

UNIVERSITE DE PARIS I
PANTHEON - SORBONNE
INSTITUT PIERRE RENOUVIN

LES RELATIONS FRANCO-VOLTAIQUES 1960-1972

(Tome I)

Thèse de Doctorat
en Histoire des relations internationales
(régime de l'arrêté du 5 juillet 1984)

Présentée par :
ZERBO YACOUBA

Sous la direction de M. le Professeur
Jean-Claude ALLAIN

Année Universitaire 1988-1989

AVANT PROPOS

Les relations internationales sont une discipline, une science dont l'origine remonte à un célèbre historien grec du nom de THUCYDIDE. Son apparition en tant que discipline propre et son développement consécutif datent de la fin de la première guerre mondiale. Considérées à ce titre comme une discipline nouvelle, les relations internationales apparaissent aussi comme une "science carrefour", foisonnante répondant à plusieurs définitions suivant les inspirations des auteurs.

Selon le politologue Michel VIRALLY ces relations se définissent comme "celles qui échappent à la domination d'un pouvoir politique unique" (1). De l'avis de Roger PINTO, il s'agirait plutôt de "tous les rapports sociaux dont les participants ou le contenu, se rattachent à deux ou plusieurs sociétés politiques étatisées". Quant à Jacques HUNTZINGER, il soutient que les relations internationales constituent plutôt "la science des faits sociaux internationalisés" (2). Ces essais de définition de la science des relations internationales invitent finalement à une réflexion sur son objet.

(1) HUNTZINGER, (J.) : Introduction aux relations internationales. Coll. Points, éd. du Seuil, fév. 1987, p.358, pp.8-21-11-13.

(2) Ibidem : pp.12-13

Comme le souligne Pierre RENOUVIN, l'objet de cette discipline consiste à analyser et à expliquer les rapports entre les communautés politiques organisées, c'est-à-dire entre les Etats. Il s'intéresse aussi aux rapports entre les peuples, aux échanges de produits, de services, des communications d'idées, des manifestations de sympathies et d'antipathies (3). Cette conception de l'objet des relations internationales du point de vue des historiens a été élargie et approfondie par Jean-Baptiste DUROSELLE qui lança en 1974 la revue "Relations internationales" pour démontrer que le présent ne peut être approché et saisi que dans une perspective historique (4). C'est dans ce contexte que nous nous proposons d'entreprendre l'étude des relations franco-voltaïques de 1960 à 1972. Par conséquent, la nouvelle appellation de la Haute-Volta (BURKINA-FASO) que nous aimerions bien adopter sera malheureusement abandonnée au profit du nom Haute-Volta car du point de vue historique les noms ne sont pas rétro-actifs.

L'accession à l'indépendance de la Haute-Volta et des autres Etats africains a été surtout caractérisée et orientée par des réflexions sur leurs nouveaux rapports avec la France et non sur leur devenir en tant qu'Etats indépendants. L'aide proposée par le général DE GAULLE, mais assortie d'accords de coopération trouvait ainsi un attrait irresistible, puisqu'elle apportait l'équilibre indispensable aux nouvelles souverainetés locales. En revanche, elle entraînait le maintien d'une forte influence française dans ces différents Etats. A ce propos, la confiance faite par le général DE GAULLE paraît plus ex-

(3) RENOUVIN (P.) : Introduction à l'histoire des relations internationales, Paris 1964, p.1

(4) GIRAULT (R.) : Relations internationales, revue trimestrielle n°41, Paris printemps, 1985, p.7

plicite même si elle doit être prise avec un peu de réserve : "On dit que l'Abbé Fulbert YOULOU (5) est indépendant. Mais c'est moi qui paie sa solde... Alors pour moi l'Abbé Fulbert n'est pas indépendant. Je donne de l'argent à Houphouët BOIGNY, à Fulbert YOULOU, à TSIRANANA (6) et à d'autres. Mais en contrepartie, ils ont signé des accords d'assistance. Notre armée est à Dakar, à Tananarive. Mais je ne donne rien à Sékou TOURE" (7).

La coopération ainsi établie grâce ou sans la promesse d'aide, plaçait indirectement la France et ses partenaires africains dans une situation de compétition dans laquelle chaque partenaire entend atteindre l'objectif escompté de la nouvelle association. Cette interprétation de l'esprit des relations franco-africaines voire franco-voltaïques semble être confirmée par un autre témoignage du général DE GAULLE rapporté par le général LAMIZANA : "la coopération ne doit pas être à sens unique, elle doit être réciproque" (8). En choisissant donc les relations franco-voltaïques comme domaine d'investigation, notre initiative répond d'abord à la satisfaction d'une curiosité intellectuelle. Elle se veut aussi explicative de l'évolution des relations entre les deux pays, pour apporter une réponse à certaines réflexions qui ignorent ce que ces relations peuvent avoir d'objectif et d'encourageant mais aussi d'insuffisant et de défaillant.

Ce travail se veut aussi un effort constant d'analyse et de réflexion, apportant notre modeste contribution à la compréhension des

(5) L'Abbé Fulbert YOULOU 1er président du Congo-Brazzaville.

(6) TSIRANANA 1er président de la République Malgache.

(7) BALIMA (A.S.) : Genèse de la Haute-Volta, Paris, sept. 1969, pp.123-124

(8) LAMIZANA (A.S.) : Président de la République de Haute-Volta de 1966 à 1980, Ouagadougou, le 24 sept. 1986.

relations franco-voltaïques voire franco-africaines. Elle se veut également une matière à réflexion pour les lecteurs, et surtout pour les autorités respectives, qui pourront s'en inspirer pour une meilleure adaptation de la coopération entre les deux pays.

Pour revenir au choix des dates qui encadrent la période étudiée, il s'explique pour deux raisons essentielles. L'année 1960 marque l'indépendance de la Haute-Volta et son admission à l'organisation des Nations Unies (O.N.U.). Quant à l'année 1972, elle correspond à la visite officielle de Georges POMPIDOU à Ouagadougou premier président français à fouler le sol voltaïque.

Cette étude que nous proposons d'entreprendre ne promet à priori aucune facilité, car le sujet choisi paraît sensible du fait qu'il touche aux relations entre deux Etats. Ces relations étant à l'abri d'une certaine discrétion, la plupart de nos informateurs sont restés méfiants et beaucoup réservés dans leurs témoignages. D'autres ont totalement esquivé en nous donnant des rendez-vous qui n'ont pas été honorés. Par ailleurs, les archives qui devraient constituer le fond de notre documentation nous ont été totalement fermées en raison du caractère récent de la période étudiée. Cependant, grâce à quelques sources d'archives, aux témoignages de certaines personnalités, aux ouvrages généraux et spécialisés, aux rapports, aux articles, aux journaux et aux émissions radiophoniques nous avons pu réaliser l'oeuvre entreprise.

Malgré nos efforts et malgré notre souci constant de réalisme et d'objectivité pour donner plus de pertinence et de crédibilité à nos arguments, ce travail comporte des limites qu'il convient ici de souligner. Cette imperfection se résume aux lacunes dans la documentation, aux erreurs, à l'oubli à l'infidélité dans l'interprétation des documents et peut-être à bien d'autres maladresses.

Au cours de ces travaux, nous avons accumulé beaucoup de dettes de reconnaissance. A cet égard, qu'il nous soit permis de citer quelques personnalités qui ont témoigné de leur disponibilité pour l'aboutissement de ces travaux.

Tout d'abord, nos remerciements vont à tous nos informateurs qui malgré le climat politique assez confus au BURKINA en 1986 et 1987 ont bien voulu se prêter à nos questions et apporter des réflexions à nos suggestions.

Nos remerciements vont aussi à M. FRANK pour ses observations et les conseils techniques qu'il nous a prodigués.

Nous remercions également Madame VAN DUC (ancienne enseignante à l'Université de Ouagadougou) pour ses conseils et ses remarques qui ont nettement amélioré le fond et la forme de ce présent ouvrage.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de M. GIRAULT (R.) directeur de l'Institut Pierre RENOUVIN et à tous les professeurs de l'Institut dont les séminaires nous ont apporté les enseignements et la formation nécessaires pour entreprendre avec optimisme nos recherches en relations internationales.

Enfin nous restons redevables vis-à-vis de M. ALLAIN (J.C.) notre directeur de recherche. Il a su orienter nos travaux et affiner nos analyses. Il a fait preuve d'une disponibilité exemplaire en suivant l'évolution de ces travaux jusqu'à la finition. Ses critiques, sa pénétration d'esprit et le soutien moral qu'il nous a témoigné à des moments difficiles se sont finalement matérialisés en ce présent ouvrage. Nous lui adressons sans réserve notre sincère et profonde gratitude.

INTRODUCTION

Les rapports entre peuples et souverains sont restés longtemps localisés, marqués par le voisinage géographique et la navigation côtière. Depuis ces époques, ces rapports ont donné matière à des réflexions politiques ou philosophiques comme à des disciplines d'action fertiles en inventions tactiques. La constitution progressive de l'Etat moderne a eu pour effet de structurer la société internationale et d'organiser les relations d'échange, d'alliance, ou de conflit qu'elle abrite. La création de la société des Nations et du Bureau international du Travail amorçait une nouvelle période visant à organiser le milieu international. Depuis la deuxième guerre mondiale, ce milieu s'est modifié encore et même profondément. La disparition de la prépondérance européenne et l'affranchissement de nombreux peuples notamment africains aboutirent à l'universalisation de la société internationale et à l'avènement de l'ère de la coexistence pacifique (9). C'est alors que naquit la République de Haute-Volta dont les relations avec la République Française relevaient désormais des normes internationales. Mais avant d'être internationales, ces relations étaient d'abord des rapports de métropole à colonie qu'il convient ici d'effleurer.

(9) PLANTEY (A.) : De la politique entre les Etats : Principes de diplomatie, éd. Pedone, Paris 1987, p.13

En effet les premiers contacts entre les deux pays remontent au XIXe siècle avec l'arrivée des premiers explorateurs français en pays mossi : le capitaine BINGER en 1888 suivi du Dr. CROZAT ; le colonel MONTEIL en 1891 et le capitaine DESTENAVE en 1895-1896. La mission de pacification qui s'en est suivie, aboutit à la conclusion du pacte de protectorat du 20 janvier 1897 et à la fondation du poste militaire de GAOUA en 1901. Rattaché aussitôt à la colonie du Haut-Sénégal-Niger créée par un décret du 18 octobre 1904, le pays mossi fut détaché dès 1919 pour constituer la colonie autonome de Haute-Volta (10). Brillant par la particularité de son histoire, cette colonie ne profitera des réformes constitutionnelles du 26 octobre 1946 qu'à partir de 1947 et qui constituèrent une phase importante dans son évolution politique. En application de l'oeuvre de décentralisation amorcée par la loi DEFFERRE en 1956, elle réussit à former le premier gouvernement en Afrique occidentale française (11). Tout en s'efforçant de respecter les initiatives de regroupement des territoires africains dans la perspective d'une unité régionale voire continentale (opposition entre fédéralistes et confédéralistes), ses autorités n'ont fait aucune objection à l'initiative communautaire proposée par le général DE GAULLE en 1958. Obligée plus tard de choisir entre la Fédération du Mali et le Conseil de l'Entente pour donner un sens à son indépendance, la Haute-Volta opta pour le second sans pour autant renier ses affinités avec le Mali. Son indépendance, acquise le 5 août 1960 dans un sursaut d'humeur, nécessita une redéfinition de ses rapports avec la République Française.

(10) La vie africaine, n°44 de février 1964, p.41

(11) AUDIBERT (A.) : La formation des travailleurs sociaux en Afrique francophone, thèse de 3e cycle, Univ. de Paris I, 1972, p.10

En accédant donc à l'indépendance, la Haute-Volta devenait membre et actrice de la société internationale que le canadien MAC LUHAN MARSHALL qualifiait de "village planétaire". Cette société est surtout composée d'unités étatiques indépendantes extrêmement diverses et inégales de par leur taille, leur poids démographique, leurs ressources naturelles, leur force militaire et les régimes politiques auxquels elles appartiennent. C'est pourquoi distingue-t-on des Etats dits de puissance nucléaire et ceux qui ne sont pas dotés de l'arme atomique ; les Etats capitalistes et les Etats socialistes ; les Etats développés et les Etats sous-développés. En vertu du sacré principe de leur égalité en droit, les relations entre ces Etats quelle que soit leur appartenance catégorielle constituent par excellence les relations internationales, car de par leur statut, ces Etats n'obéissent à aucune loi, à aucune autorité supérieure à la leur à condition que celle-ci soit préalablement consentie (12). C'est dans ce contexte que s'inscrivent les relations franco-voltaïques de 1960 à 1972 et qui font ici l'objet de notre étude.

Ces relations mettent en présence deux Etats incontestablement inégaux à tout point de vue. La France est un pays développé classé au rang des puissances occidentales contrairement à la Haute-Volta, un pays sous-développé naturellement affilié au Tiers Monde. La France a une superficie de 551 000 contre 274.000 km² pour la Haute-Volta. En 1960 sa population était de 45 465 000 habitants contre 4 150 000 habitants pour la Haute-Volta. En 1966 cette population s'élevait à

(12) COLARD (D.) : Les relations internationales. Coll. Droit Sciences Economiques, éd. Masson, Paris, New York, 1981, pp.9-62-63
 -- Notes et Etudes documentaires, n°3818-3819, 27 sept. 1971, P.7

49 150 000 habitants contre 4 995 000 habitants pour la Haute-Volta (13). En ce qui concerne leur produit national brut par habitant, celui de la France atteignait en 1960 6 484 F.F. contre 325 F.F. pour la Haute-Volta. (14)

Cette disparité des rapports entre les deux pays, associée à soixante trois années de liens coloniaux va en conséquence influencer sur leurs nouvelles relations rapidement placées sous le signe de la coopération. Par cette coopération au début pleine d'espoir mais aussi pleine d'inconnues, la France (ancienne puissance tutrice) s'engageait à apporter à la Haute-Volta nouvellement indépendante, son concours nécessaire pour créer les bases de sa souveraineté et de celles de son développement. C'est aussi dans cette perspective et en collaboration avec ses amis du Conseil de l'Entente, que la Haute-Volta conclut le 24 avril 1961 un tissu d'accords qui fixa le cadre, l'esprit et les conditions de ses relations futures avec la République Française. Notre étude qui sera consacrée à l'analyse de ces relations entre 1960 et 1972, s'intéressera en première partie à l'évolution politique de la Haute-Volta dans le concert des territoires d'Afrique francophone; à sa présentation géopolitique; aux fondements reciproques de la coopération franco-voltaïque et à l'analyse distinctive des accords conclus à cet effet.

Après cette partie introductive, il s'agira naturellement d'entreprendre l'analyse des relations franco-voltaïques à travers l'application concrète des accords du 24 avril 1961 tant sur le plan

(13) Annuaire statistique de France 1967, op. cit. p.757
- Dossier de la coopération internationale, p.81

(14) Rapport du Ministère de l'Education nationale et de la culture de Haute-Volta, 5 oct. 1981, Ouagadougou.

politique, monétaire et commercial que dans le domaine de l'assistance technique et financière (l'aide).

.Politiquement, les relations franco-voltaïques sont assez complexes et susceptibles d'interprétations diverses. De 1960 à 1962, elles semblaient même sombrer dans une phase de confusion et d'insatisfaction. Ce qui nous amènera à parler de l'option "révolutionnaire" du président YAMEOGO qui n'était autre qu'une manière, qu'une volonté affichée du premier responsable voltaïque d'affirmer son indépendance vis-à-vis de la France.

En effet ~~de~~ 1960 à 1972, les relations politiques entre les deux pays ont évolué différemment dans le temps et en fonction des acteurs en présence. Pour en saisir le fondement, nous tenterons d'étudier cet aspect des relations franco-voltaïques à travers la politique extérieure générale de la Haute-Volta, qui ne saurait ignorer sa propre problématique et ses facteurs déterminants. A la lumière de ces considérations quelle a été l'évolution des relations politiques franco-voltaïques sous le régime du président YAMEOGO de 1960 à 1966 et sous celui de son successeur le général LAMIZANA de 1966 à 1972 ? Quels sont les faits et événements qui ont marqué ces deux périodes ? Et quel a été le climat qui a prévalu entre les deux pays aux cours de ces deux périodes ?

.Sur le plan monétaire et commercial, trente neuf articles ont minutieusement organisé le champ d'application de la coopération entre les deux pays.

Pour ce qui est de l'aspect strictement monétaire que nous traiterons dans un cadre multilatéral, il s'agira d'étudier le mécanisme du système monétaire franco-africain, c'est-à-dire sa politique d'adaptation à la souveraineté et aux besoins de développement des Etats africains. Ensuite nous procéderons à son analyse pour en décèler les avantages et les inconvénients qui en résultent pour les différents partenaires associés (notamment la France et la Haute-Volta).

Quant aux échanges commerciaux entre les deux pays, il sera nécessaire de souligner la problématique voltaïque en la matière avant d'en arriver à leur règlementation et aux échanges des produits. Quelle a été l'évolution de ces échanges de 1961 à 1966 et de 1967 à 1977 ? Quelle est l'estimation quantitative et qualitative des produits échangés ? Enfin quelle conclusion peut-on tirer des échanges franco-voltaïques avec la mise en application des accords commerciaux du 21 avril 1961 et des conventions C.E.E.-E.A.M.A.(15) de 1963 et de 1969 ? Nous y répondrons plus tard.

.Sur le plan de l'assistance: Avant de paraître sous sa forme nouvelle à partir de 1960, l'aide française à la Haute-Volta comme aux autres Etats africains fut d'abord une initiative entreprise dès le lendemain de la deuxième guerre mondiale. Depuis la conférence de Brazzaville en 1944, la France avait exprimé sa volonté de restaurer les économies dégradées des territoires d'Outre-mer et de contribuer à leur développement (16). C'est dans cette perspective que le Parlement décida d'entreprendre un grand effort national de développement qui

(15) C.E.E. (Communauté Economique Européenne.
- E.A.M.A. (Etats Africains et Malgache Associés)

(16) GOUJON (J.) : Les bases techniques du système de coopération franco-africain dans : Recueil Pénant n°494 de nov. 1962, p.675

aboutit à la loi (n°46560) du 30 avril 1946 (17). Cette loi qui émanait de l'influence de M. SALLER (alors directeur du plan au ministère de la France d'Outre-mer) institua le Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social (F.I.D.E.S.) mais aussi :

- . des plans de développement ;
- . un fonds unique d'investissement ;
- . une procédure propre à créer des entreprises publiques et d'économie mixte nécessaires à l'exécution des plans.

La loi indiquait que le financement des plans serait assuré par le F.I.D.E.S. et alimenté en recette par :

- . une dotation de la métropole fixée chaque année par la loi de finance ;
- . des contributions des territoires, votées par les assemblées locales.

Mais l'accession successive des territoires africains à l'indépendance entraîna une modification parallèle de ces structures (18) .

Par conséquent, quelle a été l'organisation de l'aide française aux Etats africains après 1960 ? Quels sont les organes chargés de son financement ? Quel est le rôle de ces organes ?

Par ailleurs, quelle est la structure et la composition de l'aide française ? A travers les financements du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) successeur du F.I.D.E.S. et les prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.) qui a relayé la Caisse Centrale de la France et d'Outre-mer, quelle est l'estimation

(17) LIGOT (M.) : "Les rapports de coopération économique entre la France et l'Afrique, p.190

(18) GOUJON (J.) : op. cit., p.675

possible de l'aide française à la Haute-Volta (y compris l'aide à l'assistance technique) ? De son analyse globale quelles caractéristiques peut-on dégager ? Ces différentes questions sur l'aide retiendront l'attention de la quatrième partie de cette étude.

De façon globale et succincte, telle est la présentation et l'éventail de l'oeuvre à laquelle s'attèlera notre étude dans les développements suivants.

PREMIERE PARTIE

RAPPEL HISTORIQUE ET GENESE DE LA COOPERATION FRANCO-VOLTAIQUE

Considéré comme un Gaulois latinisé, le Français est universaliste et légiste. Il "s'enchant de l'exotisme et, croyant en bon cartésien à la similitude foncière de tous les hommes, il ne voit pas d'objection à étendre telles quelles ses institutions (1) à tous les pays (2)". C'est ainsi que depuis la IIIe République et s'inspirant des principes posés en 1789, la France avait la ferme intention d'assimiler les populations de ses possessions d'outre-mer. Cette assimilation, n'ayant pas été possible dans l'immédiat, avait été reportée aux générations futures (3). Au terme des horreurs de la Seconde Guerre mondiale, une période d'émancipation fut ouverte dans ces colonies françaises d'Afrique où soufflait déjà un espoir nouveau (4). Si pour les métropolitains, la libération signifiait simplement la libération de la France et l'expulsion des Allemands, pour les peuples d'outre-mer, également éprouvés par la guerre, elle signifiait aussi le droit à la liberté, à l'égalité, à la justice et à l'indépendance (5).

(1) C'est la politique d'assimilation. 1848 transforma les comptoirs du Sénégal en communes françaises. DESCHAMPS (Hubert) : Les institutions politiques de l'Afrique noire, PUF, Que Sais-je ? p.53.

(2) DESCHAMPS (H.) : Les institutions politiques de l'Afrique noire, Que sais-je ? n° 34135. PUF, 4^e édition 1962, p.53.

(3) LIGOT (M.) : op.cit, p.5

(4) DESCHAMPS (H.) : op.cit p.53

(5) BALIMA (A.S) : Genèse de la Haute-Volta, Paris, 1969. p.91.

Ces courants d'idées étaient largement soutenus par les Américains et les Russes qui, par impérialisme, par altruisme ou par idéologie, s'opposaient à la domination coloniale que subissait l'Afrique. Trop intelligent pour ignorer l'évidence (le sens de l'Histoire) et sachant que c'est grâce à l'Afrique, qu'il a pu s'installer et agir à Londres puis à Alger, De GAULLE amorça dès 1943, le grand tournant de l'émancipation des peuples d'Afrique. "La défaite des puissances de l'Axe étant désormais une certitude, il convient à la France de mettre de l'ordre dans son domaine africain (6)", déclarait-il. .

Ainsi, de la conférence de Brazzaville en 1944 à la communauté inspirée par les résultats de l'Union française, les territoires africains dont la Haute-Volta vont progressivement traverser les étapes décisives de leur évolution politique, pour créer avec la République française une nouvelle philosophie d'association : la coopération.

(6) BALIMA (A.S) : op.cit

CHAPITRE PREMIER
DE LA CONFERENCE DE BRAZZAVILLE A L'INDEPENDANCE
DE LA HAUTE-VOLTA

Reunie du 30 janvier au 8 février 1944 sous la présidence de René PLEVEN, la conférence de Brazzaville n'était autre que la consécration de l'initiative inaugurée par le général De Gaulle. Malheureusement, aucun africain n'a participé aux travaux. Par conséquent, les résultats escomptés par les responsables africains n'ont pas été atteints. On s'attendait à des réformes radicales et à des engagements concrets de la part de la métropole, mais on aboutit à des décisions et à des recommandations qui ordonnent aux gouvernements d'assurer : (7)

- une représentation des colonies au Parlement métropolitain (future assemblée constituante) ;
- l'attribution de pouvoirs plus larges aux administrateurs coloniaux dans le cadre de la repartition des pouvoirs entre le pouvoir central fédérateur et les colonies ;

(7) *ibidem.* p.84.

- KI-ZERBO (J) : Histoire de l'Afrique Noire d'hier à demain. pp.731, ed. Librairie Hatier, Paris, p.499-500.

- l'aménagement, et non la suppression du régime de l'indigénat ;
- la suppression du "travail forcé" qui pourrait être remplacé par le "travail obligatoire". (8) Donc des réformes fort limitées.

Les ordonnances du 21 août, du 13 et du 21 septembre 1945 qui réalisaient la répartition des attributions entre le pouvoir central fédérateur et les colonies, accordaient à l'outre-mer, dans l'Assemblée constituante, 63 sièges sur 522 (9). Cette politique fut déterminée par les gouvernements présidés par le général De Gaulle à savoir : le Comité français de libération nationale à Alger (C.F.L.N) et le gouvernement provisoire de la République française. Elle assurait à chaque territoire, une vie politique propre et une entité politique particulière. Mais, elle écartait toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'"Empire". Aussi, la constitution éventuelle, même lointaine, de "self government" dans les colonies était écartée, comme le précisait le discours inaugural du général De GAULLE à l'ouverture de la conférence de Brazzaville. Mais toute cette politique fut abandonnée avec le départ de son promoteur, en janvier 1946 et avec les gouvernements de la IVe République. (10)

- L'UNION FRANÇAISE

Elle fut créée par la IVe République dans le titre VIII de la constitution du 27 octobre 1946 (10). L'Union française était un compro-

(8) BALIMA (A.S) : op.cit. p.85

(9) LIGOT (M.) : op.cit p.6

(10) KI-ZERBO (J) : op.cit, p.501.

mis entre les tendances assimilatrice , décentralisatrice et fédéraliste (cf. le préambule de la constitution p.92 BALIMA (A.S)). L'objectif des constituants de 1946 était semble-t-il, de créer dans les pays d'outre-mer, les conditions d'une vie politique qui engendrerait une élite nouvelle, capable de choisir le destin propre à chaque territoire (11). C'était déjà une première ouverture vers l'autonomie interne des territoires africains, ouverture liée à l'initiative de favoriser l'évolution du continent africain à travers certaines décisions essentielles, à savoir les décrets :

- du 22 décembre 1945 et du 20 février 1946 sur le système de l'indigenat ;
- du 13 mars 1946 sur la reconnaissance de la liberté d'association ;
- du 11 avril 1946 sur la liberté de reunion ;
- du 27 septembre 1946 sur la reconnaissance de la liberté de la presse (12).

Mais les colons, les représentants de gros intérêts d'outre-mer allaient s'inquiéter de cette évolution. Ils constituèrent, en juillet 1946 en signe de réaction, les "Etats généraux de la colonisation française" (13). Cette manifestation ne put empêcher l'application des réformes entreprises. Dans chaque territoire, à côté du gouverneur chef du territoire, fut créée une assemblée territoriale. Et à côté du gouverneur général à Dakar, fut créé un Grand Conseil où chaque terri-

(11) LIGOT (M.) : op.cit. p.6

(12) BALIMA (A.S) : op.cit. p.93.

(13) Ki-ZERBO (J) : op.cit., p.501.

toire eut droit à cinq représentants. Les assemblées territoriales comme le Grand Conseil tenaient deux sessions ordinaires et élisaient une commission permanente une fois par an.

Indépendamment de ces structures, l'Union française jouissait de cinq organes centraux (prévus aussi dans le préambule) (14) :

- la Présidence de l'Union ;
- l'Assemblée nationale ;
- le Conseil de la République ;
- le haut consul de l'Union française ;
- l'Assemblée de l'Union française.

Au delà de tout cet appareil institutionnel qu'était l'Union française proposée par la constitution du 27 octobre 1946 ? En fait "l'Union française, c'est jusqu'ici un vocable qui recouvre quelque chose de grand, dont nous sentons bien chacun d'entre nous, jusqu'au plus profond de nous-mêmes ; mais nous ne savons pas très bien de quoi il s'agit et comment cela sera bâti" déclarait un ministre de la France d'outre-mer en 1948 et dont le nom n'a pas été cité (15). Par ailleurs et contrairement à l'idée d'égalité des peuples prônée dans le préambule constitutionnel, l'Union française comportait des tendances discriminatoires. Elle se composait d'Etats associés (qui disposaient d'une autonomie politique assez proche de l'indépendance), de départements d'outre-mer (presque assimilés aux départements métropoli-

(14) ibidem p.94-93.

(15) BALIMA (A.S) : op.cit. p.92.

tains). Enfin venaient les Territoires d'outre-mer qui disposaient d'une autonomie administrative dans le cadre de la décentralisation (16).

Dans le domaine électoral, le suffrage universel (17) n'était pas généralisé. Le système de double collège accordait aux citoyens français d'origine métropolitaine, une représentation proportionnellement plus élevée que celle reconnue aux citoyens d'origine locale. Il a fallu attendre la loi-cadre pour supprimer cette inégalité (18).

Cette politique de tâtonnement et de simulation de la IV^e République allait être vivement critiquée par certains responsables africains de l'époque, notamment le leader voltaïque Daniel OUEZZIN COULIBALY. Il estimait que celle-ci "n'a pas compris le sens de la grandeur que le préambule constitutionnel lui assignait"... et que dès le départ du général De Gaulle, la IV^e République s'est lancée dans des guerres coloniales "tournant ainsi le dos aux initiatives généreuses qui avaient allumé dans le coeur des Africains une véritable espérance et une confiance en l'Union française". La guerre d'Indochine, celle de Dien-Bien-Phu et le massacre de Madagascar rappellent les tristes souvenirs de cette période. La même répression sévissait en Côte-d'Ivoire, en Haute-Volta, au Soudan, au Niger où les responsables du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A) étaient pourchassés, emprisonnés et expulsés (19). Or le R.D.A. ne demandait que "la fin d'un

(16) LIGOT (M.) : op.cit. p.7

(17) Le suffrage universel fut étendu par les lois du 6 février 1952 aux Territoires d'Afrique et de Madagascar, du 17 février 1952 aux Comores, du 21 oct. et du 10 décembre respectivement à la Polynésie et à la Nouvelle Calédonie. LIGOT (M.) : p.8.

(18) LIGOT (M.) : op.cit. p.8.

(19) KI-ZERBO (J) : op.cit., p.506.

- BALIMA (A.S) : op.cit., p.89.

colonialisme condamné... dans ses principes par la constitution et l'application des lois sociales qui conféraient aux Africains une dignité qui ne leur avait jamais été reconnue".

Toute velléité d'indépendance était taxée de communisme. C'est ainsi que certains responsables africains notamment Ouezzin Coulibaly allait regretter en 1946, le départ de l'homme du 18 juin 1940. De son avis "la politique de De Gaulle à l'égard de l'Afrique aurait été très conservatrice mais aurait pu être libérale même aux yeux de la majorité des indigènes alors en mal de justice et avide de libération" (20). Mais peut-on soutenir que la politique africaine du général De Gaulle aurait pu être plus libérale dans l'immédiat après-guerre, au moment où l'équilibre mondial devenait très fragile par les tensions nées de la guerre froide ? De toute évidence au moment où il quittait le pouvoir en 1946, le général De Gaulle jouissait d'une bonne presse dans l'opinion publique africaine. Les erreurs, les insuffisances et surtout les excès de la politique africaine de la IV^e République ont suffisamment contribué à renforcer son image en Afrique. Il était considéré comme le libérateur de la France à travers son appel du 18 juin 1940. Il incarnait aussi le libéralisme à la faveur d'une certaine interprétation salvatrice de la conférence de Brazzaville (21). Séduisant par son charisme et suscitant beaucoup d'espairs pour les colonies, presque tous les députés africains ont voté en faveur de son investiture obtenue le 1er juin 1958 par 329 voix contre 244 (22).

(20) BALIMA (A.S) : Genèse de la Haute-Volta p.91.

(21) Voir MABILEAU (Albert) : "Discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville in La politique africaine du Général De Gaulle 1958-1969, serie 10 Afrique noire, Institut d'études politiques de Bordeaux, Ed. A. Pedone, Paris, 1980. p.64.

(22) GAM (Patrick) : Les causes de l'éclatement de la fédération du Mali. Polycopie 82 p. Paris p.1

Arrivé au pouvoir, deux étapes successives lui ont permis de faire de l'indépendance des territoires africains une réalité historique, à savoir :

- L'initiative communautaire, et
- la transformation de la communauté.

I. L'initiative communautaire

Revenu au pouvoir en juin 1958, De Gaulle n'ignorait pas la volonté d'indépendance et le besoin de liberté qu'éprouvaient les peuples africains (23). Il n'ignorait non plus la confiance et l'espoir que ses leaders plaçaient en lui. En tirant ses conclusions, le général De Gaulle se plaça dans la logique de la continuité des relations franco-africaines et remit en cause dès le 13 mai 1958, les institutions établies par la constitution de 1946. Alors, il déclara : "Je demande que l'Assemblée nationale donne mandat au gouvernement, d'élaborer, puis de proposer aux pays africains par voix de referendum, les changements indispensables". On ne pouvait dire mieux pour contenter les africains et susciter l'approbation des milieux politiques dans les territoires d'outre-mer. Dès le 3 juin 1958, le gouvernement fut autorisé à élaborer le plan de réformes qui aboutira à "la création" de la communauté franco-africaine (24).

(23) La constitution du 27 oct. 1946 s'était donnée comme mission de conduire les colonies vers l'indépendance. GAM (P) : op.cit p.1.
LAVROFF (D.G) : La politique africaine du général De Gaulle de 1958 à 1969, serie Afrique noire 10. Institut d'études politiques de Bordeaux, ed. A.Pédone, Paris 1980 p.64.

(24) GAM (P.) : op.cit, p.4-1.

A. La communauté

L'idée de la communauté tient au fait, qu'entre 1958 et 1960, les territoires africains constituaient la préoccupation sinon l'objectif prioritaire de la politique étrangère du général De Gaulle (25). Cette orientation de la politique étrangère française n'était pas nouvelle. Elle puisait son fondement dans la fonction politique et idéologique du terme Empire, c'est-à-dire :

- redonner à la France son statut de grande puissance ;
- protéger la France et ses colonies des imperialismes concurrents (26).

De ce fait, la désintégration de l'Union française étant désormais consommée, il fallait établir et définir les nouveaux liens institutionnels susceptibles de concilier la métropole et ses colonies d'Afrique noire. La création de la communauté qui émanait de la conception personnelle du général De Gaulle, se trouvait être cette solution. Tout en étant une formule souple d'intégration des colonies à la République française, la communauté achevait le processus de décentralisation amorcé par la constitution du 27 octobre 1946 à son titre VIII et corrigé en 1956 par la loi DEFFERRE (27).

Si entre l'assimilation et la fédération, la IVe République

(25) MERLE (M.) : "La politique africaine dans la politique étrangère générale de la France", in La politique africaine du Général De Gaulle 1958-1969, éd. Pedone, Paris 1979 p.149.

(26) MABILEAU (A) : "L'Afrique noire dans la pensée politique du général De Gaulle", in La politique africaine du général De Gaulle 1958-1969, éd. Pedone, Paris 1980 p.63.

(27) DABIRE (J.K) : "Contribution à l'étude des rapports de coopération entre France et la Haute-Volta", th.3è cycle, Université de Rouen, 1982

choisit l'Union, la Ve République trouva son salut dans la communauté aux dépens de la Fédération et de la Confédération. Qu'il s'agisse de l'Union française ou de la Communauté, les objectifs visés restaient identiques : réussir une union économique, politique et culturelle de la "France mondiale" (28). Mais comment cette ambitieuse entreprise serait-elle accueillie par les leaders africains en mal d'indépendance et d'égalité ? Avait-elle été bien comprise par les uns et les autres avant d'être acceptée ? Le "oui" au referendum constitutionnel du 28 septembre 1958 qui était la condition sine qua non de l'adhésion à la communauté avait-il la même signification pour les uns et les autres ? Certes la communauté aura été une solution "géniale" pour ses fondateurs. Même si elle a été rejetée par la Guinée et froidement accueillie par d'autres territoires, elle aura cependant permis de désamorcer la crise franco-africaine à la fin de la IVe République et de promouvoir l'indépendance des territoires africains.

C'est donc à la lumière de cette analyse introductive que nous tenterons d'apporter notre réflexion sur la communauté et son évolution.

a. Définition et élaboration institutionnelle de la communauté

La communauté apparaît comme un compromis entre deux thèses : celle favorable à la confédération et celle soutenant la thèse fédéraliste. Elle est aussi cette formule souple et habile proposée à l'initiative du président TSIRANANA pour contenter à la fois les africains

(28) DABIRE (J.K) : Contribution à l'étude des rapports de coopération entre la France et la Haute-Volta, thèse de 3^e cycle, université de Rouen, janvier 1982, p.57.

souffrant de leurs divergences dans la conception des nouveaux rapports avec la France et les milieux métropolitains en quête d'une nouvelle définition des relations franco-africaines (29).

La Communauté, c'est aussi la création officielle de la Ve République. En cela, elle constitue une rupture car, devant le conseil consultatif constitutionnel le 8 août 1958, De Gaulle reconnaissait implicitement le droit à l'indépendance des territoires d'outre-mer, en acceptant de considérer les réponses au referendum "comme un acte de fidélité à la France ou comme l'expression d'une volonté d'indépendance immédiate". Or les gouvernements de la IVe République n'avaient pas suggéré ce risque politique de reconnaître le droit à l'indépendance des Territoires d'outre-mer (30).

A la demande du général de Gaulle, le parlement autorisa le gouvernement à élaborer le plan de réforme relatif aux colonies (31). C'est alors que le conseil interministeriel prépara un avant-projet le "cahier rouge", qu'il présenta le 23 juillet 1958 au comité consultatif constitutionnel. Cet avant-projet de constitution affirmait dans son préambule, que "la République offre aux peuples des Territoires qui manifestent la volonté d'y adhérer, des institutions communes fondées sur l'idéal commun de liberté d'égalité et de fraternité (32)". En fait le conseil interministeriel présenta deux titres au conseil consultatif :

(29) KI-ZERBO (J) : op.cit., p.510

LAVROFF (D.G) : La politique africaine du général De Gaulle 1958-1969
Ed. A.Pedone, Paris 1980 p.122.

(30) BALIMA (A.S.) : op.cit., p.128-129.

(31) GAM (P.) : op.cit. p.3.

(32) DABIRE (J.K) op.cit. p.67

- le premier préconisait une fédération entre Etats autonomes et remettait à des accords particuliers le soin d'en préciser les compétences et l'ordonnancement. Cette fédération était surtout axée sur les compétences communes ;
- le second proposait l'association considérée comme l'hypothèse confédérale.

Mais au sein du conseil consultatif constitutionnel, cet avant-projet suscita une vive opposition entre L.S.SENGHOR, partisan de la thèse confédérale et Gabriel LISETTE (33), favorable à la fédération. "Aucune de ces deux thèses ne pouvait s'exprimer dans un projet capable de recueillir un accord", précisait Raymond JANOT (34). Il fallait donc abandonner ces propositions théoriques pour voir pratiquement ce qui était possible car pour le général De Gaulle, l'essentiel était de maintenir des liens forts avec les pays africains (35).

C'est alors que le conseil s'est réuni sous la présidence de Paul **RENAUD**, en vue de poursuivre ses travaux du 29 juillet au 14 août 1958. Ces travaux portaient sur les titres XI et XII relatifs à l'outre-mer (36). Mais comment concrétiser une telle initiative ? C'est alors que De Gaulle précisa qu'il s'agit : "de bâtir un ensemble nouveau, sur la base de l'acceptation spontanée de la métropole et des territoires d'outre-mer" et que le referendum qui sera organisé aura

(33) Député du Tchad représentant les thèses d'Houphouët Boigny. LAVROFF (D.G) : p.320

(34) LAVROFF (D.G) : op.cit p.121.

(35) Ibidem p.121.

(36) DABIRE (J.K) : op.cit p.69

pour objet de vérifier cette acceptation (38).

Cette Communauté composée de 13 membres (dont la France) disposera de cinq compétences communes visées à l'article 78, à savoir (39) :

- la politique étrangère ;
- la défense ;
- la monnaie ;
- la politique économique et financière commune ;
- la politique des matières premières stratégiques.

Quant aux organes centraux, ils seront au nombre de quatre :

- le président de la communauté ;
- un conseil exécutif composé des 1ers ministres et de deux chargés d'affaires communes ;
- une assemblée de la Communauté ou Sénat ;
- une cour suprême ou cour arbitrale. (40)

Au sein de cette communauté, chaque territoire pourrait garder le statu quo ou devenir un département d'outre-mer ou prendre le statut d'Etat membre de la communauté. En plus chaque Etat pourrait changer de statut tous les cinq ans et même entrer dans une "association des Etats libres" (41).

(38) DABIRE (J.K.) : op. cit. , p.69

(39) BALIMA (A.S.) : op. cit. , p.125

(40) Ibidem, p.125

(41) GAUTRON (J.C.) : "La communauté et le processus de décolonisation sous la Ve République", dans : La politique africaine du général de Gaulle 1958-1969, éd. Pédone, Paris, 1980.

Cette forme de "fédération dégradée" allait-elle permettre l'organisation d'un ensemble cohérent dans le respect des particularismes locaux ?

En effet si le conseil consultatif a opté pour la solution communautaire, les Etats africains n'avaient encore pas dit leur dernier mot. Déjà au sein de ce conseil consultatif l'opposition était vive entre L.S.SENGHOR et G.LISETTE. Par transposition deux tendances se sont dessinées. Celle des confédéralistes dirigée par L.S.SENGHOR animée par le Parti du Regroupement Africain (P.R.A) et celle des fédéralistes soutenue par Houphouët BOIGNY, leader du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A).

A travers cette opposition des deux grands courants politiques de l'époque, la division consciente des peuples africains par leurs leaders, était désormais affichée. Mais que demandaient les tenants de la confédération et les sympathisants de la fédération ?

b. Le duel entre les fédéralistes et les confédéralistes

Loin de conjuguer leurs efforts et de considérer l'avenir de l'ensemble ouest africain, certains leaders africains se sont livrés au "jeu puéril" des tentations égoïstes et hégémoniques. Le "duel" dans lequel se sont engagés les partisans de la fédération et ceux de la confédération n'était autre que la transposition d'un conflit d'in-

fluence entre Dakar et Abidjan. Or, devant les exigences qu'imposent l'indépendance, un compromis aurait été possible si l'objectif des uns et des autres était d'engager les Etats dans la voie d'une indépendance véritable. Mais il n'en a pas été le cas du fait de l'intransigeance des tenants des deux thèses en présence.

1°. La thèse des confédéralistes partisans de l'indépendance immédiate

La thèse confédéraliste tire son origine des travaux du conseil inter-ministeriel mais surtout des réflexions du conseil consultatif constitutionnel sur l'avant-projet de constitution. Au sein de ce deuxième conseil, les tenants de la confédération dirigés par L.S. SENGHOR estimaient que l'avant-projet de constitution soumis à leur approbation (dans le cahier rouge) restait circonspect sur le contrat d'association (42). Or, les confédéralistes notamment L.S. SENGHOR souhaitaient une très ferme fédération africaine et n'envisageaient avec la France qu'une simple confédération d'Etats indépendants (43). En fait, le leader sénégalais prônait la stratégie des "cercles concentriques". Celle-ci consisterait à traiter à l'échelon territorial certaines affaires locales. Les initiatives de souveraineté politique, économique et sociale seraient décidées au niveau fédéral africain. Quant aux grandes orientations de la politique de défense ou de l'har-

(42) LAVROFF (D.G) : La politique africaine du général De Gaulle 1958-1969, série 10 Afrique noire, éd. A. Pedone Paris 1980, p.121.

(43) GAM (P.) : Les causes de l'éclatement de la Fédération du Mali p.3
DABIRE (J.K) : op.cit p.67

monisation de la politique étrangère, celles-ci seraient débattues à l'échelon franco-africain (44). Mais la fédération proposée par M. SENGHOR semblait écarter l'indépendance des différents "Etats" africains. C'est pourquoi sans abandonner le projet de fédération inter-africaine, la conférence des Etats membres du P.R.A (Parti du Regroupement Africain) réunie à Cotonou dès le 27 juillet 1958 décida en priorité la revendication de l'indépendance immédiate des Etats africains (45).

Cette conférence qui a regroupé le Sénégal, le Soudan, le Niger, la Guinée, le Dahomey et la Haute-Volta, devait décider des futurs rapports entre la France et les Etats membres du P.R.A à travers le vote référendaire prévu pour le 28 septembre 1958 (46). A cet effet, la proposition "Senghorienne" de former une République Fédérale dans une Union Confédérale a été totalement écartée. "Nous disons non au camarade SENGHOR" (47) déclarait Abdoulaye LY du Sénégal, partisan de l'indépendance immédiate. Mamadou DIA du même pays, mais plus modéré dans son langage était aussi de la même tendance. Quant à Bakary DJIBO du Niger (et secrétaire général du P.R.A) sa position pour l'indépendance immédiate était sans équivoque : "On ne peut s'associer que quand on est indépendant" disait-il.

En résumé, la conférence du P.R.A à Cotonou semble avoir porté

(44) LAVROFF (D.G) : op.cit p.320.

(45) ELIKIA MBOKOLO : Panorama de l'histoire africaine. Co-production de Radio Sénégal et de Radio Côte-d'Ivoire, diffusée par Radio Ouagadougou le 18 sept. 1986.

(47) GAM (P.) : op.cit p.3.

essentiellement sur les problèmes de l'indépendance et de l'unité africaine. Le débat ne manquait pas de passion. Chaque intervenant électrisait l'auditoire, par son éloquence et sa conviction (48). En substance, les bases théoriques de l'indépendance et du regroupement des Etats africains en dehors de la tutelle française semblaient être posées à Cotonou.

La proposition qui a sanctionné la clôture du congrès en est un témoignage éloquent. En effet, le congrès proposa la négociation avec la France d'une Confédération multinationale des peuples libres et égaux, sans pour autant renoncer à la volonté africaine de fédérer en Etats-Unis d'Afrique toutes les anciennes colonies; adopta le mot d'ordre d'indépendance immédiate et décida de prendre toutes les mesures nécessaires pour mobiliser les masses africaines autour de ce mot d'ordre pour le referendum du 28 septembre 1958 (49). Ce mot d'ordre serait-il respecté ? Les participants étaient-ils réellement plus acquis à la cause africaine qu'aux particularismes locaux qui les divisaient ? La décision de Cotonou était un engagement collégial, or le texte du referendum allait être interprété territoire par territoire. Ainsi chaque territoire devait individuellement assumer les conséquences de son choix, face à son peuple et vis-à-vis de la métropole. La décision de Cotonou était assez délicate et on se demande si tous les participants en avaient immédiatement saisi la portée. Quant aux fédéralistes, leur proposition était d'une autre nature.

(48) GAM (P.) : op.cit.

(49) DABIRE (J.K) : op.cit p.68.

2°. La thèse des fédéralistes

La position des fédéralistes était claire : accéder à la souveraineté internationale sans quitter la communauté. C'est pourquoi au sein du conseil consultatif ses tenants se sont montrés hostiles au projet de confédération proposé par le conseil interministériel (50). Ils rêvaient d'une fédération d'Etats indépendants (y compris la France) et égaux en droit. Ils (Lisette, Houphouët-Boigny) justifiaient leur théorie par le renforcement des pouvoirs du Sénat et du Comité Exécutif de la Communauté au détriment de ceux des organes correspondants des Républiques composantes (notamment la République Française). Mais cette conception des relations franco-africaines a été traitée "d'utopie" (51) pour la simple raison qu'elle semblait ignorer les motivations réelles de la politique africaine du général De Gaulle comme l'explique Marcel MERLE. L'Afrique n'était en réalité qu'un élément au service de la politique étrangère de la France. Ce faisant, celle-ci n'était conçue ou considérée qu'en fonction d'une certaine image de la France (52). Aussi fallait-il se rappeler que la France est une "République, une et indivisible". De ce fait on peut bien se demander comment le Sénat de la communauté pouvait passer avant le parlement français ?

Ce point crucial ne devait plus souffrir d'équivoque car, dès le début de l'élaboration du projet de constitution, "le gouvernement

(50) LAVROFF (D.G) : op.cit p.121.

(51) GAM (P.) : op.cit p.6.

(52) MERLE (Marcel) : "La politique africaine dans la politique étrangère de la France" dans : la politique africaine du général De Gaulle 1958-1969. Série Afrique Noire n°10 Ed. Pedone, Paris 1980.

(53) GAM (P.) : op.cit p.9.

français n'entendait pas... que les compétences de la République fussent transférées à une fédération dont elle n'aurait été que l'un des membres (54)". Mais dans la mesure où le premier avant projet soumis au conseil consultatif était pour l'essentiel axé sur la fédération (55), ne serait-il pas incorrect d'affirmer que cette fédération n'était pas voulue ? Cependant à défaut de cette fédération tant souhaitée, les partisans du R.D.A vont mener la campagne en faveur de la communauté.

Pendant que cette campagne se poursuivait en Afrique tant pour la communauté que contre elle, le général De Gaulle y arriva pour sa tournée. Tout était encore hypothétique car De Gaulle ignorait l'accueil qui allait lui être réservé. Pour l'étape guinéenne, M. Cornu GENTIL, ancien gouverneur de la Guinée le rassurait en ces termes : "Vous serez bien reçu en Guinée. Sekou Touré c'est moi qui l'ai fait, je l'ai dans ma poche". C'est dans ces conditions psychologiques que De Gaulle arriva en Afrique (56).

B. La tournée africaine du général De Gaulle et le referendum du 28 septembre 1958

Le referendum du 28 septembre 1958 a été un grand événement, un tournant historique dans les relations franco-africaines. Il offrait

(54) LAVROFF (D.G) : op.cit p.22-23.

(55) Ibidem p.121.

(56) M'BOKOLO (ELIKIA) : Panorama de l'histoire africaine. Co-production radio sénégal et radio Côte-d'Ivoire Voix de radio - Ouagadougou 18 septembre 1986.

cette opportunité de confronter deux courants opposés : celui du général De Gaulle appuyé par les partisans du Rassemblement Démocratique Africain et celui des membres du P.R.A (Parti du Regroupement Africain) non enclin à l'initiative communautaire. Mais le général passa outre à cette opposition partisane des leaders africains, pour faire campagne dans l'intérieur africain. La tournée ainsi entreprise et le message consistant qu'il adressa aux peuples africains ne sont pas demeurés sans effet. Ils ont provoqué ce qu'on peut appeler la controverse africaine. Invitée à voter "non" toute l'Afrique vota "oui" sauf la Guinée.

Comment le général a-t-il réussi ce combat décisif ? Et quelle a été la réaction voltaïque au message du général ? Telles sont les questions qui seront traitées dans cette sous-partie.

a. De Gaulle en Afrique : La raison d'une volonté politique

Dans le courant de l'été 1958, De Gaulle entreprit sa tournée en Afrique, dans la perspective de préparer les esprits et de convaincre par la même occasion, les populations africaines de l'importance et de la nécessité de réaliser la communauté franco-africaine (57). De Paris, il se rendit à Tananarive, à Brazzaville puis à Dakar en passant par Abidjan et à Conakry. Pendant ce périple, De Gaulle sorcier du verbe et habile à dessein, proposait aux africains une constitution

(57) MERLE (M.) : "La politique africaine dans la politique étrangère générale de la France" dans : la politique africaine du général De Gaulle de 1958 à 1969, Ed. Pedone, Paris 1979 p.149.

originale et fraternelle (58). Il leur proposa en vertu de l'article 76 de la nouvelle constitution, de participer librement à la nouvelle Communauté par la voix de referendum prévu pour le 28 septembre 1958 (59). Voter "oui" au referendum, c'était s'unir ; voter "non" c'était sortir de l'ensemble francophone et se priver de l'aide française (60). Déjà le 24 août à Brazzaville il avait précisé les conditions dans lesquelles les T.O.M pourraient évoluer vers l'indépendance (61). La Communauté, la France la propose à tous et à toutes, ensemble où qu'ils soient disait-il. On dit : "Nous avons droit à l'indépendance, mais certainement que oui. D'ailleurs l'indépendance quiconque la voudra, pourra la prendre aussitôt s'il vote "non" au referendum... Cela signifie qu'il veut suivre son chemin isolement, à ses risques et périls... je garantis que la métropole ne s'y opposera pas. Mais si le corps électoral dans les Territoires africains vote "oui" cela signifiera que, par une libre détermination, les citoyens ont choisi de constituer la communauté dont j'ai parlé" (62). Après la surprise de l'étape guinéenne, De Gaulle s'évertuait de convaincre et d'obtenir l'adhésion des masses africaines à travers un langage assez dissuasif : "Nous sommes à l'époque de l'efficacité, de l'efficience - disait-il. Nous sommes à l'époque des grands ensembles. Nous ne sommes pas à l'époque des démagogues. Nous sommes à l'époque de ceux qui veulent construire, pour le bien des peuples, pour le bien de l'Afrique, pour le bien de la métropole. Nous sommes à l'époque où tout nous appelle à

(58) BALIMA (A.S) : op.cit p.123.

(59) GLELE (M.) : "Le modèle constitutionnel français et son influence sur les Etats africains liés à la France" dans : LAVROFF (D.G) : op.cit p.35

(60) BALIMA (A.S) : op.cit p.123.

(61) DABIRE (J.K) : op.cit p.70.

(62) DABIRE (J.K) : op.cit p.71.

travailler en commun, à mettre en commun nos efforts, librement, par notre libre détermination. Mais nous ne contraignons personne. Nous n'obligeons personne. Nous demandons qu'on nous dise oui ou qu'on nous dise non. Si on nous dit "non", nous en tirerons les conséquences. Si on nous dit "oui", nous serons des frères pour prendre la route ensemble, la route des grandes destinées..." (63).

b. Le referendum du 28 septembre 1958

Le message du général De Gaulle fut largement écouté. Nonobstant le mot d'ordre de Cotonou, toute l'Afrique a voté "oui" sauf la Guinée. Il semblerait que le Comité Directeur du Parti pour le Regroupement Africain (P.R.A.) se serait réuni à Niamey le 15 août et aurait adopté le principe de la liberté de vote pour chaque section Territoriale (64). De ces décisions contradictoires, on pouvait s'attendre à des machinations. Ainsi pour chaque territoire un vote objectif et conséquent semblait être la solution la mieux indiquée. Mais Bakary DJIBO, secrétaire général du P.R.A resta inflexible sur sa décision. Malgré deux entretiens avec le général De Gaulle, il resta fidèle à l'esprit de COTONOU et fit campagne pour le "non" au referendum. En conséquence, il fut mis en minorité au Niger et écarté ainsi du pouvoir. On peut donc en déduire que la tournée africaine du général De Gaulle fut un succès. Par contre l'épisode guinéen a été pour lui,

(63) Emission radiophonique PANORAMA de l'histoire africaine co-production de radio-Sénégal et de radio-Côte-d'Ivoire. Voix de la radio Ouagadougou 18 septembre 1986 HauteVolta.

(64) La reunion du comité directeur du P.R.A eut lieu le 14 août 1958 et décida de voter "non".

une épreuve difficile pleine de désagrément et de déception" (65). Profitant des micros qui claironnaient sur la place publique, Sekou TOURE à tenu un discours moins hospitalier :

"Nous avons devant nous un premier et indispensable besoin, celui de notre dignité. Or il n'y pas de dignité sans liberté... Nous préférons la pauvreté dans la liberté à l'opulence dans l'esclavage" (66).

Cette mise en scène du leader guinéen fut très mal accueillie par le Général De Gaulle. Du haut de son immense orgueil, il était blessé du fait que Sekou TOURE (qu'il caractérisa de négriillon, d'ignare) lui tienne la superbe. Il était blessé aussi du fait que la France à laquelle il s'identifiait, soit traitée d'esclavagiste. Sans reculer, devant l'affront, il retorqua sur un ton tout aussi virulent :

"Votre territoire pourra comme il le voudra, dans les conditions qu'il voudra, suivre la route qu'il voudra" (67).

Emporté sous le choc de la colère, De Gaulle aurait même oublié son képi sur les lieux. Selon Yvon BOURGES, (68) le discours de Sekou Touré était musclé et surtout critique (69).

Dès son retour, De Gaulle tira les conclusions de l'étape guiné-

(65) Panorama de l'histoire africaine : op.cit.

(66) Memoire d'un continent. PANORAMA de l'histoire africaine. Du projet de constitution au referendum du 28 septembre 1958. Co-production de radio Sénégal et radio Côte d'Ivoire. Radio Ouagadougou 18 septembre 1986.

(67) Ibidem

(68) Yvon BOURGES était chargé de la politique guinéenne en 1959.

(69) Memoire d'un continent. PANORAMA de l'histoire africaine - Radio Ouagadougou 18 septembre 1986.

enne et aussi de celle du Sénégal en tenant compte de l'évolution des sentiments nationalistes. C'est alors qu'il décida d'assouplir les dispositions du projet de communauté (70). Ainsi il fut donc décidé qu'"en vertu de l'article 86 - nouvelle rédaction - la transformation du statut d'Etat membre, ainsi que l'accès à l'indépendance pouvaient être obtenus sur la base d'une résolution de l'assemblée locale, confirmée par un referendum et par le jeu d'un accord entre la France et cet Etat.. Des accords particuliers pourraient accroître le domaine des compétences communes au profit d'un des Etats..." (71).

En conclusion on peut reconnaître que le vote référendaire avait laissé aux territoires africains un choix très tranché, même s'il avait le bénéfice de la clarté. Il ne pouvait en être autrement expliquait Yvon BOURGES car, pour un referendum, on ne peut faire un choix intermédiaire (72). Telle était la problématique du vote référendaire, proposé aux Territoires africains le 28 septembre 1958. Ce faisant quelle a été la réaction des populations voltaïques face à ce référendum ?

c. La Haute-Volta et le referendum de 1958

A travers les déclarations de ses leaders, la Haute-Volta a toujours été favorable aux initiatives de regroupement et de fédération. Sa disposition à ces initiatives lui serait certainement dictée

(70) GAUTRON (J.C) : op.cit p.19

(71) Ibidem p.19.

(72) PANORAMA de l'histoire africaine : Du projet de constitution au referendum du 28 septembre 1958. Radio Ouagadougou 18 septembre 1986.

par sa position géographique. En tout cas son premier leader Ouezzin Coulibaly en était convaincu. "A l'heure où se forment les grands ensembles - disait-il - l'isolement est un suicide pour la Haute-Volta" (73). Si l'initiative de regroupement des partis africains amorcée à Dakar le 26 mars 1958 a été un échec, le maintien des liens de solidarité avec la France devenait pour lui une nécessité. Il précisa ses idées en ces termes : "au moment où nous sentons terriblement s'effriter la solidarité des autres territoires, la Haute-Volta irait à l'asphyxie si la métropole venait elle aussi à se replier" (74). On peut donc aisément comprendre, que le message du général De Gaulle (du 14 juillet 1958) de former une communauté avec la France soit favorablement accueilli par le premier responsable voltaïque (75). Aussi estimait-il que "l'expérience d'une communauté franco-africaine que nous tentons aux frontières de l'Etat indépendant du Ghana, doit susciter chez tous, assez de curiosité ou de soucis pour qu'ensemble, Européens et Africains, nous formions la grande orgue où les touches noires et les touches blanches résonnent chacune de ses vibrations spécifiques..." (76). Cependant Ouezzin restait un peu sceptique quant à la réalisation de cette entreprise qu'il qualifiait même d'illusion et d'utopie. Alors il suggéra que la réussite de la communauté dépendra, de l'étroite collaboration de ses participants et de leur souci constant de transmettre à ceux qui les suivront, non pas un bilan de faillite, mais un collectif qui laissera apparaître que si faillite il devait y avoir, elle adviendra contre la volonté de tous (77).

(73) BALIMA (A.S) : op.cit p.180. citation faite à la date du 27 nov. 1957

(74) Ibidem p.120.

(75) Ibidem p.120.

(76) BALIMA (S.A) : op.cit p.109.

(77) Ibidem p.109.

"Ouezzin était un homme très remarquable" confiait Yvon BOURGES. Il était d'une grande popularité au sein de l'opinion publique voltaïque à telle enseigne que dans la perspective du referendum, son nom servait de slogan pour les partisans du R.D.A. Voter "oui" c'est voter Ouezzin Coulibaly. A l'inverse, ils agitaient l'épouvantail du retour à l'arbitraire des chefs coutumiers en cas de vote négatif : "Si vous votez "non" les blancs s'en iront et le pays tombera sous l'arbitraire des chefs" (78). A la mort de OUEZZIN COULIBALY "son successeur" Maurice YAMEOGO poursuit l'oeuvre entamée. En tant que membre du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A), il était favorable à l'idée de la communauté. Il déclarait même à ce propos que c'est des fous qui osent demander l'indépendance. "Nous R.D.A -ajoutait-il- nous n'avons que faire de l'indépendance" (79). En Haute-Volta, à l'exception des étudiants, tous les leaders politiques qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition ont mené la campagne en faveur du oui au referendum. Pour ces leaders, le referendum apparaissait comme une opportunité, exploitable à dessein pour bénéficier de l'appui de la métropole dans la course au pouvoir. En tout cas, certains propos assez alignés pouvaient cacher des intentions. Pour Gerard Kango "ce sont des anti-français qui demandent un vote du non". Quant à Nazi Boni le leader du Parti du Regroupement Africain (P.R.A), il désobéit au mot d'ordre de Cotonou et s'en prenait aux jeunes : "...vous voulez que nous votions non pour que l'on nous élimine et que vous puissiez nous remplacer. Eh bien Non, je voterai oui et oui..." (80).

(78) ZOROME (Malick) : op.cit p.111.

(79) DABIRE (J.K) : op.cit. p.73

(80) Ibidem p.73.

Bien que la Haute-Volta n'ait pas été directement concernée par la tournée du général De Gaulle (81), le peuple Voltaïque a massivement approuvé le projet de constitution qui lui a été soumis. Le 11 décembre 1958 son assemblée territoriale opta pour le statut d'Etat membre de la communauté en vertu de l'article 76 de la Constitution (82). Du même coup, l'ordonnance du 28 juillet présentée par le général De Gaulle), accordait le titre de président du conseil des membres aux Vice-présidents des conseils territoriaux et érigeait l'assemblée territoriale en assemblée nationale (83). Sur le plan institutionnel, l'autonomie voltaïque n'avait désormais de limite que dans l'exercice des compétences communes de la communauté (Présidence, Conseil exécutif, Sénat, Cour arbitrale) (84). Le président de la communauté était représenté par un Haut commissaire (85), assisté d'un conseiller au conseil exécutif de la communauté. La Haute-Volta était représentée par son président. Le 1er mai 1959, elle désigna ses douze représentants auprès du Sénat et le 14 mai ses deux conseillers auprès du conseil économique et social (86).

La communauté fut ainsi instaurée et fonctionna sans la Guinée, sous la présidence du général De Gaulle et sans que les compétences communes soient partagées entre les organes communs. La volonté d'indépendance des confédéralistes se serait-elle dissipée entre

(81) Elle a été représentée par le colonel CHEVRAU et G. D'ARBOUSSIER en Côte-d'Ivoire.

(82) Notes et Etudes documentaires, n° 2 693 19 août 1960. LAVROFF (D.G.) : op.cit. p.35

(83) BALIMA (A.S) : op.cit p.127.

(84) Notes et Etudes documentaires n°2 693 19 août 1960 p.9

(85) Le 1er Haut commissaire en Haute-Volta fut Paul MASSON nommé le 12-02-1959 après que le président Yameogo ait décidé le rappel du gouverneur BERTHET. BALIMA (A.S) : op.cit...p.132.

(86) Notes et Etudes documentaires n°2 693 19 août 1960 p.9.

le 27 juillet et le 28 septembre 1958 ? Les discours salutaires et les propositions alléchantes (87) faites par le général De Gaulle auraient-ils aisement émoussé la ferveur autonomiste de certains leaders africains ?

La communauté ainsi instaurée reposait-elle sur des bases solides ? certainement pas. "Des arrières pensées subsistaient et certains leaders africains gardaient l'intention, d'exiger plus, après leur entrée dans la communauté" (88). De ce point de vue, la communauté apparaissait comme une institution fragile, très fragile, puisque le problème "fetiche" de l'indépendance n'était pas encore tranché. Et les griefs formulés à son encontre, auguraient un avenir incertain. C'est alors qu'on s'acheminera vers sa transformation.

(87) Communication de MERLE MARCEL dans : "La politique africaine du général De Gaulle 1958-1969, Ed. Pedone Oct. 1979 p.150 1952.

(88) GAUTRON (J.C) : op.cit p.20.

II. Les caractéristiques de la communauté et sa transformation

Les caractéristiques de la communauté se résument à l'ambiguïté de la notion d'indépendance, à la question du statut des nouveaux Etats africains dans la société internationale et au non fonctionnement de ses principaux organes. La transformation qui en résultera, créera la communauté renouée et consacrera l'indépendance des Etats du Conseil de l'Entente dont celle de la Haute-Volta.

A. La communauté : une "fédération fluide et inégalitaire"

La communauté franco-africaine telle qu'elle fut élaborée se caractérisait par l'ambiguïté de la notion d'indépendance pour les Etats africains et l'infonctionnalité de ses structures.

a. La notion d'indépendance dans la communauté

La communauté apparaissait comme une innovation dans les relations franco-africaines en ce qu'elle comportait des dispositions constitutionnelles créant des organes et des compétences communs. Elle a été acceptée par les Territoires africains en tant que palliatif car l'épineuse question de l'indépendance restait toujours en suspens. Or, le congrès du P.R.A (89) réuni à Cotonou depuis le 27

(89) P.R.A : Parti du Regroupement Africain

juillet 1958 avait adopté le mot d'ordre "d'indépendance immédiate". Et la position du Comité directeur de l'U.P.S (90) (au Sénégal) à la veille du referendum était celle du "oui" à la constitution, oui à l'indépendance, oui à l'Unité africaine" (91). Or la communauté n'apportait la solution à aucune de ces propositions. Pire, la question d'indépendance pour le général De Gaulle faisait l'objet d'extraordinaires variations (92). Lors de sa tournée africaine, il aurait fait comprendre que les Territoires qui voteront pour la communauté, pourront avec le temps, demander leur indépendance quand ils s'estimeront capables d'en assumer toutes les charges. Et dans ces conditions, la décision d'indépendance devra être prise par les assemblées de ces Territoires, confirmées par des referendums locaux. Ensuite, la communauté en prendra acte et un accord règlera les conditions de transfert des compétences entre la Communauté et le(s) territoire concerné (93). Mais ultérieurement, De Gaulle fit comprendre aux Territoires africains, que l'exercice du suffrage universel était la traduction de leur indépendance et que c'est en toute liberté et en toute indépendance qu'ils ont voté au referendum (94). Cependant, pour le cas de la Guinée, De Gaulle reconnaissait au mot indépendance, sa signification courante. Cette double conception de la notion d'indépendance prêtait à confusion en témoignent les propos du président YAMEOGO : "l'indépendance ne signifie ni sécession, ni confédération - disait-il - mais l'indépendance se trouve verticalement dans la communauté" (95). En

(90) Union des Partis Sénégalais (U.P.S).

(91) LAVROFF (D.G) : op.cit p.25.

(92) Ibidem p.68.

(93) DABIRE (J.K) op.cit p.71.

(94) LAVROFF (D.G) : op.cit p.68.

(95) A.F.P 30-31-8-59 n°3942.

d'autres termes, le président reconnaissait implicitement l'indépendance des "Etats" africains au sein de la communauté. Mais tout cela était flou. Les leaders africains (y compris le président YAMEOGO) ont demandé que l'hypothèque de l'indépendance soit levée. Si ce point fit l'unanimité, c'est parce que le général De Gaulle n'avait pas fait la proclamation de l'indépendance que tous attendaient de lui le 14 juillet 1959 à Toulon (96). Si pour ces "Etats" l'indépendance restait à conquérir, c'est parce qu'il leur manquait encore un statut international.

b. Le manque de souveraineté pour les "Etats" africains

Tout comme sur le plan interne, la communauté présentait également sur le plan international d'énormes difficultés de fonctionnement. Elle était dépourvue de tout statut international et ne pouvait s'y manifester que par le canal de la République française et par elle seule. L'article 83 alinéa 4 de la Constitution précisait que les actes et traités qui engagent la communauté" sont passés par la République française (97). Qu'il s'agisse de la politique étrangère, de la monnaie, de l'armée c'était la France qui représentait la communauté sur la scène internationale car elle seule disposait des attributs de la souveraineté, et d'une personnalité juridique internationalé (98).

(96) A.F.P n°3942 du 30-31-8-1959.

(97) DABIRE (J.K) : op.cit p.75.

(98) Ibidem p.75.

c. Une structure non fonctionnelle

La communauté, telle qu'elle se présentait à sa création, était au confluent de la fédération et de la confédération. Toutefois, à l'exception de la France, elle excluait l'indépendance de tous ses Etats membres. Des compétences dites "communes" (99) relevant à la fois de la souveraineté externe mais aussi des affaires internes de la communauté, n'avaient pas été attribuées (100). Les organes communs non plus n'avaient d'attributions précises. Ce qui réduisait leur rôle à un simple pouvoir consultatif autour du général De Gaulle. Cependant, les membres de ces organes communs étaient désignés par le parlement français et les assemblées législatives. Aussi ces organes communs s'apparentaient au Sénat fédéral avec un siège pour 300 000 habitants et avec un minimum de 3 sièges par Etat.

Malgré cette apparente démocratie, les organes communs éprouvaient de sérieuses difficultés à s'intégrer dans le système communautaire (101). Tout comme soumis à une pression interne ou alors animé d'une volonté personnelle d'enliser la crise, De Gaulle désigna en janvier 1959 des ministres français correspondants, pour assurer le fonctionnement des organes communs. A cette fin M. JANOT fut nommé secrétaire général de la communauté. Pour les compétences communes

(99) Les compétences communes : affaires étrangères, monnaie, défense, politique économique et financière, matières premières stratégiques. Sauf accords particuliers autrement s'y ajoutent affaires internes, justice, enseignement supérieur, transport, communication. GAUTRON (J.G) : op.cit p.23

(100) CADENAT (P.) : op.cit p.62

(101) GAUTRON (T.C.) : op.cit p.23-24.

furent créés un comité temporaire et des comités spécialisés permanents émanant tous du conseil exécutif (102). Dès lors, la communauté semblait boîter sérieusement par le manque d'esprit communautaire. Par conséquent, on peut donc soutenir la thèse du non-fonctionnement de la communauté et cela pour deux raisons essentielles :

- primo, ses organes communs n'ont pas pu lui être intégrés ;
- secundo, ses compétences communes n'ont guère été attribuées.

La communauté semblait être unilatéralement gérée par la France, sous la coupe du conseil exécutif patronné par le général. C'est pourquoi M. COUVE de Murville, président du Sénat, ayant pris conscience de la situation déclara lors de la séance du 28 juillet 1959 que : "...notre rôle ne doit pas se mesurer à nos pouvoirs constitutionnels. Il nous revient... d'harmoniser les législations, certes, mais aussi et surtout les coeurs et les esprits" (103).

En effet et sans qu'on s'y attende, la persistance du caractère fluide et inégalitaire va cristalliser à la fois l'inquiétude et l'impatience des tenants de l'indépendance immédiate. Elle consacrera l'éclosion de leur volonté d'indépendance jusque là inassouvie. Ainsi à la faveur de la réunion du conseil exécutif tenu le 10 septembre 1959 à St Louis, Modibo KEITA fit savoir au général De Gaulle, la vocation de la fédération du Mali d'accéder à l'indépendance (105).

(102) LAVROFF (D.G) : op.cit p.24.

(103) LAVROFF (D.G) : op.cit p.24.

(104) à l'époque président de la fédération du Mali.

(105) ibidem p.26.

Madagascar aussi de son côté, exprima la même intention. En décembre de la même année, le président du conseil accéda à ces requêtes en les interprétant dans le sens de l'évolution de la communauté.

Le 19 décembre 1959, sur décision souveraine, le général De GAULLE fit arrêter l'organisation et le fonctionnement du conseil exécutif, la composition et la compétence de la cour arbitrale sans consulter aucun de ses partenaires africains (106). Dès lors la communauté chavira pour s'être engagée dans une perspective inattendue. Par cette décision, le général semblait tourner le dos à l'entreprise communautaire (107). Cela était-il prémédité dans la logique des événements ? En tout cas, malgré la première révision (108) de la constitution pour raison de rigidité, l'évolution de la communauté laissait une éventuelle transformation d'où la révision du 4 juin 1960.

B. La transformation de la communauté

De cette transformation deux aspects retiendront notre attention : la révision constitutionnelle du 4 juin 1960 et l'indépendance des Etats africains dont la Haute-Volta.

a. La révision constitutionnelle du 4 juin 1960

En décembre 1959 lors de la réunion du conseil exécutif tenu à

(106) BALIMA (A.S) : genèse de la Haute-Volta sept (1969). Paris P.126. Les conclusions de la 6^e et de la 7^e session du conseil exécutif peuvent aussi justifier cette décision du général.

(107) ibidem p.126.

(108) A son retour d'Afrique De Gaulle avait un peu assoupli les conditions d'accession à l'indépendance. C'était la 1^{ère} révision de la Constitution.

Saint-Louis, le président de la communauté avait accepté la vocation de la fédération du Mali d'accéder à l'indépendance. A cet effet, la fédération avait proposé l'application de l'article 78 de la constitution qui "autorise le transfert des compétences de la communauté aux Etats membres, par le jeu des accords particuliers". Mais la procédure souhaitée n'était pas conforme à la finalité de l'article 78, qui autorisait simplement la redistribution conventionnelle mais partielle des compétences de la communauté.

En ce qui concerne l'indépendance des Etats de l'Entente, le président ivoirien proposa l'application de l'article 86. Or cet article posait le principe de l'incompatibilité entre l'indépendance et le maintien dans la communauté. C'est alors que De Gaulle décida de la transformation de la communauté en une communauté purement conventionnelle d'où la loi de revision constitutionnelle du 4 juin 1960 (109). Dans son nouvel alinéa 3 qu'elle ajouta à l'article 86, la loi de révision précisait qu'en dehors du referendum local, chaque Etat membre pouvait "par voie d'accord devenir indépendant, sans cesser de ce fait d'appartenir à la communauté". Et l'alinéa 5 ajouté au même article déclarait que la situation des Etats indépendants au sein de la communauté serait "déterminée par les accords conclus à cet effet" (110).

Ainsi la communauté reposait désormais sur des accords multilaté-

(109) GAUTRON (J.) : "La communauté et le processus de décolonisation sous la Ve République" dans : la politique africaine du général De Gaulle, 1958-1969. Serie Afrique noire. Ed. A.Pédone Paris 1980 p.26.

(110) Recueil Penaut. Revue de droit des pays d'Afrique n°694 nov-déc 1962 p.648.

raux et un système d'accords bilatéraux identiques, laissant au général De Gaulle le titre de président de la communauté (111). Au fur et à mesure des accessions à l'indépendance, l'organisation constitutionnelle devait cesser de régir les Etats. Et la nouvelle communauté devenait purement conventionnelle (112). Il n'en fallait pas plus pour irriter le leader Ivoirien, qui y voyait un abandon implicite de la cause fédérale. En refusant de participer à la nouvelle communauté, il précipita l'indépendance des Etats de l'Entente dont celle de la Haute-Volta.

b. L'indépendance de la Haute-Volta

L'objectif du général De Gaulle était de maintenir les nouveaux "Etats" africains en symbiose avec la France, malgré la volonté d'indépendance de certains d'entre eux (Etats de la fédération du Mali). Tel était l'état d'esprit qui avait guidé les travaux de la révision constitutionnelle du 4 juin 1960. Mais les "Etats" du Conseil de l'Entente conduits par le leader Ivoirien, refusèrent de participer à la nouvelle communauté (parce que conventionnelle). Après une demi-heure d'entretien avec le général De Gaulle, le 3 juin 1960, les dirigeants des quatre Etats Hubert MAGA du Dahomey, Hamani DIORI du Niger, F. HOUPHOUET BOIGNY de la Côte-d'Ivoire et Maurice YAMEOGO de la Haute-Volta déclarèrent dans un communiqué officiel, qu'ils ont demandé au président de la communauté le *transfert* à leurs pays respectifs de

(111) GAUTRON (J.C.) : op.cit p.28.

(112) Recueil Pénant n°694 nov-déc 1962 p.648.

toutes les compétences instituées par l'article 78 de la Constitution du 4 octobre 1958. Le 24 juin eut lieu une seconde rencontre avec le général De Gaulle (113). Celle-ci aurait porté surtout sur le principe de l'indépendance des Etats de l'Entente et non sur le régime des relations avec la communauté. Le 11 juillet 1960 à Paris, Michel DEBRE accompagné de Jean FOYER (secrétaire d'Etat de la communauté), signa les accords de transfert avec les quatre chefs d'Etat de l'Entente. Ces accords ne faisaient aucune allusion à la communauté. Ils ne comportaient pas de dispositions transitoires et n'étaient pas accompagnés de textes paraphés (114). Ils étaient identiques pour chacun des Etats. Ils furent conclus en application de l'article 86 alinea 3 de la constitution et comportait chacun deux articles :

- le premier consacrait l'accession à la souveraineté internationale et à l'indépendance par le transfert à chacun d'eux les compétences exercées par la communauté ;

- le deuxième indiquait que l'indépendance sera effective dès l'accomplissement de la procédure prévue à l'article 87 de la constitution c'est-à-dire, lorsque le parlement français et l'assemblée législative de chaque Etat intéressé auront approuvé les accords (115). Grâce à ces accords particuliers, la Haute-Volta accéda à l'indépendance le 5 août 1960. Le 20 septembre suivant elle fut admise à l'Organisation des Nations Unies (O.N.U).

(113) Revue française et Etudes politiques africaines, n°83, nov 1972, p.61
CAMARA (Sylvain) : "Les éphémérides de l'ouest africain", in Afrique Documents n°53 de septembre-octobre 1960 p.205-206.

(114) Recueil Penant : Revue de Droit des pays d'Afrique n°694 nov-déc. 1962 p.654.

(115) Rapport CAROUS : archives du C.R.D.A (Centre de Recherche et de Documentation Africaine).

En évoquant ces accords dans son discours de fin d'année, le président YAMEOGO souligna que c'est en plein accord avec la nation toute entière et en liaison avec ses amis du Conseil de l'Entente, que son gouvernement a décidé d'oeuvrer pour la réalisation de la souveraineté internationale de la Haute-Volta (116).

Peut-on supposer que c'est par entraînement que la Haute-Volta s'est précipitée dans la voie de l'indépendance ? Et si le sentiment de solidarité et de confiance mutuelle ont prévalu au sein de l'Entente pour demander conjointement l'indépendance, on peut par ailleurs s'étonner de voir ces Etats accéder séparément à l'indépendance. Une indépendance acquise dans un élan presque révolutionnaire, augurait bien des embûches dans les futures relations franco-voltaïques. En un mot, la Haute-Volta a servi la cause du leader Ivoirien sans débattre avec la métropole, les conditions objectives qu'imposaient sa souveraineté réelle.

Faute de pouvoir maintenir l'Empire, la France souhaitait dès la fin de la deuxième guerre mondiale rassembler autour d'elle les territoires africains par une politique de confiance et de sollicitude. En cela, la conférence de Brazzaville constituait une première manifestation. L'Union Française et la Communauté qui ont perpétué cette volonté politique à travers toute une panoplie d'institutions, ont abouti à l'indépendance de la Haute-Volta et des autres Territoires africains. Pourtant le processus de décolonisation inaugurée par le

(116) FAUJAS (A.) : "La politique extérieure de la Haute-Volta", in : Revue française et Etudes politiques africaines, n°83, nov, 1972, p.61.

général De Gaulle en octobre 1958 semblait réussir l'association communautaire franco-africaine. C'est pourquoi son échec suscite bien des questions et répond à diverses interprétations. De Gaulle ne voulait-il plus de la communauté ? Ou au contraire, la reticence venait-elle des leaders africains sans doute épris de liberté et d'indépendance ?

A notre sens ni les uns, ni l'autre n'ont décisivement influé sur le cours des événements. Ils s'y sont au contraire conformés sous le poids de la dialectique historique (évolution des peuples) et les réalités du contexte international. En cela la guerre a nettement servi d'accélérateur, en libérant toutes les énergies, humaines en faveur de la liberté et de la paix dans le monde. Les Etats-Unis qui considéraient la colonisation comme un illogisme choquant, ont agi en faveur de la libération des peuples, en raison de la position dominante que leur conférait leur intervention dans la dernière guerre (117). L'Union Soviétique et le Parti communiste français n'étaient pas en reste. Avec ces soutiens internationaux, le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A) créé en avril 1946 demanda l'indépendance des Territoires d'Afrique occidentale et centrale. En 1955, les leaders des Etats indépendants du Tiers-Monde organisèrent à Bandoueng (Indonésie) une conférence sur le problème de l'indépendance des peuples dominés (118).

Dans cette conjoncture internationale, il devenait nécessaire

(117) DIARRA (M.) : op.cit p.30-31.

- BAMOUNI (Babou Paulin) : BURKINA FASO, processus de la Révolution. Coll. "Points de vue", éd. L'Harmattan " Paris 1986. pp.29-30

(118) KI-ZERBO (J) : op.cit, p. 509

pour la France de repenser sa politique coloniale. Dans ces conditions, une solution rapide au processus de l'indépendance semblait s'imposer, non seulement au général De Gaulle, mais aussi aux Etats d'Afrique occidentale. Par conséquent, la communauté aura été une phase de transition. Elle a été élaborée sans être pratiquement appliquée. Cependant, quelques arguments nous permettent d'affirmer que De Gaulle était pour la communauté (119). Mais la demande d'indépendance des Etats de la Fédération du Mali a été pour lui un piège. Ne pouvant plus retenir le processus déclenché contre son gré, le général opta objectivement pour une concession inéluctable aux nécessités du temps : la coopération. Celle-ci permettait à la France de garder à la fois avec la Haute-Volta comme avec les autres Etats africains, des liens extrêmement étroits, sans pour autant qu'elle en supporte les charges.

De ce point de vue, la politique de coopération apparaissait encore plus efficace que celle préconisée par la communauté. Cela "est un fait, la décolonisation (la coopération) est notre intérêt et, par conséquent, notre politique" déclarait le général De Gaulle le 15 avril 1961 (120). C'est pourquoi, au lendemain de l'indépendance de la Haute-Volta, les futures relations franco-voltaïques ont été définies et organisées à travers des accords de coopération. Ces nouveaux accords impliquaient théoriquement la souveraineté réciproque des deux partenaires. Donc une page était tournée : celle de la colonisation et de la domination directe.

(119) Le périple du Général en A.O.F, le choix des termes de sa campagne pour le referendum en Afrique, sa vision du standing international de la France. C'est pourquoi on peut peut-être souligner que De Gaulle ne voulait pas de l'indépendance des Etats africains. Radio France internationale : memoire d'un continent.

(120) LAVROFF (D.G) : op.cit., p. 59.

Comment ces accords ont été conclus ? Comment se caractérisent-ils ? Et quelles ont été leur application concrète et leur évolution ? En attendant d'aborder ces différents aspects, il convient de présenter la Haute-Volta à travers sa géopolitique, facteur étroitement tributaire à la fois de son évolution intérieure que de sa situation géographique.

CHAPITRE II

PRESENTATION DE LA HAUTE-VOLTA

Composé de deux sections, ce chapitre sera essentiellement consacré à l'évolution politique et à la situation géopolitique de la Haute-Volta.

I.- L'EVOLUTION POLITIQUE EN HAUTE-VOLTA AVANT L'INDEPENDANCE

Après une vue d'ensemble sur l'évolution politique des territoires africains jusqu'à l'indépendance, il convient maintenant de revenir sur les événements intérieurs qui ont caractérisé l'évolution et la mutation politique du territoire voltaïque avant son indépendance. Un bref aperçu sur la création de ce territoire, sa suppression et sa reconstitution introduiront cette section.

La colonie de Haute-Volta à l'origine confondue dans l'ensemble hétéroclite du Haut-Sénégal-Niger, fut créée en date du 1er mars 1919 sur proposition de Simon HENRY alors gouverneur des colonies. De

l'avis de ce gouverneur (1) : "La présence du mossi assurera à cette contrée... la régularité d'un contrôle qui, en raison de la distance, n'a pas pu être exercée d'une manière toujours satisfaisante. Elle facilitera aussi l'évolution d'une population loyaliste... L'existence budgétaire du nouvel organisme est assurée dès le début. Les ressources de la Haute-Volta iront s'accroissant sans cesse et atteindront leur entier développement lorsque l'arrivée du rail donnera au pays, des facilités d'évacuation inconnues jusqu'ici" (2).

Cette création résultait aussi de la nécessité et du désir légitime d'accorder à cette région peuplée de l'Afrique occidentale, une personnalité propre, susceptible de lui restituer son impulsion d'antan (3). Elle répondait enfin à cet autre objectif, de récompenser le gouverneur HESLING qui envisageait organiser la région pour la culture du coton (4). Mais treize ans après, pour des raisons essentiellement économiques, le gouverneur Albert SARRAUT fit admettre le démembrement de la nouvelle colonie le 5 septembre 1932 au profit du Soudan, de la Côte d'Ivoire et du Niger (5).

Au Soudan furent rattachés les cercles de Ouahigouya et de Tougan, totalisant environ 600.000 habitants. Au Niger étaient revenus

(1) Archives Nationales Ministère de la France Outre-mer : Rapport sur la reconstitution de la Haute-Volta. Proposition de loi n°1822 proposée à l'Assemblée Nationale. Session 1947.

(2) Assemblée Nationale, loi n°103/502. Mission 1946-1947, rapport de M. BARGUES inspecteur général des colonies.

- YAO BI : La contribution à l'histoire coloniale de la Haute-Volta. 1919-1947. Mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1984.

(3) Archives Nationales. Proposition de Loi n°1822 à l'assemblée Nationale session 1947.

(4) ZERBO (Y) : Contribution des sana à la réalisation et à la mise en valeur des terres irriguées de l'office du Niger. Mémoire de maîtrise E.S.L.S.H. 1984 OUAGADOUGOU.

(5) Archives Nationales.: op.cit.

les régions de Fada et de Dori : 300.000 habitants. Et à la Côte d'Ivoire furent concédés les cercles de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Kaya, Tenkodogo et Koudougou (6).

Très vite, les voltaïques revendiquèrent la reconstitution de leur territoire. Ils avaient le double sentiment d'être exploités sans que leur territoire n'en profite réellement. La prise de conscience grandissante animait des sentiments nationalistes. Ceci suscita un mouvement général de protestation (7). En 1933, dans certains cercles qui avaient appartenu à la Haute-Volta, les populations refusaient de s'acquitter de leurs impôts.

Pour apaiser les esprits, des démarches furent entreprises en vue de la reconstitution du territoire. Le député de Côte d'Ivoire, Philippe ZINDA KABORE adressa plusieurs lettres au ministre des Colonies en faveur de cette reconstitution. Le leader Houphouët BOIGNY aurait également entrepris des démarches parallèles, mais en échange de la promesse du MORO-NABA de soutenir sa candidature lors des élections à l'assemblée constituante prévues en juin 1946. Indépendamment de ces démarches, l'"Union Voltaïque" créée sous le patronat du MORO-NABA, adressa une pétition au Haut-Commissaire de la République Française en A.O.F. le 21 juillet 1946. Cette pétition comportait une menace non équivoque d'appel à une autre nation (une autre Puissance) au cas où la pétition n'aurait pas de suite favorable(8).

(6) Archives du Ministère de la France Outre-mer : Rapport sur la reconstitution de la Haute-Volta. Note du 4 juillet 1947, n°550, carton 2154, dos 7.

(7) Problème économique n°1804 du 30 déc 1982

(8) Archives du Ministère de la France Outre-mer : op.cit.

Au terme de ces multiples efforts conjugués et par souci d'endiguer la montée de la protestation, le ministre des colonies reconstitua le territoire voltaïque le 4 septembre 1947 et cela en dépit des protestations (9) de l'assemblée représentative du Niger et de celle du comité centrale du parti progressiste soudanais (10). Une fois reconstituée, la Haute-Volta évolua en harmonie avec les autres territoires de l'A.O.F, pour accéder à l'indépendance le 5 août 1960. Ce faisant, quelle a été l'évolution de sa situation intérieure jusqu'à la veille de son indépendance ? Trois thèmes principaux permettront d'y répondre :

- L'ascension politique de Maurice YAMEOGO premier président de la République de Haute-Volta.
- Les ambitions du MORO-NABA.
- Le problème de la Fédération du Mali.

A.- L'ascension politique de Maurice YAMEOGO

L'ascension politique de M. YAMEOGO s'est organisée en deux étapes décisives : la première sous la vice-présidence du leader Ouezzin COULIBALY et la seconde après le décès brutal de celui-ci.

a) Sous les deux gouvernements du vice-président Daniel Ouezzin COULIBALY

L'administration coloniale instruite par les guerres d'indépen-

(9) L'assemblée représentative du Niger réunie le 14 juillet 1947 estimait que les populations de Dori n'ont aucune attache avec les familles voltaïques et que les chefs élus de la circonscription de Fada ont demandé leur rattachement au Niger.

- Le Comité Central du P.P. Soudanais estimait que la subdivision de Nouna, le canton de Louta et le cercle de Tougan doivent rester soudanais.

Archives du Ministère de la France Outre-mer : Rapport sur la reconstitution de la Haute-Volta. Carton n°2154 dos 7. Paris.

(10) Problèmes économiques, n°1804 du 30 déc 1982.

dance en Indochine et en Afrique du Nord, était désormais convaincue de la nécessité d'instaurer dans ses territoires d'Afrique Sud-saharienne notamment en Haute-Volta, une politique libérale. La loi Defferre (1956), inspirée de cette nécessité aboutit à la création du premier gouvernement voltaïque (13) le 17 mai 1957 sous la vice-présidence du leader Ouezzin COULIBALY (14).

Très tôt (juillet 1957), ce gouvernement auquel participait Maurice YAMEOGO en tant que ministre de l'Economie agricole, sombra dans une crise, la première du genre dans les territoires français d'Outre-mer. Les ambitions insatisfaites, le renversement des systèmes d'alliances politiques, les louvoiements de conscience ont profondément aiguisé cette crise. Un groupe dit de solidarité Voltaïque (G.S.V.) formé à l'assemblée territoriale, vota le 17 décembre 1957 par 36 voix contre zéro et 16 bulletins blancs, une motion selon laquelle : "l'assemblée de la Haute-Volta décide de surseoir à l'examen du budget, jusqu'à la démission du gouvernement, celui-ci n'ayant plus sa confiance" (15). Mais dans la nuit du 12 janvier 1958 M. YAMEOGO, ministre du Mouvement Démocratique Voltaïque (M.D.V.) décida avec son **cousin** Denis YAMEOGO de se désolidariser du front formé à l'assemblée

(13) Le 1er gouvernement était composé de 7 ministres du Parti Démocratique Unifié (P.D.U.) et de 5 ministres du Mouvement Démocratique Voltaïque (M.D.V.). BALIMA (A.S.) : op.cit, p.108.

(14) Ouezzin COULIBALY, Député de Côte-d'Ivoire à Paris depuis 1946, leader du R.D.A. et leader du P.D.U. fusion du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A) et le Parti Social pour l'émancipation des Masses africaines (P.S.E.M.A.) dirigé par I.J.CONOMBO.
BALIMA (A.S.) : La Génèse de la Haute-Volta, p.104-108.

Le Groupe de Solidarité Voltaïque (G.S.V.) est un front formé à l'assemblée voltaïque par un accord entre les élus de quatre partis politiques contre le 1er gouvernement de Ouezzin COULIBALY. Ces partis sont : Le M.D.V., le Néo-PSEMA, c'est-à-dire le PSEMA renoué, le Mouvement Populaire Africain (M.P.A.) et le Parti Africain pour l'Indépendance (P.A.I.).

(15) BALIMA (A.S.) : op.cit.

et de constituer un "groupe de cinq" (16) pour composer avec le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.). C'est alors que dans la nouvelle équipe ministérielle conduite par Ouezzin COULIBALY, Maurice YAMEOGO passa du Ministère de l'Economie Agricole au ministère de l'Intérieur, le deuxième en importance. Sept mois plus tard Ouezzin s'~~éteignit~~ à Paris le 7 septembre 1958. Il lui fallait un successeur.

b) Après les gouvernements du président Ouezzin COULIBALY

Après le décès brutal du leader Ouezzin COULIBALY, M. YAMEOGO assura l'intérim de la présidence en vertu de l'importance de la fonction qu'il occupait (17). Après le référendum du 28 septembre, le gouverneur Max BERTHET transmit à Paris un message de M. YAMEOGO qui, depuis le 28 juillet exerçait les fonctions de chef de gouvernement. Après l'échec de la tentative de coup d'Etat du MORO-NABA, M. YAMEOGO scella le même jour, un protocole d'accord avec le Parti du Regroupement Africain (P.R.A.) (18).

Le 9 décembre il réussit à former un gouvernement homogène de 12 membres composé de 7 ministres R.D.A. et de 5 ministres P.R.A.. Le 11 décembre 1958, la République fut proclamée. Et le lendemain par 34 voix contre 32, l'assemblée territoriale décida que "la Haute-Volta forme avec les Etats d'Afrique noire membres de la communauté, une fédération pour sauvegarder les intérêts de l'Etat et garantir l'Unité africaine" (19).

(16) Le Groupe de cinq était composé de M. YAMEOGO, de son frère, de Nader AITIE, de TRAORE Gabriel et d'un indépendant de la circonscription de Dori PATHÈ Alhamdou. BALIMA (A.S.) : op.cit., p.115.

(17) A.F.P. n°4225. Spécial Outre-mer, 3-8-1960.

(18) Le P.R.A. fut créé à Dakar le 26 mars 1958 lors de la conférence pour le regroupement des Partis africains. Des correspondants en Haute-Volta étaient le M.D.V. et Néo-PSEMA. BALIMA (A.S.) : op.cit., p.130.

(19) BALIMA (A.S.) : op.cit. p.130.

M. YAMEOGO était-il réellement favorable à la fédération ? Quant au peuple voltaïque deux courants opposés se sont dessinés : l'un acquis à la cause fédérale et l'autre manifestement opposé à cette initiative fédérale (nous y reviendrons). L'essentiel pour M. YAMEOGO était de sauver son pouvoir car le gouvernement du 9 décembre 1958 était provisoire. En vertu des pleins pouvoirs exceptionnels qui lui ont été accordés pour trois mois, le vice-président du Conseil dissout l'assemblée et annonça l'ouverture de la campagne électorale pour le 30 mars 1959. (20)

Des fraudes, des trucages et des intimidations ont eu cours lors de ces élections.

Le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) l'emporta avec 64 sièges sur 75 contre 7 pour le Parti du Regroupement Africain (P.R.A.) et 4 pour le Mouvement Démocratique Africain (M.D.V.) (21). Mais l'élection d'un président de gouvernement entraîna des croc-enjambe au sein du parti. Il semblerait que la présidence aurait dû revenir soit à Christophe KALENZAGA ou à Moussa KARGOUGOU (22). Le premier était le président en titre du R.D.A. et emportait le choix de la majorité des 64 élus du R.D.A. manifestement méfiante à l'égard de M. YAMEOGO. Et comme celui-ci jouissait toujours de ses pleins pouvoirs exceptionnels, il réunit ses députés et leur tint un langage sans équivoque : "les vrais élus sont nos adversaires du P.R.A. et ils se trouvent en dehors. Si je ne suis pas désigné à la présidence du gouvernement en raison des trop nombreuses irrégularités qui ont enveloppé votre élection, je vais avant que vous vous réunissiez

(20) BALIMA (A.S.) : op.cit, p.132.

(21) Notes et Etudes Documentaires, n°2693, 19 août 1960, p.9

(22) LAMIZANA (A.S.) : ancien président de la Haute-Volta, 24 sept 1986. OUAGADOUGOU.

officiellement, vous dissoudre et organiser d'autres élections. Ainsi que vous ne l'oubliez pas, mes pouvoirs exceptionnels et spéciaux valables pour trois mois n'ont pas encore expiré. Réfléchissez et sans délai". (23)

Cédant à l'intimidation, tous les députés R.D.A. portèrent leur choix sur M. YAMEOGO. Le 10 décembre 1959 celui-ci fut élu président de la République de Haute-Volta et à la même date, l'assemblée législative fut érigée en assemblée nationale (24). Réunie en séance plénière sous la direction de son président, l'assemblée adopta comme devise de la nouvelle République les mots : Unité, Travail, Justice et pour emblème un drapeau tricolore à trois bandes horizontales : Noire, Blanche, Rouge, symboles des trois voltas. (25)

C'est finalement par de basses manoeuvres mais aussi par son habileté que M. YAMEOGO réussit à évincer ses opposants et aussi ses concurrents politiques. Le Parti du Regroupement Africain (P.R.A.) dont les membres étaient "les vrais élus" lors de la campagne électorale de mars 1959, a été ébranlé par des pratiques peu dignes de la démocratie. Sans désarmer, les dirigeants du P.R.A. se réunirent le 5 octobre pour créer le Parti National Voltaïque (P.N.V.). Celui-ci fut dissout par le décret n°158 du 7 octobre 1959 pour des raisons (26) dit-on d'inconstitutionnalité (27). Le même jour les dirigeants du P.N.V. se convertirent et créèrent le Parti Républicain de la Liberté

(23) BALIMA (A.S.) : op.cit, p.133.

(24) Notes et Etudes Documentaires, n°2693, 19 août 1960, p.9.

(25) A.F.P. n°4029, spécial Outre-mer, 11-12-1959. Afrique Occidentale, Haute-Volta.

(26) Le P.N.V. se référerait au Parti de la Fédération du Mali. BALIMA (A.S.) : op.cit, p.134.

(27) Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Notes d'information et statistique n°54, janvier 1960. Rubrique législation, p.2.

(P.R.L.). C'était ignorer la volonté inflexible des nouvelles autorités d'aboutir à leur **suppression** totale.

A la suite des incidents du 3 janvier à Dedougou le P.R.L. fut dissout le 6 janvier. Une information judiciaire fut ouverte contre son président (NAZI BONI) pour obstination à la reconstitution d'association dissoute et offense à la personnalité du chef de l'Etat. Le 1er mai 1960, pour se donner une liberté de manoeuvre, le président YAMEOGO constitua un cabinet ministériel d'où fut exclu son concurrent potentiel Christophe KALENZAGA, jadis élevé au rang de ministre d'Etat chargé de la justice le 16 mars 1959.

En ce moment, le climat politique de la Haute-Volta était agité par la décision des Etats de l'Entente (3 juin 1960) d'exiger immédiatement une indépendance sans condition, ni préalable. Le 28 juin six responsables de l'opposition (NAZI BONI, Joseph OUEDRAOGO, Diangolo TRAORE, Edouard OUEDRAOGO, Paul NIKIEMA, Gabriel OUEDRAOGO) adressèrent une lettre commune au président YAMEOGO. Dans cette missive, les six signataires déclaraient : "avant de bâtir la cité des buildings, ne faut-il pas bâtir celle des coeurs qui sera le soutien inébranlable de toutes nos réalisations économiques et sociales ? M. le président, ... l'indépendance sera le début de nos grandeurs et de nos souffrances, car l'indépendance, c'est tout l'esprit national à créer dans un pays qui ne doit aujourd'hui son unité qu'à l'oeuvre de ce que nous répudions avec fracas". En un mot les signataires demandaient une concertation en vue d'une union nationale. Malheureusement le président répliqua violemment.

Dès le 2 juillet, il fit arrêter et interner cinq des six signataires. Tandis que NAZI BONI président de l'opposition se refugia au Mali. Le président YAMEOGO isola tous ses opposants. Certains ont été exilés et internés à Dori et d'autres à Gorom-Gorom (28). Au terme de ces diverses manoeuvres, le président proclama l'indépendance de la Haute-Volta le 5 août 1960 à zéro heure. C'est alors que, NAZI BONI qui s'était réfugié à Bamako, fit une déclaration sur les antennes de radio-Mali et de radio-Sénégal :

"Nous voulons l'indépendance de notre pays, dans l'amitié et la coopération avec la France - disait-il - mais nous voulons une indépendance vraie, étayée par de solides garanties, ouvrant largement ses portes sur l'avenir, une indépendance murie, acquise dans la clarté, une indépendance qui doit être... un instrument de bonheur public. Nous préférons cette indépendance à l'indépendance à la sauvette, revendiquée dans un mouvement d'humeur, pleine d'inconnues, et brandie aux yeux du pays, un gouvernement condamné et contraint par les événements et par l'histoire". (29)

Cette déclaration était diffusée toutes les semaines. La situation intérieure de la Haute-Volta était trouble. Et pour diriger, le président devait compter avec cette dure réalité.

B.- Les ambitions du MORO-NABA et le problème de la fédération du Mali

Il s'agit de deux événements majeurs qui ont incontestablement

(28) A.F.P. n°4206 du 9/10/1960, A.O./H-V, p.141.

- LAMIZANA (A.S.) : président de la République de Haute-Volta, 1966-1980, 24 sept 1986. OUAGADOUGOU.

(29) Ibidem.

marqué la vie politique voltaïque à l'aube des indépendances. Après la mort subite du vice-président Ouezzin COULIBALY, la direction politique de la Haute-Volta était en proie à de multiples convoitises. La chefferie mossi nostalgique de son règne d'antan, rêvait encore de revenir aux affaires. Or M. YAMEOGO qui se trouvait déjà sur le parvis de la présidence entendait l'occuper sans partage. C'est dans cette conjoncture politique instable, que la Haute-Volta devait répondre à l'initiative de regroupement préconisée par L.S. SENGHOR à l'échelon régional. Elle y adhéra sans détour. Puis, pour des raisons inavouées, le président décida de son retrait. Tels sont les faits épiques, qui ont agité le climat intérieur de la Haute-Volta à la veille de son indépendance et dont l'exposé sera présenté dans les pages suivantes.

a) La tentative de coup d'Etat ou le "18 Brumaire"
du MORO-NABA KOUGRI

Dans les sociétés africaines l'influence des chefferies traditionnelles était jadis une réalité. Elles détenaient tous les pouvoirs et servaient d'auxiliaires efficaces à l'administration coloniale pour la perception d'impôts de capitation et les multiples opérations de recrutement. Après la deuxième guerre mondiale, pour défendre leur statut et pour mieux résister aux forces politiques montantes, les chefs traditionnels se sont constitués en syndicat (30). Le plus ancien serait celui de la Côte d'Ivoire créé en 1945. En cette période, les chefs traditionnels voltaïques étaient peu intéressés à la politique. C'est pourquoi lors de la première législature (1945-1952),

(30) ZOROME (Malick) : op.cit. p.102 bis

ils firent élire des candidats qui leur étaient très peu attachés tant par l'amitié que par la confiance. Mais à la deuxième législature avec l'évolution des esprits, ils commencèrent à prendre goût à la politique. Ils créèrent leur syndicat en 1952 et les nouveaux conseillers territoriaux étaient en majorité leurs parents ou leurs amis (31). Ce syndicat, selon son article 4, avait pour objet :

- d'établir un lien d'alliance et de solidarité effective entre ses adhérents et de défendre leurs intérêts matériels et moraux en cas de difficulté ;
- de collaborer étroitement avec l'administration française dans un but économique et social ;
- d'apporter une aide mutuelle aux "domestiques" (femmes et enfants) à la mort d'un sociétaire.

Ces chefs coutumiers restaient désormais vigilants. Ils organisaient régulièrement des congrès. Pour renforcer l'assise politique de l'association, le MORO-NABA aurait fait un voyage en France en vue d'obtenir un appui à son projet de créer une monarchie constitutionnelle. Cette initiative inquiéta les responsables des nouvelles formations politiques qui ne doutaient plus des ambitions du roitelet. (32)

A la troisième législature (1957-1959), il descendait même dans l'arène politique avec d'autres chefs coutumiers pour briguer les suffrages. Cette ardeur politique du MORO-NABA entraîna sa désacralisation. Il était donc exposé aux attaques des leaders politiques qui

(31) Revue Française et Etude politique africaine, n°83 nov.1972, p.53.

(32) ZOROME (M.) : op.cit, p.102 bis -103.

Il semble que la France n'ait pas donné suite à la requête du MORO-NABA.

auraient réagi à son égard dans des termes jadis inconcevables. (33)

Le MORO-NABA SAAGA II meurt le 12 novembre 1957. A cette occasion le chef de gouvernement (34) Daniel Ouezzin COULIBALY déclarait: "il n'y a pas, il n'y aura pas et il ne peut pas y avoir conflit de pouvoirs entre l'autorité coutumière et l'administration du gouvernement voltaïque les deux systèmes vivant en symbiose conduisant harmonieusement ce pays vers son destin. Le MORO-NABA est un symbole, le gouvernement est une synthèse" (35). Malheureusement, le vice-président de conseil M. OUEZZIN mourut une année plus tard le 7 septembre 1958. L'échiquier politique de la Haute-Volta était alors ouvert à de nouveaux compétiteurs en l'occurrence le MORO-NABA KOUGRI qui succéda officiellement à son père le 28 novembre 1958 tandis que M. YAMEOGO assurait l'intérim de la présidence.

En cette période, le processus communautaire était encore dans sa phase de gestation alors que la Haute-Volta avançait à grand galop vers l'indépendance. On ignorait encore qui allait la conduire à cette indépendance et sous quelle forme elle allait y accéder (36). Le jeune Naba KOUGRI (28 ans) qui avait été éclipsé par la forte personnalité du leader Ouezzin COULIBALY tentait de refaire surface d'autant plus qu'il avait encore souvenance des événements guinéens qui avaient provoqué "le complexe Touré" en Haute-Volta. Il s'agissait des interventions décisives du président SEKOU TOURE contre la chefferie traditionnelle en Guinée. Après son succès aux élections de

(33) Revue Française et Etude politique africaine, n°83 nov 1972, p.53-54.

(34) Le nouveau gouvernement voltaïque a été formé le 17 mai 1957 par la nouvelle assemblée territoriale elle-même constituée le 31 mars 1957. Le gouvernement était composé de 12 membres. A.F.P. n°4225 du 3-8-1960.

(35) Revue Française et Etude politique africaine, p.54-53

(36) BALIMA (A.S) : op.cit, p.112-113-129.

mars 1957, il avait décidé de supprimer tous les grands Almamy du Fouta Djallon. La conférence des commandants organisée à cet effet sur son initiative et présidée par le gouverneur RAMADIER, condamna la chefferie traditionnelle comme inadaptée et inadaptable aux conditions politiques, économiques et sociales du nouveau territoire guinéen. Ainsi un arrêté du 31 décembre 1957 supprima les chefs de canton et un autre créa les conseils de circonscription. Ces nouvelles inquiétèrent les chefs traditionnels voltaïques provoquant "le complexe Touré" (37). Or une situation similaire se tramait en Haute-Volta. Au sein de la nouvelle assemblée élue le 6 février 1958, certains responsables politiques auraient traité la chefferie traditionnelle comme une institution inutile, superflue et inadaptée au progrès social.

Pour conjurer ce nouveau courant, le MORO - NABA adressa un message au général de GAULLE par l'intermédiaire d'Yvon BOURGES alors gouverneur du Territoire voltaïque. Dans ce message de juin 1958, il exprima "ses sentiments personnels d'attachement et d'assurance, de la fidélité des peuples mossi à la France". Puis au ministre de la France d'Outre-mer, il affirma "sa confiance et son concours le plus entier, pour la lourde mission qui lui incombe" (38). Ce message fut vivement critiqué par un conseiller territorial dans le "Paris-Dakar" du 16 juin 1958. "Je serai très heureux - disait le conseiller général - que le MORO-NABA comprenne lui-même, qu'il ne vit que les vestiges d'un pouvoir dont l'heure a sonné sans

(37) ZOROME (M.) : Les forces politiques traditionnelles en Haute-Volta. Mémoire de D.E.S.S. science politique Paris I 1964. p.102.

- Revue française et Etudes politiques africaines n°83, nov. 1972 p.54.

(38) ZOROME (M.) : op. cit. p.103.

rémission et que son message au président du conseil n'engage personne en Haute-Volta sauf lui-même, simple citoyen comme les autres" (39). Mais le MORO-NABA recidivait dans son activisme. Le 15 octobre 1958, il adressa un message à chacun des membres de l'assemblée territoriale, les "invitant à constituer un gouvernement d'Union et de Salut public pour le Peuple voltaïque".

N'ayant reçu aucune réponse, le 17 octobre 1958 de très bonne heure, il fit encercler le local de l'assemblée territoriale par des manifestants armés (40). Le président de conseil M. YAMEOGO n'était pas encore dans la salle de l'assemblée. Il réunit les forces paramilitaires qu'il avait sous son autorité, pour attaquer les forces impériales essentiellement armées de lances, d'arcs et de flèches. Celles-ci se sont rapidement dispersées en voyant les culasses s'ouvrir et se fermer et les fusils mitrailleurs qui se mettaient en batterie (41). Ce fut alors l'échec du "18 Brumaire du MORO-NABA".

Devant la ferme réaction du gouvernement et les intimidations des émissaires du président du conseil, le bureau du syndicat de chefs coutumiers se désolidarisa de son chef de file en le désavouant dans un long communiqué public et en réaffirmant sa volonté d'entente et sa collaboration vis-à-vis des pouvoirs établis (42). Les étudiants de leur côté ont à l'unanimité voté une motion demandant la révocation du MORO-NABA après son coup d'Etat manqué du 17 octobre. A leur congrès de Bobo en 1959 et celui tenu à Ouagadougou en 1960, ils

(39) ZOROME (M.) : op.cit., p.104

(40) Revue Française et Etudes politiques africaines. n° 83 de nov. 1972 p. 55.

(41) LAMIZANA (A.S.) : Ancien président de la Haute-Volta Ouagadougou 24 sept. 1986.

(42) Revue française et étude politique africaine n° 83, nov. 1972. p. 55. ZOROME (M) : op. cit. p. 104.

demandèrent la suppression de la chefferie. Quant au syndicat des travailleurs, depuis 1958 ils n'ont cessé de condamner et de demander la suppression de la chefferie traditionnelle (43). Le MORO-NABA voulait créer une monarchie constitutionnelle, contre son gré une République fut instaurée le 11 décembre 1959.

Conscient du danger que représentait les forces traditionnelles pour la République, le président YAMEOGO décida des mesures d'anéantissement. Les premières attaques ont commencé lors de sa tournée de novembre 1961 à l'intérieur du pays (44). Il s'éleva contre les coutumes surannées (45) et demande :

- la libération de la jeune fille voltaïque
- l'abolition de l'institution du "sopone" (46)

Au cours de son meeting tenu dans la capitale le 28 novembre de la même année, il reprit ses attaques contre la chefferie traditionnelle. Une année plus tard, le congrès du M.D.V.-R.D.A. tenu du 21 au 25 février 1962 décida dans ses résolutions qu'"il ne soit plus procédé au remplacement des chefs décédés ou révoqués". Cette résolution fut traduite en acte gouvernemental dans le décret n°189. Pris

par le président de la République le 8 juin 1962. Ce décret stipule que "les chefferies coutumières devenues vacantes, soit par suite du décès de leur titulaire, soit à la suite d'une mesure administrative, ne sont plus pourvues, sous aucune forme que ce soit". (47)

(43) ZOROME (M) : op. cit. p. 105.

(44) A.F.P. 29-11-1961.

(45) Coutumes surannées : pratiques consistantes à maintenir les enfants dans l'esclavage et à marier les jeunes filles avant même leur naissance A.F.P. 29-11-61.

(46) Le "SOPONE" : cf. note 45

(47) ZOROME (M.) : op. cit. p. 107.

-A.F.P. n° 4788 du 9/06/1962 A. occid. Haute-Volta.

En définitive, on peut conclure que l'accession à l'indépendance et le triomphe de la République ont eu raison des ambitions des tenants de l'ordre ancien. Les chefs coutumiers dans leur majorité se sont ralliés au gouvernement du président YAMEOGO. Ainsi le courant des éléments autocratiques s'est progressivement éteint.

b) L'affaire de la Fédération du Mali

En 1958 les territoires d'Afrique francophone vivaient une période de bouillonnement politique. La communauté qui leur avait été proposée et qui a été effectivement réalisée, constituait une étape capitale de leur évolution politique. Le "non" audacieux du syndicaliste et politique Sékou TOURE au général de GAULLE, semblait d'une part, libérer la politique française de l'hypothétique des indépendances africaines et d'autre part, donner aux autres territoires l'aspiration à la souveraineté et à l'indépendance nationale. Le problème n'était plus le principe de la reconnaissance du droit à l'indépendance, mais celui de la manière d'y accéder, de jouir de la plénitude de la souveraineté et de réussir le développement économique et social.

C'est alors que Léopold S. SENGHOR, appuyé par Modibo KEITA, lança l'idée de la Fédération du Mali qui réunit peu après le Mali, le Sénégal, la Haute-Volta et le Dahomey. Or en Haute-Volta, le climat politique était agité depuis la mort de Ouezzin COULIBALY. Maurice YAMEOGO qui assurait l'intérim de la présidence réussit à

(48) Revue Française et Etudes politiques africaines, n°83 nov. 1972 p.56.

constituer le 9 décembre 1958 un gouvernement composé de 7 membres du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) et de 5 membres du Parti du Regroupement Africain (P.R.A.) (49). Les derniers étaient totalement acquis à la cause fédéraliste. Les membres du R.D.A. y étaient également favorables car, à leur conférence du 26 octobre 1958 à Bobo-Dioulasso, le R.D.A. avait adopté une résolution en faveur de la fédération primaire (50).

On peut en déduire qu'en Haute-Volta, le projet fédéral emportait l'adhésion de la majorité. Le vote de l'assemblée territoriale le 12 décembre en donnait la confirmation : 34 voix contre 32. Même le MORO-NABA, le garant du pouvoir traditionnel mossi tenait un langage convergent : "Je demeure partisan d'une fédération des Etats de l'A.O.F. avec un parlement et un exécutif à l'échelon du groupe", déclarait-il le 6 décembre 1958.

Malgré cette adhésion presque générale à la cause fédérale, la position du président YAMEOGO était encore floue. Après sa tournée d'information en Côte d'Ivoire puis à Paris, le 18 décembre il devint anti-fédéraliste (51). Il prit de sévères mesures contre les tenants de la thèse fédérale. Il fit démissionner OUSMANE BA, ministre de la fonction publique, M. LEROY ministre de l'Agriculture. Devant cette menace et ce revirement inattendu du président, le MORO-NABA dans sa flexibilité mesurée revint sur sa première déclaration : "Nous ne saurions non plus aller aveuglement à une Fédération qui serait une

(49) BALIMA (A.S.) : op. cit. p. 130

(50) GAM (Patrick) : op. cit. p. II

(51) Ibidem. p. 11-12-13.

arme dangereuse entre les mains d'éléments subversifs, qui remettraient irrémédiablement en cause, la paix et la prospérité de nos peuples" (52) déclarait-il le 20 décembre 1958.

Par contre, trois jours après, Aly BARRAUD le vétéran du R.D.A. déclarait à la presse à Dakar : "Nous réaffirmons solennellement, malgré les pressions qui se sont exercées et qui continuent à s'exercer de l'intérieur de la Haute-Volta, que notre détermination est de bâtir une Fédération dans le sens que nous voulons et nul ne peut s'y opposer" (53). A l'ouverture de la conférence (54) fédéraliste à Bamako, le 29 décembre 1958 toutes les délégations étaient présentes sauf celle de la Haute-Volta. Un télégramme du Haut commissaire de ce territoire annonçait la veille à Bamako, que la Haute-volta ne serait pas représentée officiellement. Par contre le lundi 29 décembre au matin, l'arrivée de la délégation voltaïque (55) fut annoncée par téléphone. Elle fut chaleureusement accueillie à 15 heures à l'aéroport de Bamako par toutes les délégations présentes. Elle comprenait 18 membres dont trois ministres et quinze députés (56). Son président N. BONI déclara dans son intervention à la conférence : "ceux qui croient pouvoir disposer de la Haute-Volta comme d'un panier de colas - se trompent - Notre assemblée s'est prononcée clairement à l'unanimité pour la Fédération. La Haute-Volta y participera malgré le duel des communiqués contradictoires". (57)

(52) GAM (Patrick) : op. cit. p. 12

(53) BALIMA (A.S.) : op. cit.

(54) La conférence devait durer 3 jours du 29 au 31 décembre 1958

(55) La délégation voltaïque n'était pas officielle et les membres ont acheté leurs billets d'avion. GAM : op. cit., p.15

(56) GAM (Patrick) : op. cit. p.15

(57) GAM (P.) : Op. cit.

Au retour de la délégation voltaïque, pour se justifier devant ses grands amis et tous les autres détracteurs du projet fédéral, le président YAMEOGO laissa entendre "qu'il avait délégué à Bamako des observateurs pour observer et non des fédérateurs pour fédérer". Cette délégation ne saurait représenter valablement la Haute-Volta ajoutait-il. "La Fédération véritable et valable ne se fera qu'avec tous les membres de l'ancienne Afrique occidentale française" (58).

Pourtant, le peuple voltaïque était favorable à cette fédération primaire. Les responsables politiques (59) également acquis à cette cause, vont tenter de remplacer M. YAMEOGO à la tête du conseil des ministres en raison de ses tendances anti-fédéralistes. Mais ce dernier déjoua cette tentative en prenant la tête de la délégation voltaïque devant participer à l'assemblée constituante fédérale prévue à Dakar du 14 au 17 janvier 1959 (60). Grisé par l'ambiance des travaux et par l'enthousiasme des constituants, le président semblait adhérer sans réserve à la fédération en faveur de laquelle, il prononça le plus beau discours de la rencontre (61). Ce qui lui valut le poste de vice-président de la nouvelle assemblée fédérale le 14 janvier 1959 (62). Le 28 janvier 1959 l'assemblée voltaïque adopta la constitution de la fédération du Mali à l'unanimité des 57 députés présents.

(58) GAM (Patrick) : op.cit, p.17.

- BALIMA (A.S.) : op.cit, p.131.

(59) BARRAUD (Ali) Vétéran du R.D.A. et de ses autres amis responsables politiques du R.D.A..

(60) GAM (P.) : op.cit, p.23.

(61) Parlant de l'Unité africaine dont la Fédération du Mali sera le 1er jalon le président YAMEOGO assimila la Fédération du Mali à "un grand courant, qui de Dakar, au Golfe du Benin, renverse tout sur son passage et rassure les hésitants. Notre adhésion est totale à la Fédération du Mali et aussi totale l'espérance de voir bientôt le ralliement des autres Etats à notre idée". GAM (P.) : op.cit, p.19.

(62) BALIMA (A.S.) : op.cit, p.131.

Cependant, le président YAMEOGO demeurait jusque là indécis sur le choix des sollicitations dont il était l'objet de la part de ses amis fédéralistes et anti-fédéralistes. Très habilement, après la ratification de la constitution de la fédération du Mali par l'assemblée voltaïque, il demanda le même jour, les pleins pouvoirs exceptionnels pour trois mois (63). Désormais investi de ces pouvoirs, le président YAMEOGO tourna le dos à la Fédération. La raison évoquée était que "La Haute-Volta ne veut pas choisir entre Dakar et Abidjan. Elle dit qu'il faut à la fois Dakar et Abidjan" (64). Le 28 février à zéro heure il convoqua l'assemblée nationale (65) qui devait se prononcer sur un nouveau projet de constitution. Celui-ci fut voté et adopté par 37 voix contre 2. Cette nouvelle constitution disposait dans son article premier que : "la Haute-Volta est une République une et indivisible, membre de la communauté à laquelle elle adhère individuellement" (66). En clair, la nouvelle Constitution consacrait le départ de la Haute-Volta de la Fédération du Mali. Pourtant, le président YAMEOGO était favorable à cette fédération. C'est pourquoi il avait fait la plus belle déclaration à Dakar. Mais à l'intérieur l'opposition était très forte. Au premier rang son frère Denis YAMEOGO qui redoutait le transfert de certaines compétences à l'échelon fédéral. quant au MORO-NABA, il n'entendait pas adhérer à une organisation où son autorité serait releguée au second plan. (67)

Par contre tout l'Ouest de la Haute-Volta fidèle aux leaders ali BARRAUD et NAZI BONI était favorable à la proposition fédérale.

(63) GAM (P.) : op.cit, p.23.

(64) BALIMA (A.S.) : op.cit, p.132.

(65) L'assemblée devrait se réunir le 4 mars mais le président l'a convoquée plus tôt que prévu. GAM (P.) op.cit, p.23.

(66) GAM (P.) : op.cit, p.23.

(67) KARGOUGOU (Moussa) : ancien président de l'assemblée voltaïque ancien Ministre des Affaires étrangères 1978-1980. OUAGADOUGOU, 24-07-1987.

On peut en déduire que le projet fédéral avait profondément divisé les responsables politiques en Haute-Volta. Ce qui paraît paradoxal c'est que l'Ouest qui était le bastion du Rassemblement Démocratique Africain était favorable à la fédération alors que le père fondateur du R.D.A. (Houphouët BOIBNY) y était foncièrement opposé.

Si les anti-fédéralistes l'ont emporté, c'est parce que leur opposition était renforcée par une pression étrangère. Aussi les clergés comme les administrateurs en poste en Haute-Volta (notamment le Haut commissaire MASSON) n'approuvaient pas cette fédération primaire dont ils redoutaient le caractère "révolutionnaire" (68). Ces antécédents inhérents au projet de fédération auguraient déjà les difficultés de la diplomatie voltaïque. La fédération eut lieu sans la Haute-Volta (voir carte page suivante).

(68) KARGOUGOU (M.) : op.cit, 24-07-1986, OUAGADOUGOU.

II - GEOPOLITIQUE ET PROBLEMATIQUE VOLTAIQUES

A partir du 5 août 1960, la République de Haute-Volta fut investie des pouvoirs souverains. A ce titre, elle devenait un Etat, membre de la société internationale. Et c'est dans cette société dont elle connaissait encore mal les rouages, qu'elle devait définir sa politique extérieure pour sauvegarder sa souveraineté et défendre l'intérêt de ses sujets. A priori comment se présente cette société et quelles en sont les caractéristiques générales ?

En parlant de société internationale, nous faisons référence à la définition de Raymond ARON selon laquelle: "la société internationale est une société composée par des Etats souverains" (69). Et les relations entre ces Etats constituent par excellence les relations internationales. Selon lui, deux personnages seulement peuvent symboliser la société internationale et les relations internationales : "le diplomate et le soldat agissant au nom des collectivités auxquelles ils appartiennent. L'ambassadeur dans l'exercice de ses fonctions est l'unité politique au nom de laquelle il parle. Le soldat sur le champ de bataille est l'unité politique au nom de laquelle il donne la mort à son semblable" (70).

Les Etats obnubilés par leur croissance économique et le renforcement de leur pouvoir s'opposaient de plus en plus violemment entre eux (voir Machiavel : Le Prince). C'est pourquoi malgré la création

(69) GONIDEC (P.F) : Les relations internationales, collection université nouvelle, Ed. Montchretien, Paris, 1974, p.26

(70) GONIDEC (P.F) : op.cit. p.27 (voir Raymond ARON : Paix et Guerre entre les Nations.

de certaines institutions pour établir la justice et l'équilibre, on est enclin à la thèse selon laquelle, la société internationale est en état d'anarchie. Selon les tenants de cette thèse (MACHIAVEL dans le Prince et HOBBS (T.) dans le LEVIATHAN) "la société internationale apparaît comme un ensemble dans lequel la loi du plus fort... continue à s'imposer" (71). Ils estiment que la société internationale manque de moyen de coercition, d'institution capable de légiférer, d'édicter des mesures générales et impersonnelles pour une meilleure harmonisation des relations entre Etats. L'existence du droit international est sans doute un atout. Mais les règles qui en émanent ne résultent que de la seule volonté des Etats car "il dépend de chaque Etat... de décider s'il acceptera ou s'il n'acceptera pas une règle du droit international" (72).

Par contre certains Etats, malgré leur opposition à telle ou telle loi qu'ils jugent scélérate et injuste, tombent sous le coup de cette loi par suite de son imposition. C'est pourquoi malgré les leurres, les simulacres d'humanismes spontanés nourris par des intérêts supérieurs, la société internationale dans sa vraie nature, fait obligation aux Etats de compter absolument sur leurs propres forces pour se développer et même pour faire respecter les conventions internationales conclues avec les autres Etats (73). Si telle est la caractéristique de la société internationale, comment la Haute-Volta pourrait-elle

(71) GONIDEC (P.F.) : Relations internationales, collection nouvelle, Ed. Montchretien, Paris, 1974, p.24

(72) Ibidem, pp.30-29

(73) GONIDEC (P.F.) : op. cit., pp.24-25
voir HOBBS (Thomas) : Le Leviathan.

s'y introduire et s'y maintenir. Comment se présente-t-elle dans cette société ? Quelles sont en un mot, ses forces et ses faiblesses dans un monde où la règle du jeu reste dominée par la loi du plus fort ? Cette partie qui présentera la situation géographique de l'Etat Voltaïque, sera axée sur les traits physiques et la situation socio-économique de la nouvelle République.

A.- LES TRAITES PHYSIQUES DE LA HAUTE-VOLTA

Elle portera sur la position géographique de la Haute-Volta, sa superficie, son climat et sa végétation. Ces facteurs sont nettement déterminants en ce sens que le rôle que peut jouer un Etat dans les relations internationales est aussi lié à la place qu'il occupe sur la carte du monde (74). Plus sa position géographique est meilleure, grande est son influence dans les relations entre Etats.

Quant au climat, la végétation, les richesses du sol et du sous-sol, ils ne sont pas sans influence sur les comportements et les activités des communautés humaines dans leurs contacts politiques et commerciaux avec l'extérieur.

a) La continentalité de la Haute-Volta

La Haute-Volta est située à l'intérieur de la boucle du Niger entre 9°20' et 15°3' de latitude nord, 2°20' de longitude est et

(74) RENOUVIN(P.): Introduction à l'histoire des relations internationales, Paris, 1974.

5°30' de longitude ouest (75). Elle s'étend sur une modeste superficie de 275.000 km².

Littéralement enserrée au coeur de l'Afrique Occidentale, sans débouché maritime, la Haute-Volta subit trois attractions contradictoires : celle de la Côte d'Ivoire, du Soudan (Mali) et du Ghana dont les forces sont inégales pour créer un équilibre (76). Rayonnant en étoile vers les Etats voisins (cf. carte page suivante), elle se présente comme un quadrilatère d'environ 650 km. du Nord au Sud et 850 km d'Est en Ouest (77). Elle est limitée à l'Est par la République du Niger, à l'Ouest par la République du Mali, au Sud par les Républiques de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Dahomey qui constituent un écran de 500 km entre elle et l'Océan Atlantique (78).

La capitale Ouagadougou, peuplée de 60.000 habitants est située à 1100 km de Cotonou, 1000 km de Lomé, 1145 km d'Abidjan par la voie ferrée, 1450 km de Conakry, 1800 km de Dakar et 4000 km de Paris à vol d'oiseau (79). Cette situation géographique lui offre une position particulière dans les relations internationales. Mais l'absence de débouché sur la mer présente un handicap majeur pour ses relations commerciales notamment extra-africaines mais aussi pour son développement économique et social. Dans ces conditions, la recherche de débouchés sur la mer constituera une des priorités de sa politique extérieure.

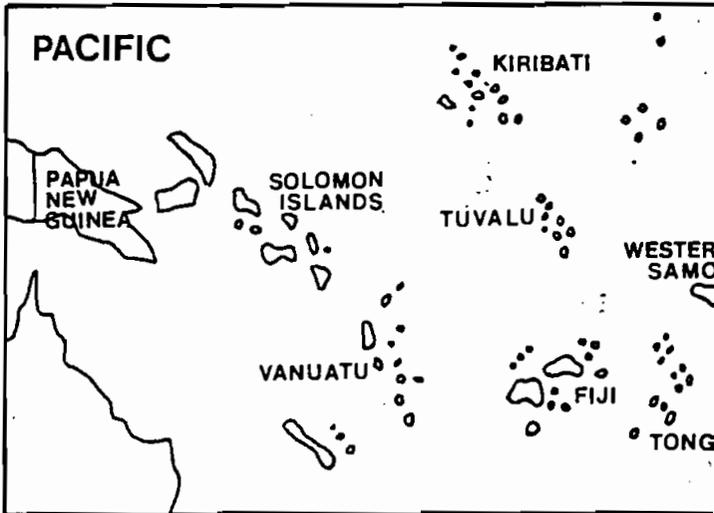
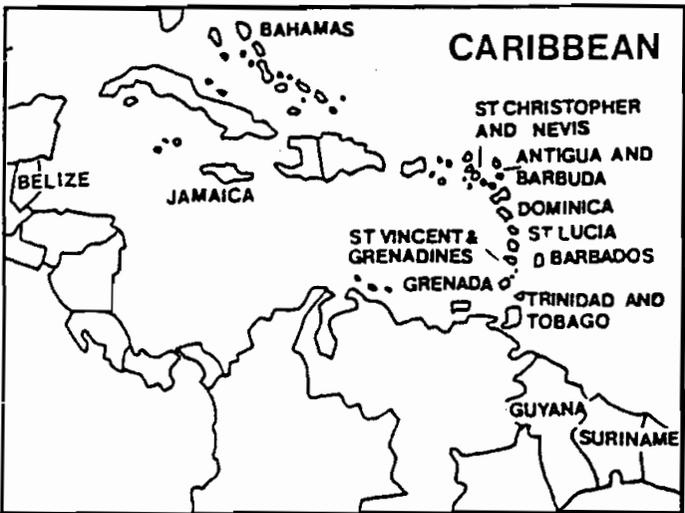
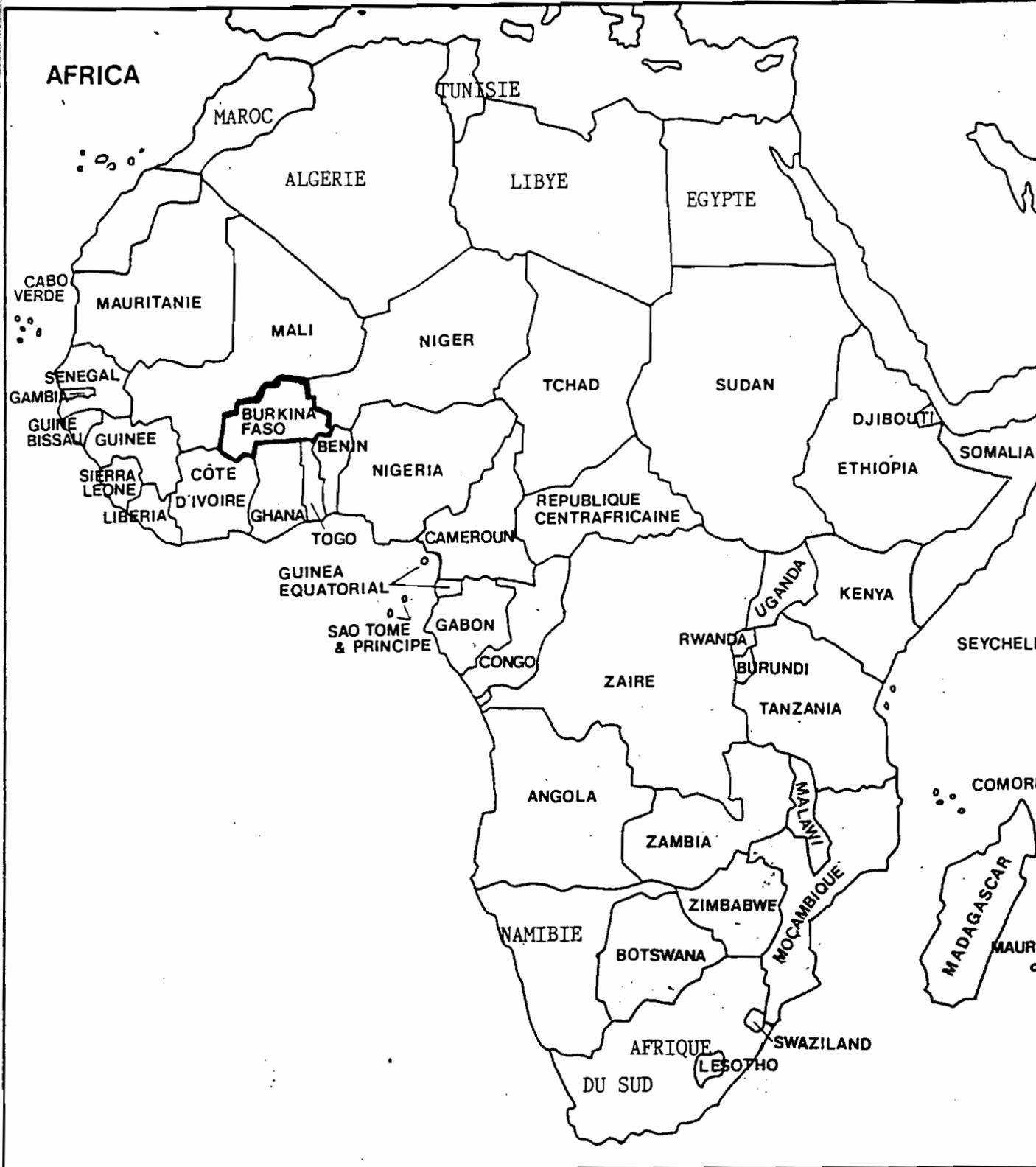
(75) PALLIER (Ginette) : Géographie générale de la Haute-Volta, Publication de l'Université de Limoges et du CNRST, avril 1978, p. introduction

(76) Europe France Outre-mer n°38 (373), déc. 1960, p.32

(77) BARRY (Djibrina) : Le commerce extérieur de la Haute-Volta, 1960-1969, Paris I, 1972, p.5

(78) TOUGMA (R.S.) : La coopération voltaico-ivorienne, DESS, Paris I, 1983, p.10

(79) BARRY (D.) : op. cit., p.5



Son accession à l'indépendance fit apparaître des problèmes techniques jadis camouflés par la structure de l'A.O.F. : conditions d'utilisation du port d'Abidjan pour les produits non ivoiriens, coût du transit à travers la Côte d'Ivoire, régime douanier et la gestion de la regie Abidjan-Niger. L'absence de voie ferrée du côté ghanéen et la disparité monétaire avec ce pays rendaient difficiles l'exploitation du port de Téma (80).

Cette continentalité doublée d'une superficie moyenne va-t-elle l'inciter à développer ses relations avec les pays côtiers aux dépens de celles qui la lient aux pays de l'intérieur ? Sera-t-elle un handicap ou un facteur déterminant dans ses relations avec l'ancienne métropole ?

b) Le climat et la végétation

Morphologiquement, la Haute-Volta est un vaste plateau cristallin d'une altitude moyenne de 300 m, ourlé au Nord-Ouest, au Sud-Ouest et au Sud par une série de gradins et drainés par les trois voltas. (Volta-noire, Volta-blanche et Volta-rouge) (81). Les sols dérivés de formations granitiques et gneissiques, acides, sont très fréquemment cuirassés. Les plus riches sont localisées dans les vallées, notamment dans le Sud (82).

(80) CONSTANTIN (F) : op. cit., p.44

(81) La grande Encyclopédie Larousse, Ed. Librairie Larousse, Paris, 1975, p.5821

(82) PALLIER (G.) : op. cit., p. intro.

1.- Le climat

La situation géographique de la Haut-volta permet de la classer dans un climat de type soudanien avec alternance d'une saison sèche (plus longue au fur et à mesure qu'on avance vers le Nord) d'une saison des pluies. La saison sèche s'étend en moyenne de la mi-novembre à la mi-avril. Quant à la saison des pluies, elle commence de la mi-juin à la mi-septembre. Entre ces deux grandes saisons s'intercalent des saisons de régime transitoire. Le premier régime transitoire commence de la mi-avril à la mi-juin avec des alternances de saisons sèche et d'incursion d'air humide. Le deuxième régime transitoire s'étend de la mi-septembre à la mi-novembre. (83)

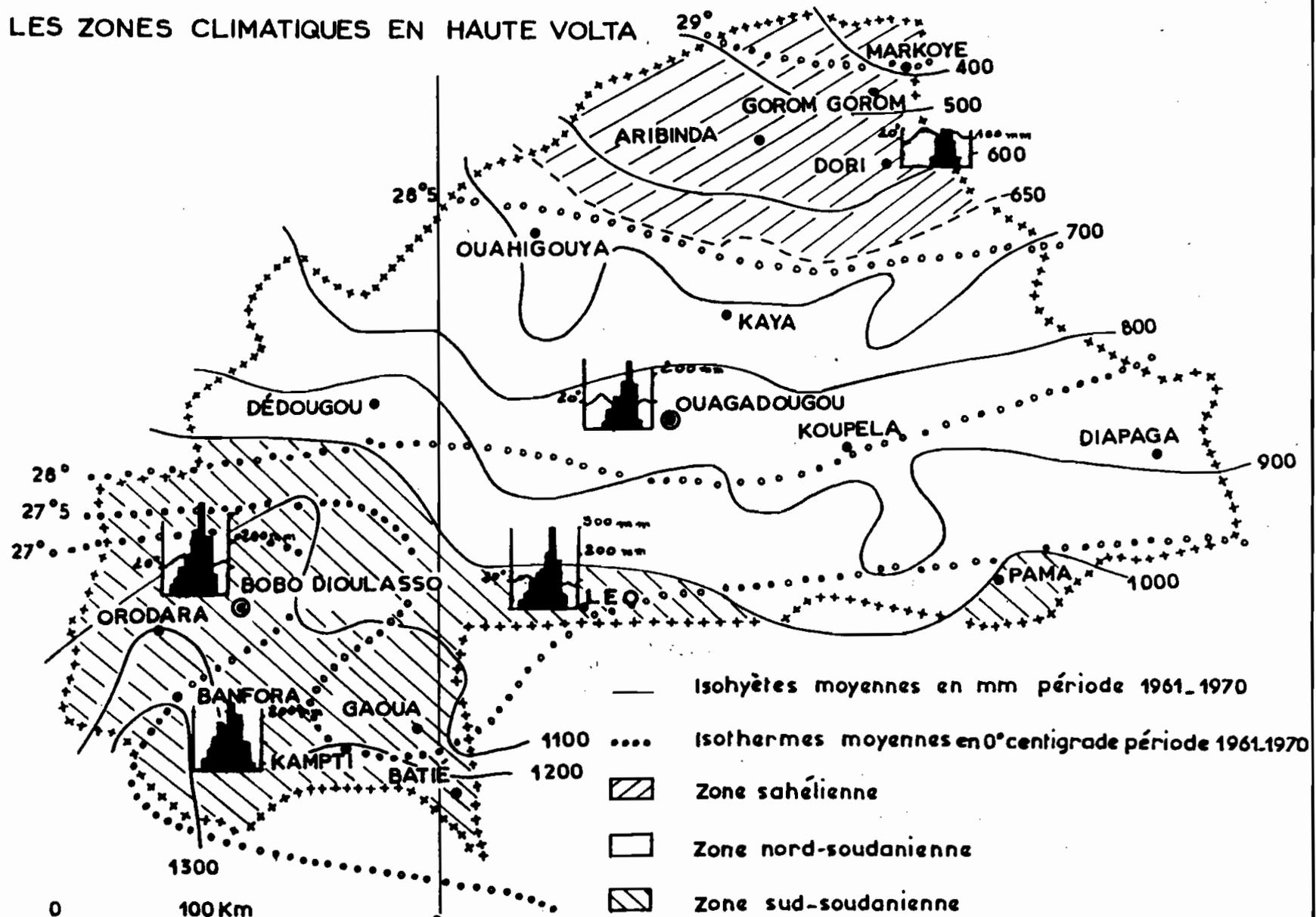
En ce qui concerne les températures, elles sont fonction des quatre variations saisonnières que nous venons d'évoquer. On distingue deux périodes de saisons fraîches et deux périodes de fortes chaleurs.

- Les périodes fraîches

La première saison fraîche commence de décembre à février sous l'influence de l'alizé continental avec alternance d'harmattan. Les températures moyennes en janvier sont de l'ordre de 19°C au Sud, 17°C au centre et 14°C au Nord. Les températures maximales vont de 33°C à 35°C. La seconde saison fraîche commence en juillet, avec une température moyenne générale de 21°C en août et décroissante du Nord vers le sud (voir carte p. 90).

(83) Atlas de Haute-Volta, Ed. Jeune Afrique, p.12. Paris 1975.

LES ZONES CLIMATIQUES EN HAUTE VOLTA



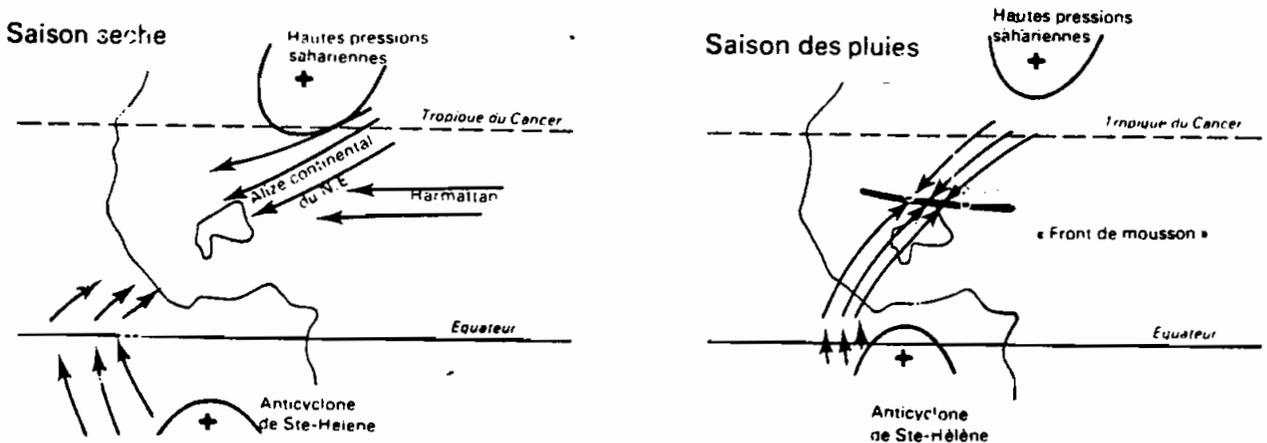
- Les saisons chaudes

La première précède la saison des pluies avec des maxima en mars dans le Sud et en avril-mai dans le Nord. Les températures augmentent au fur et à mesure qu'on monte vers le Nord avec 37°C au Sud, 39°C au Centre et 41°C au Nord.

La seconde saison chaude qui suit immédiatement la période des pluies enregistre une moyenne maximale de 36°C (voir carte p.90)

Sur le plan de la circulation des masses d'air deux types de vents sillonnent le territoire voltaïque. En saison des pluies ce sont des vents humides de secteur Sud-Ouest à Sud-Est en saison sèche ce sont des vents de secteur Nord-Est à Est (voir carte ci-dessous) (84).

Circulation des masses d'air au-dessus de la Haute-Volta



(84) Atlas de Haute-Volta : Ed. Jeune Afrique, pp. 16-13, Paris 1975.

2.- La végétation

Le couvert végétal dépend des conditions climatiques, du sol, mais aussi de l'action de l'homme. En Haute-Volta, la végétation présente une grande variété en allant du Nord vers le Sud. On passe successivement de la zone de steppe à la savane avant de pénétrer dans le domaine de la forêt claire (85). Cette végétation comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, se répartit en bandes parallèles à l'Equateur. Du Sud au Nord on distingue trois domaines : le domaine soudano-guinéen, le domaine soudanien et domaine sahélien (voir carte p.93).

- Le domaine soudano-guinéen. Il se localise dans l'extrême-sud du pays au Sud de l'isohyete 1000 mm. Il offre une savane boisée et arborées et des forêts claires le long des cours d'eau. On y trouve des arbres atteignant 30 à 40 m de haut.

- Le domaine soudanien : c'est la zone la plus étendue. Elle va de l'isohyete 1000 mm à l'isohyete 650 mm (voir carte p. 90). C'est la zone de la savane arbustive qui va en s'éclaircissant du Sud vers le Nord avec des arbres dont les hauteurs varient entre 7 à 10 m.

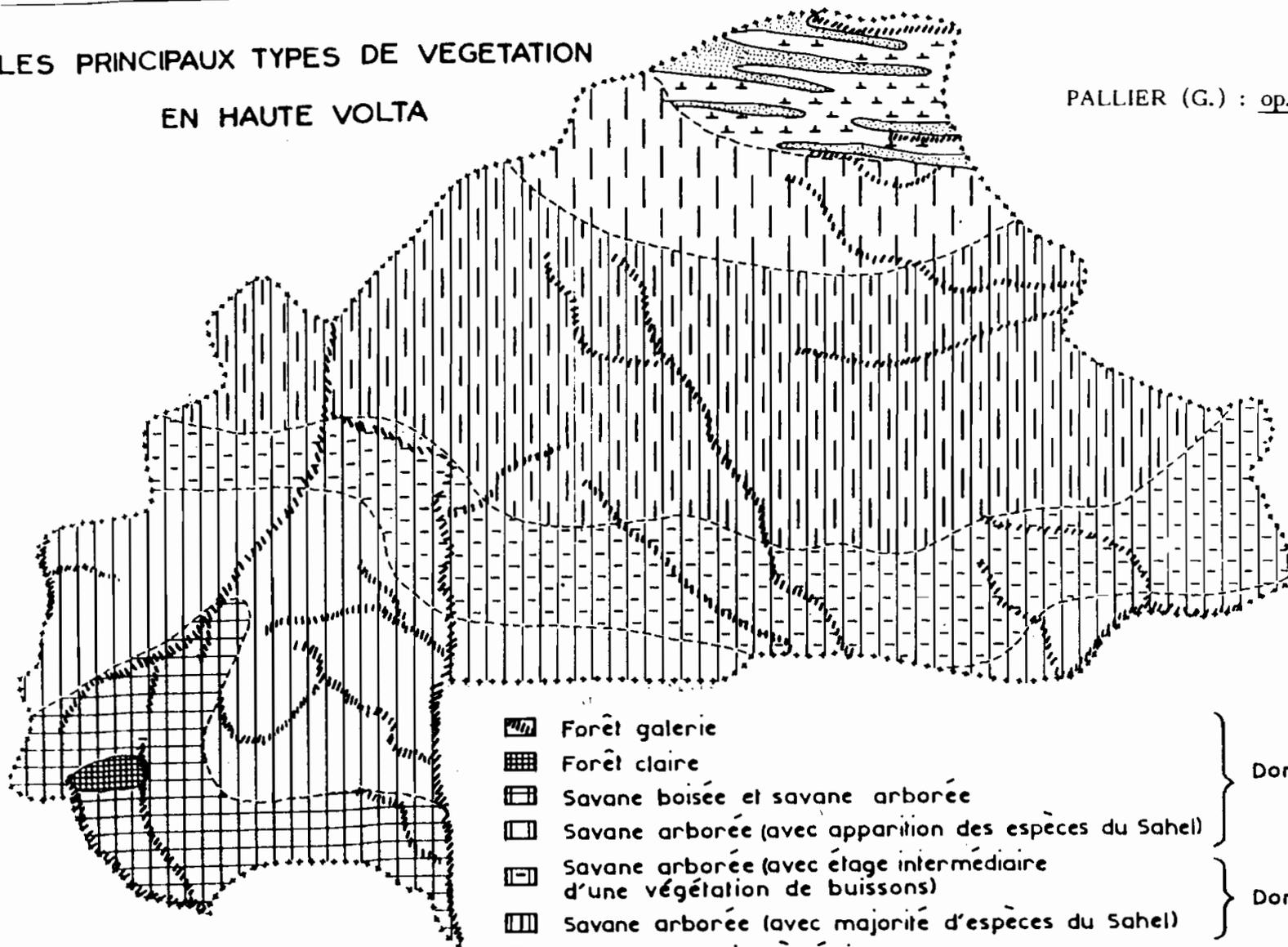
- La zone sahélienne : Elle va de l'isohyète 650 mm au-delà de l'isohyète 500 mm au Nord du parallèle 14°. Là, la saison sèche dure de 8 à 10 mois, c'est la zone de steppe. (86)

(85) Atlas de Haute-Volta, Ed. Jeune Afrique, pp. 17-18, Paris 1975.

(86) PALLIER (Ginette) : op. cit., pp. 44 à 48

LES PRINCIPAUX TYPES DE VEGETATION EN HAUTE VOLTA

PALLIER (G.) : op.cit, p.44



B.- LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Sous ce titre trois thèmes seront exposés :

- la population voltaïque, diversité et répartition
- le problème de l'émigration
- Et la situation économique de la Haute-Volta.

a) La population voltaïque

Reconstituée donc dans ses limites administratives de 1932, la Haute-Volta se présente comme une enclavée au coeur de l'Afrique occidentale française avec cette caractéristique d'être parmi les pays les plus peuplés de la sous-région. Sa population forme une mosaïque composée de soixante ethnies divisées en deux groupes dont le groupe voltaïque et le groupe Mandé. (87)

1.- La famille voltaïque: On y distingue les sous-groupes suivants :

. Les mossi , numériquement plus importants (48 % de la population), ils forment un groupe compact au centre du pays. Par extension le groupe mossi regroupe les Foulsé, les Nionosé, les Kalamse, les Yarse, les Maranse, les Silmi-mossi etc qui sont des populations soumises ou assimilées.

(87) "Les ambiguïtés de la Haute-Volta": Europe France Outre-mer , n°38 (373) déc. 1960, p.33

- TOUGMA (R. Somniga) : La coopération voltaïco-ivoirienne 1982-83, Départ. de Sciences Politiques, p.14

- BELLA (Sita) : dans La vie africaine, n°44 fév. 1964, p.40

. Les Gourmantché 214 000 hts soit 45 % de la population. Ils sont localisés à l'Est jusqu'à la frontière nigérienne et au-delà. (88)

. Les Gourounsi (étrangers en moré) sont au nombre de 268.000 hts soit 5,3 % de la population. Ethniquement composite, le groupe gourounsi comprend : les Kassena, les Nounouma, les Lela etc. et occupe les cercles de Léo et de Koudougou.

. Le Groupe Bobo. Il se subdivise en quatre tribus : les Bobo-Fing, les Bwa ou Bobo-Oulé, les Bobo-Dioula et les Nienègue. Ce groupe constitue 6,7 % de la population voltaïque et occupe les cercles de Bobo-Dioulasso, Nouna, Houde et de Dedougou. (89)

. Les Lobi-Dagari, Wile et Birifor. Ils sont au nombre de 229.000 habitants et occupent le Sud et le Sud-Ouest voltaïque (les cercles de Diebougou et de Groua) (90).

2.- La famille Mandé

C'est une famille très composite comprenant :

. Les Samo et les Marka : Ils seraient des Mandés originaires du Mali. Ils sont respectivement au nombre de 90.000 et de 80.000 habitants installés dans les régions de Tougan et de Toma pour les premiers et dans la région de Nouna pour les seconds.

(88) Encyclopédie Africaine et Malgache : Haute-Volta, Ed. Larousse, oct. 1964 France, p.5

- TOUGMA (R.S.) : op. cit., pp.16-17

(89) Encyclopédie Africaine et Malgache : op. cit., p.5

- TOUGMA (R.S.) : op. cit., pp.16-17

- BELLA (S.) : La vie africaine : n°44, fév. 1964, p.40

(90) Encyclopédie Africaine et Malgache : Hauta-Volta : op. cit., p.5

. Les Sénoufo, au nombre de 40.000 environ, occupent les circonscriptions limites de la Côte d'Ivoire et du Mali et représentent 5,5 % de la population voltaïque.

. Les Boussancé constituant une population de 205 000 habitants environ, ils sont regroupés dans le cercle de Tenkodogo.

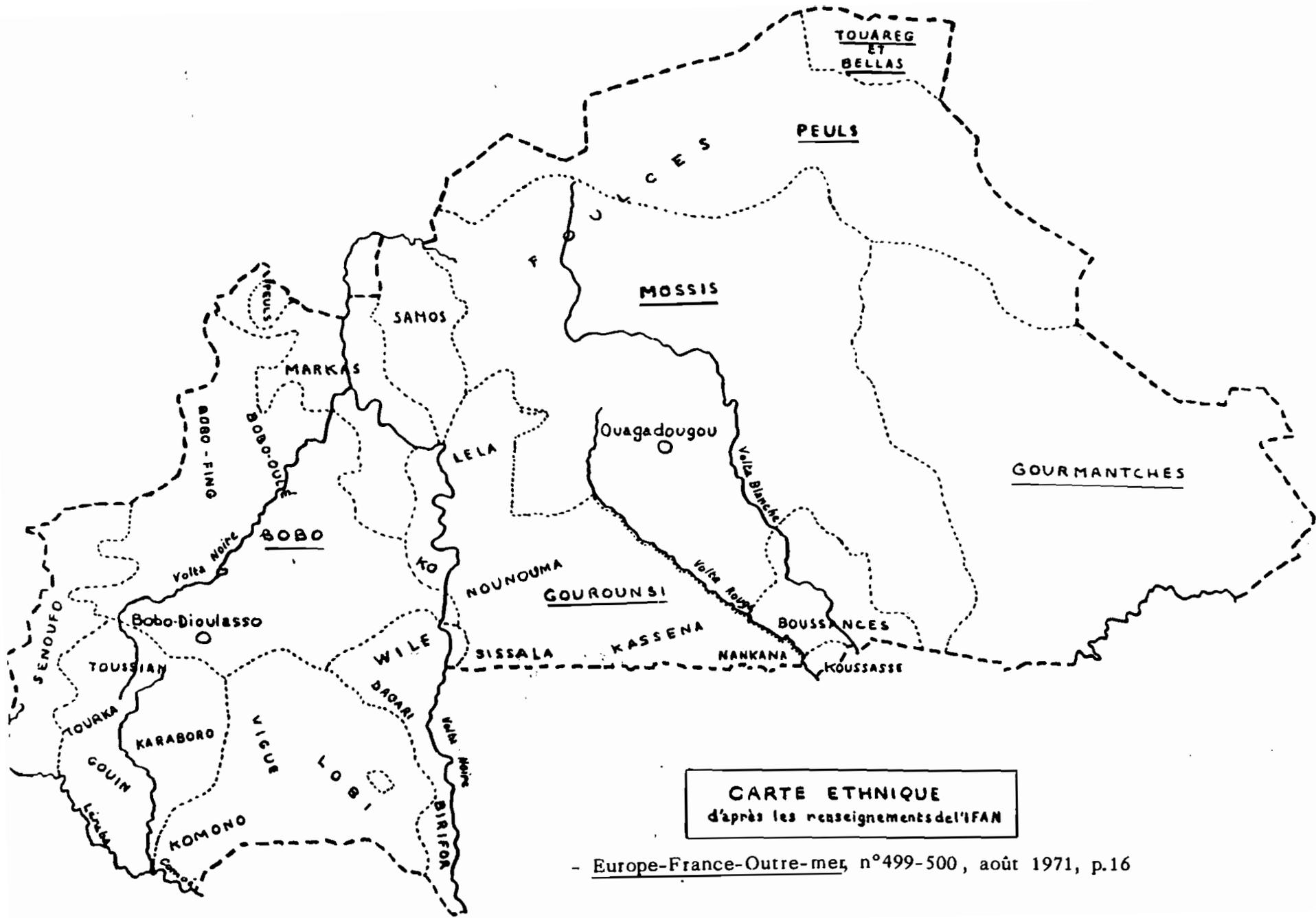
. Les Dioula ; ils sont surtout installés dans la région de Banfora où ils atteignent 20.000 habitants. (91)

En plus des familles voltaïque et mandé, la Haute-Volta compte dans sa configuration une mosaïque de races ou d'ethnies parmi lesquelles on peut citer : les peuls pasteurs semi-nomades installés dans les régions sahéliennes (Dori, Aribinda Djibo). Ils constituent une population de 246.000 hts soit 10 % du total (92). Il convient de citer les marchands Haoussa (20.000 hts) venus du Nigeria et les Touaregs installés dans la région de Dori.

Ce tableau qui ne se veut pas exhaustif est simplement représentatif du groupement des populations voltaïques (voir carte p. 97). Au-delà de leurs particularismes ethniques, ces populations forment un ensemble homogène confondu dans une très ancienne civilisation paysanne avec la réputation de peuples vaillants et intègres.

(91) BELLA (Sita) : dans La vie Africaine n°44, 1964, p.40
- TOUGMA (R.S.) : op. cit., p.17

(92) encyclopédie Africaine et Malgache, Haute-Volta, p.6
- BELLA (Sita) : op. cit., p.41



CARTE ETHNIQUE
d'après les renseignements de l'IFAN

En 1951, la population voltaïque comptait 3.110.000 habitants avec 2.300 hts. non originaires et dont 220 étrangers. En 1958, elle s'élevait à 3.472.000 habitants dont 3.400 non originaires. (93) D'octobre 1960 à mars 1961 elle était estimée entre 4.150.000 et 4.450.000 habitants avec une densité moyenne de 16 hts/km², ce qui lui valait la deuxième place parmi les Etats d'Afrique francophone les plus densément peuplés (94).

En 1966 la population voltaïque était de l'ordre de 4 995.000 hts, avec un taux d'accroissement de 2 % (95). Cette population à prédominance jeune (50 % de moins de 20 ans) avec une natalité de 49% et une mortalité de 30,5% était très inégalement répartie entre 700 villages, petites villes et communes (96). Certaines régions telles Ouagadougou (la capitale) et Koudougou présentaient une densité de 36 hts/km². Quant à la capitale économique (Bobo-Dioulasso) elle comptait 45.000 hts en 1960. (97)

Cette population voltaïque constituait par excellence la première richesse du nouvel Etat. Malheureusement, le manque d'activités rémunératrices va provoquer une constante hémorragie de la population masculine vers les pays côtiers. Conscient de cette réalité, le président Yameogo exprima ses inquiétudes dès les premiers jours de l'indépendance. Il déclara à cet effet que : "La population qui est considérée comme un facteur de richesse, risquerait de s'en aller par

(93) Notes et Etudes documentaires n°3818-3819 du 27 sept. 1971, p.7

(94) "Les ambiguïtés de la Haute-Volta" : Europe France Outre-mer, n°38 (373), déc. 1960, p.33

- Encyclopédie Africaine et Malgache :Haute-Volta, oct. 1964, Ed. Larousse, Paris, p.4

- BELLA (Sita) : op. cit., p.40

(95) Notes et Etudes Documentaires, p.7

(96) TOUGMA (R.S.) : op. cit., p.14

- Encyclopédie Africaine et Malgache : op. cit. p.5

(97) "Les ambiguïtés de la Haute-Volta" : Europe France Outre-mer, n°38 (373), déc. 1960, p.33

- Encyclopédie Africaine et Malgache : op. cit., p.5

manque d'activités capables de la retenir sur son sol national" (98). Ainsi, l'acuité du problème de l'émigration voltaïque était posée.

b) Le problème de l'Emigration

L'émigration voltaïque sciemment provoquée, date de la suppression de la Haute-Volta en septembre 1932. Depuis lors, avec les avantages et les inconvénients que cela comportait, la Haute-Volta n'a pas pu disposer ou associer son potentiel ^{humain} aux efforts qu'exigeait son développement économique et social. Annuellement plus de 50 000 à 100 000 voltaïques franchissent les frontières pour rejoindre Abidjan ou Kumasi (99).

Selon FAUJAS (A) et LUSIGNAN (Guy de) 450.000 ou 500.000 voltaïques s'expatrient annuellement vers la Côte d'Ivoire et le Ghana (100). Ce courant migratoire, dont le taux annuel se fixe à 9 %, concerne notamment la population rurale qui constitue environ 90 % du total. Si des raisons économiques semblent justifier cette émigration provoquée à l'origine, il n'en demeure pas moins que les questions de prestige personnel et la curiosité alimentée par les récits de ceux qui sont revenus de ces régions outre-frontières aient conséquemment entretenu cette hémorragie (101). L'émigration était finalement devenue une réalité constante de la vie économique voltaïque. Celle-ci fut encouragée et entretenue par les nouvelles autorités après 1960. A

(98) BELLA (Sita) : dans "La vie africaine", n°44, fév. 1964, p.42

(99) Encyclopédie Africaine et Malgache : Haute-Volta, oct. 1964, Ed. Larousse-France, p.7

(100) FAUJAS (A) : "La politique extérieure de la Haute-Volta": Revue Française et Politique africaine, n°83, nov. 1972, p.60

- LUSIGNAN (Guy de) : L'Afrique noire depuis l'indépendance, Ed. Fayard, 1970, p.151

(101) Encyclopédie Africaine et Malgache, p.7. - Union générale des étudiants voltaïques : La situation politique en Haute-Volta et l'orientation politique du mouvement de la jeunesse, Ed. Germinal, mars 1974, Paris, pp.33-79.

cette fin, des accords ont été passés avec la Côte d'Ivoire le 9 mars 1960. Ces accords ont abouti à la mise en place des structures adéquates pour mieux organiser et contrôler les sorties des populations voltaïques à savoir :

- . Deux centres de recrutement à Bobo à Ouagadougou chargés des opérations d'engagement (photographie, vaccination, visites médicales, établissements de dossiers, des contrats).
- . 5 centres de transit et d'hébergement
- . 10 centres de "renseignement et de surveillance".

Le fonctionnement de ces services et le transport des travailleurs devant entraîner des dépenses pour la Haute-Volta, le gouvernement ivoirien s'était donc engagé à verser 15 000 F.C.F.A. par travailleur recruté et 1.000 F. pour chaque femme qui l'accompagnera sans contrat de travail. Mais le gouvernement ivoirien n'a pas tenu ses engagements (102).

La présence de populations voltaïques dans les Etats voisins (Ghana, Côte d'Ivoire, Mali) est un facteur décisif qui pèsera de tout son poids dans l'élaboration de la politique étrangère de la nouvelle République.

c) La situation économique

Sur le plan économique, la Haute-Volta demeure en reste. De l'époque coloniale, elle n'a presque rien hérité de substantiel. Et

(102) Union Générale des Etudiants voltaïques (UGEV) : op.cit. p.33-34.

la position géographique qui est la sienne ne répond à aucune nécessité économique (103). Depuis sa création, aucun sens n'a été donné à son économie. Par ailleurs, les événements qui ont abouti à son indépendance ne lui ont pas apporté les possibilités nécessaires pour l'équilibre de son économie (104). Littéralement coincée entre cinq Etats, la Haute-Volta présente une économie à prédominance primaire, avec un potentiel minier et énergétique mal connu. Les perspectives agricoles semblent aussi assez limitées. Pendant huit mois sur douze, la sécheresse est presque totale dans certaines de ses régions (105). A son indépendance, le produit intérieur brut par habitant (PIB/ht) se situait aux alentours de 50 \$/ht contre 78 au Niger et 260 en Côte d'Ivoire. Quant au PNB il a un rythme de croissance régulier de 1,3% par an (106). Cependant, la Haute-Volta demeure un pays fier où "le peuple n'a jamais su traduire dans ses dialectes, la notion de découragement" (107), déclarait en substance le président Yameogo. (Pour plus de détail, confère fondements économique de la coopération p.128).

Désormais indépendante, la Haute-volta veut conjurer tous ces maux. La société internationale étant ce qu'elle est, la Haute-Volta doit y frayer sa voie, promouvoir son développement malgré les désavantages que lui impose sa continentalité. Comme le disait le président YAMEOGO : "Nous voulons faire de la Haute-Volta une nation moderne, qui se veut attentive au bonheur de chacun de ses enfants" (108). Ce faisant, elle se doit de surmonter les handicaps nés de sa continentalité, entretenir et rendre sa population dynamique et

(103) Afrique action ou Jeune Afrique, n°54, du 14 au 30 oct. 1961, vol.II, p.20

(104) BELLA (S.) : "Haute-Volta, cadre géographique, les hommes", dans La vie africaine, n°44, fév. 1964, p.38

(105) FAUJAS (A.) : op.cit.

(106) Dossier de la coopération internationale, p.81.

(107) Aspects de la Haute-Volta, mars 1963, p.6.

(108) La vie africaine, n°44, fév. 1964, p.38.

productive. Pour y parvenir le président Yameogo ne s'en est pas caché, il faudra en priorité "compter sur ses propres efforts - et qu'~~ens~~ suite ceux-ci soient - doublés de l'aide que nous escomptions de l'extérieur dans le contexte de la coopération internationale" (109). La conjugaison de ces moyens et de ces efforts "nous donnent la certitude que nous parviendrons au but" ajoutait le président.

Telle est la situation géopolitique de la nouvelle République de Haute-Volta. Situation dont s'inspireront impérativement l'élaboration et la conduite de sa politique extérieure.

(109) *La vie africaine*, n°44, février 1964, p.38.

CHAPITRE III
FONDEMENTS ET ELABORATION DE LA COOPERATION
FRANCO-VOLTAIQUE

La notion de coopération est très complexe, évolutive et paradoxalement ambiguë. Elle renvoie à des concepts différents, selon qu'il s'agit des relations entre des pays au même niveau de développement ou des relations entre pays développés et pays sous-développés. Selon les dictionnaires (Larousse et petit Robert), la coopération est "l'action de participer à une oeuvre commune (1)". Selon FUCHS (Y.), elle se définit comme "l'échange entre deux nations au profit mutuel de deux partenaires" (2). Quant au professeur Flory, sa définition rejoint intimement celle du dictionnaire Larousse - mais, il y ajoute une petite précision : "on parle de coopération lorsque les Etats quel que soit leur niveau de développement travaillent à une entreprise commune" (3). Mais dans le contexte des relations entre pays développés et pays sous-développés, la notion de coopération semble revêtir une toute autre signification. C'est en considération de ce nouveau contex-

(1) Dictionnaire Le petit Robert nouvelle édition revue, corrigée, 1984 p.389.

- Dictionnaire Larousse nouvelle édition 1979 p.94.

(2) FUCHS (Y.) : La coopération aide au néocolonialisme Ed. sociale Paris p.24 1973.

(3) CADENAT (P.) : La France et le Tiers Monde : Vingt ans de coopération. Documentation Française. Paris 14 janvier 1983 pp.204 p.7

te que Larousse précise, que la coopération est la politique par laquelle, un pays apporte sa contribution au développement économique et culturel des nations moins avancées (4).

Par ailleurs, pour le professeur FLORY, elle est l'action par laquelle, les riches peuvent faire de la charité aux pauvres et l'on parle alors d'aide ou d'assistance. Il précise qu'on ne peut parler de coopération dans les relations entre pays d'inégal développement, que dans la mesure où le partenaire le plus pauvre, est associé aux opérations de développement (5). Mais la coopération est aussi "un ensemble de rapports globaux entre pays développés et pays en voie de développement dans le cadre d'accords bilatéraux ou internationaux" (6).

La notion de coopération a connu dans le temps et dans l'espace, une véritable évolution. C'est la conférence de Bandoueng en 1955 et l'entrée massive des pays d'Afrique dans la société internationale qui donnèrent à cette initiative une nouvelle dimension. Dès lors, elle est devenue le mot d'ordre de l'humanisme contemporain, suscitant partout une abondante littérature et comportant à la fois science et technique de développement.

Dans le théâtre des conflits idéologiques, la coopération devenait un phénomène sous-jacent du conflit Est-Ouest, inspirant beaucoup d'institutions et créant des vocations enthousiastes (7). C'est ainsi

(4) Dictionnaire Larousse : op.cit p.94.

(5) CADENAT (P.) : op.cit p.7.

(6) CISSE (Y.) : op.cit p.24.

(7) AMADOU (Seydou) "Pour une éthique de la coopération", in Le mois en Afrique n°48 décembre 1969 p.64.

que dans la perspective des nouvelles relations francoafricaines, la France conclut dès le 24 avril 1961 des accords de coopération avec des anciennes colonies de l'Afrique occidentale dont la Haute-Volta. Ces accords étaient au départ un ensemble de conventions, une multiplicité de formules qui ont évolué pour s'adapter aux nécessités du temps et aux besoins des nouvelles souverainetés locales. Ayant pour objet d'assurer le développement réciproque des différents partenaires, la coopération franco-voltaïque voire franco-africaine se définit comme un ensemble d'obligations réciproques, contractées pour orienter et donner un contenu précis aux nouvelles relations entre la France et les Etats africains (8).

Cette coopération dite politique parce que globale, inaugurerait une nouvelle ère dans les relations franco-africaines. Avant 1970 les termes d'aide et d'assistance étaient d'usage fréquent pour désigner ce nouveau type de relations entre pays développés et pays sous-développés. Mais cette terminologie selon le professeur FLORY, était moins précise. Et pour des raisons de susceptibilité, de sensibilité et surtout de convenance, elle fut remplacée par le terme "coopération" (9). Mais le passage d'un vocable à l'autre, signifie moins une modification matérielle des situations respectives des partenaires, que l'évolution de l'esprit dans lequel leurs rapports s'exercent. Aussi, soutient-on que la coopération n'est véritable, que lorsqu'il y a échange réel entre les partenaires comme c'est le cas entre la France

(8) PLANTEY (Alain) : "Les accords de coopération entre la France et les Etats africains et malgache" dans : la politique africaine du général De Gaulle 1958-1969 Paris 1980 p.201-202.

(9) CADENAT (P.) : op.cit p.7-9.

et les Etats d'Amérique Latine (Venezuela, Bresil, Mexique) ou les pays du Moyen-Orient. Avec ces pays, la France échange sa technologie contre les matières premières ; il est rare que ceux-ci se posent en demandeur (10).

Cependant, si on se réfère à la précédente définition du professeur FLORY, les relations entre la France et ces anciennes colonies d'Afrique sont dans leur fond comme dans leur forme qualifiables de coopération puisque celles-ci sont aussi associées aux opérations de développement. Par ailleurs, la définition de la coopération donnée par LIGOT (Maurice) et tirée de l'ouvrage de CISSE (Yacouba) soutient implicitement cette assertion (11).

Au terme de ces tentatives de définition, il convient d'élucider les fondements de la coopération franco-voltaïque et les péripéties qui ont abouti à son élaboration.

I. Les fondements de la coopération franco-voltaïque

L'avènement de la communauté entériné par le referendum constitutionnel du 28 septembre 1958, portait en germe l'esprit de coopération. Pendant sa tournée africaine, De Gaulle déclarait : "Nous sommes à l'époque où tout nous appelle à travailler en commun, à mettre en commun nos efforts librement, par notre libre détermination" (12). En

(10) CADENAT (P.) : op.cit p.9.

(11) CISSE (Y.) : op.cit p.24.

(12) M'BOKOLO (E.) : Panorama de l'histoire africaine. Co-production radio C-1 et radio Sénégal . Diffusée par radio Ouagadougou 18 sept. 1987.

effet, sans que des engagements précis soient pris lors du referendum, apparaissait en filigrane l'existence d'une contrepartie dans la prise de position des Etats africains : "assurer-à-ces-nouveaux Etats qui se créaient en vertu de la constitution, les moyens de leur équilibre financier et de leur croissance économique" (13). Mais cette forme de coopération, regie par le droit interne de la communauté, manquait encore de dimension internationale. C'est en décembre 1959 que De Gaulle inaugura officiellement la politique de coopération en s'adressant en ces termes à l'assemblée nationale de la Fédération du Mali : "Il n'y a pas de politique possible sans coopération. Il n'y a pas de pays, si grand et si puissant qu'il soit, qui puisse se passer des autres" (14). L'ère de la coopération était ainsi ouverte, avec la vocation de transformer durablement les relations franco-africaines en leur imprimant finalement un caractère à la fois contractuel, bilatéral et international (15).

En effet, la coopération franco-africaine fut organisée par un tissu d'accords étroits, qui couvre presque tous les domaines de la vie internationale. C'est en cela qu'elle s'interprète comme une réplique française à la volonté d'indépendance des Etats africains. Mais elle s'est assignée des objectifs nobles, qui vont sans doute lui permettre de contribuer aisement au maintien et au renforcement des liens historiques entre la France et l'Afrique indépendante. Dans un court ou long terme, ces objectifs consistaient à assurer :

(13) PEPY (D.) "Réflexion sur la coopération", in Le mois en Afrique n°48 Déc 1969 p.32.

(14) LAVROFF (D.G.) : La politique africaine du général De Gaulle 1958-1969, série Afrique noire 10. Ed. Pedone Paris 1980 p.181.

(15) LAVROFF (D.G.) : op.cit p.181.

- le développement réciproque des Etats liés par des accords bilatéraux ;
- la continuation de l'aide française aux Etats africains et malgache ;
- l'association ou la collaboration économique étroite entre la France et ces Etats (16).

En résumé, cette coopération s'engageait à édifier "entre la France d'une part et une partie de l'Afrique et de Madagascar d'autre part, un ensemble d'hommes, de Territoires, de ressources dont la langue commune est le Français, qui au point de vue de la monnaie constitue la "Zone-Franc" où les produits de toute nature s'échangent sur la base de la préférence..." (17). Telle était la perspective de la politique africaine de la France, après les vagues d'indépendances de l'année soixante.

Mais cette politique d'envergure devait, pour être soutenue et légitimée, trouver sa justification devant l'opinion nationale et internationale (17). Cette justification se résume à la définition des principes directeurs sur lesquels repose la politique française de coopération. Ces principes que nous qualifions de "fondement", sont complexes. Certains sont clairement exprimés voire unanimement admis, d'autres restent hypothétiques donc sous-entendus. On comprend alors, qu'il serait illusoire de prétendre les exposer tous car, la politique française de coopération en elle même se veut une philosophie. Cepen-

(16) *ibidem* p.183.

(17) LAVROFF (D.G) : op.cit p.183.

dant nous tenterons d'en évoquer quelques aspects qui semblent unanimement partagés et relevant à la fois d'inspirations politiques, économiques, culturelles mais aussi stratégiques (18). S'il en est ainsi du côté français, pour la Haute-Volta bien de raisons expliquent son consentement à cette entreprise bilatérale.

A. Les fondements français

La coopération française avec les Etats africains et notamment avec la Haute-Volta, est inspirée par l'histoire, mais aussi par des raisons politiques, économiques et culturelles, qui jadis avaient constitué les mobiles profonds de l'expansion coloniale. Au lendemain des indépendances africaines, ces mêmes causes ont été défendues par le biais de la coopération, présentée comme l'émanation d'un sentiment de responsabilité et de solidarité à l'égard des nouveaux Etats.

a. Le sentiment de responsabilité particulière

Du point de vue historique, la France endosse une responsabilité du moins particulière, à l'égard de ses anciennes possessions d'outre-mer. Celles-ci ont fait partie de l'Empire français qui à l'époque, correspondait à une autre image de la République française dans le jeu des influences et des stratégies entre les puissances mondiales. En déclarant en juin 1940 que "la France a un vaste Empire derrière elle", le général De Gaulle usait de la dissuasion à l'endroit des autres

(18) CADENAT (P.) : op.cit p.19-20.

puissances concurrentes. Les colonies ont participé à l'effort de guerre pendant les deux guerres mondiales. Elles ont fait partie de l'Union Française créée par la Constitution d'octobre 1946. Enfin, elles ont participé à la Communauté proposée par le général De Gaulle en septembre 1958. La France partage donc avec elles un passé qu'il convient d'évoquer.

Par ailleurs, il serait illogique d'assimiler cette évocation à une plateforme revendicative car du point de vue historique, elle permet de comprendre la suite, l'évolution et l'enchevêtrement des événements. Cette explication découle du fait que l'évocation du passé dans le contexte de la coopération franco-africaine, semble aujourd'hui constituer un des points d'achoppement des débats universitaires. En France, les avis sont partagés. Selon le rapport Abélin, la France se doit de "comprendre et accepter qu'en retour l'Afrique puisse légitimement voir dans notre action de coopération, l'accomplissement d'obligations contractées à son égard au cours de décennies, pendant lesquelles, ses ressources et ses hommes ont contribué à notre défense et à notre expansion nationales" (19). La thèse de FRANTZ FANON (20) abonde dans le même sens. Celui-ci soutient que l'Europe est littéralement la création du tiers-monde et que les richesses qui l'étouffent sont celles qui ont été volées aux peuples sous-développés.

Quant aux responsables français, leurs positions restent encore tranchées et contraires à celles que nous venons d'évoquer. Ils estiment que la coopération n'est pas une conséquence de la colonisa-

(19) CADENAT (P.) : *op.cit* p.29.

(20) FRANTZ FANON (1930-1961) médecin d'origine antillaise. Il a activement milité pour l'indépendance des Territoires d'outre-mer.

tion, mais qu'elle doit permettre d'affirmer l'indépendance des Etats africains (21). Ce qui est raisonnable. Quant à dire que la France elle aussi est devenue indépendante et qu'elle peut désormais choisir, en fonction de ses sentiments et de ses intérêts, les Etats avec qui elle veut coopérer..." semble un peu déplacé (22).

De ces conceptions antinomiques sur les fondements de la coopération, transparait un quiproquo. Les responsables français ne veulent pas que leur générosité soit considérée comme une réparation de l'exploitation coloniale. Et les Etats africains de leur côté, ne voulant pas faire figure d'éternels assistés, trouvent à la coopération une justification coloniale. Si la reconnaissance de l'intimité des relations antérieures ne saurait rendre la coopération automatique et obligatoire (23), une fois que cette coopération est établie et qu'elle demeure, elle ne doit pas non plus ignorer les étapes successives qui ont abouti à sa conclusion. C'est ce que tente de faire ressortir cette assertion des responsables français selon laquelle : "la responsabilité de la France envers ses anciennes possessions ne constituera un fondement durable de coopération, que dans la mesure où les relations politiques entre les deux partenaires ne sont pas altérées par des obstacles majeurs" (24). On peut donc en déduire, qu'en dehors du "cas guinéen jusqu'en 1975" et de celui algérien avec le contentieux pétrolier de 1971, la responsabilité de la France à l'égard de la plupart de ses anciennes possessions d'outre-mer, peut être considérée comme un fondement durable de coopération. Si cette logique est admise,

(21) CADENAT (P.) : op.cit tiré de l'ouvrage de FRANTZ FANON : les damnés de la terre éd. Maspéro Paris 1976 p.76

(22) PLANTEY (A.) : "Indépendance et coopération" Revue juridique et politique 1965 p.327.

(23) CADENAT (P.) : op.cit p.29.

(24) Ibidem p.29-30.

il n'y aurait aucune incohérence ni d'anachronisme en évoquant le fait colonial dans les rapports de coopération franco-voltaïque. Après ce thème sur le sentiment de responsabilité, on peut également évoquer le sentiment de solidarité comme un autre fondement de la politique française de coopération.

b. Le sentiment de solidarité

Le rapprochement des populations et la fréquence de leurs contacts, ont fait apparaître les abîmes qui séparent les nations riches et les nations déshéritées. De ce déséquilibre effarant resultera la nécessité d'agir en faveur de ces nations, victimes d'un sort dont ils ne sont peut-être que partiellement responsables.

Cette nécessité d'intervention reposait à priori, sur le sentiment de charité et de solidarité si l'on en croit la plume de GOUJON (25). Le rapport JEANNENEY soutient également cette idée car affirme-t-il : "l'égoïsme national des pays développés ne suffirait que rarement à promouvoir leur aide, même s'ils sont attentifs à leurs intérêts à long terme" (26).

La France pour sa part, est acquise à cet élan de solidarité tant à travers les déclarations de ses responsables, qu'à travers des documents d'autorité. C'est ainsi qu'à la conférence de presse du 25 mars 1959 le général De Gaulle déclarait : "La seule querelle qui

(25) GOUJON (J.) "Les bases techniques du système de coopération franco-africain". Recueil Penant : Revue de droit des pays africains n°694 nov.déc. 1962 p.665.

(26) Rapport Jeanneney (M.) : La politique de coopération avec les P.V.D. Ministère d'Etat chargé de la réforme administrative. Paris 1963 p.17.

vaille est celle de l'homme. C'est l'homme qu'il s'agit de sauver, de faire vivre et de développer" (27). Aussi suggéra-t-il la création d'une organisation internationale qui prêterait son concours aux pays les moins avancés. Quant à Georges POMPIDOU, il accordait à la coopération, une vocation morale et humanitaire. En faisant allusion au rapport Jeanneney en 1964, il approuva l'idée du sentiment de solidarité comme pouvant être éprouvée pour les anciennes colonies, dont la situation sociale, économique et culturelle résulte de ce que le colonisateur a fait, ou a manqué de faire pour eux (28). Devenu président de la République, G.POMPIDOU déclarait que la France doit poursuivre l'effort de coopération entrepris par le général De Gaulle. En fait, la solidarité des peuples riches vis-à-vis des peuples pauvres est une exigence fondamentale de l'avenir humain. Il est inadmissible que des centaines de millions d'hommes souffrent de la faim alors que l'Amérique ou l'Europe occidentale détruisent leur "surplus" (29). A la troisième C.N.U.C.E.D à Santiago (Chili) en 1972, le président GISCARD D'ESTAING déclarait à son tour : qu'"il était temps de considérer l'espèce humaine comme un tout, surgi de la lointaine misère collective et qui doit chercher à traiter les problèmes de l'injustice et de l'inégalité à la dimension de la terre toute entière" (il confirmera cette opinion le 7 mars 1975 à l'ouverture de la Conférence de BANGUI) (30).

(27) CADENAT (P.) : op.cit p.22.

(23) JEANNENEY (J.M) : La politique française de coopération avec les pays en voie de développement. Rapport de la commission d'étude instituée par le décret du 12 mars 1963. Documentation française pp.134 p.17.

(29) POMPIDOU (G.) : Le noeud gordien, éd. PLON Paris, 1975 p.191.

(30) CADENAT (P.) : op.cit p.23.

Le sentiment de solidarité à l'égard des pays en voie de développement a été soutenu par le rapport Jeanneney. Manquer à ce devoir de solidarité serait pour la France, renier la civilisation qu'elle a toujours incarnée précise le rapport (31). Quant au rapport ABELIN, il estime que la solidarité des pays industrialisés vis-à-vis des pays pauvres, est une nécessité et notamment celle de la France à l'égard de ses anciennes colonies (32).

L'appel à la solidarité envers les pays en voie de développement fut aussi l'oeuvre de l'opinion publique internationale et des Eglises chrétiennes (catholiques et protestantes). La stratégie internationale pour le développement postulait que "le progrès économique et social, est une responsabilité commune que partage la collectivité internationale toute entière". Quant au rapport Pearson, il se prononce en faveur d'une "prise de conscience, du fait que le monde est un village, que nous appartenons tous à une communauté mondiale". Par ailleurs les idées dégagées dans "guérir la misère du monde" abondent dans le même sens. Selon Patrick CADENAT, ce document estime qu'"une politique d'aide doit d'abord être fondée sur la prise de conscience d'une solidarité mondiale universelle" (33).

On peut donc en déduire qu'en dehors des déclarations humanitaires des responsables français et des documents d'autorité, la solidarité envers les pays démunis s'appuie aussi sur un large courant d'opinion mondiale, dépassant les conceptions nationales et doctrinaires

(31) JEANNENEY (J.M) : op.cit p.43.

(32) ABELIN (P.) : La politique française de coop. 78 p. Paris 1975. Doc Française. Ministère de la coop. p.17.

(33) CADENAT (P.) : op.cit p.22-24.

(34). C'est ce courant d'opinion qui a développé ce sentiment de solidarité internationale mise en valeur par les Nations-Unies, par le préambule du Traité de Rome, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce, l'Education et le Développement (C.N.U.C.E.D.) et par l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (O.N.U.D.I) (35).

Les pays sous-développés ne sauraient que prêter une oreille attentive à ces multiples appels à la solidarité, lesquels objectivement appliqués peuvent contribuer à enrayer l'injustice, l'inégalité et d'autres maux dont souffre une bonne partie de l'humanité. La convergence des déclarations des autorités françaises dans ce domaine, suscite bien des espoirs dans les Etats d'Afrique francophone, notamment en Haute-Volta. Mais cette solidarité bien qu'étant un des fondements de la politique française de coopération, n'en constitue peut-être ni le premier, ni le principal. La notion de réciprocité des intérêts, notifiée dans les accords avec les Etats d'Afrique francophone en donne un témoignage lucide. C'est alors que nous pouvons aussi évoquer les avantages économiques comme un des fondements de la politique française de coopération.

c. Les avantages économiques

Parmi les mobiles déjà évoqués, le volet économique constitue l'un des principaux fondements de la politique française de coopération avec les Etats africains. Il est rare qu'un pays industrialisé dispose

(34) GOUJON (J.) : Les bases techniques du système de coopération...n°694 p.668

(35) Ibidem p.668.

sur son sol national, de la totalité de matières premières et de l'énergie dont il a besoin (36). Il a aussi besoin de marchés et de débouchés nécessaires pour exporter ses produits manufacturés et faciliter son accès aux matières premières stratégiques (37). Ces derniers facteurs qui jadis justifiaient l'expansion coloniale pour résoudre l'impasse commerciale, demeurent encore aussi nécessaires. C'est donc être moins réaliste, sinon "faire preuve d'aveuglement ou d'une excessive pudeur, que de nier que la coopération avec les pays sous-développés, est l'occasion de satisfaire les intérêts français". Le secrétariat d'Etat à la coopération devait préciser que : "le maintien et le développement des intérêts commerciaux et industriels français constituent...une - de ses - préoccupations constantes" (38). Quant au rapport Abelin, il affirme sans détour que par la coopération, "la France entend développer ses relations commerciales et culturelles" (39).

Ces différentes opinions battent en brèche la thèse du rapport Jeanneney qui prétend que les vraies raisons - de la politique française - de coopération sont l'attente de certains avantages essentiels, encore aléatoires ou lointains".

Ce point de vue du rapport Jeanneney est moins objectif si l'on s'en tient simplement aux précédentes déclarations et à ce point de vue de l'opinion française qui estime qu'"aucune opinion publique pas même l'opinion suédoise, ne laisserait d'importants crédits aller à la

(36) GOUJON (J.) : op.cit p.667.

(37) JEANNENEY (J.M) : op.cit p.36.

(38) CADENAT (P.) : op.cit. Déclaration de Georges POMPIDOU en 1964 p.30.

(39) ABELIN (P.) : La politique française de coopération. Paris sept. 1975 p.78. Documentation française p.17.

coopération sans contrepartie favorable au développement économique du donateur" (40).

A notre sens, les facteurs économiques constituent le primat des fondements de la politique française de coopération. Grâce à elle les investisseurs privés peuvent étendre leurs activités, obtenir des transferts de capitaux à des conditions très favorables et accroître leurs exportations (cf. la transférabilité des fonds dans la zone-franc et les importations voltaïques de la France, p.287 et 330).

Ces avantages sont certains, même si le rapport Jeanneney soutient le contraire (41). C'est pourquoi on tente de la légitimer en évoquant le terme de réciprocité (42). C'est dans le souci de défendre ces intérêts économiques qu'au lendemain des indépendances, la France tenait à conserver l'unité de ces anciennes colonies et de surcroît, renforcer cette unité par des valeurs économiques et sociales au moyen des mécanismes de l'économie libérale : d'où la coopération (43).

d. Le besoin de rayonnement culturel

La coopération culturelle avec les anciennes colonies offre un cadre approprié au besoin de rayonnement intellectuel et culturel. Elle permet le resserrement des liens historiques par la diffusion des modèles sociaux auxquels la France attache une valeur intrinsèque (liberté individuelle, démocratique, parlementaire, entreprise privée

(40) CADENAT (P.) : op.cit p.30-34.

(41) Il refuse l'idée que les avantages qui découlent de la zone franc puissent suffire à justifier une politique de coopération. CADENAT p.36.

(42) CADENAT (P.) : op.cit p.36.

(43) DABIRE (J.K.) : op.cit p.217.

etc.) (44). Cette entreprise selon le rapport Jeanneney, sera l'oeuvre d'hommes prêts à s'expatrier pour des raisons multiples et servir ces causes généreuses et lointaines. Et ce n'est que dans le cadre de la coopération, que leur action intéressée sera assurée d'une protection et jouira de ce fait, d'une signification nationale (45).

En résumé, le développement des relations culturelles de la France constitue aussi un des piliers de la politique française de coopération, précise le rapport Abelin (46).

Tels sont en substance, quelques fondements essentiels de la politique française de coopération. Du côté voltaïque que peut-on donc retenir ?

B. Les fondements voltaïques

Les fondements de la coopération voltaïque avec l'ancienne métropole reposent également sur l'histoire, sur des raisons économiques mais aussi sur l'espoir et la confiance qui seront synthétisés en cinq points.

a. Les populations voltaïques et la défense de la métropole

Comme toutes les autres colonies françaises, la "Haute-Volta"

(44) CADENAT (P.) : op.cit p.31.

(45) JEANNENEY (J.M) : op.cit p.62.

(46) CADENAT (P.) : op.cit p.30.

participa activement aux deux guerres mondiales aux côtés de la métropole. A cet effet, l'organisation administrative achevée des populations mossi a été très habilement exploitée par les administrateurs coloniaux. Le gouverneur s'entendait avec le MORO-NABA, les administrateurs avec les rois et les chefs de canton. Ainsi, tous les ordres étaient fidèlement exécutés. En commençant par l'Afrique occidentale, les autorités métropolitaines se servaient des cavaliers mossi pour maintenir l'ordre chez certaines populations "anarchiques voisines".

En 1914, les populations voltaïques ont contribué à briser la résistance allemande au Togo (47). De 1914 à 1915 environ 3 772 voltaïques furent recrutés dont 1 355 parmi les populations du Sahel Nord, 1 975 chez les mossi de Ouagadougou et de Ouahigouya, 1 362 dans l'ouest-Volta et 121 à Gaoua (Lobi). En 1916 ces mêmes régions fournirent respectivement : 2 335 hommes pour le Sahel Nord, 1 020 pour Fada N'Gourma, 2 836 pour les groupes mossi et 1 551 pour l'ouest Volta soit au total 5 819 recrues (48). En 1917 Blaise DIAGNE (député du Sénégal) fit une tournée en Afrique occidentale pour demander aux chefs locaux, de favoriser le recrutement des soldats africains. Cette démarche a été favorablement accueillie par le Moro-naba de l'époque (Naba Kom II). Pour convaincre de sa volonté de favoriser les recrutements, il demanda à son frère le Doulougou Naba, de s'engager à titre d'exemple. A ce dernier, se joignirent aussitôt plusieurs autres combattants (49). En cette année 2 166 voltaïques furent recrutés, chiffre nettement inférieur

(47) Revue française et Etude politique africaine, n°83 nov. 1972, p.51

(48) MICHEL (Marc) "Le recrutement des tirailleurs en A.O.F pendant la 1ère guerre mondiale". Essai de bilan statistique. Extrait de la Revue française d'histoire d'outre-mer Tome LX n°221. 1973 Paris p.650.

(49) Europe France outre-mer n°499-500 Août 1971 p.14-13.

- Problèmes économiques n° 1 804 30 déc. 1982 Documentation française p.25.

à ceux des années précédentes. Par contre, pour la seule année 1918, environ 18 929 tirailleurs furent recrutés, soit à peu près le double des années précédentes (50). Ce recrutement intensif qui dépassait de loin les recrutements opérés dans les autres territoires, a été surtout favorisé par la collaboration entre le Moro-Naba et l'administration coloniale.

Au déclenchement de la deuxième guerre mondiale le Moro-Naba (Naba Kom II) adressa une lettre de soutien au représentant de France le 5 septembre 1939 (51). En 1940, quand il apprit l'occupation de la France par les troupes allemandes, il maudit alors Adolf HITLER, prit ses deux fils par la main et déclara au peuple mossi en présence du Général BARRAUD (commandant supérieur des troupes) : "Voici mes deux fils, mes aînés pour défendre la France. Aussitôt 10 000 combattants furent recrutés chacun prêtant serment après leurs deux princes : "Je m'engage au nom de Dieu et je m'engage au nom du Moro-Naba" (52).

Cette volonté du Naba, de défendre la paix et la justice dans les rangs alliés, témoignait de son amitié et de sa solidarité avec les autorités métropolitaines et partant du peuple français tout entier. En un mot les voltaïques ont fidèlement répondu à l'appel du 18 juin 1940. Il serait peut-être illusoire de prétendre déterminer le nombre exact des recrues car en cette période une fois de plus, la Haute-Volta n'avait pas d'administration propre. Ses recrues ont été

(50) MICHEL (Marc) : op.cit p.650.

(51) BALIMA (A.S.) : op.cit p.79.

(52) Revue française et Études politiques africaines, n°83, nov.1972, p.51

associées aux contingents du Soudan, de la Côte-d'Ivoire et du Niger. Ce qu'il convient de retenir, c'est qu'à son indépendance, ce pays comptait encore 300 000 anciens combattants (53). Dans les 7 224 villages qui le composaient, il n'y en avait pas un seul, où l'on ne retrouvât au moins deux ou trois anciens combattants. Le cercle de Tougan fournit à lui seul un des plus forts contingents dont le général LAMIZANA (ancien président) lui-même fils d'un ancien combattant de la guerre 1914-1918 (54).

C'est là un dossier important dans les fondements voltaïques de la coopération avec la République Française. Un autre dossier est celui de la main-d'oeuvre voltaïque.

b. Le territoire voltaïque : un réservoir de main-d'oeuvre

La Haute-Volta était le territoire le plus peuplé de toute l'Afrique occidentale française (A.O.F). C'est en raison de cette particularité qu'elle fut créée en 1919 afin de recevoir une personnalité propre, susceptible de lui restituer son impulsion d'antan (55). Mais son maintien en tant qu'entité territoriale autonome fut précaire. Déjà en 1919, le projet de mise en valeur de l'office du Niger nécessitait selon les recommandations de la mission BELIME (1919-1921), le déplacement d'un million et demi de Mossi. Pour les grands travaux et les divers projets de mise en valeur dans les territoires de l'Afrique occidentale française, la main-d'oeuvre voltaïque fut constamment

(53) Europe France outre-mer n° 499-500 août 1971 p.14.

(54) Europe France outre-mer n° 499-500 août 1971 p.14.

(55) Archives nationales. Ministère de la France d'outre-mer. Rapport sur la reconstitution de la H-V. Proposition de loi n°1822 présentée à l'assemblée nationale, session 1947.

sollicitée. En 1922 le gouverneur de la colonie (HESLING) recruta 6000 travailleurs pour la construction de la voie ferrée THIES-KAYES. Ces travailleurs étaient remplacés tous les six mois. La même colonie fournit 2000 travailleurs pour la construction de la voie ferrée en Côte-d'Ivoire. Toujours en 1922, 1000 travailleurs furent recrutés dans la région de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso pour servir les entreprises privées installées en Côte-d'Ivoire (56).

Pour mieux disposer de cette main d'oeuvre voltaïque, le gouverneur Albert SARRAUT fit admettre le démembrement de la Haute-Volta le 5 septembre 1932. Ce démembrement traduisait la volonté de l'administration coloniale, de rattacher les populations voltaïques au sort économique du Soudan et de la Côte d'Ivoire, de faciliter le recrutement de la main d'oeuvre pour les travaux de l'office du Niger et les plantations de la Côte-d'Ivoire (57). Cette suppression achevait d'organiser le cadre de l'exploitation systématique des populations voltaïques. Elle consacrait aussi l'abandon des propositions de la commission d'enquête de 1931-1932 de laisser les populations vivre à leur rythme. Le gouverneur HESLING, indigné par cette nouvelle orientation de l'économie et du sort de ces populations, finit par s'opposer aux recrutements abusifs. Mais il dut fléchir sous la pression des événements (crise alimentaire en 1928) et de celle de ses supérieurs hiérarchiques. De surcroît, son administration devait aider les agents recruteurs dans leurs missions. C'est ainsi que 5000 à 6000 voltaïques étaient annuellement acheminés vers le Soudan voire le Sénégal, et

(56) QUEDRAOGO (D.) : "Une économie en dépendance de l'étranger" : Haute-Volta vivant univers. Bimestriel nov-déc. 1981 p.12.

(57) Archives nationales : Ministère de la France d'outre-mer, Rapport sur la reconstitution de H-V. Proposition de loi n°1822. Assemblée nationale, session 1947.

4000 à 7000 vers les chantiers de la Côte-d'Ivoire (58). En 1940 plus de 90 000 travailleurs ont été recrutés en Haute-Côte-d'Ivoire (Haute-Volta) en plus des 10 000 soldats enrôlés et utilisés sur place comme main-d'oeuvre locale.

En 1941 l'effectif s'élevait à 15 000 travailleurs pour atteindre 36 000 en 1942.

Sous le gouvernement de Vichy l'effort de guerre demandé à toute l'A.O.F et aux populations voltaïques en particulier était excessif. Le mot d'ordre lancé à cette époque était de "travailler deux fois plus pour relever la France" (59). Tous les cercles fournisseurs de main d'oeuvre affirmaient unanimement avec force et même avec indignation, que la limite du recrutement était non seulement atteinte, mais dépassée témoignait un administrateur.

Pour échapper à ces recrutements, beaucoup de jeunes et même des familles entières gagnaient la Gold Coast, où l'administration semblait moins sévère et plus accueillante (60). Les recrutements continuèrent jusqu'en 1944 où la conférence de Brazzaville arrêta le principe de l'abolition du travail forcé. Mais ce principe eut très peu d'incidence sur l'épineux problème des recrutements étant donné que le travail forcé pouvait être subtilement remplacé par le travail obligatoire (61). En réalité il n'y eut d'apaisement qu'à partir du 7 mai 1946 où le député du Sénégal M.LAMINE N'GUEYE fit voter au parlement, la loi

(58) Problèmes économiques. 30 déc. 1982 n°1.804. Documentation française p.26.

(59) Problèmes économiques n°1804 du 30 déc. 1982. Documentation française p.26.

(60) ibidem. Pendant que l'A.O.F. dépendait du gouvernement de Vichy, l'A.É.F relevait du gouverneur EBOUE rallié au général DE GAULLE.

(61) BALIMA (A.S.) : op.cit p.86

sur l'abolition du travail forcé (62). Suite à la reconstitution de la Haute-Volta le 4 septembre 1947, toutes les prestations furent abolies sur le territoire. Mais c'était méconnaître les intentions de l'administration coloniale, qui, sous une forme déguisée perpétua le système de recrutement (63). En 1951, elle dota le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Oeuvre voltaïque (S.I.A.M.O) d'un montant de 10 millions de francs pour favoriser le déplacement de la main-d'oeuvre voltaïque vers la Côte-d'Ivoire aux dépens de l'économie locale (64). Incités par la force des événements, par leurs devoirs civiques et par leurs responsabilités, les voltaïques continuaient à émigrer en grand nombre vers les régions prospères, où les conditions d'emploi avaient été assouplies à leur intention. Ainsi vidée d'une bonne partie de sa force de travail, le nouvel Etat indépendant devenait un pays où "il n'y a rien à vendre, rien à acheter" (65).

Ayant la réputation d'avoir fourni les artisans des grandes réalisations économiques en Afrique occidentale française, la Haute-Volta pouvait compter sur l'aide et la reconnaissance de la métropole pour promouvoir son développement économique et préparer ainsi l'avenir de ses enfants.

c. Les égoïsmes territoriaux et le micro-nationalisme en Afrique de l'Ouest

Jadis les colonies n'avaient généralement pas de personnalité

(62) LIGOT (Maurice) : op.cit p.8. Panorama de l'histoire africaine les années 1958. Coproduction de radio-Côte-d'Ivoire et de radio Senegal. Ouagadougou 18 septembre 1986.

(63) Problèmes économiques 30 déc. 1982 n°1804. Documentation française p.26

(64) OUEDRAOGO (D.) : "Une économie en dépendance de l'étranger" dans : HAUTE-VOLTA "Vivant Univers" Bimestriel n°336 nov-déc. 1981 p.12.

(65) Problèmes économiques n°1804. 30 déc. 1982 Doc. française p.26-27.

propre, encore moins de vie politique autonome. Elles étaient simplement des divisions administratives peuplées d'indigènes. C'est à partir de la conférence de Brazzaville (30 janvier - 8 février 1944) qu'une entité politique leur fut reconnue (notamment les colonies d'Afrique noire). La première déclaration relative à ce nouveau statut fut prononcée par le général de Gaulle le 8 décembre 1943 à propos de l'Indochine. Le 12 décembre c'était au tour des milliers de musulmans dans son discours de Constantine. Et le 30 janvier 1944, la conférence de Brazzaville inaugura cette phase de l'évolution politique des colonies d'Afrique noire. Une autonomie de gestion interne fut accordée à chaque territoire (66). La création des conseils territoriaux éventuellement érigés en assemblées territoriales, leur conféra des aptitudes et des responsabilités plus larges (67).

Cette évolution des colonies ouvrait la voie au nationalisme et légitimait en conséquence le réflexe des égoïsmes territoriaux. L'avènement de la loi-cadre du 23 juin 1956 accrut la personnalité politique des Territoires. Il consacra la cristallisation des nationalismes puisque le parlement cessait désormais d'intervenir dans les matières attribuées aux institutions territoriales. Les nouvelles équipes dirigeantes se voyaient confier progressivement les responsabilités et les destinées de leurs territoires. Cette décentralisation engendrée par la loi-cadre, ouvrit une brèche dans la cohésion unitaire des territoires africains (68).

(66) LIGOT (Maurice) : op.cit p.5-6.

(67) LIGOT (Maurice) : op.cit p.7-8

(68) LAVROFF (D.G) : op.cit p.22.

Pour faire échec à cette politique de balkanisation de l'A.O.F, les responsables des territoires africains s'étaient réunis pour créer à Dakar un exécutif fédéral (69). Les différents partis devaient fusionner en un seul. A cet effet une première conférence fut organisée à Paris le 15 février 1958. Celle-ci échoua du fait de l'opposition entre les partisans du R.D.A et du P.R.A et du fait de l'égalité de leurs forces. Une deuxième conférence réunie au palais du grand conseil à Dakar le 26 mars 1958 échoua devant la volonté du leader Ivoirien de faire front aux initiatives de regroupement de l'ensemble ouest-africain. La raison en était que "le sigle du R.D.A est fait du sang de ses militants" (70). De ce fait, il ne saurait s'effacer au profit du P.R.A. Paradoxalement, au sein de la même formation politique (R.D.A) Ahmed Sekou TOURE tenait un langage différent. Le leader guinéen avait critiqué en son temps la loi-cadre. Il s'est prononcé pour l'Unité des territoires africains, le maintien et l'élargissement des structures fédérales lors des différents congrès du R.D.A en août 1957, en novembre 1957 et en mars 1958. Ces projets unitaires avaient même été approuvés par le grand parlement du R.D.A. Jusqu'en mars 1958 tous les espoirs étaient encore permis ajoutait l'informateur. Mais en septembre 1958 soit peu après le référendum, le leader Ivoirien fit savoir "qu'il n'est pas très favorable à l'idée fédéraliste". Quelques jours plus tard, l'assemblée territoriale de la Côte-d'Ivoire et les parlementaires ivoiriens s'alignèrent sur cette position et rejetèrent toutes les initiatives allant dans le sens de ce qu'ils appelaient "l'utopie fédéraliste" (71).

(69) ZOROME (Malick) : Ancien ministre voltaïque des affaires étrangères. Ouagadougou le 8-9-86. Les promoteurs de ce projet était MM. Leopold S.SENHOR, MODIBO KEITA, GABRIEL D'ARBOUSSIER, DJIBO BAKARY et SEKOU TOURE.

(70) ZOROME (Malick) : ancien ministre voltaïque des affaires étrangères. 08-09-1986 Ouagadougou.

(71) M'BOKOLO (Elikia) : Panorama de l'histoire africaine : les années 1958. Coproduction de radio-Sénégal et de radio-Côte-d'Ivoire. Radio Ouagadougou 18 sept. 1986.

L'avènement de la politique libérale semblait avoir développé chez les africains une conscience locale, territoriale pour devenir enfin nationale (72). Chacun voulait bâtir son pays, sa "nation". Ainsi disaient Leopold Sedar SENGHOR et Vladiodio N'DIAYE : "Si nous voulons que la nation qui se forge tienne toutes les promesses qui gonflent le concept nation,... pour nous la réalité essentielle est la réalité nationale. Elle est supérieure à toute idéologie". Par conséquent l'aspiration nationale s'opposait à l'aspiration unitaire. A ce propos L'abbé FULBERT YOULOU disait que "ceux qui en parlent (l'unité des pays africains) commencent par balayer devant leur case, avant de penser à balayer devant celle du voisin". Le citoyen africain devenait nationaliste. Et ce nationalisme s'opposait à celui du voisin (73). C'est pourquoi certains français qui avaient servi outre-mer auraient "conseillé aux hautes instances métropolitaines de pratiquer une politique de balkanisation comme étant la plus simple pour la domination... française, tout en donnant satisfaction aux politiciens africains dont les sentiments bruissaient tel un feu de brousse" (74). Cette tactique n'était pas ignorée du général De Gaulle qui, depuis longtemps, semblait convaincu de la nécessité de laisser jouer les particularismes locaux (opinion confirmée oralement par GABRIEL d'ARBOUSSIER en 1965) (75).

Persévérant dans son initiative de regroupement des Etats africains M. SENGHOR, appuyé par MODIBO KEITA, lança en décembre 1958 l'idée de la Fédération du Mali. Cette fédération fut officiellement

(72) BALIMA (A.S.) : op.cit p.117.

(73) MILCENT (ERNEST) : Afrique documents n°51 mai 1960 p.63.

(74) BALIMA (A.S.) : op.cit p.117.

(75) GAUTRON (J.C.) : op.cit p.22.

créée en avril 1959 (76). Mais aussitôt le président ivoirien créa le conseil de l'Entente le 29 mai 1959 pour contrecarrer cette initiative unitaire autour du leader sénégalais (L.S.SENHOR) (77). La Haute-Volta fut d'abord acquise à la cause de la fédération primaire. Elle regagna ensuite la deuxième organisation et cela pour des raisons qui lui étaient propres. Le conseil de l'Entente avait-il ce mérite d'emporter la confiance de ces Etats membres ? Avait-il profondément ce dessein salutaire de solidarité et d'intégration réelles des Etats membres ?

En effet, c'est au sein de cette structure organisationnelle que la Haute-Volta accéda individuellement à l'indépendance. Les particularismes locaux l'ayant emporté sur les aspirations unitaires, il n'a pas été possible à ces Etats d'accéder à l'indépendance dans un cadre multilatéral (78).

En accédant donc à la souveraineté internationale le 5 août 1960 avec des moyens en l'occurrence assez limités, la Haute-Volta comptait sur ses propres forces pour promouvoir son développement économique. Mais le soutien extérieur, notamment celui de la France, lui semblait nécessaire pour exorciser les maux nés de sa continentalité et de ses servitudes géographiques.

d. L'état de l'économie et le sous-développement du territoire voltaïque

A la fin de la deuxième guerre mondiale, l'économie des terri-

(76) M'BOKOLO (Elikia) : Panorama de l'histoire africaine. 18 sept. 1986 radio-Ouagadougou.

(77) "La nouvelle Côte-d'Ivoire et les autres Etats de l'Entente" : Europe France outremer n°373 déc. 1960 p.131.

(78) Revue Française et Etudes politiques africaines, n°37 janv.1969 p.73.

toires d'outre-mer était épuisée par l'effort de guerre fourni. Les équipements de base étaient à la limite de l'usure par suite de leur utilisation intensive. Cependant, ces territoires manifestaient une pressante volonté de développement de leurs activités économiques et de modernisation générale, leur permettant de s'intégrer dans les circuits mondiaux afin d'assurer un relèvement souhaitable du niveau de vie de leurs populations (79).

Le souci de restaurer ces économies dégradées et de réaliser les vœux exprimés à la conférence de Brazzaville, incitèrent le parlement français à entreprendre un grand effort national de développement. Cet effort fut l'objet de la loi du 30 avril 1946 "tendant au financement, à l'établissement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des Territoires d'outre-mer"(2). Ces plans devaient être financés par le F.I.D.E.S (Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social) qui à son tour, serait alimenté en recettes par :

- une dotation de la métropole fixée chaque année par la loi des finances ;
- des contributions des territoires votées par les assemblées locales.

Mais l'évolution politique rapide des Territoires d'outre-mer et leur engagement irréversible dans la voie de l'indépendance ont sans doute modifié ou même freiné ces généreuses initiatives de restructuration économique (80). L'hypothèse des difficultés de financement de

(79) GOUJON (J.) "Les bases techniques du système de coopération..." Recueil Penant n°694 nov-déc. 1962 p.675.

(80) GOUJON (J.) "Les bases techniques du système de coopération franco-africaine". Recueil Penant n°694 de nov-déc. 1962 doc.française p.676.

ces projets peut être aussi retenue, eu égard aux besoins de reconstruction européenne (française) après la deuxième guerre. Quelles que soient les raisons plausibles ou probantes, l'économie voltaïque à la veille de l'indépendance présentait à la face du monde un pays sans espoir, ni avenir. D'abord victime des conditions climatiques défavorables et de l'ingratitude du sol, cette économie à la veille des années soixante était aussi le corollaire de ce système d'économie de traite et des déplacements massifs des populations (81). Les secteurs tertiaire (les services), secondaire (artisanat et petite industrie) étaient quasi inexistantes. Le secteur primaire qui constituait une priorité (agriculture, élevage, pêche) souffrait d'une nette stagnation, malgré quelques efforts entrepris dans ce domaine par les autorités coloniales (voir page suivante 131) (82). Cette caractéristique de l'économie voltaïque résultait du sous-équipement de son territoire.

Le sous-équipement de la Haute-Volta

L'effort colonial de mise en valeur de la Haute-Volta n'a intéressé en réalité qu'un équipement léger (ponts, bâtiments administratifs, petits barrages en terre). Cela s'explique en ce sens que depuis sa création en 1919, elle n'a été considérée que comme un arrière pays (83). Ses ressources propres n'ont jamais servi à sa mise en valeur réelle. Qu'il s'agisse de sa main-d'oeuvre ou de ses prestations fiscales, elles ont toujours été exportées pour aménager d'autres

(81) Carrefour africain n° spécial 20 nov. 1972 p.8.

(82) OUEDRAOGO (D.) : "Une économie en dépendance de l'étranger", dans : Haute-Volta "Vivant Univers" n°336, nov-décembre 1981 p.p 52, p.12.

(83) Problèmes économiques n° 1804 du 30 déc. 1982 p.26-27.

territoires considérés comme plus rentables et plus hospitaliers. C'est ainsi qu'à l'époque du Haut-Sénégal-Niger les impôts payés par ses populations étaient drainés vers Dakar et vers Bamako (84). D'autre part, elle n'a rien retiré de son rattachement à la Côte-d'Ivoire ; bien mieux, elle a perdu la seule imprimerie de la colonie, qui a été démontée et transférée dans ce pays voisin. Sa suppression en 1932 et sa reconstitution en 1947 qualifiées de "polonisation", ont été pour elle synonymes de stagnation voire de regressions économique et sociale. Les meilleurs fonctionnaires africains et européens qui y étaient à l'époque, ont été affectés dans les colonies voisines. Sur place, il n'en restait qu'une minorité chargée d'encadrer avec le concours des chefs locaux les populations paysannes (85). Dans le domaine agricole quelques efforts tangibles ont été accomplis entre 1949 et 1958. Ce bilan comporte la construction de petits barrages, la création de fermes pilotes, le creusement de puits villageois et pastoraux, la vulgarisation de culture attelée et la lutte contre l'érosion en 1957 (86). La production du coton et de l'arachide qui intéressaient particulièrement les autorités coloniales justifient ces efforts. La construction du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou, la seule réalisation d'envergure devait faciliter l'acheminement des produits de l'intérieur vers la côte (87). C'était encore sur ce territoire, que les autorités issues de la loi du 4 septembre 1947 manquaient de locaux administratifs (88). Les principales villes

(84) Archives Nationales : Rapport sur la reconstitution de la Haute-Volta. Paris Ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires politiques, n°28, S.G 30 mai 47.

(85) BALIMA (A.S) : Genèse de la Haute-Volta pp 253 sept 1969 Paris p.101.

(86) Problèmes économiques n°1804 du 30 déc. 1982. Doc.française p.26.

(87) BELLA (Sita) : dans : La vie africaine n°44 février 1964 p.38-42. p.42

(88) BALIMA (A.S) : op.cit p.101.

étaient Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui possédaient quelques structures modernes d'urbanisation (89).

Pour sortir de cette impasse, la Haute-Volta indépendante ne pouvait que compter sur l'aide de ses amis dont la France en premier lieu, avec laquelle elle conclut ses premiers accords de coopération le 24-avril 1961.

e. Les exigences de la souveraineté

L'accession à l'indépendance des Etats africains en 1960 consacrait définitivement l'éclatement des anciennes fédérations (A.O.F A.E.F) (90). Cette disparition impliquait des charges nouvelles sur les finances locales. Pour le respect de leur souveraineté, chaque Etat devait répondre aux besoins que nécessitait leur indépendance (91).

Chaque gouvernement devait créer des services qui n'existaient qu'à l'échelon fédéral dont : la sûreté, la douane, la police, l'armée etc. Ils se devaient aussi de renforcer les services tels que les affaires économiques, les statistiques, les postes et télécommunications qui déjà existaient localement, mais malheureusement réduits à des tâches d'exécution ou de transmission (92).

A ces multiples charges, s'ajoutaient celles des personnels coopérants dont la gestion pèse lourdement sur les budgets locaux des

(89) BELLA (Sita) : op.cit p.42.

(90) TRIBOULET (R.) : Rapport sur la coopération franco-africaine 1959-1964 p.19. Archives du C-R-D-A.

(91) SABOURIN (Louis) : Les Etats africains de succession française après dix ans d'indépendance, été 1970, p.576-593, p.19.

(92) TRIBOULET (R.) : op.cit p.19.

jeunes Etats. Ceux-ci bénéficiaient de salaires élevés dans l'administration coloniale, il n'était pas question de revenir sur ces avantages (93). C'est au constat de l'importance de ces charges multiples, que BADEL dans un de ses articles en arrivait à se demander, si les colonies ne coûtaient pas trop cher à la France pour qu'elle soit acquise à la cause du cartiérisme pour décoloniser. Si tel était le cas, on pourrait donc en déduire que l'accession des Etats africains à l'indépendance ouvrait une nouvelle ère pour la France : celle du soulagement. Par contre pour les nouveaux Etats s'annonçait une nouvelle expérience particulièrement rude. Pour le respect et le maintien de son indépendance, la Haute-Volta devait répondre désormais aux exigences de sa souveraineté et satisfaire aux besoins nouveaux que lui imposaient le fonctionnement de son administration et sa représentation diplomatique. A l'époque coloniale, elle a servi la cause fédérale. L'éclatement des structures fédérales entraînant à la fois la disparition de la solidarité budgétaire et la péréquation des recettes interterritoriales, exposaient au grand jour les difficultés du nouvel Etat voltaïque (94). Son budget souffrait d'un déficit chronique : 2,7 milliards F.C.F.A. en 1959 et 1,8 milliard F.C.F.A. en 1960 (95). C'est pourquoi dès 1960, le président YAMEOGO n'a pas manqué d'en évoquer l'importance (96). Celle-ci a été d'ailleurs bien perçue par le président POMPIDOU qui déclarait au cours de sa visite à Ouagadougou en 1972 que : "Parmi toutes les nations d'Afrique qui ont accédé à l'indépendance..., la nation voltaïque est certainement celle qui a

(93) BADEL (G.): L'Afrique accrochée à l'Europe", p.24-31 dans : Spectacle du monde n°107 févr. 1971 p.26.

(94) TRIBOULET (R.) : op.cit p.19.

(95) Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.). Situation et perspectives économiques de la Haute-Volta. 21/9/69, Haute-Volta Ministère du Plan p.22.

(96) BELLA (Sita) : dans la vie africaine n°44 de février 1964 pp 38-42 p.48

consenti les plus grands efforts pour se donner les moyens d'être réellement souveraine. Le travail et le courage de son peuple lui ont permis de vaincre des obstacles qui paraissaient insurmontables et devant lesquels d'autres auraient renoncé..." (97).

Face à ces charges nouvelles et aux multiples difficultés, la coopération franco-voltaïque avait déjà un terrain d'application : aider le nouvel Etat à acquérir les conditions essentielles de son développement. Pour élucider toutes ces réflexions, le président YAMEOGO déclarait le jour de l'indépendance :

"le soleil s'est levé sur une Haute-Volta libre et indépendante, totalement maîtresse de son destin. Nous trouverons de par le monde, des amis prêts à nous apporter leur aide et leur concours en toute loyauté et au premier rang desquels la République française" (98).

Pour la France comme pour la Haute-Volta, assez de facteurs concouraient à l'établissement des accords de coopération entre les deux pays. C'est pourquoi dès la première année de l'indépendance de la Haute-Volta, des démarches furent entreprises pour l'élaboration et la conclusion des accords de coopération franco-voltaïques.

II - L'ELABORATION DES ACCORDS DE COOPERATION

FRANCO VOLTAIQUE

La plupart des Etats africains d'obédience française ont accédé

(97) "La coopération franco-voltaïque : Ce qu'ils ont dit à Ouagadougou dans Europe France outre-mer n° de janvier 1973 p.13.

(98) Problèmes économiques n° 1804 du 30 déc. 1982 p.27 Documentation française.

à l'indépendance après avoir arrêté et paraphé les textes devant régir leurs nouveaux rapports avec la République française. Il s'agit là des Etats de la communauté conventionnelle; les Etats de la Fédération du Mali, Madagascar et les Etats de l'Afrique Equatoriale Française. Quant aux Etats du conseil de l'Entente (99) dont la Haute-Volta, ils ont préféré une solution originale, en posant le principe de leur accession à l'indépendance comme la condition sine qua non de leurs futurs rapports avec l'ancienne métropole (100). N'ayant pas fait partie de la communauté renouée, ces Etats ont uniquement négocié le transfert des compétences avant de signer des accords de coopération. S'adressant donc à ces Etats lors du transfert des compétences le 11 juillet 1960, Michel DEBRE déclarait :

"Je pense (j'espère) que nous nous retrouverons dans quelques mois, peut-être même dans quelques semaines pour signer les accords de coopération" (101). En réponse M. Hamani DIORI (président en exercice de l'Entente) promit au nom de l'organisation, d'être au rendez-vous, de la parole donnée. Peu après, devant la chambre de commerce à Abidjan, le président ivoirien se déclarait favorable à l'ouverture des négociations pour les nouveaux accords (102).

A travers la déclaration du président YAMEOGO le 5 Août 1960, celle du leader ivoirien et du président Hamani DIORI le 11 juillet

(99) Les Etats du Conseil de l'Entente plus la Mauritanie et le Cameroun.

(100) Cette distinction procéderait plus d'une question de forme que de fond dans la mesure où à quelques nuances près, les textes des accords étaient identiques : OUEDRAOGO (Marcel) : La Haute-Volta et la coopération pour le développement. Thèse de Droit, 3e cycle 1976, Paris X, p.9.

(101) Rapport CAROUS n°804, p.2

Archives du C.R.D.A.: Centre Régional de Documentation Africaine, Paris.

(102) Rapport CAROUS n°804.

Archives du C.R.D.A. (Centre Régional de Documentation Africaine, Paris.

1960. les Etats de l'Entente s'ouvraient déjà à la coopération. Au cours de l'échange des instruments de ratification le 5 Août 1960 à Ouagadougou, le président YAMEOGO déclarait :

"L'acte historique qui vient d'être signé en toute amitié avec la République française, ouvre une nouvelle ère de coopération entre le peuple voltaïque et le peuple français... Les Etats du Conseil de l'Entente démontreront, malgré l'interprétation à laquelle la procédure de transfert qu'ils ont adoptée a donné lieu, qu'ils ne renient en rien leur chaude amitié avec la France, mais qu'au contraire, commence une nouvelle ère de fraternité" (103). Au terme de ces déclarations d'intentions, les Etats de l'Entente adressèrent un message au général De Gaulle le 26 septembre 1960 dans lequel, ils exprimèrent vivement leur désir de coopérer (104). Les démarches qui ont abouti à la conclusion des accords (notamment francovoltaïques), l'analyse et l'interprétation du contenu de ces accords feront l'objet de cette deuxième section du chapitre III.

A - NEGOCIATION ET CONCLUSION DES ACCORDS

Après avoir été consacrée sur le plan international par son admission à l'organisation des Nations Unies le 20 septembre 1960, la Haute-Volta entreprit la négociation des accords de coopération avec son ancienne puissance tutrice. Selon le rapport CAROUS, l'ouverture

(103) A.F.P. Spécial Outre-Mer n°4227 du 5.8.1960.

(104) CISSE (Y) : op.cit.

des négociations a été possible grâce aux assurances données par les chefs d'Etat du Conseil de l'Entente et les multiples déclarations qu'ils ont faites tant en France qu'en Afrique (105).

Le rapport ne donne aucune précision sur ces assurances. Mais le consentement des chefs d'Etat de l'Entente à l'ouverture rapide des négociations en est une évidente illustration.

La décision du 3 juin 1960 (refus des Etats de l'Entente de participer à la communauté renouée) qui fut considérée comme une révolte, aurait provoqué une "panique" générale chez les métropolitains installés dans ces trois pays (106). Certaines sociétés auraient fermé leurs portes et d'autres commençaient à transférer leurs capitaux. Ebranlées devant cette menace économique, les autorités des Etats de l'Entente, notamment ivoiriennes (107) ne cessaient de répéter à ces entrepreneurs qu'ils resteront amis de la France. A cet effet, Houphouët BOIGNY déclarait lui-même devant la chambre de commerce à Abidjan que : "ceux qui doutaient hier de nous, seront surpris de nous voir engager rapidement des discussions sur des nouveaux accords de coopération" (108). On peut aussi se demander si ce boycott économique n'était pas la raison de la deuxième rencontre entre les chefs d'Etat de l'Entente et le général De Gaulle le 24 juin 1960 (109). Depuis des dizaines d'années, l'économie de ces Etats dépendait de la métropole et vers laquelle, elle était exclusivement orientée. Ces économies en gestation

(105) Rapport CAROUS n°804. Archives du Centre Régional de Documentation Africaine.

(106) CAMARA (Sylvain) : Dans Afrique Documents n°53, sept-oct, 1960, p.206.

(107) Il s'agit là des lieutenants de l'Armée Ivoirienne.

(108) Rapport CAROUS, n°804, p.2. Archives du C.R.D.A.

(109) Article de CAMARA (Sylvain) : op.cit, p.206.

et par conséquent très fragiles, ne pouvaient durablement survivre à une rupture avec la France, sans être soutenues par une véritable politique d'indépendance. Cette dépendance et cette vulnérabilité des économies africaines (Etats de l'Entente) ont peut-être accéléré le cours des événements et entraîné ainsi l'ouverture rapide des négociations.

a - La négociation des accords

Si l'indépendance de la Haute-Volta (avec les Etats de l'Entente) a été négociée suivant l'article 86 alinéa 3 de la constitution du 24 octobre 1958, les négociations des accords de coopération seront engagées suivant l'article 78 alinéa 3. Cet article annonce que "des accords particuliers peuvent créer d'autres compétences communes, ou régler tout transfert de compétence de la communauté à l'un des membres (110). Après une première rencontre avec le général De Gaulle à Paris, le président YAMEOGO déclarait dans son interview du 13 mars à Ouagadougou : "Nous avons trouvé auprès du chef de l'Etat français, le climat de confiance que nous escomptions"(111). Mais en ce qui concerne la position voltaïque sur les bases militaires françaises, le président

(110) OUALI (L.A.) : Les accords de coopération Franco-voltaïques. Mémoire de Maîtrise, Université de Bénin, juin 1978, Togo, p.45.

Après une rencontre les 5-6 janvier 1961 à Ouagadougou le président Houphouët BOIGNY a été chargé par ses pairs de l'Entente de négocier les accords de coopération. Après sa rencontre avec le général DE GAULLE les 15 et 23 janvier, une rencontre fut prévue à Niamey en février entre les experts de l'Entente et la France. Le 11 février le président Ivoirien rencontra le général DE GAULLE pour la 3ème fois avant de rejoindre Niamey pour rendre compte de sa mission. A son départ de Paris, il déclarait que : "les accords que l'Entente signera avec la France pourront déboucher soit sur un resserrement, soit sur un relâchement des liens entre les deux parties".

Afrique Documents n°56, mars-avril 1961. p.88

(111) A.F.P. Spécial Outre-Mer, n°4413, 14/03/1961, non paginé.

souligna que cette position qui correspond à la conception même de l'indépendance n'a pas étonné le Général De Gaulle. Le 16 mars 1961 eut lieu à Ouagadougou une rencontre des Chefs d'Etat de l'Entente. Selon le président YAMEOGO, cette rencontre avait pour objet de préparer les experts des quatre Etats de l'Entente à la rencontre prévue à Niamey avec la délégation française (112). Ces accords qui avaient été au départ élaborés globalement dans le cadre organisationnel de l'Entente, allaient finalement tenir compte de la situation particulière de chaque Etat. La rencontre de Niamey appelée commission paritaire, réunit des délégations composées des ministres des affaires étrangères ou des chefs de gouvernement. La délégation voltaïque (à laquelle participaient le Dr Issoufou J. CONOMBO, Moussa KARGOUGOU) avait reçu mandat de ne pas signer les accords sur la défense et sur la politique étrangère. Sur ce deuxième point, il s'agissait notamment de ne pas céder le décanat à l'ambassadeur de France en Haute-Volta. Mais très vite, ces négociations ont ignoré ces commissions paritaires, pour s'adresser directement aux chefs d'Etat (113).

C'est pourquoi, avant de se rendre à Paris pour ces entretiens, le président rappela le 14 avril 1961 les points d'achoppement entre la France et la Haute-Volta au sujet des accords de coopération : celui de l'enseignement supérieur et celui de la défense. "Nous estimons dangereux disait-il de prendre vis-à-vis de la France l'engagement d'une exclusivité alors qu'il est de notoriété publique, que les

(112) A.F.P. Spécial Outre-Mer n°4413 du 14/03/1961, non paginé.

(113) KARGOUGOU (M) : ancien président de l'Assemblée, ancien président de Conseil de gouvernement et ancien ministre des affaires étrangères. Ouagadougou, le 24.07.1986.

- CONOMBO (I.J.) : Op.cit, 9.9.1986, Ouagadougou.

cadres enseignants français sont loin de suffire aux besoins internes français et que la Haute-Volta sait par expérience, les difficultés qu'elle rencontre annuellement pour recruter les professeurs dont elle a besoin".

- Le président continua en précisant que "l'africanisation des cadres a été entreprise car les vues de la Haute-Volta indépendante peuvent diverger de celles de la République française -Ce faisant-il devenait essentiel d'éviter aux agents d'assistance technique des débats cornéliens" (114). Quant aux accords de défense, le président estimait qu'ils n'étaient pas négociables (115). Il a évoqué les remous provoqués en France par cette prise de position et condamna en retour le comportement de certains militaires français (coopérants), qui se plaisaient à inculquer de mauvaises idées et à semer le désarroi dans l'esprit des anciens combattants voltaïques".

Conscient de l'envergure de ses prises de position, le président souligna que la situation n'autorise pas l'euphorie et que de sérieux problèmes demeuraient, notamment dans le fonctionnement des circuits commerciaux où certains rouages grinçaient encore pour des raisons obscures (116). C'est dans ce climat de méfiance, de distance et d'incertitude totale que le président YAMEOGO se rendra à Paris pour la conclusion des accords de coopération.

b - La conclusion des accords

Contrairement à toute attente, les négociations engagées depuis

(114) A.F.P. 4440 du 15.04.1961.

(115) CONOMBO (I.J.) : ancien ministre voltaïque des affaires étrangères. 9 sept 1986, Ouagadougou.

(116) A.F.P. n°4440 du 15.04.1961

le 26 septembre 1960 se sont paradoxalement enlisées pendant huit mois. Parmi les raisons évidentes, le refus de la Haute-Volta de signer les accords de défense et de céder sur la politique étrangère en étaient une (117). Cependant le 24 avril 1960, les parties en présence aboutirent à la conclusion des nouveaux accords de coopération (118). En dehors du traité spécial de coopération diplomatique, neuf accords bilatéraux achevèrent d'organiser le cadre des nouvelles relations franco-voltaïques. Ces accords se sont étendus à tous les domaines de la vie internationale sauf en matière de défense, par suite du refus voltaïque d'accorder l'installation d'une base militaire française sur son territoire (119). Le traité concerne la politique étrangère et les accords portent sur la coopération économique, monétaire et financière, l'assistance militaire technique, la justice, l'enseignement supérieur, la coopération culturelle, les postes et télécommunication, l'aviation civile, la marine marchande, la coopération en matière de personnel. A l'exception de celui de la défense, les accords ont couvert tous les domaines naguère dévolus à la communauté constitutionnelle et relevant des "compétences communes" en vertu de l'article 78 de la constitution de 1958 (120).

Au sujet de la défense, le président YAMEOGO déclarait : "Nous aurons en détachement auprès de notre ministère de la défense un personnel militaire français. Mais ce personnel servira sur les bases voltaïques étant entendu que l'ensemble des bases militaires actuellement détenues

(117) A la rencontre des chefs d'Etat à Paris en avril 1961, la Haute-Volta a cédé sur le second point (concession du décanat à l'ambassadeur de France.

- LAMPUE (P) : "Les bases juridiques du système coopératif Franco-africain" : Recueil Penant n°694 nov-déc 1962, p.648.

(118) CÏSSE (Y) : op.cit p.26

(119) ILBOUDO (P) : Les Relations Internationales de la Haute-Volta, 1960-1977. D.E.S.S., Paris I, 1978, p.42.

- Revue française et Etude politique africaine n°83, nov.1972, p.62.

(120) OUEDRAOGO (M.) : op. cit., pp.10-11

par l'armée française sur notre territoire national, nous sera entièrement transféré" (121). Toutefois il signa le 24 avril 1961 un accord bilatéral d'assistance militaire technique. Cette assistance militaire comportait des dispositions particulières comparativement aux accords de défense conclus par les autres Etats membres du Conseil de l'Entente (cf.p.202-203) La Haute-Volta n'ayant pas fait partie de la communauté conventionnelle, les accords qu'elle a négociés ont été conclus, non pas en référence aux articles 86 et 87 mais en vertu des articles 52 à 55 de la constitution de 1958.

Pour être valables ces accords devaient être entérinés par les deux parties contractantes. Le traité devait être ratifié et les accords approuvés. En France, le traité a été ratifié par la loi (n° 61-771) du 26 juillet 1961. Par contre, l'approbation des accords fut assurée par le décret (n° 61-591) du 10 juin 1961 (122). En ce qui concerne la Haute-Volta, le décret (n° 309-PRES LAN) portant promulgation de la loi de ratification du 25 juillet 1961 autorisa à son tour, l'approbation des accords (123). Enfin le 30 août 1961 intervint l'entrée en vigueur desdits accords conclus à Paris le 24 avril 1961 et dont les dispositions accordent à la France la compétence juridique pour préserver et garantir ses liens privilégiés avec la nouvelle République voltaïque. En fait que peut-on retenir de l'analyse de ces accords ?

(121) Revue Française et Etude politique africaine n°83, nov.1972, p.62.

(122) OUEDRAOGO (M) : op.cit, p.12.

Selon l'article 33 du titre V de la constitution du 30 nov 1960 de la Rép. de Haute-Volta c'est le président de la République qui négocie et ratifie les traités et accords internationaux. Aussi il peut confier ces pouvoirs à une autre personne.

OUEDRAOGO (M) : op.cit, p.12.

(123) OUALI (L.A.) : op.cit, p.46.

C'est la loi n°38-61 AN qui ratifia le traité de coopération.

B - L'ANALYSE DES ACCORDS

Les accords du 24 avril 1961 sont le résultat d'une évolution politique des Etats africains, mais aussi de leurs relations avec la République française. Ils sont aussi la résultante de l'évolution conséquente des accords et des conventions qui avaient jusque là lié la France et les territoires africains. Il convient donc de s'appesantir sur le processus juridico-historique de ces accords, leur interprétation mais aussi leur contenu. L'interprétation concernera la force juridique des accords et leur consécration internationale. Quant à leur contenu, il fera l'objet d'un commentaire sur les parties qui concerneront notre étude.

a - Le processus juridico-historique des accords de coopération

De l'analyse retrospective des relations franco-voltaïques, on se rend à l'évidence que la pratique ou la possibilité des accords ne date pas seulement des actes d'accession à l'indépendance, encore moins de la conclusion des récents accords de coopération. Le titre XII de la constitution de 1958 permettait à la République française, de conclure des accords avec chacun des Etats membres de la communauté. Cette ouverture était favorisée par l'article 78 qui prévoyait, la répartition des compétences communes entre la communauté et ses Etats membres. Les actes étaient visés aux articles 5 et 11 qui les qualifiaient d'"accords de communauté" (124). Mais dans la réalité, il n'y a pas

(124) LAMPUE (P) : op.cit, p.648.

eu d'accord de communauté précise le professeur LAMPUE (P). Outre ces possibilités d'accord, le droit interne de la communauté comportait des sources conventionnelles car l'ordonnance du 19 décembre 1958 sur la cour arbitrale mentionnait dans son article premier, que des accords de communauté et autres conventions peuvent lier entre eux les Etats membres de la communauté. Ces conventions étaient bilatérales et relatives aux modalités d'aide aux concours en personnel et à certains services publics. Elles étaient aussi multilatérales notamment celle du 12 décembre 1959 relative à la sécurité de la navigation aérienne signée à St. Louis par tous les Etats de la première communauté (les Etats de l'Union Africaine et Malgache) (125).

Mais ces accords intervenant dans le cadre strict du droit interne de la communauté, avaient une importance limitée. Il a fallu la loi de révision constitutionnelle du 4 juin 1960 pour permettre le développement du droit conventionnel de la communauté. Le refus de la Haute-Volta de participer à la communauté deuxième manière et son indépendance qui en résulta, étaient théoriquement considérés comme une rupture symbolique avec la métropole. L'initiative de nouveaux accords s'imposait pour organiser et légitimer les nouvelles relations entre les deux pays, d'où les accords du 24-04-1961.

b - L'interprétation des accords.

Il s'agira ici de faire ressortir le caractère international des accords du 24 avril 1961, mais aussi de mettre en exergue leur force juridique à travers l'usage recurrent des termes égalité et réciprocité.

(125) LAMPUE (P) : op.cit, p.648.

1.- Le caractère international des accords

Les accords franco-voltaïques conclus le 24 avril 1961 sont qualifiés d'accords politiques en ce sens qu'ils concernent plusieurs aspects de la vie internationale des deux pays (126). Presque tous les attributs de la souveraineté internationale du nouvel Etat ont été englobés.

Mais à la différence des autres Etats (notamment de l'Entente), la Haute-Volta refusa de signer les accords de défense. Elle ne signa pas non plus d'accords domaniaux comme ce fut le cas avec les Etats d'Afrique Centrale (Gabon, République Centrafricaine, Congo-Brazzaville) (127).

Par ailleurs, et selon LIGOT (M), ces accords conclus le 24-04-1961 sont aussi qualifiés de contractuels puisqu'ils ne relèvent pas des textes constitutionnels de 1946 à 1958 (128). Aussi du point de vue de la forme et des procédures utilisées pour leur négociation, ils sont considérés comme relevant du droit international et soumis aux gouvernements et aux votes des assemblées des deux pays (en Haute-Volta par une loi du 25 juillet et en France par deux lois du 26 juillet 1961) (129). Le traité de coopération qui donne cette apparence de coiffer tous les autres accords, a été ratifié par les deux chefs d'Etat. Quant aux accords, ils ont été approuvés par les assemblées

(126) CISSE (Y) : op.cit, p.22.

(127) LIGOT (M) : "Les accords de coopération entre la France et les Etats africains et Malgaches" dans : La politique africaine du général DE GAULLE 1958-1969. Série Afrique Noire 10. Edit.A.Peelone, Paris 1980, p.207-228.

(128) LIGOT (M) : Dans Revue juridique et politique d'Outre-Mer, n°11, janvier-mars 1962, p.4-8.

(129) OUALI (L.A.) : op.cit, p.6.

respectives des deux Etats (130). Enfin, le recours aux "procédures prévues par le droit international" évoqué par l'article 5 du traité en vue de résoudre tout différend dépassant la compétence des négociations directes, achève de confirmer le caractère international de ces accords.

2.- La transparence dans les accords

- La notion d'égalité : Les accords franco-voltaïques du 24 avril 1961 ont été juridiquement bien agencés. Ce faisant, ils consacrent par leurs dispositions textuelles, l'égalité souveraine des cocontractants. Le traité général en donne la première illustration à travers l'expression "entendent affirmer, dans l'égalité complète et le respect de leur indépendance". La même idée est exprimée dans l'article 5 du même traité. L'accord économique, monétaire et financier mentionne aussi dans son article 2, que "chaque Etat détient l'intégralité des pouvoirs économiques monétaires et financiers reconnus aux Etats souverains" (131). Ces quelques dispositions que nous venons de souligner, sont plutôt "une concession formelle au droit commun des traités que la consécration d'une égalité réelle entre les deux parties. Le droit précède ici le fait et ne l'exprime pas". Ces dispositions textuelles faisant bon usage du droit, tendent à "dissimuler" la prépondérance de l'ancienne métropole aussi bien au plan de la négociation des accords que de leur contenu" (132).

(130) OUALI (L.A) : op.cit, p.6.

(131) J.O.R.F du 6.02.1962, p.1307.

(132) CADENAT (P) : op.cit, p.68.

N'oublions pas que la France est une puissance industrielle et membre de la société internationale depuis 1492 (133). A ce titre, elle avait déjà conclu des accords avec d'autres pays développés et avec les Etats ou territoires de son ancien empire tels le Maroc, la Tunisie, les Etats de l'Indochine de l'Afrique Equatoriale française etc . Par conséquent, si les accords du 24 avril 1961 ne s'inspirent pas d'anciens accords, ils donnaient par contre à la France, l'occasion d'affiner les textes.

Quant à la Haute-Volta, il lui manquait les attributs essentiels d'un Etat souverain à savoir, la monnaie, la langue, les capitaux, les cadres ... Pour des raisons évidentes, elle était portée à négocier avec l'ancienne puissance tutrice.

Cette dissymétrie statutaire des deux partenaires et le déséquilibre manifeste des forces, ont sans doute influé sur la forme et le fond des accords. A cet effet Patrick CADENAT soulignait que la "domination française" s'est exercée dans tous les domaines (134).

"La coopération franco-voltaïque étant postérieure aux liens coloniaux, les conditions de négociation écartaient l'égalité des rapports entre les deux partenaires" (135).

- La notion de réciprocité

Dans le domaine des relations internationales, la réciprocité

(133) DABIRE (J.K) : op.cit, p.90.

(134) CADENAT (P), p.69-70.

(135) CADENAT (P) : op.cit, p.66.

constitue un principe fondamental sinon la "pierre de fondation" de bonnes relations pacifiques. De l'avis de Patrick CADENAT on retrouve ce principe dans les traités les plus anciens (136). Et nous convenons avec lui que l'application de ce principe entre pays développés et pays sous-développés notamment entre la France et la HauteVolta, peut être contestée en ce sens que l'égalité des niveaux de développement et la similitude des Etats qui impliquent l'application du principe de réciprocité n'existent pas. Or les accords franco-voltaïques font ressortir le caractère réciproque des avantages que chacun des deux pays peut tirer de la coopération.

L'article 2 de la coopération économique précise d'une part que: "les deux parties acceptent de coordonner leurs politiques commerciale, monétaire et financière internes... de façon à s'entraider réciproquement et à promouvoir leur développement économique"(137).

L'article 11 du titre III des mêmes accords, fait aussi état de la notion de réciprocité en soulignant que les deux parties conviennent de maintenir leurs relations commerciales dans le cadre d'un régime préférentiel réciproque (138). Si la notion de réciprocité amenuise relativement les avantages que la Haute-Volta pourrait tirer de ces accords, l'aide qui lui est accordée et dont l'essence écarte toute idée de réciprocité devrait lui permettre de récupérer le manque à gagner. "Les accords qui réalisent ces aides sont des traités à titre gratuit dont la cause est "l'animus donandi" qui efface toute

(136) CADENAT (P) : *op.cit*, p.66.

(137) J.O.R.F. 6 février 1962, p.1307.

(138) J.O.R.F, 6 février 1962, p.1308.

idée de retour". Mais cela n'est pas le cas dans les accords franco-africains de première génération ou l'unilatéralité est manifestement absente (cf. déclaration du 10 juin 1964 de Georges POMPIDOU p.374-375).

Dans ces conditions l'honorable dessein de la coopération qui est de s'entraider réciproquement et de promouvoir le développement économique le plus rapide possible des deux partenaires semble être dès le départ déséquilibrée eu égard au gigantisme du partenaire français. Et même si cette critique de la notion de réciprocité est contestable, on peut cependant admettre que les avantages tirés par les deux partenaires sont d'inégale valeur (139). Ceci étant, de s'interroger sur le contenu réel des accords.

C - CONTENU ET SIGNIFICATION DES ACCORDS

Après avoir rappelé le caractère international des accords et la transparence qui en découle, il convient maintenant d'exposer leur contenu. Cette élucidation qui doit faire ressortir la signification et la portée des accords, concernera essentiellement les parties retenues pour cette étude. Il s'agira notamment de l'aspect politique des accords qui inclura les accords de défense, de la coopération économique et financière, des accords monétaires et de la coopération technique en matière de personnel d'assistance technique.

a - Les accords de politique étrangère et de défense

Dans son préambule, le traité de coopération évoque la volonté

(139) CADENAT (P) : op.cit, p.66-67.

commune des deux chefs d'Etat, de déterminer le cadre idéal d'application des liens qui unissent les peuples voltaïque et français. Leurs politiques étrangères qui s'inspirent des mêmes principes (140) devraient permettre l'affirmation et la réalisation de ce dessein salutaire, d'en préciser les modalités et de renforcer la solidarité entre les deux Etats.

Ce traité qui se résume en six articles, stipule dans son article premier, que chaque partie contractante accrédite un ambassadeur auprès de l'autre partie (141). Mais l'article précise que "l'ambassadeur de la République française à Ouagadougou est le doyen du corps diplomatique" quelle que soit son ancienneté. Par contre il ne prévoit pas la réciprocité pour l'ambassadeur de la République de Haute-Volta à Paris. La "place privilégiée" qui est réservée en contrepartie à l'ambassadeur de la République de Haute-Volta parmi les envoyés diplomatiques accrédités à Paris, reste floue et imprécise et ne saurait suffire pour une réelle réciprocité. Cette disposition de l'article premier, qui fait de l'ambassadeur de France le doyen du corps diplomatique accrédité à Ouagadougou abolit la règle selon laquelle : le décanat dans un pays est réservé au représentant diplomatique le plus ancien dans l'exercice de ses fonctions. X

En matière de politique étrangère, l'art. 2 du traité prévoit une concertation des deux parties. Mais avec l'inégalité des rapports, il serait difficile ou peut-être préjudiciable au pays aidé de faire prévaloir son point de vue (sauf pour des cas spécifiques à l'Afrique,

(140) Il s'agit des trois principes énumérés par la Charte des Nations-Unies : Liberté, démocratie, humanisme.

(141) J.O.R.F du 6.02.1962. p.1307.

au Tiers-Monde ou qui ne mettent pas en cause le partenaire). Dans les termes du traité, la France assure à la demande de la république de Haute-Volta sa représentation, la défense et la protection de ses intérêts dans les Etats ou auprès des organisations internationales où elle n'a pas de représentation propre (art.3) (142).

Ces dispositions ont joué à l'occasion des votes intervenus à l'assemblée des Nations Unies au sujet du conflit algérien et pendant la période durant laquelle la Haute-Volta n'avait pas de représentation auprès de la communauté Economique Européenne (C.E.E., cf art. 19 des accords). Quant à la représentation de la Haute-Volta par la France auprès d'Etats étrangers, celle-ci n'aura joué que sur le plan consulaire (143).

Théoriquement ce traité auquel se réfèrent expressément les accords, n'a pas été limité dans le temps. Par contre ses dispositions sur la représentation de la Haute-Volta par la France n'a que très peu duré.

Sur le plan militaire, et à la différence des autres Etats du conseil de l'Entente, la Haute-Volta n'a pas signé d'accord de défense avec la France. Elle a plutôt préféré un accord d'assistance militaire technique succinctement défini dans les dispositions de l'art. 1 qui stipule que : "la République française s'engage à apporter à la République de Haute-Volta l'assistance de personnel militaire français pour l'organisation, l'encadrement et l'instruction des forces armées.

(142) Journal officiel de la République Française, 6.09.1962, p.1307.

- OUEDRAOGO (M) : op.cit, p.15-16.

(143) OUEDRAOGO (M) : op.cit, p.16.

Cette assistance militaire à la HauteVolta se résume en trois volets essentiels :

- la mise à sa disposition en fonction de ses besoins exprimés, les officiers, sous-officiers et les hommes de troupe français nécessaires pour l'organisation et l'encadrement de ses forces armées (art. 1 et 9 des accords de défense).
- la fourniture de matériels de transmission, des véhicules de combat des unités de l'armée et l'armement léger (cf. art. 3 des accords)
- Enfin assurer la formation et le perfectionnement des cadres de ses forces armées (art. 8).

Le statut et la gestion du personnel militaire de l'assistance technique français sont définis par les articles 6, 9, 10, 11 et l'annexe I desdits accords. Quant à leur durée, elle est fixée conformément à la réglementation française sur les séjours à l'extérieur (144). Cependant, ces accords comportent des dispositions particulières qui seront évoquées plus tard.

b - La coopération économique et monétaire

L'économie voltaïque, telle qu'elle se présentait au lendemain des indépendances avait nécessairement besoin d'un concours extérieur. Ce facteur économique sans doute essentiel, semble même avoir incité les Etats de l'Entente à entamer rapidement avec la France, la négociation des accords de coopération. C'est pourquoi, la Haute-Volta a décidé de poursuivre son développement en étroite association avec la France et les autres Etats de la zone franc, sans renoncer cependant à

(144) J.O.R.F., 6 février 1962.

ses possibilités d'échanges avec les autres pays du monde (art. 1er des accords économiques). Cet engagement contractuel a durée indéterminée de la Haute-Volta avec la France s'explique essentiellement par l'acceptation par l'ancien territoire, de coordonner sa politique commerciale, monétaire et financière externes avec les Etats de la zone franc notamment avec la France.

Ce deuxième principe dont procède l'association contractuelle franco-voltaïque semble être à l'époque, la condition de l'article 3 qui précise que : "la République Française continuera à apporter à la République de Haute-Volta, l'aide matérielle et technique qui lui est nécessaire pour atteindre les objectifs de progrès économique et social que celle-ci s'est fixés". Cependant, sans se référer à l'exécution des accords pour en déduire les caractéristiques, la disposition textuelle desdits accords laisse comprendre, que l'aide prévue à l'article 3 du titre préliminaire des accords économiques semble être déjà liée par les dispositions de l'art. 9 du titre II des mêmes accords. Cet article stipule que "la partie du concours financier pour le développement économique et social affectée à des études, à des achats d'équipements donnera lieu à marchés réservés, en principe aux entreprises de nationalité française ou voltaïque".

L'importance de ces accords et le souci de leur exécution normale et régulière a nécessité la création d'une commission paritaire franco-voltaïque. Cette commission, dont la compétence est uniquement réduite aux attributions (145) dévolues au Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C) se réunit une fois tous les trois mois. Mais elle peut être

(145) Il s'agit là des dispositions du titre II des accords économiques.

expressément convoquée dans cet intervalle à la demande de l'un ou l'autre des partenaires (art. 6) (146). Mais dans le domaine commercial cette commission sera peu fonctionnelle et sera même suspendue de fait, compte tenu de la primauté et de l'application des dispositions de la convention associant la Haute-Volta à la C.E.E (Communauté Economique Européenne) (147). Si l'organisation des échanges commerciaux de la Haute-Volta avec la C.E.E prime sur celle qu'elle doit entretenir avec la France, on pourrait bien se demander sur quoi reposeront alors les accords commerciaux franco-voltaïques.

1.- Les accords commerciaux

Ces accords ont été conclus pour une période de cinq années renouvelables. De leur lecture attentive, on observe une organisation minutieuse du cadre et des conditions d'application des échanges entre les deux pays. Ces accords reposent sur un régime préférentiel réciproque fondé sur :

- la libre circulation et la franchise douanière ;
- le consentement mutuel de débouchés privilégiés pour les principaux produits et marchandises notamment sous forme de contingents et de prix garantis ;
- la coordination des politiques commerciales à l'égard des pays tiers, impliquant une protection des industries voltaïques ;
- la détermination des quantités et des prix des produits importés sur les territoires des deux républiques.

(146) Journal officiel de la République Française, 6.02.1962, p.1307.

(147) OUEDRAOGO (M) : op.cit, p.17.

Ces quatre principes qui constituent la toile de fond des échanges franco-voltaïques, comportent des avantages et des inconvénients mais aussi des limites. L'acceptation de débouchés privilégiés dans les conditions (148) prévues assure des avantages réciproques.

Mais l'application des mesures contingentaires traduit la limite de cette ouverture. Par ailleurs la libre circulation et la franchise douanière des principaux produits et marchandises placés sous la "réserve des lois et règlements relatifs à l'hygiène, à la sécurité et à la moralité publique..." demeure une mesure restrictive aux exportations voltaïques sur le marché français.

Si l'article 11 a fait de la réglementation des échanges son thème favori, les articles 14 et 15 se sont attelés au contrôle et à la coordination du commerce extérieur voltaïque avec celui des Etats de la zone franc. Toutes ces recettes et dépenses sur les pays extérieurs à cette zone devront faire l'objet d'exécution par cession ou achat de devises étrangères sur le marché central des changes de la zone-franc. Cette coordination de son commerce extérieur avec celui des Etats de la zone franc, lui accorde aussi des facilités de paiement sur les autres marchés par l'achat des devises étrangères sur le marché central des changes de la zone franc mais aussi par son compte de "Droits de tirage", qui peut être approvisionné par une allocation supplémentaire de droits de tirage sur les réserves générales de la zone-franc. Enfin et en vertu de l'article 18, la Haute-Volta peut utiliser librement ses ressources en devises figurant dans son compte ouvert dans les écritures du fonds de stabilisation des changes de la

(148) Les conditions sont la réciprocité des débouchés consentis, le contingentement des produits et la garantie de leurs prix.

zone-franc (Haute Volta. Droits de tirage) (149).

En résumé l'art. 11 donne la réglementation générale des échanges franco-voltaïques et les autres articles précisent les règles et en assurent la coordination. Si les échanges ont pu être organisés au moyen de neuf articles, quel constat pourrons nous tirer de leur application concrète ? En attendant que proposent les accords monétaires ?

2.- Les accords monétaires

Les accords monétaires franco-voltaïques sont essentiellement fondés sur le traité instituant l'union monétaire ouest africain (U.M.O.A) conclue le 12 mai 1962 . L'Institut d'Emission (la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O)) qui en est l'organe multinational est géré par un conseil d'administration, composé des représentants des Etats membres de l'Union et de la République française avec trois cinquième des sièges également répartis entre les Etats africains membres de l'Union (art. 25)(150)

Le Franc C.F.A. (Communauté Financière Africaine) qui est la monnaie commune de l'Union, devient ainsi la monnaie légale de la République de Haute-Volta avec un pouvoir libérateur sur toute l'étendue du territoire. Elle est définie en unité monétaire reconnue sous le sigle D.T.S (Droits de Tirage Spéciaux). Elle jouit de la libre convertibilité en Franc français avec une parité fixe (1FCFA=0,02 FF).

(149) J.O.R.F. 6.02.1962.

(150) Journal Officiel de la République Française (J.O.R.F.), 6.02.1962, p.1308.

- OUEDRAOGO (M) : op.cit, p.19.

Quant à sa garantie, celle-ci reste assurée par le Trésor de la République française à travers le fonctionnement d'un compte d'opérations ouvert dans les écritures de ce trésor au nom de la B.C.E.A.O (151).

Ce compte fait l'objet d'une convention appropriée entre la B.C.E.A.O et le trésor français et arrête que le solde créditeur de ce compte est garanti par l'unité de compte (Droits de Tirage Spéciaux) agréée par les deux parties (152). Ces différents accords sont renforcés par l'article 21 qui dispose que les transferts de fonds sont libres entre la Haute-Volta et la France et partant entre la France et les Etats de l'U.M.O.A.

On peut en déduire que l'établissement de ces accords à travers la création de l'Union monétaire ouest africaine participe de la consolidation de la zone-franc et de l'intégration de ses économies respectives. De la même manière, il contribue au renforcement et à l'interpénétration des économies africaines et françaises.

Cependant, ces accords apportent des mesures limitatives à l'intégration effective des économies africaines en ce sens que : d'une part, les signes monétaires émis dans chaque Etat sont identifiés par une marque particulière et d'autre part, l'Institut d'émission tient pour chaque Etat membre de l'Union monétaire, une comptabilité distincte de l'émission monétaire et de ses contreparties (art 23 et 24) (153).

(151) J.O.R.F. 6.02.1962, p.1308.

(152) OUEDRAOGO (M) : op.cit, p.19

(153) J.O.R.F., 6 février 1962, p.1308-1309.
- CADENAT (P) : op.cit, p.70.

Si ces accords comportent des avantages certains pour la Haute-Volta (concours apportés à l'U.M.O.A., article 28, 32, etc.), ils la placent par contre dans une dépendance monétaire exclusive à travers : l'Institut d'émission commun (B.C.E.A.O.), le compte d'opérations et l'accord spécial qui régit les relations entre le trésor français et le trésor voltaïque (cf. art. 36 des accords). Cette dépendance est encore accentuée par l'influence française au sein des institutions de l'union monétaire ouest africaine. Elle dispose d'une part, d'un représentant dans le comité monétaire voltaïque (art 25) et d'autre part, elle est associée au Conseil d'Administration de l'U.M.O.A. avec 2/5 des sièges contre 3/5 répartis entre les Etats africains. Enfin le siège social du seul Institut d'émission de l'union monétaire (B.C.E.A.O.) est fixé à Paris (154).

Ce qui compte surtout dans ces accords, c'est l'esprit de concertation et la recherche d'une plus grande contribution des institutions monétaires pour assurer le financement du développement des Etats concernés (155). Déjà, l'art. 37 devait permettre aux deux Etats de trouver une solution au cas voltaïque dans la dette contractée par l'A.O.F. auprès de la Caisse centrale de coopération Economique (C.C.C.E.) pour l'exécution du programme F.I.D.E.S. (Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social) (156). Quant aux problèmes domaniaux l'accord spécial de l'art. 38 a permis un règlement normal car à l'exception de quelques rares immeubles, tous les biens domaniaux ont été transférés à la Haute-Volta (157). En dehors de ces deux exemples quelle a été l'application concrète de ces accords

(154) J.O.R.F., 6.02.1962, p.1308.

(155) OUEDRAOGO (M) : op.cit, p.19.

(156) J.O.R.F., 6.02.1962.

(157) OUEDRAOGO (M) : op.cit, p.18.

monétaires. Nous y répondrons plus tard dans la partie monétaire.

c - Le Personnel d'assistance technique

Comme précédemment souligné dans les fondements voltaïques de la coopération, la Haute-Volta manquait manifestement de cadres et de personnel administratif à la veille et au lendemain de son indépendance. Elle avait donc besoin de personnel pour assurer ne serait-ce que temporairement, l'exercice de certaines compétences et de nouveaux services publics créés en raison de sa nouvelle souveraineté. A cet effet, la conclusion d'un accord franco-voltaïque apportait le témoignage de la solidarité française vis-à-vis de la nouvelle république. Si cet accord a permis d'établir et de déterminer les conditions juridiques et matérielles de l'envoi en Haute-Volta de coopérants français, il a permis *pour aussi de définir le cadre juridique des missions assistantes techniques.*

Les accords de coopération en matière de personnel technique s'articulent essentiellement sur quatre facteurs à travers un service auxiliaire à savoir : le gouvernement français, le coopérant, le gouvernement voltaïque et la mission d'aide et de coopération (M.A.C) fixée à Ouagadougou. Ces accords sont assez étoffés si bien que nous ne pourrions être exhaustifs. Par contre, nous tenterons d'en dégager les orientations générales pour une meilleure compréhension.

Ces accords résultent de la volonté commune des deux gouvernements de coopérer en matière de personnel technique. La France s'est engagée dans la mesure de ses moyens, à mettre à la disposition de la Haute-Volta, les personnels que celle-ci estime nécessaires pour le

fonctionnement de ses services publics. Dans les mêmes conditions, elle s'est engagée à faciliter la formation et le perfectionnement des personnels des secteurs privés et publics, présentés par la Haute-Volta (art. 2 et 3). Mais l'art. 4 précise que les personnels qui lui seront fournis, seront prélevés sur les disponibilités propres du gouvernement français. Entre la mise à disposition de ces personnels et leur retour en France on peut observer quatre étapes dans le processus d'établissement des accords : La procédure de la mise à disponibilité, les conditions juridiques et matérielles de ces personnels de coopération technique enfin la durée de leur séjour et les conditions de leur retour en France.

1.- La procédure de mise à disposition des coopérants

C'est le gouvernement voltaïque qui en fait la demande en adressant à la République française la liste nominative des personnels désirés et des emplois à pourvoir. Ensuite les deux gouvernements se concertent et arrêtent de commun accord le nombre de coopérants qui doit être mis à la disposition de la Haute-Volta. La France présente alors la candidature des personnels désirant servir en coopération sur le territoire voltaïque.

A partir de la date de réception des candidatures, la Haute-Volta dispose d'un délai d'un mois pour faire connaître sa position. L'acceptation de toute candidature par la Haute-Volta, doit être suivie de l'indication de la nature de l'emploi offert et des lieux

d'affectations possibles qui ne doivent sous réserve de l'alinéa 2 de l'art. 6 dépasser deux. Selon cet alinéa, la Haute-Volta peut modifier le ou les deux lieux d'affectation indiqués "d'une part.; dans le cas ou la mise en route d'un candidat agréé serait postérieure de plus d'un mois à la date de mise en route réclamée lors de la notification de l'agrément, d'autre part, en cas de nécessité impérieuse de service présentant un caractère d'imprévisibilité absolue lors de cette même notification". Dans tous les cas, le candidat agréé doit être nommé par la Haute-Volta dès son arrivée sur le territoire voltaïque. Ceci étant, quels sont les devoirs et les droits des personnels coopérants ?

2.- Les conditions juridiques et matérielles des coopérants

- Les conditions juridiques : devoirs de l'agent

Ils font l'objet des articles 12, 13, 14 et 15 de ces accords de coopération technique. En vertu de l'article 12, les personnels de coopération se doivent d'observer une discrétion professionnelle, de s'abstenir de tout acte pouvant compromettre l'une ou l'autre des deux républiques. Ils sont interdits d'activité lucrative, mais ils peuvent en faire la demande pour leur conjoint. Par ailleurs le gouvernement voltaïque leur doit aide et protection. Il doit aussi s'abstenir de leur confier des activités différentes de celles pour lesquelles ils sont employés. En cas d'inconduite ou de faute professionnelle, l'agent doit être simplement remis à son pays d'origine avec notification des faits qui lui sont reprochés (art. 15)(158).

(158) Journal Officiel de la République Française, 6.02.1962., p.1320.

- Les conditions matérielles

La rémunération des personnels visés par les présents accords, incombe au gouvernement français. Il assure aussi toutes les charges financières liées à leur mise à disposition et à leur rapatriement sous réserve des articles 9, 10 et de l'alinéa 2 de l'article 15 desdits accords (159).

Quant à la Haute-Volta sa participation est précisée par les dispositions de l'art. 18. En fait elle doit assurer le logement meublé, la gratuité des soins et traitements médicaux. Elle doit en outre assurer les rémunérations et les indemnités spécifiques liées aux emplois ou aux fonctions occupées, sur une base forfaitaire de 40.000 F.C.F.A. par mois et par agent.

3.- La durée du séjour des coopérants

Les coopérants français sont généralement mis à la disposition de la Haute-Volta pour une durée contractuelle de deux ans (art.6). Cependant, cette durée est variable selon que les personnels sont soumis à un régime de congé annuel ou à un régime de congé biennal (art. 8). Sous réserve d'une disposition de l'art. 8 la durée réglementaire peut être prolongée jusqu'à quatre mois. Mais ~~au~~ delà de quatre mois, la prolongation doit requérir l'avis des personnels concernés (160).

En ce qui concerne le terme du séjour des coopérants, les deux gouvernements peuvent souverainement en décider à tout moment par une

(159) J.O.R.F., 6.02.1962, p.1320-1321.

(160) J.O.R.F. du 6.02.1962, p.1321.

- OUEDRAOGO (M) : op.cit, p.27.

simple notification simultanée à l'autre gouvernement et aux intéressés. Indépendamment de cet aspect, le séjour peut être limité pour le motif normal du contrat, par l'évacuation sanitaire, les congés de convalescence prolongée hors du territoire voltaïque, les congés de maladie comportant le rapatriement (art. 10) et enfin par les erreurs professionnelles (art. 15) (161).

Si dans les domaines politiques et économiques les accords ont été souvent l'objet de certaines critiques, les accords de coopération technique échappent au contraire à ces observations. A travers les dispositions textuelles, ils sont respectueux des souverainetés réciproques, et témoignent de l'esprit de compréhension mutuelle qu'incarne le traité.

En vertu de l'art. 9, la Haute-Volta a le même droit que la France, de limiter à tout moment et sur simple préavis le séjour des agents de coopération. Elle peut aussi aménager leurs congés, en fonction de l'intérêt des services mais dans le respect du statut des intéressés (art. 10) (162). Enfin sa participation à la rémunération des personnels semble être allégée par les différents engagements de la France. Ces accords qui associent le rôle important de la mission d'aide et de coopération (163) sont nettement différents des concours faisant l'objet de conventions spéciales. Les qualifications et le nombre des personnels n'ayant pas été officiellement arrêtés par les deux parties que peut-on donc attendre de l'application de ces accords?

(161) J.O.R.F. du 6.02.1962, p.1321.

(162) J.O.R.F. du 6.02.1962, p.1320.

(163) Dans les accords de coopération technique la référence à la mission d'aide et de coopération intervient environ 8 fois dans l'art. 1,9,12,20 et deux fois dans les art.10 et 14).

Depuis l'empire jusqu'à la communauté, les relations franco-africaines ont remarquablement évolué. Si pendant toute cette période les rapports entre la métropole et la Haute-Volta n'étaient autres que des relations franco-françaises, l'indépendance de l'ancienne colonie consacra la dynamique de la transformation qualitative des rapports entre les deux pays. Les nouveaux rapports, régis par des accords strictement bilatéraux à caractère international avaient désormais trouvé un terrain d'application dans un contexte nouveau : les relations franco-voltaïques. Comment ces accords ont été appliqués ? Et quelles ont été leurs interférences dans la caractérisation des relations entre les deux pays de 1960 à 1972 ?

DEUXIEME PARTIE

LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA HAUTE-VOLTA
ET LES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-VOLTAIQUES
DE 1960 A 1972

L'étude des relations politiques entre deux Etats, notamment entre la France et la Haute-Volta, est une épreuve malaisée du fait qu'elle implique à la fois plusieurs facteurs : la situation géopolitique de la Haute-Volta, sa politique régionale et le contexte international. Elle est d'autant plus difficile qu'elle concerne une période postérieure aux indépendances de 1960. Les archives étant inaccessibles pour cette étude, seuls quelques ouvrages généraux, les interviews, les journaux, les articles et les revues permettent quelques perspectives d'approche.

En abordant ici cette étude, nous n'avons pas la prétention d'en être le dépositaire car, bien des faits peuvent échapper aux observateurs ou demeurent dans les tiroirs au nom du secret d'Etat, même s'ils ne sont pas souvent qualifiés comme tels. Cependant, à la lumière des informations et des documents reçus, nous tenterons d'approcher le plus fidèlement possible et d'élucider à travers les méandres de la diplomatie voltaïque, ce qui en a été des relations politiques entre la France et la Haute-Volta de 1960 à 1972. Avant d'en faire l'esquisse qui sera l'objet de deux chapitres, il conviendrait d'explorer la notion de politique étrangère.

En s'inspirant de l'américain James ROSENAU, la politique étrangère se définit comme "l'effort d'une société nationale de contrôler son environnement externe, pour la préservation des situations favora-

bles et la modification des situations défavorables" (1). Elle manifeste la personnalité de l'Etat à travers les activités étatiques tournées vers l'extérieur. Par opposition à la politique intérieure, la politique étrangère traite des problèmes qui se posent au-delà des frontières (2). C'est l'attribut par lequel, l'Etat s'exprime et se défend, à travers l'inextricable faisceau des activités qui l'impliquent dans la société internationale. Elle apparaît aussi comme un choix conscient et intéressé des buts à atteindre. Ce choix s'accompagne de l'adoption et de l'application par l'Etat, des principes directeurs qui motivent l'exercice extérieur de sa souveraineté. Par conséquent, la politique étrangère se trouve être subordonnée à un certain nombre de facteurs qui l'orientent et l'animent (3). En d'autres termes, elle se définit comme "l'art de diriger les relations d'un Etat avec les autres Etats" (4). C'est en fait une fonction délicate, dont la définition relève du seul ressort du chef de l'Etat qui en est le stratège et son application concrète incombe au ministre des Affaires étrangères, qui en est le tacticien. (5)

En ce qui concerne les relations politiques franco-voltaïques deux chapitres étayeront cette partie : la période de 1960 à 1966 avec le président YAMEOGO et la période de 1966 à 1972 sous la présidence du général LAMIZANA.

(1) ZORGBIBE (C.) : Introduction aux relations internationales, P.U.F., 1er éd. 1977.

(2) MERLE (M.) : La politique étrangère, PUF, 1984, pp.7-20

(3) THIAM (D.) : In Revue Française et études politiques africaines, n°37 janv. 1969, p.71.

(4) MERLE (M.) : op. cit., p.20

(5) LEON (N.) : Les affaires étrangères, P.U.F., Paris 1959.

- MOUNKAILA (H.) : Le Niger dans les relations internationales, Thèse de Doctorat, vol. I, Univ. Paris I. 1937.

CHAPITRE IV

LES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-VOLTAIQUES

SOUS LE REGIME DU PRESIDENT YAMEOGO

DE 1960 A 1966

Deux sections relativement inégales composeront ce chapitre : la première présentera les facteurs déterminants et l'organisation de la politique étrangère de la Haute-Volta et la seconde exposera les différents événements qui ont caractérisé les relations politiques franco-voltaïques entre 1960 et 1966.

I.- Les facteurs déterminants et l'organisation de la diplomatie Voltaïque entre 1960 et 1966

Comme nous l'avons déjà souligné dans l'introduction, la politique étrangère, notamment voltaïque, repose sur des fondements qui l'orientent et l'animent (voir problématique et géopolitique de la Haute-Volta p. 83). Elle se doit de tenir compte du contexte international dans lequel elle s'applique. Et pour parvenir à ses fins, elle doit s'adapter à ce contexte en se dotant d'une organisation conforme aux grands principes qu'elle s'est assignés. Comment se présentait donc la

situation internationale au lendemain des indépendances africaines ? Et quelle a été l'organisation conséquente de la diplomatie voltaïque pendant cette période de (1960-1966) ?

A.- Le contexte international

L'accession à l'indépendance des Etats africains s'effectua dans un contexte international troublé , parce que hanté encore par les tragédies de la deuxième guerre mondiale. A la sortie de cette guerre, les rivalités politico-idéologiques avaient dangereusement miné la société internationale (6). L'Europe affaiblie, avait perdu sa place dans le rang des puissances mondiales. L'Union soviétique et les Etats-Unis qui étaient désormais les maîtres incontestés de la planète, procédèrent au partage du monde à la conférence de Yalta, le 4 février 1945. Le sort et l'avenir de toute l'humanité se trouvaient ainsi en-serrés dans leurs mains. Les autres Etats se regroupèrent derrière eux par affinité, entraînant ainsi la division du monde en deux blocs idéologiques.

Dans son discours à Tunis le 7 mai 1944, le général de GAULLE avait à cet effet précisé la position de la France : "Les Français veulent, une fois l'ennemi chassé, être à l'Ouest..." (7). Mais dans sa manifestation, cette politique des blocs aboutit à ce qu'on a appelé la guerre froide. Elle se traduisait par la confrontation systématique des deux blocs dans tous les domaines de la vie internationale. Les

(6) DABIRE (J.K.) : op. cit., p.99

(7) GROSSER (A.) : La politique extérieure de la Vè République, col. Jean Moulin, Ed. du Seuil, Paris, 1965, p .17-18

deux blocs s'excluaient mutuellement et chacun avait vocation de s'étendre au détriment de l'autre (8). La menace permanente de guerre qui en résulta, entraîna la constitution de zones militaires et de structures de solidarité dans chaque bloc.

Le bloc socialiste fut organisé par un système d'alliance autour de l'Union Soviétique. Ce système plaçait dans la mouvance soviétique, les pays baltes, une partie de la Pologne, l'Allemagne de l'Est, l'Iran, la Grèce, la Tchécoslovaquie etc. (9). La conclusion du pacte militaire de Varsovie le 14 mai 1955 et la création du Conseil Economique d'Assistance Mutuelle (COMECON) achevèrent cette organisation.

Dans le camp adverse, l'adoption du Plan Marshall lancé en 1947 par les Etats-Unis, était une première initiative de restructuration économique du bloc occidental. Sur le plan militaire, plusieurs accords furent conclus : le Pacte de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.), crée le 4 avril 1949, les accords de défense de l'Asie du Sud-Est (O.T.A.S.E.) le 2 septembre 1954 et le Pacte de Bagdad du 24 février 1955 (regroupant la Turquie, l'Iran, l'Irak et le Pakistan) (10). Cette "dichotomie" belliciste présentait un monde troublé. Et c'est dans ce climat de tension et d'insécurité que les nouveaux Etats africains dont la Haute-Volta, firent leur entrée dans la société internationale. La diplomatie voltaïque qui n'était qu'à sa phase initiale, fut largement influencée par ce jeu des rivalités Est-Ouest et par ses répercussions sur les nouveaux Etats.

(8) DABIRE (J.K.) : op. cit., p.101

(9) DUROSELLE (J.B.) : Histoire diplomatique de 1919 à nos jours, Ed. Dalloz, Paris, 1981, p .443-465

(10) MOUNKAILA (H.) : Le Niger dans les relations internationales 1960-1974, Thèse pour le Doctorat. Histoire des relations internationales, Paris 1987

a) Les nouveaux Etats : enjeu des rivalités Est-Ouest

Dans la bipolarisation de la société internationale et dans le feu du conflit inter-bloc (Est-Ouest), émergèrent de nouveaux Etats communément désignés sous le nom de Tiers-Monde. Le Tiers-Monde naquit en 1955 à la conférence de Bandoung, tenue en Indonésie du 18 au 24 avril et qui symbolisa l'entrée de l'Afrique et de l'Asie sur la scène internationale (11). Ces nouveaux Etats, bien que reconnus sous cette appellation à caractère économique (12) vont entraîner une modification de l'ancien schéma de la société internationale. A la conférence du Caire (5 au 12 juin 1961) et à celle de Belgrade, le Tiers-Monde manifesta son neutralisme. Cette position fut illustrée par l'adoption de certains principes (13) à la conférence du Caire :

- non-alignement
- non appartenance à une alliance militaire... dans le cadre des conflits entre Grandes Puissances ;
- rejet de toute alliance bilatérale avec une grande puissance;
- refus de l'établissement sur son territoire de bases militaires appartenant à une puissance étrangère (14).

Par l'adoption de ces principes, l'afro-asiatique (le Tiers-Monde) voulait constituer un bloc ayant pour mission de s'interposer entre les deux blocs ennemis et promouvoir ainsi la paix mondiale (15).

(11) ZORGBIBE (C.) : Introduction aux relations internationales, 1ère éd. 1977, PUF, pp.122-49

- BOUTROS GHALI : Le mouvement afro-asiatique, P.U.F., Paris 1969, p.55.

(12) Appellation économique parce que relation aux rapports entre pays nantis et pays sous-développés (Nord-Sud), DUVERGER (M.) : Introduction à la politique, PUF, Paris, 1962, p.356

(13) Ces principes s'inspirent du "Panch Shila" principes insérés par l'Inde et la Chine dans leur accord du 29 avril 1954, sur le Tibet. ZORGBIBE (C.) : op. cit., p.50

(14) ZORGBIBE (C.) : op. cit., pp.50-51

(15) BOUTROS (G.) : op. cit., p.25

Mais en affichant clairement cette position, le tiers-monde (notamment le continent africain) devenait par la force des réalités internationales, l'enjeu du conflit Est-Ouest. La politique d'aide et d'assistance engagée par les pays développés à l'égard des pays de l'hémisphère sud sous-développés, n'était autre qu'une illustration de cet enjeu(16). Les puissances qui s'intéressaient le plus au continent africain étaient au premier chef les puissances coloniales. Celles-ci utilisaient jadis, le paravent de l'art.2 du paragraphe 7 de la Charte des Nations-Unies, pour protester contre toute remise en cause de leur politique dans les colonies. Cet article énonce :

"Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations-Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat, n'oblige les membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement au terme de la présente charte" (17). Mais avec l'accession à l'indépendance des anciennes colonies, l'action des puissances coloniales allait être contrecarrée par des pressions étrangères, notamment celles des deux Super-Grands. Cependant les anciennes puissances coloniales tenaient à conserver les liens privilégiés qu'elles ont toujours entretenus avec leurs anciennes colonies. C'est donc au constat de cette concurrence que Georges POMPIDOU déclarait en 1964 que ces nouveaux Etats (notamment africains) "sont pour beaucoup un champ de rivalité entre les puissances industrielles". Cela est d'autant plus vrai que LENINE déclarait en son temps : "Nous tournerons l'Europe par l'Afrique" (18).

(16) DABIRE (J.K.) : Contribution à l'étude des rapports de coopération entre la France et la Haute-Volta, Thèse de 3e cycle de droit et sciences économiques, Univ. de Rouen, 1981-1982.

(17) MOUNKAILA (H.) : Le Niger dans les relations internationales 1960-1974, t.1, Doctorat d'Histoire, Paris, 1987, pp.108 à 110

(18) CADENAT (P.) : La France et le Tiers Monde : vingt ans de coopération bilatérale. Notes d'Etudes documentaires, Doc. Fr., Paris, 1983, pp. 30-33.

Maïs l'hétérogénéité et le manque de moyens de ces Etats se réclamant du non-alignement ne leur ont pas permis d'acquérir le poids nécessaire pour transcender le conflit inter-bloc. Bien au contraire, la doctrine du non-alignement a cédé devant les exigences des rivalités Est-Ouest (19). Dans cette rivalité, la meilleure action française a été de maintenir l'Afrique francophone en symbiose avec le bloc occidental. La domination directe étant désormais dépassée, il fallait par le canal des accords de coopération.

b) L'Afrique et les répercussions du conflit Est-Ouest

Malgré l'adhésion solennelle de l'Afrique au non-alignement (rejet de la politique des blocs) et malgré la noble ligne que ce mouvement s'était assignée, l'Afrique n'a pas pu résister aux assauts du conflit Est-Ouest. Ce mouvement au sein duquel chaque Etat semblait se reconnaître, a été interprété et pratiqué différemment selon les intérêts et les convictions (20). Le facteur économique n'aurait-il pas été une des principales causes de ces déviations, si l'on émet l'hypothèse du développement économique qui semblait préoccuper la majorité des pays adhérents ? En fait, la conférence de Bandoung s'était peu penchée sur cette question, en refusant la constitution d'un bloc économique afro-asiatique au profit de la coopération avec les Etats extérieurs aux deux continents (21). Faute donc de convergence d'options et même de stratégies économiques, l'Afrique céda au clivage Est-Ouest. Elle fut verticalement divisée par deux courants idéologiquement opposés (22) :

(19) DABIRE (J.K.) : op. cit., p.112

(20) MOUNKAILA (H.) : op. cit., p.26

(21) ZORGBIBE (C.) : op. cit., p.50

(22) BADEL (G.) : "L'Afrique accrochée à l'Europe" dans Spectacle du monde, n°107, fév. 1971, p.24

. Le groupe de Casablanca apparemment plus passionné et qui se voulait révolutionnaire et anti-impérialiste ;

. Le second, celui des modérés, prêts à collaborer avec les anciennes puissances tutrices : c'est le groupe de Monrovia.

1.- Le groupe de Casablanca

C'est le groupe révolutionnaire à tendance socialisante, dont l'origine en Afrique Occidentale remonte au Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.). A partir de 1958, la relève du courant révolutionnaire du R.D.A. fut assurée par la constitution de l'Union Ghana-Guinée dirigée par les présidents Kwame NKRUMAH et Ahmed Sekou TOURE (23). Cette union était considérée par les deux dirigeants, comme l'embryon des futurs Etats-Unis d'Afrique. Le courant s'est élargi en 1961 par l'adhésion du Mali et se proposait par conséquent de réaliser "l'Unité Africaine" du Cap à Bizerte et d'Accra à Zanzibar (24).

Une rencontre réunissant ces trois Etats avec trois autres Etats arabes au Maroc, créa le groupe de Casablanca en 1960. Le groupe comprenait : le Ghana, la Guinée, le Mali, le Maroc, la République Arabe Unie (25) et le gouvernement provisoire d'Algérie. La politique de ce groupe consistait à se démarquer des anciennes puissances coloniales, dont l'influence paraissait trop considérable. Par contre, il entretenait une amitié prononcée avec les pays de l'Est (26).

(23) KONTCHOU KOWOMEGNI (A.) : Le système diplomatique africain, bilan et tendance de la 1ère décennie, Ed. A. Pédone, Paris, 1977, p.55

(24) BADEL (G.) : op. cit., p.107

(25) En 1961 le R.A.U. était composée de la Syrie, de l'Egypte et du Yémen. MOUNKAILA (H.) : op. cit., p.127

(26) KONTCHOU KOWONEGNI (A.) : op. cit., p.55
MOUNKAILA (H.) : op. cit., p.127

Pour diverses raisons, la création de l'O.U.A. en 1963 consacra la dislocation de ce groupe. Le président Sékou TOURE ne voulant plus d'une organisation régionale parallèle à la nouvelle solidarité continentale et les instabilités politiques dans les autres Etats (Ghana en 1966, le Mali en 1968) constituèrent les facteurs de désagrégation. Enfin tous les partenaires du Nord semblaient s'intéresser plus à la Ligue arabe. (27)

g. - Le groupe de Monrovia

Il est né du groupe de Brazzaville, créé en décembre 1960 au Congo entre douze Etats francophones indépendants. Il s'est ensuite élargi à d'autres Etats non membres du groupe de Casablanca. Ce groupe qui réunissait environ une vingtaine d'adhérents ne connut son vrai départ qu'en mai 1961 et sa mise en forme réelle date de la conférence de Lagos en 1962 (28). La création de ce groupe dit modéré, apparaissait comme une réplique à la création du groupe de Casablanca. Il prônait une "coopération égalitaire entre les Etats africains, respect de l'intégrité territoriale, non ingérence réciproque dans les affaires intérieures, rejet du panafricanisme supranational prôné par NKRUMAH, volonté bienveillante à l'égard de l'Occident (29).

La création de ce deuxième groupe a conséquemment aiguisé les contradictions au sein des Etats africains qui, désormais, répondaient à des convictions difficilement conciliables. Mais très vite, le groupe de Monrovia se désintégra à son tour. A sa deuxième conférence à Lagos

(27) KONTCHOU KOWOMEGNI (A.) : op. cit., pp.55-56

(28) Ibidem, p.56

MOUNKAÏLA (H.) : op. cit., p.127

(29) KONTCHOU KOWOMEGNI (A.) : op. cit., p.56

en 1962 aucun pays de l'Afrique du Nord n'était présent. Or en 1961 à Monrovia, la Libye et la Tunisie étaient présentes. Souffrant déjà de ce mal interne, la création de l'O.U.A. en mai 1963 réussira sa dislocation. (30)

La division dramatique du bloc africain par ces deux courants idéologiques, constituait une plaie dont les conséquences restent encore d'actualité. La Haute-Volta, pays enclavé et économiquement peu viable ne pouvait ignorer cette division dans l'élaboration de sa politique étrangère. Contrainte par la géographie de mener une politique de bon voisinage dans le contexte africain et contrainte par l'histoire et les réalités économiques de coopérer avec l'ancienne puissance tutrice, ce pays avait besoin d'une diplomatie conséquente et réaliste. C'est sur la base de ces réalités et du contexte international, qu'elle construira sa diplomatie et ses futurs rapports avec l'ancienne métropole.

B.- L'Organisation de la politique extérieure de la Haute-Volta

Elle repose sur trois facteurs fondamentaux :

- les principes
- les représentations diplomatiques et consulaires
- les participations de la Haute-Volta aux organisations Internationales et inter-africaines.

(30) KONTCHOU KOWOMEGNI (A.) : op. cit., p.56

a) Les principes

Les réalités nationales et le contexte international déjà évoqués constituent le substrat sur lequel reposeront la définition et l'élaboration de la politique étrangère de la Haute-Volta. Dès les premiers jours de son indépendance l'Etat voltaïque s'est fixé comme principes de politique étrangère :

1. La recherche du bien être maximum, pour le plus grand nombre des nationaux (31) ;

2. La défense et la protection des intérêts économiques, culturels et moraux du peuple voltaïque ;

3. L'établissement des rapports de bon voisinage fondés sur le respect des intérêts réciproques et mutuels (32) (33) ;

4. Le respect mutuel de l'égalité absolue des Etats et la non ingérence dans les affaires intérieures des Etats (34) ;

5. La réalisation de l'Unité africaine, par la voie de regroupements régionaux et sous-régionaux ;

6. La coopération et le développement des relations amicales avec tous les pays dans le cadre de l'impératif de l'intérêt national (l'ouverture diplomatique de la Haute-Volta explique bien ce principe)(35).

7. La neutralité entendue comme le rejet des influences extérieures, et le refus d'inféodation à l'un quelconque des blocs politi-

(31) Connaissance de la Haute-Volta, 1970, p. 100-124

(32) ILBOUDO (P.) : Les relations internationales de la Haute-Volta, 1960-1977 Univ. Paris I, 1978, pp.15-35.

(33) La Haute-Volta a noué des relations avec la Côte d'Ivoire, le Ghana (principaux clients et fournisseurs), le Mali, le Niger et le Togo. Cette pratique dénote de l'habileté de la diplomatie voltaïque d'esquisser si besoin en est toute tentative d'isolement ou d'étouffement de son économie, p.100

(34) Connaissance de la Haute-Volta, 1970, p. 100-124.

(35) ILBOUDO (P.) : op. cit., p.15

ques, ou à l'une quelconque des grandes puissances de l'heure.

"La diplomatie voltaïque qui observe scrupuleusement ces principes tant dans les relations de la Haute-Volta avec les autres Etats, qu'au sein des organisations internationales, entend exiger de ceux-ci la réciprocité à son endroit" (36). Cette orientation de la diplomatie voltaïque fut clairement définie dans sa Constitution du 27 novembre 1960. (37)

En application donc de cette politique, la République démocratique et laïque de Haute-Volta créa à travers le monde un important réseau diplomatique.

b) les représentations diplomatiques

1.- Sur le plan africain

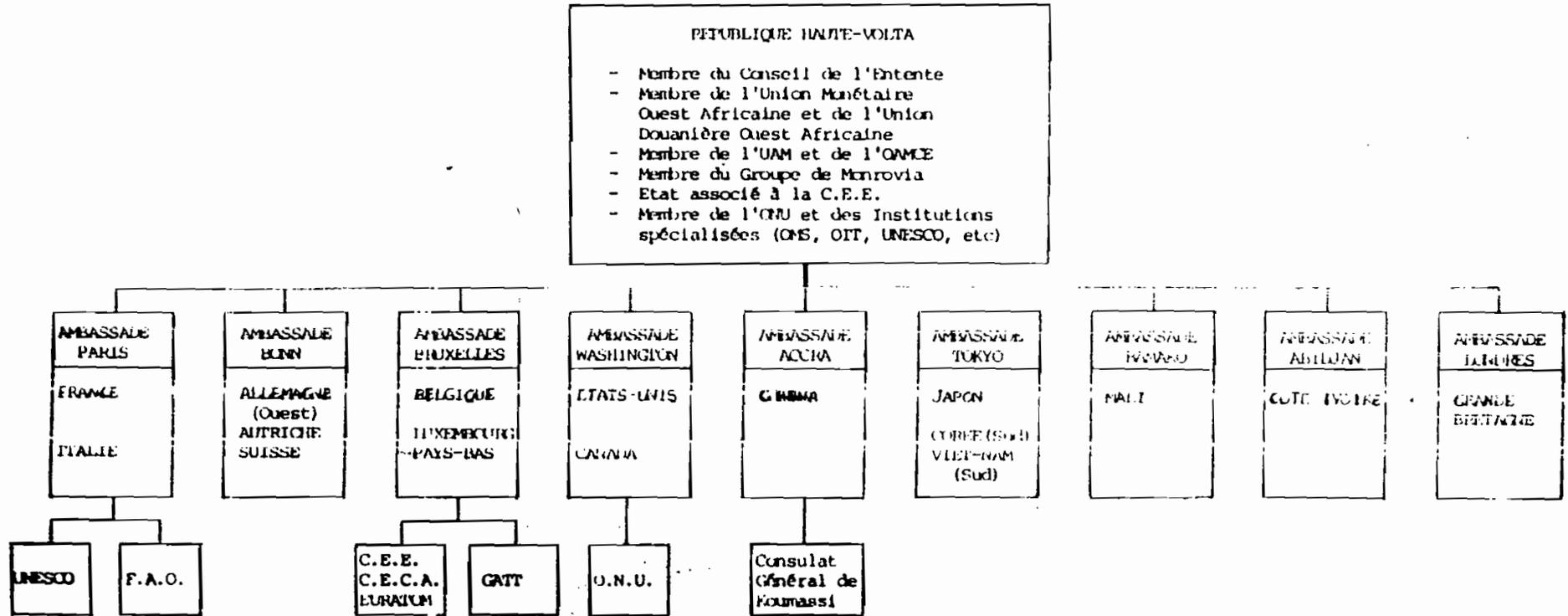
Dans ce domaine, la diplomatie voltaïque oeuvre pour l'avènement d'une unité africaine. C'est pourquoi, elle accorde son soutien indéfectible au processus de décolonisation. Pour elle "les Africains se veulent tous frères, qu'ils soient du Ghana, du Mali, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée ou du Nigeria" (38). C'est dans cet esprit que l'Etat voltaïque accrédita auprès de plusieurs Etats africains, des ambassadeurs et des consuls suivant les possibilités du budget national (voir tableau des représentations diplomatiques p. 179-180).

(36) ILBOUDO (P.) : op. cit., p.29

(37) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°837, 14-4-1962, p.100

(38) Ibidem, p.81

ORGANIGRAMME
DE LA REPRESENTATION EXTERIEURE VOLTAIQUE
AU 1ER MARS 1963

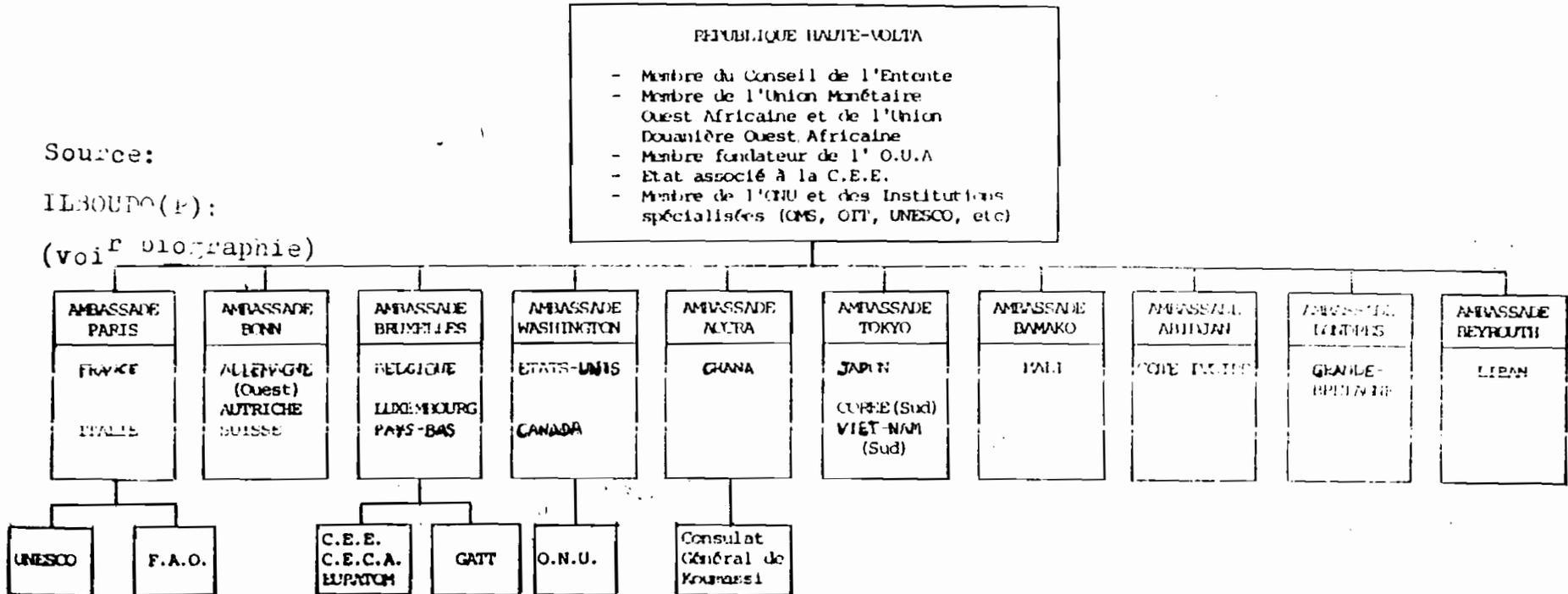


ORGANIGRAMME
DE LA REPRESENTATION EXTERIEURE VOLTAIQUE
AU 31 DECEMBRE 1965

Source:

ILBOUDO(P):

(voir biographie)



2.- Sur le plan extra-africain

En dehors des Etats africains, la Haute-Volta créa des représentations diplomatiques dans d'autres pays notamment dans les pays industrialisés (voir tableaux p. 180). En retour, elle reçut plusieurs ambassadeurs, notamment celui de la République Française (voir annexes), celui des Etats-Unis M. REAMS le 9 décembre 1960, de l'Allemagne Fédérale, de la Belgique etc. D'autres Etats ont fixé leurs représentations soit à Dakar ou à Abidjan. (39)

c) La Haute-Volta et les organisations internationales

La Haute-Volta entend adhérer à tout regroupement et à toute association avec les pays qui partagent avec elle, l'idéal de liberté et d'égalité tel que défini dans les principes de la charte des Nations Unies (40).

A cette fin, elle adhéra au conseil de l'Entente créé le 29 mai 1959 à Abidjan. Elle adhéra aussi à l'Union Africaine et Malgache (U.A.M.) créée à Tananarive en 1961 (41). Elle est membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine, expression tangible de la solidarité monétaire entre les Etats qui la composent. Elle fut créée à Paris en mai 1962. En 1963, la Haute-Volta adhéra à l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) et créa ensuite l'Organisation Africaine et Malgache de Coopération Economique avec les anciens Etats membres de l'O.U.A. (42)

(39) A.F.P. : Spécial Outre-mer, n°4332 du 9-12-1960.

(40) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°837, 14-4-1962, p.81

(41) LAVROFF (D.G.) : op. cit., p.28

(42) KONTCHOU KOWAMEGNI (H.) : op. cit., p.56

En 1972 elle fut un des membres fondateurs de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (voir tableau 179) (43). Cette vocation régionale de la politique extérieure voltaïque sera poursuivie avec le président LAMIZANA qui déclarait en 1966 que : "les regroupements régionaux et sous-régionaux constituent les moyens les plus sûrs de s'élever à l'unité continentale". (44)

Sur le plan international, la Haute-Volta fut admise à l'Organisation des Nations-Unies le 20 septembre 1960. De ce fait, elle est devenue membre de la plupart des institutions spécialisées de cette organisation à savoir : l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la culture (U.N.E.S.C.O.), l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), l'Organisation Internationale du travail (O.I.T.), le Bureau International du Travail (B.I.T.), le Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation (F.A.O.), le Fonds Monétaire International (F.M.I.), L'Agence Internationale pour le Développement (A.I.D.) etc (45). Avec la Convention du 20 juillet 1963 (Yaoundé I), elle fut membre associé à la communauté Economique Européenne (46) (voir tableau p. 179).

II.- Les relations politiques franco-voltaïques et la diplomatie du président YAMEOGO

La diplomatie du président YAMEOGO vis-à-vis de la France, est assez complexe et difficile à appréhender, du fait de la personnalité remuante du leader voltaïque. Certains le considéraient comme un homme

(43) LAMIZANA (A.) : Ancien président de la République de Haute-Volta, Ouagadougou, 26-9-1986

(44) ILBOUDO (P.) : op. cit., p.29

(45) Notice d'information à l'usage des agents de la coopération, p.6

(46) KWAWO (L.J.) : La coopération régionale entre les Etats africains signataires de la convention de Lomé : Thèse de 3e cycle, Univ. de Renne I, juillet 1984, p.163

avisé, intelligent et incontestablement éloquent. "Je n'ai jamais vu quelque adversaire, sorti du bureau de Mauricé, sans jamais sourire - de satisfaction - et d'espoir jusqu'aux oreilles" confiait un de ses adversaires politiques. "Il avait tous les penchants et toutes les inclinaisons. Il caressait toutes les opinions. Mais il n'épousait aucune conviction" (47). Avec une telle psychologie et eu égard aux contraintes de la diplomatie voltaïque, le président YAMEOGO imprimera aux relations franco-voltaïques une évolution tortueuse, pleine d'interrogations, de surprises voire de controverses. Son "option révolutionnaire", son refus de signer les accords de défense, la normalisation éventuelle de ses rapports avec Paris, marquent en substance, les étapes successives de cette évolution qui, à quelques nuances près, semblaient s'inscrire dans une logique implacable. Cette deuxième section que nous entamons traitera :

- de la politique régionale du président YAMEOGO ;
- de la coopération militaire franco-voltaïque ;
- de la normalisation des relations franco-voltaïques de 1962 à 1966.

A.- La politique régionale du président YAMEOGO et l'entorse aux relations franco-voltaïques

L'étude des relations politiques entre la France et la Haute-Volta doit nécessairement passer par l'analyse de la politique régionale de l'ancien territoire. La politique régionale constitue la

(47) BALIMA (A.S.) : op. cit., p.127

pierre angulaire de la diplomatie voltaïque et son application n'est pas sans incidence sur les relations franco-voltaïques. Cette considération régionale que nous appelons simplement "la constante structurelle" dans les relations franco-voltaïques s'explique par les séquelles héritées de la colonisation.

Ayant accédé à la souveraineté internationale, la Haute-Volta devait faire son option, choisir ses alliés afin de promouvoir son incontournable besoin de développement économique et social. Eu égard à sa position géographique, elle devait développer la diplomatie de "la porte ouverte". Mais insérée entre des Etats aux convictions politiques opposées, sa politique étrangère fut alors soumise à deux influences contradictoires, aux forces presque égales. L'opposition entre les deux groupes idéologiques africains (groupe de Casablanca et celui de Monrovia) était si manifeste, que la Haute-Volta en devenait le véritable enjeu, en raison de sa position géographique. En effet, elle se situait géographiquement sur l'axe Côte d'Ivoire-Niger-Dahomey, avec lesquels, elle créa le conseil de l'Entente en mai 1959 (voir carte p.185) (48). Elle partageait aussi avec ces Etats, membres du groupe de Monrovia, le programme du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) (49).

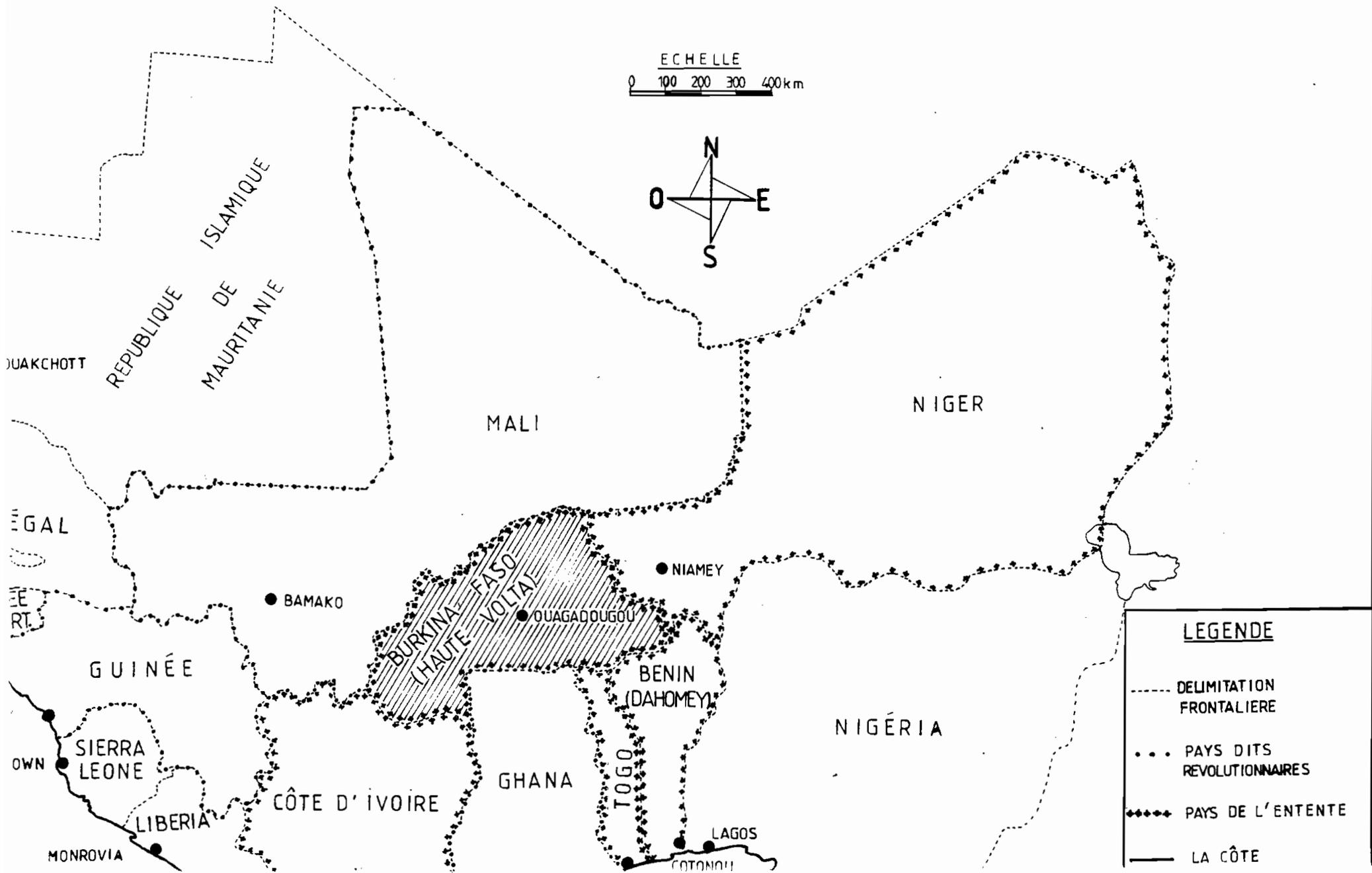
Pour le leader ivoirien, l'adhésion de la Haute-Volta à ses initiatives de regroupement était indispensable pour contrebalancer l'influence de ses adversaires progressistes (Kwamé NKRUMAH, Sékou TOURE et Modibo KEITA)(50). Si la participation de la Haute-Volta aux regroupements des "Etats modérés" était indispensable pour des raisons

(48) BIARNES (P.) : op. cit., p.221

(49) FAUJAS (A.) : "La politique extérieure de la Haute-Volta" : Développement et civilisation, n°394, juin 1970, p.60 de PRADEFVAN (P.)

(50) Le retrait de la Haute-Volta de la Fédération du Mali a entraîné la défection subséquente du Dahomey, trop éloigné de ses deux autres partenaires.

AFRIQUE OCCIDENTALE



d'influence ou géopolitico-stratégiques, son adhésion aux projets de regroupement de ses voisins progressistes semblait également nécessaire pour les mêmes raisons. Pour cause, la participation voltaïque à la Fédération du Mali permettait la constitution d'un axe géographiquement continu de Dakar à Cotonou et coupait en diagonale toute l'Afrique occidentale française (voir carte p.185). Par ailleurs, l'Union Ghana-Guinée-Mali, considérée jadis comme l'embryon des futurs Etats-Unis d'Afrique, avait également besoin de l'adhésion voltaïque pour obtenir la continuité géographique qui lui manquait. (51)

Ces sollicitations diverses, émanant de tendances opposées, dénotent l'importance et l'enjeu que représentait le partenaire voltaïque. Cependant, pour des raisons économiques et culturelles, la Haute-Volta est restée prisonnière de cette situation. Et son alignement sur ses voisins progressistes pouvait être mal interprété par l'ancienne métropole dont l'aide lui était indispensable. Aussi son statut d'actrice mineure dans les relations internationales, ne lui permettait pas d'imposer à ses partenaires, la politique extérieure qui lui convenait. C'était là l'épineuse problématique de la politique extérieure de la Haute-Volta, dont les premières manifestations avaient commencé avec le projet de la Fédération du Mali. Conscient de ces difficultés le président YAMEOGO déclarait le 1er mars 1959 que : "le destin et l'histoire ont donné à notre pays austère cette chance unique de pouvoir jouer un rôle magnifique de rapprochement des hommes et des idées" (52). C'est en jouant ce rôle de rapprochement qu'il alourdira le climat politique entre Paris et Ouagadougou.

(51) BIARNES (P.) : op. cit., p.221

(52) Notes et Etudes documentaires, n°2693 du 19-08-1960, p.12

a) L'option "révolutionnaire" du président YAMEOGO

Sous la communauté, les relations franco-voltaïques semblaient être parfaitement au beau fixe. Et malgré les déclarations quelque peu indépendantistes (53) du président YAMEOGO, la Haute-Volta s'adaptait harmonieusement à l'expérience communautaire. "Nous voulons faire librement avec la France, l'association que nous voudrions entreprendre avec elle, sur la base d'égalité (54) déclarait le président en mai 1959. A son retour de Paris, au terme de la rencontre des chefs d'Etat africains ayant consacré la dislocation de l'A.O.F., le président YAMEOGO déclarait à nouveau : "je tiens à exprimer toute mon admiration et ma reconnaissance au président de la communauté en qui, mon jeune Etat a placé toute sa confiance" (55). En début juillet 1959, il confia l'intérim de la présidence de son gouvernement à un ministre français M. Michel LAJUS qui, pour lui, était plus sûr que n'importe quel ministre africain. (56)

Cette pratique du premier responsable voltaïque, était la démonstration de l'entente et de la confiance mutuelle entre noirs et blancs au sein de l'association communautaire. Mais dans la mouvance des événements fertiles devant conduire à l'indépendance, on pourrait en déduire que l'objectif principal de cette politique était d'acquérir la confiance de la métropole pour servir des ambitions personnelles. En effet, une fois l'indépendance acquise, le président YAMEOGO adopta une politique de distance vis-à-vis de la France.

(53) Le 9 sept. 1959 à son retour du congrès de R.D.A. à Abidjan, M. YAMEOGO déclarait : "Il ne fait de doute dans l'esprit de personne que l'indépendance est l'objectif final de tous les peuples africains. BALIMA (A.S.) : op. cit., p.137

(54) Revue Française et Politique Africaine, n°83, nov. 1972, p.61

(55) A.F.P., n°4007, 15-11-1959

(56) BALIMA (A.S.) : op. cit., p.136

Cette option du président YAMEOGO qualifiée de "révolutionnaire" avait été déterminée par sa politique régionale mais aussi par sa volonté d'affirmer l'indépendance de l'Etat voltaïque. En fait la volonté d'indépendance a toujours animé l'esprit des voltaïques, notamment celui de ses dirigeants. C'est pourquoi l'évolution politique de ce pays et la frénésie de ses dirigeants à prendre en main les attributs de la souveraineté inquiétaient quelque peu les autorités françaises (57).

Cette inquiétude n'était pas sans justification car, peu avant l'indépendance, le président YAMEOGO renvoya le représentant de l'Agence France Presse (A.F.P.), accusé de fournir des dépêches contraires et contradictoires. Pour d'autres raisons, il demanda le rappel à Paris du gouverneur Max BERTHET le 12 février 1959. Enfin, et aussitôt après la signature des accords de transfert des compétences, le président YAMEOGO donna libre cours à ses intentions révolutionnaires (58). Le 28 juillet 1960, il dénonça le comportement "provocateur" du Haut commissaire Paul MASSON, soupçonné de troubler le climat politique voltaïque. Cependant, celui-ci était une de ses anciennes connaissances, envoyée à Ouagadougou en remplacement du gouverneur Max BERTHET. MASSON était en fait accusé de ne pas croire à l'évolution du monde noir, notamment à celle de la Haute-Volta qu'il jugeait "indigne d'une indépendance non octroyée" (59). "MASSON qui avait servi en Haute-Volta au temps de la cravache et du mépris... devait le quitter avant son indépendance qu'il n'approuvait pas" (60), déclarait le président.

(57) KARGOUGOU (M.) : ancien président de l'assemblée et ancien ministre voltaïque des Affaires étrangères, Ouagadougou, 22-7-1986. Les autorités voltaïques s'intéressaient surtout à la monnaie, à la politique étrangère, à la défense et à la justice.

(58) BALIMA (A.S.) : op. cit., pp.132-140

(59) A.F.P., n°4216, 23-7-1960, Afrique occidentale Haute-Volta, p.140

(60) BALIMA (A.S.) : op. cit., p.140

En septembre 1960, il reçut un télégramme de Patrice LUMUMBA à l'époque Premier ministre du Congo-Belge, reconnu pour son engagement révolutionnaire. Celui-ci lui exprimait ses très vifs remerciements pour l'efficace contribution de la délégation voltaïque au succès complet de la conférence spéciale des ministres des Affaires étrangères des Etats africains, tenue à Léopoldville du 25 au 31 août 1960. Le télégramme conclut sur une nouvelle invitation adressée au président pour la prochaine conférence prévue les 11 et 12 septembre 1960 dans la même capitale. (61)

En janvier 1961, pour agir contre "l'impérialisme" soupçonné d'être responsable de la mort de Patrice LUMUMBA, le président demanda sans détour l'évacuation de la base militaire française de Bobo-Dioulasso. Ensuite, il décida la suppression des barrières douanières avec le Ghana et entreprit une visite au Mali (62). Ces agissements inhabituels, loin de favoriser un rapprochement entre Paris et Ouagadougou, l'ont au contraire détérioré. Cette détérioration se cristallisera au moment de la signature des accords de coopération.

En effet, dès février 1961, le président signifia à ses pairs du conseil de l'Entente que "la Haute-Volta n'estime pas nécessaire de se rallier à un système fondé sur la notion de défense commune et communautaire" (63). Un mois plus tard, il réitéra la même déclaration: "j'ai dit et je répète que nous n'accepterons pas de base militaire en Haute-Volta, qu'elle soit française, américaine, russe, anglaise ou

(61) A.F.P. : Spécial Outre-mer, n°4256 du 9-9-1960 A.O./H-V.

(62) Problèmes économiques, n°1804 du 30-12-1982, p.27

(63) FAUJAS (A.) : "La politique extérieure de la Haute-Volta" : Revue Française et politique africaine, n°83 nov. 1972, p.62

- Le Monde du 12-13 mars 1961

autre" (64). En se prononçant ainsi, le président YAMEOGO se rengeait manifestement du côté de ses amis révolutionnaires.

Quand intervint la cérémonie de signature des accords de coopération, à la différence des autres Etats de l'Entente, la Haute-Volta refusa de signer les accords secrets de défense. Sur ce point, le président resta inflexible, ce qui irrita profondément les autorités françaises pour lesquelles, la présence militaire française était indispensable pour rassurer les investisseurs français, mais aussi pour renforcer l'assise politique et militaire de la France dans cette partie stratégique de l'Afrique occidentale (65).

En cette période, la situation était déjà assez critique entre les deux pays. Le président YAMEOGO refusait de recevoir le Haut commissaire Paul MASSON qui était rentré à Paris pour son congé. Ce représentant français dont les relations avec le président s'étaient tristement détériorées depuis un certain temps, était encore soupçonné d'avoir discrédité le gouvernement voltaïque auprès des autorités françaises. Et malgré les menaces du président YAMEOGO, M. MASSON décida de rentrer à Ouagadougou (66). Il prit l'avion à Paris et atterrit à Bobo-Dioulasso où il fut accueilli par le colonel SOKEL. Maxime OUEDRAGO et Moussa KARGOUGOU, tous membres du gouvernement de l'époque, avaient reçu l'ordre d'arrêter M. MASSON à Bobo-Dioulasso afin que celui-ci n'atteigne pas Ouagadougou (67). Mais ne voulant pas que cet incident entâche douloureusement les relations entre les deux

(64) Ibidem

(65) CONOMBO (I.) : ancien membre du gouvernement français, ancien ministre voltaïque des Affaires étrangères, 9-9-1968, Ouagadougou.

(66) KARGOUGOU (M.) : ancien président de l'assemblée voltaïque avant 1960, ancien ministre voltaïque des Affaires étrangères sous la III^è République, Ouagadougou, 24-7-1956.

(67) Le colonel SOKEL était le commandant du détachement autonome motorisé de Bobo-Dioula (D.M.A.), général 26-9-1986, Ouagadougou.

pays, le général de GAULLE rappella M. MASSON à Paris (68). Ces différents incidents ont sans doute alourdi le climat politique entre les deux pays à telle enseigne que l'échange des instruments de ratification des accords le 30 août 1961, fut presque considéré comme une cérémonie de rupture. (69). Pour des raisons peu claires, le président YAMEOGO ne s'est pas présenté à la cérémonie. Il s'est fait représenter par son ministre des Finances, François BOUDA. Au cours de la cérémonie, le représentant voltaïque fut obligé de revenir sur les nuages qui avaient momentanément assombri les relations entre les deux pays: "On a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur les rapports de la Haute-Volta avec la France - disait-il - On a prêté à notre jeune Etat les intentions les plus diverses et souvent les plus sombres. On a parlé d'un certain virage politique, même de rupture des liens avec la France. Notre président sagement a laissé les bavards répandre leurs absurdités, se contentant de rétorquer sèchement, lorsque les limites de la décence se trouvaient dépassées". (70)

Tels sont les événements notables qui ont indubitablement mouvementé les relations franco-voltaïques pendant l'"épisode révolutionnaire" du président YAMEOGO.

b) L'explication des contradictions politiques entre Paris et Ouagadougou

Cette politique du président YAMEOGO, caractérisée par une prise

(68) KARGOUGOU (M.) : op. cit.

(69) CONOMBO (I.J.) : op. cit.

(70) ILBOUDO (P.) : Les relations internationales de la Haute-Volta, DESS Univ. Paris I, p.43

de distance vis-à-vis de l'ancienne métropole s'explique on l'a vu, par sa volonté d'indépendance. Mais elle prendrait surtout racine dans la volonté du responsable voltaïque de trouver l'équilibre magique dans l'application de sa politique régionale. C'est pourquoi, ses frictions avec la France correspondaient à son glissement "tapageur" dans le camp de ses amis révolutionnaires. L'opportunité qui lui était offerte en cette période était capitale, car c'était en sa qualité de président en exercice du conseil de l'Entente qu'il amorça ce virage, tout comme il utilisa les "pleins pouvoirs" en 1959 pour retirer la Haute-Volta de la Fédération du Mali. Ce virage a été très marqué, surtout en mars 1961 où il prit de nombreux contacts avec les dirigeants de Guinée, du Mali et du Ghana (71).

En début 1961, il s'est rendu en Guinée où il échangea des propos aimables avec le leader Guinéen. Il y déclarait que "les fables sur la Guinée sont injustes et odieuses pour l'unité africaine, que nous réaliserons ensemble envers et contre tout". (72)

Son refus de signer les accords de défense avec la France lui a valu le soutien de ses voisins révolutionnaires notamment le président Modibo KEITA, qui lui adressa personnellement ses vives félicitations. Par cet acte, déclarait le leader malien, le président YAMEOGO "a prouvé son indépendance vis-à-vis de la puissance colonisatrice" (73). Mieux encore, le chef d'Etat voltaïque va tenter de se rapprocher le plus possible de l'AXE Accra-Bamako- Conakry pour protester contre Abidjan qui ne respectait plus la convention douanière établie entre eux,

(71) A.F.P. : "Spécial Outre-mer", n°4480, 4-5-1961

(72) Ibidem, n°4436, 11-4-1961

(73) FAUJAS (A.) : "La politique extérieure de la H-V" : Revue Franc. et Pol. Afr., n°83, nov. 1972, p.63

depuis mars 1959. Selon cette convention : pour les marchandises à destination de la Haute-Volta et transitant par le port d'Abidjan, la ristourne douanière afférente, représentant 14 % devait être faite à la Haute-Volta. Cette convention n'a pas été respectée par le ministre ivoirien des Finances" (74). En mai 1961, le président YAMEOGO reçut la visite du président Ahmed Sekou TOURE à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Le même mois, il se rendit à Accra et à Bamako avant de recevoir Kwamé N'KRUMAH le mois suivant. C'est avec ce dernier, que les rapprochements ont été les plus poussés. Le 16 juin, fut signé un accord prévoyant la libre circulation des biens et des personnes entre les deux pays. Le 27 juin, une cérémonie symbolique réunit les deux présidents à Paga (75), où ils détruisirent la barrière douanière héritée du colonialisme (76).

N'oublions pas qu'en cette période, le Ghana était de loin le premier partenaire commercial de la Haute-Volta. En 1961 et en 1962, il importa respectivement 77 % et 48,9 % des exportations voltaïques (cf. commerce p.338). Aussi la première forme d'aide effectuée dans le cadre de la coopération sud-sud a été réalisée entre le Ghana et la Haute-Volta.

Par le canal de cette coopération aussi poussée avec le Ghana, la France semblait acquise à l'idée d'un éventuel changement profond de la politique générale de la Haute-Volta (77). Ce pays qui avait été reconstitué en 1947 pour contrôler et éviter le glissement de la Côte

(74) Ibidem, p.63

(75) Paga (village frontalier entre le Ghana et la Haute-Volta)

(76) BIARNES (P.) : L'Afrique aux africains : 20 ans d'indépendance en Afrique noire francophone, Paris, 1980, p.222

(77) A.F.P., n°4480 du 4-5 sept. 1961

d'Ivoire dans le camp communiste, était alors soupçonné de devenir un transfuge politique. (78)

Après l'inquiétude de la France pour des raisons de stratégies militaires, l'annonce de l'abolition des barrières entre le Ghana et la Haute-Volta, suscita une fois de plus une divergence presque intolérable pour la France. M. Habib DELONCLE (79) rapporteur de la commission des Affaires étrangères déclarait à cet effet: "il est difficile d'imaginer comment cette abolition des barrières douanières, entre la Haute-Volta et un pays non membre de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) peut se concilier avec le maintien de l'association de la Haute-Volta, à la dite communauté" (80). Il poursuit, en laissant comprendre, que ce problème devra être traité dans les négociations prévues par l'article 13 de la coopération économique qui dispose que: la "Haute-Volta entend se maintenir dans l'association, sous une forme à déterminer avec les autorités qualifiées de la communauté"(81).

En conclusion, on peut souligner que la diplomatie du président YAMEOGO était incontestablement préjudiciable aux relations franco-voltaïques.

(78) La création du R.D.A. et l'élection de Houphouët Boigny à la présidence indiquaient aux ^{autorités} Françaises que la Côte d'Ivoire allait s'engager dans une aventure communiste. Donc "la création d'une Haute-Volta autonome anti R.D.A. et anti-communiste devenait dès lors une politique nécessaire..." BALIMA (A.S.) : op. cit., p.99

(79) M. HABIB DELONCLE était le député rapporteur de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi adopté par le sénat autorisant la ratification du traité de coopération du 24-04-1961 entre la France et la Haute-Volta. Rapport n°1377 de l'Assemblée nationale constitutionnelle du 4 oct. 1958. Annexe au procès verbal de la séance du 18-7-1961.

(80) Rapport n°1377, Assemblée constitutionnelle du 4 oct. 1958. Annexe au procès verbal de la séance du 18-7-1961. Doc. mis en distribution le 19-7-1961.

(81) Ibidem

c) La justification de la diplomatie du Président YAMEOGO

Selon le président, l'ouverture de la Haute-Volta vers le Ghana et vers certains Etats voisins, s'inscrivait dans la logique de la politique d'équilibre entre "l'Afrique modérée" (Groupe de Monrovia) et l'Afrique révolutionnaire" (Groupe de Casablanca). En un mot, il s'agissait de contrebalancer l'influence ivoirienne (82). L'accueil de la visite du président Guinéen traduirait la volonté mainte fois affirmée du président voltaïque, de resserrer les liens entre les deux peuples, que les vicissitudes politiques avaient relâchés depuis septembre 1958. Quant à la visite à Bamako, elle devait permettre la reprise des relations qui avaient été interrompues entre les deux pays depuis le retrait brutal de la Haute-Volta de la Fédération du Mali. Elle avait aussi pour but, de satisfaire une partie de la population voltaïque encore nostalgique de la période malienne (83).

Après cette période difficile dans les relations franco-voltaïques, on peut bien s'attendre à leur normalisation. C'est ce qui sera amorcé à partir de 1962. Déjà le 30 août 1961, François BOUDA, ministre voltaïque des Finances, avait déjà posé les premiers jalons. En attendant d'aborder cette phase de la normalisation, il convient de spécifier la nature et les caractéristiques des accords militaires qui ont constitué le véritable point d'achoppement dans les relations franco-voltaïques entre 1960 et 1966.

(82) BIARNES (P.) : op.cit., pp.281-220.

(83) AFP : Spécial Outre-mer, 4/5/6/1961, n°4480 AO/H-V.

B.- LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-VOLTAÏQUE

Les accords de coopération militaire franco-voltaïque reposent sur des fondements économiques et surtout stratégiques. Autant ils ont la vocation d'assurer la défense intérieure, et extérieure des Etats africains, autant ils sécurisent la France et protègent aussi ses intérêts. Géographiquement, la France est plus proche de l'Afrique par la méditerranée. Elle est aussi proche par le canal de Mozambique, le territoire d'Outre-mer des Comores et le Département d'Outre-mer de la Réunion. Elle est enfin proche de ce continent par les millions de ses ressortissants qui y travaillent et dont elle entend assurer la protection. Dans ces conditions l'Afrique devenait un élément essentiel dans la stratégie militaire française, en ce sens qu'elle sert aussi de rempart à la poussée communiste. LENINE ne disait-il pas que "la route de Paris passe par l'Afrique ?" (84)

En effet sous l'Empire comme sous la communauté, l'armée chargée de la défense franco-voltaïque était une. Cette armée était placée sous un commandement commun. Et chaque Etat, proportionnellement à ses ressources, contribuait à l'effort commun de défense. Sur le plan stratégique, Dakar (Sénégal), Pointe-noire (85) (Congo) et Fort Lamy (Tchad) doublés de bases moindres constituaient les points clefs du dispositif. Sur le plan juridique, le premier ministre français était chargé de la direction générale de cette armée. Et dans chaque territoire, était créé un comité de défense composé du Haut commissaire, de

(84) DABIRE (J.K.) : op.cit., p.200

(85) En 1963, Pointe-noire fut remplacée par Libreville

l'officier commandant les forces armées du territoire et du chef de gouvernement. Mais avec la transformation de la communauté, ce dispositif fut ébranlé (86). Il fallait donc en élaborer un autre pour sauvegarder l'influence française. Telle était sans doute la substance du message du général de GAULLE dans son discours de Strasbourg : "L'éloignement relatif des continents ne cesse de se restreindre, il n'est plus de danger ou de conflits qui n'intéressent une puissance mondiale et par conséquent la France . Sous des formes nouvelles adaptées à notre siècle, la France est toujours présente et active Outre-mer. Il résulte que sa sécurité, l'aide qu'elle doit à ses alliés, le concours qu'elle s'est engagée à apporter à ses associés, peuvent être mis en cause dans une région quelconque du globe. Une force d'intervention terrestre, navale et aérienne faite pour agir à tout moment, n'importe où, lui est donc bel et bien nécessaire..." (87). C'est donc dans cette perspective que s'inscrivaient les accords de coopération militaire franco-africaine voire franco-voltaïque.

a) L'accord d'assistance militaire technique franco-voltaïque

Au lendemain des indépendances africaines, onze Etats issus de l'ancienne Union française furent liés à la France par des accords de défense. Ces accords étaient soit bilatéraux (c'est-à-dire conclus en dehors de toute organisation régionale) comme ce fut le cas du Gabon, du Sénégal, de la Mauritanie et du Togo, soit multipartites, à l'instar des trois Etats du Conseil de l'Entente (la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, le Niger) et quatre Etats de la communauté renouvée (la République

(86) DABEZIES (P.) : "La politique militaire de la France en Afrique noire", dans : La politique africaine du général de Gaulle 1958-1969, série Afrique noire, Ed. Pédone, Paris 1980, p.235.

(87) DABEZIES (P.) : op.cit., p.240.

Centrafricaine, le Tchad, le Congo et Madagascar). Ces accords comportaient trois volets (88) :

- La défense intérieure et extérieure des Etats africains concernés ;
- L'installation de bases militaires françaises dans ces Etats ;
- Une coopération étroite entre la France et ces Etats sur les hydrocarbures et les produits stratégiques tels l'uranium, le thorium, le lithium, le beryllium, de même que leurs minerais et composés.

Mais la Haute-Volta, craignant une présence française trop directe, refusa de signer l'accord de défense (cf. citation du président YAMEOGO p.189). Par contre, elle conclut un accord d'assistance militaire technique (A.M.T.) comportant des dispositions particulières et un accord de soutien logistique (cf. contenu des accords). Malgré les réserves relatives de cet accord, il demeurait cependant très important car, la notion d'assistance militaire technique implique à la fois, l'idée d'appartenance et de collaboration entre les deux partenaires (89). Aussi les dispositions particulières qui lui seront annexées, apporteront quelques correctifs nécessaires à l'avantage de la France. En fait trois volets composent cet accord : l'envoi de personnels militaires, la formation des cadres militaires voltaïques et la fourniture de matériels.

1.- L'envoi de personnels militaires français

Ce volet a été l'objet de l'article 1 des accords et rendu plus explicite par l'article 9 qui déclare: "La République Française met à

(88) DABIRE (J.K.) : op.cit., p.190

(89) DABEZIES (P.) : op.cit., p.236.

la disposition de la République de Haute-Volta, en fonction des besoins exprimés par celle-ci, les officiers, sous-officiers et hommes de troupe français dont le concours lui est nécessaire pour l'organisation, l'instruction et l'encadrement de ses forces armées.

Ces personnels sont mis à la disposition des forces armées voltaïques, pour remplir des emplois correspondant à leur qualification... La liste des postes à pourvoir est arrêtée d'un commun accord par les ministres français et voltaïque compétents. Elle est révisée en principe tous les ans". (90)

Les personnels militaires français mis à la disposition des forces armées voltaïques sont désignés par le gouvernement français. Ils sont gérés et administrés sur le territoire voltaïque par le "Bureau d'aide militaire à l'armée voltaïque" placé sous l'autorité de l'officier français le plus ancien dans le grade le plus élevé (art. 10). Ils sont rémunérés par les autorités françaises et leur logement incombe aux autorités voltaïques (art.9).

Sur le plan statutaire les coopérants militaires sont placés sous la juridiction française, mais doivent observer les règles de la discipline générale en vigueur dans l'armée voltaïque (cf. art. 11 et annexe I des accords). En vertu des dispositions des articles 5 et 6, les nationaux voltaïques en service dans les forces armées françaises pouvaient être transférés dans les forces armées voltaïques et conserver à la charge de la République Française, les droits à pension et

(90) Journal Officiel de la République Française (J.O.R.F.), 6/2/1962, p.1309.

les bénéficiaires acquis pendant leur service dans l'armée française. A compter de l'entrée en vigueur des accords un délai de douze mois fut fixé pour l'application de ces dispositions. (91)

2.- La formation des cadres militaires voltaïques

Dans ce domaine, les obligations françaises vis-à-vis de la Haute-Volta sont spécifiées dans l'article 8 qui déclare : "La République Française assure la formation et le perfectionnement des cadres des forces armées de la République de Haute-Volta et s'engage à y consacrer les moyens financiers et le personnel nécessaires.

Les nationaux voltaïques sont admis dans les grandes écoles et établissements militaires français soit par concours dans les mêmes conditions que les nationaux français, soit dans la limite d'un contingent spécial comportant aménagement de ces conditions... La République Française prend à sa charge les frais d'instruction des élèves et stagiaires dans les grandes écoles et établissements militaires français". (92)

(91) J.O.R.F., du 6/2/1962, pp.1309-1310.

(92) J.O.R.F., du 6/2/1962, p.1309.

NOMBRE D'OFFICIERS VOLTAIQUES AYANT SUIVI UN OU
DES STAGES DE FORMATION EN FRANCE DE 1961 A 1973

| Pays | Armée de Terre | | | | | | Gend. | Air | Mer | Service de Santé | | | Total |
|---------------|----------------|------|------|------|----------------------|------------------------|-------|-----|-----|------------------|-------|-----|-------|
| | Armes | Adm. | Int. | Mat. | E.S. ⁽⁹³⁾ | E.S.T. ⁽⁹⁴⁾ | | | | Med. | Ph. | Ad. | |
| Haute-Volta | 35 | 6 | 5 | 3 | 6 | 6 | 11 | 6 | | 3 | Iveto | 1 | 83 |
| Mali | 5 | 2 | | | | | 10 | | | | | | 17 |
| Côte-d'Ivoire | 49 | 15 | 4 | 3 | 12 | 3 | 44 | 8 | 4 | 5 | 1 | 1 | 149 |

3.- La Fourniture des matériels et d'équipements militaires

Il est prévu dans l'article 2 des accords, que la France fournira à titre gratuit à la Haute-Volta tout ou partie des matériels d'équipements militaires nécessaires à la mise sur pied de ses forces armées. Par ailleurs, les casernements, les terrains et bâtiments militaires et ceux de la gendarmerie se trouvant sur le territoire voltaïque, lui sont cédés par la République Française (art. 1 annexe II). En contrepartie, la Haute-Volta devra s'adresser en priorité à la France pour l'entretien et le renouvellement de ses matériels et équipements militaires (art. 3). (96)

(93) Enseignement militaire supérieur.

(94) Enseignement supérieur scientifique et technique, p.247

(95) DABEZIES (P.) : op.cit.,

(96) J.O.R.F., p.1309-1310.

A défaut d'être un accord de défense, l'accord d'assistance militaire franco-voltaïque offre cependant à la France, toutes les garanties d'un déploiement militaire conséquent sur le territoire voltaïque. Si l'absence de base militaire française en cet endroit stratégique de l'Afrique de l'Ouest constituait un handicap, les dispositions des articles 2 et 3 de l'annexe II desdits accords, offrent par contre, des substituts valables et assez significatifs. Le premier reconnaît à la République Française le droit de survol du territoire voltaïque et le droit d'escale sur ses aérodromes, afin de permettre à celle-ci, d'exécuter ses engagements militaires à l'égard des autres Etats du Conseil de l'Entente. Quant au second article, il autorise le transit des forces armées françaises sur le territoire voltaïque, avec admission en franchise des matériels et denrées et leur accorde les facilités nécessaires, mais sous réserve que les autorités voltaïques en soient préalablement informées (97).

Ces dispositions ont été renforcées par un accord du 24 octobre 1964 accordant à la France, un triple droit de survol, d'escale et de transit sur le même territoire. (98)

Sur le plan économique, seule la France est chargée de fournir à la Haute-Volta les armements militaires légers, les matériels de transmission et les véhicules de combat des unités de l'armée de terre voltaïque. (99)

(97) J.O.R.F., 6/2/1962, p.1310

(98) LAVROFF (D.G.) : op.cit., p.237

(99) J.O.R.F., op.cit., p.1309.

En complément de tout ce dispositif, un second accord de soutien logistique fut conclu entre les deux pays le 19 janvier 1964 (100). Si cet accord s'interprète techniquement comme un accord sur le renouvellement par achat et la fourniture gratuite à la Haute-Volta des matériels et équipements militaires, il est aussi susceptible d'une application plus étendue selon l'entendement des deux partenaires.

Par ailleurs, l'absence d'accord de défense avec l'ancienne métropole qui faisait la particularité des accords franco-voltaïques, allait être compensée à travers l'Union Africaine et Malgache. Cette organisation qui a été créée à Tananarive en 1961 et à laquelle participait la Haute-Volta, comportait un "pacte" de défense liant les Etats d'Afrique francophone. Ce "pacte" qui impliquait tacitement la France, prévoyait entre les Etats membres, une assistance militaire immédiate. La capitale voltaïque avait été ^{désignée} comme siège du secrétariat général de cette initiative. A cet effet, elle abrita plusieurs réunions importantes en 1962 et en 1963. Mais la création de l'organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) en 1963 fit avorter le projet. (101).

Si le refus de la Haute-Volta de conclure des accords de défense avec l'ancienne métropole souffrait d'une interprétation dramatique en 1961, compte tenu de la tension du clivage Est-Ouest, les concessions qu'elle a consenties dans les accords, la normalisation des relations franco-voltaïques à partir de 1962 pouvaient dédramatiser cette crise.

(100) LAVROFF (D.G.) : op.cit., p.237

(101) LAVROFF (D.G.) : op.cit., p.238

C.- LA NORMALISATION DES RELATIONS POLITIQUES
FRANCO-VOLTAIQUES A PARTIR DE 1962

La normalisation s'est opérée après l'abandon de la politique régionale du président YAMEOGO (politique d'équilibre) et l'Orientation sans précédent de la diplomatie voltaïque vers les pays modérés notamment les Etats du Conseil de l'Entente. Ce revirement de la diplomatie voltaïque, aussi spectaculaire que les premières alliances révolutionnaires du leader voltaïque, semble s'être opéré sans grande transition. Prenant position pour son homologue ivoirien, dans un conflit opposant celui-ci au leader guinéen, le président YAMEOGO traita le président guinéen de "bohémien intellectuel ambulante..., orgueilleux syndicaliste à la formation superficielle" (102). A propos du président N'KRUMAH avec lequel les alliances outre-frontières avaient été les plus poussées, il déclara : "N'KRUMAH est un homme dangereux, déséquilibré, qu'il importe d'éliminer au plus vite de l'arène politique" (103).

En renouant ainsi avec ses voisins modérés, le président YAMEOGO s'engageait sur la voie de la normalisation des relations franco-voltaïques.

En effet, la signature des accords de coopération le 24 avril 1961 augurait bien de cette perspective, surtout qu'ils avaient été conclus dans l'esprit selon lequel, la France, puissance tutrice, s'offrait pour aider la Haute-Volta nouvellement indépendante à créer

(102) BIARNES (P.) : L'Afrique aux Africains : 20 ans d'indépendance en Afrique francophone, Ed. A.Collin, Paris 1980, p.223

(103) AFP, "Spécial Outre-mer", n°5667 du 29/4/1965

les bases de l'Etat et celles de son développement (104).

Après la signature des accords de coopération, le général de GAULLE déclarait : "Pour le gouvernement français, il y a une obligation à remplir vis-à-vis de ces pays (dont la Haute-Volta) qui n'avaient pas marchandé leur aide au cours des deux guerres mondiales" (105). L'esprit des accords du 24 avril 1961 et la déclaration du président français favorisaient nettement la reprise des bonnes relations entre les deux pays. C'est alors qu'à partir de septembre 1961 le président YAMEOGO entreprit ses visites en France.

a) Les visites du président YAMEOGO en France

Le 23 septembre 1961, le président YAMEOGO effectua une visite privée en France, à Bois-le-Roi (une commune de Seine et Marne) (106). Deux mois plus tard (en novembre), les responsables d'un hebdomadaire parisien étaient poursuivis, pour offense envers un chef d'Etat étranger. Ceux-ci avaient publié le 22 août 1960, un article mettant en cause le président voltaïque (107). Il a sans doute fallu cette visite pour que cet article, publié depuis le 22 août 1960 soit remis en cause. Du 11 au 13 avril 1962, le président effectua sa première visite officielle en France (108). S'adressant au général de GAULLE lors de cette visite, il déclarait : "L'Afrique francophone restera toujours à vos côtés, pour perpétuer et continuer à enrichir le patri-

(104) Rapport du ministre de l'éducation nationale et de la culture. Janv.-oct. 1981, Rép. de Haute-Volta

(105) Marchés tropicaux et méditerranéen, n°1352, 9 oct 1971, p.2858

(106) AFP, 24-25/9/1961, n°4574

Le président rendait visite à son fils Ermann âgé de 12 ans inscrit dans une école privée.

(107) AFP, 23 nov.1961, "Spécial Outre-mer".

(108) Marchés tropicaux et méditerranéens, n°858, 21/4/1962, p.865

moine culturel français, car nos réactions sont les mêmes. Nous croyons porter témoignage de la valeur objective de la coopération franco-africaine, en démontrant de la manière indiscutable, que notre attachement à la France est absolument libre et volontaire..."(109).

Avant de clore son discours, le président évoqua les perspectives dans lesquelles il aimerait voir évoluer cette coopération : "La coopération que nous entendons entretenir avec la France... réside depuis longtemps dans nos coeurs. Nous la voudrions plus étroite... pour que cet exemple serve à rapprocher l'humanité". En réponse à cette allocution le général de GAULLE déclarait à son tour : "Votre visite est pour nous un honneur, une joie, et un témoignage. La présence à Paris de l'homme d'Etat, qui a la charge de conduire la Haute-Volta vers son destin, est le signe éclatant de la confiance cordiale que se portent nos deux Républiques" (110).

A travers ces allocutions, la Haute-Volta et la France ouvraient une nouvelle page dans leurs relations bilatérales. Le 30 octobre 1962 lors de sa visite privée à Paris, le président YAMEOGO fut reçu à l'Elysée. Cet entretien était la première audience accordée au président voltaïque depuis le référendum de septembre 1958. "J'ai tenu à faire une visite de courtoisie au général de GAULLE - disait-il à sa sortie d'audience - j'ai été particulièrement heureux de le voir très détendu à l'issue de la consultation qui vient d'avoir lieu, et très confiant pour l'avenir (111). Peu après, un déjeuner fut organisé à Paris, par le cercle de la métropole et d'Outre-mer en l'honneur de

(109) FAUJAS (A.) : "La politique ~~ext~~érieure de la Haute-Volta" : Revue Française et politique africaine, n°83, nov.1972, p.62-63

(110) Marchés tropicaux et méditerranéens, n°858, 21/4/1962, p.865

(111) AFP, n°4908 du 31/10/1962, A.O./H-V

M. Henri GUISSOU, ambassadeur de la République de Haute-Volta en France. La cérémonie eut lieu le 14 novembre 1962 et présidée par M. Pierre-Christian TAITTINGER, président du conseil municipal de Paris. Pour la circonstance, l'ambassadeur voltaïque fit un bref exposé sur l'avenir de la Haute-Volta et souligna en l'occurrence que "la Haute-Volta est la fille bien-aimée de la France" (112). Il expliqua aux différents participants, les problèmes auxquels son pays est confronté. Il conclut en déclarant que l'indépendance actuelle de la Haute-Volta est morale et que son indépendance réelle, qui consiste à se suffire à elle-même, viendra avec le concours de tous ceux qui voudront l'aider, en particulier la France, à laquelle l'attachent tant de liens" (113). Cette cérémonie apportait le témoignage d'une volonté de détente et du renforcement des relations entre les deux pays. Une année plus tard, en se rendant à Addis-Abeba, le président YAMEOGO atterrit à Paris le 10 mai 1963 à 11 heures 45 à bord d'un "DC6". Le 12 mai, il fut reçu pendant trente minutes par le général de GAULLE (114).

A son départ pour Addis-Abeba, il confia à la presse qu'il avait rendu une visite de courtoisie au général de GAULLE, étant donné le caractère profondément amical des relations franco-voltaïques. "C'est pour moi un plaisir extrêmement grand d'avoir été reçu par le président" (115). A travers ces différentes rencontres et ces déclarations à la fois amicales et courtoises, les autorités françaises et voltaïques témoignaient de leur confiance mutuelle et de leur volonté commune

(112) AFP, "Spécial Outre-mer" n°4920 du 15/11/1962, A.O./H-V

(113) n°4920 du 15/11/1962, spécial Outre-mer, A.O./H-V

(114) n°5068 du 11/5/1963, n°5069 du 13/5/1963 et n°5097 A.O./H-V.

(115) AFP, n°5069, 13/5/1963

d'approfondir la coopération bilatérale qui les unit depuis le 24 avril 1961. Sans trop lésiner, la France entama dès lors avec une certaine confiance la phase active de la coopération, par l'envoi régulier en Haute-Volta de délégations et de missions d'aide, de travail et d'amitié.

b) Les missions et les délégations françaises en Haute-Volta

Ces missions sont nombreuses et pour diverses raisons nous regrettons de ne pouvoir être exhaustif. Elles n'ont certainement pas commencé en 1964. C'est plutôt à partir de cette date qu'elles se sont multipliées.

A commencer par la mission parlementaire conduite par le Dr GUILLON, président de la commission des affaires culturelles et sociales de l'assemblée nationale française. Selon ce responsable : "la mission devrait permettre aux députés français qui doivent se prononcer sur les crédits de la coopération, de se rendre compte de ce qui a été fait sur le continent africain et ce que l'on projette d'y réaliser". Cette mission qui venait d'Abidjan, séjourna à Ouagadougou du 23 au 25 janvier 1964 avant de continuer sur Niamey (116).

Le 6 février, c'était le tour de M. Raymond TRIBOULET, ministre français chargé de la coopération. Cette visite avait plusieurs objectifs, en particulier la participation du ministre à l'inauguration du Centre culturel franco-voltaïque. Par ailleurs, il s'est entretenu avec le

(116) AFP, "Spécial Outre-mer", n°5252 du 24/1/1984 A.O./H-V

président YAMEOGO et deux jours plus tard, une rencontre de travail les réunit avec les ministres intéressés, pour étudier plus en détail les modalités de la coopération entre les deux pays. Au terme de la réunion une convention de 900 millions de francs C.F.A. fut signée (117).

Après ces différentes rencontres, le président YAMEOGO se prononça sans réserve dans un incident politique qui opposait le général de GAULLE et M. Leon MBA (premier président du Gabon). Prenant position pour le premier, il s'adressa au second (Germain MBA) dans un langage cinglant et peu habituel : "En ma qualité de président en exercice de l'U.A.M. - déclarait-il - je ne saurais admettre... les termes grossiers et à la fois provocateurs de M. Germain MBA à l'égard de la France. En rétablissant la légalité au Gabon, la France a respecté ses engagements vis-à-vis de ce pays, et personne n'a rien à lui dire. Que M. Leon MBA dont l'ambition a été déçue se morfonde, cela se conçoit, mais qu'il porte un jugement aussi naïf et malheureux sur l'attitude d'un homme tel le général de GAULLE, procède de l'inconscience et de la folie" (118).

Par contre le 7 avril 1964 il s'insurgea contre quatre agents de l'assistance technique militaire française. Il leur reprochait de propager des idées subversives auprès de certains cadres subalternes de l'armée nationale voltaïque. Il déclarait ne vouloir citer aucun nom, dans le but de donner une dernière chance à ces militaires. "Il

(117) AFP, "Spécial Outre-mer", n°5294 du 7/02/1964, A.O./H-V

(118) AFP, "Spécial Outre-mer", n°5306 du 21/02/1964 A.O./H-V

n'y a pas à ma connaissance dans le monde un accord d'assistance technique en personnel subversif" (119) - disait-il. Et la clémence accordée aux militaires concernés, aurait pour but de leur faire comprendre que "lorsque le doigt est pris dans l'engrenage, le corps entier risque d'y passer". Certains officiers étrangers auront toujours gros sur le coeur d'avoir été remerciés. Mais faudrait-il garder des coopérants militaires toujours prêts à la subversion ? Poursuivait le président (120).

C'est dans ce climat tiède des relations entre les deux pays qu'arriva à Ouagadougou, la mission conduite par Michel RAINGERAD, président du conseil économique et social des pays autres que la France. Pendant son séjour, il a été question du rapport Jeanneney sur l'aide française au tiers monde et du point de vue du Conseil économique sur ce rapport. Des réflexions ont été également menées sur les récents articles du journaliste Raymond CARTIER, parus à l'époque dans les colonnes de Paris-Match. Concernant le premier volet (rapport Jeanneney), trois raisons majeures ont plaidé en faveur de la politique française de coopération à savoir : le devoir de solidarité, le besoin de rayonnement et les avantages essentiels dans le domaine économique (121).

Par contre, au sujet des articles de M. CARTIER, le président YAMEOGO exprima sa désapprobation. Il s'en prit à M. CARTIER qui selon lui, a "torpillé" la politique libérale du général de GAULLE et veut

(119) AFP, n°5345, 8/4/1964 A.O./H-V

(120) Ibidem.

(121) AFP, n°5350 du 12-13/4/1964 A.C./H-V

torpiller en même temps l'esprit d'humanité séculaire de la France à travers le monde. En refutant le "cartiérisme" il mit l'occident au défi, en déclarant que "tous les peuples sont interdépendants et qu'aucun d'entre eux, pas mêmes les Etats-Unis, ne peut se passer des autres". En matière de puissance ajoutait le président, "l'Afrique n'a pas encore dit son dernier mot" (122).

Si au cours de l'année 1964, les relations franco-voltaïques ont été entachées de quelques légères irrégularités de forme, l'année 1965 donna l'occasion de réaffirmer avec solennité leur caractère apparemment amical. Le samedi 16 janvier 1965 comme pour souhaiter la bonne année, une délégation française arriva à Ouagadougou dirigée par M. Isidore RENOARD (123), président du groupe d'amitié franco-voltaïque (124). Après des visites (125) à Banfora et à Bobo-Dioulasso, le responsable de la mission prononça une allocution exaltant l'amitié franco-voltaïque. Après son allocution le ministre voltaïque de l'intérieur et de la sécurité M. SALEMBERE déclarait : "Nous avons confiance en la France et nous lui demandons d'avoir toujours confiance en nous. Cette amitié et cette coopération sont vraiment éternelles et cela dans l'intérêt des deux peuples et particulièrement de la Haute-Volta"

(122) AFP, "Spécial Outre-mer", n°533 du 29-30-31/3/1964

(123) M. Isidore RENOARD était aussi député Indépendant de l'Ille et Vilaine, source Carrefour Africain (C.A.), n°144, 24/01/1965, p.1

(124) Carrefour Africain (C.A.), n°144, 24/1/1965, p.1

(125) La délégation française a été accueillie à Banfora par M. Begnon Kone président de l'Assemblée Nationale de la Haute-Volta. Et à Banfora la délégation a visité le lac Tinguela, les chutes de la Comoé et les Rochers de Sindou. A Bobo, elle a visité la cité Farrakoba, le centre agricole de Matourkou, la brasserie Bravolta, l'usine Ivoly et le Centre Muraz. C.A. n°144, 24/1/1965.

M. SALAMBERE assurait l'interim de la présidence, C.A. n°144, 24/1/1965, p.2

(126). L'amitié franco-voltaïque n'est pas seulement le fait des gouvernements, elle est aussi le fait des masses populaires, ajoutait le ministre.

En conclusion, sous le régime du président YAMEOGO, les relations franco-voltaïques étaient à leur début peu claires et par moment très critiques. Ces relations ont été certes tourmentées en raison de la diplomatie régionale du président YAMEOGO qui semblait aligner la Haute-Volta sur les Etats africains dits "révolutionnaires" (l'axe Accra-Bamako-Conakry). Malgré les justifications données à cette politique, elle inaugurait une flagrante détérioration des relations franco-voltaïques en ce sens que les nouveaux amis du président avaient presque rompu leurs liens avec Paris. Le référendum constitutionnel du 28 septembre 1958 avait consacré l'altération des relations franco-guinéennes. Quant au Soudan, son accession à la vie internationale s'opéra dans une crise franco-malienne. Le 22 septembre 1960 le président Modibo KEITA déclarait solennellement que : "la République du Mali est libre de tous engagements et liens politiques avec la France et la communauté rénovée" (127). Cette déclaration était liée aux événements intervenus du 19 au 20 août 1960 à Dakar, quand la France refusa d'honorer la demande du gouvernement fédéral, d'ordonner aux forces françaises d'écraser la sécession sénégalaise. Le 20 janvier 1961 devant tout le corps diplomatique accrédité au Mali, le président Modibo décida l'évacuation des quatre bases militaires françaises

(126) Carrefour Africain, n°144, 24/1/1965, p.2

(127) KEITA (R.Th.) : La coopération franco-malienne de 1960 à 1974 ?
Thèse de science politique, Paris I, 1975, p.156

installées au Mali. Il s'agissait des bases de Bamako, de Gao, de Kati et de celle de Tessali (128). Au même moment, le président YAMEOGO demandait aussi l'évacuation des bases militaires françaises de Bobo-Dioulasso.

En septembre 1961, une délégation voltaïque fut constituée pour aller négocier la libération de la caserne de Bobo, occupée par les troupes françaises. La délégation était composée de : Bamina NEBIE, ministre voltaïque de la défense, Tiemogo KABORE, ministre des Anciens combattants, le colonel LAMIZANA et le chef de cabinet militaire, tous deux membres de l'assistance technique française et enfin Lompolo KONE, président de l'assemblée nationale voltaïque et président de la délégation. Ces délégués voltaïques ont demandé le départ des troupes françaises, dans un délai de trois mois, soit le 31 décembre au plus tard. Mais du côté français, on estimait que la délégation manquait de réalisme, pour leur demander un départ aussi précipité. A défaut d'un accord, les deux parties se sont quittées sans avoir signé un procès verbal. Mais en décembre, le gouvernement voltaïque exigea le départ des troupes françaises. Celles-ci ont finalement quitté le 31 décembre 1961.

La crise des accords de défense avait ainsi renvoyé les deux gouvernements dos à dos (129). Mais la visite officielle du président YAMEOGO en France en avril 1962, et les diverses missions françaises à Ouagadougou témoignent de la normalisation des relations entre les

(128) KEITA (R.Th.) : op.cit., pp.159-163

(129) Général LAMIZANA, président de la République de Haute-Volta 1966-1980, 24/09/1986, Ouagadougou.

deux pays sous la première République voltaïque. "L'aventure révolutionnaire" du président YAMEOGO fut écourtée. La signature des accords logistiques le 19 janvier 1964 et l'accord du 24 octobre 1964 intervenus entre les deux pays apportaient une amélioration des rapports entre Paris et Ouagadougou.

Avec l'avènement du président LAMIZANA en 1966, la normalisation des relations franco-voltaïques entamée dès 1962, connaîtra une continuité dans un climat plus confiant et plus serein.

CHAPITRE V

LES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-VOLTAIQUESSOUS LE REGIME DU PRESIDENT LAMIZANA DE 1966 A 1972

Durant toute cette période, les relations franco-voltaïques se sont nettement améliorées voire renforcées. Dans la forme, elles n'ont connu ni heurt, ni grincement malgré l'incident technique qui a quelque peu désenchanté M. Yvon BOURGES (1) lors de sa visite du 24 mars 1970 à Ouagadougou. Cette évolution décente qui rentre dans la logique de la normalisation des relations franco-voltaïques depuis 1962, atteste de la volonté conjuguée des deux partenaires de transiger pour une meilleure coopération. La construction des résidences diplomatiques réciproquement à Paris et à Ouagadougou, la multiplication des visites de travail et d'amitié entre les deux pays, le tout couronné par les visites officielles des présidents LAMIZANA et POMPIDOU respectivement à Paris, puis à Ouagadougou constituent les témoignages éloquentes de cette communauté d'esprit. Pour être plus explicite deux parties étayerons ce chapitre :

(1) M. Yvon BOURGES : Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du 7 avril 1967 au 5 juillet 1972.

- La première exposera la situation nationale de la Haute-Volta et l'état des relations franco-voltaïques entre 1966 et 1970.
- La seconde présentera les temps forts des relations franco-voltaïques : 1971-1972.

I.- LA SITUATION NATIONALE ET L'ETAT DES RELATIONS FRANCO-VOLTAÏQUES DE 1966 A 1970

Il s'agira ici, de la redéfinition de la situation géopolitique de la Haute-Volta et de la description des conditions et du champ d'application de sa politique extérieure pendant cette période. Ensuite seront abordés les faits et événements, qui ont caractérisé les relations franco-voltaïques entre 1966 et 1972.

A.- Les fondements de la diplomatie voltaïque sous le régime du président LAMIZANA

L'Avènement du régime militaire avait suscité un certain espoir en Haute-Volta mais aussi chez beaucoup d'observateurs pour lesquels, la multiplication et la réalité des coups d'Etat militaire en Afrique, devenaient une étape indispensable à son évolution politique et économique. En assumant les responsabilités suprêmes de l'Etat voltaïque, l'armée était supposée lui apporter une rationalité et une efficacité plus effectives, que celles des bureaucraties civiles. Aussi, les militaires donnaient-ils l'espoir d'être des gestionnaires avertis,

d'autant plus qu'ils dénonçaient les pratiques de leurs prédécesseurs civils et leur reprochaient en l'occurrence, d'avoir détourné les ressources de l'Etat à des fins personnelles et particulières (corruption, nepotisme etc.) (2).

Cependant, malgré cette volonté d'innovation, le régime militaire va-t-il réussir une modification de la politique étrangère de la Haute-Volta ? A travers sa politique régionale (interafricaine), le nouveau régime pourra-t-il apporter un plus aux relations franco-voltaïques ? Avant de répondre à ces questions essayons de définir la politique étrangère du président LAMIZANA et les facteurs qui ont déterminé son cours.

a) La situation intérieure de la Haute-Volta

Après le renversement du régime civil du président YAMEOGO, les militaires ont décidé d'assurer l'ordre et la responsabilité des décisions suprêmes, dans la conduite des affaires de la Haute-Volta (3). L'exercice de cette responsabilité ultime se concrétisera plus tard, à travers le Conseil supérieur (4) des forces armées, créé par le décret présidentiel du 9 décembre 1966 (5).

(2) CONSTANTIN (François) : "Des casernes aux chancelleries : la variable militaire dans la politique extérieure de 3 Etats africains : HAUTE-VOLTA, TOGO, MALI". In : Canadian Journal of African Studies n° 1, vol. 9 1975, pp.17-36.

(3) BIARNES (P) : op. cit. Europe France outre-mer n° 485 juin 1970.

(4) Le conseil supérieur avait comme président le ministre de la défense nationale. Il se composait des officiers membres du gouvernement, du chef d'Etat-major des forces armées, des chefs de corps et les officiers de l'Etat-major-Europe France Outre-mer n° 485 juin 1970 p.136.

(5) EUROPE France Outre-mer n° 485 juin 1970.

Dans un message radiodiffusé, le Conseil confirmait que "les responsabilités du pouvoir continueraient à être assumées par l'armée pendant une période exceptionnelle de quatre ans. Parallèlement au Conseil supérieur, un gouvernement provisoire fut constitué.

Dans sa politique intérieure, le nouveau gouvernement était surtout préoccupé par le redressement de la situation financière de la Haute-Volta. A cet effet des mesures d'assainissement furent entreprises sous la direction du "grand argentier" Tiémoko Mark GARANGO. En moins de deux ans toutes les dettes de l'Etat furent épongées et l'équilibre budgétaire fut établi sur les ressources propres de l'Etat (cf. tableau ci-dessous) (6).

TABLEAU DE LA SITUATION BUDGETAIRE
DE LA HAUTE-VOLTA (en millions F.C.F.A.)

| Annés | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 |
|----------|--------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|
| Recettes | 6.207 | 9.614 | 8.177 | 8.115 | 8.250 | 7.826 | 8.357 | 9.738 | 10.490 | 10.967 |
| Dépenses | 8.369 | 8.947 | 9.321 | 8.424 | 8.410 | 7.595 | 7.994 | 9.158 | 9.750 | 10.046 |
| Excédent | -2.162 | +667 | -1.144 | -309 | -160 | +231 | +363 | +580 | +740 | +921 |

(6) BIARNES (P) : op. cit.

(7) Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O)
Bulletin mensuel n° 202 janv. 1973. Indicateur Economique p.12.

C'est pendant cette période de redressement que la chefferie traditionnelle une fois de plus, tenta sa réapparition sur la scène politique nationale. Le 28 octobre 1968, les chefs coutumiers se réunirent en congrès, sous le thème "reconnaissance et travail" (8). Ce congrès qui eut lieu à la maison du peuple à OUAGADOUGOU en présence des personnalités (9) voltaïques et étrangères, traduirait l'intention de ces autorités traditionnelles, de demander au gouvernement militaire l'instauration d'une monarchie constitutionnelle(10).

Quant aux partis politiques, leurs activités n'étaient pas encore reconnues. Mais à partir du 20 novembre 1969 ils furent autorisés à reprendre leurs activités dans la perspective du retour à un régime civil un an plus tard. Mais revenant partiellement sur sa promesse, le chef de l'Etat présenta un nouveau projet de constitution, qui accordait à l'armée, une nouvelle période transitoire de quatre ans. Celle-ci ne se retirerait pas de la scène politique (précisait le nouveau projet de constitution) mais associerait les civils à l'exercice du pouvoir car, les partis politiques semblaient encore incapables d'assumer l'exercice du pouvoir, compte tenu de leurs divisions internes et de leurs oppositions partisans. La crise politique qui va ébranler la deuxième République confirmera cette hypothèse. On pourrait donc supposer que c'était pour éviter une remise en cause de leur oeuvre de redressement, que les militaires ont opté pour "la politique d'association" avec les civils (11).

(8) Marchés tropicaux et méditerranéens n° 1201 du 16 nov. 1968 p.2749.

(9) Le congrès prit fin le 30 octobre et réunissait : le Directeur de Cabinet du Ministre de l'intérieur, le directeur du Travail, les représentants des ambassades de France, des Etats-Unis, d'Israël, du Ghana et des organisations syndicales de Haute-Volta. Marchés tropicaux - méd. n° 1201, 16 nov. 68 p. 2749.

(10) Ibidem.

(11) BIARNES (P) : op. cit.

A l'occasion du référendum organisé le 14 juin 1970, les voltaïques approuvèrent par 98,41 % des voix le projet de constitution présenté par le général LAMIZANA. La deuxième République fut ainsi proclamée. Son pouvoir reposait sur les pouvoirs de l'Assemblée Nationale et non sur ceux du Chef de l'Etat. L'exécutif fut confié à un premier ministre investi par l'Assemblée Nationale. Il avait aussi l'initiative des lois qu'il partageait avec les députés selon le régime parlementaire classique(12). La politique intérieure arrêtée par le premier ministre(13) proposait alors dans ses points saillants:

- le renforcement de l'Unité Nationale
- le changement des mentalités et le bannissement du régionalisme
- la garantie des libertés démocratiques
- le désir d'intégrer la chefferie traditionnelle "comme élément de base pouvant contribuer à l'évolution et à la promotion économique" (14).

Telle était la politique intérieure de la Haute-Volta de 1966 à 1972.

b) Les facteurs déterminants de la politique
extérieure du Président LAMIZANA

Cette politique extérieure répondait en principe, aux mêmes exigences que celles qui ont prévalu sous le régime civil antérieur. Mais avec l'avènement d'un nouveau pouvoir surtout militaire, la

(12) Europe France Outre-mer n° 499-500 août 1971. p. 19.

(13) Le premier ministre GÉRARD K OUEDRAOGO fut investi dans ses fonctions le 13 février 1971.

(14) Bulletin de l'Afrique Noire n° 634 du 24 février 1971 p.12808.

situation interne connut un certain changement contrairement aux problèmes d'ordre géopolitique qui sont restés inamovibles. Sur le plan régional, l'apaisement des oppositions idéologiques préparait un terrain favorable à la diplomatie voltaïque et augurait par conséquent une amélioration significative des relations franco-voltaïques.

1) Le poids des forces profondes

Ayant accédé au pouvoir par un "coup d'Etat.", le régime militaire comme tout autre régime, avait besoin de légitimer son avènement aux yeux de l'opinion. Par conséquent, sa politique extérieure devrait contribuer à satisfaire les intérêts du plus grand nombre des voltaïques notamment, de ceux de certaines forces sociales. Le groupe mossi qui constitue une force sociale importante n'accepterait pas une détérioration trop poussée des relations avec la Côte-d'Ivoire en raison de l'existence d'une forte colonie "mossi" dans ce pays voisin (15).

Après le coup d'Etat du 3 janvier 1966, le Moro-naba s'inquiétait effectivement des futurs rapports entre Ouagadougou et Abidjan. Il effectua alors plusieurs voyages dans ce pays voisin pour témoigner, mais aussi pour rappeler les liens d'amitié qui ont toujours uni les peuples voltaïque et ivoirien. Cette inquiétude du Moro-naba s'explique par les soutiens que conservaient à Abidjan les partisans du régime déchu (16). Le complot manigancé par la Côte-d'Ivoire en octobre 1966

(15) CONSTANTIN (François) : op.cit. p.38.

(16) CONSTANTIN (François) : op.cit. p.38-29.

et les émeutes anti-mossi montées à Abidjan en 1967 justifiaient une fois de plus cette appréhension du naba.

En plus du groupe de pression mossi, s'ajoutait celle de l'église catholique dirigée à l'époque par le cardinal Alexandre ZOUNGRANA. Le nombre des catholiques était extrêmement faible (4 % de la pop.) pour influencer le pouvoir. Par contre l'église jouissait d'une notoriété certaine auprès des élites qu'elle avait formées et qui occupaient des responsabilités politiques et syndicales assez importantes (17). A travers ces élites, elle pouvait réussir une meilleure ouverture de la diplomatie voltaïque vers l'occident, au détriment des pays socialistes.

La troisième force sociale était celle des musulmans. Ceux-ci étaient à l'époque plus nombreux et constituaient environ 5 % de la population. Selon DESSART (F.) (18) ils constituaient une force organisée et plus influente.

Après cet aperçu sur les forces profondes, il convient de souligner la persistance des facteurs géopolitiques.

2) La persistance des facteurs géopolitiques

Le régime militaire, comme le civil, fut soumis à ces difficultés qui en réalité, constituent des contraintes structurelles difficilement contournables. Ces contraintes tiennent à l'enclavement du pays,

(17) CONSTANTIN (F.) p. 30-39.

(18) DESSART (F) : Remarques africaines n°463-464, 30 mai 1975, p.13.

à la faiblesse de ses ressources et de celles qu'il peut placer sur le marché international et dont le contrôle lui échappe douloureusement. (19) Elles tiennent aussi à ce fait que la Haute-Volta doit passer par ses voisins côtiers pour accéder au marché international.

Par conséquent, le transit de ses produits à l'importation comme à l'exportation est soumis à des opérations douanières et fiscales souvent peu encourageantes. Dans ces conditions, elle n'avait qu'une seule marge de manoeuvre ; celle de la mise en concurrence de certains ports rivaux tels : le port d'Abidjan et de Tema, mais aussi celui de Lomé dans une moindre mesure. Une telle possibilité semble nécessaire pour déjouer l'hostilité ou la malveillance momentanée de certains voisins. Pour être une réussite , cette politique devrait être bien menée car le président YAMEOGO en laissait un mauvais souvenir (20). Enfin la Haute-Volta éprouve cette nécessité de faire appel à l'aide extérieure pour augmenter ses capacités budgétaires. Ces contraintes à la fois naturelles et matérielles constituent une réalité tangible à laquelle la nouvelle équipe dirigeante ne saurait apporter une solution immédiate, et durable. De ce fait, elle se devait d'en tenir le plus grand compte, dans l'élaboration de sa politique extérieure.

Face à ces facteurs géopolitiques persistants et presque immuables, la politique étrangère de la Haute-Volta sous le régime LAMIZANA se caractérisera par la continuité de celle amorcée sous le régime

(19) CONSTANTIN (F) : op.cit. p.43.

(20) Ibidem, p.44-43.

précédent. "Cette politique... que nous avons toujours voulue réaliste... s'appuie sur les principes traditionnels suivants : l'intérêt national, la primauté accordée à la recherche du bien-être maximum du plus grand nombre de nationaux, la protection et la sauvegarde de leurs intérêts, l'indépendance et ses deux corollaires le respect mutuel et l'égalité absolue des Etats, ... la neutralité entendue comme le rejet des influences extérieures, le refus des inféodations à l'un quelconque des deux blocs...". C'était la déclaration du lieutenant-colonel LAMIZANA le 6 janvier 1966 devant les membres du corps diplomatique accrédités en Haute-Volta. Il précisa ensuite que "son pays continuerait d'honorer tous ses engagements dans le domaine international"⁽²¹⁾. De cette continuité, que peut-on attendre de l'impact de la politique régionale du président LAMIZANA sur les relations franco-voltaïques ?

c) La diplomatie régionale du président LAMIZANA

En Afrique et plus précisément en Afrique occidentale française, les oppositions idéologiques étaient moins critiques en 1966 qu'elles le furent au moment des indépendances. La division entre l'Afrique modérée et l'Afrique révolutionnaire était moins tranchée. La création de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A) en juin 1963 avait largement atténué les contradictions interafricaines, nées de l'opposition stratégique entre les deux blocs (l'Est et l'Ouest). Dans la sous-région il n'y avait plus d'Axe-révolutionnaire, mais une sorte d'internationale militaire qui facilitait les relations entre les pays notam-

(21) A.F.P. Bulletin d'Afrique 7/1/1966 n°5875. Afri.occid. Haute-Volta.

rent entre la Haute-Volta et les Etats voisins (22). La flamboyante époque du romantisme révolutionnaire était révolue et cédait ainsi la priorité au développement économique, qui demeure l'aspiration profonde de tous les Etats africains.

En déclarant que "les discours ronflants ont fait plus de mal que de bien à l'Afrique", le général LAMIZANA rappelait au réalisme. Se plaçant donc dans la logique de ce réalisme et dans la perspective du développement économique, il entendait établir des liens bilatéraux très étroits avec ses voisins. "Nous accordons la primauté à la coopération régionale en Afrique - disait-il - Mais ce n'est pas un chemin facile, ni un moyen aux effets immédiats"(23). Si les effets de cette coopération ne sont pas immédiats certes, le climat politique régional décrit plus haut offrait un meilleur terrain d'application à la coopération régionale.

1) Avec la Côte-d'Ivoire

Après son "coup d'Etat" le président LAMIZANA ne fit aucun voyage immédiat à l'étranger. Mais plusieurs missions ministérielles voltaïques s'étaient déjà rendues à Abidjan, dans le cadre d'une session du Conseil de l'Entente le 13 janvier 1966 (24). Cependant les autorités ivoiriennes mettaient du temps à comprendre les événements intervenus à Ouagadougou le 3 janvier 1966, en raison des soutiens que conservaient à Abidjan les partisans du régime déchu. C'est pourquoi

(22) Revue Française et Politique africaine n°83 nov. 1972 p.67.

(23) Europe France Outre-mer n°499-500, août-sept. 1971, p.11.

(24) CONSTANTIN (F) : op.cit. p.24.

la première sortie du président LAMIZANA l'amena en Côte-d'Ivoire, où il expliqua les causes profondes de son intervention militaire. Il précisa ensuite que les intérêts des peuples voltaïque et ivoirien restent toujours solidaires.

Dans le cercle des chefs d'Etat du Conseil de l'Entente, on estimait que "l'intervention militaire du Général LAMIZANA - était sans doute légitime - car celle-ci visait à rétablir un ordre républicain légal"(25). Sans heurt majeur, l'avènement du régime militaire en Haute-Volta a été favorablement accueilli dans les pays de l'Entente notamment en Côte-d'Ivoire.

Par conséquent, la politique pro-ivoirienne amorcée par le régime defunt a été reconduite(26). Pourtant, les relations voltaïco-ivoiriennes n'étaient pas au beau fixe contrairement à certaines allusions antérieures. L'intention du nouveau gouvernement ghanéen de trouver un soutien international auprès de son frère d'arme (le gouvernement voltaïque) inquiétait le voisin ivoirien(27).

Par ailleurs, le complot manigancé par la Côte-d'Ivoire en octobre 1966 et les émeutes anti-mossi montées à Abidjan en 1967, servaient bien de prétextes pour le gouvernement voltaïque à prendre ses distan-

(25) CONSTANTIN (F.) : op.cit. p.29-24-25.

(26) BIARNES (P.) : op.cit. p.223.

(27) Cette inquiétude ivoirienne se justifiait par le fait que à la fin mi-mars un échange de message d'amitié a conduit à Ouagadougou une mission de bonne volonté du Comité de Libération Nationale du Ghana. Cette action aboutit en juin 1966 à la reouverture solennelle de la frontière à Paga en présence du vice-président Ghanéen le Général HARLEY et le ministre voltaïque de l'information M. Antoine DAKOURE.

- CONSTANTIN (F.) : op.cit. n°1 (9) p.29.

ces vis-à-vis du grand frère ivoirien (28). C'était donc dans la perspective d'une politique d'autonomie, que les nouvelles autorités voltaïques soutenaient de concert avec le Niger, le projet Togolais de prolongement vers le nord, du réseau routier et ferroviaire devant desservir le port de Lomé(29).

Sur le plan diplomatique, les autorités voltaïques se gardaient d'épouser systématiquement les vues de leurs collègues ivoiriens notamment sur le problème de la sécession biafraise ; le refus ivoirien de nouer des relations diplomatiques avec l'U.R.S.S. et la République Populaire de Chine etc. Cependant cette politique de distance et d'autonomie vis-à-vis de la Côte-d'Ivoire se développait dans un climat de sérénité et de courtoisie sans éclat inutile(30).

2) Les relations avec le Ghana

L'ouverture avec le Ghana a été très facile, peut-être grâce à la mise à l'écart du président N'KRUMAH et à l'avènement d'un régime militaire en février 1966. Les nouveaux dirigeants ghanéens ont présenté leurs excuses au général LAMIZANA, pour les agissements antérieurs commis par leur prédécesseur N'KRUMAH. Ils acceptèrent aussi la frontière délimitée par le traité franco-britannique de 1890 (31).

En réponse à ces avances, la Haute-Volta reconnut le gouvernement du Conseil National de Libération (C.N.L) dans un télégramme adressé

(28) CONSTANTIN (F) : op.cit. p.29-30.

(29) BIARNES (P) : op.cit. p.223.

(30) BIARNES (P) : op.cit. p.223.

(31) Revue Française et politique africaine n°83 nov. 1972, p.67.

le 8 mars 1966 au général ANKRAH (le nouveau président ghanéen) (32). En plus de ce message, la Haute-Volta s'est engagée à interdire l'accès de son territoire aux troupes guinéennes, au cas où celles-ci attaqueraient le Ghana, dans l'espoir d'y réinstaller le président déchu.(33).

Les relations voltaïco-ghanéennes n'ont cessé de s'améliorer, pour devenir très amicales par : le voyage officiel du général ANKRAH en Haute-Volta en janvier 1968, celui du président LAMIZANA au Ghana en août 1968 et par la création d'une commission paritaire, chargée de la matérialisation de la frontière entre les deux pays. Enfin plusieurs accords financiers et commerciaux furent conclus entre les deux pays(34).

3) Les relations avec le Mali

Avec la République du Mali membre de l'ancien Axe-révolutionnaire, de très bonnes relations furent tissées dès l'avènement du régime militaire en Haute-Volta. Le 13 avril 1967 l'ambassadeur du Mali, M. Hangadoun TOURE présenta ses lettres de créance au général LAMIZANA. Trois jours plus tard, le président entreprit un voyage officiel au Mali. Au cours de cette visite, le président Modibo déclarait que c'est dans la géographie qu'éclate la communauté des intérêts et du destin des peuples voltaïque et malien. Il a en outre souligné l'importance et la profondeur des liens historiques et culturels qui ont soudé les deux peuples. "Lorsqu'il a fallu trouver une frontière entre

(32) A.F.P. Bulletin d'Afrique du 2.3.1966 n°5927, R.O/H-V.

(33) Revue Française et Études Politiques Africaines n°83 nov.1972, p.67.

(34) Europe France Outre-mer n°467 déc. 1968, p.13.

l'ancien Soudan et la Haute-Volta, ajoutait-il, ... la tâche n'a pas été aisée pour le colonisateur, tant il est vrai - que des deux côtés on retrouve les mêmes attitudes psychologiques" (35). En novembre 1968, il fit son voyage retour en Haute-Volta. Mais entre ces deux visites, les deux présidents s'étaient rencontrés à Orodara (Haute-Volta) en mai 1968. A cette occasion, une commission paritaire permanente fut créée, pour examiner périodiquement l'état des relations entre les deux pays (36). Mais en novembre 1968, Modibo KEITA fut écarté du pouvoir. L'avènement d'un régime militaire, loin d'affecter les bonnes relations voltaïco-maliennes lui a au contraire réservé une meilleure continuité (37). Les nouveaux dirigeants maliens ayant noué des liens d'amitié (38) avec la France, leur rapport avec la Haute-Volta n'exerçait aucune incidence sur les relations franco-voltaïques.

On peut donc conclure que dans le cadre régional, le principe de la politique d'entente et de bon voisinage avait réussi avec le régime militaire du président LAMIZANA. Cela se traduit par le renversement de l'état de l'ancienne diplomatie caractérisée par des alliances de nature particulièrement politique, au profit d'une diplomatie exclusivement appuyée sur les impératifs économiques, techniques et sociaux. Comme il a si bien souligné le ministre voltaïque des Affaires étrangères à la XXIIe session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) le 26 septembre 1967 : "Dans son

(35) Carrefour Africain n°261 du 22-4-1967, Ouagadougou, Haute-Volta.

(36) ZOROME (Malik) : "La politique extérieure de la Haute-volta", in Europe France Outre-mer n°467, déc 1968, p.15

(37) Revue française et Etudes Politiques Africaines n° 83 nov.1972, p.67.

(38) Voyage officiel du président Moussa Traoré en France en avril 1972.
- CONSTANTIN (F) : op.cit, p.32.

ascension économique, les épreuves que connaît la Haute-Volta contribuent tout logiquement et tout légitimement à tracer les sentiers de sa politique extérieure ; le réalisme avant tout, la politique du possible..."(39). On pourrait donc s'attendre à une amélioration des relations franco-voltaïques car la diplomatie voltaïque semblait réussir l'équilibre nécessaire entre les influences ivoirienne, ghanéenne et malienne, sans que cela soit préjudiciable à ses rapports avec la République Française.

B.- L'état des relations politiques franco-voltaïques de 1966 à 1970

Les relations franco-voltaïques n'ont connu aucune altération après les événements du 3 janvier 1966". La Haute-Volta continuerait d'honorer tous ses engagements dans le domaine international et tous les accords par lesquels elle est liée", déclarait en substance le lieutenant colonel LAMIZANA le 6 janvier 1966. Il reconnut la validité des lettres de créance des ambassadeurs accrédités auprès du précédent gouvernement. Il leur demanda même : "de transmettre à leurs chefs d'Etat respectifs, un message d'amitié et d'estime" (40). Par ces déclarations aussi claires que précises, la reconduction normale des relations franco-voltaïques était sans équivoque. Le 8 mars 1966 une délégation (41) fut envoyée auprès des autorités françaises, pour

(39) ZOROME (Malik) : "La politique extérieure de la Haute-Volta", in Europe France Outre-mer n°467, déc 1968, p.12.

(40) A.F.P. Bulletin d'Afrique, 7/1/1966, n°5875, A.O/H-V.

(41) La délégation était composée de TIEMOKO, M.GARANGO, de Pierre Claver DAMIBA et de Pierre ILBOUDO, respectivement ministre des Finances, du Développement rural et secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. A.F.P. Bulletin d'Afrique n°5927, 2/3/1966.

expliquer le bien-fondé des événements intervenus le 3 janvier 1966. La délégation fut reçue le même jour en fin de matinée par Jean De BROGLIE, secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères. L'après-midi, elle s'est entretenue avec M. RAINGEARD membre du Conseil Economique et Social. Le lendemain, un entretien était prévu avec un membre du cabinet du ministère des Finances. Enfin, M. FOCCART, secrétaire général de la Présidence chargé des Affaires africaines et malgaches reçut à son tour la délégation voltaïque (42). Aucune information n'a filtré de ces différents entretiens. Mais au terme de la visite le 23 juin, M. GARANGO, le président de la mission voltaïque déclarait à l'issue d'une conférence de presse : "Nous sommes venus expliquer aux autorités françaises, les récents événements de Haute-Volta, que l'on a voulu à tort assimiler à ... un coup d'Etat : techniquement il n'y a pas eu coup d'Etat en Haute-Volta" (43).

La délégation envoyée à Paris était importante, puisque les personnalités qui la composaient avaient la direction des secteurs clés de la coopération entre les deux pays. On comprend donc aisément que l'évolution souhaitable des relations franco-voltaïques devait dépendre des résultats de cette visite. Apparemment ces relations semblaient repartir "de bon pied", ainsi que le déclarait M. GARANGO à sa conférence de presse du 23 mars : "Nous sommes assurés de continuer à travailler en coopération avec la France dans un climat d'amitié et de fraternité" (44).

(42) A.F.P. Bulletin d'Afrique n°5927 du 9/3/1966, A.O/H-V
n°5940 du 24/3/1966, A.O/H-V.

(43) Ibidem

(44) A.F.P. Bulletin d'Afrique n°5940 du 24/3/1966, A.O/H-V.

Dans la perspective de renforcer leurs relations bilatérales, les deux pays ont procédé à la construction de leurs résidences diplomatiques dans les deux capitales respectives. Des visites de travail et d'amitié furent réciproquement effectuées par les personnalités des deux Etats. Au cours de ces rencontres, des propos et déclarations divers furent prononcés.

a) La construction des résidences diplomatiques

La construction d'une ambassade voltaïque dans le VIII^e arrondissement à Paris, apportait la preuve matérielle aux relations amicales entre la République Française et la République soeur de Haute-Volta. Cette réalisation traduirait le couronnement des démarches entreprises depuis 1962 par l'ambassadeur Henri GUISSOU, auprès des autorités voltaïques. L'ambassade fut construite et inaugurée le 23 juillet 1968 en présence de plusieurs personnalités françaises et voltaïques (45). Au cours de la cérémonie d'inauguration Malick ZOROME alors ministre voltaïque des Affaires étrangères soulignait : "l'immeuble de l'ambassade est imposant en lui-même, par cet aspect, il traduit le sens que la Haute-Volta entend donner à ses relations avec la France" (46). Nous accordons une priorité particulière à cette ambassade - ajoutait le ministre - car elle constitue la plaque tournante de nos relations avec l'extérieur : l'Europe, l'Amérique, l'Asie et même l'Afrique pour lesquels Paris est le centre d'arrivée ou de départ (47).

(45) Archives du Centre de Recherches et de Documentation Africaine (C.R.D.A.), Paris.

(46) Ibidem

(47) Archives du Centre de Recherches et de Documentation Africaine (C.R.D.A.), Rép. de Haute-volta : Inauguration de la nouvelle Ambassade de la Haute-Volta, Paris, 23 juillet 1968.

Pendant la construction de l'ambassade voltaïque à Paris, la France de son côté édifiait à Ouagadougou "un magnifique immeuble" pour la résidence de son ambassadeur. C'est alors que le ministre ZOROME (M.) parlait de communion d'idée, qui "est bien la preuve que la France aussi attache une certaine importance à ses relations avec notre pays". Quant à l'architecte de l'immeuble de l'ambassade voltaïque M. FAUBLEE, il émit le vœu que tous les problèmes qui seront débattus dans la nouvelle résidence, puissent l'être favorablement. "C'est un vœu que tous les voltaïques forment de tout cœur et auquel nous convions nos amis français et non français ici présents - " ajoutait le président LAMIZANA (48).

Ces réalisations constituaient le témoignage tangible des bonnes relations entre les deux pays. Autrement la continuité des relations bilatérales était toujours assurée et entretenue par des visites de travail et d'amitié.

b) Les visites de travail et d'amitié

Elles concernent les déplacements de quelques personnalités françaises et voltaïques dans les deux pays respectifs. Ces visites sont au nombre de neuf, dont deux visites simples (traduisant l'expression d'une simple amitié) et sept visites de travail et d'amitié.

La première visite fut celle de Jean Marcel JEANNENEY dont l'ouvrage (la politique française de coopération) fit l'objet du débat

(48) Archives du Centre de Recherches et de Documentation Africaine (C.R.D.A.), Rép. de Haute-Volta : Inauguration de la nouvelle Ambassade de la Haute-Volta, Paris, 23 juillet 1968.

entre M. RAINGEARD (ministre français des Affaires Economiques et Sociales) et les autorités voltaïques en avril 1964. M. JEANNENEY revenait des journées médicales qui se déroulaient à Dakar et à Abidjan. Il fit une escale le 23 janvier 1967 à Ouagadougou, où il s'est entretenu avec le président LAMIZANA sur les problèmes de développement (49). Cette visite était une simple rencontre d'amitié et de courtoisie.

Le 24 mars 1970, c'était la visite de travail du secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères M. Yvon BOURGES. Cette visite, prévue pour quatre jours, avait pour objet la mise au point des travaux engagés en Haute-Volta dans le cadre de la coopération franco-voltaïque. Le 27 mars une commission mixte paritaire associant le président LAMIZANA, réunit pendant trois heures la délégation française et les autorités voltaïques. Au terme des travaux, plusieurs conventions furent signées. Et M. BOURGES confia alors à la presse nationale, qu'un programme d'aide française à la Haute-Volta au cours de l'année 1970 a pu être établi. "Comme on le voit - précisait-il - je tiens à marquer que c'est le gouvernement voltaïque qui décide dans l'exercice de sa souveraineté, des choix et l'objectif des programmes qu'il veut réaliser. Ainsi, il s'adresse d'abord naturellement à la France son amie de toujours, qui lui apporte le concours qui lui est demandé"(50).

Ces précisions sont certes intéressantes pour feutrer la réalité du bon esprit qui animait la coopération entre les deux pays. Mais que la Haute-Volta décide dans l'exercice de sa souveraineté du choix des

(49) Carrefour Africain, n°249, du 28/1/1967, Ouagadougou H-V.

(50) Carrefour Africain, (C.A.) n°414-415 du 28/3/1970, p.5, H-V.

programmes à réaliser et que la France apporte volontiers le concours qui lui est demandé restent à vérifier, car le mécanisme de l'aide semble assez compliqué pour que son explication tienne en ces quelques mots.

Si la visite de M. BOURGES a profité à la Haute-Volta par l'établissement d'un programme d'aide à ce pays au cours de l'année 1970, son accueil a cependant provoqué quelques remous. Ce représentant français devait être accueilli et logé au palais de la présidence, selon les résultats d'un conseil des ministres qui s'était circonstancielle-ment penché sur l'organisation de cette visite. M. BOURGES avait servi en Haute-Volta comme gouverneur et il avait comme résidence le palais de la Présidence. Par conséquent, il devait être accueilli avec tout l'honneur qui était dû à son rang. Mais le ministre voltaïque des Affaires étrangères de l'époque, alors qualifié de "paternaliste" par les milieux français, s'est opposé à ce type d'accueil qui pourrait susciter au visiteur "l'illusion de se croire encore grand commandeur de la Haute-Volta indépendante". En revanche, il proposa que M. BOURGES soit logé au Conseil de l'Entente et que son accueil soit assuré par le ministre des Affaires étrangères, et non par le président de la République. Cette proposition fut adoptée au prochain conseil des ministres. Entre temps, un ministre aurait "imprudemment" téléphoné à la mission d'aide et de coopération pour informer, que M. BOURGES serait logé à la présidence. Saisi de cette nouvelle avant son arrivée, il semble que M. BOURGES ait été étonné, sinon désenchanté d'être accueilli par un ministre et stupéfait d'être conduit au conseil de l'Entente contrairement aux informations qu'il avait reçues. Mais dans

toutes ces péripéties, l'incident majeur fut que la chambre réservée au conseil de l'Entente n'avait pas été conditionnée. Il y faisait chaud et les ventilateurs ne marchaient pas. Feignant d'être satisfait, M. BOURGES (51) regagna l'ambassade de France dès la tombée de la nuit, où il passa le reste de son séjour. A son retour, il fut accompagné à l'aéroport par le président LAMIZANA (52). Avant de s'envoler, le secrétaire d'Etat français s'est déclaré plus heureux de son court séjour à Ouagadougou. "J'emporte des impressions très favorables" (53) - confia-t-il.

Cet incident mineur dans son fond comme dans sa forme, n'a guère influé ni sur les relations personnelles de M. BOURGES avec le gouvernement voltaïque, encore moins sur les relations franco-voltaïques - dira le président LAMIZANA. M. BOURGES a beaucoup servi en Haute-Volta pour laquelle il a toujours éprouvé un sentiment d'amitié et de respect. "Et quand il était à la coopération, son soutien ne nous a pas manqué" - (54) conclut le président.

Après cette visite, la suivante fut celle de M. FOCCART secrétaire général à la Présidence chargé des affaires africaines et malgaches. Celui-ci venait de Lomé, où il assista, sur invitation du président EYADEMA, à l'anniversaire de l'indépendance du Togo. Le 30 avril 1970, il fit une escale à Ouagadougou pour rendre visite au président LAMIZANA, avec qui, il entretiendrait de très bonnes relations. En réponse à une question de la presse nationale, M. FOCCART expliquait qu'il a longtemps occupé son poste de secrétaire général de la Présidence, ce

(51) ZOROME (M) : Ministre voltaïque des Affaires étrangères de 1967 à 1971, Ouagadougou 17/07/1986.

(52) ZOROME (M) : *op.cit.*, 17/07/1986, Ouagadougou.

(53) *Carrefour Africain* n°414-415, 28/03/1970, p.5, H-V.

(54) *Le Général LAMIZANA* ancien président de la Haute-Volta, 26/09/1986, Ouagadougou.

qui fait que son nom est évoqué à chaque fois que des événements se produisent en Afrique. Avant de quitter, il promit de revenir à Ouagadougou avant la fin de l'année. (55)

Après M. FOCCART, arriva le ministre français des Finances et de l'Economie (M. GISCARD D'ESTAING). Dès son arrivée le 29 janvier 1971 à Ouagadougou, il s'est immédiatement rendu à Arly, puis à Pama, où il passa deux jours dans les réserves de faune en compagnie de deux ministres voltaïques (T.M. GARANGO et P.C. DAMIBA) (56). Ce n'est que le 3 février qu'il fut reçu par le président LAMIZANA. Au cours de leur entretien trois dossiers furent exposés :

- . celui de la pension militaire des anciens combattants ;
- . celui de la contribution française au titre des différentes formes de coopération ;
- . et celui du fonds de garantie des investissements privés d'Outre-mer.

En ce qui concerne le premier dossier (sur lequel nous reviendrons), le ministre fit comprendre qu'il en avait été déjà saisi et qu'il venait de recevoir à ce sujet des lettres émanant des associations d'anciens combattants. Sur le second dossier, il promit une augmentation de l'aide alimentaire pour juguler les effets de la sécheresse. Quant au fonds de garantie, des investissements privés, il précisa que celui-ci ne concernera que les pays en voie de développement de la zone-franc et couvrira à la fois les nouveaux et les anciens investissements (57).

(55) Carrefour Africain n°420-421 du 9-16 mai 1970, p.1, Haute-Volta.

(56) Carrefour Africain n°459 du 6/02/1971, p.1, H-V.

(57) Carrefour Africain n°459 du 6/02/1971, p.1, H-V.

En concluant, il laissa entendre que la France est aussi préoccupée par son développement. De ce fait, elle aimerait être parmi le peloton de tête de la première forme de développement (celle des pays industrialisés cf.note 58). On peut bien s'interroger sur les raisons de cette distinction faite par le ministre. Mais l'essentiel est de retenir que cette visite avait un caractère simplement amical, même si elle a permis d'aborder certains aspects de la coopération. Le ministre venait rencontrer son ami et homologue voltaïque, M. Mark GARANGO (59).

Quatre mois plus tard, M. HAUSWIRTH arrivait aussi à Ouagadougou, pour une visite de travail et d'amitié. Il était le directeur de l'aide au développement et venait s'enquérir des besoins urgents de la Haute-Volta pour les prochaines années (60).

Paradoxalement celui-ci avait peu de temps à consacrer à la Haute-Volta qui était pourtant à la veille de l'établissement de son plan quinquennal. De façon lapidaire, le premier ministre (Gérard K.OUEDRAOGO) résuma alors en trois points essentiels, les pressantes initiatives voltaïques pour son développement :

- le Développement de l'infrastructure
- le Développement de l'agriculture
- et les besoins d'équipement (61).

(58) Selon le ministre français, il y a deux types de développement qui constituent "les deux faces d'une médaille", celui des pays économiquement industrialisés et celui des pays en voie de développement.

(59) Général LAMIZANA ancien président de la H-V, 26/09/1986, Ouagadougou.

(60) Carrefour Africain n°474 du 22 mai 1971, p.2.

(61) Carrefour Africain n°474 du 22 mai 1971, p.2, H-V.

Le cinq septembre 1971 M.FOCCART arrivait à Ouagadougou pour la seconde fois. Cette visite de 24 heures était sans doute d'une haute portée politique et diplomatique en ce sens qu'elle devait préparer la prochaine visite en France du président LAMIZANA. A cette occasion, M.FOCCART s'est entretenu avec plusieurs personnalités voltaïques notamment le président lui-même avec qui, il aurait abordé dans les moindres détails le programme de la visite officielle que celui-ci devait effectuer en France.

Concernant la coopération entre les deux pays de façon globale, le secrétaire d'Etat français souligna que "la France a toujours fait ce qu'elle a pu pour la Haute-Volta" (62). Aussi ajoutait-il : "je ne vous cacherais pas qu'il y a d'autres Etats africains avec qui nous avons des accords, vis-à-vis desquels nous avons pris des engagements et par conséquent , la coopération c'est une répartition des moyens aussi équitablement pour tous et entre tous" (63). Cette justification du secrétaire général apparaît n'être qu'un simple alibi pour contenter les autorités voltaïques. C'est d'ailleurs un subterfuge peu convaincant, si on sait que les Etats africains coopérant avec la France sont traités de façon préférentielle, selon leur situation propre et leur degré d'intimité avec l'ancienne métropole. Le ministre même donna l'illustration de cette remarque en affirmant : "La Haute-Volta ayant une gestion extrêmement saine, nous sommes portés à lui faire tout à fait confiance" (64). Après cette visite de M. FOCCART, commencèrent les visites officielles des deux Chefs d'Etat.

(62) Carrefour Africain n°489-490 du 4-11 sept 1971, p.1, H-V.

(63) Carrefour Africain n°489-490 du 4-11 sept 1971.

(64) Ibidem.

II.- Les temps forts des relations franco-voltaïques

1971-1972

Après quatre années de pouvoir, de stabilité mais aussi de contacts permanents et divers avec les autorités françaises, le gouvernement militaire voltaïque semblait convaincre son partenaire français, de la nécessité de donner du "lustre" aux relations franco-voltaïques. C'est en cela, que la visite du président LAMIZANA en France et celle du président POMPIDOU à OUAGADOUGOU, constituent les périodes "fastes des relations franco-voltaïques. Elles ont permis non seulement de rappeler avec un certain lyrisme les liens historiques qui ont jadis réuni les peuples voltaïque et français, mais aussi de faire le point de la coopération qui avait jusque là associé les deux pays après l'échec de l'initiative communautaire. Ceci étant, que peut-on retenir de plus mémorable et de plus ostentatoire au cours de ces deux visites présidentielles ?

A.- LA VISITE OFFICIELLE DU PRESIDENT LAMIZANA EN FRANCE

Le dernier voyage de M. FOCCART à OUAGADOUGOU avait définitivement préparé cette prochaine visite du président LAMIZANA au cours de laquelle certains problèmes seront abordés notamment : le problème de l'émigration voltaïque et celui des **pensions** militaires des anciens combattants. Mais avant d'aborder ces détails, il convient de savoir l'opinion des autorités françaises sur la Haute-Volta et notamment sur

l'image de son nouveau président : le général LAMIZANA.

a) L'opinion des autorités françaises sur la Haute-Volta

L'invitation qui a été adressée au Président LAMIZANA serait, un hommage accordé à son mérite de premier responsable de la République de Haute-Volta (65). Celui-ci avait pu discrètement mais méthodiquement redresser en quelques années, la situation budgétaire qu'il avait héritée de son prédécesseur. Au terme de quatre années de pouvoir et d'efforts, et à l'image de quelques grandes réalisations entreprises (cf.p.405), on estimait du côté français que "la HAUTE VOLTA était prête pour un nouveau destin, dans la discipline, le travail et la conscience de ses responsabilités. Par conséquent - elle devait être aidée à la mesure de son courage" (66). Ce qui signifie implicitement que la conduite des affaires de l'Etat partenaire détermine aussi le caractère de la politique française de coopération.

A l'occasion de ce voyage, la presse française rendit hommage à la valeur guerrière du peuple voltaïque. Ce peuple qui avait fourni à la métropole lors des deux guerres mondiales, des forces d'appoint appréciables. En tant que tirailleurs, les anciens combattants voltaïques avaient bien mérité de la France. A son indépendance, ce pays comptait encore plus de 85 000 anciens combattants qui avaient servi pendant quatre, dix ou quinze ans dans l'armée française. (67) A tra-

(65) Marchés tropicaux et méditerranéens, n° 1413 du 8 déc. 1972, p.3462.

(66) Marchés tropicaux et méditerranéens, n°1351 du 2 oct. 1971 p.2791.

(67) Europe France Outre-mer, n° 499-500 août 1971, p.13.

vers ce bref rappel historique, la France était reconnaissante du mérite du peuple voltaïque, partant de celui de l'Afrique francophone toute entière.

C'est dire qu'à travers l'histoire, les relations franco-voltaïques demeurent incontestablement profondes. C'est aussi à ce titre, que le président LAMIZANA méritait son invitation. Ce mérite était d'autant plus grand, que l'invité était à la fois président, ancien combattant et fils d'un autre ancien combattant. (68) Une fois le voyage effectué quels ont été les points de mire qui ont emporté la réflexion des deux chefs d'Etat ?

b) Les sujets abordés au cours de la visite

Le président LAMIZANA a été le deuxième chef d'Etat de l'Afrique francophone à être officiellement invité en France par le Président POMPIDOU - L'importance de cette invitation avait été perçue car, peu avant son voyage le président déclarait :

"La visite officielle que je vais accomplir en France sur l'invitation du Président POMPIDOU, est un temps fort et privilégié de l'amitié franco-voltaïque". (69) En route pour Paris, il passa 48 heures à Nice (1er et 2 octobre), où il évoqua quelques vifs souvenirs de sa carrière militaire dans l'armée française.

"C'est pour moi une joie et un plaisir renouvelés de me retrouver dans cette région de France où j'ai noué les plus solides amitiés de mon existence, disait-il". (70)

(68) Europe France Outre-mer n° 499-500, août 1971 p.14.

(69) Marchés tropicaux et méditerranéens n°1413 du 8 déc. 1972. p.3462.

(70) Carrefour Africain, n° 495 du 5-16/10/1971 p.1 H-V.

Arrivé à Paris, il fut reçu par le Président POMPIDOU qui prononça une brève allocution pour la circonstance : "La France éprouve pour la Haute-Volta une estime particulière et une particulière amitié". (71) Plus loin, il fit remarquer que : "le mérite du gouvernement voltaïque est d'avoir permis à la HAUTE-VOLTA de réussir dans des conditions exemplaires, à rétablir la situation des finances publiques jugée désespérée il y a quelques années". En d'autres termes, le président POMPIDOU ne semblait pas approuver la politique de gestion menée par le régime précédent. Quant au premier ministre français d'alors, M. CHABAN DELMAS, il rappela que le peuple français reconnaît les mérites du peuple voltaïque, sa ténacité, son courage, son ardeur au travail. "Quand je parle de courage - précisait-il - je pense à ceux qui se sont battus, à ceux qui sont tombés pour la France". (72) En réponse à ces déclarations le président LAMIZANA souligna que : "La HAUTE-VOLTA est soucieuse d'être comprise. Où pourrait-elle l'être mieux qu'en FRANCE ? Le peuple français est le premier à comprendre nos problèmes et à se solidariser avec notre destin". (73)

Ces témoignages lyriques qui attestent de la profondeur des relations franco-voltaïques, venaient en avant-goût de l'ordre du jour prévu. En substance, deux sujets furent abordés : le problème de l'émigration voltaïque et celui des pensions des anciens combattants, sujet qui avait été déjà évoqué lors de la visite de M. GISCARD d'Estaing en HAUTE-VOLTA.

(71) Carrefour Africain n° spécial 531 20 nov. 1972 p.8.

(72) Ibidem

(73) Carrefour Africain spécial n° 531 20 nov. 1972 p.8.

1.- Le problème de l'émigration voltaïque

En fait ce premier point constitue un vrai fléau pour la HAUTE-VOLTA. Ses autorités en avaient pris conscience bien avant l'indépendance. La proposition de double nationalité envisagée avec la Côte-d'Ivoire devait y apporter une solution partielle sous la première République voltaïque. Mais ce projet ayant avorté, le nouveau gouvernement voulait lui trouver une solution de rechange. Cette nouvelle initiative consistait à donner aux migrants avant leur départ, une formation professionnelle qui assurerait rapidement leur promotion sociale. Mais le coût de ce nouveau projet paraissait trop élevé. (74) A défaut de contribuer à la recherche d'une solution définitive, le soutien de la France à ce nouveau projet était vivement sollicité.

2.- Le problème des pensions militaires

En ce qui concerne les pensions militaires, la HAUTE-VOLTA n'a cessé de demander leur alignement sur l'évolution du franc.

Elle est le pays qui compte le plus d'anciens combattants parmi tous les Etats de l'Afrique occidentale française. En 1971, elle en comptait encore 12 445 officiellement titulaires d'une pension militaire. (75) Ces pensions constituaient une source importante pour les finances voltaïques. Or, depuis les indépendances, celles-ci n'avaient guère augmenté (elles n'ont pas suivi l'évolution de la valeur de la

(74) Marchés tropicaux et méditerranéens n° 1351 2 oct. 1971 p.2792.

(75) Europe France-Outre-mer n° 499-500 août 1971 p.14.

monnaie). Elles ont été bloquées par l'article 79 de la loi de finance française du 26 décembre 1959 sur décision souveraine du général DE GAULLE. (76) Cette mesure qui a été différemment appliquée dans les Etats francophones d'Afrique, était une réplique du Général DE GAULLE au retrait spontané de certains pays de l'association communautaire. "Cet orgueil de DE GAULLE", selon les termes du président POMPIDOU frappait surtout les Etats du Conseil de l'Entente. Par contre les Etats comme le Sénégal, le Gabon, le Congo Brazzaville et Madagascar étaient épargnés. Les pensions militaires dans ces Etats, suivaient les régimes retenus pour les nationaux français. Pour la HAUTE-VOLTA, l'effet de cette injustice ne pouvait qu'être dramatiquement préjudiciable à son économie. En 1971 les pensions militaires versées à la HAUTE-VOLTA s'élevaient à 2 012 000 000 F.C.F.A. La revalorisation de ces pensions assurerait à son économie un supplément de ressources hautement appréciable. (77)

Cette question préoccupait tous les dirigeants des Etats du conseil de l'Entente. Ceux-ci avaient exprimé leurs doléances à ce sujet au président POMPIDOU, lors de sa tournée africaine du 3 au 15 février 1971. (78) Sensible à ces multiples revendications, le président accorda une revalorisation de 2 %. Peu après, dans les milieux proches de l'Elysée, on apprenait qu'une nouvelle augmentation avait été prévue (79). En 1971, après cette visite du général LAMIZANA, le président Français devait lui rendre la politesse l'année suivante.

(76) Le Général LAMIZANA : ancien président de la HAUTE-VOLTA 26 sept. 1986 OUAGADOUGOU.

Europe France-Outre-mer n° 499-500 août 1971. p.14.

(77) Europe France Outre-mer n°499(500 août-sept. 1971 p.14.

(78) BADEL (G.) : L'Afrique accrochée à l'Europe : Spectacle du monde n°107 février 1971 p.24.

(79) GENERAL LAMIZANA - Europe France Outre-mer n°499-500 août-sept 1971 p.14.

B.- Le voyage officiel du président POMPIDOU à Ouagadougou

Durant son septennat, le président POMPIDOU avait l'intention de visiter l'ensemble des pays qui furent, ou qui étaient encore des territoires ou des départements français d'Outre-mer. (80)

Dans le courant de 1971, précisément du 3 au 15 février, il entreprit un périple (81) en Afrique Occidentale. Pour des raisons partiellement justifiées la HAUTE-VOLTA n'était pas concernée parce qu'elle ne répondait à aucun des critères justifiant le choix du président. (82) C'est finalement à son troisième voyage en Afrique noire, que la HAUTE-VOLTA comme le TOGO furent programmés. Ce voyage, comme les précédents, visait à renforcer les liens privilégiés tissés entre la France et les Etats d'Afrique francophone - déclarait le président- "Les conversations que j'aurai avec les présidents LAMIZANA et EYADEMA-poursuivait-il, porteront sur les questions politiques... mais elles seront surtout l'occasion de nous concerter sur les moyens d'améliorer l'efficacité de notre coopération". (83) Mais avant d'entreprendre ce voyage, deux visites avaient prudemment préparé l'étape de OUAGADOUGOU. Il s'agit de la visite du premier ministre voltaïque à Paris et de celle de M. FOCCART, à OUAGADOUGOU. Au cours du voyage, il sera aussi question de l'accueil réservé au président, de la coopération et de l'analyse des différentes déclarations prononcées.

(80) BADEL (Georges) : "L'Afrique accrochée à l'Europe" : Spectacle du monde n°107 fév. 1971 p.24.

(81) Les pays concernés étaient la Mauritanie, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon. BADEL (Georges) : op.cit p.24.

Les critères portaient sur les Etats côtiers et où le pouvoir politique est resté stable. Or la Mauritanie n'est pas un Etat côtier, et le Niger jouissait aussi d'une stabilité politique de même que le Tchad qui n'avait encore pas changé de président.

(82) BADEL (G.) : op.cit p.24.

(83) Europe France Outre-mer n°514 : Le 3è voyage officiel du président POMPIDOU en Afrique Noire nov. 1972 p .4

a) La préparation de la visite

C'est le 20 septembre, que le premier ministre voltaïque M. Gerard K. OUEDRROGO, s'est rendu à Paris. Cette visite dite de préparation, dura environ dix jours. Elle permit au responsable voltaïque, de s'entretenir avec plusieurs personnalités françaises notamment avec Pierre BILLECOQ, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires Etrangères, chargé de la coopération (juillet 1972-avril 1973). (84) Leur entretien dura quinze minutes durant lesquelles, le premier ministre s'appesantit sur la contribution française aux efforts de développement de la HAUTE-VOLTA. A son tour, le secrétaire général à la Présidence pour les Affaires africaines arrivait à OUAGADOUGOU. Il y atterrit le 9 octobre à 15 H 15 à bord d'un avion spécial à la tête d'une délégation de quinze membres. Sans équivoque, il venait pour la "préparation technique" de la prochaine visite du président POMPIDOU à OUAGADOUGOU. Dès son arrivée, il s'est entretenu à 16 heures avec le président LAMIZANA pendant une heure quinze minutes en présence du premier ministre Voltaïque et de Francis LEVASSEUR, ambassadeur de France en Haute-Volta.

A sa sortie M. FOCCART s'est abstenu de toute confidence avec la presse. Le lendemain 10 octobre, fut tenue une réunion élargie aux 15 membres de la délégation française, réunion qui s'est poursuivie dans l'après-midi. Mais à 17 heures, un autre entretien réunit le président et le secrétaire général français. C'est au terme de ces différentes

(84) Marchés tropicaux et méditerranéens n°2214 du 15 avril 1988. p.890.

(85) Carrefour africain n°528 7 oct. 1972 H-V. p.1.

(86) Carrefour africain n°529, 21 oct. 1972 Haute-Volta p.2.

visites et entretiens, que l'étape de OUAGADOUGOU fut décidée dans le programme de voyage du président POMPIDOU. En conclusion de ces démarches, quel a été l'accueil réservé au président POMPIDOU à OUAGADOUGOU ?

b) L'accueil du président POMPIDOU

Ce voyage du président français à OUAGADOUGOU, devait donner un souffle nouveau aux relations entre les deux pays. La bonne compréhension du Président POMPIDOU, sa volonté de corriger les insuffisances des anciens accords de coopération prédisposaient les relations franco-voltaïques à l'esprit de continuité et d'ouverture. (87) A cette occasion, Sidiki OUEDRAOGO commentait l'"amitié franco-voltaïque" dans les colonnes d'un numéro spécial de CARREFOUR AFRICAIN de novembre 1972. (88) Il fit une étude comparative des deux pays pour en déceler les similitudes et les liens de rapprochement. En effet, l'accueil réservé au président POMPIDOU était plein de chaleur, d'engouement et de sincérité, d'autant plus qu'il était le premier président français à fouler le sol voltaïque. Dans la foule, et dans une ambiance presque indescriptible, nombreux étaient ceux qui pensaient à la France de "1914-1918" et de "1940-1945". Nombreux étaient aussi ceux qui pensaient à l'armée française dans les rangs de laquelle, ils avaient servi pendant les périodes troubles de l'histoire de l'humanité. (89) Il s'agit des anciens combattants, (90) dont les pensions de retraite étaient

(87) Carrefour Africain n° spécial 20 nov. 1972 p.4.

(88) OUEDRAOGO (S.) : "L'amitié franco-voltaïque" : Carrefour africain n° spécial 20 nov. 1972. G.F. pièce 1159/72/I.B.D.I.C

(89) Marchés tropicaux et méditerranéens n° 1413 8 déc. 1972 p.3457.

(90) Les anciens combattants étaient dans leurs tenues militaires coiffés de leurs kepis leur rappelant le souvenir d'un grand homme le Général de GAULLE.

en passe d'une revalorisation annuelle de 5 %. En cette période, les bons rapports entre PARIS et OUAGADOUGOU n'étaient pas simplement une création des medias, mais une réalité traduite par les événements. Le peuple voltaïque reprenait confiance. Il portait l'espoir en l'avenir de la coopération franco-voltaïque à travers l'image du général DE GAULLE et par delà, les nobles intentions novatrices de son illustre successeur. Avec cette visite, il avait oublié le passé pour vivre le présent et l'avenir des liens sincères et d'amitié devant unir les deux peuples. Conscient de la solennité de cette visite et de l'importance de l'opportunité qu'elle offrait, le gouvernement voltaïque présenta quelques grands dossiers parmi lesquels quatre ont été retenus comme prioritaires. Ces quatre dossiers ont été présentés à la délégation française, avant d'être examinés en tête à tête par les deux présidents le 21 novembre. Il s'agissait :

- de l'aménagement des vallées des Volta noire et blanche

"L'aménagement des deux vallées permettait de décongestionner en 25 ans le plateau mossi et d'y transférer 450 000 personnes sur cette superficie de terres récupérées et fertiles de 27 000 km² réparties entre les deux vallées. Ce projet dont le coût total fut estimé à 14 milliards F.C.F.A. devrait rapporter annuellement à l'éleveur ou à l'agriculteur voltaïque 3 000 à 60 000 F. Et le bénéfice réalisé sur ces terres atteindrait 2 milliards F.C.F.A. par an. Mais il fallait d'abord enrayer l'onchocercose".

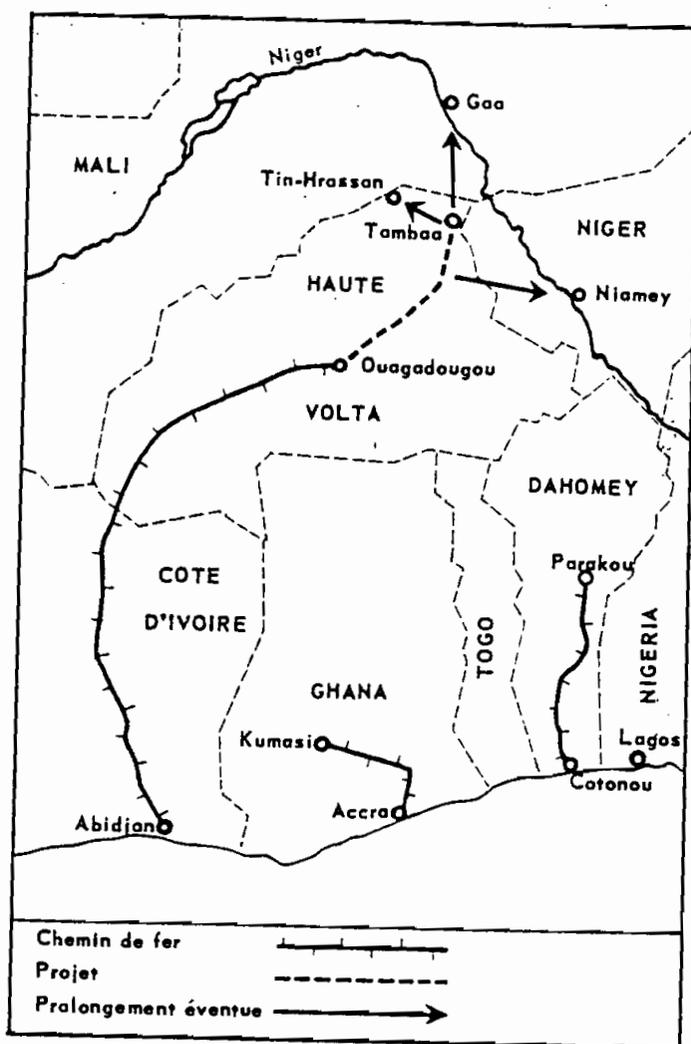
- de l'adduction d'eau de Ouagadougou

- du développement des voies de communication

- de l'enseignement supérieur. (91)

Le projet Tambao n'a pas été cité dans le document. Cependant il avait été manifestement soutenu par les pays voisins tels le Mali, le Niger; et constituait la priorité des préoccupations voltaïques à l'occasion de cette visite du président POMPIDOU (voir carte ci-dessous).

PERSPECTIVES D'EXPLOITATION DU MANGANESE DE TAMBAO



(91) Marchés tropicaux et méditerranéens n°1413 du 8 déc. 1972 p.3457.

* B.C.E.A.O.

Bulletin mensuel d'information n° 146 déc. 1967.

Pour rendre le projet plus crédible, le premier ministre Voltaïque avait préparé à cet effet un discours minutieux (92) et ce discours tenu à l'assemblée nationale a fourni du côté voltaïque l'essentiel des sujets abordés au cours de cette visite. Le discours du président de l'assemblée voltaïque, les réponses du président POMPIDOU et sa conférence de presse vont dégager les orientations souhaitables pour une nouvelle coopération franco-voltaïque.

c) Le discours de Joseph OUEDRAOGO et la conférence de presse du Président POMPIDOU

La tournée africaine du président POMPIDOU correspondait à une période où les Etats d'Afrique francophone semblaient unanimement acquis à la nécessité de réviser les accords de coopération. La présence de l'homme d'Etat français à OUAGADOUGOU, offrait cette rare opportunité d'aborder sereinement les problèmes de la coopération. C'est pourquoi le discours d'accueil du président de l'assemblée voltaïque comportait non seulement des doléances, mais aussi les perspectives nouvelles dans lesquelles, "la collectivité politique voltaïque" aimerait voir évoluer cette coopération. En faisant un brillant éloge du Président POMPIDOU et de la France, le délégué de l'Assemblée Nationale déclarait que : "Si le Général DE GAULLE a été l'initiateur intrépide de la coopération, il revient - par contre - au président POMPIDOU d'avoir maintenu et développé avec sagacité et ténacité la coopération franco-africaine. C'est pourquoi - ajoutait-il - nous saluons en vous,

(92) KARGOUGOU (Moussa) : Ancien ministre voltaïque des affaires étrangères OUAGADOUGOU juillet 1986.

M. le Président. la France de la coopération ; certes cette coopération à laquelle nous tenons tant, a ses imperfections, ses défauts et aussi ses détracteurs. Si chez nous, des gens irresponsables et inconscients lui appliquent le terme néo-colonisation, d'aucuns chez vous n'y voient que gaspillage de biens français en faveur de "rois nègres". (93)

A travers ce langage subtil et édulcoré, le président de l'assemblée laissait comprendre, que la coopération restait avant tout une nécessité. Mais une nécessité qu'il faudrait adapter et améliorer. C'est pourquoi précisa-t-il : "le but que nous assignons à cette coopération, ne sera réellement atteint que dans la mesure où nous accepterons de la repenser en termes d'efficacité ; dans la mesure où nous accepterons de rechercher les adaptations nécessaires de l'institution, aux besoins réels des populations qu'elle entend servir... Après dix ans de coopération franche non seulement avec la France, et sous l'égide de la France, avec certains pays voisins et amis, la Haute-Volta est à la veille de se retrouver dans une impasse, en ce qui concerne la formation de ses futurs cadres, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. Certes, l'aide de la France ne nous a pas fait défaut, soit sous forme d'allocations de bourses d'études, soit par l'octroi de place dans les Universités françaises. C'est beaucoup, mais c'est peu parce que cela est loin de répondre à nos besoins ; soucieux en effet de voir se réaliser, dans une Afrique sous-développée des ensembles régionaux susceptibles dans une première étape d'assurer aux moindres frais et pour nous et pour la France, la formation de nos jeunes en

(93) Carrefour africain n°533 du samedi 2 déc. 1972 H-V. p.3
OUALI (L. Armand) : op.cit. p.69-70.

raison de l'esprit qui prévalait dans l'ancienne fédération de l'A.O.F, nous n'avons jamais refusé d'aider à l'installation des universités dans les territoires autres que la Haute-Volta. Aujourd'hui les effets néfastes de la balkanisation nous privent en grande partie des services de ces universités, et la Haute-Volta ne sait plus où placer ses propres étudiants.

La situation devient d'année en année plus dramatique. Un rapide changement s'impose, il nous faut d'urgence une université faute de quoi, l'avenir de notre pays sera irrémédiablement compromis..." (94) La nécessité de doter le pays d'une université autonome, semble être le thème central de ce discours. S'il en a été ainsi c'est parce que les autorités voltaïques étaient déçues face à la situation dramatique de leurs étudiants expulsés des universités d'Abidjan et de Dakar. (95) Depuis 1958 la Haute-Volta avait demandé qu'une université soit créée sur son territoire national afin de prévenir de tels incidents. Mais la France s'y était toujours opposée en prétextant que la Haute-Volta n'était pas à mesure d'entretenir une telle institution. La seconde objection était que le regroupement des étudiants pourrait créer des problèmes aux autorités voltaïques. (96) Après douze années d'indépendance, il apparaissait assez difficile pour la Haute-Volta de dépendre quasiment des structures ébranlées de l'ancienne A.O.F. A ce discours fleuve du président de l'Assemblée voltaïque, le président POMPIDOU répondit : "J'ai donné une grande importance à la coopération,

(94) Carrefour Africain n°533 du samedi 2 déc. 1972 H-V p.3.

(95) OUALI (L.A) : o.c. p.70.

(96) CONOMBO (L.J) : Ancien membre du gouvernement français et ancien ministre voltaïque des affaires étrangères Ouagadougou 15-09-1986.

au point de lui apporter une coloration personnelle. Cela pour des raisons de morale au départ et d'une façon générale, à cause de la conception que j'ai pu avoir de l'avenir du monde. Mais la France n'impose pas sa coopération et ne cherche pas un moyen d'influence. Plus que jamais, la coopération doit être librement souhaitée et librement consentie... plus que jamais, elle sera fonction des intérêts des pays concernés et respectueux de leur souveraineté". (97) Mais cette coopération repose sur des accords anciens, presque dépassés dans tous les domaines, soulignait le président POMPIDOU. Il reconnut en outre que les modalités de la coopération ont évolué en pratique et que par conséquent, celle-ci doit s'adapter aux réalités et notamment au progrès des pays en voie de développement et au désir de leurs gouvernements. Et que le gouvernement français à cet effet est ouvert à toutes les suggestions. Mais qu'"il n'a jamais été dans ses intentions de poursuivre une politique d'aide qui ne serait plus désirée". (98) Par contre, il spécifia que la France interviendrait chaque fois qu'elle le pourrait, pour faciliter l'octroi d'une aide internationale élargie. A travers cette nouvelle politique, le gouvernement français n'envisageait-il pas de substituer progressivement l'aide multilatérale à son aide bilatérale qualifiée d'exclusive par la concurrence étrangère ?

Apparemment non, et bien au contraire, il envisageait une nouvelle orientation de sa politique de coopération car selon le président POMPIDOU, la France veut compenser les servitudes géographiques et

(97) Carrefour africain, n°533 du samedi 2 déc. 1972; H-V p.1.

(98) Marches tropicaux et méditerranéens n°1413 8 déc. 72 p.3461

- Carrefour africain n° 533, 2 déc. 1972 H-V p.1.

climatiques ainsi que l'inégalité des ressources naturelles qui frappent plus gravement certains de ses partenaires". (99) A cet effet ajoutait-il, des dispositions plus appropriées seront prises, dans le cadre du Fond d'Aide et de Coopération (F.A.C) pour améliorer les conditions de prêt, (100) et adapter l'aide aux réalités africaines et aux plans à long terme des Etats.

Ces nouvelles initiatives inspirées de la résolution prise à Santiago (Chili) par la C.N.U.C.E.D en faveur des 25 pays les plus défavorisés, devait rentrer en application dès l'année suivante. Par conséquent la Haute-Volta devait en être le premier pays bénéficiaire. (101)

Enfin pour alléger la dette des pays liés à la France par des accords de coopération, le président rendit publique la décision du gouvernement français, de renoncer au recouvrement des annuités de remboursement du capital et des intérêts des prêts consentis par le F.I.D.E.S (102) et qui avaient été prises en charge par les Etats lors de leur accession à l'indépendance. Ces prêts s'élevaient à 50 milliards de F. CFA, étalés sur des années et répartis entre les Etats africains et malgaches. "A l'occasion de mon voyage en Haute-Volta qui avait sa part dans cette dette - déclarait le président - j'ai tenu à vous réserver la primeur de l'annonce de cette annulation (103) pour rendre hommage à la valeur exemplaire du redressement financier poursuivi depuis six ans par le gouvernement voltaïque". Ce geste gracieux qui n'a peut-être pas été sans effet psychologique sur les Etats

(99) Marchés tropicaux et méditerranéens n°1413 8 déc. 72 p.3461-3462.

(100) diminution du taux d'intérêt et allongement des délais de remboursement.

(101) Ibidem

(102) Fonds d'investissement et de développement économique et social.

(103) à ceux qui ont estimé qu'il s'agissait d'un cadeau demesuré, Mr POMPIDOU repondra ultérieurement à LOME "j'ai honte pour ces gens là". M.T.M n°1413 p.3462.

africains, fit de surcroît l'objet de commentaires dans les pays anglophones voisins (journal ghanéen Daily graphic). (104)

Dans le domaine monétaire, le président Français était favorable à ce que des aménagements soient apportés au système de la zone-franc. Mais ces aménagements, disait-il, doivent répondre à deux préoccupations : maintenir la valeur de la monnaie de la zone, et éviter que cette stabilité contrarie le développement des pays concernés, notamment les échanges avec les pays anglophones. Enfin ces aménagements doivent tenir compte de la situation particulière de chaque Etat africain. Quant à la France, elle doit prendre des précautions car c'est elle qui garantit le franc C.F.A. (105).

En parlant de la cohésion des Etats d'Afrique francophone, le président POMPIDOU souligna que celle-ci est une grande tâche qui incombe au premier chef aux dirigeants africains. La France pour sa part ne ménagera pas ses efforts quand elle sera sollicitée car : "il y va de l'avenir de notre culture et de notre civilisation" ajoutait-il. Avant de conclure, il loua la création de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O) qui est une esquisse d'intégration économique apte à témoigner la cohésion entre les Etats membres et permet au mieux à chacun d'entre eux de préserver son indépendance face aux pressions extérieures (106).

(104) Marchés tropicaux et Méditerranéens n°1413 8 déc. 1972 p.3462.
 - Revue Française et Etudes Politiques Africaines n°84, déc. 72 pp.7-8.
 (105) Marchés tropicaux et méditerranéens n°1413 8 déc. 1972 p.3461.
 (106) Ibidem.

d) Analyse des différentes déclarations

De ces différentes interventions, il convient de noter que les déclarations du président POMPIDOU répondaient avec une certaine pertinence aux thèmes et aux suggestions émises par le président de l'Assemblée Nationale Voltaïque. Sans prétendre à une exhaustivité quelques points saillants peuvent être soulignés.

En déclarant que la Haute-Volta a vécu "dix ans de coopération franche, non seulement avec la France, mais et sous l'égide de la France" le président de l'assemblée nationale voltaïque mettait en relief l'exclusivité des rapports de coopération franco-voltaïques et la fidélité de l'État voltaïque dans l'application des accords du 24 avril 1961. Par conséquent, les relations franco-voltaïques ne devraient plus souffrir d'aucune discordance. En second lieu, et en dépit des panégyriques faits à la coopération, le président de l'assemblée voltaïque estimait que celle-ci devrait être réadaptée. Par ailleurs, il exprima la volonté d'ouverture de la diplomatie voltaïque. Mais que cette ouverture en direction de pays étrangers autres que la France ne soit pas interprétée comme un acte d'hostilité envers la France. (107) Sans détour le président POMPIDOU laissa entendre que "la France n'impose pas sa coopération et ne cherche pas un moyen d'influence..."

C'était là une réponse claire qui ne souffrait d'aucune ambiguïté et invitait même les autorités voltaïques à plus de responsabilité. Cependant, en suggérant à la France une interprétation favorable à

(107) "Le Monde" du 22 nov. 72.

- Carrefour africain du 2 déc. 72 p.533.

l'ouverture de la diplomatie voltaïque, le président de l'assemblée témoignait implicitement de l'influence française sur la politique extérieure de la Haute-Volta. C'est ce pays qui a le plus souffert de l'éclatement de l'Afrique occidentale française. Le président de l'assemblée voltaïque l'a évoqué dans son discours. En compensation, le président POMPIDOU promit à la Haute-Volta une aide prioritaire qui tiendrait compte des servitudes géographiques et climatiques.

Toute analyse faite, la visite du président POMPIDOU à Ouagadougou peut être considérée comme un succès. En se prononçant positivement pour une réadaptation de la coopération, en reconnaissant la nécessité d'améliorer les structures et les modalités de l'aide, le président semblait réussir la lubrification des rouages de la coopération. La déclaration de l'annulation gracieuse des dettes du F.I.D.E.S consenties aux Etats d'Afrique francophone couronnait le succès de cette visite. Mais paradoxalement le peuple voltaïque garde un mauvais souvenir de cette visite. "Tout tourne autour de l'affaire Tambao" disait un informateur. (108) On savait par avance que la France n'était pas favorable à ce projet. Elle estimait son coût trop élevé. Or il constituait pour les autorités voltaïques, le projet de prédilection présenté même aux yeux de la population comme la solution fétiche du progrès social. Mais quand le président POMPIDOU déclara à l'Assemblée Nationale qu'"à Tambao, il n'y a rien à trouver" et quand il suggéra aux voltaïques que leur seul espoir résidait dans l'agriculture, il provoqua surprise et déception dans l'opinion publique voltaïque. (109)

(108) KARGOUGOU (M.) : Ancien ministre voltaïque des affaires étrangères
24.07.1986 Ouagadougou.

CONOMBO (L.J) : Ancien ministre des affaires étrangères et ancien 1er ministre.

(109) Ibidem

Dès lors, c'était le paradoxe. Du côté français le président POMPIDOU estimait sans doute avoir suscité la satisfaction à ses hôtes en leur promettant une adaptation de la coopération et une amélioration substantielle de l'aide française, en tenant compte de la situation particulière de la Haute-Volta.

Par contre du côté voltaïque, on estimait que compte tenu de l'importance du projet Tambao, celui-ci devrait bénéficier du soutien français. De ces écarts d'interprétation, les relations franco-voltaïques semblaient retomber dans une "crise" pourtant inattendue.

En définitive, le climat politique entre Paris et Ouagadougou de 1966 à 1972 ne répond qu'à une interprétation positive. Cette caractéristique est le résultat des différents facteurs déjà évoqués : la construction des ambassades, la multiplication des visites d'amitié et de travail enfin les deux visites présidentielles. Cette ouverture entre les deux pays était par ailleurs prévisible car, le geste exceptionnel de 688 millions de F. C.F.A. de la France au nouveau régime militaire voltaïque dès le 2 mars 1966 ne pouvait être sans effet. Par ailleurs l'envoi à Paris d'une mission voltaïque de bonne volonté le 8 mars était aussi assez significatif. C'est pourquoi pendant la période 1966-1972, 26 conventions de financement ont été passées entre les deux pays contre 12 seulement pour la période précédente (1959-1965). Et le volume global de l'aide reçue s'élevait respectivement à 24.675.300.000 F.C.F.A pour la période 1966-1972 contre 16.784.900.000 F. C.F.A. pour la précédente : 1959-1965 (cf volume de l'aide française à la Haute-Volta p.451).

L'esprit de ces relations a également évolué pendant cette seconde période. Cette amélioration reposerait sur "la compréhension réciproque entre les deux pays, compréhension qui s'établit sur un fond de patrimoine commun que nous avons emprunté sans pour autant renier l'essentiel de nos valeurs propres" - déclarait le président LAMIZANA au cours d'une visite privée à Paris en 1971 (110).

(110) Carrefour africain n° spécial 20 nov. 1972. p.4.

TABLE DES MATIERES

LES RELATIONS FRANCO-VOLTAIQUES DE 1960 A 1972

| | |
|-----------------------------|---|
| Avant-propos | 2 |
| Introduction générale | 8 |

PREMIERE PARTIE

RAPPEL HISTORIQUE ET GENESE DE LA COOPERATION FRANCO-VOLTAIQUE 17

CHAPITRE PREMIER : DE LA CONFERENCE DE BRAZZAVILLE A L'INDEPENDANCE DE LA HAUTE-VOLTA

20

I. L'initiative communautaire

26

A. LA COMMUNAUTE

27

a) Définition et élaboration institutionnelle
de la communauté

28

b) Le duel entre les fédéralistes et les
confédéralistes

32

1. La thèse des confédéralistes partisans de
l'indépendance immédiate

33

2. La thèse des fédéralistes

36

B. LA TOURNEE AFRICAINE DU GENERAL DE GAULLE ET LE REFERENDUM DE 1958

37

a) De Gaulle en Afrique : La raison d'une volonté
politique

38

b) Le referendum du 28 septembre 1958

40

c) La Haute-Volta et le referendum de 1958

42

II. Les caractéristiques de la communauté et sa transformation

47

A. LA COMMUNAUTE : UNE FEDERATION FLUIDE ET INEGALITAIRE

47

a) La notion d'indépendance dans la communauté ...

47

| | |
|---|-----------|
| b) Le manque de souveraineté pour les "Etats" africains | 49 |
| c) Une structure non fonctionnelle | 50 |
| B. LA TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE | 52 |
| a) La révision constitutionnelle du 4 juin 1960 | 52 |
| CHAPITRE DEUX : PRESENTATION DE LA HAUTE-VOLTA | 60 |
| I. L'Ascension politique de Maurice YAMEOGO | 63 |
| a) Sous les gouvernements du Vice-président OUEZZIN COULIBALY | 63 |
| b) Après les gouvernements de OUEZZIN COULIBALY ... | 65 |
| B. LES AMBITIONS DU MORO-NABA KOUGRI ET LE PROBLEME DE LA FEDERATION DU MALI | 69 |
| a) La tentative de coup d'Etat ou le "18 Brumaire" du Moro-naba | 70 |
| b) L'affaire de la fédération du Mali | 76 |
| II. Géopolitique et problématique voltaïques | 83 |
| A. LES TRAITES PHYSIQUES DE LA HAUTE-VOLTA | 85 |
| a) La continentalité de la Haute-Volta | 85 |
| b) Le climat et la végétation | 88 |
| 1. Le climat | 89 |
| 2. La végétation | 92 |
| B. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE | 94 |
| a) La population voltaïque | 94 |
| 1. La famille voltaïque | 94 |
| 2. La famille mandé | 95 |
| b) Le problème de l'émigration | 99 |
| c) La situation économique | 100 |

CHAPITRE TROIS : FONDEMENTS ET ELABORATION DE LA COOPERATION

| | |
|---|-----|
| FRANCO-VOLTAIQUE | 103 |
| I. Les fondements | 106 |
| A. LES FONDEMENTS FRANCAIS | 109 |
| a) Le sentiment de responsabilité particulière ... | 109 |
| b) Le sentiment de solidarité | 112 |
| c) Les avantages économiques | 115 |
| d) Le besoin de rayonnement | 117 |
| B. LES FONDEMENTS VOLTAIQUES | 118 |
| a) Les populations voltaïques et la défense de la métropole | 118 |
| b) Le territoire voltaïque comme réservoir de main-d'oeuvre | 121 |
| c) Les égoïsmes territoriaux et les nationalisme en Afrique de l'ouest | 124 |
| d) L'état de l'économie et le sous-équipement du territoire voltaïque | 128 |
| e) Les exigences de la souveraineté | 132 |
| II. L'élaboration des accords de coopération franco- voltaïque | 134 |
| A. NEGOCIATION ET CONCLUSION DES ACCORDS | 136 |
| a) La négociation des accords | 138 |
| b) La conclusion des accords | 140 |
| B. ANALYSE DES ACCORDS | 143 |
| a) Le processus juridico-historique des accords de coopération | 143 |
| b) L'interprétation des accords | 144 |
| 1. Caractère international | 145 |
| 2. La transparence dans les accords | 146 |
| C. CONTENU ET SIGNIFICATION DES ACCORDS | 149 |
| a) Les accords de politique étrangère et de défense | 149 |

| | |
|---|-----|
| b) La coopération économique et monétaire | 152 |
| 1. Les accords commerciaux | 154 |
| 2. Les accords monétaires | 156 |
| c) Le personnel d'assistance technique | 159 |
| 1. La procédure de mise à disposition des coopérants | 160 |
| 2. Les conditions juridiques et matérielles des coopérants | 161 |
| 3. La durée du séjour des coopérants | 162 |

DEUXIEME PARTIE

| | |
|--|-----|
| <u>LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA HAUTE-VOLTA ET LES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-VOLTAIQUES DE 1960 A 1972</u> | 165 |
|--|-----|

| | |
|---|------------|
| CHAPITRE QUATRE : LES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-VOLTAIQUES SOUS LE REGIME DU PRESIDENT YAMEOGO DE 1960 A 1966 | 168 |
|---|------------|

| | |
|---|------------|
| I. Les facteurs déterminants et l'organisation de la diplomatie voltaïque entre 1960 et 1966 | 168 |
| A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL | 169 |
| a) Les nouveaux Etats : enjeu des rivalités Est-Ouest | 171 |
| b) L'Afrique et les répercussions du conflit Est-Ouest | 173 |
| 1. Le groupe de Casablanca | 174 |
| 2. Le groupe de Monrovia | 175 |
| B. L'ORGANISATION DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA HAUTE-VOLTA | 176 |
| a) Les principes | 177 |
| b) Les représentations diplomatiques | 178 |
| 1. Sur le plan africain | 178 |
| 2. Sur le plan extra-africain | 181 |
| c) La Haute-Volta et les organisations internationales | 181 |

| | |
|--|------------|
| II. Les relations franco-voltaïques et la diplomatie du Président YAMEOGO | 182 |
| A. LA POLITIQUE REGIONALE DU PRESIDENT YAMEOGO ET L'ENTORSE AUX RELATIONS FRANCO-VOLTAIQUES | 183 |
| a) L'option révolutionnaire du Président YAMEOGO | 187 |
| b) L'explication des contradictions politiques entre Paris et Ouagadougou | 191 |
| c) Les justifications de la diplomatie du président YAMEOGO | 195 |
| B. LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-VOLTAIQUE | 196 |
| a) L'accord d'assistance militaire technique franco-voltaïque | 197 |
| 1. L'envoi de personnels militaires français | 198 |
| 2. La formation des cadres militaires voltaïques | 200 |
| 3. La fourniture de matériels et d'équipements militaires | 201 |
| C. LA NORMALISATION DES RELATIONS POLITIQUES FRANCO- VOLTAIQUES A PARTIR DE 1962 | 204 |
| a) Les visites du président YAMEOGO en France | 205 |
| b) Les missions et les délégations françaises en Haute-Volta | 208 |
| CHAPITRE CINQ : LES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-VOLTAIQUES SOUS LE REGIME DU PRESIDENT LAMIZANA 1966-1972 | 215 |
| I. La situation nationale et l'état des relations franco-voltaïques de 1966 à 1979 | 216 |
| A. LES FONDEMENTS DE LA DIPLOMATIE VOLTAIQUE SOUS LE PRESIDENT LAMIZANA | 216 |
| a) La situation intérieure de la Haute-Volta | 217 |

| | |
|--|------------|
| b) Les facteurs déterminants de la politique extérieure du président LAMIZANA | 220 |
| 1. Le poids des forces profondes | 221 |
| 2. La persistance des facteurs géopolitiques | 222 |
| c) La diplomatie régionale du président LAMIZANA | 224 |
| 1. Avec la Côte-d'Ivoire | 225 |
| 2. Les relations avec le Ghana | 227 |
| 3. Les relations avec le Mali | 228 |
| B. L'ETAT DES RELATIONS FRANCO-VOLTAIQUES DE 1966 A 197 | 230 |
| a) La construction des résidences diplomatiques | 232 |
| b) Les visites de travail et d'amitié | 233 |
| II. Les temps forts des relations franco-voltaïques : | |
| 1971 - 1972 | 240 |
| A. LA VISITE OFFICIELLE DU PRESIDENT LAMIZANA EN FRANCE | 240 |
| a) L'opinion des autorités françaises sur la Haute-Volta | 241 |
| b) Les sujets abordés au cours de la visite | 242 |
| 1. Le problème de l'émigration voltaïque | 244 |
| 2. Le problème des pensions militaires | 244 |
| B. LE VOYAGE OFFICIEL DU PRESIDENT POMPIDOU A OUAGADOUGOU | 246 |
| a) La préparation de la visite | 247 |
| b) L'accueil du président | 248 |
| c) Le discours de Joseph OUEDRAGGO et la la conférence de presse du président POMPIDOU | 251 |
| d) Analyse des différentes déclarations | 257 |

TROISIEME PARTIE
LES RELATIONS MONETAIRES ET COMMERCIALES FRANCO-VOLTAIQUES
DE 1960 A 1972

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE SIX : LES RELATIONS MONETAIRES FRANCO-VOLTAIQUES | 262 |
| I. Organisation et fonctionnement du système monétaire franco-africain | 263 |
| A. ORGANISATION DES RELATIONS MONTAIRES APRES 1960 | 264 |
| a) Les accords de coopération monétaire franco-voltaïque | 265 |
| b) La création de l'Union Monétaire Ouest-africaine (U.M.O.A.) | 267 |
| B. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DU SYSTEME MONETAIRE FRANCO- AFRICAIN : LA B.C.E.A.O ET LE COMPTE D'OPERATIONS | 269 |
| a) La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.) | 269 |
| b) Le compte d'opérations | 271 |
| c) La réalité du compte d'opérations | 275 |
| II. Les avantages et les inconvénients du système monétaire franco-africain | 278 |
| A. LES AVANTAGES POUR LA FRANCE ET POUR LES ETATS DE L'U.M.O.A. (LA HAUTE-VOLTA) | 279 |
| a) Les avantages pour la Haute-Volta et pour les autres Etats de l'U.M.O.A. | 280 |
| b) Les avantages pour la France | 281 |
| B. LES INCONVENIENTS DU SYSTEME | 285 |
| a) La dépendance monétaire des Etats de l'U.M.O.A. | 286 |
| b) Le problème de la transférabilité | 287 |
| c) Les effets possibles de la dévaluation du franc sur les économies des Etats de l'U.M.O.A. (Haute-Volta) | 289 |

| | |
|--|------------|
| 1. Les incidences sur leurs équilibres extérieurs | 290 |
| 2. Les incidences au niveau interne | 291 |
| d) Le problème de la parité | 292 |
| . Conclusion | 297 |
| CHAPITRE SEPT : LES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-VOLTAIQUES | |
| DE 1961 A 1972 | 303 |
| I. Les caractéristiques du commerce extérieur de la Haute-Volta | 305 |
| A. PROBLEMATIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR VOLTAIQUE | 305 |
| a) L'enclavement de la Haute-Volta | 306 |
| b) L'éloignement des ports et le coût du transport | 307 |
| c) Les initiatives de désenclavement | 309 |
| B. ORGANISATION DU COMMERCE EXTERIEUR VOLTAIQUE | 310 |
| a) Création du ministère du commerce | 311 |
| b) Organisation du commerce avec les Etats africains | 312 |
| c) La réglementation des échanges avec la France et la C.E.E. | 312 |
| II. Les échanges commerciaux franco-voltaïques de 1961 à 1966 | 317 |
| A. LES IMPORTATIONS VOLTAIQUES | 318 |
| a) Le volume des importations de la France | 319 |
| b) La structure des importations de la France | 322 |
| B. LES EXPORTATIONS VOLTAIQUES | 327 |
| a) Le volume des exportations sur la France | 327 |
| b) La structure des exportations sur la France ... | 329 |
| 1. De 1961 à 1963 | 331 |
| 2. De 1963 à 1966 | 332 |

| | |
|--|-----|
| III. Les échanges commerciaux franco-voltaïques | |
| de 1967 à 1972 | 336 |
| A. LES IMPORTATIONS VOLTAIQUES | 338 |
| a) Le volume des importations de la France | 342 |
| b) La structure des importations de la France | 344 |
| c) L'évolution des valeurs importées par produits | 347 |
| B. LES EXPORTATIONS VOLTAIQUES | 352 |
| a) Le volume des exportations vers la France | 352 |
| b) La structure des exportations vers la France | 356 |
| . Conclusion sur les échanges | 360 |
| | |
| QUATRIEME PARTIE | 369 |
| <u>L'AIDE FRANCAISE A LA HAUTE-VOLTA</u> | |
| - Essai de définition de l'aide | 370 |
| - De l'introduction à l'aide française à la Haute- Volta | 373 |
| CHAPITRE VIII : STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'AIDE FRANCAISE | |
| A. LA HAUTE-VOLTA | 376 |
| I. Les organes de financement | 377 |
| A. LE FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION (F.A.C.) | 377 |
| a) Les ressources du F.A.C. | 378 |
| b) Le comité directeur du F.A.C. et sa composition | 379 |
| B. LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE (C.C.C.E.) | 381 |
| a) Rôle et création de la C.C.C.E. | 381 |
| b) Composition et organisation de la C.C.C.E. | 384 |
| II. Composition et structure de l'aide française | 386 |

| | |
|---|------------|
| A. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT | 386 |
| B. L'AIDE AU DEVELOPPEMENT | 388 |
| a) Les dons | 389 |
| b) Les prêts | 389 |
| c) Les garanties | 390 |
| CHAPITRE NEUF : L'AIDE PUBLIQUE FRANCAISE A LA HAUTE-VOLTA | 392 |
| I. Les interventions du F.A.C. en Haute-Volta | 392 |
| A. LES CONVENTIONS FINANCIERES FRANCO-VOLTAIQUES DE 1959 A 1965 | 394 |
| a) Les avances de trésorerie de 1959 | 394 |
| b) Les conventions relatives au plan intérimaire de 1963 | 395 |
| c) Les conventions pour 1964 | 397 |
| d) Les conventions pour 1965 | 398 |
| B. LES CONVENTIONS FINANCIERES DE 1966 A 1972 | 400 |
| a) Les conventions de 1966 | 400 |
| b) Les accords de financement de 1967 | 402 |
| c) Les conventions prévues pour 1968 | 404 |
| d) Les conventions de 1969 | 406 |
| e) Les conventions de 1970 | 407 |
| f) Les conventions de 1971 | 408 |
| g) Les conventions de 1972 | 411 |
| II. Les concours financiers de la C.C.C.E. en Haute- Volta | 418 |
| A. LES ENGAGEMENTS DE LA C.C.C.E. DE 1960 A 1965 | 420 |
| a) au 23 avril 1960 | 420 |
| b) en 1964 | 422 |
| c) en 1965 | 422 |
| B. LES ENGAGEMENTS DE LA C.C.C.E. DE 1966 A 1972 | 423 |
| a) en 1966 | 424 |
| b) en 1967 | 424 |

| | |
|---|------------|
| c) en 1968 | 424 |
| d) en 1969 | 425 |
| e) en 1970 | 426 |
| f) en 1971 | 427 |
| g) en 1972 | 428 |
| III. La coopération technique franco-voltaïque | 432 |
| A. LES AGENTS DE COOPERATION TECHNIQUE | 432 |
| a) l'organisation du concours en personnel depuis 1959 : | |
| - La mission de M. HAUTIN à Ouagadougou | 433 |
| b) L'application des accords du 24 avril 1961 | 436 |
| c) La composition du personnel technique franco- voltaïque | 438 |
| d) Evolution de la coopération technique franco-voltaïque | 440 |
| B. LA FORMATION DES CADRES VOLTAIQUES ET REFLEXION SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE | 441 |
| a) La formation des cadres | 441 |
| b) Réflexion sur la coopération technique | 444 |
| CHAPITRE DIX : ANALYSE CRITIQUE DE L'AIDE FRANCAISE A LA HAUTE- VOLTA | 448 |
| I. Les caractéristiques de l'aide française et les griefs des autorités voltaïques | 448 |
| A. LES CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FRANCAISE | 448 |
| a) Le volume de l'aide française à la Haute- Volta de 1959 à 1972 | 450 |
| b) Le contrôle de l'aide | 456 |
| c) L'aide conditionnée | 457 |
| d) L'aide liée | 458 |
| e) La sélection de l'aide | 460 |

| | |
|--|-----|
| B. LES GRIEFS DES AUTORITES VOLTAIQUES AU SUJET DE L'AIDE FRANCAISE | 466 |
| a) Le manque de pluriannualité de l'aide | 467 |
| b) La dispersion de l'aide | 467 |
| . Conclusion de la quatrième partie | 469 |
| Conclusion générale | 475 |
| SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE | 492 |
| - INDEX des noms de personnes | 507 |
| - Table des tableaux et des cartes | 512 |

TROISIEME PARTIE

LES RELATIONS MONETAIRES ET COMMERCIALES

FRANCO-VOLTAIQUES

CHAPITRE VI

LES RELATIONS MONÉTAIRES FRANCO-VOLTAIQUES

"La vie nationale à son fondement économique et social, impose cette capacité de l'Etat, de disposer "librement" de sa politique monétaire", déclarait Michel DEBRE, devant les représentants des banques étrangères en 1967 à Paris (1). Or en accédant à l'indépendance, la plupart des responsables africains n'ont pas reconsidéré le système économique monétaire hérité de la période coloniale. Ils l'ont au contraire adopté en y apportant quelques retouches, espérant que le même appareil réussirait à réaliser le développement économique dont ils avaient le plus grand besoin. Le souci de "personnaliser" le développement économique de leurs Etats et la volonté de la France de maintenir avec ces Etats des relations économiques privilégiées, aboutirent à la conclusion des accords de coopération monétaire franco-africaine et la création de l'Union Monétaire Ouest Africaine (U.M.O.A).

Notre propos dans cette partie est d'étudier les relations monétaires franco-voltaïques. Celles-ci s'effectuant dans un cadre multilatéral, il serait difficile de procéder à une étude bilatérale distinctive. Ce faisant nous tenterons de mener notre analyse dans le

(1) DIARRA (M), op.cit. p.24

cadre global des relations monétaires entre la France et les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest africaine dont la Haute-Volta. Sans doute, le domaine monétaire constitue le nerf des relations franco-africaines après la vague des indépendances de 1960. Si diplomatiquement ces Etats jouissent d'une certaine liberté d'action, sur le plan monétaire leur alignement sur la France demeure d'actualité. Cet aspect des relations franco-voltaïques voire franco-africaines a déjà fait l'objet de plusieurs études. En l'abordant ici, nous n'avons aucune prétention de spécialité mais simplement l'intention de souligner ce qui peut en être l'essentiel pour une meilleure compréhension des relations franco-voltaïques. Ceci étant deux grands titres seront exposés :

- L'organisation et le fonctionnement du système monétaire franco-africain (franco-voltaïque) ;
- Les avantages et les inconvénients du système pour les différents partenaires associés : la France et les Etats de l'U.M.O.A dont la Haute-Volta.

I.- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME **MONETAIRE FRANCO-AFRICAIN**

Cette première section des relations monétaires franco-voltaïques sera consacrée en premier lieu, aux différents accords qui ont abouti à la réglementation des relations monétaires franco-africaines après 1960. Cet aspect organisationnel des relations monétaires entre la France et les Etats de l'A.O.F a pu être concrétisé par l'adoption de

certaines principes qui seront ultérieurement énoncés. Dans le second volet de cette section, il sera question du fonctionnement du système monétaire à travers les mécanismes régissant la B.C.E.A.O et le compte d'opérations.

A.- L'organisation des relations monétaires franco-africaines après 1960

La monnaie est le gage de l'indépendance d'un Etat. Elle témoigne de la capacité et de la santé économique de l'Etat. Par ses moyens monétaires et financiers, elle permet à l'Etat de se doter des structures économiques de son choix, de stimuler et d'orienter librement son économie. Par conséquent, l'accession à l'indépendance de la Haute-Volta et des autres Etats de l'Afrique de l'Ouest nécessitait la création d'une monnaie capable de soutenir leurs économies (1'). Mais la fragilité de leurs économies, les risques d'une gestion autonome de la monnaie suscitaient en eux bien de réflexions. L'essentiel n'était pas de créer une monnaie, mais de lui assurer aussi la stabilité nécessaire et la crédibilité indispensable sur le plan international. Braver ces risques, difficilement maîtrisables pour des Etats en gestation supposait une délivrance et une véritable volonté d'indépendance. Pour contourner alors ces risques, la Haute-Volta comme ses partenaires de l'Afrique Occidentale dont - la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Mali, le Sénégal, le Dahomey et le Niger - ont préféré maintenir leur association économique et monétaire avec la France en conservant le système monétaire hérité de la zone-franc.

A cet effet des accords bilatéraux furent conclus en avril 1961

(1') DIARRA (M), op.cit. p.24

entre la France et chacun de ces Etats. En mai 1962 fut créée l'Union Monétaire Ouest Africaine (Institution multinationale) désormais chargée de l'organisation et de la coordination des relations monétaires franco-africaines. Comment ces accords ont été conclus ? Quels en étaient les principes et les objectifs ? Comment la structure multilatérale des relations monétaires franco-africaines a été élaborée ? Tels sont les thèmes-clés qui guideront nos réflexions tout au long de ce sous-chapitre.

a) Les accords de coopération monétaire franco-voltaïques.

Au lendemain des indépendances, les relations monétaires franco-africaines ont connu de profondes modifications. Ces modifications concernaient plus les Etats de l'A.O.F que ceux de l'A.E.F et du Cameroun qui, à la différence des premiers, avaient constitué avec la France la première association (2) monétaire depuis 1959 (3). Ces réformes répondaient à la situation nouvelle des Etats de l'A.O.F désormais indépendants et manifestement désireux de maîtriser la gestion de leur politique monétaire (4). A cet effet, plusieurs réunions et conférences furent tenues, regroupant les ministres de huit Etats de l'Afrique de l'Ouest dont : la Haute-Volta, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Niger, la Mauritanie, le Sénégal et le Togo. Au terme de ces rencontres et des différentes réunions à Paris les 8,9,10

(2) Cette association n'a pas changé même en 1972.

(3) LIGOT (Maurice), "Les rapports de coopération économique entre la France et l'Afrique", in Politique africaine du Général De GAULLE, 1958-1969, Centre d'Etude d'Afrique Noire série Afrique Noire 10 éd. Pédone 19-20 oct. 1979 p. 185, p. 37

(4) SAINT-MARC (Michèle), op.cit. p. 37

juillet et le 21 octobre 1961 fut décidée l'adoption des principes (5) suivants :

- Maintien de l'Union monétaire entre les Etats membres ;
- Association de la France à cette union car c'est-elle qui garantit la convertibilité de la monnaie de l'Union ;
- Création d'une banque multinationale d'émission dont le conseil d'administration sera à majorité africain et dont la monnaie bénéficiera de la garantie du compte d'opérations ;
- Gestion décentralisée du crédit pour permettre aux Etats africains des opérations de crédits ;
- Maintien du franc C.F.A comme monnaie commune de l'Union.

Dès lors, l'ancienne appellation du F.C.F.A. (Franc des comptoirs français d'Afrique) fut abandonnée pour adopter une nouvelle appellation : le franc de la communauté financière africaine.

Cette nouvelle politique accordait une certaine initiative aux responsables africains pour mener leur économie nationale car le compte d'opérations leur accordait des moyens de paiement sans procédure ni limitation (6). Ces initiatives tendant au respect de la nouvelle souveraineté des Etats africains, aboutirent à la modification des structures de la B.C.E.A.O. et à la création de l'Union Monétaire Ouest africaine.

(5) Afrique Documents n° 59 sept-oct. 1961 p. 231 et n° 60 de nov-déc. 1961 p. 273.

(6) SAINT-MARC (Michèle), op.cit. p. 35
Afrique Documents, n° 59, sept-oct. 1961 p. 231

b) La création de l'Union Monétaire Ouest Africaine U.M.O.A.

Comme nous l'avons déjà évoqué, les 8,9 et 10 juillet 1961 se sont réunis à Paris sous la présidence de M. BAUMGARTNER (ministre français des Finances) les ministres des Finances de huit Etats de l'Afrique de l'Ouest. Ces rencontres jetèrent les bases de la création de la future Union Monétaire Ouest Africaine (7). Une autre rencontre fut organisée à Abidjan pour examiner les textes relatifs au nouveau projet d'union monétaire. Une troisième fut tenue à la mi-octobre à Paris. Elle aboutit le 21 octobre 1961 à l'adoption définitive du projet de création d'un Institut commun d'émission qui se substituerait à la B.C.E.A.O (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) (8). ET le 12 mai 1962 fut conclu le traité créant avec la France l'Union monétaire Ouest Africaine regroupant outre la France, le Sénégal, le Niger, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Mali, le Dahomey et la Haute-Volta. Le Togo qui entendait créer sa propre monnaie n'y adhéra pas. Mais il le fit plus tard le 27 novembre 1963. Par contre, le Mali s'est retiré en s'abstenant de ratifier le traité. La France pour sa part, approuva le traité par l'adoption de la loi du 5 mars 1963. (9)

La création de l'U.M.O.A entraîna de nouvelles dispositions

(7) Afrique Documents, n° 59 sept-oct. 1961 p. 231
et n° 60 nov-décembre 1961 pp. 273-274

(8) Afrique-Documents, n° 60 nov-déc. 1961, pp. 273-274

(9) SAINT-MARC (Michèle), op.cit p. 37
OUALI (L.A), op.cit. p. 34

dans l'organisation des relations monétaires franco-africaines voire franco-voltaïques. Les principes arrêtés par le traité du 12 mai 1962 prévoyaient :

- l'engagement des Etats à harmoniser leurs législations monétaire et bancaire ;

- la libre circulation des signes monétaires déjà identifiables par Etat ;

- la liberté des transferts à l'intérieur de l'Union sous réserve des restrictions existantes ou susceptibles d'être mises en place dans certaines conditions ;

- le maintien de la centralisation des réserves monétaires ;

- le maintien du F. C.F.A comme monnaie commune et dont la convertibilité illimitée en franc serait assurée par le trésor français (art. 4 de la loi d'approbation du 5 mars 1963) (10) ;

- l'adoption d'une convention de compte d'opérations et de nouveaux statuts pour la B.C.E.A.O (11) ;

- la création de deux institutions : le conseil de l'union qui se situe au niveau ministériel et se compose d'un représentant de chaque Etat membre et la B.C.E.A.O créée par l'accord du 12 MAI 1962 (12).

Suite à ces diverses initiatives, quel a été le fonctionnement du système monétaire franco-africain et notamment de celui de la

(10) DIARRA (M), op.cit. p. 5

(11) CISSE (Y), op.cit. p. 40

(12) D ABIRE (J.K), op.cit. p. 301

B.C.E.A.O et du compte d'opérations ?

B. Fonctionnement des organes du système monétaire
franco-africain : la BCEAO et le compte d'opérations

a) La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O)

Rappelons que la B.C.E.A.O fut instituée par une ordonnance du 4 avril 1959, suite à la modification du statut de l'ancien institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo, créé le 20 octobre 1955. Avec l'accession à l'indépendance des territoires africains, ses structures furent modifiées dès le 13 mars 1961. Ainsi à partir du 24 avril 1961 la B.C.E.A.O devint un établissement multinational à caractère public, chargé de la mise en oeuvre des accords passés entre la France et les Etats de l'Afrique Occidentale Française. Un nouveau conseil d'administration fut formé au sein duquel, chaque Etat était représenté par deux délégués. Il se composait de 21 membres et la France y était représentée dans la proportion d'un tiers (7/21) (13). Les décisions étaient désormais prises à la majorité des deux cinquièmes (2/5). Son siège fut fixé à Paris au 29 rue du Colisée, sa présidence devint tournante et chaque Etat l'assurait pour deux ans. Le conseil d'administration qui devait se tenir régulièrement dans les Etats africains était désormais chargé de la nomination du président de la Banque Centrale. La B.C.E.A.O amorçait ainsi sa phase de décolo-

(13) SAINT-MARC (M), op.cit, pp. 36-37

nisation, en passant du statut d'autonomie sous la communauté, à celui de la souveraineté internationale en 1961 (14). En conséquence, les monnaies désormais émises, devaient porter une discrète lettre selon chaque Etat. Des comités nationaux furent créés ayant pour rôle, la gestion générale du crédit. Ils devaient tenir compte du taux général et du plafond de réescompte fixé par le conseil d'administration. Par ailleurs, ils pouvaient accorder des bonifications de crédit mais sur les fonds propres de l'Etat (15). En effet quatre principes réglementaient le fonctionnement de ce nouveau système monétaire :

- La libre convertibilité des monnaies entre elles et une parité fixe (1 F.F. = 50 F.C.F.A) établie depuis 1948.

- Le libre transfert des capitaux à l'intérieur de la zone-franc.

- La mise en commun et la gestion par le trésor français des ressources ou avoirs extérieurs (ou devises) des Etats par les accords du 24 avril 1961.

- L'application d'une même réglementation de change à l'égard des pays tiers d'où la réalité de la zone monétaire. (16)

Ces statuts attribués à la B.C.E.A.O et ces principes qui la régissaient ont été enrichis par le traité du 12 mai 1962. Ainsi sur le plan de l'émission monétaire, de nouvelles dispositions furent prises.

(14) D ABIRE (J.K), *op.cit*, p. 302

OUALI (L.A), *op.cit*, p. 54

(15) SAINT-MARC (M), *op.cit*, p. 37

(16) Afrique Documents, n° 59, sept-oct. 1961 p. 231

Dans ce domaine, la réglementation devrait désormais tenir compte des nécessités de chaque Etat. Les crédits à moyen terme (5 ans) pouvaient être réescomptés, lorsqu'ils servaient de financement aux exportations de produits industriels ou d'opérations incluses dans les plans de développement de l'Etat intéressé.

- Des avances temporaires pouvaient être consenties aux trésors des Etats membres mais limitées à 10 % de leurs recettes fiscales.

Le Conseil d'administration fixait les conditions générales d'octroi des crédits et déterminait pour chaque Etat, un plafond global de réescompte. Ce plafond était réparti entre les diverses banques nationales par le comité national monétaire, qui arrêtait aussi les limites individuelles du crédit sauf pour des demandes importantes concernant plusieurs Etats (voir tableau p.272).

Tel était le fonctionnement de la B.C.E.A.O. en vertu des accords du 24 avril et du traité du 12 mai 1962. Qu'en était-il alors pour le compte d'opérations?

b) Le compte d'opérations

Le régime du compte d'opérations est une pratique ancienne généralement adoptée depuis 1955. Il consistait pour les comptables du trésor, de pouvoir effectuer sans limitation, des prélèvements à leurs comptes courants pour couvrir les dépenses publiques. Mais dans les relations monétaires franco-voltaïques ou franco-africaines, le compte d'opérations implique une homogénéité et une coordination des politiques économiques suivies par les différents Etats. Il suppose une limi-

**CREDITS CONSENTIS A L'ECONOMIE VOLTAIQUE
EN MILLIONS DE FRANCS C.F.A.**

| | Janvier | Juin | Septembre |
|------|-----------|----------|-----------|
| 1960 | 133,5 | 35,6 | 80,0 |
| 1961 | 126,2 | 86,6 | 256,6 |
| 1962 | 534,0 | 301,6 | 312,1 |
| 1963 | 2. 711 | 2. 649 | 2. 611 |
| 1964 | | | |
| 1965 | 3. 774 | 3. 588 | 3. 798 |
| 1966 | 4. 348, 7 | 3. 591,8 | 3. 364,1 |
| 1967 | 3. 905,7 | 3. 591,2 | 3. 296,0 |
| 1968 | | | |
| 1969 | | | |
| 1970 | | | 5. 145,0 |
| 1971 | 6. 056,9 | 6. 086,0 | 5. 527,5 |
| 1972 | 6. 362,2 | 5. 877,1 | 6. 220,6 |

(18) B.C.E.A.O : Notes d'information et statistique :

Doc. n° 66 janv. 1961

Doc. n° 88 sept. 1962

" " 113 déc. 1964

" " 135 " 1966

" " 146 " 1967

" " 202 " 1973

tation volontaire et une aliénation consciente du pouvoir monétaire des Etats au bénéfice de la nouvelle union monétaire. (19)

Au terme du traité du 12 mai 1962, le trésor français ouvre dans ses livres, un compte dit "compte d'opérations" regroupant le cas spécifique de chaque Etat membre au nom de la B.C.E.A.O (20). Ce compte est débité ou crédité suivant les apports et les retraits au nom de la B.C.E.A.O auprès du trésor français. En fait un double principe explique ce mécanisme.

Au titre du compte d'opérations le trésor français s'engage à fournir à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest toutes les disponibilités en francs français dont celle-ci peut avoir besoin soit pour ses transferts en dehors de la zone-franc ou vers la France, soit pour régler le déficit de sa balance des paiements. (22)

En contrepartie, la B.C.E.A.O s'engage à déposer au trésor français les disponibilités en devises ou en francs français qu'elle réussira à se constituer en dehors de sa zone d'émission (exception faite des sommes nécessaires à sa trésorerie courante). Lorsque les disponibilités du compte d'opérations sont épuisées, la Banque Centrale (B.C.E.A.O) demande cession à son profit contre des F.C.F.A des

(19) SAINT MARC (M.) : op. cit., p.183-214

(20) DIARRA (M.) : op. cit., p.5-6

(21) OUEDRAOGO (M.) : op. cit., p.21

(22) DABIRE (J.K.) : op. cit., p.304

Voir aussi le rapport du Comité monétaire de la zone-franc, 1961.

disponibilités extérieures en francs français ou autres devises détenues par tout organisme public ou privé ressortissant des Etats de l'Union. (23)

A travers ce mécanisme, la garantie du trésor français accorde au compte d'opérations un pouvoir débiteur théoriquement illimité. Par la même occasion, la fixité des parités, le libre transfert des capitaux, la centralisation des devises et la réglementation unique des changes assurent des facilités de paiement entre la France et la Haute-Volta (zone franc) et renforcent leurs relations financières et commerciales. C'est pourquoi du point de vue des importations, quand la France achète à la Haute-Volta ou aux autres Etats de la zone-franc, elle paie en francs français qui sont simplement inscrits au crédit de ces pays dans leur compte d'opérations. A l'inverse, quand ces pays achètent à la France, ils paient par prélèvement des sommes correspondantes sur leurs comptes d'opérations fixés à Paris. (24)

Dans le domaine des exportations, les devises et avoirs extérieurs constitués par la Haute-Volta (ou par les autres Etats de la zone-franc) sont cédés à la France contre des francs. Ce qui constitue pour celle-ci un apport supplémentaire à ses acquisitions de devises. En revanche, elle fournit à la Haute-Volta contre des francs, toutes les devises dont celle-ci a besoin pour ses réglementations en dehors de la zone-franc (25). Ce système fonctionne harmonieusement tant que

(23) DIARRA (M), op.cit., pp. 5-6

(24) DIARRA (M), op.cit. p. 6

(25) DABIRE (J.K), op.cit., p. 305
OUERDRAOGO (M), op.cit. p. 21

le compte d'opérations de la Haute-Volta demeure créditeur. Dans le cas contraire les devises fournies seront considérées comme des prêts et rapporteront par conséquent des intérêts au Trésor français. Ce qui nous conduit à une autre interprétation du compte d'opérations.

c) La réalité du compte d'opérations

Le compte d'opérations apparaît comme une implication de la garantie illimitée accordée à l'émission du franc C.F.A par le trésor de France. Cette garantie résulte du maintien de la parité fixe entre le franc français et le franc C.F.A, du libre transfert des capitaux entre la France et les Etats de l'U.M.O.A et du pool commun des devises obtenues par les différents Etats de l'Union. Elle donne au compte d'opérations sa réalité. Mais les principes de fonctionnement du compte d'opérations ont toujours empêché sa mise en application. De fait, la garantie n'intervient réellement que lorsque la B.C.E.A.O accuse un solde débiteur (avoirs extérieurs inférieurs aux engagements à vue). Or cette situation est rendue improbable voire presque impossible par les mesures préventives de sauvegarde prévues par l'art. 44 des statuts de la B.C.E.A.O (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest). En effet, cet article prévoit que lorsque le rapport entre les avoirs extérieurs et les engagements à vue est inférieur à 20 % pendant trois décades consécutives, le conseil d'administration de la Banque est invité à prendre des mesures appropriées. Par ailleurs, des mesures conservatoires sont obligatoirement prises dès que ce

(26) DABIRE (J.K), op.cit, p. 337

(27) DIARRA (M), op.cit, p. 13

rapport devient inférieur ou égal à 10 % et le demeure pendant trois décades consécutives (28). Ceci signifie que la garantie accordée au F.C.F.A est théorique et même illusoire car, ces dispositions de l'art. 44 du statut de la B.C.E.A.O annullent cette éventualité. Et même si le compte d'opérations de la Banque Centrale vient à être débiteur, le trésor français perçoit un intérêt dont le taux est fixé par tranches :

| | |
|---------------------|-----|
| 0 à 5 millions de F | 1 % |
| 5 à 10 millions | 2 % |

au-delà de 10 millions le taux d'escompte n'est jamais inférieur à 5 % (29).

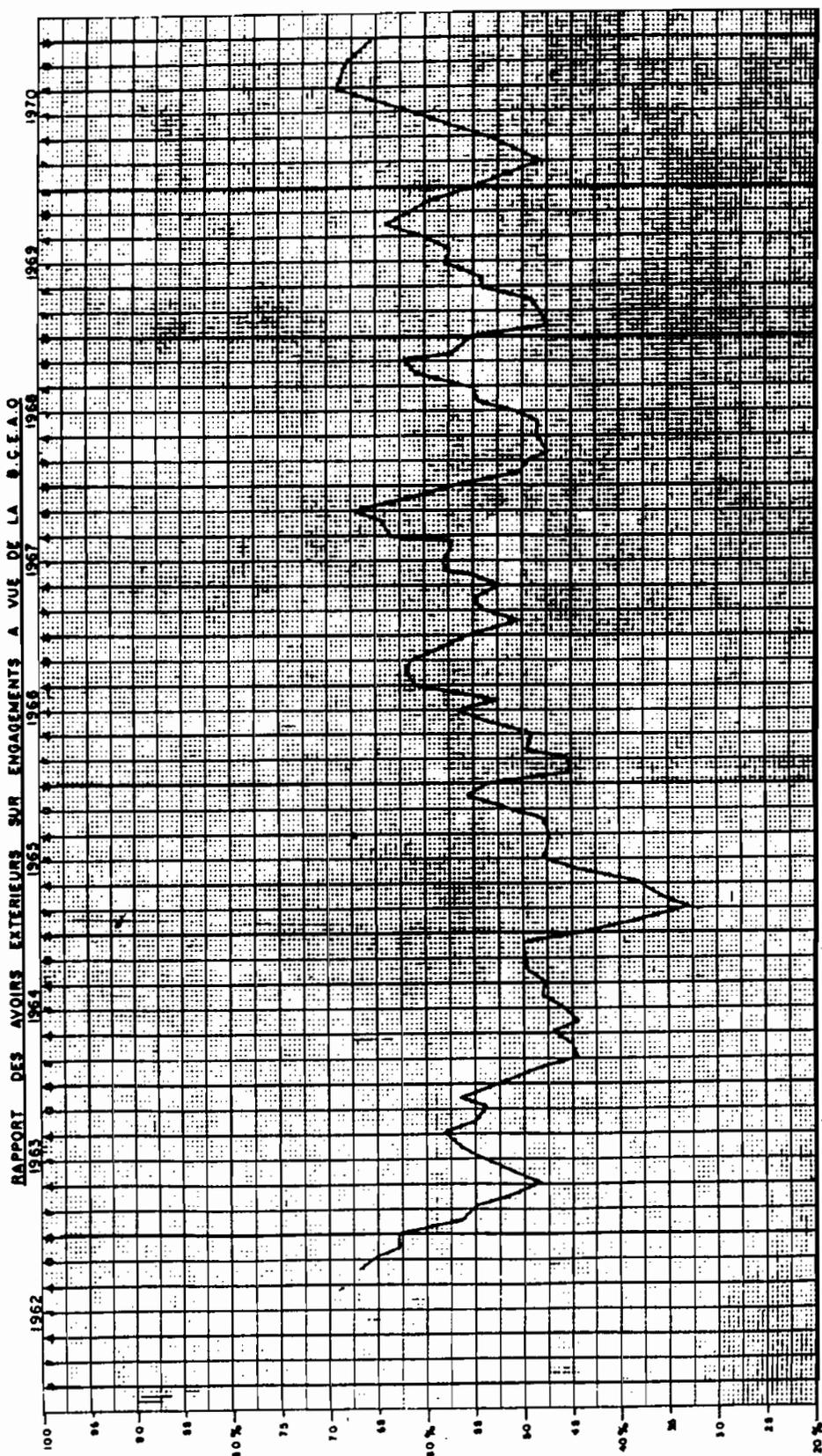
Depuis l'indépendance des Etats de l'Union monétaire ouest africaine, le compte d'opérations de la Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest a été toujours créditeur (30) (voir graphiques page suivante). Ce qui suppose que la mise en commun des devises des Etats de l'Union a permis de compenser le déficit des uns par l'excédent des autres. En conséquence, la barre de 20 % prévue à l'article 44 des statuts de la BCEAO n'a jamais été atteinte comme en témoigne l'évolution du rapport des avoirs extérieurs et des engagements à vue de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (31). Dans ce cas, il serait plus intéressant de savoir le rapport entre les avoirs extérieurs et les en-

(28) Dans ce cas les décisions sont prises à la majorité des 3/4 c'est-à-dire avec l'approbation formelle et la totalité de la France.

(29) DIARRA (M), *op.cit*, p. 13-7

(30) Il en est de même pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun (B.C.E.A.E.C) et de l'Institut d'Emission Malgache. C'est l'avis émis par le conseil économique social les 10 et 11 mars 1970 sur les problèmes monétaires de la zone-franc

(31) OUEDRAOGO (M), *op.cit*, p. 22



18- APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 44

19- Les statuts de la B.C.E.A.O. ne limitent pas la capacité d'émission fiduciaire par l'obligation de respecter un rapport minimum entre ses avoirs extérieurs (or, devises étrangères, etc.) et ses engagements monétaires (billets en circulation, comptes courants débiteurs). Si, cependant ce rapport tombe au-dessous de 20 % (article 44), ils l'utilisent comme signal d'alarme provoquant la convocation du Conseil d'Administration de la B.C.E.A.O. pour un examen de la situation monétaire et la mise en application de mesures de redressement.

20- SOURCE : B.C.E.A.O. - Statistiques monétaires.

gagements à vue de la Haute-Volta. Mais cela est rendu plus difficile par le manque de données spécifiques.

En conséquence, le compte d'opérations n'ayant pas réellement joué et son application étant presque improbable, la garantie accordée aux F.C.F.A. par le trésor français devient théorique donc formelle. Cette garantie apparaît simplement comme l'assurance donnée à la Haute-Volta ou la B.C.E.A.O d'obtenir auprès du trésor français, la contrevaieur en F.F. ou en devises étrangères, les disponibilités nécessaires à leurs échanges extérieurs. Eu égard à ce mécanisme, le système de compte d'opérations se traduit pour les Etats de l'U.M.O.A par une discipline monétaire rigoureuse, plutôt que par une véritable initiative de développement. Cependant, et malgré cette réalité du compte d'opérations et quelques inconvénients qui le caractérisent, les Etats de l'U.M.O.A tirent du système monétaire établi des avantages certains.

II.- LES AVANTAGES ET LES INCONVENIENTS DU SYSTEME MONETAIRE FRANCO-AFRICAIN

Le système monétaire franco-africain comporte à la fois des avantages et des inconvénients pour les différents partenaires. Par contre, son fonctionnement depuis plus d'une douzaine d'années, ne saurait être interprété comme un équilibre des avantages et des inconvénients entre la France et ses partenaires africains. Il est indéniable que chaque partenaire y trouve son compte. Mais pour les Etats de l'U.M.O.A, les inconvénients semblaient plus manifestes. Si ces Etats

pouvaient estimer la portée de ces inconvénients, ils ignoraient par contre, les conséquences qui pourraient résulter d'une remise en cause du système. Cette logique a sans doute influencé jusqu'alors l'attitude des Etats africains. Toute analyse faite, quels sont les avantages et les inconvénients de cette communauté monétaire franco-africaine, aussi bien pour la France que pour les Etats africains dont la Haute-Volta ?

**A. Les avantages du système pour la France et pour les
Etats de l'U.M.O.A (Haute-Volta)**

Pour la France comme pour la Haute-Volta et les autres Etats de l'U.M.O.A, le système monétaire ainsi établi comporte certes des avantages. La preuve en est la continuation dont il a bénéficié jusqu'en 1972. Pour les Etats africains, ces avantages sont à la fois d'ordre psychologique, technique et financier. Sous le couvert du système de compte d'opérations, ils participent indirectement aux échanges internationaux, sans y être monétairement représentés. Pour la France, les avantages sont surtout financiers, économiques et hégémoniques. Par ailleurs, elle peut aussi se féliciter d'avoir réussi l'union des Etats de l'Ouest africain, dans un domaine aussi sensible capable de pérenniser son influence d'antan dans cette sous-région.

a) Les avantages pour la Haute-Volta et pour les Etats de l'U.M.O.A.

Le compte d'opérations offre aux Etats de l'Union monétaire ouest africaine (dont la Haute-Volta) des avantages certains, et il n'y a pas lieu de s'en offusquer. Il répond à leur besoin de conjurer les risques qu'entraînerait la création d'une monnaie nationale dans un monde où la crise économique et le déséquilibre monétaire sont des réalités permanentes. Il constitue aussi une forme d'aide par la traduction de la solidarité interafricaine qui en résulte... Sans la zone-franc et le système de compte "devises" il serait peut-être difficile d'organiser un tel ensemble avec des Etats nouvellement indépendants manifestement attachés à toutes les formes de leur souveraineté. (32)

Le compte d'opérations offre aux Etats africains un moyen d'échange stable et fiable (le C.F.A), étroitement lié au franc français mondialement reconnu et apprécié. Il jouit de la même garantie que le franc dont "la couverture est assurée par l'ensemble des devises et de l'or centralisé par le pool commun à la zone-franc" (33). Ainsi, dans leurs échanges avec la France, ces Etats ne sont pas tenus d'équilibrer leurs balances commerciales lorsque celles-ci sont déficitaires. Ces déficits seraient même volontaires en ce sens qu'ils traduisent le placement des produits français. Et les fonds consentis par la France dans le cadre de l'aide, permettent l'achat de ces produits et le libre rapatriement des capitaux constitués par les sociétés et les

(32) SAINT-MARC (M), op.cit, p. 9-10

(33) DIARRA (M), op.cit, p. 9-10

- SABOURIN (Louis): Les Etats africains de succession française après dix ans d'indépendance pp. 576-593

entrepreneurs français (34). Par ailleurs, la Haute-Volta et les autres Etats membres de l'U.M.O.A, peuvent sans restriction ni procédure s'approvisionner en dehors de la zone-franc par débit du compte d'opérations.

Enfin, un autre avantage est la confiance que suscite la garantie du Trésor français pour les investisseurs étrangers. Elle facilite dans une certaine mesure, l'apport des capitaux étrangers pour la réalisation des plans nationaux de développement (35). Tels sont à notre sens quelques avantages que la Haute-Volta et les autres Etats africains peuvent tirer de leurs relations monétaires avec la France à travers le système du compte d'opérations. En retour quels sont les avantages de la France dans ce "tandem" économique et financier ?

b) Les avantages pour la France

Les avantages du système pour la France sont d'autant plus notoires que les risques qu'elle devrait encourir ont été écartés par les dispositions de l'art. 44 des statuts de la Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest. Avec son pouvoir monétaire, elle exerce une hégémonie au sein de l'Union car c'est elle qui garantit à la fois le franc et le franc C.F.A. Elle abritait le siège de la B.C.E.A.O et sur les 21 membres du conseil d'administration 7 assuraient sa représentation (36). Cette influence lui permet d'étendre ses débouchés par l'importance géographique de la zone-franc. Par conséquent, elle peut

(34) OUEDRAOGO (M), op.cit; p. 22

(35) DIARRA (M), op.cit, pp. 9-10

(36) Carrefour africain, n° 585 du 19 oct. 1974

facilement se procurer des matières premières indispensables sans subir les fluctuations du marché mondial des devises (37). Et si dans ses relations commerciales elle est redevable à la Haute-Volta ou à un autre Etat membre de la zone, le système du compte d'opérations lui permet de régler ces dettes par des inscriptions au crédit du compte d'opérations de ces Etats. Or avec un Etat tiers, le règlement se ferait par cession de réserves d'or ou de devises. La transférabilité qui est l'un des principes fondamentaux du fonctionnement de la zone-franc, est aussi nettement bénéfique à la France (38). Elle permet aux sociétés et aux entrepreneurs français de transférer sans contrôle, leurs capitaux (39) dans leur pays d'origine. Par ailleurs, la permanence du solde créditeur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest constituait aussi un avantage appréciable pour le trésor public français (voir tableau ci-dessous). Cet avantage était conservé par l'imposition d'une politique limitant le montant des dépôts de la B.C.E.A.O pour éviter des placements hors de l'Union monétaire. (40)

Apports en devises de l'UMOA au Trésor public français

en millions de \$ de 1962 à 1966

| Année | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|----------|
| Apport en devises de la B.C.E.A.O | 150 | 132 | 261 | 269 | 252 (41) |

(37) LAVROFF (D.G), La politique africaine De GAULLE de 1958 à 1959 article de LIGOT (Maurice) p. 187

(38) DIARRA (M), op.cit, p. 8

(39) Il s'agit des intérêts, des salaires, des investissements

(40) DABIRE (J.K), op.cit, p. 338

(41) DIARRA (M), op.cit, p. 9

Ces rapports ont progressivement augmenté sauf en 1963 et en 1966. De l'avis émis par le Conseil Economique et Social de la République Française en 1970, ces apports en devises des Etats africains et malgaches, hormis le Mali, ont triplé en 1961 et en 1966. Ils représenteraient 8 % des gains en devises de la zone-franc en 1961, 25 % en 1965 et 9 % en 1966. Dans son programme d'aide à ses partenaires africains, la France peut directement ou indirectement utiliser une partie de ces fonds (42). Mais ceux-ci lui reviennent facilement sous forme de gain de production par le jeu des échanges commerciaux. C'est là un autre volet des avantages de la France dans le système.

En effet, le système s'accommode harmonieusement au développement des échanges de chacun des Etats de l'Union avec la France au détriment des échanges horizontaux entre eux (43) (tableau p.284) "Si par eux-mêmes ces Etats africains doivent céder contre le franc, les devises obtenues en dehors de la zone-franc pourquoi ne pas exporter davantage vers la France". Cette réalité du compte d'opérations, associée à la volonté de créer un déficit commercial pour favoriser le placement des produits français et l'octroi de l'aide sont les raisons fondamentales qui tournent le système monétaire franco-africain à l'avantage presque exclusif de l'ancienne métropole.

(42) DAEIRE (J.K), *op.cit*, pp. 338-355

(43) Voir aussi tableaux des échanges franco-voltaïques de 1961 à 1966 et de 1966 à 1972

Les échanges au sein de la zone franc

en millions de F.C.F.A et en %

(1963-1966)

| Années | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 |
|---|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Commerce des Etats africains entre-eux (44) | 6739 32 % | 6988 2,5 % | 6841 2,5 % | 8309 - 2,8 % |
| Leurs échanges avec la France | 133500 59,9 % | 142500 52,4 % | 141800 52,3 % | 147700 50 % |

(voir aussi tableau des échanges franco-voltaïques p.367)

En conclusion, les Etats africains demeurent sur le plan économique des dépendances françaises, malgré l'évolution apparente des relations monétaires franco-africaines après les indépendances de 1960. Ce qui nous amène à une comparaison avec cette instruction du Roi Louis XV au gouverneur lieutenant-général et à l'intendant de la Martinique le 25 janvier 1765 à propos du Portugal. Le Roi soulignait que les mines d'or du Brésil n'ont pas mieux servi à ce pays. Celui-ci ne recevait l'or des mines brésiliennes, que pour les restituer au travail de l'Angleterre, qui l'approvisionnait en biens de consommation. Par conséquent ajoutait le roi, le Portugal n'était devenu qu'une colonie anglaise "d'autant plus utile à la Grande-Bretagne, que sans en avoir les charges, elle en recevait tout l'office qu'une

(45) Les pourcentages des échanges interafricains sont certainement inférieurs à la réalité en raison des fraudes douanières et des échanges frontaliers non enregistrés.

métropole peut attendre de sa colonie" (46). Telle est la réalité du système monétaire franco-voltaïque, voire franco-africain.

B. Les inconvénients du système monétaire franco-africain

S'il y a des inconvénients dans le système monétaire franco-africain, c'est au passif des Etats africains qu'on pourrait les recenser. Les désavantages pratiquement hypothétiques qui devraient inquiéter la France ont été à priori écartés par l'imposition de la discipline monétaire à chaque Etat et par les dispositions de l'article 44 des statuts de la B.C.E.A.O. Mais si le système a fonctionné jusqu'en 1972, c'est que la mise en balance des inconvénients et des avantages a peut-être convaincu les responsables africains, de la nécessité de maintenir le statu quo. Sans pousser très loin cette analyse, on peut néanmoins se demander quels sont les inconvénients du système pour les Etats africains en général et pour la Haute-Volta en particulier ? Et quelles en sont les répercussions sur leurs situations économique et financière.

En la matière, les spécialistes seraient mieux placés pour en parler. Mais pour donner suite à notre analyse dans le cadre de cette étude, nous tenterons d'apporter quelques éclaircissements. D'un point de vue descriptif, ces inconvénients se résument en cinq points essentiels :

- la dépendance monétaire

(46) DIARRA (M), op.cit, p. 2

- le problème de la transférabilité
- les effets de la dévaluation
- le problème de la parité fixe
- la polarisation des échanges commerciaux des Etats africains.

a) La dépendance monétaire des Etats de l'U.M.O.A

L'acceptation du système de compte d'opérations traduit le renoncement des Etats africains à la souveraineté que leur aurait conféré la création d'une monnaie autonome. De l'avis des spécialistes, le F.C.F.A dont le pouvoir libérateur est limité aux seuls Etats de la zone-franc, n'est pas en réalité une monnaie. Il serait plutôt une "monnaie" satellite, liée au franc par une parité fixe. Par conséquent, il ne saurait refléter la situation économique des Etats dans lesquels il jouit d'un pouvoir libérateur. Le franc C.F.A. n'étant pas traité à l'étranger, les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine sont obligés d'utiliser le franc français dans leurs relations avec l'extérieur (47), ce qui traduit leur dépendance monétaire.

A ce propos soulignait Jacques RUEFF : "Peut-on imaginer que des Etats souverains acceptent indéfiniment de voir l'évolution de leur économie déterminée par une politique sur laquelle, ils n'ont aucune action et dont ils ne tirent aucun profit" (48). Si ces inconvénients sont en partie imputables à la France, les véritables responsables

(47) OUEDRAOGO(M.): op.cit, p. 23
 - DIARRA (M), op.cit, pp. 22-23

(48) Monde du 14 février 1970,
 - OUEDRAOGO (M), op.cit, p. 23

sont les Etats concernés, toujours incapables de réaliser entre eux une véritable coopération économique. En se réfugiant perpétuellement sous la couverture du Trésor français contre les risques d'une gestion monétaire indépendante, ces Etats confirment inconsciemment cette assertion du général DE GAULLE selon laquelle : "les Africains sont des animateurs et pas des gestionnaires". (49)

b) Le problème de la transférabilité

La transférabilité est l'une des conditions majeures de la garantie du franc C.F.A par le Trésor public français. L'encouragement des investissements français dans les Etats de l'Union monétaire Ouest africaine repose en partie sur l'observation de ce principe (50). Cependant, elle soulève une série de problèmes aux Etats africains.

D'abord elle est un facteur propre à faciliter la contagion des tendances inflationnistes entre les Etats membres de la zone-franc. L'inobservation d'une disposition adéquate pour écarter ce risque de contagion a été une des causes du retrait de la Tunisie et du Maroc de la zone-franc en 1958 (51). D'autre part, la transférabilité permet aux sociétés françaises implantées en Haute-Volta ou dans les autres Etats de l'U.M.O.A., de transférer l'essentiel de leurs capitaux en France. Ces transferts constituent un sérieux handicap à la formation d'épargnes nationales dans les Etats africains. Pour y remédier, des commissions (52) de transfert furent établies (53). Ces commissions étaient plus

(49) LAVROFF (D.G), op.cit, p. 130

(50) LAVROFF (D.G), op.cit, p. 187

(51) SAINT-MARC (M), op.cit, p. 34

(52) La commission c'est le taux fixé pour le transfert des capitaux au sein et en dehors de la zone-franc

(53) KABORE (Charles Bila), ancien vice-gouverneur de la B.C.E.A.O Ouagadougou le 6 oct. 1986

élevées lorsqu'il s'agissait d'un transfert de capitaux vers la France. Et leur taux variait en fonction du montant des sommes transférées (54). En ce qui concerne les transferts vers les Etats de l'Union (U.M.O.A.) le taux des commissions était fixé à 0,10 % des fonds transférés contre 2,5 % pour les transferts (55) des Etats de l'Union. (56)

De l'avis d'un responsable des affaires monétaires, ces commissions n'étaient pas dissuasives, puisque les opérateurs transfèrent leurs capitaux pour des raisons de sécurité mais aussi pour bénéficier des meilleurs placements en France (57). Ces sorties de capitaux sans contrôle aucun, posent en Haute-Volta comme dans les autres Etats membres de l'U.M.O.A le délicat problème des investissements étrangers. Certains auraient réagi par l'adoption de code d'investissements prévoyant le réinvestissement sur place d'une partie des bénéfices réalisés par les sociétés étrangères (françaises en particulier) (58). Ne pouvant constituer une véritable épargne nationale, la plupart des investissements en Haute-Volta nécessitent le recours aux capitaux étrangers. Ce qui l'entraîne dans le cercle vicieux de l'aide et de l'endettement. Pour éviter les fuites de capitaux et protéger les économies africaines, le principe de la transférabilité dans les accords

(54) KABORE (Charles Bila), op.cit,

(55) Pour les transferts entre les sièges de la Banque Centrale de l'Union une commission forfaitaire de 100 était retenue.

(56) B.C.E.A.O. : taux des opérations de la B.C.E.A.C au 31 mai 1975, C.A du 19-6-1975 (2 annexe IV) p. 2

(57) KABORE (Charles Bila), op.cit

(58) Cissé (Y), op.cit, p. 86

monétaires franco-africains mérite encore d'être révisé.

c) Les effets de la dévaluation du franc sur les économies
des Etats de l'U.M.O.A (Haute-Volta)

L'importance des relations économiques et financières entre la France et les Etats de l'Union monétaire ouest africaine, d'une part, et l'existence d'une parité fixe entre le franc C.F.A et le franc français, d'autre part, méritent qu'une attention soit portée sur les effets de la dévaluation du franc français notamment celle de 1968.

La dévaluation se fait en fonction des intérêts de l'économie du pays concerné. Par conséquent, elle doit théoriquement avoir des effets salutaires. Par la compétitivité et la diversité des produits exportés, elle doit aboutir à une augmentation de la demande internationale. C'est ce que le professeur (M.) BYE (59) appelle les effets pervers ou équilibrants de la dévaluation sur la balance des comptes (60). Malheureusement la Haute-Volta (61) comme la plupart des Etats de l'Union monétaire ouest africaine gèrent des économies exsangues, caractérisées par la faible variété structurelle de leurs produits d'exportation. Avec ces limites objectives, quels effets la Haute-Volta comme certains pays de l'U.M.O.A peuvent escompter de la déva-

(59) BYE (Maurice), Les relations économiques internationales, éd. Dalloz Paris 1959

(60) SAINT-MARC (M), op.cit, p. 204

(61) cf. la structure des exportations voltaïques p.354

luation du franc français ?

1.- Incidences de la dévaluation sur leurs équilibres extérieurs

Les incidences immédiates se traduisent par un relèvement de la facture pétrolière des Etats de l'Union, facture libellée en dollars. Elles se traduisent aussi par l'alourdissement des charges de la dette extérieure particulièrement sensible pour les emprunts libellés en dollars ou en deutsch marks en raison de la situation du franc par rapport à ces monnaies. (62)

Sur le plan du commerce extérieur de la Haute-Volta ou des autres Etats de l'Union deux cas peuvent être relevés:

- Du point de vue des exportations, la tendance est à la baisse contrairement aux effets escomptés par les autorités françaises. La raison en est la non valorisation des produits voltaïques à l'exportation. La fixation des prix par cotation sur le marché mondial, fait que celle-ci échappe naturellement à la Haute-Volta comme aux autres Etats africains (63).

- Dans le domaine des importations, les approvisionnements en dehors de la zone-franc entraînent une augmentation conséquente des valeurs à l'importation (voir tableau des importations voltaïques de 1966 à

(62) Document de la B.C.E.A.C, Incidences sur les Etats de l'U.M.C.A de la modification des cours pivots au sein du système monétaire européen 6 oct. 1981

(63) KABORE (C.B), op.cit, Ouagadougou 6 oct. 1986

1972 p.351). Cette incidence met partiellement en échec la politique de diversification des fournisseurs et limite les importations voltaïques au seul marché de la zone-franc dominé par la France. (64)

2.- Incidences au niveau interne

Les relèvements opérés au niveau des remboursements au titre de la dette extérieure grèvent les budgets prévisionnels des Etats membres de l'Union monétaire, en ce sens que la majoration touche non seulement les emprunts mais aussi les intérêts (65). En raison des fluctuations monétaires, les pays développés devraient accepter les remboursements en "monnaie de singe". Mais cela n'est encore pas le cas. En plus du surenchérissement de la dette extérieure, les représentations diplomatiques et consulaires dans certains Etats exigeraient des efforts budgétaires complémentaires. Il en sera de même pour les contributions financières au titre des cotisations ou des participations dans les organismes ou institutions internationales (66).

De ce bilan, il ressort que les effets de la dévaluation sont pervers pour la Haute-Volta et les autres Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Car les effets escomptés de cette manoeuvre sont loin de satisfaire à la fois l'économie dominante et celle dominée. Dans ces conditions, les Etats africains semblent faire les frais de la

(64) Documents de la B.C.E.A.C du 6 octobre 1981

(65) Documents de la B.C.E.A.C, Incidences sur les Etats de l'U.M.C.A de la modification des cours pivots au sein du système monétaire européen 6 octobre 1981 p.4

(66) KAEORE (C.B) cp.cit,

dévaluation, sans qu'ils ne soient associés aux prises de décision. Pour récompenser cette condescendance des Etats africains, la France se doit d'assouplir au mieux les conditions d'aide à ces Etats satellisés.

d) Le problème de la parité

L'alignement du franc C.F.A sur le franc français par une parité reste jusqu'à preuve du contraire l'une des raisons fondamentales de sa garantie par le Trésor français. Si dans les rapports de colonie à métropole cette parité (1 F.C.F.A = 0,02 F.F) pouvait être compréhensible, son maintien et sa rigidité paraissent dépassés après douze années d'indépendance des Etats africains. La modification s'impose dans la perspective du maintien des relations monétaires franco-africaines, ne serait-ce que pour effacer cette tare coloniale qu'elle implique. C'est là aussi une façon pour la France, de rendre un grand hommage à l'indépendance politique de ses possessions d'hier qui ne cessent de réaffirmer le maintien et la consolidation de leurs relations privilégiées avec elle.

L'acceptation par les Etats africains de la parité fixe entre le franc français et le franc C.F.A pourrait être aussi interprétée comme un geste de solidarité et de soutien à l'économie française tout comme la centralisation de leurs devises au Trésor public français. Cette analyse s'inspire du fait qu'en liant le franc français au franc C.F.A,

les Etats de l'Union monétaire ouest africaine associent volontairement le sort de leurs économies aux difficultés qui pourraient résulter des fluctuations de la monnaie dominante. Outre les effets de la dévaluation du franc déjà évoqués, la montée des prix en France est éminemment préjudiciable à leurs économies eu égard à la parité fixe et à la grande inégalité des économies respectives. Or aucune subvention réelle ne vient combler ce déficit qui continue d'amenuiser le pouvoir d'achat des Etats partenaires.

En 1963, les exportations de ces Etats (U.M.O.A) représentaient 3,3 % des importations françaises mais 71 % des exportations de ces pays. Les importations de ces mêmes pays en provenance de la France pendant la même année représentaient 3,7 % des exportations françaises mais 64 % du total des importations de ces pays.

En 1966 leurs exportations (Etats de l'U.M.O.A) représentaient 2 % des importations françaises mais 55 % de leurs propres exportations. Tandis que leurs importations de la France pendant la même année représentaient 2,6 % des exportations totales de la France mais 52 % des importations totales de ces mêmes Etats.

En ce qui concerne l'année 1970, le taux des exportations des Etats de l'Union monétaire est resté encore nettement faible comme pour les années précédentes. Elles représentaient 1,9 % du total des importations françaises contre 46 % de leurs exportations. Quant à leurs importations de la France au cours de la même année 1970, elles

(67) Ces taux ont été calculés à partir des chiffres du commerce extérieur global de la France, des Etats de l'U.M.O.A et des chiffres sur les échanges entre la France et l'U.M.O.A (voir tableaux annexés en fin de chapitre).

ont représenté 2 % du total des exportations françaises mais 44 % du total de leurs importations. C'était donc pour remédier à cette détérioration des termes de l'échange par une juste rémunération du travail des producteurs africains que le président EYADEMA proposa à son homologue français en novembre 1972, une modification de la parité entre les deux monnaies. "La nouvelle parité du franc devrait être fixée de façon "raisonnable", disait-il . Ce langage franc et direct aurait surpris le président sans qu'il en cherche les raisons. C'est alors qu'il laissa entendre que la parité du F.C.F.A ne sera pas et ne devra pas être fixée par la France (68). Toutefois, ajoutait-il : "Nous sommes disposés pour notre part, à toutes les facilités et à toutes les évolutions, sous réserve cependant : c'est que l'indépendance, ... la souveraineté que peuvent réclamer les autres a ses limites dans la garantie qu'on donne à cet effet..." (69).

Le président POMPIDOU avait tenu le même langage à son étape de Ouagadougou. C'est là une preuve évidente de la délicatesse du problème de la parité dans les accords monétaires franco-africains. Apparemment, aucune concession française sur ce point n'est apparue pour désamorcer cette "crise". C'est pourquoi soulignait un ancien vice-gouverneur de la B.C.E.A.O : "le problème de la parité est plus politique qu'économique. En supprimant la parité, la France n'assurera plus la garantie de notre monnaie (70).

Si les Etats africains n'ont pu obtenir une modification de la

(68) *Revue française et politique africaine* n° 84 déc. 1972 p.6

(69) *Marchés tropicaux et méditerranéens* 1er décembre 1972 pp. 33-89
- DAEIRE (J.K), *op.cit.*, p. 340

(70) KAECRE (C.B), *op.cit.*,

parité entre le franc français et le franc C.F.A. la révision des accords en 1973 apportera par contre quelques assouplissements au système. Déjà la décision du 3 août 1971 constituait un avant goût. Elle apporta divers aménagements à la réglementation française des changes concernant :

- les allocations de devises pour voyage à l'étranger
- la constitution de couverture de changes à terme pour le règlement de certaines importations
- certains transferts (dots, secours, bourses, transferts d'émigrants)
- les transferts des avoirs des résidents ayant cessé de l'être par deux ans de séjour à l'étranger.

Certains de ces allègements ont été transposés dans la réglementation des changes des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

En ce qui concerne les paiements courants (secours, dots, bourses, transferts d'émigrants) les allègements à leur limitation ont été apportés à la Haute-Volta par la lettre circulaire n°87 du 10 septembre 1971.

Pour la durée des contrats de couverture de change à terme, une lettre ministérielle n°86 du 10 septembre 1971 adressée à la Haute-Volta porta cette durée à trois mois non renouvelables.

Quant aux allocations pour voyage à l'étranger, elles ont été concernées par la lettre circulaire n°87 du 10 septembre 1971 (voir tableau suivant).

concernées par la lettre circulaire n°87 du 10 septembre 1971 (voir tableau suivant).

**ALLOCATIONS AUX RESIDENTS POUR VOYAGE
DE TOURISME A L'ETRANGER**

| ETATS | ALLOCATIONS EN DEVISES | | ALLOCATIONS EN FRANCS par voyage | REFERENCES |
|---------------|---|--|--|--|
| | Montant contre-VALEUR EN C.F.A. | Justification | | |
| HAUTE-VOLTA | 175.000 F CFA/ voyage 87.500 F CFA pour les en- fants de moins de 10 ans | attestation assignée du demandeur, pièce d'iden- tité | 25.000 F CFA en bil- lets de la B.C.E.A.O. ou d'un autre institut d'émission de la zone-franc | Arrêté n°530 10/09/1971 |
| COTE-D'IVOIRE | 150 000 F/an | Titre de voyage et passeport en validité | 10 000 F en billets de la B.C.E.A.O. | Notes aux intermédiaires n°9 du 7/09/71 (72) |
| NIGER | 100 000 F CFA/ voyage dans la limite de deux voyages/an | Titre de trans- port, passeport, attestation si- gnée du deman- deur | 25 000 F CFA en bil- lets de la B.C.E.A.O. ou d'un autre institut d'émission de la zone- franc. | Arrêté n°10/SFF du 9/04/1971 |

(72) Les intermédiaires sont les banques agréées en France sur l'ordre des Etats africains pour assurer les changes (cession et achat des devises) sur le marché central de la zone-franc.

(73) B.C.E.A.O.: Notes d'informations et statistiques n°190, Décembre 1971, Banque et monnaie.

Conclusion

Au lendemain des indépendances africaines, les relations monétaires franco-voltaïques voire franco-africaines étaient de toute évidence une nécessité. Cette nécessité répondait à la méconnaissance par la plupart des responsables africains des problèmes monétaires internationaux. Malgré quelques évolutions apparentes de forme, ces relations sont restées presque immuables dans leur fond. La création de la B.C.E.A.O. (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest), la création des comités monétaires nationaux, la gestion décentralisée des crédits, la création de l'U.M.O.A. et les modifications des statuts de la B.C.E.A.O attestent de l'évolution du système monétaire franco-africain.

Mais après plus d'une décennie d'application, ces accords de l'avis des responsables africains ne répondaient plus aux exigences du développement économique de leurs Etats respectifs. Aussi découvraient-ils qu'il n'y a pas de souveraineté réelle sans indépendance économique, et que la monnaie est un attribut essentiel de cette souveraineté. (74)

(74) Article de OUEDRAOGG (Allassane K.) dans Carrefour africain n° 585 du 19 oct 1974 Ouagadougou p. 2.

C'est ainsi que dès janvier 1972 les Etats du Conseil de l'Entente souhaitaient transformer la Zone-Franc en une "zone de solidarité pour le développement", (75) car ils semblaient convaincus que le destin de l'Afrique doit être global et non sélectif. Tout en reconnaissant les avantages que leur procure la couverture du Trésor français, ces Etats ont soumis un memorandum au président POMPIDOU lors de sa visite à Niamey en 1972. Les signataires réclamaient "l'évolution souhaitable des objectifs, des structures et des mécanismes de la Zone-franc." (76). Ils reprochaient au système, la non-application de la garantie accordée au F.C.F.A, l'adoption d'une rigoureuse politique de crédit limitant géographiquement leurs importations au seul marché français. (77). Ils protestaient en outre contre le principe de la libre circulation des capitaux, la gestion des devises et des avoirs extérieurs de l'Union par le seul trésor français. Ils réclamaient aussi l'africanisation des banques centrales et un plus grand dynamisme de celles-ci à l'égard de leurs économies nationales. (78)

En souscrivant à ces doléances, le président POMPIDOU déclara que la France envisagerait la possibilité d'une modification des modalités de fonctionnement de la zone-franc. Il évoqua aussi l'éventualité d'une meilleure africanisation de la B.C.E.A.O, l'augmentation des possibilités d'emprunts auprès des banques centrales, la possibilité pour les Etats détenteurs de devises étrangères, de garder une

(75) OUALI (L.A), op.cit, p. 55

(76) Carrefour africain n° 585 du 19 oct 1974

(77) Revue française d'Etudes Politiques Africaines n° 90 p. 99

(78) OUALI (L.A), op.cit, p. 57

proportion de leurs avoirs extérieurs (79). A cet effet le président émit l'idée d'une prochaine rencontre franco-africaine. A la tenue du Conseil d'administration de la B.C.E.A.O en mai 1972 à Niamey, l'Afrique des Six enclencha le processus des négociations en confiant la direction de l'initiative au ministre voltaïque des finances, M. Tiémoko M. GARANGO.

Sans nous appesantir sur ces nouveaux accords, on peut souligner que la création de l'Union monétaire Ouest-africaine demeure une chance pour les Etats de l'Afrique Occidentale. Si cette union constitue le levier de la stratégie économique française en Afrique, elle représente aussi un pas décisif vers le renforcement des relations inter-africaines voire l'intégration effective de leurs économies respectives. Elle apparaît aussi comme un "catalyseur" des accords monétaires franco-africains, en ce sens qu'elle sert de bouclier pour le trésor français pleinement engagé auprès des Etats africains à travers les différents comptes d'opérations ouverts à leurs noms. Ces comptes d'opérations qui justifient aussi la prépondérance française au sein de l'Union, limite conséquemment les initiatives africaines.

Un peu par La politique de crédit adoptée jusqu'en 1972 répondait peu aux exigences des économies africaines et notamment voltaïque. Les crédits qui lui furent accordés sont demeurés en général peu significatifs : 133,5 millions en janvier 1960 contre 1 233,9 millions pour le Mali 10 974,6 millions pour la Côte-d'Ivoire. En septembre 1962 le crédit à l'économie voltaïque s'élevait à 1 481,0 millions F.C.F.A contre

(79) Carrefour africain, n° 533 du 2 déc. 1972

Conférence de Presse du Président POMPIDOU à Ouagadougou.

17 816,9 pour la Côte-d'Ivoire et 1 887,8 millions pour le Niger. En septembre 1966 il était de 3 364,1 millions contre 44 363,6 millions pour la Côte-d'Ivoire. En septembre 1970 ce crédit atteignit 5 146 millions C.F.A contre 83 590,6 millions pour la Côte-d'Ivoire et 8 750,7 millions pour le Niger. Ces crédits étaient accordés pour une durée de 7 ans qui sera prolongée de 3 ans dans les nouveaux accords. (80)

D'autre part, en application des dispositions de l'article 16 des statuts de la B.C.E.A.O, les avances consenties aux Etats ne devaient pas dépasser un montant égal à 15 % de leurs recettes nationales de l'exercice écoulé. (81)

Pour un Etat en butte aux difficultés de trésorerie (décalage entre recettes et dépenses), il lui sera objectivement difficile de consacrer ses crédits aux opérations de développement. Cependant en raison de la complémentarité des économies respectives au sein de l'Union, les Etats de l'U.M.O.A ne peuvent-ils pas constituer une zone économique pour soutenir une monnaie commune ? Ainsi ils pourront mieux profiter de la garantie du trésor français par l'utilisation d'un compte d'avance. Mais une telle perspective, même souhaitable est pour l'instant peu probable (82) car le système actuel offre des facilités et semble procurer à chaque Etat, la sécurité dont il a besoin. Cela est pourtant assez paradoxal car "le conservatisme africain" qui en résulte semble contraire à l'esprit des événements qui ont abouti à

(80) Bulletin mensuel d'information de la B.C.E.A.C : statistique ouest africaine

n°66 janv 1961 n° 93 avril 1963 p.2 n°202 janv 1973 pp.15-25

n°94 mai 1963 p.2 n° 14 6 déc. 1967 p.14 n° 203 février 1973 p.15

n° 99 oct 1963 p.2 n° 150 avril 1968 p.32 n°203 fév. 1973 p.15

Ces crédits étaient accordés pour une durée de 7 ans. Cette durée sera prolongée de 3 ans dans les nouveaux accords.

(82) Ce taux sera élevé à 20 % dans les nouveaux accords Carrefour africain n° 585 19 oct 1974

(82) Les micro-nationalismes les vieilles rivalités, le manque de confiance et les ambitions personnelles en sont les raisons.

la vague des indépendances de 1960. Peut-on être véritablement indépendant et assurer son développement économique sans consentir le risque de ce qui en constitue l'essentiel ?

COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE EN MILLIONS DE

FRANCS COURANTS :

| ANNÉES | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|
| Import. | 31.016 | 32.992 | 37.133 | 43.099 | 49.719 | 51.059 | 58.496 | 61.251 | 69.029 | 90.023 | 106.190 | 117.997 | 135.741 |
| Export. | 33.901 | 35.668 | 36.356 | 39.916 | 44.408 | 49.633 | 53.782 | 56.198 | 62.823 | 77.759 | 99.641 | 113.970 | 131.483 |

COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE AVEC LES ETATS

DE L'U. M. O. A. EN MILLIONS DE FRANCS :

| | | | | | | | | | | | | | |
|---------|--|--|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Import. | | | | 1.438 | 1.583 | 1.470 | 1.653 | 1.666 | 1.686 | 1.827 | 2.046 | 2.056 | 2.280 |
| Export. | | | | 1.487 | 1.557 | 1.495 | 1.437 | 1.585 | 1.573 | 1.704 | 2.019 | 2.185 | 2.580 |

COMMERCE EXTERIEUR DES ETATS DE L'U. M. O. A.

EN MILLIONS DE F. C. F. A. :

(non compris les échanges internes) :

| | | | | | | | | | | | | | |
|---------|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--|
| Import. | | 102.009 | 108.261 | 115.017 | 134.569 | 136.314 | 140.397 | 149.816 | 164.802 | 190.086 | 228.614 | 245.545 | |
| Export. | | 83.618 | 87.615 | 99.933 | 129.877 | 128.826 | 147.886 | 148.247 | 177.175 | 188.567 | 218.932 | 213.590 | |

Sources :

Institut National de Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) : Le mouvement économique en France 1949 - 1979 .
Série économique mai 1981.

CHAPITRE VII
LES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-VOLTAIQUES
DE 1961 A 1972

Au début de l'indépendance de la Haute-Volta son commerce extérieur était le monopole de quelques sociétés privées : la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C.F.D.T.), la Société D'assistance Technique et Economique de Coopération (S.A.T.E.C.) la C.I.T.E.C. (1) (huilerie) pour les exportations et la Compagnie Commerciale de l'Afrique Occidentale (S.C.O.A.), la Compagnie Internationale pour le Commerce en Afrique (C.I.C.A.), le MONOPRIX (2) etc. pour les importations.

A côté de ces sociétés fut créée en 1961 la Société voltaïque de Commercialisation (SO.VOL.COM.) anciennement dénommée la Coopérative de Consommation de Haute-Volta (C.C.H.V.). Son but était de fournir aux consommateurs les plus modestes, les biens de consommation essentiels au prix le plus bas possible. De la même manière, elle espérait favoriser la baisse des prix pratiqués par les importateurs privés (3). L'appartenance de la Haute-Volta à la zone-franc et son association à la C.E.E. déterminaient largement le champ d'activité de ces différentes

(1) C.I.T.E.C : société de huiles et savon de Haute-Volta

(2) Le MONOPRIX cessa ses activités en Haute-Volta le 31 déc. 1967

B.C.E.A.O, Notes d'informations et statistique n° 158, janv. 1969, p.4

(3) Document du ministère voltaïque du Plan : travaux de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement sur : la situation et la perspective économique de la Haute-Volta, 21-1-1969 p. 25

sociétés. Cette zone (la zone-franc) à laquelle elle fut intimement intégrée aussi bien par son passé que par sa position géographique, reste par excellence la zone de prédilection de son commerce international. Si le choix de ce marché semble apparemment s'imposer, il peut aussi se justifier par la possibilité de certains avantages (cf p. 279).

De 1963 à 1972, la zone-franc a fourni en moyenne 77,5 % des importations voltaïques. En retour, elle a reçu durant la même période 69,1 % des exportations voltaïques (4).

De 1961 à 1966, elle a placé en moyenne sur le marché français 14,3 % de ses exportations. Pendant la même période ses importations en provenance de la France représentaient 50 % du total de ses importations (cf. tableaux p. 328 et p. 320). Par contre de 1967 à 1972 les importations de la France ont légèrement baissé 44,9 % du total, contre une légère augmentation de ses exportations vers ce pays, environ 15,7 % du total de ses exportations pendant la même période (cf. Tableaux p. 355 et p. 351).

Malgré l'annonce de ces chiffres globaux, l'étude des échanges commerciaux franco-voltaïques ne semble pas une entreprise facile, compte tenu du manque de données statistiques régulières sur les valeurs et les qualités des produits annuellement échangés. Si cette lacune est peu préjudiciable à l'étude structurelle des échanges, elle entrave par contre leur estimation qualitative en faisant obstruction au calcul de l'évolution des prix par produits et par années.

C'est avec toute cette marge d'insatisfaction que nous entamons

(4) Bulletin mensuel d'information, janv. 1967.

Direction de la Statistique et de la Démographie, Haute-Volta, p.52

cette étude en distinguant trois grands titres :

- Les caractéristiques du commerce extérieur de la Haute-Volta ;
- Les échanges franco-voltaïques de 1961 à 1966 ;
- Les échanges franco-voltaïques de 1967 à 1972.

I - LES CARACTERISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA HAUTE-VOLTA

Certains lecteurs pourraient s'interroger sur l'opportunité de ce chapitre. Cependant, il revêt une importance particulière car le commerce extérieur de la Haute-Volta et plus particulièrement les échanges franco-voltaïques ne sauraient s'inscrire dans leur dimension réelle lorsqu'on ignore les caractéristiques qui les déterminent. De ce fait, la problématique et l'organisation du commerce extérieur voltaïque qui seront exposés dans ce chapitre constitueront un préluce indispensable pour une meilleure compréhension des échanges franco-voltaïques entre 1961 et 1972.

A - PROBLEMATIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR VOLTAÏQUE.

La problématique du commerce extérieur de la Haute-Volta expose aisément la dimension des avantages qui devraient lui être accordés dans le cadre de la coopération franco-voltaïque. Elle est sans équivoque l'expression d'une triste réalité héritée de la colonisation et amplifiée par les conditions naturelles désavantageuses et les contraintes du commerce international. C'est pourquoi, nous aborderons ici les problèmes de l'enclavement et de l'éloignement, corollaires des servitu-

des géographiques et les premières initiatives prises pour en atténuer les effets.

a - L'encierement de la Haute-Volta

La Haute-Volta est un pays sans littoral, sans aucune voie fluviale navigable. Cette situation (déjà évoquée dans la problématique générale) conjuguée aux effets climatiques défavorables, constitue un obstacle majeur à ses activités commerciales sur le plan international. Mais partageant ses frontières avec quatre pays côtiers, elle peut dans une certaine mesure accéder aux ports de l'Atlantique. Cependant un autre problème, non des moindres, est celui de l'éloignement. Le port d'Abidjan qui constitue le débouché le plus proche, la principale voie de sortie et d'entrée des produits voltaïques est à 500 km. de la frontière voltaïque, 800 km. de Bobo-Dioulasso et à 1 150 km. de la capitale Ouagadougou (5).

Si cet éloignement peut entraîner une augmentation du coût des produits à l'importation et rendre les produits nationaux moins compétitifs à l'étranger, les pertes et les retards liés à leur acheminement sont loin d'être économiquement impondérables (6). En illustration de ces maux nés de la continentalité et de la distance, il est précisé qu'une marchandise embarquée aux Etats-Unis ou au Japon, met cinq à six mois pour parvenir à Bobo-Dioulasso ou à Ouagadougou. A ces six mois, il faudra ajouter trois à quatre mois pour le passage des marchandises au port d'Abidjan (7).

(5) MURRAY (Jocelyn) : Atlas des civilisations africaines, éd. F. Nathan, Paris 1983 p. 239

- AFP spécial Outre-Mer, n° 4150 4-5 1960

(6) SANDWIDI (Ignace), Administrateur au Ministère du Commerce à Ouagadougou 18-07-86

(7) Europe Outre-Mer n° 55 (375) déc. 1977

Ces difficultés du commerce extérieur de la Haute-Volta, nées de son enclavement constituent une triste réalité qui caractérise nombre d'États africains. Le cas de la République Tchadienne en est une autre illustration : "Quand un constructeur commande en Europe du ciment au mois de février, celui-ci est chargé au mois d'avril en Europe et acheminé vers un port du Nigeria. Par les fleuves, il remonte jusqu'à Garoua (le port camerounais de la rivière Bénoué). Il y est en juillet. Et là, il doit attendre pendant toute la saison des pluies jusqu'en décembre, que les routes soient praticables. Il n'arrive à destination qu'au bout d'un an" (8).

C'est dire que la Haute-Volta dans une moindre mesure souffre des mêmes problèmes que son homologue d'Afrique centrale. Son désenclavement par la Régie Abidjan-Niger a permis une réduction remarquable de la durée d'acheminement des produits. Long de 1 146 kilomètres, (9) le réseau ferré traverse la Haute-Volta sur une longueur de 517 km et dessert quatre principales gares dont celles de Banfora, Bodo-Dioulasso, Koudougou et celle de Ouagadougou qu'il relie à partir de décembre 1954 (10) (janv. 1955 selon d'autres sources).

b - L'éloignement des ports et le coût du transport

Si la voie ferrée permet une économie de temps, l'écoulement des produits à l'importation et à l'exportation risque de s'arrêter dès que

(8) BADEL (G), L'Afrique accrochée à l'Europe dans "Spectacle du monde", n° 107 févr. 1971 Déclaration de François TOMBALBAYE 1er Président du TCHAD

(9) Cette voie ferrée devrait être dirigée soit sur MOPTI soit sur BAMAKO. Mais le choix du pays Mossi l'emporta pour des raisons d'ordre politique et économique : région très peuplée riche en produits vivriers, en centres de cultures industrielles (sésame, karité, coton etc...) et en gisement de manganèse. A.O.F. Magasine, n° 12 nov. 1955 pp. 21-22.

(10) Europe France-Outre-Mer n° 461 de 1968 p. 146, Notes et études documentaires n° 2693 19 août 1960 p. 29, les travaux de la régie auraient commencé depuis 1904 selon la même source p. 23.

le prix du transport ajouté au prix payé aux exportateurs atteint un total dépassant le cours mondial du produit. De ce fait, la pénétration du chemin de fer vers l'intérieur, doit être un moyen de transport bon marché (11). Cela se justifiait au moment où les prix des produits à l'importation par la voie ferrée étaient de 3,30 F/tonne/km. contre 13 f/t/km. par la route. A l'exportation, le chemin de fer coûtait 2f/t/km. contre 5 f/t/km. par la route.

Si les données sont justes, cette situation accorderait aux utilisateurs de la voie ferrée, une économie de 9,70 f/t/km pour les marchandises à l'importation et une économie de 3 f pour les produits à l'exportation. Aussi permettrait-elle aux industriels voltaïques de :

- rémunérer plus largement les producteurs d'arachides et d'amandes de karité et d'obtenir facilement des débouchés pour ces produits.
- réduire de 3f/km les prix de vente des denrées importées ; savon, sel, ciment, les matériaux de construction, les produits alimentaires etc.. Pour les boissons et hydrocarbures la réduction pourra être de 1 à 1f50/km.

Peu après le tarif moyen fixé par la voie ferrée, fut de 7f la tonne/km en 1955 (12). Et selon les analyses du plan de développement prévu pour 1967-1970 (plan-cadre), "le coût élevé de la tonne transportée dû à la distance, au déséquilibre des quantités transportées à la montée et à la descente pèse lourdement sur le commerce extérieur de la Haute-Volta (13). C'est dire que le commerce extérieur voltaïque reste victime de la continentalité et de l'éloignement de la mer.

(11) A.O.F. Magasine, n° 12 nov. 1955

(12) A.O.F. Magasine n° 12, nov. 1955

(13) Ministère du Plan de la République H-V : Plan cadre 1967-1970 t1 Paris 1968, p. 158

c - Les initiatives de désenclavement

L'éclatement des grands ensembles africains et celui de la régie générale des chemins de fer de l'A.O.F le 31 mars 1959, consacrèrent l'enclavement total de la Haute-Volta (14). Le protocole d'accord précipitamment signé le 4 avril 1959 entre la Haute-Volta et la Côte-d'Ivoire pour régier l'exploitation de la Régie était sans garantie (15) (accord interne de la communauté). En mars 1960, une convention entre les deux pays décida de confier l'exploitation du chemin de fer à un organisme à caractère industriel et commercial, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Celui-ci devait être doté d'un conseil d'administration composé sur une base égalitaire de représentants des deux Etats, et d'un budget approuvé par chacun des chefs de gouvernement (16).

Quant au port d'Abidjan, un conseil d'administration représentant les deux pays devait assurer son exploitation en vertu du protocole d'accord du 4 avril 1959. Tous ces accords paraissaient aléatoires pour la Haute-Volta car, tout dépendra du climat qui prévaudra entre Ouagadougou et Abidjan. La Haute-Volta se trouvait ainsi liée par les nécessités de son commerce extérieur ; ses échanges extérieurs très sensiblement exposés à des pressions économiques pourraient souffrir de paralysie en cas de conflit politique avec le (les) voisin côtier (17).

(14) Notes et études documentaires n° 2693 du 19 août 1960 p. 29

(15) Le 17 avril 1959 à titre provisoire, la H-V arrêta les conditions d'exploitation de sa section

(16) ibidem

(17) RÉNCUVIN (P), Introduction à l'histoire des relations internationales, Paris 1964, p. 1

Cependant la position géographique de la Haute-Volta ne présente pas que des inconvénients. Elle fait de ce pays un trait d'union entre les Etats côtiers et ceux de l'intérieur et l'érige ainsi en passage obligé pour certaines régions du nord. Aussi par sa voie ferrée et ses routes commerciales, elle se considère comme une place stratégique tournante dans le contexte économique et géopolitique de tout l'ouest africain (18).

B - ORGANISATION DU COMMERCE EXTERIEUR VOLTAÏQUE

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la règle d'or qui caractérisait le commerce international était la libéralisation des échanges préconisée par le G.A.I.T (Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce) en 1949 (19). Dès son accession à l'indépendance, la Haute-Volta, comme bien d'autres Etats africains, fut acquise à la théorie selon laquelle le développement doit nécessairement passer par l'accroissement des échanges commerciaux avec les pays développés. Plus on exporte, plus on se procure de devises nécessaires pour financer les équipements et les éléments indispensables au développement (20). Par conséquent la Haute-Volta élaborait à priori, les structures indispensables à la définition et à l'organisation de sa politique commerciale. Les thèmes qui seront abordés ici concerneront la création du ministère voltaïque du commerce et la définition de ses objectifs,

(18) "Les ambiguïtés de la Haute-Volta", in Europe France France Outre-Mer n° 38 (373) Déc. 1960, p. 32.

(19) HAQUANI (Zalmā), Le nouvel ordre économique internationale, Préface René Jean DUPUY, collection Perspectives écono et juridique, Edition Economica Paris, 1984.

(20) DAEIKE (J.K), op.cit, p. 108

l'organisation des échanges commerciaux de la Haute-Volta avec les Etats africains et la France (C.E.E).

a - Création du ministère du commerce

Il faut rappeler que depuis la constitution de son premier gouvernement en mai 1957, la Haute-Volta fut dotée d'un ministère du commerce appelé "Ministère des investissements, du Commerce, de l'Industrie et des Mines". Le regroupement de plusieurs domaines au sein de ce ministère, atteste du peu d'importance et du caractère quelque peu embryonnaire du commerce voltaïque. Le rôle qui lui a été assigné était de ravitailler les populations en biens et produits et de placer à l'étranger les excédents de produits exportables.

Pour y parvenir plusieurs services ont été créés dont l'Office National de Commercialisation des Produits (loi du 3 août 1960 et décret du 28 décembre 1960). Les activités de cet office couvraient le riz (paddy usiné) l'arachide, la viande, les légumes et le karité (21). Quant au coton qui n'a pas été cité, sa commercialisation serait essentiellement assurée par la compagnie française pour le développement des fibres textiles (C.F.D.T).

(21) SANDWIDI (Ignace), Bulletin du Ministère du Commerce de la Haute-Volta : 1960-1985, p.1

b - Organisation du commerce avec les Etats africains

Pour s'intégrer dans le commerce régional, la Haute-Volta avait établi depuis le 9 juin 1959 une convention d'union douanière avec les Etats du Conseil de l'Entente et le Mali. Cette union éliminait les droits d'entrée et de sortie des marchandises échangées entre eux ; les produits des droits et des taxes perçues à l'occasion d'opérations d'importation ou d'exportation devaient faire l'objet de ristournes qui leur revenaient. Une commission était chargée de la répartition de ces revenus entre les Etats membres. La suppression des barrières douanières avec le Ghana en 1961 renforçait cette intégration régionale du commerce voltaïque (22). Le 23 juin 1962 un nouveau code douanier a été adopté par l'assemblée nationale. Il s'inspirait de ceux promulgués au Niger et à Madagascar et avait pour but d'harmoniser le régime douanier voltaïque avec ceux des différents Etats de l'O.A.M.C.E (Organisation Africaine et Malgache de Coopération Economique (23).

c - La réglementation des échanges avec la France et les Etats de la C.E.E.

Les échanges commerciaux entre la France et la Haute-Volta ont été définis et spécifiés dans le cadre général des accords de coopération du 24 avril 1961. Conclues pour une durée de cinq ans renouvelables, ces accords devaient fonctionner dans le cadre d'un régime préférentiel

(22) Notes et Etudes Documentaires n° 2693 du 19 août 1960, p. 10

(23) A.F.P. n° 4800 24-25/6/1962 A.O/H.V

reciproque dans le strict respect des principes suivants :

- A quelques exceptions près la libre circulation et la franchise douanière des produits et des marchandises sont garanties des deux côtes
- Des débouchés privilégiés consentis de part et d'autre pour les principaux produits et marchandises, sous la forme de contingents et de prix garantis (24).

En application de ce deuxième principe, la France s'est engagée à acheter les produits agricoles voltaïques à des cours supérieurs à ceux pratiqués sur le marché international afin de maintenir le pouvoir d'achat des producteurs voltaïques. En retour, la Haute-Volta devait s'adresser en priorité à des fournisseurs français soit directement soit par l'intermédiaire du conseiller commercial de la France, pour tout achat de matériels et de gros équipements provenant des pays extérieurs à la zone-franc (art 9 du titre I^{er} des accords de coopération) (25).

- l'organisation des marchés entre les deux pays aux fins de déterminer les quantités et les prix des produits importés sur le territoire de chacune des deux Républiques devait intervenir annuellement à travers les commissions paritaires, pour permettre l'établissement des prévisions budgétaires et des plans de commercialisation.

Les deux parties se devaient de s'informer mutuellement des accords conclus, ou à conclure avec des pays tiers, lors des réunions des commissions paritaires, pour une meilleure coordination de leurs politiques commerciales (26).

(24) J.O.R.F du 6 février 1962 p.1308.

(25) J.O.R.F du 6-2-1962 , p.1308.

DABIRE (J.K) op.cit. p.209

(26) J.O.R.F du 6-2-1962 , p.1308.

De cette façon furent définis les principes fondamentaux sur lesquels reposent les échanges commerciaux franco-voltaïques et le cadre organisationnel dans lequel ils doivent s'appliquer. Ainsi, à travers des contrats de vente, des conventions et des commandes entre les sociétés et les entrepreneurs des deux pays, s'opèrent les échanges franco-voltaïques (27). Aussi, en vertu de certaines conventions, l'Etat français peut avoir des contrats d'équipement ou de projet à réaliser. Alors il peut exiger des entrepreneurs voltaïques chargés du projet, l'achat de matériels français (voir art. 9 accord de coopération) (28).

Dans cette réglementation des échanges entre les deux pays, le point principal de litige, où semble s'être manifestée la volonté de la Haute-Volta, était sa décision de placer le groupement des achats militaires effectués au titre du budget français de la défense nationale sous un régime douanier commun (29). Il en est résulté de sérieux remous. Dans un communiqué du 24 avril 1963 le président YAMEOGO annonça la suppression des facilités douanières pour les économats militaires et cela en conformité avec une recommandation de l'O.A.M.C.E (30). Selon ladite recommandation, les marchandises importées par les centres de ravitaillement militaires devraient être soumises aux conditions du tarif douanier ordinaire dans tous les Etats membres (31). Le communiqué

(27) DABIRE (J.K), *op.cit*, p. 210

SANDWIDI (J), *op.cit*, 18-07-1986

(28) SANDWIDI (I) Administrateur au Ministère du Commerce Ouaga 18-07-86

(29) A.F.P n° 5056 26-4-1963

(30) O.A.M.C.E, Organisation Africaine et Malgache de Coopération Economique

(31) A.F.P n° 5056 du 26-4-1963

précise qu'"il a été évoqué un accord d'assistance technique conclu entre la France et la Haute-Volta en avril 1961 prévoyant la franchise douanière en faveur des matériels, équipements et approvisionnements importés pour le compte des forces armées (32)". Mais que cette question a été tranchée "sur le terrain des principes" au niveau de l'union africaine et malgache (U.A.M). Donc en tant que président en exercice de l'U.A.M. le président YAMEOGO n'a fait que mettre en exécution une mesure commune arrêtée au niveau des treize et ne saurait faire croire à une décision unilatérale voltaïque", précisait le communiqué (33). Par contre, l'adhésion de la Haute-Volta à la C.E.E par la signature de la convention de Yaoundé I le 20 juillet 1963, entraîna de façon prévisible une modification des relations commerciales entre les deux pays. L'application des mesures fiscales égalitaires pour tous les membres de la C.E.E par la clause de la nation la plus favorisée, consacra l'imposition du même taux de douane aux marchandises des autres partenaires de la France. Il en résulta un manque à gagner pour le budget voltaïque (34).

Dès 1962, les droits pesant sur les produits importés des pays associés étaient tombés de 30 à 35 % pour les produits agricoles et de 50 % pour les biens industriels. Avec la convention de Yaoundé I un régime préférentiel général fut accordé aux Etats de la C.E.E par rapport au reste de l'étranger. Par contre, les prix des produits afri-

(32) A.F.P n° 5056 26-04-1963

(33) Ibidem

(34) KWAWO (J) : Op.cit p.7.

cains d'abord soutenus artificiellement furent obligés de s'aligner sur le cours mondial (35). En Haute-Volta, les droits de douane sur les importations des marchandises des pays de la C.E.E. autre que la France qui avaient été déjà abaissés de 10 % en 1959 ont été de nouveau réduits de 30 % le premier juillet 1963. En vertu des décisions de la nouvelle convention d'association du 1er décembre 1964 ces droits devraient être totalement abolis (36). En définitive on peut en déduire qu'à travers l'acceptation du traité de Rome par la France et la signature de la première convention d'association C.E.E.-E.A.M.A, la France a ouvert le marché voltaïque aux autres Etats de la Communauté Européenne en l'exposant fatalement au jeu de la concurrence internationale.

En dehors de la France et de la C.E.E., des accords bilatéraux furent conclus avec d'autres Etats Européens notamment la Suisse, la Suède, le Danemark et l'Espagne. Enfin en 1963, la Haute-Volta donna son accord d'adhésion au G.A.T.T (Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce) (37).

La Haute-Volta qui s'est singularisée à la veille de son indépendance par son manque d'équipement et d'encadrement disposait-elle de moyens de production capables de l'insérer dans le circuit du commerce international ? Elle n'avait pas de ressources minières. Elle n'avait pas de production agricole valorisée sur le marché international encore moins d'industrie lourde. Prise dans l'engrenage du pacte colonial,

(35) COQUERY-VIDROVITCH (Catherine), "Rapport économique année 1959-1964" p. 15 *cité par*:

SISSAO (C.E), op.cit, p. 90

(36) ibidem

(37) Marchés tropicaux et méditerranéens n° 1008 du 6 mars 1965 p. 638

eille s'est résignée au lendemain de son indépendance à développer une économie exsangue et extravertie. Fort de ces réalités permanentes, quelle pourra être sa participation dans ses échanges avec la France en application des accords commerciaux du 24 avril 1961 et de son association à la C.E.E ? Enfin quelles seront l'évolution et la structure de ses échanges avec la France entre 1961 et 1972 ?

II - LES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-VOLTAIQUES DE 1961 A 1966

De 1961 à 1966, les échanges commerciaux franco-voltaïques accusaient un impressionnant déséquilibre en faveur de l'ancienne métropole. La Haute-Volta se présentait comme un marché exclusivement ouvert aux produits français. Elle importait beaucoup de la France sans pourtant réussir à y placer ses produits. De 1961 à 1966, ses importations en provenance de ce pays dépassaient généralement 4 milliards de F.C.F.A par an. La courbe de ces importations de forme sinusoïdale, traduit les variations des valeurs à l'importation (c.f. p. 326).

Quant aux quantités importées, elles dépassaient généralement 50.000 tonnes par an sauf en 1965 et en 1966 (cf. tableau p. 320). En ce qui concerne les exportations, elles sont restées généralement faibles et presque insignifiantes au regard des valeurs exprimées à l'importation. Contrairement aux importations, les exportations voltaïques vers la France n'ont jamais atteint le cap de 800 millions F.C.F.A entre 1961 et 1966 (cf. tableau p. 328). Cette observation des faits démontre et exprime le déséquilibre chronique qui a toujours caractérisé les échanges entre les deux pays.

Cependant, de 1961 à 1966, la France se présente comme l'un des principaux partenaires commerciaux de la Haute-Volta (38).

A - Les importations voltaïques

Les importations globales de la Haute-Volta entre 1961 et 1966 font apparaître deux périodes principales :

- La première période va de 1962 à 1963 et se caractérise par le développement du commerce traditionnel des produits du cru (noix de cola, bétail, poisson séché principalement), des produits utilitaires de grande consommation. Quant aux produits finis c'est-à-dire les produits les plus élaborés (appareils, véhicules, vêtements), leur recui est net. Cependant les importations ont enregistré une progression de 7,7 % pendant cette période (39).

- Par contre pendant la deuxième période (1964-1966), l'entrée des produits végétaux et animaux a beaucoup recuié, de même que celle des matières premières, demi-produits et des produits finis. Les produits des industries mécaniques et électriques ont en revanche progressé. Quant aux produits alimentaires et énergétiques, ils ont accusé une montée en valeur et une diminution en poids (40). De cette présentation globale des importations voltaïques que peut-on attendre du volume et de la structure des importations de provenance française ?

(38) De 1961 à 1965 elle est le 1er fournisseur de la Haute-Volta et 3e client après la Côte d'Ivoire et le Ghana.

(39) Marchés tropicaux et méditerranéens, n° 1008 6 mars 1965 p. 638

(40) ibidem n° 1101, 17 déc. 1966, pp. 32-86

a - Le volume des importations de la France

De 1961 à 1966, la France a fourni l'essentiel des importations voltaïques. Elle en a fourni en moyenne par an 50 385 tonnes pour une valeur moyenne de 4 608 millions de F.C.F.A. De 1963 à 1966, l'ensemble A.O.F (Mali, Côte-d'Ivoire, Niger, Togo) et le Ghana ont fourni à peu près la même moyenne (49 922 tonnes) mais pour une valeur annuelle de 2 660 millions de F.C.F.A soit à peu près la moitié de la valeur moyenne enregistrée par la France de 1961 à 1966 (voir tableau p.320).

En 1961, la France a fourni 60 % des importations voltaïques contre 20 % pour le Ghana, et 3 % pour la Côte d'Ivoire (41). En 1962, elle en a fourni 49,7 % contre 46,2 % en 1963, 52 % en 1964, 48,9 % en 1965 et 43,6 % en 1966 (42). Ainsi se présente-t-elle comme le premier fournisseur de la Haute-Volta devant tous les autres partenaires commerciaux de ce pays, y compris ses partenaires européens. Cette ouverture du marché voltaïque aux exportations françaises entre 1961 et 1966 atteint son plus haut niveau en 1964 avec une valeur de 5 018 millions F.C.F.A. pour un volume de 55 954 tonnes (cf. graphique p.326 et tableau p.320). En fournissant 52 % des importations voltaïques en 1964, la France a nettement vendu plus qu'en 1961 où elle en a fourni 60 %. Ces importations ont baissé en 1962. Elles ont stagné entre 1962 et 1963 pour s'effondrer en 1966. (voir graphique p.326).

(41) Aspects de la Haute-Volta mars 1963, p. 35

(42) Marchés tropicaux et méditerranéens n° 1008 du 6 mars 1965 p.633
Bulletin mensuel d'information statistique et économique janvier 1967
 H-V p. 33

LES IMPORTATIONS VOLTAIQUES DE 1961-1966

| ANNEES | VALEURS EN MILLIONS F.C.F.A. | | | | | | QUANTITES EN TONNES | | | | | | POURCENTAGES | | | | | |
|----------------|------------------------------|---------|---------|-------|-------|-------|---------------------|--------|---------|---------|--------|---------|--------------|------|------|------|------|------|
| | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 |
| FRANCE | 4.904 | 4.385 | 4.449 | 5.018 | 4.849 | 4.048 | 53.938 | 51.650 | 55.028 | 55.954 | 48.860 | 36.883 | 60 | 49.7 | 46.2 | 52.9 | 48.9 | 43.6 |
| COTE-D'IVOIRE | 223.518 | 852.897 | 1.708 | 1.470 | 1.505 | 1.630 | 4.646 | 20.688 | 40.582 | 26.895 | 23.680 | 28.195 | 3 | | 20.2 | 17.5 | 16.3 | |
| MALI | 228 | 133.970 | 387 | 483 | 543 | 74 | 5.4 | 3.431 | 9.216 | 7.987 | 7.639 | 9.290 | | 6.6 | | 5.1 | 5.4 | |
| GHANA | 3 | 596.3 | 352 | 323 | 212 | 118 | | | 12.271 | 7.931 | 6.535 | 5.164 | 20 | 6.6 | 4 | 3.3 | 2.1 | |
| NIGER | | 39.491 | 200.017 | 225 | 717 | 53 | | | 5.559 | 5.639 | 1.441 | 1.235 | | | 2.1 | | | |
| TOGO | 1.643 | 5.144 | 5,1 | 1,5 | 0,8 | 1,1 | 1,6 | 360 | 271 | 72,0 | 53,6 | 37,8 | | | | | | |
| ZONE-FRANCAISE | | | 7.380 | 7.726 | 7.446 | 7.390 | | | 127.918 | 116.364 | 97.708 | 122.986 | | | 78.7 | 81.5 | 81.4 | 79.5 |
| ROYAUME-UNI | | 319.298 | 238.043 | 125.6 | 119.3 | | | | | | | | | 3,6 | 2,5 | | | |
| R.F.A. | | 143.983 | 151.202 | 166,9 | 823,1 | 247 | | | | | 1.367 | 1.802 | | 1,6 | 1,6 | | | |
| ITALIE | | | | | | | | | | | 1.367 | 1.802 | | | | | | |
| PAYS - BAS | | 178.891 | 206.593 | 233,9 | 189,7 | 176 | | | | | 1.069 | 1.035 | | 1,9 | 2,1 | | | |

43) Bulletin mensuel d'information économique et statistique n°6 juin 1963 P-5 (chiffres de 1961 -1962

44) Ibidem

45) Marchés tropicaux et méditerranéens n°1101 17 Décembre 1966 P - 3287 (chiffres 1963 - 1965)

De ce mouvement des importations on constate une baisse progressive du pourcentage des importations voltaïques sur le marché français sauf en 1964 et en 1965 (voir tableau P.320). Cette baisse progressive semble être compensée par l'apport croissant de certains Etats voisins (Mali - Côte d'Ivoire) et par l'ouverture progressive du marché voltaïque à d'autres fournisseurs occidentaux tels la R.F.A., les Pays-Bas (tableau p.320). La stagnation des importations voltaïques en provenance de la France de 1962 à 1963, qui correspond à une augmentation des importations globales de ce pays, confirme cette analyse. Aussi faudrait-il ajouter que la stagnation de ces importations globales entre 1965 et 1966 correspond à une chute de celles provenant du marché français (voir graphique p.326).

En résumé, la lecture du graphique (page 326) des exportations françaises vers la Haute-Volta entre 1961 et 1966 présente deux sommets sensiblement égaux (1961 et 1964) et deux baisses (1962 et 1966). De 1962 à 1964 on observe une montée avec un taux d'accroissement de 14,4%. Par contre de 1964 à 1966 on constate une baisse régulière avec un taux d'accroissement de - 19,3 %.

Au terme de cette observation des importations voltaïques en provenance de la France, il serait plus intéressant d'en savoir la structure pour mieux appréhender l'évolution des valeurs importées et des quantités vendues.

b - La structure des importations de la France

Dans ce domaine, les informations manquent d'exhaustivité. Le volume des produits importés et les valeurs exprimées par produits varient d'une année à l'autre. Aussi les valeurs indiquées sont loin d'atteindre les montants annuels du total des importations.

Malgré le recours aux archives du ministère voltaïque du commerce et aux annuaires statistiques de la France, ces lacunes n'ont pu être comblées. Mais à la lumière de quelques données recueillies, nous tenterons de déterminer et d'analyser ce qui a été la structure des exportations françaises sur la Haute-Volta de 1961 à 1966.

En effet les importations voltaïques de la France entre 1961 et 1966 sont très composites dans leur structure. C'est ce qui explique en partie la prépondérance française dans la répartition par pays des fournisseurs de la Haute-Volta (46). Ces importations se composent essentiellement de produits végétaux et animaux, de demi-produits, des produits finis, des produits alimentaires, des boissons, des carburants, des produits d'industries mécaniques et électriques. (cf. tableau suivant). De tous ces produits, les machines et appareils viennent en première position avec 329 900 mille F.C.F.A en 1961, 520 150 000 F.C.F.A en 1963, 579 450 milles F.C.F.A en 1965 et un total de 2 864 100 milles F.C.F.A de 1961 à 1966. Après les machines et appareils, viennent

(46) Marchés tropicaux et méditerranéens n° 1008 6 mars 1965 p. 638

TABLEAU DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS
VOLTAIQUES DE LA FRANCE DE 1961 A 1966
en millions de F. C.F.A.

| ANNÉES | Farine Froment | | Sucres | | Boissons | | Pts. Pharmaceutiques | | Tissus Coton | | Bonèterie | Librairie |
|--------|----------------|-------------|--------|-------------|----------|-------------|----------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Millions F. | Millions F. |
| 1961 | 2.009 | 62.700 | 6.245 | 263.950 | 1.913 | 77.700 | 126 | 112.900 | 466 | 256.400 | 70.500 | 25.350 |
| 1962 | 3.041 | 99.700 | 5.381 | 206.900 | 1.102 | 57.800 | 155 | 132.550 | 363 | 211.050 | 84.050 | 31.200 |
| 1963 | 1.076 | 36.350 | 6.090 | 278.950 | 982 | 49.950 | 130 | 108.450 | 576 | 329.400 | 69.750 | 32.250 |
| 1964 | 3.879 | 105.350 | 6.470 | 359.800 | 643 | 36.900 | 137 | 142.000 | 608 | 407.350 | 101.650 | 41.100 |
| 1965 | 8.564 | 200.100 | 5.817 | 276.600 | 516 | 40.150 | 125 | 135.350 | 282 | 182.600 | 67.450 | 30.700 |
| 1966 | 10.754 | 250.100 | 866 | 25.750 | 410 | 28.400 | 119 | 173.400 | 333 | 188.100 | 46.450 | 58.500 |

| | Papiers Cartons | | Pneumatiques | | Voitures Tourisimes | | Camions | | Fers-Fontes-Aciers | | Machines et Appareils Mécaniques Electriques | |
|------|-----------------|---------------|--------------|---------------|---------------------|---------------|---------|-------------|--------------------|-------------|---|--------------|
| | Tonnes | Millions FCFA | Tonnes | Millions FCFA | Nombre | Millions FCFA | Nombre | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Millions CFA | Millions CFA |
| 1961 | 394 | 41.800 | 564 | 171.800 | 319 | 82.950 | 88 | 44.800 | 5.195 | 257.900 | 192.300 | 137.600 |
| 1962 | 564 | 36.000 | 287 | 85.900 | 396 | 106.300 | 120 | 46.050 | 4.719 | 242.350 | 268.600 | 163.150 |
| 1963 | 583 | 58.750 | 633 | 188.500 | 312 | 92.050 | 223 | 111.350 | 6.386 | 320.950 | 305.200 | 214.950 |
| 1964 | 586 | 73.400 | 864 | 252.400 | 293 | 88.500 | 198 | 112.950 | 5.344 | 273.250 | 333.500 | 307.500 |
| 1965 | 481 | 63.650 | 962 | 283.150 | 337 | 107.700 | 185 | 196.150 | 7.538 | 356.550 | 336.550 | 242.900 |
| 1966 | 486 | 61.400 | 740 | 210.250 | 239 | 79.700 | 175 | 98.250 | 3.202 | 177.050 | 201.000 | 160.850 |

les fers, fontes et aciers. Leurs importations sont passées de 257 900 000 F.C.F.A en 1961 à 320.950.000 F.C.F.A en 1963 pour atteindre 356 550 000 F.C.F.A en 1965. Les tissus de coton occupent la troisième position. Ils ont totalisé 1 574 900 000 F entre 1961 et 1966 avec un maximum de 329 499 000 en 1963, 407 350 000 F en 1964 et une moyenne annuelle de 262 450 000 F.C.F.A. Après ces produits de grande importation se classent le sucre qui totalise, 1 411 950 000 F.C.F.A, les pneumatiques 1.198 millions, les voitures et camions 1 166 750 000 F, les produits pharmaceutiques 804 650 000 F, les farines et froment 754 300 000 F. Les plus faibles importations sont enregistrées avec les achats d'ouvrages et de publications qui accusent une moyenne annuelle de 36 700 000 F, les boissons 48 400 000 F et dans une moindre mesure les papiers et cartons avec une moyenne annuelle de 59.150.000 F.C.F.A (48).

Les importations de machines et appareils ont connu une augmentation régulière de 1961 à 1964 avec un léger fléchissement en 1965 et en 1966. Ce fléchissement serait dû à la concurrence allemande, manifeste à partir de 1964. Quant aux importations de camions, elles ont connu une progression remarquable de 1961 à 1965. Par contre celles des voitures accusaient une stagnation, avec une alternance entre 2 millions et un million d'une année à l'autre. Par ailleurs le recul sensible des importations de voitures et des camions en provenance de la France en 1966 s'explique par le fait, qu'une bonne partie de ces importations était fournie par la République Fédérale Allemande depuis 1964 (49).

(48) Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Notes d'informations et statistiques n° 202 1973 p. 7

(49) Marchés tropicaux et méditerranéens, n° 1101 du 17 déc. 1966 pp. 32-87

En ce qui concerne les tissus, leur importation évoluait en dent de scie entre 1961 et 1966 avec deux baisses successives en 1965 et en 1966 (voir tableau). Ce marché de tissu était surtout partagé entre la France, la R.F.A et les Pays-Bas (50).

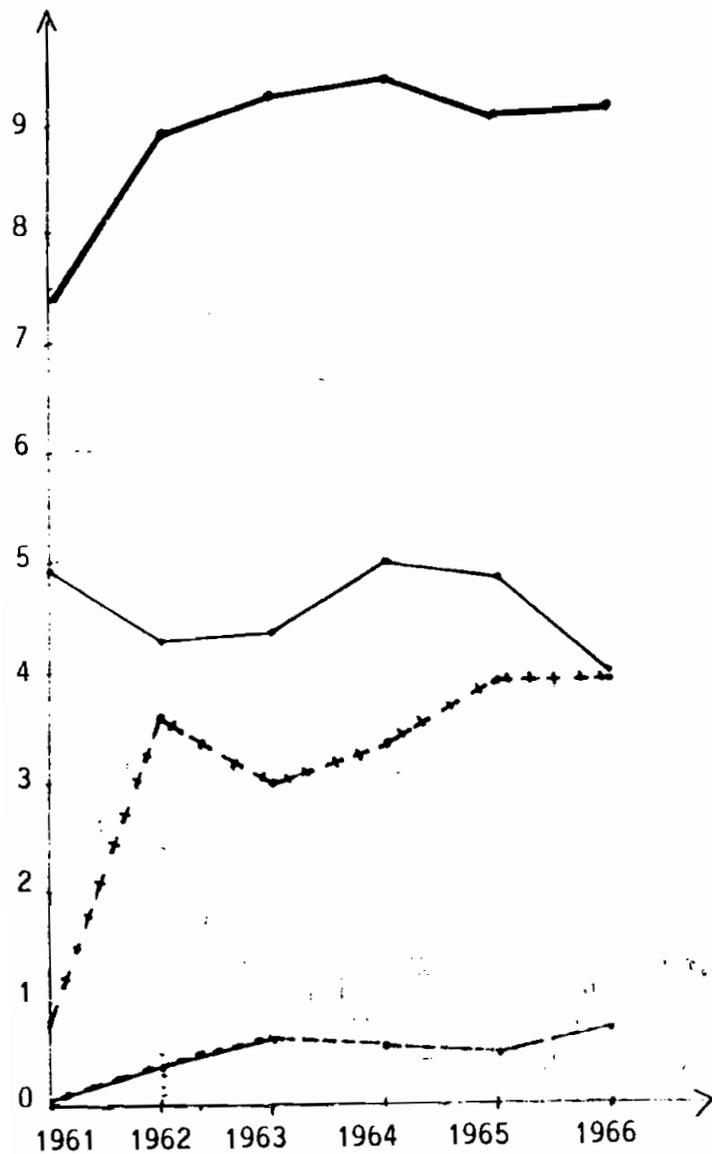
Quant à la farine de froment, ses importations accusaient un accroissement régulier depuis 1961 avec une chute en 1963 et un doublement des premières valeurs à partir de 1965 (voir tableau p. 323).

Sur le tableau, les produits laitiers n'ont pas été mentionnés. Cependant ils constituent une part importante dans les importations voltaïques en provenance de la France. Leurs importations sont estimées à 16,3 millions F.C.F.A en 1964 et 22,1 millions en 1965. Mais en ce qui concerne le lait concentré, la Hollande se présente comme le plus grand fournisseur de la Haute-Volta. Pour ce seul produit, elle a obtenu un marché de 55 millions de F.C.F.A en 1965 (51).

Les importations de ciment étaient également importantes et pour lesquelles, la France est demeurée le premier fournisseur jusqu'en 1964. En cette date, elle a fourni 23 663 tonnes pour une valeur de 112,9 millions FCFA. En 1965, elle en a fourni 18 839 tonnes pour une valeur globale de 150,2 millions (voir tableau suivant). En 1964 le ciment belge était meilleur marché : 4 498 F./t. contre 4771F./t. pour la France. Mais cette situation fut renversée dès 1965 : 7972F./t. pour la France contre 8 390 F./t. pour la Belgique.

(50) Marchés tropicaux et méditerranéens n° 1101 du 17 déc. 1966 p. 3287

(51) ibidem



——— imports de la France
 - - - - - exportations sur la France
 ——— imports globales de la H-V.
 * * * * * exportations globales de la H-V.
 1,5 cm = 1 milliard FCFA : une année

TABLEAU DES IMPORTATIONS VOLTAIQUES DE CIMENT. 8 (53).

| PAYS | 1964 | 1965 | 1964 | 1965 |
|----------|----------------------|-------|--------|--------|
| | en millions de C.F.A | | tonnes | |
| BELGIQUE | 11 | 76,6 | 2.445 | 9.129 |
| FRANCE | 112,9 | 150,2 | 23.663 | 18.839 |
| TOTAL | 123,9 | 226,8 | 26.108 | 27.968 |

Tableau (53)

B - LES EXPORTATIONS VOLTAIQUES

a - Le volume des exportations sur la France

Les exportations voltaïques vers la France sont peu importantes tant en valeur qu'en pourcentage comparativement à ses importations en provenance du même pays. Les premières sont exprimées en millions de F.C.F.A tandis que les secondes le sont en milliards.

De 1961 à 1963, les exportations voltaïques vers la France ont augmenté tant en valeur qu'en volume. De 90 217 mille F.C.F.A en 1961, elles sont passées à 399 673 mille en 1962 pour atteindre 685 434 mille en 1963 avec un taux d'accroissement de 659,7 %. Par contre de 1963 à 1965 elles ont accusé une légère baisse avant de reprendre une nouvelle croissance en 1966. Ainsi de 1963 à 1965 leurs taux de variation sont restés négatifs ; - 2,1 % de 1963 à 1964 et - 22,3 % de 1964

(52) Les valeurs retenues pour le cas de la France sont des déductions

TABLEAU DES EXPORTATIONS VOLTAIQUES 1961-1966 :

| | VALEURS EN MILLIONS DE F.C.F.A. | | | | | | QUANTITES EN TONNES | | | | | | POURCENTAGE | | | | | |
|---------------|---------------------------------|---------|-----------|-------|-------|-------|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------|------|------|------|------|------|
| | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 |
| FRANCE | 90.217 | 399.673 | 685.434 | 672 | 522 | 718 | 308 | 1.837 | 5.551 | 5.198 | 3.897 | 7.109 | 10 | 11 | 16,7 | 17,8 | 17,6 | 18 |
| COTE D'IVOIRE | 18.477 | 434.967 | 1.374.354 | 1.000 | 1.795 | 2.010 | 377 | 6.221 | 10.082 | 13.893 | 24.878 | 27.085 | | 28,5 | 31,5 | 35,4 | 43,8 | |
| GRANA | 680.604 | 831.085 | 1.662.617 | | 648,6 | 598 | 24.524 | 22.493 | | | | | 77 | 48,9 | 40,5 | 32,2 | 17,6 | |
| MALI | | 18.552 | 109.842 | 177 | 155 | 152 | | | 1.025 | 490 | 448 | 745 | | 0,6 | 2,7 | | | |
| NIJER | 3.792 | 21.547 | 34.143 | 48,4 | 18,7 | 75,2 | 30,2 | 456 | 245 | 593 | 223 | 1.729 | | 1,1 | 0,8 | | | |
| TOGO | | 4.052 | 1 | 2 | 2 | 1,1 | | 86,3 | 19,3 | 18,7 | 19,8 | 17,3 | | | | | | |
| ZONE FRANC. | | | 1.724 | 2.010 | 2.584 | 1.045 | | | 18.843 | 22.185 | 30.662 | 37.931 | | | 75 | 61 | 70 | 76 |
| ROYAUME UNI | | 11.705 | 34.270 | | 46,8 | 45,6 | | | | | | | | 0 | 0,3 | 0,8 | | |
| DANONREY | | 30.881 | 45.861 | | 72,9 | 81,3 | | | | | | | | 0,8 | 1,1 | | | |
| ITALIE | | 12.852 | 34.787 | | 105 | 54 | | | | | | | | 0,6 | 0,8 | | | |
| SUEDE | | 99.368 | 61.200 | | | | | | | | | | | 2,7 | 1,5 | | | |

à 1965. Contrairement à cette baisse relative des exportations sur la France 1963 à 1965, les exportations globales de la Haute-Volta enregistraient une croissance régulière pendant la même période. Elles sont passées de 3 057 millions en 1963 à 3 314 millions en 1964 à 3 680 millions de F.C.F.A en 1965 (54).

Cette croissance des valeurs globales à l'exportation était suivie de l'augmentation des quantités exportées. Aussi faudrait-il rappeler que de 1962 à 1963 au moment où chutaient les exportations voltaïques, celles en direction de la France augmentaient paradoxalement. Ce qui nous permet d'affirmer, que les fluctuations des exportations globales de la Haute-Volta entre 1961 et 1966 étaient indépendantes de l'assiette de ses exportations sur la France.

De 1961 à 1966, elle a reçu respectivement 10 % des exportations voltaïques 11 % en 1962, 16,7 % en 1963, 17,8 % en 1964, 17,6 % en 1965 et 18 % en 1966. Ainsi, elle se présentait de loin comme la troisième cliente de la Haute-Volta après le Ghana (55) et la Côte d'Ivoire. Cet ordre a été respecté jusqu'en 1965 où la France est passée au deuxième rang ex aequo avec le Ghana (tableau p.328). Avec ce mouvement des exportations voltaïques sur la France, que peut-on donc attendre de leur structure ?

b - La structure des exportations sur la France

Les exportations voltaïques se caractérisent en général par la prépondérance des animaux vivants, des produits du cru et des produits

(54) Bulletin mensuel d'informations statistiques janv. 1967 Direction de la statistique et de la Démographie H-V. p. 18.

L'augmentation des exportations voltaïques s'explique par

- l'augmentation des achats maliens
- la stabilité des achats ivoiriens et ghanéens

(55) La baisse des exportations voltaïques vers le Ghana de 1964 à 1966 s'explique par la fermeture des barrières douanières entre les deux pays.

du règne animal. Ces produits constituent souvent plus de 70 % de la valeur des exportations voltaïques. De façon notable aucun produit fini ne figure dans ces exportations, sinon parmi les réexportations (57). Quant aux cultures d'exportation et les ressources minières qui ont surtout la préférence des pays industrialisés, elles sont loin de constituer une part importante dans l'assiette globale des exportations voltaïques. De cette réalité résulte une restriction conséquente du marché français et des avantages que la Haute-Volta pourrait tirer de son association au marché commun (C.E.E) (58).

Par conséquent, l'essentiel de ses exportations reste conditionné par la nature du commerce traditionnel qui les supporte. Elles sont surtout orientées vers les pays limitrophes (Ghana, Côte-d'Ivoire, Mali, Dahomey) dont l'économie traditionnelle de pays de forêt avec la prédominance du règne végétal présente un caractère complémentaire avec celle de la savane voltaïque (59). Ces produits du cru et du règne animal qui constituent la trame des exportations, n'ont été valorisés ni par les accords de coopération franco-voltaïques (voir art. 11 du titre III) ni par les accords C.E.E.-E.A.M.A. (Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgaches associés). C'est là un facteur essentiel qui ne manque pas d'incidence négative sur les exportations voltaïques vers la France, mais aussi vers les autres Etats de la C.E.E. Pour mieux rendre compte de l'effet de cette incidence, la structure des exportations voltaïques vers la France de 1961 à 1966 sera étudiée sur deux périodes : la première de 1961 à 1963 et la seconde s'étendra de 1963 à 1966. Chaque période présentera en introduction, les points saillants, qui ont caractérisé ces exportations

(57) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°1008, 6 mars 1965, p.639

(58) Ibidem

(59) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°1008, 6 mars p.39

pendant cette fourchette de temps.

1 - De 1961 à 1963

Durant cette période, les exportations voltaïques étaient réparties entre les produits du règne animal (constituant le groupe le plus important), les produits miniers et les cultures industrielles principalement destinées aux pays développés (60). Durant les onze premiers mois de 1961, le bétail et les produits du règne animal ont fourni un marché de 287 961 000 F.C.F.A.(61). De 1962 à 1963 ce marché s'est élevé à 3 016 110 000 F.C.F.A soit 73 % du total des exportations. Durant la même période, les sorties de bovins et de caprins étaient en augmentation régulière, avec une croissance de 10 % entre 1962 et 1963. Quant aux ventes de volailles, elles doubleraient facilement d'une année à l'autre (62).

En ce qui concerne la part française dans ces exportations, elle se définissait en dehors de la viande et du bétail. En 1961 elle a porté sur une gamme variée de produits récapitulés dans le tableau ci-dessous.

EXPORTATIONS VOLTAIQUES VERS LA FRANCE EN 1961
(11 mois).

| <i>Produits</i> | <i>tonnes</i> | <i>milliers F. C.F.A.</i> |
|--|---------------|-------------------------------|
| <i>Arachides décortiquées</i> | 35,5 | 428 |
| <i>Graines de sésame</i> | 21 | 420 |
| <i>Amandes de karité</i> | 212 | 3.176 |
| <i>Film, cinéma impressionné développé</i> | 1 | 42,8 |
| <i>Peaux de reptiles ou séchées</i> | 11,2 | 3.686 |
| <i>Peaux de reptiles tannées</i> | 0,4 | 564 |
| <i>Ouvrages en bois</i> | 0,2 | 120 |
| <i>Vêtements dessus pour homme</i> | 3,0 | 3.290 |
| <i>Or brut masse lingot (kg)</i> | 282 | 65.450 |
| <i>Autres produits</i> | 15,0 | 4 658 |
| <i>Total</i> | 581,3 | 81.834,8 |

(60) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°1008, 5 mars 1965, p.639

(61) Ibidem

(62) Ibidem

Par contre de 1962 à 1963 les importations françaises ont porté sur l'or (64) en masse et surtout sur le coton dont la production en cette période était en pleine expansion.

La production du coton fibre était passée de 705 tonnes en 1962 à 1 189 tonnes en 1963 et celle du coton graine (65) de 837 tonnes en 1962 à 2 500 t. en 1963 (66). En plus de ces produits figuraient dans les importations françaises : les arachides et les graines de sesame dont la production avait également augmenté grâce aux efforts de la C.F.D.T (67) et du paysannat (68). Quant au karité, sa production reculait en raison de la régression du cycle de production de l'arbre.

En effet les exportations voltaïques vers la France ont régulièrement augmenté de 1961 à 1963. De la base 100 en 1961, elles sont passées à la base 443 en 1962 et à la base 759 en 1963. Mais à partir de 1963 ces exportations accuseront une tendance à la stagnation.

2 - De 1963 à 1966

De 1963 à 1966, les exportations voltaïques ont marqué une croissance régulière et soutenue ainsi que l'indique l'évolution des indices (base 1963) qui passent de 108 en 1964 à 130 en 1966 (69). Cet accroissement se traduisait par l'augmentation du chapitre des produits végétaux et animaux (voir tableau suivant).

(64) Il s'agit de l'or de la région de Poura (Haute-Volta).

(65) La Grande-Bretagne s'intéressait aussi au coton graine, l'Italie au

(66) Marchés Tropicaux, n°1008 du 6 mars 1965, p.639

(67) Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles.

(68) Ibidem

(69) Bulletin mensuel d'information. Direction de la statistique et de la démographie, janvier 1967, pp.48-49

TABLEAU DES EXPORTATIONS VOLTAIQUES
DE 1964 A 1966

| Produits | 1964 | 1965 | 1966 | 1964 | 1965 | 1966 |
|----------|--------------------------|---------|------|-----------|---------|------|
| | en millions de F. C.F.A. | | | en Tonnes | | |
| Animaux | 1.596 | 2.143,3 | 84 % | 21.261 | 27.139 | |
| Céréales | 6,9 | 9,3 | | 621 | 1.427,2 | |
| Légumes | 37,7 | 125,9 | | 1.399 | 3.789,2 | |
| Fruits | 15 | 15,7 | | 182 | 358,7 | |
| Total | | | | | | |

En ce qui concerne l'année 1966 pour laquelle nous ne disposons pas de chiffre, la viande fraîche ou frigorifiée constituait le complément des exportations de bétail. Les arachides en coque ou décortiquées et le sesame ont connu une grande expansion sans oublier l'huile d'arachide, le beurre de karité et les poissons séchés qui ne constituaient qu'un élément d'appoint de ces exportations. Grâce à la politique de développement agricole entreprise, le coton masse égrené qui est le troisième produit de cette rubrique a connu une progression substantielle.

Face à cette amélioration des exportations voltaïques de 1963 à 1966, les importations françaises sont restées assez modestes à côté de celles de certains clients tels le Ghana et la Côte d'Ivoire. Cependant le pourcentage des importations françaises entretenait une légère hausse par rapport aux années précédentes : 17,8 % en 1964, 17,6 % en

1965, 18 % en 1966 contre 10 % en 1961, 11 % en 1962 et 16,7 % en 1963 (tableau p. 328). Cette augmentation comparative se traduit par les ventes de coton masse égrené qui ont quadruplé en quatre ans. Les ventes d'arachides coque ou décortiquée et celle du sésame avaient également augmenté (71). Enfin, pendant la campagne 1964-1965, par une convention signée le 24 avril 1964, la France garantit l'écoulement d'un contingent de 3 000 tonnes de graines d'arachide au prix de 5 150 F.C.F.A le Quintal (72). Par contre, l'arrêt des activités de la mine d'or de Poura en 1964 a sans doute entraîné la réduction des importations françaises pendant cette période (73).

En définitive, les exportations voltaïques vers la France de 1961 à 1966 sont restées faibles, malgré une tendance prononcée à la hausse. Durant ces six années, la Haute-Volta aura donc exporté annuellement vers la France, 4 016,6 tonnes pour une valeur moyenne de 514 220 670 F.C.F.A. Avec ces chiffres, la France aura importé 7,5 fois moins que le Ghana en 1961, 4,4 fois moins en 1962, 1,2 fois moins en 1965. Avec la Côte d'Ivoire, l'écart reste également important (voir tableau ci-dessous).

**COEFFICIENTS DES ECARTS ENTRE LES IMPORTATIONS
GHANEENNES ET IVOIRIENNES ET CELLES DE LA FRANCE**

| Pays | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 |
|---------------|--------------------------|------|------|------|------|
| | <i>ECART DES VALEURS</i> | | | | |
| Ghana | 7,5 | 4,4 | 2,4 | | 1,2 |
| Côte d'Ivoire | - | 2,5 | 2 | 1,4 | 3,4 |

(71) Bulletin mensuel d'information, janv. 1967, p.55
Direction de la Statistique et de la Démographie.

(72) AFP du 21-1-1964.

(73) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°1101, 17 déc. 1966, p.3288

Cette restriction des importations voltaïques vers la France est, surtout imputable à la structure des produits exportés. Ce qui renverse les rapports commerciaux franco-voltaïques à l'avantage exclusif de la France. La Haute-Volta pour sa part accuse un déficit commercial de l'ordre de 4 094 millions de F.C.F.A par an avec un taux de couverture annuel moyen de 11,3 % (voir tableau ci-dessous).

BALANCE COMMERCIALE DE LA HAUTE-VOLTA
AVEC LA FRANCE

| <i>Années</i> | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 |
|---|-------|-------|-------|--------|-------|-------|
| <i>Balance commerciale en millions de F. C.F.A.</i> | -4813 | -3985 | -3763 | -4.347 | -4328 | -3330 |
| <i>Taux de couv. des imp. par les exp.</i> | 1,8% | 9,1% | 15,4% | 13,3% | 10,7% | 17,7% |

III. Les échanges commerciaux franco-voltaïques de 1967 à 1972

Le cadre dans lequel s'organisait le commerce extérieur de la Haute-Volta de 1967 à 1972 est resté presque identique à celui de la période précédente. Mais l'ordonnance du 7 novembre 1966 y apporta quelques innovations. Elle rattacha le commerce au ministère des Finances donnant ainsi l'appellation "Ministère des Finances et du Commerce" (74). En 1966 la Société Voltaïque de Commercialisation (SO.VOL.COM) fusionna avec l'Office National du Commerce. Dès lors, elle passa de la vente en détail des produits importés à la collecte et à l'exploitation des produits agricoles. Pour parachever ces réformes, l'ordonnance du 29 mars 1968 fixa un régime général des importations (75).

Parallèlement à ces innovations, des travaux ont été financés par le F.A.C en vue de redynamiser le commerce extérieur de la Haute-Volta (voir tableau suivant).

(74) Sandwidi (M) : Bilan du ministère du commerce 1960-1985, p.2
- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement : Statistique et perspective économique du la Haute-Volta, 21-01-1969, p.25
(75) Ibidem, p. 2

OPERATIONS OU PROJETS FINANCES PAR LE F.A.C. DANS LE
DOMAINE DU COMMERCE

| <i>Commerce Soviétom</i> | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | Total |
|---|------|------|---------|------|-------|
| <i>Entrepôts</i> | 50 | 86 | 25 | 3 | 164 |
| <i>Magasins de stockage</i> | - | 15 | 23 (76) | - | 38 |
| <i>Magasins de ventes en brousse</i> | 2 | 2 | 2 | 8 | |
| <i>Bureau direction</i> | - | - | - | 15 | 15 |
| <i>Parc véhicules</i> | 18 | 3 | - | - | 21 |
| <i>Laboratoire analyse des produits à l'exportation</i> | 4 | | | | 4 |
| <i>Entrepôt gare de Ouaga</i> | - | 80 | - | - | 80 |
| TOTAL | 74 | 186 | 50 | 29 | 330 |

Par ailleurs, en 1971, l'organisation et la restructuration du commerce voltaïque étaient inscrites dans les préoccupations du nouveau gouvernement. Pour marquer son souci de réduction des importations, le 1er ministre M. Gerard K. OUEDRAOGO évoqua la nécessité de transformer sur place certains produits locaux. Aussi précisait-il qu'"un organisme voltaïque du commerce extérieur sera chargé de contrôler et d'orienter l'ensemble de nos relations commerciales avec l'étranger et de rechercher les voies les plus adaptées, pour la voltaïsation des cadres des entreprises privées, la création de petites entreprises et la formation de jeunes entrepreneurs voltaïques (78)".

(76) La cause de stabilisation des prix à Ouagadougou a contribué en 1969 grâce à ses excédents à la construction d'un hangar de stockage et financé le barrage pastoral de Dilo. Connaissance de la Haute-Volta, Direction du Commerce et des Finances de H.-V., p.124

(77) Ministère du Plan : Plan cadre de la Haute-Volta, 1967-1970, p.437

(78) Bulletin de l'Afrique Noire, n°634 du 24-2-1971, p.12809

Par ailleurs la diversification des sources d'approvisionnement et des débouchés qui devaient caractériser l'importance des échanges a été également analysée. En 1969, des accords commerciaux furent conclus avec la République Arabe Unie, la Suisse, la Roumanie et la Bulgarie. Enfin pour faire mieux connaître ses produits à l'étranger, la Haute-Volta participa à la foire internationale de Bruxelles en 1969 et aux foires de Milan et de Berlin en 1970 (79).

Ces innovations ont-elles joué en faveur des échanges franco-voltaïques ? Quel bilan peut-on alors attendre de l'évolution des échanges entre les deux pays de 1967 à 1972 ?

A. Les importations voltaïques

De 1967 à 1972, les importations globales de la Haute-Volta n'ont cessé de grimper. Elles ont même augmenté de 20,6 % de 1969 à 1972. Cette croissance s'explique par la nécessité pour l'Etat voltaïque de s'équiper en machines et appareils mécaniques ou électriques ; de satisfaire ses besoins en articles manufacturés et d'assurer son approvisionnement en produits alimentaires (80). Les importations de ces derniers ont surtout concerné une importante quantité de céréales, de farines de céréales et bien d'autres produits alimentaires étrangers (81). L'installation de quelques industries (entreprise Bata) en 1968, de la société voltaïque de textile (Voltex) en 1970, des Grands Moulins

(79) Connaissance de la Haute-Volta, 1970, pp. 31-124
Direction du Commerce et du Ministère des Finances H-V.

(80) Annuaire d'informations statistiques et économiques, nouvelle série 1973, p.68

Institut National de la statistique et de la démographie (INSD). Haute-Volta
(81) Ibidem

Voltaïques (G.M.V.) en 1971, de la société voltaïque de peinture (SOVOPER) en 1971, de la société sucrière de Haute-Volta (SO.SSU.HV) en 1972 a nécessité l'importation d'un grand nombre de matériels d'équipement, de matières premières et beaucoup de produits chimiques (82). C'est pourquoi, dans les importations voltaïques entre 1967 et 1972, les articles manufacturés occupent le premier rang, ensuite viennent les machines et matériels de transport, les produits alimentaires, les combustibles et les produits chimiques (voir tableau suivant) (83). Les produits alimentaires ont particulièrement augmenté de 1968 à 1972, avec une légère baisse en 1969. En 1972 leur importation a augmenté de 63 % par rapport à 1968, les boissons et tabacs de 98,9 %, les produits chimiques et composés de 56,5 % (voir tableau p.340).

De cette présentation générale des importations voltaïques, que peut-on attendre du volume et de la structure de celles provenant de la France entre 1967 et 1972 ?

(82) BAMCUNI (Babou Paulin) : Burkina Faso : processus de la révolution, coll. Points de vue, éd. Harmattan, Paris, 1986, p. 60-189

(83) Annuaire d'informations statistiques et économiques : op. cit., p.68
Ré p. H-V.

TABLEAU DES DIFFERENTS PRODUITS IMPORTES PAR GRANDS GROUPES
EN VALEUR (millions de F.C.F.A) 1968-1972

| Désignation | 1968 (84) | % | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|--|-----------|----|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Alimentation | 1.902 | 19 | 1.801,4 | 2 261 | 2.547,1 | 2.937,2 |
| Personne | | | | | | |
| Boissons et tabacs | 200 | 2 | 235,5 | 265,1 | 404,7 | 488,3 |
| Matières brutes non conv. | 1.054 | 10 | 921,0 | 832,3 | 865,7 | 941,5 |
| Combustibles minerais lubrifiants | 682 | 7 | 851,9 | 1.062,1 | 1.221,6 | 1.310,5 |
| Huiles ou graisses ani- males ou végétales | 74 | 1 | 112,6 | 120,2 | 149,7 | 125,1 |
| Produits chimiques et composés | 654 | 7 | 825 | 1.053,1 | 1.263,1 | 1.291,4 |
| Articles manufacturés classés d'après matières premières | 3.542 | 34 | 3.796,7 | 3.242,7 | 3.244,2 | 3.951,1 |
| Machines et matériel de transport | 2.010 | 20 | 3.376,9 | 3.548,3 | 3.654,8 | 3.537,3 |
| Articles manufacturés divers | | | 599,2 | 533 | 644,3 | 660,7 |
| Articles et transactions non clasés | | | 1,0 | 45,2 | 57,1 | 109,2 |
| TOTAL | | | 12.450,3 | 12.953,1 | 14.054,1 | 15.010,8 |

(85)

(84) Les chiffres de 1968 et les pourcentages sont tirés de marchés Tropi-
caux n°1237, 26 juillet 1969, p.2096

(85) Bulletin mensuel d'information statistique et économique : op. cit.,
1973, p.63

TABLEAU DES IMPORTATIONS DE LA HAUTE-VOLTA
DE 1967 A 1972

| PAYS | QUANTITE EN TONNES | | | | | | VALEURS EN MILLIONS F.C.F.A. | | | | | |
|---------------|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------------------|---------|---------|---------|----------|---------|
| | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
| FRANCE | 36.419,1 | 29.543,3 | 37.046,2 | 40.330,4 | 44.480,7 | 52.570,5 | 4.424 | 5.635,9 | 5.806,3 | 6.245,5 | 6.245,5 | 7.028,4 |
| COTE-D'IVOIRE | 28.839,4 | 9.263,6 | 48.179,6 | 42.238,4 | 53.873,8 | 52.919,6 | 1.374 | 1.741,3 | 1.398,8 | 1.573,3 | 1.573,3 | 1.672,7 |
| GERMANY | 7.927,5 | 6.493 | 7.790,3 | 7.805,4 | 9.100,6 | 10.905,0 | 143,3 | 136,6 | 135,1 | 116,7 | 171,9 | 11,1 |
| MALI | 7.622,8 | 1.981,5 | 4.156,7 | 8.858,2 | 11.575,5 | 11.765,7 | 575 | 277,8 | 509,5 | 672,3 | 683,4 | 46,8 |
| NIJER | 588,5 | 5.768,3 | 503,7 | 460,6 | 174,8 | 682,2 | 26,6 | 19,3 | 16,9 | 39,4 | 34,7 | 11,1 |
| TOGO | 282,8 | 42.660,1 | 452,4 | 173,7 | 318,8 | 385,3 | 6,0 | 40,3 | 10,1 | 19,2 | 18,3 | 4,0 |
| 2425-FRANCE | 124.350,3 | 127.662,3 | 144.709,2 | 148.728,5 | 155.486,2 | 188.006,5 | 7.218,7 | 9.185,7 | 9.177 | 9.679,1 | 11.230,6 | 73,7 |
| ALLEMAGNE | 2.423,7 | 4.697 | 4.697 | 4.726,5 | 2.946,7 | 5.487,7 | 291 | 751,5 | 785,8 | 767,7 | 701,5 | 6,03 |
| ITALIE | 1.864 | 1.525,2 | 1.525,2 | 1.955,6 | 3.870,9 | 2.930 | 242 | 220,1 | 279,1 | 334,6 | 297,3 | 5,4 |
| SUEDE | 18,1 | 31,4 | 31,4 | 14,3 | 9,6 | 15,7 | 11,1 | 33,7 | 19,2 | 16 | 13,6 | 4,0 |
| JAPON | 625,2 | 1.254,8 | 1.254,8 | 1.650,9 | 2.707,9 | 1.901,3 | 46,5 | 108,3 | 179,3 | 261,1 | 269,9 | |

66. Bulletin mensuel d'information statistique et économique

J. M. S. D. OUGANDA Décembre 1975 - P. 10

Pour les valeurs de 1971 et 1972 et quantités de 1968 à 1972

67. Bulletin mensuel d'information ... nouvelle série 1968 P. 18-19

Pour les valeurs et tonnages de 1967

*Notes et données documentaires n°3818 - 3819 du 27/09/1971 P. 43

68. Bulletin annuel d'information statistique et économique

J. M. S. D. H-V nouvelle série 1973 P. 29-30

Pour les valeurs et tonnages de 1969 à 1972

a. Volume des importations de la France

La première constatation qui s'impose, est que les importations voltaïques en provenance de la France sont en croissance tant en valeur qu'en volume (voir tableau p.341)(89). De 1967 à 1972, ces importations ont atteint 240 498 tonnes pour une valeur globale de 33 116 millions de F.C.F.A. La moyenne annuelle de ces importations étant de 40 071 tonnes pour une valeur moyenne annuelle de 5 527 millions de F. Ainsi la France apparaît de loin comme le premier fournisseur de la Haute-Volta devant la Côte d'Ivoire, l'Allemagne et le Mali (voir tableau %). D'autre part, elle a fourni plus de la moitié de l'ensemble des exportations de la Zone-franc sur le marché voltaïque durant la même période (tableau ci-dessous).

POURCENTAGES DES IMPORTATIONS VOLTAÏQUES
PAR PAYS

| | 1967 | 1968 | 1968 | 1970 | 1971 | 1972 |
|---------------|------|-------|------|------|------|------|
| France | 44,9 | 43,7 | 45,2 | 44,7 | 44,4 | 46,8 |
| Côte d'Ivoire | 15,3 | 16,02 | 13,9 | 10,7 | 11,1 | 11,1 |
| Allemagne | 3,2 | | 6,03 | 6,05 | 5,4 | 4,6 |
| Zone-franc | 80,4 | | 73,7 | 70,7 | | 74,8 |

En valeur, ces importations sont chaque année sensiblement égales à la moitié des importations globales annuelles de la Haute-

(89) Sauf en 1968 où le volume a incidemment baissé.

Voita. Cette remarque achève de confirmer que la France reste le principal fournisseur de la Haute-Volta.

De 1967 à 1972, ces importations n'ont connu ni de stagnation ni de recul. Elles se sont caractérisées par une augmentation soutenue, parallèlement à l'augmentation effrénée du total des importations voltaïques. Du cap de 4 milliards en 1967 et 1968, elles sont montées à 5 milliards en 1969 et 1970 pour atteindre 6 milliards en 1971 et 7 milliards en 1972 (voir tableau p. 341). Cela va sans dire que le taux de variation d'une année à l'autre restera positif sur toute la période (voir tableau ci-dessous).

EVOLUTION DES IMPORTATIONS VOLTAÏQUES EN PROVENANCE
DE LA FRANCE

| <i>Années</i> | 1967-1968 | 1968-1969 | 1969-1970 | 1970-1971 | 1971-1972 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <i>Taux de variation</i> | 9,8 % | 27,3 % | 3 % | 7,5 % | 12,5 % |

On en déduit que le plus faible taux de variation dans l'évolution des importations voltaïques en provenance de la France entre 1967 et 1972 est de 3 %, enregistré entre 1969-1970. Et le taux le plus élevé est de 27,3 % enregistré entre 1968 et 1969. Cela apparaît nettement sur le graphique où la hausse apparaît de façon sensible (voir p.351). Cela étant, qu'elle est la structure de ces importations de provenance française entre 1967 et 1972 ?

b. La structure des importations de la France

Les importations voltaïques en provenance de la France entre 1967 et 1972 répondent presque à la même structure antérieurement étudiée pour la période 1961-1966. Les seuls changements notoires intervenus, concernent l'augmentation du volume et l'accroissement des valeurs importées (nous y reviendrons). Au premier rang de ces importations se placent les machines et appareils comme pour la période précédente, avec un marché de 102.832.000 F.F. soit 5.141.600.000 F.C.F.A. en six ans. Au deuxième rang se classent les voitures de tourisme et les camions avec une valeur de 46.955.000 F.F. soit 5.347.750.000 F CFA, pour un nombre global de 4.056 voitures et camions. Les pneumatiques et les fers-fontes et aciers viennent en troisième et en quatrième positions avec des valeurs respectives de 41.268.000 FF soit 2.063.400.000 F CFA et de 36.834.000 F. soit 1.841.700.000 F.C.F.A. Les farines de froment qui étaient précédemment au septième rang, occupent cette fois-ci la cinquième position avec 32.544.000 FF soit 1.627.400.000 F C.F.A. pour un volume de 67.860 tonnes (voir tableau p.345). Après ces produits de très grande importation, on peut noter par ordre d'importance les produits pharmaceutiques ; les tissus-coton, les papiers-cartons, les sucres, les vêtements (voir tableau p.345) (90).

En dehors de ces produits figurant sur le grand tableau, les importations voltaïques provenant de la France entre 1967 et 1972 se composaient de plusieurs autres produits en l'occurrence :

(90) Bulletin mensuel de la B.C.E.A.O., n°202, janvier 1973, p.7.

TABLEAU DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS VOLTAIQUES DE LA FRANCE
DE 1967 A 1972 EN MILLIONS DE F. C. F. A.

| ANNÉES | Farine Froment | | Sucres | | Boissons | | Pharmaceutiques | | ANNEES | | Tissus Coton | | Bonneterie | | Librairie | |
|--------|-----------------|-------------|--------------|-------------|-------------------|-------------|-----------------|-------------|--------------------|-------------|-----------------------------------|-------------|-------------|--------|-------------|-------------|
| | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | ANNÉES | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Millions F. |
| 1967 | 11.840 | 274.450 | 7.033 | 276.000 | 347 | 21.900 | 90 | 101.950 | 1967 | 328 | 222.200 | 45.900 | 35.850 | | | |
| 1968 | 13.065 | 268.700 | 3.855 | 141.350 | 368 | 30.300 | 147 | 198.200 | 1968 | 433 | 300.600 | 37.250 | 50.200 | | | |
| 1969 | 14.374 | 328.100 | 1.105 | 29.850 | 559 | 35.850 | 113 | 193.300 | 1969 | 343 | 229.150 | 45.130 | 45.200 | | | |
| 1970 | 20.760 | 594.050 | 14 | 700 | 442 | 31.300 | 355 | 257.050 | 1970 | 307 | 157.200 | 31.450 | 58.150 | | | |
| 1971 | 7.818 | 161.650 | 3.518 | 124.050 | 630 | 57.550 | 253 | 172.300 | 1971 | 218 | 81.500 | 31.400 | 58.450 | | | |
| 1972 | 3 | 250 | 2.598 | 121.900 | 614 | 61.700 | 219 | 322.050 | 1972 | 189 | 75.100 | 37.100 | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ANNÉES | Papiers-cartons | | Pneumatiques | | Voitures Tourisme | | Camions | | Fers-Fontes-Aciers | | Machines et Appareils Electriques | | | | | |
| | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Nombre | Millions F. | Nombre | Millions F. | Tonnes | Millions F. | Tonnes | Millions F. | | | | |
| 1967 | 528 | 68.600 | 842 | 243.050 | 227 | 80.150 | 170 | 81.200 | 1967 | 4.051 | 216.200 | 206.500 | 173.750 | | | |
| 1968 | 614 | 135.800 | 946 | 286.050 | 305 | 100.400 | 305 | 267.150 | 1968 | 3.673 | 197.150 | 480.600 | 256.900 | | | |
| 1969 | 955 | 141.850 | 951 | 298.450 | 337 | 129.150 | 322 | 269.650 | 1969 | 4.924 | 252.850 | 544.950 | 297.600 | | | |
| 1970 | 1.551 | 184.650 | 1.137 | 403.200 | 448 | 186.000 | 346 | 260.850 | 1970 | 8.351 | 434.950 | 530.500 | 355.900 | | | |
| 1971 | 904 | 129.600 | 938 | 353.300 | 511 | 244.350 | 241 | 217.750 | 1971 | 3.507 | 230.000 | 506.500 | 387.600 | | | |
| 1972 | 1.413 | 199.000 | 1.204 | 479.350 | 528 | 282.800 | 286 | 248.300 | 1972 | 8.204 | 510.550 | 846.350 | 544.850 | | | |

- Les matériaux de construction. Leur importation a atteint 827 millions F CFA à raison de 260 millions en 1969 ; 128 millions en 1970 ; 103 millions en 1971 et 336 millions en 1972.

- Les pièces détachées pour automobiles. Elles ont fourni à la France un marché de 489 (91) millions de francs CFA en 1968 ; 79 millions en 1969 ; 87 millions en 1970 ; 92 millions en 1971 et 94 millions en 1972.

- Les motocycles et les vélocipèdes. En quatre ans, ils ont constitué un marché de 471 millions francs CFA à raison de 106 millions de francs CFA en 1969 ; 85 millions en 1970 ; 74 millions en 1971 et 206 millions en 1972.

- Les pièces détachées pour vélocipèdes. Leur importation est demeurée assez remarquable entre 1969 et 1972. Avec une valeur moyenne annuelle de 359 millions F CFA, elles ont triplé celle des vélocipèdes avec 1.436 millions F CFA contre 471 millions F CFA. En 1969 ces importations étaient de 312 millions F.C.F.A.; 470 millions en 1970 ; 342 millions en 1971 et 312 millions en 1972.

- Les cigarettes. Elles ont constitué un marché de 65 millions F CFA en 1969 ; 62 millions en 1970 et 105 millions en 1972 (voir tableau page suivante).

(91) Il s'agit des pièces détachées et automobiles

AUTRES PRODUITS IMPORTES (en millions de F.C.F.A.)

| Produits | 1968 (92) | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|------------------------------|--------------|------|------|------|-------------|
| Matériaux de construction | | 260 | 128 | 103 | 336 |
| Pièces détachées automobiles | 489 | 79 | 87 | 92 | 94 |
| Motocycles et vélocipèdes | | 106 | 85 | 74 | 206 |
| Cigarettes | | 65 | 62 | - | 105 (93) |

c. L'évolution des valeurs importées par produits

Malgré cette variation dans la structure des importations voltaïques pendant cette seconde partie, on remarque cependant, l'importance du volume et des valeurs importées par produits. En ce qui concerne les machines et appareils, les importations ont manifestement grimpé. De 380.250 mille F.C.F.A. en 1967, elles sont passées à 1.391.200 mille francs, avec une valeur moyenne annuelle de 856.933.330 F, contre 477.350.000 F, pour la période précédente. Pour les voitures et camions, les valeurs importées ont doublé : 2.347.750 mille francs contre 1.166.750 mille francs pour la période antérieure, avec un nombre de voiture 1,4 fois supérieur. Contrairement à la période précédente

(92) Marchés Tropicaux, n°1237, 26 juillet 1969, p.2096(93) Bulletin annuel d'information statistique et économique : op. cit. p.69

(1961-1966), ces importations de voitures et de camions occupent le deuxième rang devant celles du groupe fers-fontes et aciers.

D'autres produits ont connu un accroissement de leur importation notamment, les pneumatiques, les papiers-cartons, les produits pharmaceutiques et les cigarettes (voir tableau p.345).

Par contre, les importations du groupe fers-fontes et aciers ont très peu augmenté entre 1967 et 1972 ; 1.841.700 .000 Francs, contre 1.628.050 mille Francs pour la période 1961-1966. Quant aux importations de tissus-coton et des vêtements, elles ont au contraire régressé par rapport à la période précédente : 1.065.750.000 francs, contre 1.574.900 milles francs pour les premiers et 232.200.000 francs contre 439.850.000 francs pour les seconds. Ces régressions parallèles pourraient s'expliquer soit par l'installation du nouveau complexe textile voltaïque (Voltex), soit par une réorientation géographique de l'importation de ces produits.

En ce qui concerne la farine de froment, le sucre et les boissons, les valeurs importées observaient une certaine fluctuation. De 1967 à 1972, la tendance des farines de froment était à la hausse avec deux baisses brutales en 1971 et en 1972 (voir tableau). Or pendant la période précédente, 1961-1966, elles ont doublé en valeur et en volume avec 1.627.200 .000 F.C.F.A. pour 67.860 tonnes, contre 754.300.000 F. pour 29.323 tonnes. Les chutes de 1971 et de 1972 correspondaient à l'installation des Grands Moulins voltaïques. (G.M.V).

Les importations de boissons ont aussi baissé, de même que celles du sucre, qui ont même baissé de moitié avec 693.850.000 francs contre 1.411.950.000 francs pour la période de 1961 à 1966. Par contre dans les échanges globaux de la Haute-Volta, les importations de boissons et de tabacs ont accusé une croissance régulière entre 1968 et 1972 malgré les activités de la brasserie voltaïque créée de 1960 et celles de la manufacture voltaïque de tabac, (MA.VO.CI) dont l'extension avait été prévue pour mai 1972 (voir tableau p. 345). (95).

Quant à la baisse des importations de sucre de 1967 à 1972 ; elle devrait être totale avec la mise sur pied de la société sucrière voltaïque (SO.SU.HV) en 1972.

En ce qui concerne les importations de ciment (qui ne figurent pas dans nos colonnes de la période de 1967 à 1972) la France partageait désormais ce marché avec deux autres pays. En plus de la concurrence belge à partir de 1964, la Côte-d'Ivoire se présentait aussi comme un fournisseur potentiel de la Haute-Volta entre 1969 et 1972. Elle en a fourni pour 278 millions F.C.F.A en 1969, 215 millions en 1970, 306 millions en 1971 et 331 millions en 1972 (96).

Enfin l'analyse des deux tableaux sur la structure des importations voltaïques en provenance de la France entre 1967 et 1972, fait ressortir l'importance en valeur absolue comme en valeur relative des

(95) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°1237, 26 juillet 1969, p.2096

(96) Bulletin annuaire d'information statistique et économique, op. cit., p.70 F - V.

importations de pièces détachées pour les vélocipèdes. Elles sont non seulement plus de deux fois supérieures aux importations de motocycles et de vélocipèdes mais occupent aussi le deuxième rang des importations voltaïques de provenance française entre 1969 et 1972 avec un taux annuel moyen de 5,8 %.

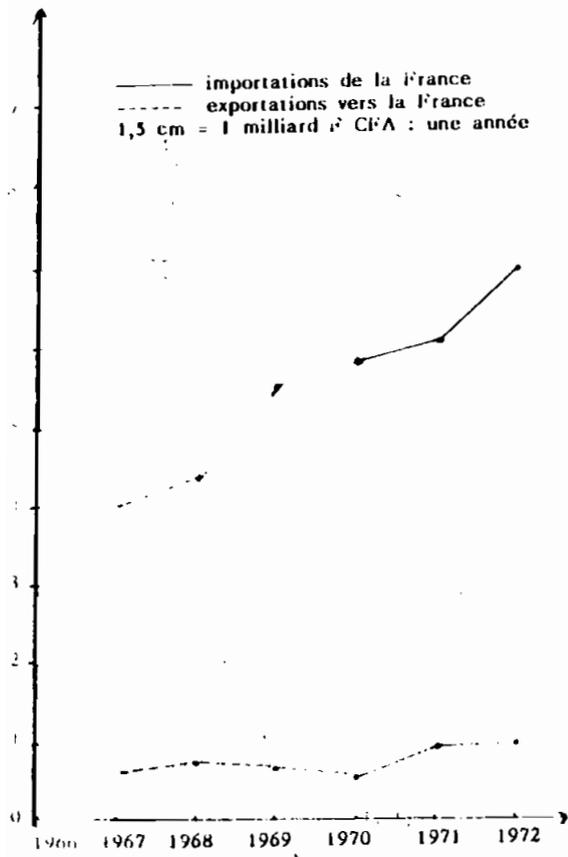


TABLEAU DES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO - VOLTAIQUES 1967-1972

| ANNÉE | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|---|---------|---------|--------|---------|--------|--------|
| <u>IMPORTATIONS</u> | | | | | | |
| Millions F.C.F.A. | 4.048 | 4.058,6 | 4.424 | 5.035,9 | 5.806 | 6.504 |
| Tonnes | 122.986 | 16.411 | 29.543 | 37.086 | 43.330 | 44.450 |
| <u>EXPORTATIONS</u> | | | | | | |
| Millions F.C.F.A. | 718 | 590,9 | 749 | 704,9 | 624,2 | 983,5 |
| Tonnes | 7.109 | 7.969 | 7.584 | 6.413 | 10.853 | 14.453 |
| <u>COMMERCE GLOBAL DE LA HAUTE-VOLTA EN MILLIONS DE F. C. F. A.</u> | | | | | | |
| Import. | 4.9293 | 8.970 | 10.119 | 12.450 | 12.963 | 14.054 |
| Export. | 3.985 | 4.429 | 5.290 | 5.329 | 5.055 | 4.407 |

B. Les exportations voltaïques

Les exportations voltaïques de 1967 à 1972 obéissent aux mêmes réalités qui les ont caractérisées lors de la période antérieure (1961-66). Avec une économie agricole et pastorale, ce pays continuait à exporter les seuls produits de son sol et de son élevage. Les matières premières non valorisées tels le bétail et les oléagineux constituaient encore la trame de ces exportations. Seuls le coton égrené sur place par la Compagnie Française de Textile (C.F.D.T.) et la viande abattue apportaient à son économie un produit ajouté (97) (voir tableau p.354).

Cependant les exportations voltaïques se sont nettement améliorées de 1967 à 1972 avec : 4.429 millions F CFA en 1967, 5.290 millions en 1968 et 5.329 millions en 1969. Par contre de 1969 à 1971 elles ont baissé pour remonter légèrement en 1972 (voir graphique p.351). Cette baisse était consécutive à la longue sécheresse (de plus de cinq ans) qui avait réduit la production agricole et détruit une importante partie du cheptel (98).

Il reste à définir le volume et la structure de la contribution française à l'écoulement de ces produits.

a. Le volume des exportations vers la France

Dans leurs mouvements ascendants par rapport à la période précé-

(97) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°1237 du 26 juillet 1969, p.2096

(98) Bulletin annuel d'information statistique et économique, nouvelle série, 1973, INSD, H-V., p.72

dente, les exportations voltaïques sur la France quoique relativement importantes, n'ont jamais frôlé le seuil du milliard entre 1967 et 1972. Aussi accusaient-elles une nette irrégularité dans leur croissance avec trois baisses relatives : 599,9 millions de F CFA en 1967, 704,9 millions F en 1969 et 624,2 millions F en 1970 (voir tableau et graphique p.351). De 1967 à 1972, ces exportations ont totalisé 4.648 millions de F. C.F.A., pour un volume de 61.610 tonnes avec une valeur moyenne annuelle de 774,6 millions de F CFA contre 10.268,3 tonnes par an. En accueillant en moyenne 15,7 % des exportations voltaïques entre 1967 et 1972, la France se plaçait au deuxième rang des clients de la Haute-Volta après la Côte d'Ivoire et suivie de très près par le Ghana (voir tableau suivant).

**POURCENTAGE DES EXPORTATIONS VOLTAIQUES
VERS SES PRINCIPAUX CLIENTS DONT LA FRANCE**

| <i>Pays</i> | <i>Années</i> | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|---------------|---------------|------|-------|------|------|------|------|
| zone-franc | | 75 | - | 58 | 51 | 66 | 72 |
| Côte-d'Ivoire | | | 53,06 | | | | |
| France | | 13,5 | 14,1 | 13,2 | 12,3 | 22,3 | 19,2 |
| Ghana | | 13,5 | 10 | 10,8 | 9,8 | 10,1 | 5,4 |

TABLEAU DES EXPORTATIONS VOLTAIQUES 1967 A 1972

(en millions de F.C.F.A.)

| PRINCIPAUX PRODUITS | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|------------------------|--------|--------|----------|----------|----------|----------|
| Animaux vivants | 2. 271 | 2. 525 | 1. 966,7 | 1. 578,3 | 1. 602,2 | 2. 095,7 |
| Fruits et légumes | | | 268,6 | 204,9 | 204,3 | 190,6 |
| Cuir et peaux | 85 | 77 | 121,1 | 74,7 | 83,8 | 103,9 |
| Arachides décortiquées | 283 | 307 | 230,9 | 318,2 | 458,4 | 372,7 |
| Graines de coton | 98 | 123 | 105,5 | 194,2 | 70,7 | 54,1 |
| Graines de sésame | 118 | 118 | 111,5 | 251,3 | 216,8 | 253,3 |
| Amandes de karité | 68 | 311 | 443,6 | 527,9 | 209,7 | 131,3 |
| Coton masse égréné | | | 1. 484,1 | 1. 297,2 | 834,2 | 1. 020,7 |
| Viandes | 259 | 280 | | | | |
| Oignons | 35 | 75 | | | | |
| Haricots écosés | 3 | 72 | | | | |
| Fourreaux d'arachide | 19 | 9 | | | | |
| Coton fibres | 842 | 914 | | | | |
| Total | 4. 081 | 4. 806 | 4. 732 | 4. 448,7 | 3. 688,1 | 4. 326,8 |
| Total exportations | 4. 429 | 5. 290 | 5. 329,3 | 5. 055,5 | 4. 407,9 | 5. 141 |

1967 - 1968 Marchés tropicaux et méditerranéens n° 1237 26 juillet 1969 P-2096

1969 - 1972 Bull. annuaire d'information statistique et économique nouvelle série 1973 P.72

TABLEAU DES EXPORTATIONS 1967-1972

| PAYS | VALEURS EN MILLIONS DE F.C.F.A. | | | | | | | | | | QUANTITES EN TONNES | | | | | | | | | |
|---------------|---------------------------------|-------|---------|---------|---------|---------|------|-------|-------|------|---------------------|------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|--|--|
| | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | | |
| FRANCE | 599,9 | 749 | 704,9 | 624,2 | 983,8 | 989,4 | 13,5 | 14,1 | 13,2 | 12,3 | 22,3 | 19,2 | 7.969,5 | 7.584,7 | 6.413,7 | 10.853,2 | 14.453,5 | 14.318,2 | | |
| ROYAUME-UNI | 2.185 | 2.806 | 2.152 | 1.705 | 1.692,7 | 2.355,9 | 53,6 | 53,6 | 53,6 | 53,6 | 53,6 | 53,6 | 27.630,9 | 38.127,7 | 35.409,2 | 29.913,3 | 24.946,5 | 35.866,5 | | |
| GHANA | 601 | 532 | 580 | 500,9 | 447,2 | 281,4 | 33,5 | 10,05 | 10,08 | 9,8 | 10,1 | 5,4 | 8.786,8 | 10.823,4 | 10.475,5 | 8.179,2 | 7.327,5 | 7.153,7 | | |
| MALI | 105,7 | 134 | 87 | 138 | 163,8 | 264,4 | | | | | | | 258,3 | 246,9 | 175,0 | 1.110,7 | 1.585,4 | 5.546,4 | | |
| NIJER | 70,9 | 61 | 70,1 | 28,1 | 42,4 | 42,2 | | | | | | | 938,7 | 872,4 | 942,5 | 427,4 | 369,7 | 703,8 | | |
| DANEMARK | 61,7 | | 18,4 | 12,5 | 13,6 | 2,3 | | | | | | | 827,7 | 648 | 267,8 | 215,9 | 110,9 | 35,2 | | |
| TUNISIE | 5,2 | | 34,4 | 53,2 | 19,3 | 53,4 | | | | | | | 65,1 | 74,4 | 473,1 | 821,2 | 241,7 | 1.076,5 | | |
| ALLEMAGNE | 0 | 57 | 174,1 | 67,0 | 77,1 | 117,2 | | | | | | | 0,2 | | 696,1 | 542,4 | 3.264,5 | 4.870,4 | | |
| ITALIE | 139,9 | 84 | 155,1 | 454,1 | 480,4 | 363,6 | | | | | | | 3.781,9 | | 1.048,1 | 2.968,2 | 5.414,9 | 4.648,3 | | |
| GRÈCE | | | 24 | 42,4 | 18,1 | | | | | | | | | | 580,8 | 405,6 | 340 | | | |
| JAPON | 119,6 | 35 | 225,8 | 781,8 | 200,8 | 75,2 | | | | | | | 6.094,0 | 4.764,3 | 19.220,3 | 7.125,4 | 7.125,4 | 3.456,7 | | |
| ROYAUME-NI | 51,8 | 110 | 118,6 | 157 | 97,1 | 135,4 | | | | | | | 1.959 | 528,5 | 2.173,8 | 1.748,5 | 1.748,5 | 4.207,5 | | |
| ZONE FRANCO | 3.351,5 | | 3.142,8 | 2.600,2 | 2.919,3 | 3.735,1 | 75 | | 58 | 51 | 66 | 72 | 19.803,4 | 44.696,2 | 43.745,5 | 41.765,7 | 47.748,8 | 47.748,8 | | |
| ZONE STERLING | 657 | | 1.125,5 | 710,2 | 546,2 | 426,6 | | | | | | | 10.761 | 13.613 | 10.911,3 | 9.051,3 | 11.648,3 | 11.648,3 | | |
| AUTRES PAYS | 419 | | 1.061,5 | 1.741,9 | 936,6 | 472,1 | | | | | | | 12.700,7 | 20.273,9 | 16.204,8 | 21.544,1 | 21.544,1 | 21.544,1 | | |

101 BULLETIN ANNUEL D'INFORMATION STATISTIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET DE DÉMOGRAPHIE (INSD) 1972
 Pour les tonnages de 1968 à 1972
 Pour les valeurs de 1971 à 1972

102 BULLETIN ANNUEL D'INFORMATION STATISTIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE L'INSD Ougandougou 1971 P. 30
 Pour les valeurs et tonnages de 1965 à 1972

103 BULLETIN ANNUEL D'INFORMATION STATISTIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE L'INSD N-Y 1968 P. 19
 Pour les valeurs et tonnages de 1967

C'est surtout en 1971 et en 1972 que les importations françaises de provenance voltaïque ont connu leurs plus hauts sommets, avec respectivement : 983,8 millions de F.C.F.A et 989,4 millions (voir tableau p. 355). Si cet accroissement de 1971 à 1972 correspond sensiblement à une augmentation parallèle des quantités importées, on peut dire qu'en 1968 et en 1969 la France a importé plus en valeur qu'en volume par rapport aux années 1967 et 1970 (voir tableau p. 355). A l'exception des années 1971 et 1972, les importations françaises sont restées généralement faibles durant cette seconde période de 1967 à 1972 (voir graphique p. 351).

b. La structure des exportations vers la France

Les exportations voltaïques comme nous l'avons déjà souligné, portent majoritairement sur des produits non valorisés. Les animaux vivants et la viande qui en constituent l'essentiel, n'entrent pas dans les importations françaises qui, de 1967 à 1972 ont surtout concerné cinq produits (104).

En 1968, les exportations voltaïques vers la France ont atteint 749 millions F.C.F.A. dont 545 millions pour le coton en masse égréné. De 1969 à 1972, elles ont particulièrement porté sur les légumes, les arachides, le sesame, les cuirs et peaux et surtout le coton en masse égréné qui a totalisé 607,6 millions de F.C.F.A. en 1969 ; 503 millions en 1970 ; 445 millions en 1971 et 554 millions en 1972 (105). Avec

(104) Bulletin annuaire d'information statistique et économique nouvelle, série 1973, INSD Ministère du Plan H-V., p.73
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°1237, 26 juillet 1969, p.2096

(105) Bull. annuaire d'information statistique et économique, p.73

ces chiffres qui représentent une moyenne annuelle de 60 % on peut donc comprendre aisément que le coton intéresse particulièrement le partenaire français (voir tableau ci-dessous).

IMPORTATIONS FRANCAISES DE COTON MASSE EGRENE

| Années | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|---------------------------|------|-------|------|------|------|
| en millions F. C.F.A.C | 545 | 607,6 | 503 | 445 | 554 |
| % | 72 % | 86 % | 80 % | 45 % | 56 % |

Sans le coton, les exportations voltaïques sur la France seraient quasiment insignifiantes. Indépendamment de la chronique détérioration des termes de l'échange objet de multiples critiques, la faiblesse relative ou conditionnée des exportations voltaïques vers la France s'explique par la structure de ses produits à l'exportation. Elle pourrait être due à d'autres raisons peut-être moins éloquentes à savoir : l'insuffisance de l'offre ou de la demande, ou à la répartition géographique de ces exportations. Cette dernière hypothèse mérite qu'on s'y appesantisse car la politique de diversification des débouchés pour les produits voltaïques, préoccupait les nouvelles autorités voltaïques depuis 1966.

c. Une timide expansion géographique des exportations voltaïques

L'ouverture de plus en plus importante de certains pays aux exportateurs voltaïques pourrait partiellement justifier la faiblesse des importations françaises en provenance de la Haute-Volta. Parmi les

nouveaux partenaires notables figuraient l'Allemagne Fédérale, l'Italie, le Royaume-Uni, le Japon et l'Union Belgo-Luxembourgeoise (voir tableau p. 355).

Les cas les plus patents, sont ceux de l'Italie et de l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise (tableau ci-dessous).

**EVOLUTION DES EXPORTATIONS VOLTAIQUES VERS L'ITALIE ET
L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.**

| | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 |
|------------------------------------|------|------|------|-------|-------|
| <i>Italie (106)</i> | 54 | 140 | 84 | 155,1 | 454,1 |
| <i>Union Belgo-Luxembourgeoise</i> | 3 | 69 | 97 | | |

Les produits généralement concernés par les importations françaises en Haute-Volta, étaient aussi le choix de certains partenaires voltaïques de la C.E.E.

En 1968 l'Italie a surtout acheté des amandes de karité et des arachides pour une valeur de 84 millions de F. C.F.A. (108). En 1967 ses achats ont surtout porté sur les mêmes produits pour une valeur de 140 millions F.C.F.A et 54 millions pour 1966 (109). En 1968, l'Allemagne de l'ouest importa du coton en masse égréné pour 57 millions de F. C.F.A. Quant à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, elle a reçu des arachides décortiquées pour une valeur globale de 84 millions F.C.F.A en

(106) Voir Tableau des exportations voltaïques.

(107) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°1212, fév. 1969 et n°1237 juillet 1969, p.237 et 2096

(108) Marchés Tropicaux et Méd., n°1237 juillet 1969, p.2096

(109) Ibidem, n°1212, fév. 1969, p.237

1968 (110). La même année, les importations britanniques en Haute-Volta s'élevaient à 110 millions F.C.F.A dont 88 millions pour le coton égrené et 16 millions pour le karité.

Le Danemark pour sa part, s'intéressait aux amandes de karité et aux graines de sésame. Il en a donc importé pour 69 millions en 1967 et 15 millions de F.C.F.A en 1968.

A ces pays européens s'ajoute le Japon qui accorda pendant la même année (1968), l'écoulement de 20 millions de francs d'amandes de karité et 11 millions de F.C.F.A de graines de coton (111).

Apparemment les différents pays ainsi cités semblaient presque s'intéresser aux mêmes produits, qui faisaient aussi la préférence de l'Union soviétique, de l'Espagne et de la Suisse pendant la même période (112).

Cet éventail des exportations voltaïques n'est qu'une justification hypothétique du peu d'écoulement des produits voltaïques vers la France. La non valorisation de ces produits et la division internationale du travail en sont surtout les principales causes. Malgré les accords C.E.E - E.A.M.A de 1963 et de 1969, la Haute-Volta contrairement à son partenaire (la France) n'a pas pu percer sur le marché français. Leurs échanges sont restés toujours déséquilibrés entraînant pour la Haute-Volta un déficit commercial chronique et croissant: 3 429 millions F.C.F.A en 1967 ; 4 931 millions en 1969 ; 5 182 Millions 1970 et 6 039 millions F.C.F.A en 1972.

(110) Marchés tropicaux et méditerranéens n° 1212, février 1969 et n° 1237 de juillet 1969 p. 237 et p. 2096

(111) Marchés tropicaux et méditerranéens, n° 1237 juillet 1969 p. 2096

(112) Bulletin annuel d'information statistique et économique, op.cit., p.73

Conclusion sur les échanges

Depuis 1949, le commerce international était régi par l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (le G.A.T.T.). Celui-ci préconisait à travers une trilogie, une véritable libéralisation des échanges entre les Etats - à savoir :

- l'égalité dans la liberté des échanges,
- la réciprocité des avantages mutuels consentis par les partenaires,
- la non discrimination entre les Etats par l'application de la clause de la Nation la plus favorisée (113).

Pour respecter cette inspiration libérale, et défendre leurs intérêts les Etats Européens (l'Europe des six) ont fait "un ménage en leur sein". La communauté qui fut créée (C.E.E.) avait pour mission selon l'article 2 du traité de Rome, d'organiser un marché commun, d'assurer l'harmonisation progressive des politiques économiques des Etats membres et de promouvoir ainsi leur développement par une stabilité équilibrée et continue (114). Les moyens de cette politique ont été définis par l'article 3 du même traité qui prévoyait :

- l'élimination entre les Etats membres des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises et de toutes autres mesures d'effet équivalent (115) ;
- l'établissement d'un tarif douanier commun et l'adoption d'une politique commerciale commune à l'égard des Etats tiers ;

(113) HAQUANI (Zalma) : Le nouvel ordre commercial international, col. "Perspectives économiques et juridiques", éd. Economica, Paris, 1984. Préface de René-Jean DUPUY.

(114) KAWO (L.J.) : La coopération régionale entre les Etats africains signataires de la Convention de Lomé. Thèse de 3^e cycle. Univ. Rennes I, 1984, p.162.

(115) Cette politique a été réalisée sur une période transitoire de 12 ans.

- enfin l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Par les deux premières mesures, l'Europe des six (C.E.E.) se distinguait ainsi d'une zone de libre échange. Quant aux Etats africains et malgache, ils signèrent le 20 juillet 1963 leur première convention d'association à ladite communauté (Yaoundé I). Voulant préserver les avantages qui leur avaient été accordés par cette communauté (aide financière et privilège du libre accès de leurs produits de base aux marchés européens), ces Etats dont la Haute-Volta, arrivèrent à l'association désarmés et mal équipés. En l'absence d'une politique d'intégration de leurs économies respectives et d'une politique commerciale commune, ils se présentaient face à leurs partenaires européens comme une zone de libre échange (116). La convention de YAOUNDE I prévue pour cinq ans leur accordait des avantages, en l'occurrence le deuxième F.E.D (117) avec 800 millions d'E.C.U. (118). Mais les inconvénients n'étaient pas moindres :

- Interdiction des privilèges bilatéraux d'origine coloniale ;
- Défense aux 18 Etats associés, de signer certains accords régionaux avec les Etats tiers ;
- Interdiction aux Etats associés de créer entre eux une union douanière (119). Mais la convention de Yaoundé II est revenue sur ce dernier principe.

Le libre jeu des échanges, par l'ouverture du marché voltaïque

(116) KWAOW (L.J.), *op. cit.*, pp.163-1969

(117) Fonds Européen de Développement.

(118) Le Courrier : Afrique-Caraïbes-Pacifique-Communauté Européenne, n°89, janv.-fév. 1985, p.32

(119) KWAOW (L.J.) : *op. cit.*, p.47-169

aux produits de la C.E.E et réciproquement, créait une situation d'injustice car la Haute-Volta est dans une double dépendance pour l'exportation de ses produits de base et pour l'importation des biens manufacturés ; on n'en a jamais assez parlé : Elle vend mal et achète cher. (120).

L'adoption du principe de la réciprocité des avantages apparaissait aussi illusoire dans les faits car la Haute-Volta comme bien d'autres Etats africains, importe beaucoup et vend très peu. Mais la convention de Yaoundé II apporta quelques assouplissements en sa faveur et donc en faveur des Etats africains associés à la C.E.E :

- Elle remplaça le principe de la réciprocité des avantages commerciaux par celui de la non réciprocité en faveur des Etats africains.

- Elle autorisa les E.A.M.A à imposer aux produits originaires de la C.E.E, des droits et restrictions pour répondre aux nécessités de leur développement ou pour protéger une expérience régionale d'intégration économique (art. 3 et 2, alinéa de Yaoundé) (121) ;

- Elle leur permit aussi d'établir entre eux des unions douanières, et de s'accorder mutuellement des avantages supérieurs à ceux appliqués aux importations provenant des Etats de la C.E.E.

Mais ces derniers (E.A.M.A.) étaient trop orientés vers l'Europe pour profiter de ces ouvertures. Les autres dispositions à court terme, à savoir : les facilités d'exportation vers la C.E.E pour se procurer des devises nécessaires au financement de leurs importations, l'actualisation du 3^eF.E.D. et l'institution du fond de stabilisation des

(120) HAQUANI (Zalmā) op. cit., p. Intro.

(121) KWAWO (L.J.) : op. cit., pp.8-160-169-170.

recettes d'exportation leur semblaient rapidement plus profitables.

Or, la ceinture douanière des Etats de la C.E.E applique des mesures limitatives à l'exportation de leurs produits.

Ce problème a été posé par le président de l'assemblée voltaïque, (Joseph OUEDRAOGO) lors de la conférence de la commission paritaire C.E.E-E.A.M.A à OUAGADOUGOU, du 23 au 26 octobre 1972. Il s'agissait là de l'obstruction faite à l'exportation des fruits, des légumes, de la viande et du bétail vers les Etats de la C.E.E. En réponse le chef de la mission européenne laissa entendre que cette mesure concernant les fruits et légumes avait pour but d'éviter des perturbations graves dans certaines situations des pays d'Europe (122). M. PERRET, rapporteur de la Haute-Volta au cours de cette conférence, est revenu explicitement sur le problème de la viande. Il souligna dans son rapport, que l'obstacle à l'exportation de ce produit serait lié à des mesures sanitaires. Le représentant malien M. SISSOKO ajouta que "le véritable obstacle est l'organisation phytosanitaire qui existe à l'échelle mondiale contre l'exportation de la viande. Il suggéra qu'avec la volonté des partenaires Européens, ce problème pourrait être rapidement résolu dans l'intérêt des E.A.M.A et mieux encore au profit des Etats de la C.E.E. C'est de ces diverses considérations que résulte l'inégalité des échanges et le déficit chronique et structurel de la balance commerciale de la Haute-Volta avec la France (voir tableau p.364).

(122) Carrefour Africain, n°530 du 4 nov., 1972 H-V, p.2

TABLEAU DU DEFICIT COMMERCIAL DE LA HAUTE-VOLTA (en millions F.C.F.A)

| 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| -6518 | 65299 | -6325 | -6170 | -5489 | -5308 | -4541 | -4829 | 7121 | -7908 | -9647 | -9869 |
| DEFICIT COMMERCIAL AVEC LA FRANCE | | | | | | | | | | | |
| -4813 | -3985 | -3763 | -4347 | -4328 | -3330 | -3429 | -3675 | -4931 | -5182 | -5262 | -6039 |

La première (la Haute-Volta) n'exporte que des produits de base non valorisés : coton, arachides, noix de karité, graines de sésame, peaux de reptiles etc . En retour, elle reçoit de la France, une gamme très variée de produits et des services pour son alimentation, son équipement, en somme pour son développement. Il en est résulté un échange inégal car, malgré l'association de la Haute-Volta à la C.E.E. et malgré les avantages que ce "partenariat" lui conférait, celle-ci est demeurée un débouché pour les Etats de la C.E.E. en particulier pour la France.

Par le truchement de la division internationale du travail, ses exportations sont demeurées toujours en deçà de la valeur de ses importations en provenance de la France (voir graphique p. 368). Celles-ci ont été généralement inférieures à 1 % du total des importations françaises (123). Or les exportations françaises vers la Haute-Volta ont respectivement représenté 46,2 % des importations voltaïques en 1963, 48,9 % en 1965, 44,7 % en 1970 et 46,8 % en 1972.^(*) Ceci traduit avec éloquence, l'échec de la théorie libérale de Ricardo selon laquelle : "l'échange d'une quantité donnée de produits primaires contre un volume déterminé de produits industriels serait avantageux pour toutes les parties en présence dans le commerce international - car ajoute-t-il - dans cette spécialisation, l'un ou l'autre pays ne sera jamais perdant par rapport à sa situation de départ" (124). Ce qui vient d'être démenti dans les faits. Si la société internationale n'était pas en état d'anarchie où la loi du plus fort domine comme le souli-

(123) Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Note d'information et statistiques, Bulletin mensuel, n°212 de déc. 1973, p.2

(124) HAQUANI (Z.) : op. cit., pp.10-11

(*) Cf. tableau p.351).

gne . M.HOBBS, une harmonisation des échanges mondiaux et en particulier des échanges franco-voltaïques devrait tenir compte de la situation particulière des différents partenaires en particulier de la problématique du commerce extérieur de la Haute-Volta. Or cette péréquation semble une thérapeutique contraire à la logique des règles et des objectifs qui animent les échanges internationaux.

COMMERCE EXTERIEUR GLOBAL DE LA HAUTE-VOLTA

| | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Importation | 7400 | 8936 | 9382 | 9484 | 2169 | 9293 | 8970 | 10119 | 12450 | 12963 | 14054 | 15010 |
| Exportation | 882 | 3637 | 3057 | 3314 | 3680 | 3985 | 4429 | 5290 | 5329 | 5055 | 4407 | 5141 |

ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-VOLTAIQUES 1961-1972
(millions F. C.F.A.)

| | | | | | | | | | | | | |
|-------------|------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Importation | 4904 | 4385 | 4449 | 5018 | 4849 | 4048 | 4028 | 4424 | 5635 | 5806 | 6245 | 7028 |
| % | 60 % | 49,7 % | 46,2 % | 52,9 % | 48,9 % | 43,6 % | 44,9 % | 43,7 % | 45,2 % | 44,7 % | 44,4 % | 46,8 % |
| Exportation | 90,2 | 399,6 | 685,4 | 671 | 521 | 718 | 599,9 | 749 | 704,9 | 624,2 | 983,8 | 989,4 |
| % | 10 % | 11 % | 16,7 % | 17,8 % | 17,6 % | 18 % | 13,5 % | 14,1 % | 13,2 % | 12,3 % | 22,3 % | 19,2 % |

Commerce extérieur de la Haute-Volta (références)

1961 Aspects de la Haute-Volta mars 1963 p.35

1962 Marchés tropicaux n°1008 du 6 mars
1965 p.638-639

1963-1966 Bulletin mensuel d'information stati. INS D H.V. janv. 1967 p.18

1967-1969 Marchés Tropicaux n° 1237 du 26-7-1969 p.20-96

1969-72 Bull. annuaire d'info. écono. et stati. INSD H-V 1973 p. 29

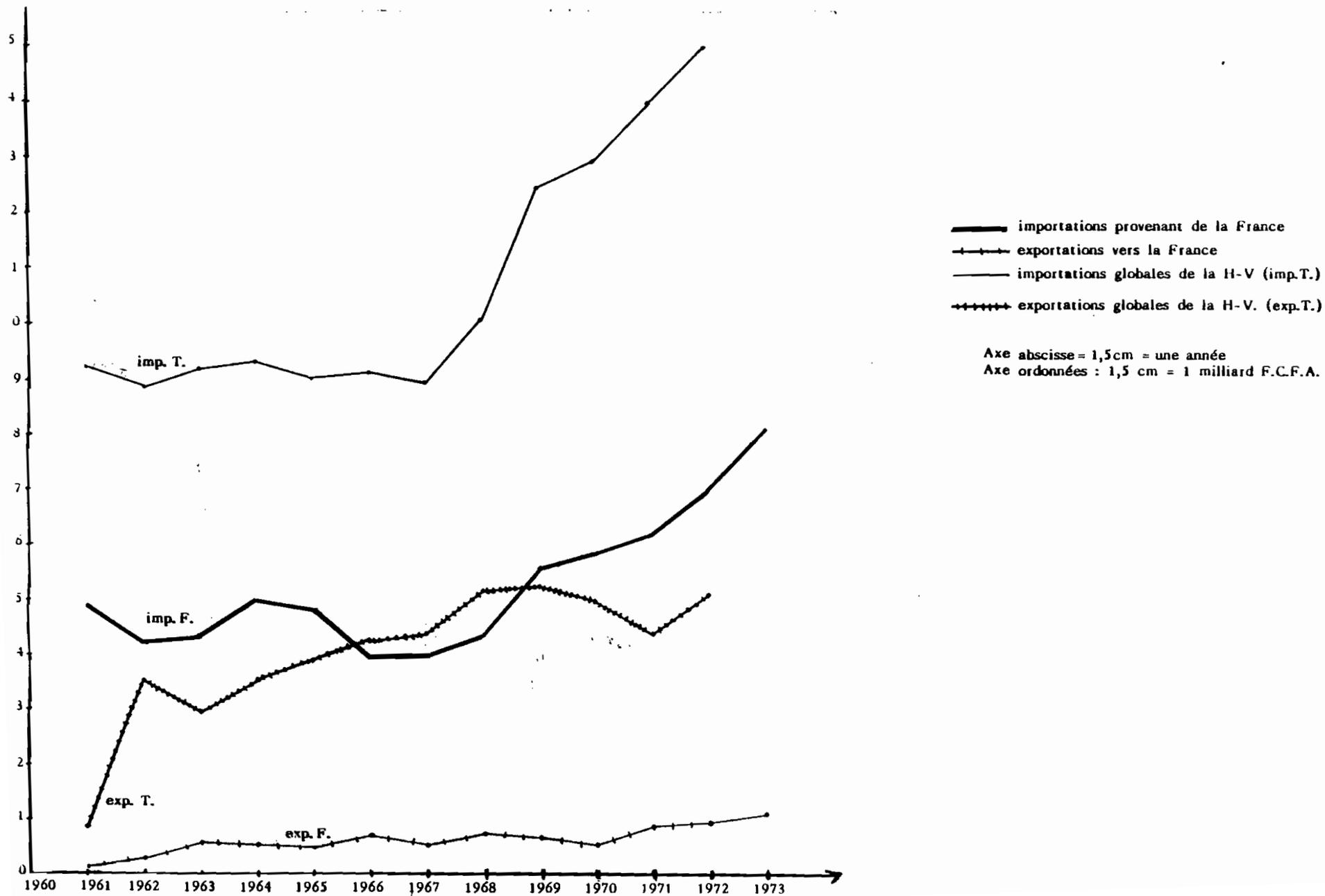
- Europe-France Outre-mer n°544 mai 1975, p.127-128

référence pour les échanges franco-voltaiques confère :

- P. pour la période 1961-67

- P. pour la période 1967-72

REPRESENTATION GRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA HAUTE-VOLTA



IVÈ PARTIE

L'AIDE FRANCAISE A LA HAUTE-VOLTA

- Essai de définition de l'aide

La notion d'aide évoque un vocabulaire hétéroclite dont le contenu reste encore mal spécifié dans l'esprit de plusieurs lecteurs (1). De nos jours, l'aide s'exprime essentiellement par l'exportation des capitaux, dont la dotation se fait par secteur et selon des critères de rentabilité. Aussi se meut-elle par la loi de la concurrence, poussant les prêteurs à rechercher les meilleurs placements.

Selon Pierre ATIOK, l'aide s'identifie aux "facilités accordées à un tiers, pour lui permettre de réduire ou d'éliminer une difficulté fortuite, provisoire ou durable, à laquelle ce tiers est en but et qu'à terme, il ne peut pas surmonter par ses propres moyens". Plus loin, l'auteur précise qu'en dehors des dons, et des aides éphémères des organisations philanthropiques, aucune forme d'aide ne se rapproche de cette définition.

L'organisation des Nations Unies considère l'aide comme une "coopération" au développement des pays (2) les moins avancés. Depuis 1946,

(1) MASSON (P.) : L'aide bilatérale : Assistance techniques, commerce ou stratégie, T.1 Institut de l'étude du développement éco. et soc. de Paris, coll. 1/3 Monde, PUF, 1967, p.9

(2) NAMA (R) : Les problèmes de financement de l'économie voltaïque, mémoire de D.E.A., Paris VIII, oct. 1983, p.51

voir ATIOK (P.) : Aide aux pays dépendants : causes évolution et conséquences., p.9

son conseil économique et social distinguait dans la notion d'aide deux aspects principaux (3) :

- l'aide économique et financière
- l'assistance opérationnelle à caractère technique.

La première répond à des solutions financières et commerciales, susceptibles d'apporter ou de favoriser par les dons, les prêts ou par les politiques de soutien des cours, le "décollage économique" des pays en voie de développement (P.V.D.). Elle se résume à un transfert direct ou indirect de capitaux.

La seconde, l'assistance technique, est considérée comme un moyen de communiquer le savoir par : la formation des cadres, l'octroi des bourses, la prestation de techniciens et l'exécution de petits projets de démonstration (4).

L'auteur précise, que ces deux aspects de l'aide (aide économique et assistance technique), sont indiscutablement complémentaires car, "l'efficacité de l'assistance technique est fonction d'une aide économique cohérente" (5). Par contre, pour certaines organisations internationales tel le C.A.D (Comité d'Aide au Développement), l'aide est simplement assimilée à des flux financiers : Aide Publique au Développement (A.P.D), apports du secteur privé, dons des organismes

(3) MASSON (P.) : op. cit., p.9

(4) NAMA (R.) : op. cit., p.52

(5) MASSON (P.) : op. cit., p.9

privés etc. Or, il reste évident que tous les flux financiers ne peuvent donner lieu à de l'aide en ce sens que beaucoup d'entre eux passent pour des placements de capitaux naturellement assortis d'intérêts. C'est ainsi que dans la rubrique aide du Comité d'Aide au Développement (C.A.D) (6) on retrouve :

- les crédits à l'exportation ;
 - les investissements publics sous forme de participation ;
 - les investissements et placements privés et les crédits privés à l'exportation ;
 - les bénéficiaires réinvestis qui devraient faire l'objet d'épargne locale.
- Ce sont là des aides dont l'objectif final est d'accumuler des profits(7)

Au terme de ces tentatives de définition, il ressort que pour certains, l'aide doit être un acte philanthropique dénué de toute prévision d'intérêt. Elle s'annule et se pervertit dès que sa motivation s'inspire d'un esprit lucratif. Par contre, d'autres estiment que la notion d'aide couvre à la fois les dons, les subventions, les garanties et les prêts.

Cependant, quel que soit ce concept que revêt la notion d'aide, celle-ci est devenue le mot d'ordre de l'humanisme contemporain. Les pays développés semblent de plus en plus acquis à la nécessité d'une assistance technique et économique en faveur des pays démunis (8). Cette aide peut être accordée soit par la voie bilatérale ou multilatérale. Quant à l'aide française à la Haute-Volta, elle passe de préférence par le canal bilatéral.

(6) Le C.D.A. est un organisme de l'O.C.D.E. regroupant 18 membres ayant pour but d'accroître le volume des ressources mises à la disposition des pays sous-développés.

(7) NAMA (R.) : Les problèmes de financement de l'économie voltaïque, Mémoire de D.E.A. Un. Paris VIII, oct. 1983, p.52.

(8) GOUJON (J.C.) : "Les bases techniques du système de coopération franco-africain", in Recueil Pénant, n°964, nov. 1962, p.665

- De l'introduction à l'aide française à la Haute-Volta

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale et malgré les difficultés apparentes, la France a fait figure de grand fournisseur d'aide parmi les pays industrialisés (voir Programme de Développement des Territoires d'Outre-mer : plan F.I.D.E.S) (9). Après l'accession de ces territoires à l'indépendance, elle s'est fortement engagée à leur côté, en vue d'asseoir les bases de leur souveraineté. De 1960 à 1969, son aide publique à l'Afrique noire et à Madagascar s'élevait à 13,51 milliards de F.F dont 1,03 milliard de prêts (10). Sur une aide publique bilatérale de 4 milliards en 1962, la zone-franc en a reçu 3,9 milliards, soit 96,5 % contre 3,5 % seulement pour l'étranger. A l'intérieur de la zone-franc, les Etats Africains et Malgaches Associés (E.A.M.A.) ont bénéficié de 32,6 % du total de cette aide bilatérale contre 47 % pour l'Afrique du Nord dont 41,5 % pour l'Algérie et 16 % pour les D.O.M-T.O.M (Territoires et Départements d'Outre-Mer) (11). Ce soutien financier aux Etats d'Afrique noire était assorti d'accords de coopération.

En ce qui concerne le cas précis de la HAUTE-VOLTA, l'aide française s'inscrit essentiellement dans un cadre bilatéral. De ce fait, elle est censée être librement négociée entre les deux partenaires, dans l'esprit des accords du 24 avril 1961. Si cette forme d'aide

(9) F.I.D.E.S. : Fonds d'investissement et de Développement Economique et Social il a accumulé 580 milliards d'anciens francs au compte des T.O.M. et de Madagascar

LIGOT (M) : op. cit., p.190

(10) LIGOT (M) "Les rapports de coopération économique entre la France et l'Afrique", La politique africaine du général de GAULLE 1958-1969, série 10 Afrique noire. Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 19-20 oct. 1979 ed. A Pedone, Paris, 1981, p.188

(11) CADENAT (P.) : op. cit., p.40

emporte le choix de la République Française, elle reste cependant sujette à de multiples critiques dans les milieux internationaux. De l'avis de Paul MASSON l'aide bilatérale "implique automatiquement une intention gouvernementale et un engagement politique intéressé". Par conséquent, elle devient sélective et largement conditionnée puisque son attribution sera généralement fonction d'une option gouvernementale, où plusieurs critères sont conjugués : affinités politiques, zones monétaires, aptitude à la coopération, souci d'équilibrer les nécessités économiques et stratégiques... (12).

Indépendamment de ces considérations d'ordre général, la préférence française pour l'aide bilatérale semble s'inspirer de certaines raisons plus précises : primo, elle est plus sensible et secundo, elle permet à la France d'assumer et d'honorer ses engagements auprès de ses anciennes colonies (13). L'intervention de Georges POMPIDOU à l'assemblée nationale française en 1964 confirme bien ces considérations. Selon lui, les raisons françaises sont à la fois d'ordre politique financier et culturel :

- Politique parce que "l'arrivée aux Nations-Unies d'un grand nombre de nations africaines fait que... l'Afrique profite assurément beaucoup plus de l'aide des Nations Unies qu'auparavant, au détriment de certains autres continents".

(12) MASSON (P.) : op. cit., p.7

(13) CADENAT (P.) : op. cit., p.6

- Financièrement, "le recours à des experts internationaux coûterait environ deux fois plus cher qu'un assistant technique bilatéral".
- Enfin sur le plan culturel, "l'aide multilatérale telle qu'elle est maniée dans les organisations internationales, aboutit à renforcer la langue anglaise (14).

En définitive, l'aide multilatérale qui semble incarner une certaine neutralité politique s'écarte des convenances françaises. Elle ne correspond ni aux orientations de l'aide française, instrument privilégié de sa politique de coopération, ni à ses structures ou à ses modalités d'application. Enfin, pour la France, l'aide bilatérale apparaît comme le moyen le plus commode mais aussi le plus adapté à sa philosophie de la coopération. C'est ainsi que l'étude de l'aide bilatérale franco-voltaïque comportera trois chapitres qui en constitueront les principales articulations :

- la structure et l'organisation de l'aide entre les deux pays ;
- l'aide publique française à la HAUTE-VOLTA à travers les financements F.A.C et les engagements de la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E) ;
- les caractéristiques et les critiques de l'aide française.

(14) CADENAT (P.) : op. cit., p.6

CHAPITRE VIII
STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'AIDE
FRANCAISE A LA HAUTE-VOLTA

De toutes les sources extérieures de financement, la France est le plus grand fournisseur d'aide à la Haute-Volta. En 1960, sa contribution représentait 74 % du total de l'aide extérieure voltaïque, 49 % en 1962, 77 % en 1964, 47 % en 1967 et 63 % en 1970 (voir tableau). Cette aide d'importance relative est attribuée à travers des institutions financières résultant de l'organisation de l'aide entre les deux pays. Cette organisation relève du même type de structure existant entre la France et les autres Etats africains d'expression française.

| Aide extérieure à la Haute-Volta en millions F.C.F.A. | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1959 | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
| Aide globale à la Haute-Volta en millions F.C.F.A. | | | | | | | | | | | | | |
| 1921 | 3023 | 7556 | 5763 | 4381 | 4822 | - | - | 8853 | 7394 | 6846 | 6342 | - | - |
| Total de l'aide française à la Haute-Volta en millions de F.C.F.A. | | | | | | | | | | | | | |
| 1690 | 2252 | 2188 | 2861 | 3286 | 3760 | 3937 | - | 4227 | 4184 | 3293 | 4013 | - | - |
| Pourcentage de l'aide française | | | | | | | | | | | | | |
| 67% | 74 | 28 | 49 | 75 | 77 | | | 47 | | 48 | 63 | | |

Tableau 15

(15) Bulletin de l'Afrique Noire (B.A.N.), n°420 du 1 janv. 1966, p.8490
 n°374 du 2 janvier 1965, p.7572

- EDIAFRIC Memento de l'économie africaine 1970. Pour les chiffres allant de 1959 à 1970.
- THIOMBIANO (Taladidia) : op. cit., p.83
- Autre source : Plan cadre, Haute-Volta. Pour les chiffres de 1967 à 1970.

L'organisation de l'aide entre la France et la Haute-Volta se manifeste par le canal des organismes chargés de son attribution mais aussi par sa composition et à travers les objectifs pour lesquels elle est destinée (les différents titres du Fonds d'Aide et de Coopération). Pour la clarté de l'exposé, nous commencerons par les organes de financement, dont la nature détermine aussi le mode d'attribution de l'aide. Ensuite nous aborderons la composition de l'aide française.

I. Les organes de financement

En ce qui concerne la Haute-Volta tout comme pour bien d'autres Etats d'Afrique francophone, deux organes principaux sont chargés du financement de l'aide française : le Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) et la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.).

A. LE FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION (F.A.C.)

La politique française d'aide connut des modifications au fur et à mesure de l'évolution politique des Territoires d'Outre-Mer (T.O.M.). C'est ainsi que la politique d'aide menée sous la IV^e République fut différente de celle pratiquée sous la V^e République. Sous la communauté première manière, le gouvernement français s'est évertué à trouver un nouveau dispositif pour définir et coordonner sa politique d'aide à l'égard des nouveaux Etats africains. C'est ainsi que les décrets (15)

(15) Bulletin de l'Afrique noire B.A.N., n°420 du 1er janv. 1966, P.8490
n°374 du 2 janv. 1965, p.7572

- EDIAFRIC Memento de l'économie africaine 1970, Pour les chiffres allant de 1959 à 1965, p.83

- THIOBIANO (TALADIDIA) : op. cit., p.83

Pour les chiffres de 1967 à 1970

-Autres source : Plan cadre H-V.

du 27 mars 1959 complétés par ceux (16) du 25 juillet de la même année, confièrent au Premier Ministre, la direction et la coordination de l'action d'aide et de coopération (17).

Les crédits ouverts à cet effet furent inscrits à un "Fonds d'Aide et de Coopération" (F.A.C.), successeur du Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social. Dans chaque Etat membre de la communauté, fut créée une commission permanente (Mission d'aide et de coopération, M.A.C), chargée de définir les principales formes (18) d'aide (19). De la définition centralisée et unilatérale des programmes d'aide publique, on est passé au système de la concertation avec le partenaire à travers la mission permanente d'aide.

a. Les ressources du F.A.C : Le fonds d'aide et de coopération a ses ressources propres, destinées à la coopération avec les Etats africains et malgaches. Ces ressources constituent des crédits à l'intérieur du budget de la coopération et se répartissent en quatre titres : subventions aux organismes d'assistance technique (titre III chapitre 3641); aides budgétaires et assistance technique en personnel (titre IV) (20); investissements exécutés par la République Française (équipements, centres culturels, installations de missions permanentes) qui

(16) Les décrets du 27 mars sont les décrets n° 59/462, 59/463, 59/463, 59/464, 59/467.

(17) Ceux du 2 juillet sont les décrets n°59/887 et 59/888

(18) GOUJON (J.) : "Les bases techniques du système de coopération francoafricains", Recueil Penant, n°694 nov-déc. 1962, p.676

(19) Ces principales formes d'aide sont : la réalisation d'études, l'exécution des recherches, la fourniture d'équipements, envoi d'experts et de techniciens, concours financiers et formation de cadre ; J.O.F. 6-2-1962, p.1307, GOUJON (J.) : op. cit., p.676

(20) GOUJON (J.) : op. cit., p.676

(21) Le titre IV comporte aussi l'aide aux oeuvres privées.

sont les propriétés de la République Française ; enfin l'aide au développement qui couvre toutes les dépenses d'investissement effectuées par la France sur sa propre initiative, ou dans le cadre des plans de développement établis par les Etats comme la HAUTE-VOLTA (titre VI) (22).

L'ensemble des crédits F.A.C destinés au financement de l'aide dans les Etats africains est versé à la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.) sur un compte spécial intitulé "Fonds d'Aide et de Coopération" (F.A.C). C'est la caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E) qui débite ce compte au fur et à mesure des ordonnancements de paiement du ministère de la coopération. Mais les décisions de financement F.A.C reviennent au comité directeur de cette institution. (23).

b. Le Comité Directeur du F.A.C et sa composition : Le comité directeur est l'organe suprême du F.A.C présidé par le ministre de la Coopération. Il a été créé par l'article 4 du décret (24) du 27 mars 1959. Il décide, de l'attribution des ressources du fonds d'aide et de coopération. Il se compose de plusieurs membres (25). Cette composition a été fixée par le même décret portant sa création mais modifié par le décret (26) du 2 décembre 1960 modifié à son tour par un décret du 30 avril 1963 aboutissant à la composition suivante :

(22) GOUJON (J.) : "Les bases techniques du système de coopération franco-africain", Recueil Penant, n°695, janv-fév-mars 1963, p.59

(23) DABIRE (J.K.) : contribution à l'étude des rapports de coopération entre la France et la Haute-Volta. Thèse de 3e cycle, Univ. Rouen, janv. 1982, p.294

(24) Il s'agit du décret n°59/464 OUEDRAOGO (M.) : op. cit., p.46

(25) OUEDRAOGO (M.) : op. cit., p.46

(26) Décret n°601274

- le ministre de la Coopération, président ;
- deux représentants du ministre de la Coopération ;
- trois représentants du ministre des finances et des affaires économiques ;
- le Commissaire Général au plan ;
- le Directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique ;
- quatre représentants du parlement dont un désigné par le Sénat et les trois autres sont des députés désignés par l'assemblée nationale ;
- deux membres du Conseil Economique et Social désignés par le président de cette assemblée ;
- trois personnalités désignées en raison de leurs compétences par arrêté conjoint du premier ministre, du ministre de la Coopération et du ministre des finances et des affaires économiques ;
- un représentant du ministère des affaires étrangères.

Des représentants d'autres ministères non représentés peuvent être sollicités à siéger aux travaux avec voix délibérative sur des questions qui les concernent, au cas où le comité délibère sur des affaires relevant des attributions de leurs ministères. Ainsi se présente la composition du comité directeur du F.A.C (27).

Quant aux missions permanentes chargées de la coordination de l'aide, elles jouent le rôle d'intermédiaires entre les gouvernements concernés et le Fonds d'Aide et de Coopération. Par conséquent leurs

(27) OUEDRAOGO (M.) op. cit., pp.46-47

- DABIRE (J.K.) : op. cit., p.293

chefs sont nommés par décret pris sur rapport du ministre de la Coopération. Elles furent créées par l'article 4 d'un décret (28) du 27 mars 1959. Leur organisation et leur fonctionnement ont fait l'objet d'un autre décret (29), celui du 25 juillet 1959. Elles jouissent sur place d'une meilleure connaissance des besoins et des difficultés propres à chaque Etat. Elles coordonnent et s'assurent de la réalisation des conditions d'exécution des programmes d'aide (30). Enfin, elles gèrent aussi les agents techniques de coopération mis à la disposition des Etats (31).

Après cette présentation du F.A.C et de son organe annexe la mission d'aide et de coopération (M.A.C), il convient de préciser qu'il n'est pas la seule institution française chargée du financement et de la gestion de l'aide dans les Etats d'Afrique francophone notamment en HAUTE-VOLTA. Il est secondé et appuyé en cela par la caisse centrale de coopération économique.

B. LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE (C.C.C.E)

Il sera question ici du rôle et de la composition de la caisse centrale de coopération économique.

a. Rôle et création de la C.C.C.E

La Caisse Centrale de Coopération Economique est une institution

(28) Décret n°59/462

(29) Décret n°59/888

(30) GOUJON (J.) : op. cit., Recueil Penant, n°695 janv-fév-mars 1963, p.55

(31) Europe France Outre-mer, n°473, juin 1969, 9e éd., p.264.
J.O.F. 6-2-1962, pp.1320-1321

financière créée par l'ordonnance du 2 février 1944 (32). Elle se présente comme l'héritière de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (C.C.F.O.M.) (33). Son rôle "est de concourir au développement économique et social des pays d'Afrique et de Madagascar", où elle exerce ses fonctions conformément aux stipulations du décret du 27 mars 1959. Selon les propos de son directeur M. Postel VINAY, le 23.4.1960, à Ouagadougou, la C.C.C.E exerce diverses activités : les unes essentiellement d'exécution, les autres sont des fonctions qu'elle remplit sous sa propre responsabilité et sur des ressources dont elle est responsable à l'égard du trésor français.

La première consiste à gérer un certain nombre de fonds, sous des ordres, comme pourrait le faire un trésorier payeur. C'est ainsi que dans le temps, elle gérait matériellement le F.I.D.E.S et servait aussi d'agent payeur du F.I.D.O.M (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Départements d'Outre-Mer) (34). Jusqu'en 1972, elle servait d'agent payeur du Fonds d'Aide et de Coopération en HAUTE-VOLTA. De nos jours la C.C.C.E assure la gestion et la comptabilité de toutes les opérations de financement du F.A.C, au bénéfice des Etats africains et malgache. Aussi assure-t-elle, la fonction de payeur délégué du Fonds Européen de Développement (F.E.D).

Dans cette première fonction de la C.C.C.E "nous sommes limités

(32) DABIRE (J.K.) : Contribution à l'étude des rapports de coopération, entre la France et la Haute-Volta, Thèse de 3e cycle Univ. de Rouen, janv. 1982, p.296

(33) La C.C.F.O.M. créée par l'ordonnance du 2 déc. 1941 à Londres par le Comité National Français : DABIRE (J.K.) : op. cit., p.296

(34) LIOTARD (R.) : Séance du 23-4-1960, pour l'audition de M. Postel-VINAY. Dossier n°00259 du secrétariat général du conseil des ministres à Ouagadougou, p.2

au rôle d'un agent-payeur de type classique et nous n'avons pas réellement de rôle de décision" (35) témoignait Postel VINAY le 23.4.1960 à Ouagadougou. La deuxième fonction de la C.C.C.E est celle d'un organe de gestion. Elle peut prêter aux collectivités publiques ou semi-publiques existant dans les pays où elle s'exerce. Elle prête aussi à des entreprises privées pour des programmes offrant des intérêts suffisants (36). En somme la C.C.C.E consent des prêts pour des projets, dont la rentabilité financière permet le remboursement des crédits obtenus (37). Ces prêts sont consentis à des taux d'intérêt sensiblement inférieurs à ceux pratiqués sur les marchés financiers internationaux. La durée moyenne de ces prêts est de dix à quinze ans et de trente à quarante ans pour les prêts à long terme (38).

Ces prêts classiques de la caisse centrale de coopération économique, consentis à de douces conditions, sont accordés par son premier guichet (39). C'est par ce guichet qu'elle encouragea la création des mutuelles de crédit au Cameroun et au Togo. Ces mutuelles avaient pour unique vocation de produire du cacao. C'était des groupements de 25 familles environ, qui avaient fait des emprunts auprès de la C.C.C.E pour l'achat de matériel phyto-sanitaire, la fabrication de petits hangars de cacao et pour obtenir des moyens de stockage et des outils pour l'entretien des plantations. Malgré les difficultés dues à l'instabilité politique, ce système a parfaitement fonctionné, précisait M.

(35) LIOTARD (R.) : op. cit., p.2

(36) Ibidem, p.3 :

(37) Panorama de l'action du ministère de la coopération, Etudes et documents n°38, fév. 1980, p.11

(38) LIOTARD (R.) : op. cit., pp.6-7

(39) Le second guichet fut ouvert en 1974-75 et prêt dans des conditions relevant celles pratiquées sur les marchés financiers internationaux. DABIRE (J.K.) : op. cit., p.298

est de nature à promouvoir le développement économique et social des pays en développement que...

Indépendamment des prêts, la Caisse Centrale de Coopération Économique peut prendre des participations dans les entreprises publiques ou privées des Etats où elle opère (40). En raison de l'importance des rôles qui lui sont confiés, la caisse centrale de coopération économique dispose d'un représentant au comité directeur du F.A.C (Fonds d'aide et de coopération). Elle dispose aussi de deux représentants au ministère de la Coopération (41).

b. Composition et organisation de la C.C.C.E

Compte tenu de la diversité des fonctions de cette institution, et de l'étendue de ses compétences dans les relations économiques franco-africaines, il convient que le ministère de l'Economie et des Finances assure le contrôle de sa gestion. C'est ainsi qu'un conseil de surveillance et de contrôle fut créé. Ce conseil se réunit au moins six fois par an, sur convocation de son président, représentant le ministre des Finances et de l'Economie (42).

Le conseil se compose comme suit :

- deux représentants du ministère de l'Economie et des Finances ;
- deux représentants du ministère de la Coopération dont l'un est

(40) LIOTARD (R.) : op. cit., pp.9-3

(41) Panorama de l'action du ministère de la coopération n°38. Etudes et documents, fév. 1980, p.11

(42) OUEDRAOGO (M.) : op. cit., p.48

vice-président ;

- un représentant du ministère des Affaires Etrangères ;
- un représentant du directeur du Trésor ;
- un représentant du directeur du Budget ;
- un représentant du Secrétariat d'Etat au DOM-TOM ;
- un représentant du gouverneur de la Banque de France ;
- un représentant du Commissaire Général au Plan ;
- un membre du Conseil économique et social ;
- un représentant du président Directeur Général du crédit national ;
- un représentant de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- deux représentants des grands établissements de crédit s'exerçant dans les pays d'outre-mer ;
- un représentant de l'un des instituts d'émission des pays d'outre-mer (43).

La situation comptable de la caisse est mensuellement vérifiée par un comité de censeurs chargé d'établir annuellement un rapport sur ses comptes. Ce comité est composé de cinq membres :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;
- un Commissaire du Gouvernement ;
- un Directeur Général Adjoint de la Banque Nationale de Paris (B.N.P) ;
- un Directeur du Crédit Lyonnais (44).

(43) Rapport d'activité de la Caisse Centrale de Coopération Economique, exercice 1974, p.5

(44) DABIRE (J.K.) : op. cit., p.299

- Rapport d'activité de la C.C.C.E. exercice 1974, p.5

telle est la présentation de la Caisse Centrale de Coopération Economique. Après donc cette section sur les organismes chargés du financement de l'aide entre la France et la Haute-Volta, la section suivante s'evertuera à définir la composition et la structure de cette aide.

II. Composition et structure de l'aide française

Comme nous venons de le souligner, l'aide bilatérale française à la HAUTE-VOLTA comme aux autres Etats d'Afrique francophone est accordée à travers les financements F.A.C et les prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique. Cette aide bilatérale est essentiellement destinée au fonctionnement des services dans les pays bénéficiaires (dont la HAUTE-VOLTA) mais aussi à leurs initiatives de développement.

A. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Les crédits affectés à ce type d'aide sont répartis entre le ministère de la Coopération et d'autres départements ministériels : celui de l'Education nationale pour le paiement du personnel de l'enseignement supérieur et celui du ministère des finances pour les frais de fonctionnement des services du trésor, du contrôle financier et le budget des travaux publics.

En fait cette aide concerne trois types de personnel :

- le personnel permanent mis à la disposition des Etats (HAUTE-VOLTA),
- le personnel des organismes spécialisés travaillant sous l'ordre de ces organismes à la demande des Etats (HAUTE-VOLTA) sur des programmes précis,
- les experts individuels chargés de missions temporaires précises (45).

Jadis l'aide française au fonctionnement était principalement constituée de subventions d'équilibre budgétaire (dons) (46). Les subventions d'équilibre accordées aux Etats de la Zone-franc atteignaient 189 millions de F.F. en 1960 (47). En 1961 elles représentaient 3 % de l'aide publique française contre 15 % pour la Grande-Bretagne (48). En 1960, la HAUTE-VOLTA a bénéficié de 398.000 F.C.F.A. de subvention de fonctionnement, 500.000 F.C.F.A. en 1962 et 1.000.000 F.C.F.A. en 1963. Par contre, elle n'a rien reçu en 1961.

Ces subventions étaient considérées comme des expédients provisoires destinés à faciliter les ajustements structurels et couvrir les déficits budgétaires (49). En jouant ce rôle, les subventions semblaient encourager les Etats dans la mauvaise gestion des fonds. Elles portaient atteinte à leur souveraineté et les prédisposaient aux influences françaises (50). Par contre, de l'avis de Raymond TRIBOULET, ces subven -

(45) GOUJON (J.) : "Les bases techniques du système de coopération franco-africain", Recueil Penant, n°694, nov-déc. 1962, p.681

(46) DABIRE (J.K.) : op. cit., p.204

(47) TRIBOULET (R.) : Rapport sur la coopération franco-africaine 1959-1964, ministère de la Coopération, archives du C.R.D.A., p.20-71

(48) JEANNENEY (J.M.) : La politique de coopération avec les PVD : Rapport de la commission d'étude remis au gouvernement le 18 juillet 1963, ministère d'Etat chargé de la réforme administrative, p.287-127

(49) TRIBOULET (R.) : op. cit., pp.20-49-50-51-52

(50) DABIRE (J.K.) : op. cit., p.204

tions étaient indispensables car "sans elles, il est vraisemblable que l'indépendance de certains Etats aurait été compromise par les difficultés internes" (51).

Si ces subventions ont été vivement critiquées et que d'autres ont souhaité leur suppression (parce que faciles à détourner et ne contribuant à aucune opération de développement), M. TRIBOULET estimait qu'elles sont préférables à certaines aides qui se présentent sous les aspects orthodoxes d'opérations de production ou d'équipement autrement désastreux. Accorder des subventions budgétaires à des Etats n'est pas les encourager sur la voie de la facilité ajoutait-il. "Nous avons toujours réprouvé les dépenses somptuaires ou les équipements de prestige... si quelques exemples de gaspillage ont fourni matière à des publicistes en mal de sensationnel, si les premiers mois ou les premières années de l'indépendance ont été l'occasion de dépenses parfois critiquables, l'heure de la prise de conscience des problèmes budgétaires... par les responsables est rapidement venue" (52).

Aujourd'hui ces subventions ont disparu pour la HAUTE-VOLTA depuis 1964. Elles ont été remplacées par des avances de trésorerie remboursables (53).

B. L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Elle se compose de dons, de prêts et de garanties (54).

(51) TRIBOULET (R.) : op. cit., p.20

Déclaration devant les assemblées parlementaires lors du vote des budgets.

(52) TRIBOULET (R.) : op. cit., p.20

(53) Haute-Volta Plan-Caure 1967-1970

(54) GOUJON (J.) : op. cit., p.685

a. Les dons : Le don est la forme la plus sensible de l'aide. Il en existe plusieurs formes : les dons proprement dits et les dons de formes particulières (55). En 1961 les prestations assimilables aux dons accordées aux pays en voie de développement représentaient 3.942 millions de dollars dont 3.621 millions accordés par la voie bilatérale. La plupart des pays développés accordent leurs dons soit aux pays les plus déshérités soit à ceux qui entretiennent avec eux des relations politiques particulièrement étroites. La préférence française porte surtout sur les pays de la zone-franc dont la HAUTE-VOLTA (56). Les dons qu'elle leur accorde à travers l'aide au développement, sont imputés sur les ressources du Fonds d'Aide et de Coopération au titre VI du budget du ministère de la coopération (57).

b. Les prêts : Ce sont des assistances financières consenties à titre onéreux à la fois par le Fonds d'Aide et de Coopération et la Caisse Centrale de Coopération Economique. Ils sont généralement affectés à des initiatives d'équipement, de réalisation d'infrastructure ou d'exécution de projet jugées rentables. Ces prêts peuvent être d'origine publique ou privée. Mais, s'étalant sur une période supérieure à 10 ans, le caractère public devient prédominant du fait de l'indispensable intervention des gouvernements (58).

Ces prêts étaient consentis à des conditions libérales (59) pour une durée d'amortissement supérieure à 15 ans avec un taux d'intérêt égal

(55) La première concerne les dons consentis aux organismes multilatéraux, les dons bilatéraux d'assistance technique, ou sans affectations précises et les dons affectés au financement de projets ; la seconde est liée à l'aide alimentaire.

(56) JEANNENEY (J.M.) : op. cit., rapport du 18 juillet 1963, pp.126-127

(57) GOUJON (J.) : op. cit., p.685

(58) JEANNENEY (J.M.) : op. cit., p.128-129

(59) Ces conditions libérales étaient accordées uniquement aux Etats de la zone franc. Mais la loi du 14 Août 1960 donna la possibilité d'accorder à d'autres pays des prêts dans les mêmes conditions. JEANNENEY (J.M.) op. cit., p.129

ou inférieur à 5 % (60). En 1960, la HAUTE-VOLTA bénéficia d'une subvention d'aide au développement chiffrée à 172.000 F.C.F.A.(61).

c. Les garanties : Les garanties sont des facilités commerciales portant sur des crédits à moyen terme à l'exportation. Ces crédits sont consentis soit, aux exportateurs français de biens d'équipement soit, à leurs clients publics ou privés dans les pays africains (HAUTE-VOLTA). Ils sont surtout accordés sous la forme de crédits privés (62) mais garantis par des organismes publics d'assurance-crédit (63).

Le premier mécanisme de garantie a été appliqué par la Compagnie Française d'Assurances pour le Commerce Extérieur (CO.FA.CE). Depuis 1960, elle fut habilitée à faire des opérations dans les pays africains indépendants. Par ailleurs, le décret du 14 juin 1960 autorisa le trésor français à garantir des emprunts émis par des établissements privés et agréés par l'Etat sur le territoire duquel doit s'exécuter l'opération financée par l'emprunt. Mais la condition qui s'impose, est que l'opération financée doit être incluse dans un plan de développement (64). Comme susmentionné, ces garanties portaient au départ, sur des crédits privés moins favorables aux importateurs africains. Avec la loi du 14 août 1960 qui créa "le moyen terme prolongé", le crédit national fut appelé à financer les échéances des crédits à l'exportation, allant au-delà de cinq ans (65).

(60) JEANNENEY(J.M.) : op. cit., p.130

(61) TRIBOULET (R.) : op. cit., p.49

(62) Les crédits sont des crédits à moyen terme (5 ans) avec un taux d'intérêt de 5,5 à 7,5 %

(63) JEANNENEY : op. cit., p.128

(64) GOUJON (J.) : op. cit., p.686

(65) JEANNENEY (J.M.) : op. cit., p.128

De cette étude de la composition de l'aide française, une observation s'impose. L'aide au fonctionnement qui était jadis composée de subventions fut remplacée par des avances de trésorerie. Quant aux garanties, elles ont nettement évolué au point qu'il n'est pas très aisé d'établir la distinction avec les prêts au développement. Cela dit, l'organisation de l'aide française semble assez souple, en ce sens qu'elle peut s'adapter aux exigences du marché et à l'évolution des relations franco-africaines (66). A la faveur de cette organisation de l'aide française, quels sont les financements de la République Française en HAUTE-VOLTA à travers le Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) et la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.) ?

(66) L'amélioration des crédits français à l'exportation (garanties) fait suite à la concurrence des autres Etats développés notamment les Etats-Unis et la pression des demandes présentées par les pays sous-développés.

CHAPITRE IX

L'AIDE PUBLIQUE FRANCAISE A LA HAUTE-VOLTA

L'étude de l'aide publique française à la Haute-Volta est d'autant plus malaisée que la diversité des sources documentaires, la variabilité des estimations qui en découle, et les risques d'erreurs qu'elle associe, traduisent bien les difficultés qu'elle recèle. Cependant pour réussir une meilleure approche de l'aide française à la Haute-Volta, nous tenterons d'entreprendre cette étude, de la mener à la lumière des documents disponibles.

A cet effet trois titres seront exposés :

- les interventions du F.A.C à travers les différentes conventions de financement ;
- les engagements financiers de la Caisse Centrale de Coopération Economique ;
- et l'assistance technique en personnel.

I. Les interventions du F.A.C en Haute-Volta

Les financements du F.A.C dans les Etats africains notamment en

Haute-Volta se font généralement sur projet. C'est pourquoi "nous établissons chaque année nos besoins qui sont soumis à l'avance à la France par le canal de la mission d'aide et de coopération" disait le président LAMIZANA (1). Celle-ci les étudie, les analyse sur place, avant de les transmettre sous forme de demande au secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères ou au ministère de la Coopération. En collaboration avec les ministères concernés, le secrétariat instruit les demandes qui deviennent désormais des dossiers. Ces dossiers sont ensuite transmis pour décision au comité directeur du F.A.C. A son tour, celui-ci décide selon les directives générales définies par le gouvernement. Il ne peut en être autrement dans la mesure où le F.A.C (dont le comité directeur assure la gestion) est alimenté par les crédits votés par le parlement. Ensuite ces crédits sont inscrits au budget du secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères (2). Après l'approbation d'un projet par le Comité Directeur, son financement dans le cas Voltaïque, fait l'objet de signature d'une convention lors des réunions des commissions paritaires franco-voltaïques. Ces commissions se réunissent annuellement et alternativement à Paris et à Ouagadougou. Elles précisent et organisent les financements F.A.C, conformément au plan de développement établi par la HAUTE-VOLTA (3).

A la lumière de cette procédure d'intervention du F.A.C, nous tenterons d'évoquer quelques conventions financières qui ont organisé la contribution financière de la France en Haute-Volta de 1959 à 1972.

(1) LAMIZANA (S.A.) : Général et président de la République de Haute-volta de 1960 à 1980, Ouagadougou le 24-09-1986

(2) Europe-France-Outre-mer, n°473, juin 1969, 9e éd., pp.264-263

(3) LAMIZANA (S.A.) : op. cit.

A. Les conventions financières franco-voltaïques de 1959 à 1965

La signature de convention traduit l'accord du comité directeur du F.A.C, de financer les projets qu'il a approuvés. Ces conventions sont mises en oeuvre par le ministère ou le secrétariat d'Etat à la Coopération (4). De 1959 à 1972 plusieurs conventions financières ont été passées entre la France et la Haute-Volta. Sous réserve de trois années qui n'ont pas été couvertes par nos documents, douze conventions de financements dont un accord de crédit ont été passés entre les deux pays de 1959 à 1965.

a. Les avances de trésorerie de 1959

L'aide directe de la France à la Haute-Volta a surtout commencé sous la Communauté première forme. Cette aide semblait un devoir pour la métropole car selon M. Antoine PINAY (ministre français des finances) "la République Française ne saurait se dérober à l'obligation d'assurer les premiers pas de la République de Haute-Volta, dans l'esprit de coopération instaurée au sein de la communauté" (5). Au cours donc de l'année 1959 trois avances de trésorerie ont été accordées à la Haute-Volta. La première, dont l'objet n'a pas été spécifié, fut signée en avril 1959 et portait sur un montant de 600 millions de F. C.F.A.

La deuxième dotation portait sur un avenant de 500 millions de

(4) Bulletin d'Afrique Noire, n°857 du 25-02-1976, p.16715

(5) A.F.P., n°3942 du 30-31 août 1959, spécial Outre-mer, H-V.

francs. Elle a été signée le 30 août et avait pour objet d'éviter les difficultés de trésorerie auxquelles pourrait être confronté le nouveau gouvernement voltaïque. C'est à ce propos que M. PINAY confia au président YAMEOGO qu'il a "tenu à signer aujourd'hui même un arrêté accordant à la République de Haute-Volta une avance de 500 millions de francs, venant se cumuler avec l'avance de 600 millions consentie par l'arrêté du 1er avril dernier. Je ne me refuserai pas à réexaminer de nouveau le cas échéant, l'aide susceptible d'être demandée par votre gouvernement à titre d'avance, pour assurer ses besoins de trésorerie" (6).

Le 14 octobre 1959 le comité directeur du F.A.C autorisa au cours de sa séance du 13 octobre, l'ouverture d'un autre crédit de 127.100.000F de dotations nouvelles au profit de la Haute-Volta (7).

Ces financements au cours de l'année 1959 ont surtout porté sur des avances de trésorerie cumulées à 1.227.100.000 F. C.F.A. Mais avant d'être effectivement versées, ces avances devaient faire l'objet de conventions.

b. Les conventions relatives au plan intérimaire de 1963

Le concours F.A.C au programme de développement de la Haute-Volta au titre de son plan intérimaire de 1963 se serait élevé à 932 millions de F.C.F.A. ou 901.405.000F. C.F.A. selon la source (9). Ce concours a été réparti en trois tranches de crédits. Les deux premières tranches approuvées le 23 juillet et le 26 novembre par le comité directeur du F.A.C

(6) A.F.P. : n°3942 du 30-31 août 1959 spécial Outre-mer A.O./H-V.

(7) A.F.P., n°3891 du 15 oct. 1959, A.O./H-V.

(8) A.F.P. n°5247, 12-12-1963 et n°5296 du 9/10-2-1964, A.O./H-V., p.8
Autre source Bellutin de l'Afrique Noire (B.A.N.) n°314 du 12-02-1964

(9) Ministère de la coopération, Paris, dossier E12 sur la Haute-Volta
A.F.P., n°5247

s'élevaient respectivement à 459.050.000 F. C.F.A. et 369.355.000 F.C.F.A. Elles ont fait l'objet de deux conventions auxquelles s'ajoute une subvention.

- La première convention. Elle fut signée le mardi 11 décembre dans le cabinet du président YAMEOGO en présence de Francis LEVASSEUR, ambassadeur de France et du ministre voltaïque de l'économie et des finances (Edouard YAMEOGO) (10). Cette convention portant sur 459 050 000 F.C.F.A. était essentiellement destinée à l'animation et à la vulgarisation agricole, à la recherche et à la prospection minière, aux aménagements hydrauliques, à l'extension et à la modernisation de l'hôpital de Bobo-Dioulasso et enfin à la lutte contre les grandes endémies...(11).

- La deuxième convention : elle était relative à la deuxième tranche du programme F.A.C de 1963. Sa signature qui a réuni à Ouagadougou le président YAMEOGO et M. TRIBOULET, ministre français chargé de la coopération eut lieu le samedi 9 février 1964. Elle portait sur 404 350 000 F au lieu de 369 355 000 comme jadis prévus par le comité directeur du F.A.C le 26 novembre 1963. Les opérations prévues pour cette convention concernaient : la construction de collèges d'enseignement général (C.E.G), les études de développement de la région de Ouagadougou, les études routières, la construction de puits villageois, l'équipement de l'école normale et les équipes mobiles de prophylaxie et de traitement du bétail etc. (12).

- L'avenant de la 3e convention : La troisième convention était relative à la troisième tranche du programme F.A.C de 1963. Cependant, en février

(11) Ministère de la coopération, Paris, dossier E12 Haute-Volta A.F.P. n°5247, 12-12-1963

(12) A.F.P., n°5296, 9/10-2-1964, p.8

1964 le comité directeur du F.A.C. accorda au titre de cette dernière tranche, une subvention de 73 millions. Elle était essentiellement destinée à la construction de deux barrages : celui de Kaya estimé à 25 millions de F. CFA (13) et celui de Djibilou revenant à 42 millions

En résumé le financement F.A.C pour 1963 peut être estimé à 936 400 000 F.C.F.A. au lieu de 932 millions. Mais il aura accusé un retard d'exécution car la convention sur les 404 350 000 F.C.F.A. n'est intervenue qu'en février 1964 et celle concernant les 73 millions restait encore prévisionnelle.

c - Les conventions pour 1964

Dans le programme F.A.C de 1964 deux conventions ont concerné le programme de développement de la Haute-Volta.

- La première convention : elle est intervenue le 22 septembre 1964 sous les signatures de M. TRIBOULET et de Edouard YAMEOGO (14). Elle portait sur un montant de 497 millions de F.C.F.A. destinée à la première tranche du programme F.A.C de 1964 à savoir : les études de prospection minière, le développement rural des régions de Koudougou et de Dedougou, la vulgarisation de la culture du coton et de l'arachide, la création de briqueterie industrielle et équipement en matériel d'entretien routier. Au terme de la cérémonie de signature, M. TRIBOULET qualifia la coopération d'exemplaire en dépit de son caractère routinier". Seul un organisme d'Etat tel que le F.A.C pouvait assumer la

(13) Ministère de la coopération, dossier E12 Haute-Volta
Bulletin de l'Afrique Noire (B.A.N.), n°314, 12-02-1964

(14) A.F.P. du 22-09-1964, ministère de la coopération, dossier E12, HauteVolta, Paris

réalisation d'une convention de cette nature, destinée à financer des actions au ras du sol (15) qui ont la préférence du gouvernement voltaïque" soulignait-il. Cependant si dans sa forme la convention pouvait relever de la routine, celle-ci représentait pour la Haute-Volta une étape importante dans la voie du développement répondait M. YAMEGGO. Sa nature ajoutait-il répond parfaitement au vœu du gouvernement voltaïque qui veut prioritairement réaliser le décollage économique des classes rurales (16).

- La deuxième convention : Elle fut signée le 2 février 1965 à Ouagadougou et s'élevait à 329 955 000 F.C.F.A. Elle devait assurer le financement de la deuxième tranche du programme F.A.C pour 1964 (17). Ce programme envisageait l'équipement des stations de recherches de Kamboinsé, de l'I.R.A.T (18), des études et aménagement hydro-agricoles, la fabrication de sucre roux, l'adduction d'eau de Dori et la lutte contre les grandes endémies (19).

Ces deux conventions portaient à 826 955 000 F.C.F.A la contribution du F.A.C en faveur de la Haute-Volta au titre de l'année 1964. Mais la deuxième convention portant sur 329 955 000 n'a été signée qu'en 1965.

d - Les conventions pour 1965

Dans le courant de l'année 1965, trois conventions financières

(15) Il s'agirait de petits travaux presque sans intérêt du moins immédiat.

(16) A.F.P. 22-09-1964, Ministère de la coopération, dossier F12 Haute-Volta

(17) Carrefour Africain, (C.A.), n°146, 7-02-1965, H-V., p.3

(18) I.R.A.T. : Institut de Recherche et d'Assistance Technique.

(19) Carrefour Africain, n°146 du 7-02-1965, Haute-Volta, p.3

ont été passées.

- La première en date du 13 juillet 1965 portait sur 645 millions de francs. Elle représentait la première tranche du programme F.A.C prévu pour la Haute-Volta au titre de cette année. Elle concernait la réalisation de deux projets agricoles, l'établissement de la carte des sols voltaïques, la réalisation de certains projets sanitaires et d'infrastructure routière et l'achèvement de deux collèges (20).

- Les deux autres conventions de 1965 : Elles ont été conclues le 6 mai 1965 par M. René BLANCHARD (chef de la mission d'aide et de coopération) et M. YAMEOGO ministre voltaïque de l'Economie et des Finances.

La première de ces deux conventions portait sur 54 578 000 F.C.F.A représentant les participations respectives de la France et de la Haute-Volta au fonctionnement des organismes de recherches intervenant en territoire voltaïque.

La deuxième accordait aussi à la Haute-Volta un prêt de 38 millions F.C.F.A, destiné à l'équipement du centre téléphonique de Bobo-Dioulasso. Ce prêt n'était assorti d'aucun intérêt. Il devait être remboursé en quinze ans avec un différé d'amortissement de cinq ans (21).

Par ailleurs, en décembre 1965 le comité directeur du F.A.C

(20) Carrefour Africain, n°170-171, 25-07, 1-08-1965, H-V, p.2

- A.F.P. n°5728 du 14-15/7/1965

(21) A.F.P., n°5673, 17-5-1965

- Dossier E12 sur la Haute-Volta, Doc du Ministère de la Coopération, Paris

consentit un autre crédit de 388 millions F.C.F.A destiné à la deuxième tranche du programme F.A.C prévu pour la Haute-Volta au titre de l'année 1965 (22).

En résumé les financements F.A.C au titre de cette année auront atteint 1.125.578.000 F.C.F.A dont 1.033.000.000 F.C.F.A concernaient effectivement la Haute-Volta.

B - LES CONVENTIONS FINANCIERES DE 1966 A 1972

De 1966 à 1972 sous la présidence du Général LAMIZANA, 26 conventions financières ont été passées entre le gouvernement voltaïque et la République Française ; ce qui revient en moyenne à trois conventions par an. Sur ces 26 conventions, une seule a été signée en différé, contre trois pour la période précédente (1959-1965).

a - Les conventions de 1966

Au titre du programme F.A.C de 1966 figurent deux conventions de financement pour la Haute-Volta.

- La première : Elle fut signée à Paris le 2 mars 1966 et portait sur un crédit de 688 millions de F.C.F.A, destiné au financement de quelques projets d'ordre économique ou social. Cette convention d'une importance particulière, représentait le montant le plus élevé que la

(22) B.A.N., n°395 du 1er déc. 1965, dossier E12 sur la H-V. doc. du ministère de la Coopération, Paris.

France ait accordé à la Haute-Volta depuis la création du F.A.C en 1959. C'est pourquoi s'exprima le chef de la mission d'aide et de coopération : "il importe que de plus en plus, le pas soit donné aux investissements qui peuvent véritablement provoquer le démarrage du développement"(23). "L'importante convention" comme son titre l'indique était autrement significative d'autant qu'elle intervint à peine deux mois après le renversement du régime YAMEOGO le 3 janvier. Six jours plus tard, le nouveau gouvernement voltaïque envoya à Paris, une mission de bonne volonté pour expliquer le bien fondé des événements du 3 janvier 1966 (24).

- La deuxième convention. Elle a presque immédiatement suivi la première et fut signée le 13 avril 1966 par Tiemoko M. GARANGO ministre voltaïque des finances et Francis LEVASSEUR ambassadeur de la République française en Haute-Volta. Elle octroyait à la Haute-Volta une assistance financière de 300 millions de F.C.F.A destinée à la réalisation de travaux routiers (178 millions), à l'achat de véhicules (49 millions), de matériels sanitaires et de médicaments (73 millions).

A cette occasion M. LEVASSEUR déclarait que "la coopération sous l'impulsion du général De GAULLE, reste l'un des éléments fondamentaux de la politique étrangère française". Il souligna en outre, que le rattachement des services de la coopération au ministère des Affaires Etrangères, marquait la volonté du gouvernement français d'oeuvrer pour

(23) A.F.P. Bulletin d'Afrique, n°5921 2-3-1966 A.O./H-V.

(24) A.F.P n°5927 9/3/1966.

Le 9 avril Mr GARANGO T.M déclarait que les autorités françaises ont décidé de reconduire pour 1966 une avance de trésorerie de 400 millions de F.C.F.A. Une mission française devait arriver très prochainement en H-V pour étudier les possibilités d'épuration de la dette voltaïque qui s'élevait à 8 200 millions F.C.F.A dont 4 200 millions de dette publique.
A.F.P n°5955 10-11-12/4/66

cette solidarité internationale notamment en direction des Etats proches de la France en raison de l'histoire et de la communauté culturelle. "Il n'y a là - disait-il - ni impérialisme, ni colonialisme, ni néo-colonialisme" car en agissant ainsi la France n'entend nullement s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats bénéficiaires (25).

En réponse, le ministre voltaïque exprima sa reconnaissance devant ce témoignage solennel du gouvernement français, d'apporter son aide désintéressée aux pays en voie de développement (30).

En définitive, du 2 mars au 13 avril, trois importantes conventions furent passées entre les deux pays. La troisième qui a été signée à Paris lors de la visite de la mission voltaïque, portait sur la garantie de l'écoulement de 4 000 tonnes d'arachides à un prix supérieur au cours mondial (31). Dans ce laps de temps relativement réduit, la contribution du F.A.C à la Haute-Volta au titre des conventions financières de 1966 s'éleva à 988 millions F.C.F.A. C'est sans doute en reconnaissance de ces contributions que le président LAMIZANA déclara dès juin 1966 que : "l'aide française est la plus efficace, la plus importante et la plus souple" (32).

b - Les accords de financement de 1967

Au cours de cette année d'exercice, le comité directeur du F.A.C

(25) A.F.P Bulletin d'Afrique 14.4.1966 n°5957 A.O/H-V.

(30) A.F.P Bulletin d'Afrique 14/4/1966 n° 5957 A.O/H.V.

(31) A.F.P Bulletin d'Afrique 10/11/12-4-66 n° 5955 A.O/H-V.

(32) Revue Française et Politique Africaine n°83 1972 p.68.

a approuvé deux accords de financement en faveur de la Haute-Volta.

Le premier accord était un crédit de 610 millions de F.C.F.A. Il fut approuvé le 30 mai 1967 et destiné à la réalisation de dix projets:

- . Etudes de lignes téléphoniques et d'une liaison de communication entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso,
- . Construction d'un complexe de textile à Koudougou utilisant par an 500 tonnes de fils et fournissant 400 T. de tissus,
- . Recherches et prospection des gisements d'or, de diamant de wolfram...,
- . Dresser l'inventaire en eau souterraine de la volta noire,
- . Creuser 4-200 mètres de puits,
- . Action pour le développement de la production cotonnière,
- . Campagne pour vulgariser l'emploi des insecticides et pesticides
- . Equipements hospitaliers et médicaments (33).

Le deuxième accord fut signé le 6 novembre 1967. Il était relatif à la réalisation de la deuxième tranche du programme F.A.C et portait sur un montant de 863 millions de F.C.F.A (34). Ce deuxième accord portait à 1 473 000 000 de F.C.F.A., la contribution financière du F.A.C en faveur de la Haute-Volta au cours de l'année 1967.

(33) Carrefour africain n° 267 3 juin 1967 p.1

(34) Bulletin d'Afrique Noire n° 466 6/6/1967 et 484 15/11/1967. p.9773.

c - Les conventions prévues pour 1968

Au titre du programme F.A.C cinq conventions ont été signées au bénéfice de la Haute-Volta. Les quatre premières l'ont été en 1968 et la cinquième le fut en décembre 1969.

- les deux premières : elles furent signées à Paris le premier mars par Yvon BOURGES, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères chargé de la coopération et Tiemoko Marc GARANGO, ministre voltaïque des Finances.

. La première n'était pas un financement direct, mais concernait un allègement budgétaire devant réduire la contribution de la Haute-Volta, au traitement des fonctionnaires de l'assistance technique.

. La seconde était relative à un programme d'investissement s'élevant à 450 millions de F.C.F.A destinés à stimuler l'économie voltaïque. Ce prêt devait financer aussi des installations hospitalières et sanitaires à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, fournir des médicaments et des équipements, et permettre la construction de bâtiments administratifs etc. Au cours de la cérémonie de signature, M. BOURGES souligna l'effort d'assainissement financier opéré depuis deux ans par la Haute-Volta. Il précisa par ailleurs, que c'est cet effort qui "encourage le gouvernement français, non seulement à poursuivre son aide à l'égard de ce pays, mais aussi, à l'augmenter" (35). A son tour le ministre voltaïque remercia le général De GAULLE et le gouvernement français pour leur soutien technique et financier mais aussi pour leur reconnaissance des

(35) A.F.P Bulletin d'Afrique 2/3/1968 n° 6530 A.O/H-V.

efforts d'assainissement entrepris par la Haute-Volta.

- Les deux avant dernières conventions.

Elles furent paraphées à la présidence de la République de Haute-Volta le 17 octobre 1968 à 16 heures. Elles ont porté sur un montant global de 591 725 000 F.C.F.A destiné à la première tranche du programme F.A.C d'aide aux investissements retenue en faveur de la Haute-Volta au titre de l'année 1968.

La première convention (n° 24), portait sur le développement agricole et la seconde (n° 34) concernait l'éducation nationale et le développement de l'infrastructure. Au cours de la cérémonie M. Raoul DELAYE, ambassadeur de France en Haute-Volta, souligna que "la signature de ces nouvelles conventions est révélatrice de l'heureuse évolution de notre coopération et des méthodes que nous avons mises au point pour la rendre aussi efficace que possible. Elle est aussi fonction de la politique générale de développement conçue par votre gouvernement. Notre rôle n'est que de contribuer à l'exécution de certaines de ces tâches définies par votre gouvernement lui-même" (36). Cette dernière phrase de M. DELAYE semble teinté d'un certain esprit de désengagement.

Si la nécessité et l'importance des projets retenus par le F.A.C sont les critères qui président à leurs choix, leurs réalisations devaient à la fois engager les deux partenaires conformément à l'esprit de la coopération qui en cette période, connaissait une heureuse évolution.

(36) Carrefour Africain n° 340 du 26 oct. 1968 H-V p.1.

. La cinquième convention :

Contrairement aux quatre autres, elle a été signée le 31 décembre 1969. Elle portait sur 406 millions de F.C.F.A constituant la deuxième tranche de l'aide aux investissements retenue en faveur de la Haute-Volta au titre de l'année 1968. Elle devait servir au financement des actions de développement et à la modernisation de l'agriculture (37).

Parmi les cinq conventions ainsi retenues pour l'année 1968, seules les trois dernières s'inscrivaient dans un programme de développement. Les deux premières étaient des conventions spéciales d'allègement budgétaire et de redynamisation de l'économie voltaïque.

En faisant un récapitulatif les contributions du F.A.C à la Haute-Volta s'élevaient à 1 447 725 000 F. au titre de 1968 dont 406 millions versés en différé.

d - Les conventions de 1969

Au cours de cette année trois conventions ont été passées.

- La première accordait à la Haute-Volta une subvention de 140 millions de F.C.F.A. Elle a été signée à Ouagadougou le 22 octobre 1969 et destinée au financement de plusieurs projets (38).

(37) Bulletin d'Afrique Noire n° 6782 3/1/1969.

(38) A.F.P 23/10/1969.

- Les deux dernières ont été conclues le 31 décembre 1969. La première portait sur un montant de 300 millions de F.C.F.A. Elle était destinée à la construction et à l'équipement de l'école africaine inter-Etats des ingénieurs des techniques d'équipement rural (39).

La seconde était une subvention de 406 millions de F.C.F.A destinés à la deuxième tranche du programme F.A.C pour 1968 (déjà évoquée) (40). Au titre donc de l'année 1969, les financements F.A.C en faveur de la Haute-Volta se sont élevés à 440 millions de F.C.F.A.

e - Les conventions de 1970

Environ quatre conventions de financement franco-voltaïques ont été signées.

- La première eut lieu le 22 mai à 11 heures entre MM. (P.C) DAMIBA ministre voltaïque du Plan et Robert THIL chef de la mission d'aide et de coopération. Elle portait sur 63 151 750 F.C.F.A constituant l'avenant n° II (41) à la convention (42) en matière de recherches scientifiques, conclue le premier décembre 1960 entre les deux gouvernements. Cette convention représentait la participation du gouvernement français aux dépenses de fonctionnement des organismes de recherches (43) fonc-

(39) L'installation de cette école à OUAGADOUGOU a été décidée par l'O.C.A.M, Organisation Commune Africaine et Malgache.

(40) B.A.N n° 6782 du 3/1/1969.

(41) L'avenant n° 1 ayant été signé le 7 mai 1965 A.F.P n°5673/715-65.

(42) Convention n°17/C/60.

(43) Il s'agit de l'I.R.A.T, de l'I.R.H.O, du C.T.F.T, de l'I.R.C.T. et du C.V.R.S. Carrefour Africain n° 424 du juin 1970. Haute-Volta p.5.

tionnant en Haute-Volta. De son côté, le gouvernement voltaïque devait fournir le même montant pour sa participation (44).

- La deuxième convention a été signée le 21 novembre de la même année. Elle portait sur 50 millions de F.C.F.A, destinés à l'acquisition des matériels d'installation du centre national d'enseignement supérieur de Ouagadougou (la future université du pays).

- La troisième convention. Elle est intervenue le 23 décembre 1970 pour un prêt de 200 500 000 F.C.F.A. Cet apport devait permettre la réalisation de certains projets de développement économique et social (45).

Quant à la quatrième convention, elle fut conclue par les signataires de la première convention du 22 mai 1970, et accordait à la Haute-Volta un montant de 157 millions de F.C.F.A destinés à divers projets (46).

Au titre donc de l'année 1970, les financements F.A.C en Haute-Volta peuvent être estimés à 470 651 750 F.C.F.A dont 407 500 000 spécifiquement destinés à la Haute-Volta et 357 000 000 retenus pour ses projets de développement. A cet actif s'ajoute une aide alimentaire de 10 000 tonnes de blé attribuée par l'accord du 8 juillet 1970 (47).

f - Les conventions de 1971

La contribution financière du F.A.C en faveur de la Haute-Volta

(44) A.F.P Bulletin d'Afrique n° 7346 du 22-23/11/70

(45) A.F.P 24/12/70 Dossier de Presse du Ministère de la Coop. Dossier E12 H-V.

(46) A.F.P 30/12/70 " " " " "

(47) Dossiers de Presse du Ministère de la Coopération Dossier E12 sur la Haute-Volta, doc. du 10/4/70.

au cours de l'année 1971 se répartit entre quatre conventions.

- La première concernait une assistance financière de 500 millions F.C.F.A accordée le 14 mai 1971. Elle était destinée à plusieurs projets, entre autres, la construction des logements et d'un immeuble administratif, la réparation de l'hôpital de Ouagadougou, les lycées de Bobo et de Ouagadougou, soutien au développement du commerce intérieur et l'achat de médicaments et de véhicules.

Cette convention dite spéciale, était selon M. DELAYE (ambassadeur de France), une forme d'aide indépendante des grands projets ordinairement soumis aux différentes sources de financement du F.A.C. Quant au ministre voltaïque des finances M. GARANGO, il souligna que ce geste faisait suite à l'entretien qu'il avait eu avec M. BOURGES à l'époque secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères chargé de la Coopération (48). Cet entretien aurait concerné les problèmes particuliers de la Haute-Volta et la nécessité d'un effort supplémentaire de la France. "Cet effort a été fait - témoignait le ministre - car, en plus de la dotation, M. BOURGES a accepté de financer d'autres opérations sur le F.A.C pour 50 millions de F.C.F.A et de prendre en charge les frais de transport du don de 4 000 tonnes de maïs, offert par la France dans le cadre de l'opération sécheresse" (49).

- Les trois dernières conventions. Elles ont été signées le 30 octobre

(48) Carrefour Africain n°474 du 22 mai 1971 H-V. p.5

(49) Carrefour Africain n° 474 du 22 mai 1971 H-V. p.5.

1971 à 9 heures par M. DELAYE et M. Edouard YAMEOGO, ministre voltaïque du plan, de l'industrie et des mines. Ces conventions totalisaient un montant de 960 800 000 F.C.F.A engagés pour la réalisation de divers projets de développement (50) à savoir :

- . L'aménagement de 700 hectares de bas-fonds inondables et de 300 hectares de terrains dans les O.R.D (51) de Ouagadougou et de Koudougou ;
- . Le début des travaux de construction de la nouvelle université ;
- . Le projet de création sur 500 hectares à Bobo une plantation d'anacardiers dont le fruit (l'anacarde, rare et très apprécié dans le monde) est susceptible d'être exporté ;
- . La construction d'équipement pour récupérer les sous-produits de l'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso.

La signature de ces trois conventions intervenait au moment où s'achevait en France la visite officielle du président LAMIZANA. A la signature desdites conventions, M. YAMEOGO souligna " l'effort exceptionnel et soutenu " dont la République française fait preuve pour le développement de la Haute-Volta. Il précisa en outre que depuis 1967 première année du premier plan de développement sous le nouveau régime, le montant des projets financés par le F.A.C s'élevait à 8 milliards et demi de F.C.F.A (52).

(50) Carrefour Africain n° 500 du 20 nov. 1971 H-V. p.4

(51) O.R.D : Office Régional de Développement.

(52) Carrefour Africain n° 500 20 nov. 1971 H-V. p.4.

L'année 1971 aura été celle pendant laquelle, la contribution financière du F.A.C en faveur de la Haute-Volta a atteint son niveau le plus élevé depuis l'arrivée au pouvoir du général LAMIZANA en 1966. Sous réserve d'erreur et au vu des quatre conventions, elle s'éleva à 1 460 800 000 F.C.F.A.

g - Les conventions de 1972

Plus que toutes les autres années, sept conventions financières ont animé la coopération franco-voltaïque au cours de l'année 1972.

- La première fut signée le 13 janvier 1972 à 8 h.30 par Robert THIL, chef de la mission d'aide et de coopération et Edouard YAMEOGO ministre voltaïque du plan. Elle accordait à la Haute-Volta une subvention de 111 950 000 F.C.F.A programmés pour de petits projets :

- expérimentation de possibilité d'embouche de Zebu et conditions de rentabilité d'une embouche de courte durée basée sur la consommation de graines de coton troisième choix, de paille de riz ;
- aide à la santé rurale, l'acquisition de matériels et de médicaments etc.(53).

Cette convention concernait la dernière tranche du programme F.A.C pour 1971.

- La deuxième convention fut signée le 7 avril 1972 par l'ambassadeur de France M. DELAYE et M. GARANGO ministre voltaïque des finances.

(53) Carrefour Africain n° 510 29/01/1972 Haute-Volta p.3

Elle avait trait à une aide non remboursable de 500 millions de F.C.F.A, dont 100 000 000 destinés à la construction du centre national du traitement de l'information (CE.NA.TR.IN). Le reste était destiné à l'achat de médicaments, à la réfection des hôpitaux de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou et à l'équipement administratif (54).

- La troisième convention (55) fit l'objet de l'accord financier du 20 mai 1972. Elle accordait un avenant de 128 100 000 F.C.F.A, devant permettre des études d'assainissement de la ville de Ouagadougou, des études architecturales de l'école nationale de la santé publique, l'équipement de la Voltelec, le règlement des frais de transport du maïs accordé à la Haute-Volta au titre de l'aide alimentaire en 1971 et les études d'aménagement de la vallée des Volta (56).

- Le 21 juillet 1972 M. YAMEOGO et M. DELAYE (ambassadeur de France) procédèrent à la signature de la quatrième et de la cinquième conventions. La première confirmait un prêt de 100 millions de F.C.F.A. La seconde concernait, une subvention de 145 millions, assignés à la construction de logement administratifs, d'un pont sur la volta blanche, à l'extension et à l'équipement du centre de production radiophonique de Ouagadougou.

- La sixième convention est intervenue à Ouagadougou le 8 août 1972 à

(54) Carrefour Africain n°516 22/4/1972 Haute-Volta p.3.

(55) Convention n° 38C/72/F.

(56) Carrefour Africain n° 519 3 juin 1972 H-V. p.3.

16 heures. Elle réunit les signataires des deux dernières conventions et portait sur une subvention de 141 200 000 F.C.F.A (57). Ce fonds était destiné à l'inventaire des ressources en eau souterraines et la détermination des besoins d'eau du cercle de Diebougou, la construction de puits ruraux dans les cercles de Kaya et de Pissila et aux études d'aménagement du périmètre de Banfora (58).

- Quant à la septième et dernière convention de l'année 1972, elle eut lieu le 17 octobre 1972 par la signature de M. Robert THIL chef de la mission d'aide et de coopération et M. Edouard YAMEOGO ministre voltaïque du Plan, de l'Industrie et des Mines. Elle mit à la disposition de l'Etat voltaïque, une subvention de 196 372 500 F. C.F.A. destinée à l'aménagement et à l'éradication de l'onchocercose dans les vallées de la volta, à l'aide à la santé rurale et au centre de documentation et de perfectionnement pédagogique de Ouagadougou (59).

Au titre donc de l'année 1972, les financements F.A.C. en faveur de la Haute-Volta auront été de 1.322.622.500 F. C.F.A. dont 11.950.000 F. C.F.A. pour le complément du programme F.A.C. de 1971 et 1.210.672.500 prévus pour de petits projets.

A l'issue des entretiens élargis lors de la visite du président POMPIDOU à Ouagadougou, celui-ci indiqua que la subvention d'équipement accordée à la Haute-Volta "serait reconduite avec peut-être

(57) Carrefour Africain n°523 du 29 juillet 1972 H-V p.5.

(58) Carrefour Africain n°525 du 26 août 1972 H-V p.2.

(59) Carrefour Africain n°529 du 21 oct. 1972 H-V p.2.

une légère amélioration". Quant aux autres concours financiers apportés par le F.A.C précisait-il, ils passeront de 20 à 30 millions de F.F. soit, 1.600.000.000 F. C.F.A. . Il annonça par ailleurs que "la France financerait" pour 200 millions de F. un centre national de jeux et des sports dans la capitale voltaïque (60).

Ces renseignements sur les conventions de financement franco-voltaïques ne sont peut-être pas exhaustifs. La preuve en est le manque de donnée entre 1959 et 1963 (voir tableau p.416). Cela suscite bien des questions, car même la première des trois conventions relatives à l'année 1963 n'a été signée que le 11 décembre 1963. Les deux autres ne l'ont été qu'en février 1964 (tableau p.416). Par contre, sur les onze autres années, trente huit conventions (61) financières ont été signées (voir tableau p.416) avec une moyenne de trois conventions par an.

Par le biais de ces 38 (62) conventions, la contribution financière du F.A.C en Haute-Volta pourrait être estimée à 11 680 941 250 F.C.F.A, avec une moyenne annuelle de 1 061 903 700 F.C.F.A. C'est sous le régime du président LAMIZANA que l'on retrouve les années où le volume de ces financements a été le plus élevé (1967, 1968, 1971 et 1972 voir tableau p.416). C'est aussi sous le même régime, que l'on enregistre les années, où les financements ont

(60) Marchés Tropicaux et Méditerranéens n°1413 du 8 déc. 1972, p.3460.

(61) Ici les conventions regroupent aussi les accords de financements F.A.C.

(62) dont accord de crédit et accord de financement.

atteint les plus bas niveaux (1969-1970) (voir tableau p. 4-16). Si parmi ces accords de financement dominant les subventions, force est de constater, qu'ils portent généralement sur de petits projets non productifs et également générateurs de charges récurrentes : travaux de refection, d'inventaire et d'assainissement. De véritables projets capables d'assurer le remboursement des frais consentis ont été rarement concernés. Par ailleurs, le secteur agricole qui a bénéficié d'un financement assez régulier remet toujours au lendemain les succès escomptés en raison de l'irrégularité des pluies, de l'ingratitude des sols, du manque de débouchés et de la chute du prix des produits agricoles sur les marchés internationaux.

Cependant à travers les discours accompagnant la signature des conventions, on constate une évolution heureuse de l'esprit de la coopération notamment à partir de 1966. La mission d'aide et de coopération en est arrivée à souligner qu'il faut que de plus en plus, l'accent soit porté sur des projets permettant le décollage du développement économique de la Haute-Volta. Dans la même perspective, l'augmentation en valeur courante des financements F.A.C en 1967, 1971, 1972 et les promesses faites par le président POMPIDOU à Ouagadougou semblent soutenir cette analyse.

En dehors des financements justifiés par les différentes conventions énumérées, les financements F.A.C au bénéfice de la Haute-Volta s'élevaient à plus de 1 milliard de F.C.F.A par an et cela, de 1959 à 1972 (voir second tableau récapitulatif des financements F.A.C 417).

**TABLEAU RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS F.A.C. EN
HAUTE-VOLTA**
(en millions de F.C.F.A. (il n'est pas exhaustif) :

| ANNEES | NOMBRE DE CONVENTIONS | DATES | LIEU | MONTANT | OBJET |
|--------|----------------------------|--|-------------------------------------|----------------|--|
| 1959 | 3 | 1959 | | 1.227.100.000 | Avances de trésorerie |
| 1960 | | | | | |
| 1961 | | | | | |
| 1962 | | | | | |
| 1963 | 3 ⁻² | 11-12-1963 9-02-1964 | Ouagadougou Ouagadougou | 936.400.000 | Subvention de fonctionnement - 1er tranche FAC. 1963 Développement rural - 2è tranche FAC 1963 |
| 1964 | 2 ⁻¹ | 22-9-1964 2-02-1965 | Ouagadougou | 826.955.000 | - 1er et 2è tranche FAC 1964 |
| 1965 | 4 dont un accord de crédit | 13-07-1965 1-12-1965 7-05-1965 | Paris " Ouagadougou | 1.125.587.000 | - 1er et 2è tranche FAC 1965 - organismes de recherche |
| 1966 | 2 | 2-03-1966 13-04-1966 | Paris Ouagadougou | 988.000.000 | - Projet d'ordre social - Assistance financière |
| 1967 | 2 a.F | 30 mai 1967 6-11-1967 | Paris | 1.473.000.000 | - Soutien à 10 petits projets - 1er et 2è tranche FAC 1967 |
| 1968 | 5 ⁻¹ | 1-03-1968 17-10-1968 | Paris Ouagadougou | 1.447.725.000 | - Pour stimuler l'économie voltaïque - programme pour production et infrastructure |
| 1969 | 2 | 22-10-1969 31-12-1969 31-12-1969 | Ouagadougou | 140.000.000 | - plusieurs projets - équipement et dev. agricole - FAC 1968 |
| 1970 | 4 | juil. 1970 mai-nov-déc-1970 | Paris Ouagadougou | 470.651.750 | - fonctionnement, centre de recherche - université, autres projets sociaux |
| 1971 | 4 | 8-04-1971 14-05-1971 30-10-1971 | Paris Ouagadougou Ouagadougou | 1.460.800.000 | - achèvement de building LAMIZANA - réfection de l'hôpital de Ouaga. |
| 1972 | 7 | 1972 | Ouagadougou | 1.322.622.500 | - complément du titre FAC 1971 - plusieurs autres projets |
| TOTAL | 78 | | | 11.680.941.250 | |

Les chiffres en puissance relative indiquent le nombre de conventions signées en différé.

F.A.C. 1972

AUTRE TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS F.A.C.

TABLEAU SOURCE

EN HAUTE-VOLTA DE 1959 A 1972Direction du plan et des études
de développement(en millions de F.C.F.A.)

INVESTISSEMENTS FAC en H-V-1959 -1971. P.4

| ANNEES | F.A.C TITRE VI | RECHERCHE SCIENTIFIQUE TITRE III | SUBVENTION D'EQUIPEMENT | OEUVRES PRIVEES TITRE IV | TOTAL ANNUEL |
|--------|----------------|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------|
| 1959 | 1.010.900.000 | / | 643.900.000 | / | 1.654.800.000 |
| 1960 | 1.181.750.000 | 29.490.000 | 330.000.000 | 41.150.000 | 1.582.390.000 |
| 1961 | 944.300.000 | 42.444.000 | 270.000.000 | 61.635.000 | 1.318.379.000 |
| 1962 | 941.829.000 | 58.337.500 | 500.000.000 | 26.000.000 | 1.526.166.500 |
| 1963 | 952.655.000 | 68.725.000 | 1.150.000.000 | 24.900.000 | 2.196.280.000 |
| 1964 | 899.950.000 | 79.174.500 | 422.500.000 | 30.850.000 | 1.432.474.500 |
| 1965 | 1.333.150.000 | 54.578.250 | 520.000.000 | 25.000.000 | 1.932.728.250 |
| 1966 | 781.161.000 | 56.200.000 | 300.000.000 | 10.000.000 | 1.147.361.000 |
| 1967 | 1.294.590.000 | 58.470.000 | 450.000.000 | 10.000.000 | 1.813.060.000 |
| 1968 | 1.420.050.000 | 60.535.750 | 450.000.000 | 10.000.000 | 1.940.585.750 |
| 1969 | 513.850.000 | 59.961.750 | 450.000.000 | 9.250.000 | 1.033.061.750 |
| 1970 | 1.285.150.000 | 63.151.750 | 450.000.000 | 9.000.000. | 1.807.301.750 |

II - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA C.C.C.E EN HAUTE-VOLTA

Comme en témoignent les différents rôles qui lui sont assignés, la Caisse Centrale de Coopération Economique a pour vocation de favoriser le développement des pays où elle opère. Mais étant une institution à caractère privé, pouvait-elle s'engager efficacement auprès des Etats dont la solvabilité reste encore discutable ? En effet, si elle a favorisé la création des mutuelles de crédit au Togo et au Cameroun, il n'en sera pas de même en Haute-Volta malgré les sollicitations du président YAMEOGO.

A cet effet, M. VINAY déclarait qu'il serait difficile de créer des mutuelles de crédit en Haute-Volta. L'exemple du Togo et du Cameroun précisait-il, concernaient des productions essentiellement commercialisables (cacao, café). Or en Haute-Volta, il s'agit très souvent de productions saisonnières, qui ne se commercialisent pas à l'extérieur (63). Ce pays est malheureusement un pays pauvre - continua-t-il - un pays où il est difficile incontestablement d'accrocher l'activité d'une institution de crédit même remplie...de bonne volonté comme dans d'autres pays d'Afrique, dont l'économie est plus prospère et qui sont riches en cultures d'exportation et sur lesquelles, le crédit vient aisément se greffer" (64).

(63) LIOTARD (R.) : op.cit, p.9-6-11.

(64) Ibidem, p.7.

De cette réponse du directeur VINAY, on en déduit que la Caisse Centrale de coopération Economique par sa vocation, ne semble pas adaptée aux besoins de l'économie voltaïque. Implicitement celle-ci ne pourrait réellement bénéficier des avantages que cette institution offre à certains pays. Pour pallier ce handicap lié à l'état de l'économie voltaïque, le président YAMEOGO demanda à M. VINAY, si un allègement des formalités et des exigences en matière de garanties ne pourraient être apportés dans l'octroi des prêts. Mais celui-ci fit comprendre qu'en la matière, il faudrait un minimum de garanties et que des mesures d'assouplissement pourraient intervenir ultérieurement.

Au terme de cette approche relationnelle "C.C.C.E - H.V." quels sont les engagements de la Caisse Centrale de Coopération Economique en Haute-Volta ?

Les engagements de la C.C.C.E en Haute-Volta sont conformes aux rôles déjà soulignés dans sa présentation. Tout comme une banque d'investissement, elle intervient par des opérations de type bancaire: prêts à moyen ou long terme, prises de participations.

C'est ainsi qu'elle détenait 28,2 % du capital de la Banque Nationale de Développement de la Haute-Volta (B.N.D) (66). Elle accorde des avances spéciales pour financer des prêts à long terme à des entreprises privées et à des taux variant entre 3,5 % à 5,5 % sur une durée de dix à vingt ans. A ce titre, elle a accordé à la Banque

(65) LIOTARD (R.) : Séance du 23/04/1960 : Audition de POSTEL-VINAY
Dossier n° 00259 des archives du secrétariat Général du Conseil
des ministres OUAGADOUGOU p.8.

(66) DABIRE (J.K) : op.cit p.298.

Nationale de Développement de la Haute-Volta (B.N.D) 593 millions de F.C.F.A de crédits immobiliers, 1 300 millions pour du matériel ferroviaire et pour la construction d'un hôtel et 400 millions de F.C.F.A pour l'extension de la société voltaïque de Textile (Voltex) (67). Enfin dans les établissements bancaires, ses intérêts atteignent 14,1 % du total de l'ensemble des capitaux des banques dont 40,8 % dans les banques commerciales (68). Ceci étant, quels sont les différents engagements (69) financiers de la C.C.C.E en Haute-Volta entre 1960 et 1972 ?

A - LES ENGAGEMENTS DE LA C.C.C.E. DE 1960 A 1966

Par cinq prêts, les engagements de la Caisse Centrale de Coopération Economique en Haute-Volta ont atteint 21 900 000 F. C.F.A. entre 1959 et 1965. Ces engagements ont été accordés à titre d'avance à des entreprises et à des sociétés à participations publiques ou privées. Ces engagements se repartissent sur trois ans : 1960, 1966 et 1965.

a) Les engagements de la C.C.C.E. en Haute-Volta au 23-4-1960

Selon M. VINAY, directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique, les engagements de son institution en faveur de la Haute-Volta s'élèvent à 575 millions de F. C.F.A. au 23 avril 1960 (70) (voir tableau suivant).

(67) OUEDRAOGO (M.) : op.cit. p.48.

(68) DABIRE (J.K) : op.cit p.298.

(69) Par manque de données les années 1961-62 et 63 ne figureront pas dans cette présentation.

(70) LIOTARD (R.) : Audition de Postel VINAY, séance du 23-4-1960, Archives du Secrétariat général du Conseil des ministres. pp.6-7. Dossier n°00259 Ouagadougou Haute-Volta.

d) CONCOURS DE LA C.C.C.E. EN HAUTE-VOLTA AU 23 AVRIL 1960

| NATURE DES ENGAGEMENTS | BENEFICIAIRE | OBJET DU FINANCEMENT | MONTANT EN F.C.F.A. |
|------------------------|---------------------------|---|----------------------------|
| Prêts | commune de Ouagadougou | achèvement du marché | ? |
| Prêts | commune de Bobo-Dioulasso | abattoir frigorifique | 30 millions |
| Prêts | | adduction d'eau de Bobo et de Ouagadougou | 85 millions |
| Prêts | | l'habitat | 100.000.000 200.000.000 |
| Prêts | | logement de fonctionnaires | 150.000.000 100.000.000 |

LIOTARD (R) : Audition de Postel VINAY, séance du 23-4-1960.
Archives du secrétariat général du conseil des ministres
Dossier n°00 259. Ouagadougou Haute-Volta;

Ce tableau donne un chiffre global de 665 millions F. C.F.A. au lieu de 575 millions comme précédemment annoncé. En ce qui concerne le prêt à la commune de Ouagadougou, M. VINAY soulignait que la banque avait longtemps été reticente, car, elle estimait que le prix de revient du marché était trop élevé. Quant au prêt de 85 millions, il rappela que celui-ci avait été consenti depuis 1955 avec encore un reliquat de 25 500 000 F. C.F.A.. Tous ces prêts ont été consentis à un taux de 2,5 %, avec un délai moyen variant entre dix à quinze ans (71).

(71) Ibidem

b) LES ENGAGEMENTS DE LA C.C.C.E. EN 1964

| NATURE DES ENGAGEMENTS | BENEFICIAIRE | OBJET DU FINANCEMENT | MONTANT | |
|---|--|----------------------|-------------|-----------|
| | | | F. C. F. A. | F. F. |
| 1/ <u>Prêts aux sociétés à participation publique</u> | | | | |
| -Banque Nationale de Développement . Avances | Q.U.E. - Banque Nationale de développement de Haute Volta | / | 200.000.000 | 4.000.000 |

c) LES ENGAGEMENTS DE LA C.C.C.E. EN 1965

| NATURE DES ENGAGEMENTS | BENEFICIAIRE | OBJET DU FINANCEMENT | | |
|--|--|--|-------------|-----------|
| Prêts aux sociétés à participation publique -Banques de développement et sociétés-de crédit . Avances globales | B. N. D. H. V (72) | Opération de crédit social | 200.000.000 | 4.000.000 |
| -Société d'énergie électrique . Avances directes | Société d'énergie électrique SAFELEC (73) | Modernisation du réseau de distribution de Ouagadougou | 30.000.000 | 600.000 |
| TOTAL 1965 | | | 230.000.000 | 4.600.000 |

2) B. N. D. H. V. : Banque Nationale de Développement de la Haute - Volta

3) SAFELEC : Société d'Énergie Électrique

4) OUEDRAOGO (M) : Op. Cit p.42-50

B - LES ENGAGEMENTS DE LA C.C.C.E DE 1966 A 1972

Sous la présidence du général LAMIZANA (1966-1972), les concours financiers de la C.C.C.E sur le territoire voltaïque ont nettement augmenté par rapport à la période précédente (1959-1965). Ces concours qui se traduisent par des prêts et des avances, ont été accordés à des collectivités et organismes publics, à des sociétés à participation publique, à des sociétés d'Etat et d'Economies mixtes. Sur les sept années (de 1966 à 1972) la C.C.C.E a consenti 27 prêts s'élevant à 86 320 000 F.F qui se répartissent annuellement comme suit :

a) LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE C.C.C.E. EN 1966

| NATURE DES ENGAGEMENTS ET DES SOCIÉTÉS | BÉNÉFICIAIRE ET UTILISATEUR FINAL | OBJET DU FINANCEMENT | MONTANT |
|--|---|--------------------------------------|-----------|
| <u>Société à participa- tions publiques.</u> | | | |
| -Banques de Développement et Sociétés de crédit | | | |
| . Avances globales | B. N. D. H. V. | | 4.000.000 |
| . Avances spéciales secteur public | B. N. D. H. V. Commune de Koudougou | Marché Central et marchés annexes | 240.000 |

b) LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE C.C.C.E. EN 1967

| NATURE DES ENGAGEMENTS ET DES SOCIÉTÉS | BÉNÉFICIAIRE ET UTILISATEUR FINAL | OBJET DU FINANCEMENT | MONTANT |
|---|--------------------------------------|---|-----------|
| 1/ <u>Société à participa- tions publiques.</u> | | | |
| -Banques de dévelop- pement et de crédit | | | |
| . Avances spéciales secteur public | B. N. D. H. V. A S E C N A (75) | Réaménagement et ex- tension de l'aérogare de Ouagadougou | 200.000 |
| . Avances spéciales secteur privé | B. N. D. H-V VOLTEX (76) | Installation d'une u- sine textile à Koudou- gou | 2.400.000 |

c) LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE C.C.C.E. EN 1968

| NATURE DES ENGAGEMENTS | BÉNÉFICIAIRE | OBJET DU FINANCEMENT | MONTANT |
|---|--------------|-----------------------------------|-----------|
| -Banque de développe- ment et Société de cré- dit | | | |
| . Avances globales | B. N. D. H-V | Opérations courantes de crédit | 4.000.000 |

TOTAL 1966 - 1967 - 1968

10.840.000

(75) A.S.E.C.N.A. : Agence de Sécurité de la Navigation Aérienne

LES ENGAGEMENTS DE LA C.C.C.E. EN 1969

| NATURE DES ENGAGEMENTS ET DES SOCIETES | BENEFICIAIRE ET UTILISA- TEUR FINAL | OBJET DU FINANCEMENT | MONTANTS | |
|---|--|--|--------------------|------------------|
| | | | F. C. F. A. | F. F |
| 1/ Collectivités et Organismes Publics | | | | |
| . Avances aux Etats | République de HAUTE-VOLTA | Rachat d'action de la VOLTELEC | 71.000.000 | 1.420.000 |
| 2/ Sociétés à participa- tions publiques | | | | |
| . Avances spéciales aux Sociétés à par- ticipations publiques | B. N. H. D-V C. D. F. T. | Construction d'une usine d'égrenage co- ton à Bobo-Dioulasso | 70.000.000 | 1.400.000 |
| . Avances aux secteurs privés | B. N. D./So- ciété sucrière- voltaïque | Création d'une aglo- mération de sucre | 110.000.000 | 2.200.000 |
| . Avance à la Société d'énergie et d'eau | VOLTELEC | Installation d'un groupe de 1000 KW à Bobo-Dioulasso | 40.000.000 | 800.000 |
| . Participation | VOLTELEC | Augmentation de capital | 9.000.000 | 180.000 |
| TOTAL 1969 | | | 300.000.000 | 6.000.000 |

(78) C. F. D. T. : Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles

(79) OUEDRAOGO- (M) : Op. cit p.54

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA C.C.C.E. EN 1970

| NATURE DES ENGAGEMENTS ET DES SOCIETES | BENEFICIAIRE ET UTILISA- TEUR FINAL | OBJET DU FINANCEMENT | MONTANTS | |
|---|---|---|--|---|
| | | | F. C. F. A. | F. F. |
| 1/ Collectivités et Organismes Publics ^{MLL} · Avances aux Etats | République de HAUTE-VOLTA | Financement de la Société des huiles et savons de Haute- Volta | 200.000.000 | 4.000.000 |
| 2/ Sociétés à participa- tions publiques - Banques de Dévelop- pement et Sociétés de crédit · Avances globales · Avances spéciales | · Banque Na- tionale de Développe- ment · Banque Na- tionale de Développe- ment pour la commu- de Ouaga- dougou. · B.N.P. pour la commune de Bobo | Opérations couran- tes Travaux de voirie à Ouagadougou · Financement partiel pour l'aménagement du marché de Bobo- Dioulasso | 250.000.000 130.000.000 40.000.000 | 5.000.000 2.600.000 800.000 |
| · Avances spéciales aux Sociétés à par- ticipations publi- ques · Avances spéciales aux secteurs privés | · B. N. D.H-V · B. N. D.H-V | · Financement d'une suine d'égrenage de coton · Construction d'une minoterie à Banfora (grands moulins voltafques) | 60.000.000 75.000.000 | 1.200.000 1.500.000 |
| TOTAL 1970 | | | 755.000.000 | 15.100.000 |

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA C.C.C.E. EN 1971

| NATURE DES ENGAGEMENTS ET DES SOCIETES | BENEFICIAIRE ET UTILISA- TEUR FINAL | OBJET DU FINANCEMENT | MONTANTS | |
|---|---|---|--------------------|-------------------|
| | | | F. C. F. A. | F. F. |
| 1/ Sociétés à participar. tions publiques | | | | |
| -Banques de Dévelop- pement et de crédit | | | | |
| . Avances globales | B.N.D. | Financement des opé- rations courantes | 350.000.000 | 7.000.000 |
| . Avances spéciales aux secteurs pu- blics | .B.N.D. com- mune de OUAGADOUGOU | Travaux de voirie | 130.000.000 | 2.600.000 |
| | .B.N.D. commu- ne Garango | Marché municipal | 22.000.000 | 440.000 |
| | .B.N.D. office des P et T | Télécommunications OUAGADOUGOU - COTE-d'IVOIRE. | 230.000.000 | 4.600.000 |
| | .B.N.D. cham- bre du Com- merce, de l'a- griculture et de l'industrie | Construction d'un hangar/douane port à Abidjan | 80.000.000 | 1.600.000 |
| . Avances spéciales Sociétés à partici- pations publiques | .B.N.D. soren- tente | Hotel de Tourisme à Arly | 21.000.000 | 420.000 |
| - Société d'énergie et d'eau | | | | |
| . Avances | Voltelec | Programme 1971-1972 | 80.000.000 | 1.600.000 |
| TOTAL | | | 913.000.000 | 18.260.000 |

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA C.C.C.E. EN 1972

| NATURE DES ENGAGEMENTS ET DES SOCIETES | BENEFICIAIRE ET UTILISA- TEUR FINAL | OBJET DU FINANCEMENT | MONTANTS | |
|--|---|---|---|---|
| | | | F. C. F. A. | F. F. |
| 1/ Collectivités et Organismes Publics . Avances aux Etats | République de H-V SO.SSU.HV | .Souscription partiel- le de la H-V au capi- tal de la SO.SSU.H-V | 150.000.000 | 3.000.000 - |
| 2/ Sociétés d'Etat et d'Economie Mixte -Banque de Dévelop- pement et Sociétés de crédit . Avances globales . Avances globales spécialisées . Avances spéciales aux Sociétés à participations publiques -Sociétés Immo- bilières . Avances | .B.N.D. .B.N.D. .B.N.D. SO.SSU.H-V Société Im- mobilière de H-V | .Opérations courantes .Construction de loge- ments jeunes fonc- tionnaires .Création d'un com- plexe agro-indus- triel à Banfora 20.000T sucre/an. 32 logements d'as- sistants techniques français à OUAGADOUGOU | 250.000.000 193.000.000 1.300.000.000 40.000.000 | 5.000.000 3.860.000 26.000.000 800.000 |
| TOTAL | | | 1.933.000.000 | 38.660.000 |

Comme nous l'avons déjà souligné dans l'approche relationnelle entre la C.C.C.E. et la Haute-Volta, les engagements de cette institution sont restés hésitants sur le territoire voltaïque. L'indice du montant de ses engagements retenus pour 1960 n'est autre que le récapitulatif de ses financements antérieurs jusqu'au 23 avril 1960. Après cette date, la C.C.C.E s'est abstenue de tout engagement jusqu'en 1964. De 1964 à 1968 ses engagements sont restés faibles et stationnaires, avec une moyenne annuelle de 194 400 000 FF CFA. Une timide augmentation fut amorcée en 1969 avant de grimper effectivement jusqu'en 1972 (voir graphique p. 431). Dans tous les cas les engagements de la Caisse Centrale de Coopération Economique en Haute-Volta sont nettement inférieurs aux financements reçus du Fond d'Aide et de Coopération.

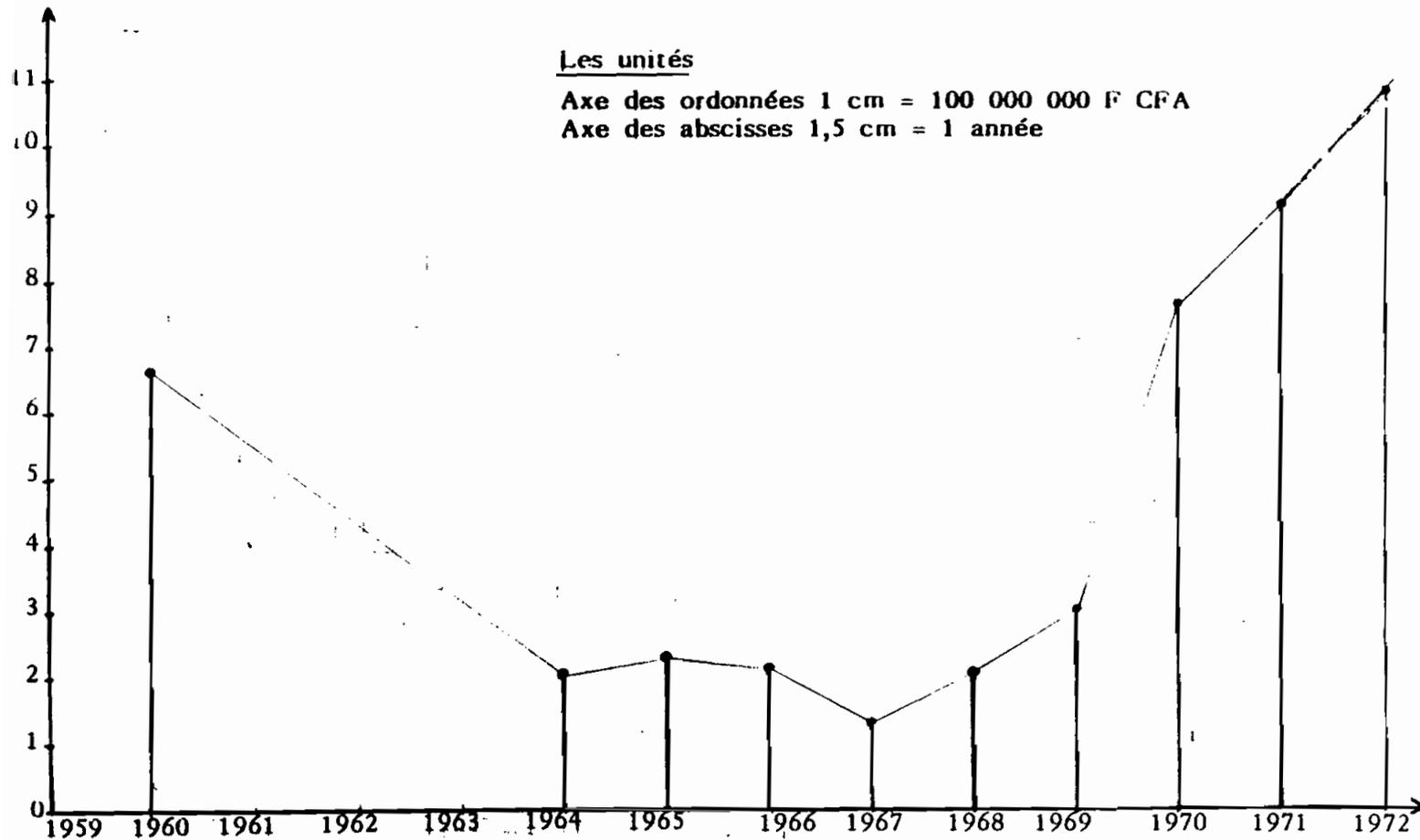
TABLEAU DES ENGAGEMENTS DE LA C.C.C.E. EN HAUTE-VOLTA
1960-1972

| ANNEES | MONTANTS EN F. C. F. A. | MONTANTS EN F. F. |
|--------|-------------------------|-------------------|
| 1960 | 665. 000. 000 (83) | 13. 300. 000 |
| 1961 | | |
| 1962 | | |
| 1963 | | |
| 1964 | 200. 000. 000 (84) | 4. 000. 000 |
| 1965 | 230. 000. 000 | 4. 600. 000 |
| 1966 | 212. 000. 000 | 4. 240. 000 |
| 1967 | 130. 000. 000 | 2. 600. 000 |
| 1968 | 200. 000. 000 | 4. 000. 000 |
| 1969 | 300. 000. 000 | 6. 000. 000 |
| 1970 | 755. 000. 000 | 15. 100. 000 |
| 1971 | 913. 000. 000 | 18. 260. 000 |
| 1972 | 1. 933. 000. 000 | 38. 660. 000 |
| TOTAL | 5. 538. 000. 000 | 110. 760. 000 |

(83) LIOTARD (R) : Op. cit p. non paginée

(84) DABIRE (J - K) : Op. cit p.326

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ENGAGEMENT DE LA C.C.C.E.
EN HAUTE-VOLTA 1960-1972



III - LA COOPERATION TECHNIQUE FRANCO-VOLTAIQUE

La France avait installé outre-mer (Haute-Volta), une administration qui lui était propre et dont tous les agents techniques venaient de la métropole. L'éducation et la formation de fonctionnaires africains (voltaïques) n'avaient permis d'assurer sur place, que le recrutement d'un personnel insuffisant au niveau subalterne. C'est pourquoi à la veille de son indépendance, la Haute-Volta ne disposait pratiquement que d'un personnel métropolitain. Son accession à la souveraineté internationale nécessitait l'appel aux fonctionnaires français, soit pour les maintenir dans leurs anciennes fonctions, soit pour leur confier des postes de conseillers techniques dans une administration en voie de transformation (85). C'est ce qui sera l'objet de la mission spéciale de M. HAUTIN (86) le 29 novembre 1959 à Ouagadougou.

Cette section sur l'assistance technique comportera deux volets : les personnels coopérants et la formation des cadres voltaïques.

A - LES AGENTS DE COOPERATION TECHNIQUE

Ce premier volet sera subdivisé en quatre thèmes : la mission de M. HAUTIN en Haute-Volta en 1959, l'application des accords du 24

(85) GOUJON (J.C.) : "Les bases techniques...", Recueil Penant n°696, avril-mai 1963, p.198.

(86) HAUTIN (M.) : Représentant du ministère d'Etat à l'aide et à la coopération.

avril 1961, la composition des personnels coopérants, le rôle et l'évolution de l'assistance technique entre la France et la Haute-Volta.

a. L'organisation du concours en personnel depuis 1959 :

La mission de M. HAUTIN à Ouagadougou

Selon le procès verbal de la séance de travail qui a réuni M. HAUTIN et les responsables voltaïques, le concours en personnel pour la Haute-Volta devait faire l'objet d'un accord particulier entre la France et le gouvernement voltaïque. La République Française apportera certes son concours pour le recrutement du personnel contractuel, affirmait M. HAUTIN, mais le gouvernement voltaïque devrait signer lui-même les contrats.

Cependant, quelques difficultés d'ordre pratique subsistaient. Elles étaient liées à la non publication des règlements d'administration publique (87) relatifs au reclassement des fonctionnaires dans les cadres métropolitains et au comportement probable de certains fonctionnaires qui éprouveraient des difficultés d'adaptation. Par ailleurs, il a été établi un projet d'instructions destinées aux fonctionnaires appelés à servir dans les Etats de la communauté (88). Ce projet était défini en trois points :

(87) Ces règlements d'administration publique devaient paraître en fin décembre 1959.

(88) LIOTARD (R.) : op. cit., pp.2-3

- "fonctionnaires français, vous devez toujours montrer en votre personne le vrai visage de la France ;
- mis à la disposition d'un Etat, vous avez le devoir de travailler pour le service de cet Etat ;
- vous êtes fonctionnaires de l'assistance technique, vous devez vous comporter en Afrique (Haute-Volta) exactement comme ceux de vos collègues appelés à servir dans des Etats beaucoup plus évolués".

En ce qui concerne la rémunération de ces agents de coopération M. HAUTIN souligna qu'elle serait entièrement prise en charge par la France. Mais que la Haute-Volta devra assumer la charge de leurs déplacements, de leur logement, de leurs lieux de travail et fournitures de bureau et enfin de la rémunération de leurs plantons et de leurs secrétaires. Mais "le système le plus logique eut été que la Haute-Volta reverse à la France, le montant de la rémunération qu'elle alloue aux fonctionnaires intéressés d'après l'échelle locale des traitements" précisait M. HAUTIN (89). Mais cela semblait apparemment difficile du fait que l'organisation de la fonction publique voltaïque n'était pas encore au point et du fait de la différence des statuts locaux et métropolitains.

Face à ces difficultés apparentes, il a été jugé préférable, de constituer un fonds de solidarité et de demander à chaque Etat d'y participer selon ses moyens. "La participation de la Haute-Volta sous

(89) LIOTARD (R.) : op. cit., pp.5-4-2

réserve de son accord serait de 40 000 F.C.F.A. par fonctionnaire et par mois".

A l'époque, 400 Européens étaient en service sur le territoire voltaïque en 1959. En plus de ce nombre, la France s'est engagée à fournir cinquante contractuels auxquels seraient confiées les tâches les plus urgentes. Une allocation de 100 000 F.F. par mois et par agent devrait être accordée à l'Etat voltaïque pour l'entretien de ces cinquante contractuels (90).

Le logement de tout ce personnel entraînait pour la Haute-Volta, des difficultés budgétaires car les ressources (91) affectées à l'équipement, ne pouvaient assurer la construction d'habitats suffisants, déclarait le ministre Bakary TRAORE. Mais le ministre d'Etat français M. LECOURT avait été saisi de ces difficultés et aurait déjà envisagé l'affectation de crédits F.A.C. à l'exécution de ce programme (92).

Mais c'est la C.C.C.E. qui semble avoir financé la construction de ces logements (voir tableau p.421 et 428).

Au terme donc de cette rencontre de travail M. HAUTIN signa le 3 décembre trois conventions :

- la première était relative à l'emploi des militaires en situation

(90) LIOTARD (R.) : Op. cit., pp.2-4

(91) Les ressources propres de la Haute-Volta étaient de 2 milliards, les dépenses de fonctionnement 4,9 milliards, le déficit 2,7 milliards. Plan-cadre, 1957-1970, Haute-Volta, p.246

(92) LIOTARD (R.) : Op. cit., p.8

L'aide F.A.C. à l'équipement était 643 900 000 F. C.F.A. en 1959. Direction du Plan et des Etudes de développement. Financement F.A.C. en Haute-Volta 1959-71, p.4

hors-cadre dans les services publics de la Haute-Volta :

- La deuxième portait sur l'aide à la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la culture ;
- la troisième concernait le concours en personnel pour le fonctionnement des services publics.

Ces conventions ont été signées au nom du ministre français chargé de la coopération (93).

Mais cette organisation initiale de l'assistance technique entre les deux républiques, sera révisée et affinée par les accords de coopération du 24 avril 1961 (voir contenu des accords chapitre III deuxième section).

b - L'application des accords du 24 avril 1961

Les accords du 24 avril par lesquels la République Française s'est engagée à fournir à la Haute-Volta les personnels dont celle-ci avait besoin, sont des accords bilatéraux et contractuels. Ils améliorent les dispositions prises depuis le 29 novembre 1959. Ils comportent outre une convention générale de mise à disposition des personnels de coopération, une série de conventions annexes relatives à l'emploi des militaires hors-cadres et des magistrats de tribunaux administratifs (94).

(93) A.F.P., n°4023 du 11-12-1959, Outre-mer A.O./H.V.

(94) GOUJON (J.) : Op. cit., Pénant, n°696 p.200

En application de ces accords, la Haute-Volta a pu bénéficier de l'assistance technique française en matière de personnel coopérant (voir tableau p.438). Leur nombre se fixe en moyenne entre 400 et 450 par an (95). Et chaque année, l'Etat voltaïque exprime ses besoins en fonction des nécessités et de l'arrivée à terme du contrat de certains coopérants. Ainsi de 1961 à 1964 l'assistance française à la République de Haute-Volta en personnels techniques s'est élevée respectivement à 552 millions de F.C.F.A en 1961, 659,1 millions en 1962, 684,7 millions en 1963 et 707 millions en 1964. L'évolution en valeur absolue de cette assistance dénote l'importance de la coopération technique entre les deux pays (96). Le 11 juillet 1972 Victor OUEDRAOGO (Ministre de la Fonction Publique et du Travail) et Robert THIL (Chef de mission d'aide et de coopération) ont signé une convention mettant à la disposition de l'Ecole Normale d'Administration (E.N.A) trois assistants techniques français. En application des accords de 1961 quelle était la composition de l'assistance technique française en Haute-Volta ?

(95) OUEDRAOGO (M.) : Directeur de la Coopération Internationale au Ministère des relations Extérieures. Juillet 1986 Ouagadougou.

(96) Bulletin de l'Afrique noire, n°420 du 1er juin 1966, pp.8490

TABLEAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN PERSONNEL

| | 1959 | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | | | | | | 16 | | | | | | | | |
| JUSTICE | | | | | | 15 | | | | | | | | |
| ENSEIGNEMENT | | | | | | 138 | | | | | | | | 251 |
| SANTÉ | | | | | | 62 | | | | | | | | |
| MILITAIRES H-C | | | | | | 2 | | | | | | | | |
| TECH. PRODUCTION | | | | | | 22 | | | | | | | | 237 |
| TECH. INFRA-STRUCTURE | | | | | | 34 | | | | | | | | |
| P. et T. | | | | | | 20 | | | | | | | | |
| ADMINISTRATION SPECIALE POLICE | | | | | | 32 | | | | | | | | |
| TOTAL | 400 | 450 | | | 341 | 341 | | 439 | 460 | 487 | 453 | 454 | 433 | 458 |

c - La composition des personnels de coopération

Les assistants techniques étaient généralement des fonctionnaires, mais aussi des contractuels mis à la disposition de la Haute-Volta en vertu des accords de coopération. Leur recrutement était assuré par le ministère français de la coopération qui faisait appel en priorité aux fonctionnaires de l'Etat et aux agents des établissements publics auxquels étaient confiés des postes administratifs permanents. Quant aux agents titulaires ou contractuels, ils étaient souvent placés par le département ministériel, qui utilisait aussi les services des militaires hors-cadres, détachés par le ministère de la défense. Ils s'occupaient généralement des tâches de coopération technique civile (personnels médicaux et paramédicaux) (97).

Parmi ces coopérants en service en Haute-Volta figuraient aussi les militaires du contingent, qui avaient généralement une formation

(97) Panorama de l'action du ministère de la Coopération, Etudes et Documents n°38 de février 1980, Ministère de la coopération, p.17

universitaire. Ils accomplissaient leurs obligations militaires sous forme de service national de coopération et constituaient le corps des volontaires du service national actif (V.S.N.A). Leur utilisation par le gouvernement français avait été "officialisée par la loi sur le service national (98). Sur 439 coopérants français en Haute-Volta en 1966 83 étaient de ce corps (V.S.N.A) (99).

Il y avait enfin les "volontaires du progrès", qui exerçaient des fonctions de coopérants dans les services de l'administration voltaïque. Ce corps qui a été créé sur l'initiative de M. TRIBOULET (ancien ministre de la coopération) en 1963, fournissait des cadres en animation rurale. Parmi eux figuraient des artisans, des agriculteurs qui avaient décidé de passer deux années en Afrique après leur service militaire.

En 1969, ils étaient 450 volontaires (100) dont 70 jeunes filles en poste dans plusieurs Etats africains dont la Haute-Volta. Les pionniers de la coopération technique étaient gérés par une association privée placée sous la tutelle du secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères (101).

Parmi les coopérants en service en Haute-Volta le personnel enseignant était de loin le plus important. En 1964 on en comptait 138 sur 341 coopérants soit 40 % du total (102).

(98) Ibidem

Europe France Outre-mer, n°473, juin 1969 p.264

(99) L'Economie n°1038, jeudi 02-02-1967, Annexes Statistiques, p.24

(100) Ils avaient entre 25 et 27 ans sans expérience professionnelle.

(101) Europe France Outre-Mer, n°473, juin 1969, p.264

(102) TRIBOULET (R.) : op. cit., p.59

d - Evolution de la coopération technique franco-voltaïque

L'assistance technique française dans les Etats africains notamment en Haute-Volta, avait pour mission première de permettre et d'assurer le fonctionnement des entreprises et des services publics mais aussi, de préparer la relève des agents de coopération.

Pour cela, la sélection des personnels dévoués et de haute qualification était nécessaire. Mais cette sélection s'est avérée difficile du fait de la réticence des fonctionnaires issus des grands corps de l'Etat, peu enclins à partir en coopération malgré les dispositions légales et réglementaires. Ils préfèrent plutôt demeurer dans leurs services d'origine où ils espèrent avoir les meilleures chances d'avancement. Pour contourner ces difficultés, de timides tentatives ont été effectuées depuis 1965 en vue de favoriser la mobilité des personnels et leurs recyclages périodiques.

Mais les résultats obtenus ne furent guère encourageants (103). En conséquence les Etats africains en particulier la Haute-Volta éprouvaient des difficultés en personnel car les demandes déposées et les besoins exprimés répondaient de moins en moins aux candidatures présentées (104). La diversité du corps des agents de coopération (fonctionnaires de l'Etat, volontaires du service national actif,

(103) Panorama de l'action du Ministère de la Coopération, Etudes et Doc., n°38, fév. 1980. p.18

(104) OUEDRAOGO (M.) : Directeur de la Coopération au Ministère des Relations Extérieures du Burkina-Faso, juillet 1986, Ouagadougou.

volontaires du progrès) leur rajeunissement et le manque d'expérience pour la plupart d'entre eux traduisent bien cette impasse. Cette réalité qu'on peut déplorer à juste titre ne manque pas d'incidence sur les possibilités de développement des Etats bénéficiaires. C'est au regard de ces difficultés et de celles liées au service de coopération que la formation des cadres africains notamment voltaïques recouvre toute son importance.

B - LA FORMATION DES CADRES VOLTAÏQUES ET REFLEXION SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Il sera question ici de l'envoi des futurs cadres voltaïques à l'école des Hautes-Etudes d'outre-mer et dans d'autres écoles et services spécialisés en France. Les formations accélérées ainsi reçues devaient leur permettre d'assumer les responsabilités urgentes qui les interpellaient en tant qu'élites. Il sera aussi question de l'évolution de la formation des cadres voltaïque, des insuffisances de la coopération technique liée au statut et au devoir des coopérants.

a - La formation des cadres

L'accession à l'indépendance et le manque de personnel administratif firent de la formation des cadres voltaïques, un événement

important dans les relations franco-voltaïques. A cet effet, le gouvernement voltaïque demanda, que ses futurs cadres soient envoyés à l'Institut de Hautes Etudes d'outre-mer (I.H.E.O.M). Mais la sélection des candidats qui en résulta, entraîna des conflits de personnalité et un climat de rivalité entre certains corps de l'administration : les enseignants, les administrateurs et les infirmiers. C'était surtout dans le corps enseignant qu'on retrouvait des éléments valables mais aussi parmi les fonctionnaires de l'administration de William PONTY soulignait M. KARGOUGOU (105).

La sélection aurait finalement tenu compte en priorité, des candidats sortis de la section administration de William PONTY. Parmi les diplômés de cette section, figuraient M. Tanga YAMEOGO, Pahi ZEBANGO, Alexandre Issa KABORE, Betihou NAPON. Dans le corps enseignant furent recrutés les instituteurs sur pied (106) c'est-à-dire les instituteurs ayant obtenu leur C.A.P (107) à William PONTY).

La deuxième catégorie des recrutements a concerné les candidats sortis de l'Ecole Normale avec leur baccalauréat complet. Il s'agissait de M. Charles Bila KABORE, Paul Henri MENSA AISSA, Benjamin DJASSO etc . Quant à la troisième catégorie des candidats retenus, elle a surtout concerné ceux qui n'avaient pas reçu de formation à William PONTY et qui n'avaient pas non plus leur baccalauréat, mais qui avaient servi pour devenir secrétaires d'administration. Après

(105) KARGOUGOU (M.) : Député P.D.U. de Kaya de 1957 à 1959, membre de l'assemblée législative élue le 19 avril 1959, Président du Conseil des ministres de 1959 à 1962 et Ministre des Affaires étrangères de 1977 à 1980. Ouagadougou le 30-4-1968.

(106) Les Instituteurs sur pied étaient des cadres supérieurs. Et les statuts dans la fonction publique de l'époque étaient désignés par les rapports 4/10 (cadre supérieur) 2/10 (cadre moyen) 1/10 (cadre local). La distinction était qu'on ajoutait au salaire de base des cadres supérieurs, le 4/10 de leurs salaires.

quelques années d'expérience, ils étaient habilités à se présenter au concours d'entrée à l'Institut des Hautes Etudes d'Outre - mer (I.H.E.O.M) (108).

En dehors de l'I.H.E.O.M, quelques cadres voltaïques ont été formés dans des écoles spécialisées telles : les écoles des impôts, des douanes et du trésor, où on retrouvait les ressortissants de plusieurs Etats africains. D'autres ont suivi des stages dans les services administratifs. Ces éléments confirmés et expérimentés, ont pu assumer une grande partie des fonctions d'administration générale ou spécialisée. Par contre dans le domaine technique un perfectionnement n'a pas été possible dans l'immédiat (109).

En définitive de 1961 à 1964, l'assistance française pour la formation des cadres voltaïques s'élevait respectivement à 7,6 millions de F.C.F.A en 1961, 16,8 millions en 1962 ; 144,2 millions 1963 et 166,3 millions en 1964 (110). En 1966 le nombre des boursiers F.A.C atteignait 75 dont 31 étudiants et 44 stagiaires (111).

En juillet 1972, une convention d'assistance technique franco-voltaïque accordait à la Haute-Volta, une possibilité d'octroi de bourses universitaires aux étudiants du cycle supérieur de l'E.N.A (Ecole Normale d'Administration) et l'organisation de stages de perfec-

(108) KARGOUGOU (M.) : op. cit.

(109) TRIBOULET (R.) : op. cit., p.18

(110) Bulletin de l'Afrique noire , n°420, 1er juin 1966, p.8490

Il s'agit là des bourses et des frais de stage.

(111) L'Economie, n°1038, jeudi 02-02-1967, Annexes statistiques, p.24

tionnement en France (112).

En conclusion, quelle réflexion peut-elle caractériser l'assistance technique franco-voltaïque en matière de personnel ?

b - Réflexion sur la coopération technique

Les accords de coopération technique entre la France et la HauteVolta en matière de personnel ne datent pas du 24 avril 1961. Les premières dispositions dans ce domaine avaient été prises depuis 1959. Cette assistance consistait initialement, en une africanisation rapide des postes de commandement et de responsabilité par des fonctionnaires nationaux. Cette coopération dite de "substitution" a diminué sensiblement dans les secteurs techniques et administratifs à partir de 1964 au profit d'un recrutement important de personnel enseignants : 138 enseignants contre 16 coopérants pour l'administration générale, 62 pour la santé, 22 pour les techniques de production, 34 pour les techniques d'infrastructure etc. (113).

Par conséquent, la coopération technique qui avait été envisagée dans une perspective provisoire, s'enlisa paradoxalement dans une pérennité inattendue. Cette déviation de l'assistance technique serait consécutive à l'abandon de la coopération de substitution à partir de 1965 pour l'ensemble des Etats d'Afrique francophone.

(112) Carrefour africain, n°523 du 29 juillet 1972, p.5

(113) Panorama de l'action du ministère de la Coopération, Etudes et Doc., n°38 février 1980, p.17

L'assistance technique fut alors concentrée au tiers dans l'enseignement et la formation, contrairement à la proportion qui prévalait en 1960. Ainsi en 1962 on comptait 3233 enseignants contre 5320 non enseignants. En 1970 il y en avait 6671 contre 3659 et en 1979, 8190 contre 2939 (114).

Après cette déviation de l'assistance technique, il convient aussi d'évoquer la qualité du personnel coopérant. Ce thème a été abordé dans le memorandum préparé par les autorités voltaïques à l'occasion de la visite du président POMPIDOU à Ouagadougou. Outre l'insuffisance de l'assistance technique, le memorandum a critiqué l'emploi des "volontaires du progrès qui ne répond pas aux besoins de la Haute-Volta. En dehors de leur manque d'expérience, ces volontaires viennent en coopération pour une durée "très limitée". Ils n'ont pas d'obligation professionnelle vis-à-vis du ministère français de la coopération. Par conséquent, ils ne se sentent pas aussi tenus que les autres à bien assumer la tâche qui leur est assignée précisait le memorandum. En pareille situation, deux hypothèses peuvent être envisagées ; soit on supprime l'emploi de ces volontaires du service national en Haute-Volta, soit on révisé l'esprit de leur utilisation en n'envoyant , que ceux qui sont intéressés par une carrière dans la coopération (115)..

Cette lacune de la coopération technique franco-voltaïque

(114) CADENAT (P.) : op. cit., p.161

- TRIBOULET (R.) : op. cit., p.59

(115) Archives du Secrétariat Général du Conseil des ministres. Mémorandum préparé à l'occasion de la visite, p.5

serait sans doute consécutive, à la situation du coopérant. La coopération technique n'est pas un domaine où on peut faire carrière car, la mobilité du personnel y est réelle. La sécurité du coopérant n'est pas garantie du fait que celui-ci est perpétuellement soumis à l'arbitraire des gouvernements, sans oublier qu'aucune disposition n'assure l'emploi de son épouse. De surcroît, il assume très souvent des fonctions de gestion, ou des activités qui peuvent aisément l'exposer à des accusations d'ingérence dans les affaires intérieures du pays assisté.

Pour contourner ces obstacles et répondre à ses engagements à l'égard des Etats africains (Haute-Volta), le gouvernement français a établi un projet de loi relatif à la situation des "coopérants" (116). Ce projet devait favoriser l'expatriation des français, faciliter la poursuite de leur carrière et garantir leur reclassement à leur retour. A cet effet, trois décrets d'application de la loi du 13 juillet 1972 ont été pris : (117)

- Celui du 29 septembre 1972 relatif à la sécurité sociale des agents de coopération non fonctionnaires
- celui du 29 décembre concernant l'allocation pour perte d'emploi (118). (cf note (119) pour le troisième décret).

La pratique de l'assistance technique était une nécessité jadis

(116) J.O.R.F. du 14 juillet 1972

(117) DABIRE (J.K.) : op. cit., p.231

(118) DABIRE (J.K.) : op. cit., J.O.R.F. 21 déc. 1972 p.231

(119) Le troisième décret est de mars 1973. Il est lié aux modalités d'application de la loi sur les fonctionnaires de l'Etat. J.O.R.F., 22 mars 1973.

imposée par la situation nouvelle des Etats africains en général et de celle de la Haute-Volta en particulier au lendemain des indépendances. Mais sa pérennité et sa dimension nouvelle, expliquent son insuccès et les déviations dont elle a été l'objet au fil des années. En cela l'assistance technique franco-voltaïque mérite que des améliorations lui soient apportées.

CHAPITRE X

ANALYSE CRITIQUE DE L'AIDE FRANCAISE

A LA HAUTE-VOLTA

Ce chapitre portera exclusivement sur les caractéristiques de l'aide française avant de conclure la quatrième partie de cette étude.

I - LES CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FRANCAISE ET LES GRIEFS DES AUTORITES VOLTAIQUES

A - LES CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FRANCAISE

L'aide française aux Etats d'Afrique francophone et plus particulièrement à la Haute-Volta est la plus importante de toutes les aides reçues par ces pays. Leurs budgets en dépendent en grande partie grâce aux crédits versés par Paris au chapitre de la coopération. Cette assistance a aussi la caractéristique d'être globale permanente et programmée :

- globale, parce qu'elle touche à tous les domaines de la vie de ces Etats
- permanente, parce qu'elle est régulière et continue sauf pour la Guinée
- Enfin programmée, parce qu'elle s'inscrit apparemment dans les prévisions rationnelles des plans de développement de ces pays (1).

Sans être désintéressée ni réellement concertée contrairement à l'avis de Daniel PEPY (2) et de Louis SABOURIN (3), l'aide française a permis à ces pays de vivre dans leur nouveau statut d'Etats indépendants. D'un côté comme de l'autre jusqu'à un certain nombre d'années, aucune suggestion ne semblait incriminer ce lien de solidarité franco-africaine. Mais cette situation évolua après une décennie de coopération politique. C'est ainsi que certains Etats n'hésitaient plus à exprimer leurs griefs contre l'aide reçue de Paris. En ce qui concerne le cas voltaïque, l'aide comporte quelques caractéristiques qu'il convient ici d'évoquer en vue d'une meilleure compréhension et d'une évolution souhaitable des relations franco-voltaïques voire franco-africaines. Ces critiques porteront sur quatre aspects fondamentaux à savoir :

Le volume de la contribution financière française en Haute-Volta de 1959 à 1972, le contrôle de l'aide, son conditionnement, sa liaison

(1) SABOURIN (L.) : Les Etats africains de succession française après dix années d'indépendance, été 1970, p.589

(2) PEPY (D) : "Réflexions sur la coopération", dans Le mois en Afrique, n°48, Déc. 1989, p.33

(3) SABOURIN (L.) : op. cit., p.589

et son caractère sélectif.

a - Le volume de l'aide française à la Haute-Volta de 1959 à 1972.

Les subventions du F.A.C, les prêts et les avances de la Caisse Centrale de Coopération Economique à eux seuls ne suffisent à exprimer le volume global de l'aide française à la Haute-Volta. Si cette aide est pour l'essentiel accordée par la voie bilatérale, force est de constater qu'elle se manifeste aussi par la voie multilatérale (aide F.A.C + engagements C.C.C.E < aide globale). C'est pourquoi par une comptabilité que seuls les spécialistes peuvent maîtriser, nous accédons à une autre lecture de l'aide française à la Haute-Volta, avec des valeurs nettement plus élevées.(cf. tableau p. 451).

En effet de 1959 à 1972 l' aide française s' élevait à 41.460.200.000 F.C.F.A avec une moyenne annuelle de 2.961.442.900 F.C.F.A. De cette estimation évolutive on peut distinguer trois périodes :

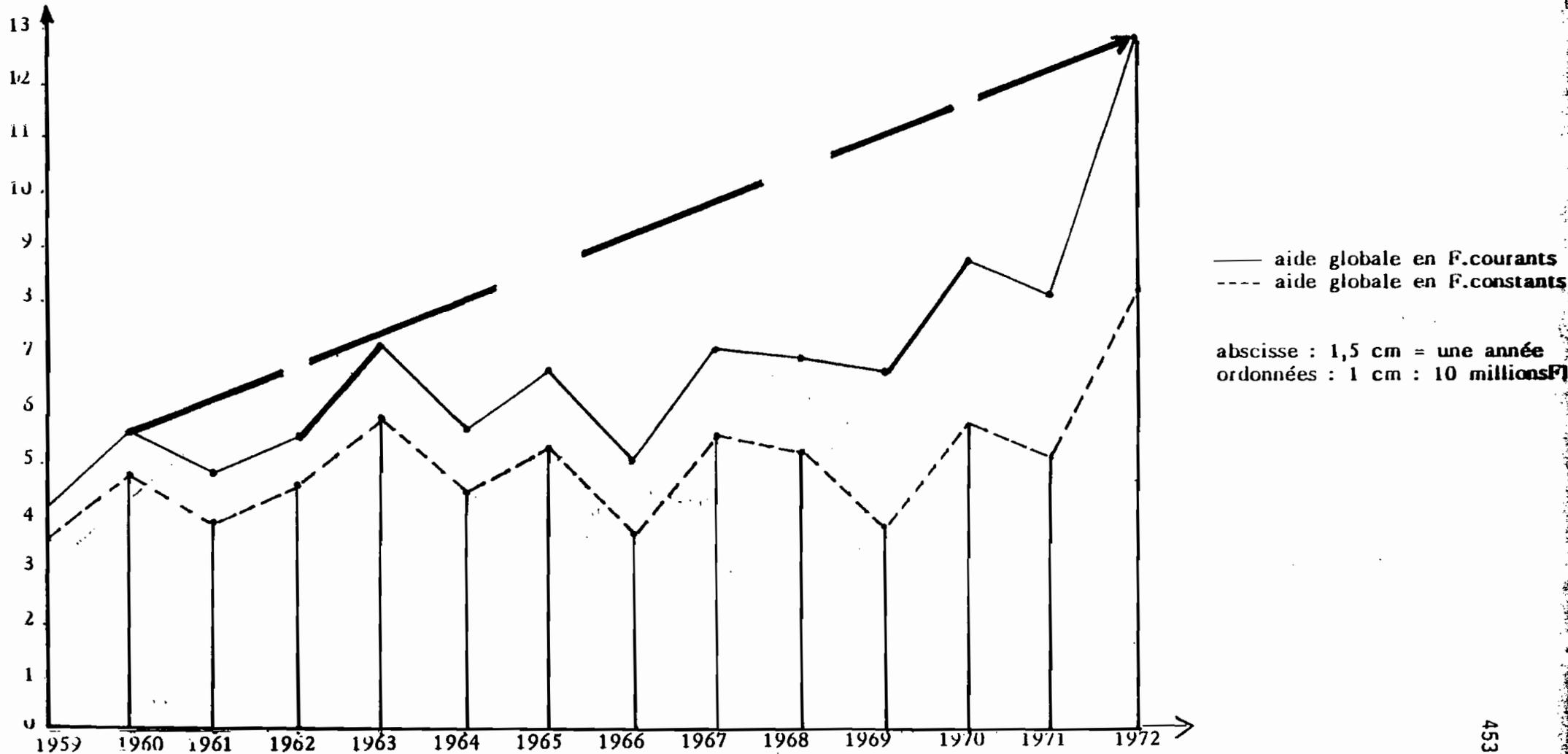
La première va de 1959 à 1965 pendant laquelle, l'aide française à la Haute-Volta variait annuellement entre 1 milliard et 2 milliards sauf en 1963 où elle a atteint trois milliards. La seconde période qui s'étend de 1966 à 1971 est surtout marquée par une augmentation sensible du volume de l'aide, avec une alternance annuelle entre deux milliards et trois milliards de F.C.F.A (voir tableau suivant). La

TABLEAU DU VOLUME DE L'AIDE FRANCAISE A LA HAUTE-VOLTA

| ANNEES | FINANCEMENTS F. A. C. + ENGAGEMENTS C.C.C.E. EN MILLIONS F.C.F.A. | AIDE GLOBALE EN MILLIONS F.C.F.A. | AIDE GLOBALE EN MILLIONS DE F.F | AIDE GLOBALE EN FRANCS CONSTANTS |
|--------|---|---|---------------------------------------|--|
| 1959 | 2.319.800.000 | 1.684.800.000 | 33.696.000 | 34.570.637 |
| 1960 | | 2.334.500.000 | 46.690.000 | 46.690.000 |
| 1961 | | 1.956.300.000 | 39.126.000 | 38.340.029 |
| 1962 | | 2.333.500.000 | 46.670.000 | 44.519.699 |
| 1963 | | 3.101.800.000 | 62.036.000 | 57.076.088 |
| 1964 | 1.632.474.500 | 2.444.100.000 | 48.882.000 | 44.273.164 |
| 1965 | 2.162.728.250 | 2.929.900.000 | 58.598.000 | 52.286.964 |
| 1966 | 1.359.361.000 | 2.067.900.000 | 41.358.000 | 36.098.455 |
| 1967 | 1.943.060.000 | 3.121.100.000 | 62.422.000 | 54.929.602 |
| 1968 | 2.140.585.750 | 3.008.200.000 | 60.164.000 | 52.180.399 |
| 1969 | 1.033.061.750 | 2.920.200.000 | 58.404.000 | 38.380.758 |
| 1970 | 2.562.301.750 | 3.890.900.000 | 77.818.000 | 57.042.956 |
| 1971 | 2.713.272.350 | 3.627.000.000 | 72.540.000 | 52.055.974 |
| 1972 | 3.993.091.250 | 6.040.000.000 | 120.800.000 | 81.931.633 |
| TOTAL | | 41.460.200.000 | 829.204.000 | 690.376.357 |

troisième période qui constitue une année exceptionnelle (1972), se caractérise par une augmentation exponentielle de l'aide française. De 3627 millions en 1971, elle est passée à 6 040 millions de F.C.F.A en 1972 (voir tableau précédent et graphique p. 453). Ce doublement de l'aide française en 1972 va manifestement élargir l'écart entre l'aide reçue sous le régime du président YAMEOGO et celle obtenue de 1966 à 1972 sous la présidence du général LAMIZANA.

REPRESENTATION
GRAPHIQUE DE L'AIDE FRANCAISE A LA
HAUTE-VOLTA EN FRANCS COURANTS ET EN FRANCS CONSTANTS



En effet de 1959 à 1965 sous le régime YAMEOGO l'aide française totalisait 16 784 900 000 F.C.F.A, avec une moyenne annuelle de 2 397 842 900 F.C.F.A et un taux d'accroissement de 12,4 %. Par contre de 1966 à 1972, elle s'élevait à 24 675 300 000 F.C.F.A, avec une moyenne annuelle de 3 525 042 900 F.C.F.A soit un taux d'accroissement de 39,7 %.

De tous les pays industrialisés et de toutes les organisations internationales, la France apporte à la Haute-Volta l'aide la plus substantielle. De 1959 à 1964, elle a fourni 58 % du total de l'aide extérieure de ce pays, contre 25,8 % pour la C.E.E (Communauté Economique Européenne, 3,7 % pour les Etats-Unis, 0,9 % pour l'Allemagne, 3,3% pour les organisations internationales, 3 % pour le conseil de l'Entente (voir tableau suivant) (5). Par contre de 1967 à 1970, le pourcentage de l'aide française a nettement baissé ; 46 % contre une augmentation de celui des autres pays ou organismes fournisseurs d'aide à la Haute-Volta: 4,6 % pour l'Allemagne Fédérale 2,3 % pour la Chine Populaire 8,3 % pour les organisations internationales et 32,1 % pour la C.E.E-FED (1) (voir tableau p. 455).

De façon générale, l'aide française à la Haute-Volta évoluait en dents de scie/voir graphique p. 453). De 1960 à 1972, elle n'a augmenté en réalité que deux fois : en 1963 puis en 1970. Ce qui fait que de 1960 à 1970 on observe une tendance générale à la hausse : le trend (voir graphique à la page 453).

(5) Bulletin de l'Afrique noire, n°420, 1er juillet 1966, p.8489

| L'AIDE EXTERIEURE A LA H - V DE 1959 - 1964 ET DE 1967 A 1970 | | | | |
|---|--|------|--|------|
| EN MILLIONS DE F. C. F. A. | | | | |
| PAYS ET ORGANISMES | AIDE EXTERIEURE DE LA H-V DE 1959 à 1964 | | AIDE EXTERIEURE DE LA H-V DE 1967 à 1970 | |
| | TOTAL | % | TOTAL | % |
| FRANCE | 16. 038 | 58 | 7. 410,6 | 46,1 |
| ETATS - UNIS | 1. 022 | 3,7 | 495,7 | 3,1 |
| ALLEMAGNE | 249 | 0,9 | 741,6 | 4,6 |
| ISRAEL | 47 | 0,2 | | |
| GRINE | 3 | 0,01 | 361,8 | 2,2 |
| GHANA | 1. 382 | 5 | | |
| C. E. E. F. E. D. | 7. 130 | 25,8 | 5. 158,8 | 32,1 |
| O. M. U. | 908 | 3,29 | | |
| C. DE L'ENTENTE | 820 | 3 | | |
| AIDE BILATERALE DIVERSE | | | 96,0 | 0,6 |
| AIDES PRIVEES | | | 469,9 | 2,9 |
| ORCA. INTER. | | | 1. 359,8 | 8,3 |
| TOTAL ET AIDE AUX INVESTISSEMENTS | 27. 600 | 100 | 16. 074,2 | 100 |

(6) Bulletin de l'Afrique Noire n° 420 du 1er juillet 1966, p. 84-85

(7) THOMASIANO (BADAJOUA) : Le financement interne et externe dans le développement de la Haute - Volta. Mémoire de O.E.S.S.E. Paris II 1973 P. 62

b - Le contrôle de l'aide

La procédure d'intervention du Fonds d'Aide et de coopération telle que nous l'avons déjà soulignée, est assez explicative de ce contrôle de l'aide française. Selon le principe, et en dehors de quelques exceptions, l'octroi d'une aide par le F.A.C suppose, que le projet pour lequel elle est accordée, a été au préalable étudié par la mission d'aide et de coopération et examiné ensuite par le secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères ou le ministère de la Coopération.

Au terme de ces opérations, intervient le comité directeur (du F.A.C) pour analyser en dernier ressort les dossiers du projet afin d'en décider le rejet ou l'approbation. En cas d'approbation, l'aide afférente devra faire l'objet d'une convention entre les deux gouvernements (9). Ces multiples circuits, qui conditionnent l'attribution de l'aide paraissent très longs. Les Etats demandeurs peuvent en être anxieux, d'autant plus qu'ils amenuisent les chances d'approbation des projets.

Même après le versement des fonds, des dispositions seraient prises pour contrôler et assurer le suivi distinct des opérations. Ce qui aboutit à la création d'un compte hors budget intitulé "investissement sur aide financière de la République française" (10). C'est pourquoi, l'aide française bien que régulière peut être qualifiée d'aide contrôlée. En effet, si son contrôle est critiquable, le suivi

(9) Dans un délai de huit jours l'accord du Comité directeur peut faire l'objet d'une opposition du ministre des Finances. Europe France Outre-mer, n°473, juin 1969, p.263

(10) DABIRE (J.K.) : op. cit., p.295

de l'exécution des projets financés pourrait être approuvé comme une précaution contre les risques de détournement. Ainsi les critiques de Raymond CARTIER (11) s'il en était le cas auront trouvé leur réponse.

c - L'aide conditionnée

La signature d'une convention de financement impliquerait que les conditions inhérentes à l'octroi de l'aide ont été déjà remplies par le pays bénéficiaire. Mais aucun de nos informateurs, même les plus avisés n'a fait état de ces conditions. Certains prétendaient même, qu'il n'y aurait pas de condition. Aussi les résultats des commissions paritaires relatifs aux financements des projets n'y font aucune allusion. Aussi faudrait-il se demander si ces conditions sont implicites ou tacitement admises ? Cependant selon M. DABIRE "les conventions franco-voltaïques énumèrent souvent des pièces justificatives à fournir à l'appui de toute demande de versement de crédit - autrement - les dépenses sont rejetées".

L'auteur ajoute qu'en cas de renoncement à l'exécution des projets retenus ou si les "responsables voltaïques ne se conformeraient pas à l'une des obligations contenues dans les dispositions des conventions, alors, celles-ci sont simplement suspendues (12)". Ces conditions peuvent être souvent liées à des considérations politiques car la construction d'un barrage au Dahomey en 1959 avait été conditionnée par la non participation de ce pays à la Fédération du

(11) L'auteur du cartiérisme soutenait que l'aide est gaspillée et accusait les dirigeants africains de s'en servir pour construire des châteaux de marbre. En 1965, le cartiérisme eut un grand écho en France.

Carrefour africain, n°577 du 6 juillet 1974, H-V, p.3

(12) DABIRE (J.K.) : Op. cit., p.295

Mali (13). Par ailleurs le contentieux franco-nigérien a propos de l'uranium avait fait suspendre plusieurs conventions de financement déjà approuvées par le F.C.A. au bénéfice du Niger. Ces conventions ont été jugées invalides du fait de l'absence de l'ambassadeur de France au Niger (14).

d - L'aide liée

La liaison ou la non liaison de l'aide concerne essentiellement l'aide publique bilatérale. Autrement dit, l'aide privée est de nature liée et celle transitant par les organismes internationaux est automatiquement déliée. En pratique il existe trois types (15) d'aide liée suivant les pays donateurs. La France qui pratique le troisième type est sans doute le plus favorable aux pays bénéficiaires. Comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne, le pourcentage de la liaison de son aide s'élèverait au quart ou au tiers du total en raison de l'importance du financement des dépenses locales ou du respect du principe de non-liaison.

La détermination de la liaison de l'aide peut paraître difficile en ce sens qu'il existe plusieurs moyens de la contourner. Soit par la fourniture de matériels ou de médicaments, en remplacement des versements de fonds. Aussi l'aide peut être liée en fait sans l'être en droit (16). Mais dans le cas de l'aide franco-voltaïque, le jeu semble clair. D'abord, les structures de la zone-franc contribuent à

(13) GAM (P.) : Op. cit., p.13

(14) DABIRE (J.K.) : op. cit., p.296

(15) Le premier type concernerait le Canada et le Japon qui lient la totalité de leur aide aux achats de fournitures. Le deuxième serait pratiqué par les Etats-Unis et l'Italie qui lient 90 % du total de leurs aides.

(16) En raison du développement des échanges commerciaux entre le pays donateur et le pays bénéficiaire. JEANNENEY (J.M.) : op. cit., pp.111-112

limiter les zones d'approvisionnement de la Haute-Volta.

D'autre part, les dispositions de l'article 9 du titre II des accords de coopération lui imposent le marché français, comme principale et première source d'approvisionnement. Cet article énonce que : "la partie du concours financier pour le développement économique et social affectée à des études, à des achats d'équipements ou de fournitures et à l'exécution des travaux, donnera lieu à des marchés réservés en principe aux entreprises de nationalité française ou voltaïque" (17). Eu égard à cette disposition, les responsables voltaïques dans leur memorandum ont souligné que "le principe d'une telle aide est fort compréhensible" (18). Ce qui est vrai. Mais que "la Haute-Volta aimerait que soient introduites des mesures d'assouplissement, qui conduiraient à une meilleure utilisation de l'aide française. Ainsi elle pourrait s'approvisionner auprès du fournisseur le moins cher.

En matière d'études, l'utilisation des experts français coûte extrêmement cher à la Haute-Volta précise le memorandum. Pierre ILBOUDO ancien conseiller à la présidence du FASO est du même avis (20). Il estime que les "études pourraient être menées par les services nationaux à condition que le F.A.C leur en donne les moyens. Et que cela serait moins coûteux(21).

Quant aux marchés des travaux et des fournitures, il serait souhaitable que le F.A.C. accepte la possibilité d'une préférence pour les entreprises ou sociétés voltaïques appartenant à des natio-

(17) J.O.R.F. du 6 février 1962, p.1307

CISSE (Y.) : *Op. cit.*, p.43

(18) Archives du Secrétariat Général du Conseil des ministres et du gouvernement. Memorandum préparé à l'occasion de la visite du président POMPIDOU à Ouagadougou, p.5

(19) Archives du Secrétariat Général du Conseil des ministres et du gouvernement. Memorandum préparé à l'occasion de la visite du président POMPIDOU, p.5

(20) ILBOUDO (P.) : Conseiller à la cellule diplomatique de la Présidence du Burkina-Faso, Ouagadougou, juillet 1986.

(21) Archives du Secrétariat du Conseil des ministres de la République de Haute-Volta. Memorandum. n.6

naux. Dans ce cas, le bénéfice de l'aide française pourrait être fixé en Haute-Volta afin de promouvoir l'activité économique dans ce pays (22). En conclusion l'aide française à la Haute-Volta est liée en fait mais aussi par les dispositions des accords de 1961.

e - La sélection de l'aide

Au lendemain des indépendances africaines, l'aide française était fortement orientée vers ses anciennes colonies. Sur un total de 4 milliards d'aide publique bilatérale en 1962, la zone-franc a bénéficié de 3,9 milliards de F.F. soit 96,5 % contre 3,5 % seulement pour l'étranger traditionnel.

Sur 3 578 millions de francs en 1965 l'ensemble E.A.M.A-MAGHREB a obtenu 2 228 millions soit 62,2 % du total contre 302,9 millions de F. soit 8,4 % pour l'étranger traditionnel. En 1970 sur un total de 4 823,6 millions FF les E.A.M.A-MAGHREB ont reçu 2 185,1 millions soit 45,3% contre 692,3 millions (14,3 %) pour l'étranger traditionnel. Cette répartition inégale de l'aide publique française s'explique par le fait que ce pays n'avait pas les moyens d'entreprendre le même effort à l'égard de tous les pays en voie développement. La préférence ainsi accordée aux anciennes colonies d'Afrique, justifiait cette conception de la politique française selon laquelle : la coopération avec l'Afrique doit être prioritaire mais non exclusive (23).

Cependant, à l'intérieur du continent, l'aide publique française observe une certaine discrimination entre les Etats. En 1962 les

(22) Ibidem

(23) CADENAT (P.) : op. cit., pp.40-41-42

E.A.M.A. avaient bénéficié de 32,6 % d'aide bilatérale française, contre 47 % pour l'Afrique du Nord dont 41,5 % pour l'Algérie (24). Cette disparité dans la répartition géographique de l'aide publique française entre, d'une part, les anciennes colonies françaises et l'étranger traditionnel et, d'autre part, entre l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud du Sahara répondait sans doute à des considérations politiques et économiques. Cette sélection apparaîtra aussi dans la répartition de l'aide entre les Etats d'Afrique francophone au Sud du Sahara.

La Haute-Volta pour sa part a certes bénéficié de l'aide publique française et de façon régulière. Mais cette aide était nettement en dessous de celles accordées au Gabon ou à la Côte d'Ivoire qui bénéficiaient d'un flux accru des capitaux français malgré l'augmentation des apports extérieurs à ces pays (25) (26) (voir graphique p.463). Pour la Côte d'Ivoire de 1959 à 1961 cette aide s'élevait à 228 840 000 F.F. contre 119 512 000 F.F. pour la Haute-Volta. De 1961 à 1965, elle a atteint 556 760 000 F.F. soit, plus du double de celle accordée à la Haute-Volta pendant la même période (255 312 000 F.F.) avec un écart annuel moyen de 60 242 800 F. Par contre en 1970 et en 1971, l'aide française à la Haute-Volta représentait moins du tiers de celle accordée à l'Etat ivoirien (voir graphique et tableau p.462 et 463).

Avec le Gabon, l'écart est encore plus creusé. Il s'est produit de façon brutale à partir de 1962, où l'aide française à ce pays

(24) CADENAT (P.) : Op. cit., p.40

(25) En 1970 la C.I. a bénéficié de 95 milliards F. C.F.A. de prêts et de 80 milliards de dons au titre de l'aide internationale. De l'ensemble de ces aides la part française était de 79,8 milliards F. C.F.A. soit 51,5 %

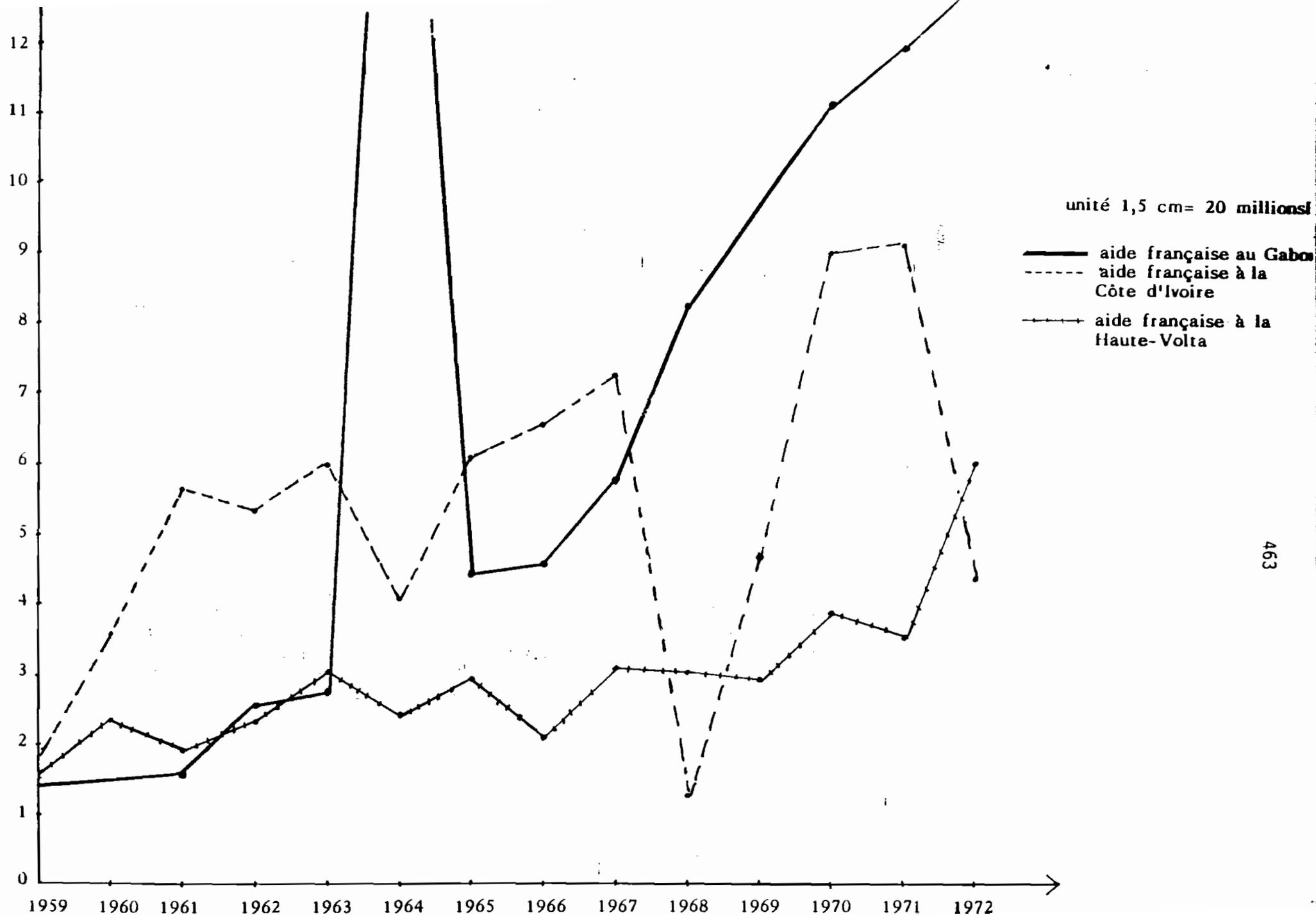
LAVROFF (D.G.) : Op. cit., p.190

(26) DABIRE (J.K.) : Op. cit., p.315

TABLEAU COMPARATIF DE L'AIDE FRANCAISE
AU GABON, A LA COTE-D'IVOIRE ET A LA HAUTE-VOLTA en ff.

| | 1959 | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|---------------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-----------|
| GABON (27) | | | 38.173.678 | 50.783.678 | 54.518.078 | 676.442.078 | 88.360.550 | 92.209.050 | 117.944.050 | 164.954.050 | | 229.483.425 | 239.673.425 | 256.797.4 |
| COTE D'IVOIRE (28) | 39.580.000 | 73.800.000 | 115.460.000 | 108.840.000 | 121.000.000 | 88.220.000 | 123.240.000 | 132.680.000 | 145.960.000 | 25.360.000 | 94.220.000 | 160.540.000 | 183.000.000 | 87.800.0 |
| HAUTE-VOLTA | 33.696.000 | 46.690.000 | 39.126.000 | 46.670.000 | 62.036.000 | 48.882.000 | 58.598.000 | 41.358.000 | 62.422.000 | 60.164.000 | 58.404.000 | 77.818.000 | 72.540.000 | 120.800.0 |

- 27) MAGANGA MOUSSAVOU (Pierre-Claver) : L'aide publique de la France au dev. du Gabon depuis l'indépendance : 1960 - 1978. Préface de Jacques THOBIE
 Publication SORBONNE Paris 1982. *p. 138*
- 28) NICOLAS (Francis) : L'aide publique française : un exemple : la Côte d'Ivoire
 Mémoire de D.E.A. Unis Paris II 1976.



atteignit 676 442 078 F.F., soit plus de 13 fois supérieure à celle attribuée à l'Etat voltaïque : 48 882 000 F.F.. De 1966 à 1972, la contribution française à ce pays accusait une croissance ostensible, avec une moyenne annuelle de 183 510 000 F.F. contre 72 317 000 F.F. pour la Haute-Volta, soit un écart annuel moyen de 110 993 000 entre les deux Etats.

De cet constat, on admettrait aisément que l'aide française et notamment son augmentation, serait fonction des considérations politiques mais aussi des potentialités économiques des pays considérés. "La richesse potentielle attire l'initiative privée et entraîne la mise en valeur de cette richesse qui à son tour stimule l'aide publique" (29). Or, la Haute-Volta n'a aucune ressource naturelle qui la caractérise comme le soutenait M. Postel VINAY, directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique (30)

En définitive quelles que soient les motivations de l'aide française, celle-ci semble ignorer l'acuité des besoins de développement de la Haute-Volta. Comparativement à certains Etats africains, ce pays se présente comme un partenaire moyen, où l'aide doit simplement servir à maintenir l'influence française. L'application d'une telle politique qui consiste à "donner au compte-gouttes", est difficilement compréhensible en dehors des considérations économiques susmentionnées. Contrairement à la Guinée qui s'est illustrée par son "NON" historique au référendum du 28 septembre 1958 et contrairement au Mali qui a refusé de ratifier les accords de la zone-franc pour

(29) LIGOT (M.) : "Les rapports de coopération économique entre la France et l'Afrique..." : La politique africaine du général de GAULLE, I.E.P.B., série Afrique noire n°10, éd. A. Pédone, oct. 1980, p.191

(30) LIOTARD (R.) : Op. cit., p.2

embrasser une idéologie socialisante, les rapports politiques et économiques privilégiés ont toujours été maintenus entre la France et l'Etat voltaïque. Cependant, l'évolution politique de ce pays de 1960 à 1972 suscite quelques hypothèses susceptibles d'expliquer cette réticence française.

- L'option "révolutionnaire" du président YAMEOGO à partir de 1960 ;
- sa volonté d'indépendance à travers le faisceau d'ambassades créés à travers le monde (voir p.179) ;
- l'incident politico-diplomatique franco-voltaïque au sujet de l'affaire MASSON (cf. p.190) ;
- le refus de la Haute-Volta de signer les accords de défense (cf. p.189) ;
- l'ouverture de la diplomatie voltaïque aux pays de l'Est notamment vers l'URSS à partir de 1967 (31).

C'est pourquoi l'aide française à ce pays, semble se résumer à une aide de subsistance et non celle destinée à promouvoir un véritable développement. Ce qui est bien conforme à la philosophie de M. FOCCART : "l'aide française conçoit son rôle comme un facteur de paix interne, par nature si fragile dans une nation en voie de construction" (32).

Indépendamment des raisons évoquées l'insuffisance de l'aide française à la Haute-Volta pourrait s'expliquer aussi par la baisse progressive des fonds destinés à cette politique. Parallèlement à cette baisse, le rapport APD/PNB (33) a sensiblement diminué à partir de

(31) Cf. Interprétation des déclarations du président de l'assemblée voltaïque.

(32) KEITA (R.Th.) : *op. cit.*, p.25

(33) A.P.D. : Aide Publique au Développement ; P.N.B.(Produit National Brut), 190

1963 (voir Tableau ci-dessous).

TABLEAU DES MOYENS DE LA POLITIQUE D'AIDE FRANCAISE
(en millions de F.F. et le rapport A.P.D. et P.N.B.)

| | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 |
|--------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|-------|------|
| FONDS | 1.413 | | 1.421 | | 1.368 | | 1.188 | | 1.321 | 1.404 | |
| A.P.D. | 1,38 | 1,35 | 1,27 | 0,98 | 0,90 | 0,76 | 0,69 | 0,71 | 0,67 | 0,67 | 0,66 |
| P.N.B. | | | | | | | | | | | |

(34)

Enfin le F.A.C. étant la principale institution dispensatrice d'aide à la Haute-Volta, la baisse de ses investissements entre 1964 et 1969 pourrait aussi expliquer cette insuffisance des financements français en Haute-Volta (35).

B - LES GRIEFS DES AUTORITES VOLTAIQUES AU SUJET
DE L'AIDE FRANCAISE

En dehors de ces caractéristiques de l'aide française les autorités voltaïques ont formulé d'autres critiques précises dans leur mémorandum préparé à l'occasion de la visite officielle du président POMPIDOU à Ouagadougou. Ces critiques ont porté sur le besoin de la pluriannualité de l'assistance financière, le rôle de la C.C.C.E. en tant qu'agent payeur du F.A.C au détriment du trésor voltaïque et la dispersion de l'aide.

(34) LAVROFF (D.G.) : Op. cit., p.89-100

(35) LIGOT (M.) : op. cit., p.190

a - Le manque de pluriannualité de l'aide

Nous avons déjà souligné la programmation de l'aide française. Celle-ci intervient annuellement dans le cadre des plans de développement à travers des commissions paritaires ou des commissions mixtes spécialisées. Si cet aspect témoigne de la régularité de l'aide française, il ne manque pas non plus d'incidence sur l'élaboration et le succès des plans de développement. Il ne permet pas de connaître "l'enveloppe financière qui peut être accordée sur plusieurs années" (36). Or, une aide financière affectée dans un cadre pluriannuel, serait un grand souhait car ajoute le mémorandum : "Nous voulons bâtir des plans, des programmes avec des ressources sûres" (37). La pluriannualité de l'enveloppe financière est certes souhaitable, mais serait-elle indexée à l'inflation ?

Toujours dans le domaine financier, le trésor voltaïque assurait jadis le rôle d'agent payeur du F.A.C. Mais ce rôle fut attribué plus tard à la C.C.C.E. Disposant d'organismes financiers, la Haute-Volta émit le souhait que le rôle d'agent payeur du F.A.C. revienne au Trésor voltaïque (38).

b - La dispersion de l'aide

Après analyse des projets sur lesquels portent les différentes conventions de financement franco-voltaïque (39), on s'aperçoit que

(36) Archives du Secrétariat Général du Conseil des ministres et du gouvernement. Memorandum préparé à l'occasion de la visite du président POMPIDOU, Ouagadougou, nov. 1972, p.6

(37) Ibidem, p.6

(38) Ibidem, p.7

(39) Cf. chapitre IX pour les conventions F.A.C. et les engagements de la C.C.C.E.

l'aide française concerne tous les domaines. Cette remarque ressort aussi de l'analyse des responsables voltaïques dans leur mémorandum préparé à l'occasion de la visite du président POMPIDOU (40). Si ce saupoudrage se veut la traduction d'une vertu de l'aide française, il est cependant incontestable qu'il amenuise conséquemment l'efficacité de l'aide consentie. Les deux pays partagent la responsabilité de cette dispersion car si des projets divers ont été financés c'est parce que ils ont été l'objet de demandes proposées au F.A.C. Michel RANGEART, à l'époque président d'une section du conseil économique et social avait vivement critiqué ces lacunes de l'aide française. Il estimait que "des réalisations inutiles ont été poursuivies à tout prix sans plan d'ensemble, souvent sans souci d'équilibre régional. Des barrages financés inutilement... par la France, en l'occurrence le barrage de Kaya dont la mise en eau n'a amené aucun aménagement ; cependant sa situation à proximité de la ville aurait favorisé des cultures maraîchères et vivrières. Ces barrages qui nous coûtent si cher - ajoutait-il - ne servent qu'un seul jour celui de l'inauguration" (41). Au regard de ce constat et des expériences déjà acquises, les autorités voltaïques ont estimé qu'à l'avenir, l'aide française "soit concentrée sur de grosses opérations capables d'être d'un impact certain sur le développement économique de la Haute-Volta" (42). Or depuis mars 1966, la mission d'aide et de coopération tenait le même langage à Ougadougou (43).

De cette étude sur l'aide française à la Haute-Volta, quelle conclusion peut-on en tirer pour une orientation souhaitable et qualitative de cet aspect de leur coopération bilatérale ?

(40) Memorandum de 1972. Archives du Secrétariat du Conseil des ministres de H-V., p.5

(41) A.F.P. : Spécial Outre-mer, n°532

(42) Archives du Secrétariat Général du Conseil des ministres et du gouvernement n°5

Conclusion de la quatrième partie

En dépit de quelques caractéristiques désavantageuses de l'aide française, celle-ci constitue l'essentiel des apports extérieurs de la Haute-Volta dans ses efforts de développement. Elle est passée de 1 684 500 000 F. CFA en 1959 à 3 101 800 000 en 1963. De 1963 à 1969 elle s'enlisait dans une stagnation significative avant de grimper en 1972.

Mais la déperdition tendancielle qu'elle laisse percevoir s'explique en partie par la réorientation de la politique française d'aide à partir de 1963. Selon les observations du rapport JEANNENEY à cette date, la France a développé son aide aux pays extérieurs à la zone-franc au détriment de ceux qui lui étaient économiquement rattachés. Sur 4 222 millions de F.F. (fonds publics) consacrés au tiers-monde en 1968, 1 600 millions seulement sont allés à l'Afrique Noire francophone et à Madagascar (44).

Il est vrai que par nature l'aide n'est jamais suffisante. Mais l'aide française à la Haute-Volta est demeurée insuffisante aux dires de certaines sources d'informations. Celle-ci est restée toujours en deçà de ce dont ce pays escomptait pour ses besoins (45). Le caractère substantiel qu'elle revêt, ne fait qu'accentuer l'articulation de la dépendance entre le centre et la périphérie (46).

(44) BADEL (G.) : "L'Afrique accrochée à l'Europe" : Spectacle du Monde, n°107, févr. 1971, pp.24-29-31

(45) KI (Doulaye K.) : Conseiller au ministère des Affaires étrangères, Burkina-Faso, 17/4/187

- BAZIE (B.) : Journaliste secrétaire à la rédaction Radio-Ouaga, 12/4/87

(46) OUEDRAOGO (D.) : Directeur des archives. Ouagadougou 15/4/1987

Dans la perspective de la concurrence entre les puissances étrangères pour la conquête des débouchés, cette politique de délaissement inaugurée par la France pourrait entraîner une modification de ses relations avec celles qui jadis constituaient ses chasses gardées. Pour preuve, en Côte-d'Ivoire" certains milieux français ne voient pas sans aigreur les Allemands, les Italiens voire les Américains multiplier leurs propositions d'investissement et être souvent agréés au détriment de leurs concurrents français" (47).

Comme remède possible à cette concurrence, M. BOURGES (alors secrétaire d'Etat au ministère de la coopération) conseillait aux entreprises françaises d'être plus dynamiques et plus compétitives malgré le manque de système de garanties contre les risques politiques (48). C'est par là qu'on peut constater, qu'au delà des motivations généralement citées, d'autres considérations fondamentales préoccupent les pays donateurs. C'est pourquoi, disait Amadou HAMPATE BA", toute aide comporte un certain intérêt pour l'Etat donateur et il n'y a pas lieu de s'en offusquer" (49). Du plan Marshall au F.A.C en passant par le plan de Colombo, l'aide a servi à la conquête des marchés, au maintien ou à l'instauration d'influences politico-idéologiques sans en oublier les motivations stratégiques. Aujourd'hui, il est grand temps que l'aide soit principalement axée sur le développement et l'avenir des pays bénéficiaires. Par conséquent il serait

(47) En 1968 l'aide française à la Côte d'Ivoire avait atteint son niveau le plus bas 25.360.000 F.F.

(48) BADEL (G.) : *Op. cit.*, pp.28-29

Le 10 juillet 1969 le président POMPIDOU préconisait dans sa déclaration la création d'un système de garantie des investissements dans les Etats africains.

(49) PEPY (D.) : "Réflexion sur la coopération". Le mois en Afrique, n°48 Déc. 1969, p.33

Voir KEITA (R. Th.) : *Op. cit.*, p.21

souhaitable que l'aide française à la Haute-Volta, soit améliorée tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. La dispersion qui la caractérise, sa liaison, son insuffisance et son usage souvent infructueux, doivent être corrigés pour qu'elle soit également profitable aux deux partenaires autrement, l'endettement chronique qui en résulte est loin de présager un lendemain meilleur pour ceux qui en sont théoriquement les bénéficiaires.

Pour être efficace cette nouvelle initiative doit être accompagnée d'un équilibre des échanges internationaux. Autrement, quelle que soit l'efficacité de l'aide française ou celle de toutes les aides pouvant être heureusement conjuguées, tous les efforts constants ne seraient que d'une utilité relative, si on ne remédie pas au problème de la détérioration des termes de l'échange entre les deux pays et de façon générale entre pays développés et pays sous développés (50).

Selon René DUMONT "la baisse des cours mondiaux des oléagineux... de 1961 à 1968 a rapporté à l'Europe des **Six** beaucoup plus qu'elle a dépensé pour en promouvoir la production en Afrique". Or depuis juin 1961 à la Conférence Eurafricaine de Strasbourg, les chefs d'Etats africains avaient déploré cet ~~état~~ de fait, qui consiste selon Claude GERARD "à reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre" (51). Cette description imagée de M. GERARD s'applique bien

(50) *Economie*, n°1038, Jeudi 2 février 1964, p.5

(51) *SISSAO (C.E.)* : op. cit., p.91

aux échanges franco-voltaïques. Loin d'être un client de premier ordre, la Haute-Volta accuse un déficit commercial chronique vis-à-vis de l'ancienneté métropole. Cela est d'autant plus manifeste que le déficit est annuellement supérieur au montant global de l'aide bilatérale reçue (voir tableau suivant).

Tableau comparatif de l'aide française à la Haute-Volta et du déficit commercial de ce pays avec la France (en millions F. C.F.A.)

| | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Aide Française | 1.956 | 2.333 | 3.101 | 2.444 | 2.929 | 2.067 | 3.121 | 3.008 | 2.920 | 3.890 | 3.627 | 6.040 |
| Deficit commercial | -4.813 | -3.985 | -3.763 | -4.347 | -4.328 | -3.330 | -3.429 | -3.675 | -4.931 | -5.182 | -5.262 | -6.039 |

Sources : *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n°1413, 8 décembre 1972, p.3460
 Pour les chiffres de l'aide (cf. p.451)

Pour remédier à ce problème commun aux pays sous-développés et généralement inhérent à la détérioration des termes de l'échange entre pays pauvres et pays développés, la France avait préconisé l'organisation des marchés mondiaux des matières premières à la C.N.U.C.E.D de 1964. Mais aucune perspective n'a couronné cette initiative malgré la C.N.U.C.E.D de 1968 et celle de 1972 à Santiago (Chili). Il semble qu'en la matière, il ne faudrait pas s'attendre à un miracle.

Par conséquent, elle demanda aux Etat africains de diversifier leurs produits et d'en améliorer la qualité pour les rendre plus compétitifs (52). C'est dire que dans ce domaine, l'impasse est totale lorsque l'on sait d'avance que les pays africains, notamment la Haute-Volta ne disposent pas de moyens techniques et financiers pour répondre à ces exigences du marché international.

Après plus de dix années de coopération, la baguette magique attendue de l'aide des anciennes puissances tutrices n'a pu apporter l'espoir suscité. Or en refutant le "cartiérisme" en mars 1964 le président YAMEOGO comptait sur "l'aide extérieure" notamment française.

A cette occasion, il déclarait que : "l'Afrique n'a pas dit son dernier mot en matière de puissance économique. Qui nous dit que demain nous ne viendrons pas en aide à l'Europe, nous dont les richesses ne sont pas encore toutes exploitées. Ceux qui nous délaissent aujourd'hui pourraient le regretter demain lorsque nous aussi nous pourrons nous passer d'eux". En tirant aujourd'hui les conclusions, l'espoir de faire de la Haute-Volta" dans dix ou quinze ans un pays prospère, un havre de paix où il fera bon vivre...grâce à ses progrès économiques", n'a pas encore abouti avec l'aide extérieure reçue (53). Cette aide qui est si nécessaire et si indispensable, a aussi ses effets qu'il faut savoir dominer. Elle serait plus efficace si on l'associe à l'idée selon laquelle : on n'est jamais mieux aidé que par soi-même.

(52) Economie, n°1038, Jeudi 2 février 1964, p.5

(53) A.F.P., n°533 29/30/31/3/1964, A.O./H-V.

1000

T

T

T

T

T

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Les relations franco-voltaïques voire franco-africaines apparaissent au lendemain des indépendances africaines comme la résultante de la politique de décolonisation entreprise par le général DE GAULLE. Pour la France, il s'agissait d'apporter aux Etats africains soumis naguère par des liens de subordination politique, l'aide dont ils avaient besoin dans leur situation nouvelle d'Etats indépendants. La coopération ainsi pratiquée, s'identifiait alors au maintien des liens étroits et multiples dans un nouveau type de rapport devant promouvoir le développement économique et social de ces nouveaux Etats. La conclusion des accords de coopération franco-voltaïques le 24 avril 1961 s'inspirait effectivement de cet esprit. Mais après douze années de coopération étroite que peut-on conclure sur les relations entre les deux Etats ?

. Sur le plan politique, ces relations ont évolué différemment dans le temps au gré des événements et des circonstances malgré les dispositions du traité général de coopération qui manifestait l'influence certaine de la République Française. Ces dispositions limitaient l'expression souveraine de la politique étrangère voltaïque du

fait de l'inégalité des rapports de force entre les deux partenaires, car tous les heurts et toutes les discordances entre Paris et Ouagadougou sous le régime YAMEOGO étaient consécutifs à l'adoption par le leader voltaïque d'une politique extérieure indépendante.

Les amitiés du président YAMEOGO avec les Etats de l'Axe-révolutionnaire étaient mal perçues par la France qui craignait un éventuel changement de la politique générale de la Haute-Volta (cf. déclaration de M. Habib DELONCLE p.194). Or cette diplomatie régionale du responsable voltaïque, était une simple application de la politique de bon voisinage contenue dans les principes de la politique étrangère de la Haute-Volta. Par ailleurs, le refus de la Haute-Volta de signer les accords de défense était une observation à son principe de neutralité et traduisait en même temps la méfiance du président YAMEOGO, qui soupçonnait une connivence entre le Moro-naba et la France par l'intermédiaire du colonel CHEVRAÛ alors chef de la mission française en Haute-Volta.

En appui de cette analyse, on pourrait aussi se demander si l'esprit d'indépendance que manifestait constamment le président YAMEOGO n'indisposait pas son puissant partenaire. Cette recurrence du président voltaïque d'exprimer sa volonté d'indépendance à chaque fois qu'il en avait l'opportunité n'était pas sans effet dans les rapports entre les deux Etats. Malgré le rapprochement prononcé entre les deux pays à partir de 1962, le président YAMEOGO déclarait encore au cours de sa visite du 11 au 13 avril à Paris que "l'attachement de la Haute-Volta à la France est absolument libre et volontaire". (cf. p.206). Dans ce climat peu confiant parce que peu clair, la France semblait quelque peu

reticente dans sa politique de coopération avec la Haute-Volta. L'envoi tardif des missions d'aide et de coopération (qui n'a commencé véritablement qu'en 1964) et le manque de prêt de la C.C.C.E. à ce pays entre 1961 et 1964 témoignent bien de la pertinence de cette remarque. C'est pourquoi, la chute du président YAMEOGO n'aurait suscité en France que très peu de dépit et un réflexe d'attention soutenue(54).

En revanche, l'avènement du président LAMIZANA en janvier 1966 entraîna les relations franco-voltaïques dans une perspective nouvelle parce que assez confiante et mieux définie. Tout en réitérant la volonté d'indépendance de son pays en matière de politique étrangère, le général LAMIZANA réussit un meilleur rapprochement entre Paris et Ouagadougou. De 1966 à 1972, les seules contradictions politiques entre les deux pays ne se sont manifestées que dans les votes à l'Assemblée Générale des Nations-Unies. Le 20 décembre 1966, la résolution 2228 XXI de cette assemblée demandait à la France, d'admettre un référendum sur l'indépendance de Djibouti. La France réjeta la résolution qu'elle caractérisa d'ingérence manifeste dans ses affaires intérieures. Par contre, la Haute-Volta adopta la résolution contrairement même à la position de certains de ces partenaires du groupe de Brazzaville. Le 19 décembre 1967 et le 20 décembre 1968 la même assemblée s'était réunie pour condamner l'attitude des Etats qui continuaient à effectuer des expériences nucléaires atmosphériques. Soutenir cette résolution impliquait une condamnation sans réserve des essais nucléaires français. Cependant, telle fut la position de la diplomatie voltaïque au cours de ces deux votes. Sur la question de l'admission de la Chine communiste à l'O.N.U. (Organisation des Nations Unies) et

(54) CONSTANTIN (P.) : op. cit., p.24

de l'exclusion consécutive de la Chine Formose en automne 1969, la Haute-Volta émit un vote favorable au maintien de la Chine Formose (55).

En dépit de ces écarts diplomatiques les relations politiques franco-voltaïques ont favorablement évolué entre 1966 et 1972 (cf. fréquence des visites et des missions de coopération, constructions d'ambassades et les visites officielles des deux présidents). Dans ce climat de détente, les autorités françaises en sont arrivées à reconnaître au cours de la visite officielle du président LAMIZANA les fondements qui plaident en faveur de la Haute-Volta dans sa coopération avec la République Française. Si cette reconnaissance se voulait un témoignage des bons rapports entre les deux pays, elle devrait permettre par la même occasion, la satisfaction des besoins voltaïques exprimés en cette circonstance à savoir : le problème des pensions militaires, de l'émigration et des difficultés économiques de la Haute-Volta. Pour ce qui est de la visite officielle du président ^{POINTE} à Ouagadougou, elle donna l'occasion d'exposer plus en détail les problèmes de l'Aménagement de la Vallée des Volta (A.V.V.) et le besoin d'exploitation du gisement de manganèse de Tambao.

. Si dans le domaine politique la Haute-Volta se donnait certains élans de souveraineté, sur le plan économique elle n'en avait pas les moyens. Son économie qui est manifestement liée par les accords monétaires du 24 avril 1961 et largement dépendant des flux financiers reçus de Paris lui interdisait toute initiative souveraine.

- Sur le plan strictement monétaire nous l'avons vu les Etats africains ont unanimement souligné que les accords conclus dans ce do-
 (55) SOUBEYROL (J.) : "La politique africaine du général DE GAULLE et le système des Nations Unies" dans : LAVROFF (D.G.) : op. cit., p.174

maine ne répondaient plus aux exigences de leurs économies respectives. Par conséquent, les principes qui caractérisaient ces accords et qui faisaient des économies africaines les appendices de l'économie française annonçaient l'imminence d'une révision à partir de 1972. Peut-on s'attendre à un profond changement dans ce domaine ? Sûrement non car la gestion autonome d'une monnaie exige à la fois des moyens financiers accrus, un personnel compétent, des moyens techniques et un prolongement extérieur pour agir sur les principaux marchés. C'était là des charges que les Etats de l'U.M.O.A. ne pouvaient consentir dans l'immédiat (56).

- Dans le domaine commercial, les échanges franco-voltaïques de 1966 à 1972 répondaient toujours à la philosophie du pacte-colonial malgré leur réglementation par les accords bilatéraux de 1961 et par les conventions de Yaoundé en 1963 et en 1969. Le régime de préférence réciproque sur lequel ils reposaient au départ, traduisait le postulat d'égalité souveraine reconnue aux deux Etats car il impliquait pour chaque Etat, les mêmes droits et les mêmes devoirs :

- la franchise douanière et la libre circulation des produits entre les deux pays ;
- le consentement mutuel de débouchés privilégiés pour les principaux produits et marchandises sous forme de contingents et de prix garantis
- la détermination des quantités et des prix des produits importés sur chacun des deux territoires.

Mais cette réglementation occultait une réalité dans les faits car elle garantissait la perpétuation de l'inégalité des échanges entre les deux

(56) GARANGO (F.M.) : Ancien ministre voltaïque des Finances, 22 novembre 1988, Paris.

pays et cela malgré l'engagement de la France d'assurer l'écoulement des principaux produits voltaïques à un prix supérieur aux cours mondiaux.

L'adhésion de la Haute-Volta à la C.E.E. par la convention de Yaoundé I n'apporta aucune modification qualitative notable du moins pour la Haute-Volta. En revanche la convention de Yaoundé II (le 29 juillet 1969) qui décida de l'adoption du principe de la non-réciprocité des avantages en faveur des Etats africains et malgache associés, était une innovation positive (57). Appliquée aux échanges franco-voltaïques, elle apparaissait comme une politique de protection des intérêts économiques et commerciaux de la Haute-Volta contrairement au principe de réciprocité jadis préconisé par les accords bilatéraux de 1961.

Cependant, ce principe de la non-réciprocité des avantages commerciaux entre les Etats C.E.E.-E.A.M.A. aurait pu être appliqué depuis les accords de Yaoundé I car dès le 19 décembre 1961, il figurait déjà dans la résolution 1707 de l'assemblée générale des Nations Unies puis dans le huitième principe général de la première C.N.U.C.E.D. à Genève en 1964 (58). Avant les accords de Yaoundé II, le principe a été consacré par le G.A.T.T. qui l'inséra dans sa partie IV où il fut précisé que "les parties contractantes développées n'attendent pas de réciprocité pour les engagements pris par elles dans les négociations commerciales, de réduire ou d'éliminer les droits de douanes et autres obstacles au commerce des parties contractantes peu développées" (59).

Malgré l'adoption du principe de la non-réciprocité et malgré l'appli-

(57) KWAWO (L.J.) : op. cit., p.8

(58) CADENAT (P.) : op. cit., p.84

(59) CADENAT (P.) : op. cit., p.84

cation du système de préférences qui consiste à accorder aux importations des Etats africains et malgaches associés un régime douanier favorable tant sur le plan tarifaire que contingentaire, l'association de la Haute-Volta à la C.E.E. n'a pu atténuer l'inégalité des échanges entre les deux. Cette inégalité est justifiable jusqu'à un certain seuil eu égard aux besoins d'équipement de la Haute-Volta. Mais que les recettes des exportations globales de ce pays soient chroniquement inférieures à ses seules importations provenant de la France est le signe criard de l'inégalité des échanges entre pays pauvres et pays développés (cf tableaux p.367) pour la comparaison des export. globales de la Haute-Volta et de ses import. de la France).

Ce déséquilibre effarant, qui est d'ailleurs la caractéristique des échanges entre pays développés et pays sous-développés est lié au fait que les prix des produits africains tendent à stagner voire à regresser (cf. tableau p.482) notamment pour les indices soulignés). "Ils grimpent par l'escalier tandis que les prix des manufacturés montent par l'ascenseur" comme le disait si bien le professeur KI-ZERBO (60). Il en résulte une détérioration des termes de l'échange que justifie le tableau ci-dessous.

Tableau des termes de l'échange de la France avec les
Etats de la Zone-franc base 100 - 1949

| Années | 1961 | 1963 | 1965 | 1967 | 1968 | 1970 | 1972 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Termes des échanges | 105 | 108 | 117 | 118 | 124 | 118 | 120 |

(61)

(60) KI-ZERBO (J.) : op. cit., p.625

(61) Annuaire statistique de la France, 1988, p.500 ; 1972, p.480 ; 1974, p.458, INSEE, Paris.

— Mouvement des prix à l'exportation de certains produits, 1964-1967

| Produit | Variation, en pourcentage, des moyennes annuelles par rapport à l'année précédente | | | Indice des moyennes trimestrielles (1958 = 100) | | | | | | | | | | | | |
|---|--|-------|-------|---|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-----|
| | 1964 | 1965 | 1966 | 1965 | | | | 1966 | | | | 1967 | | | | |
| | | | | I | II | III | IV | I | II | III | IV | I | II | III | | |
| Produits alimentaires | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Blé | +3,9 | -8,4 | +7,1 | 100 | 98 | 96 | 98 | 100 | 101 | 109 | 109 | 109 | 109 | 109 | 110 | 105 |
| Riz | 0 | -2,1 | +7,4 | 94 | 94 | 94 | 95 | 98 | 101 | 102 | 101 | 101 | 101 | 112 | 116 | 120 |
| Mais | +1,0 | +3,8 | +0,9 | 115 | 112 | 107 | 106 | 110 | 106 | 114 | 114 | 114 | 114 | 113 | 107 | 100 |
| Café | +33,3 | -6,3 | -3,3 | 90 | 87 | 90 | 92 | 90 | 88 | 85 | 83 | 83 | 83 | 81 | 83 | 81 |
| Thé | 0 | 0 | +8,3 | 92 | 99 | 102 | 92 | 92 | 106 | 111 | 106 | 106 | 106 | 108 | 106 | 99 |
| Cacao | -8,5 | -27,8 | +43,6 | 46 | 35 | 32 | 43 | 52 | 56 | 59 | 56 | 56 | 56 | 65 | 64 | 64 |
| Viande | +21,3 | +3,1 | 0 | 135 | 131 | 140 | 133 | 138 | 140 | 134 | 128 | 128 | 128 | 132 | 129 | 129 |
| Sucre | -23,4 | -45,1 | -3,8 | 84 | 81 | 76 | 77 | 83 | 78 | 72 | 69 | 69 | 69 | 72 | 87 | 78 |
| Sucre: Conseil international du sucre, prix mondial | -31,0 | -64,6 | -13,3 | 67 | 61 | 51 | 53 | 63 | 53 | 45 | 39 | 39 | 39 | 42 | 66 | 48 |
| Vin | +5,8 | -11,0 | +1,5 | 66 | 65 | 65 | 65 | 67 | 67 | 66 | 65 | 65 | 65 | 66 | 72 | 72 |
| Poissons | +6,7 | +4,7 | +10,5 | 131 | 128 | 133 | 138 | 145 | 144 | 149 | 151 | 151 | 151 | 146 | 141 | 144 |
| Tourteaux et farines d'oléagineux | -1,6 | +4,8 | 4,6 | 126 | 127 | 133 | 133 | 131 | 135 | 140 | 139 | 139 | 139 | 136 | 134 | 138 |
| Fruits | -9,8 | +20,5 | -7,0 | 90 | 111 | 101 | 98 | 94 | 99 | 92 | 86 | 86 | 86 | 83 | 93 | 90 |
| Tabac | -0,9 | -0,9 | -1,8 | 108 | 109 | 109 | 110 | 112 | 106 | 104 | 107 | 107 | 107 | 109 | 107 | 107 |
| Matières grasses et graines oléagineuses | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | +3,2 | +10,2 | -2,8 | 111 | 112 | 105 | 106 | 108 | 104 | 105 | 101 | 101 | 101 | 100 | 98 | 98 |
| Huile d'olive | -35,9 | +12,1 | 0 | 104 | 103 | 101 | 102 | 102 | 100 | 103 | 103 | 103 | 103 | 106 | 106 | 107 |
| Coprah | +5,7 | +12,0 | -15,5 | 105 | 114 | 95 | 97 | 95 | 85 | 86 | 80 | 80 | 80 | 85 | 85 | 89 |
| Huile de noix de coco | -5,7 | +19,6 | -15,5 | 107 | 127 | 103 | 101 | 104 | 96 | 91 | 83 | 83 | 83 | 90 | 90 | 95 |
| Arachides | -7,1 | +6,6 | -5,3 | 114 | 111 | 111 | 115 | 109 | 105 | 107 | 107 | 107 | 107 | 107 | 103 | 105 |
| Huile d'arachide | -5,6 | +1,1 | -3,1 | 100 | 94 | 94 | 97 | 93 | 92 | 93 | 93 | 93 | 93 | 94 | 93 | 92 |
| Palmistes | -1,0 | +23,2 | -14,8 | 121 | 133 | 115 | 119 | 114 | 102 | 101 | 98 | 98 | 98 | 97 | 98 | 105 |
| Huile de palmiste | +7,5 | +30,0 | +0,8 | 121 | 124 | 135 | 142 | 146 | 130 | 128 | 118 | 118 | 118 | 120 | 123 | 123 |
| Huile de palme | -6,1 | +7,7 | -6,3 | 112 | 115 | 111 | 110 | 109 | 101 | 105 | 103 | 103 | 103 | 104 | 102 | 100 |
| Graines de lin | -1,0 | -2,1 | -5,4 | 95 | 95 | 92 | 88 | 89 | 97 | 89 | 87 | 87 | 87 | 88 | 89 | 97 |
| Huile de lin | +11,3 | -10,1 | -10,0 | 85 | 83 | 78 | 75 | 76 | 71 | 71 | 70 | 70 | 70 | 70 | 68 | 80 |
| Fèves de soja | 0 | +5,1 | +8,9 | 130 | 127 | 118 | 115 | 128 | 136 | 140 | 132 | 132 | 132 | 130 | 126 | 123 |
| Huile de soja | +3,4 | +20,0 | +1,9 | 113 | 106 | 104 | 108 | 112 | 110 | 109 | 109 | 109 | 109 | 109 | 109 | 109 |
| Huile de coton | +2,4 | +10,7 | +19,4 | 102 | 94 | 86 | 92 | 103 | 113 | 113 | 113 | 113 | 113 | 112 | 112 | 112 |
| Graisses animales | +19,0 | +13,8 | -5,6 | 107 | 109 | 105 | 106 | 108 | 102 | 99 | 93 | 93 | 93 | 84 | 75 | 68 |
| Matières premières agricoles | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Laine | +3,1 | -16,0 | +4,5 | 108 | 106 | 109 | 116 | 116 | 119 | 111 | 108 | 108 | 108 | 104 | 102 | 99 |
| Coton | +3,2 | -2,1 | -3,2 | 97 | 97 | 93 | 92 | 92 | 92 | 91 | 92 | 92 | 92 | 93 | 95 | 97 |
| Jute | +5,4 | +5,8 | +9,0 | 152 | 145 | 141 | 143 | 151 | 158 | 161 | 160 | 160 | 160 | 164 | 159 | 140 |
| Sisal | -11,2 | -29,5 | -7,8 | 133 | 132 | 128 | 122 | 119 | 117 | 119 | 120 | 120 | 120 | 112 | 107 | 101 |
| Pâte de bois | +5,5 | +3,1 | -4,0 | 99 | 99 | 99 | 97 | 95 | 95 | 95 | 95 | 95 | 95 | 95 | 94 | 94 |
| Bois d'œuvre | +3,9 | +2,8 | +0,9 | 110 | 110 | 107 | 109 | 110 | 111 | 111 | 108 | 108 | 108 | 109 | 111 | 111 |
| Caoutchouc | -4,2 | +2,2 | -4,3 | 95 | 97 | 90 | 91 | 93 | 91 | 87 | 86 | 86 | 86 | 82 | 81 | 77 |
| Cuir, peaux et pelletteries | +3,3 | +10,5 | +32,4 | 92 | 101 | 113 | 113 | 140 | 149 | 142 | 126 | 126 | 126 | 128 | 116 | 114 |
| Minéraux non métalliques | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pétrole | 0 | 0 | 0 | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 | 88 |
| Engrais bruts | +2,9 | +4,8 | +5,5 | 107 | 108 | 113 | 112 | 117 | 116 | 118 | 112 | 112 | 112 | 114 | 113 | 111 |
| Minerais et métaux | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Minerai de fer | -3,2 | 0 | +2,2 | 90 | 91 | 90 | 90 | 93 | 91 | 91 | 91 | 91 | 91 | 84 | 86 | 86 |
| Minerai de manganèse | +3,2 | +10,9 | -1,4 | 71 | 71 | 71 | 70 | 71 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 71 | 66 | 65 |
| Bauxite | -1,0 | -1,0 | 0 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 112 |
| Aluminium | +4,4 | +4,3 | -1,0 | 98 | 97 | 98 | 97 | 96 | 96 | 97 | 97 | 97 | 97 | 99 | 100 | 99 |
| Cuivre: Minerai | +41,2 | +29,8 | +25,2 | 181 | 222 | 215 | 256 | 320 | 304 | 238 | 229 | 229 | 229 | 213 | 181 | 187 |
| Métal | +22,0 | +22,9 | +31,1 | 160 | 179 | 173 | 194 | 228 | 259 | 222 | 220 | 220 | 220 | 206 | 179 | 184 |
| BHL (métal) | +50,0 | +33,3 | +18,6 | 209 | 247 | 225 | 269 | 333 | 322 | 238 | 232 | 232 | 232 | 218 | 187 | 190 |
| Plomb: Minerai | +62,1 | -7,8 | -15,8 | 173 | 154 | 135 | 144 | 143 | 130 | 125 | 112 | 112 | 112 | 110 | 111 | 114 |
| Métal | +61,2 | +14,6 | -17,2 | 188 | 155 | 138 | 149 | 146 | 131 | 128 | 115 | 115 | 115 | 111 | 112 | 113 |
| Zinc: Minerai | +47,4 | -1,8 | -10,7 | 172 | 172 | 165 | 164 | 161 | 148 | 143 | 148 | 148 | 148 | 151 | 149 | 146 |
| Métal | +52,2 | -3,4 | -7,7 | 170 | 171 | 167 | 166 | 165 | 152 | 150 | 159 | 159 | 159 | 153 | 151 | 148 |
| BML (métal) | +53,5 | -4,2 | -9,7 | 172 | 171 | 164 | 163 | 162 | 147 | 144 | 153 | 153 | 153 | 151 | 147 | 144 |
| Etain: Minerai | +33,1 | +15,2 | -7,9 | 170 | 200 | 201 | 190 | 188 | 179 | 168 | 165 | 165 | 165 | 163 | 165 | 163 |
| Métal | +35,5 | +13,7 | -7,9 | 171 | 202 | 201 | 192 | 190 | 180 | 170 | 164 | 164 | 164 | 163 | 165 | 163 |
| Nickel: Minerai | 0 | -0,9 | +0,9 | 107 | 107 | 107 | 105 | 105 | 105 | 105 | 113 | 113 | 113 | 115 | 115 | 117 |
| Métal | 0 | 0 | -1,9 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 104 | 111 | 111 | 111 | 115 | 115 | 116 |

Source: Bureau de statistique des Nations Unies (sauf pour les cours du Conseil international du sucre et la Bourse des métaux de Londres).

NOTE. — Les indices sont fondés sur les prix cotés, notamment les prix figurés dans les contrats à long terme, chaque indice étant pondéré proportionnellement aux transactions qu'il représente.

Pour la Haute-Volta comme pour ses partenaires africains, tout espoir pour l'avenir paraît illusoire tant que les pays industrialisés continueront d'entretenir ce "nouveau protectionnisme" consistant à encourager la hausse du prix des produits manufacturés contre une cotation à la baisse des matières premières.

. En ce qui concerne l'aide française à la Haute-Volta, nous ne saurons trop aller au delà de la conclusion partielle consacrée à cet effet dans la quatrième partie. Cependant une analyse du volume et de l'objectif des financements semble nécessaire pour définir la véritable politique du F.A.C. et de la C.C.C.E. en Haute-Volta et de l'impact de leurs contributions dans le processus de développement de ce pays.

De ce point de vue, l'importance de l'aide accordée par le F.A.C... mérite d'être soulignée. Par ailleurs deux remarques s'imposent.

D'une part, les valeurs exprimées en francs pour désigner le volume des contributions F.A.C. ne sont pas essentiellement constituées de liquidités monétaires versées au pays bénéficiaire. Elles comprennent aussi bien des estimations de biens, des services et des matériels d'équipement.

D'autre part l'importance de l'aide F.A.C. n'est pas synonyme d'efficacité parce qu'elle intervient à la fois dans plusieurs domaines souvent non productifs car elle s'intéresse aussi bien à l'agriculture et à la recherche qu'à la santé, à l'infrastructure... domaines jadis dévolus au F.I.D.E.S.

Parmi ses financements énumérés dans cette étude, seize seulement ont concerné les projets de développement agricole (construction de barrage et des puits) et sept pour la recherche minière. Les autres conventions de financement ont été consacrées à des secteurs non productifs à savoir le domaine sanitaire où dix sept projets furent financés dont trois pour la construction et l'équipement des hopitaux, neuf pour l'achat de médicaments et de matériels sanitaires et cinq pour la lutte contre les grandes endemies.

Par ailleurs cinq financements furent destinés à l'entretien des routes, trois à la construction des logements et des bâtiments administratifs et cinq à la construction des collèges et d'une université. La fragmentation qui en résulte, enlève à l'aide consentie tout élan de rentabilité et de productivité au point qu'en dehors du secteur agricole et de quelques autres projets, le rôle du F.A.C. semble se réduire à l'entretien et au fonctionnement des services engendrant à leur tour des charges récurrentes.

Quant à la Caisse Centrale de Coopération Economique dont les prêts répondent à des critères de rentabilité, elle a accordé treize modestes prêts aux sociétés et entreprises voltaïques soit une moyenne d'un prêt par an.

En définitive, l'aide française a eu très peu d'impact sur l'économie voltaïque. Elle est restée assez limitée nonobstant l'importance relative des contributions F.A.C. C'est pourquoi ce pays est encore à la recherche de sa voie pour accéder à un progrès économique et social reflétant les aspirations légitimes de ses populations. Son économie loin de trouver l'essor souhaité, se caractérisait jusqu'en 1972 par

un embryon d'industries agro-alimentaires et textiles, installées dans les principales villes bordant la voie ferrée Ouagadougou-Banfora (cf. tableau suivant). Son commerce extérieur gerait annuellement un déficit chronique croissant :

5,2 milliards F.C.F.A. en 1962 ; 6,1 milliards en 1964 ; 5,3 milliards en 1966 ;

7,1 milliards en 1969 ; 9,8 milliards F.C.F.A. en 1972.

Industries voltaïques créées entre 1960 et 1972

| Noms des industries et des sociétés | Date de création |
|-------------------------------------|------------------|
| BRAVOLTA (Brasserie) | 1960 |
| COVODIAM (réparation auto) | 1963 |
| VOLBRICERAM (Briqueterie) | 1964 |
| Bata | 1968 |
| VOLTEX | 1970 |
| SOREMI (extraction de minerai) | 1971 |
| G.M.V. (Grands moulins voltaïques) | 1971 |
| SO.VO.PER (Peinture) | 1971 |
| SO.SU.HV. (sucre) | 1972 |

(62)
A partir de 1979, 90 % de ses besoins de financement ont été assurés par des sources privées au taux du marché financier international(63) Aussi les concours privés au gouvernement et aux secteurs privés avec la garantie de l'Etat ont augmenté de 50 % à partir de 1971 comme dans bien d'autres Etats d'Afrique francophone. Il en a résulté

(62) PAULIN BAMOUNI (B.) : op. cit., p.60

(63) LIGOT (M.) : op. cit., p.196

un gonflement de sa dette publique à partir de 1971(64).

De ce constat économique quelques réflexions s'imposent :

- Faudrait-il plaider pour une augmentation de l'aide française ou bien pour un assouplissement conséquent de ses conditions d'accompagnement ?
- Faudrait-il solliciter une augmentation des prêts de la C.C.C.E. en invitant les sociétés et les entreprises voltaïques à plus d'initiative, de dynamisme et de créativité ?

En tout cas, si pour les pays assistés l'aide doit répondre à cette impérieuse nécessité du décollage économique, pour les pays donateurs par contre, elle traduit la volonté de vendre, d'obtenir le maximum de débouchés pour leurs produits. Dans ce tandem chacun devrait y trouver son compte. Mais l'aide est encore loin de produire chez les pays bénéficiaires l'effet escompté. Ne peut-on pas crier à "une mal donné" ou un faux jeu s'inspirant de l'esprit compétitif dans lequel la tête du peloton a toujours voulu conserver son avantage ? N'y a-t-il pas aussi chez les pays bénéficiaires des insuffisances à corriger ? Quelle que soit la réponse, la coopération franco-voltaïque voire franco-africaine en a vécu l'expérience après douze années d'application. Le bilan pessimiste que présentait l'économie voltaïque voire africaine au terme des douze années de coopération politique suscita un sentiment général d'insatisfaction de la part des dirigeants africains. "Nous sommes obligés de réfléchir, et de chercher un complément, sinon une alternative à la coopération française qui s'affaiblit d'année en

(64) De 1970 à 1976 la dette publique de la Haute-Volta passa de 21 millions de dollars à 84 millions. Pour le Tchad elle est passée de 32 millions à 93 millions de dollars et de 254 millions à 1,18 milliards de dollars pour la Côte d'Ivoire. LIGOT (M.) : op. cit., p.196

année" déclarait le président Léopold Sedar SENGHOR (65). C'est alors que naquit l'idée de la remise en cause des accords de coopération de 1961. Cette remise en cause avait timidement commencé dès 1970 avant de se généraliser à partir de 1972. "Les accords de coopération ne correspondent plus aux réalités du moment" déclarait Amadou AHIDJO président du Cameroun. Quant au président RATSIRAKA de Madagascar, il estimait qu'"un tête à tête par trop exclusif avec une puissance étrangère étant toujours malsain, Madagascar se doit donc d'avoir des amis et elle accepte des aides et des concours divers(66).

En ce qui concerne la Haute-Volta, ses autorités n'ont fait aucune déclaration officielle remettant clairement en cause les accords de 1961. Seulement au cours de la visite officielle du président POMPIDOU à Ouagadougou en 1972, le président de l'Assemblée Nationale déclarait : "Une fois de plus la Haute-Volta aura raté le rendez-vous de l'histoire. Après s'être opposés aux indépendances nominales qui leur furent imposées en 1960, les responsables voltaïques se verront forcés une fois de plus, de reviser les accords de coopération"(67). Cette déclaration traduit plutôt un simple conformisme qu'une volonté réelle de reviser les accords. Quant au président LAMIZANA, il déclarait que la coopération avec la France continuera et sera même renforcée. "Nous reviserons nos accords pour les adapter à la situation actuelle" - ajoutait-il(68).

(65) Carrefour africain, n°577 du 6 juillet 1974? p.3

(66) Revue française et études politiques africaines, n°90 juin 1973, pp.99-100

(67) Carrefour africain, n°533 du 2 déc. 1972, p.3

"Le président voltaïque n'est pas de ceux qui ont manifesté l'intention que cette actualisation soit marquée de façon visible - soulignait le président POMPIDOU. C'est un pragmatique comme moi-même et qui se satisfait assez d'une évolution dans les faits sans éprouver le besoin de la clamer sur les toits" (69).

Sans ouvertement critiquer les accords de coopération avec la France, la Haute-Volta cherchait cependant une alternative à la coopération française à travers son ouverture diplomatique notamment en direction des pays de l'Est.

Cette ouverture avait même commencé depuis 1967 où, pour la première fois, une délégation voltaïque s'était rendue en Union Soviétique. En 1969 les deux pays échangèrent leurs ambassadeurs. La même année soit le 30 septembre 1969, des relations étroites furent tissées avec la Roumanie. En 1968 s'était le resserrement des liens avec la Yougoslavie. Le 9 décembre 1970 l'Autriche devint un pays ami. Et le 24 mars 1971 l'Union Soviétique procéda à l'ouverture de sa première exposition commerciale à Ouagadougou (70).

Cette réorientation de la diplomatie voltaïque était sans doute une réaction aux défaillances de la coopération française qui n'arrivait pas à trouver l'équilibre entre la coopération verticale et celle horizontale. Reconnaisant donc les insuffisances de leur politique de coopération, les autorités françaises ont été receptives à la volonté des Etats africains (Haute-Volta) de reviser les premiers accords de

(69) Marchés Tropicaux et Méditerranéens, n°1413 du 8 déc. 1972, p.3461.

(70) Revue française et études africaines, n°83, nov. 1972, p.71
- Archives privées.

coopération. M. DENIAU alors secrétaire d'Etat à la coopération déclarait : "je considère qu'il est normal de réviser les accords existants. Un texte si bon et si utile qu'il ait été il y a douze ans, ne peut être aussi bon douze ans après" (71)

Quant au président POMPIDOU, il estimait que "depuis une douzaine d'années les choses ont évolué pour créer des situations nouvelles..." Le caractère original de la coopération franco-africaine ajoutait-il, devrait permettre son adaptation à cette évolution dans la mesure où les conventions qui la définissent sont susceptibles d'une interprétation assez souple, pour satisfaire de nouveaux besoins. Par conséquent poursuivait-il "l'actualisation du texte de nos accords, souhaitée par certains, ne devrait changer en rien l'esprit des rapports franco-africains. La France accueillera et examinera les demandes de chacun, avec le souci de comprendre les buts et les raisons qui les ont inspirés et de n'écarter aucune suggestion. Elle y répondra en les respectant de son mieux, même... s'il était dans l'intention de certains gouvernements de modifier l'esprit de nos rapports" (72)

Le président POMPIDOU était un homme pragmatique qui avait une vision morale de la coopération. Sa conception des relations franco-africaines avait sans doute suscité beaucoup d'espoirs pour les Etats africains. Mais sa mort prématurée enterra du même coût ces espoirs naissants. De cet accident fatal que peut-on attendre de l'évolution

(71) Carrefour Africain n° 577 du 6 Juillet 1974 P. 3

(72) Europe- France-Outre-mer n° 514 de novembre 1972 P.4-5

des relations franco-voltaïques après 1972 et après l'époque POMPIDO-LIENNE ? La révision des accords de coopération préconisée par le président LAMIZANA portera-t-elle sur le fond ou sur la forme des anciens accords ? En tout cas, tout dépendra de la volonté et de la capacité de négociation de la Haute-Volta.

Cette révision devra permettre un véritable aménagement des relations franco-voltaïques pour que puisse en découler la satisfaction des intérêts réciproquement escomptés dans la perspective du développement de la Haute-Volta.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I.- SourcesA.- ARCHIVES

LIOTARD (R.) : "Procès verbal de la séance de travail de M. VINAY, le 29-11-1959 sur les problèmes de l'assistance technique en Haute-Volta en présence de M. HAUTIN, représentant le ministre d'Etat à l'aide et à la coopération. Archives du secrétariat général du conseil de gouvernement. Ouagadougou. Rep. de Haute-Volta.

LIOTAR (R.) : Rapport sur la "séance de travail du 23-4-1960 pour l'audition de M. POSTEL VINAY directeur de la C.G.C.E. Dossier n°00215 du secrétariat général du conseil des ministres. Ouagadougou, Rép. de Haute-Volta.

Rapport BARGUES : La reconstitution de la Haute-Volta. Note du ministère de la France d'Outre-mer 1943-1955 carton 2186 dossier 9. Archives nationales.

Rapport CAROUS : Centre de Recherche et de Documentation Africaine (C.R.D.A.) Paris.

Rapport sur la reconstitution du territoire de la Haute-Volta. Proposition de loi n°1822. Assemblée Nationale, session de 1947, Paris.

Rapport sur la reconstitution de la Haute-Volta. Archives F.O.M., note n°550 de juillet 1947.

TRIBOULET (R.) : Rapport sur la coopération franco-africaine, 1959-1964 Archives du C.R.D.A., Paris.

B.- INTERVIEWS

BAZIE (B.) : Journaliste, secrétaire à la rédaction radio-ouagadougou, 12-4-198

CONOMBO (I.J.) : né le 9-02-1917 à Tampinko (Kombissiri), secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le gouvernement MENDES FRANCE du 3-9-1953 au 2-02-1954. Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques de l'Union française. Ensuite ministre des Affaires étrangères de la Haute-Volta de février 1971 au 22-02-1974.
Ouagadougou le 9-11-15 sept. 1986. Rép. Haute-Volta.

- GARANGO (T.M.) : Ancien ministre voltaïque de l'Economie et des Finances, 22-11-1988, Paris.
- ILBOUDO (P.) : Conseiller à la cellule diplomatique de la présidence du Faso. Juillet 1986, Ouagadougou. Rep. Haute-Volta.
- KABORE (Ch. B.) : Ancien gouverneur de la B.C.E.A.O., le 6-10-1986, Ouagadougou. Rep. Haute-Volta.
- KARGOUGOU (M.) : né en 1925. Il a été ministre de l'enseignement primaire et secondaire, ministre de l'agriculture et de la coopération, ministre de l'intérieur de 1959 à 1960. Ministre de la justice de 1961 à 1963. Il a été ministre des affaires étrangères de 1977 à 1980. Ouagadougou les 23-24-30 juillet 1986. Haute-Volta.
- KI (Doulaye-Korentin) : Conseiller au ministère des Affaires étrangères au Burkina-Faso 17-4-1987, Ouagadougou.
- LAMIZANA (A.S.) : Président de la République de Haute-Volta (Burkina-Faso) de 1966 à 1980. Ouagadougou, 23-07 et 24-09/1986.
- M'BOKOLO (E.) : Panorama de l'Histoire africaine ; les années 1958, -émission radiophonique. Ouagadougou, 18-09-1986.
- OUEDRAGO (D.) : Directeur des archives nationales du Burkina, 15-4-1987, Ouagadougou.
- OUEDRAGO (H.) : Directeur de la coopération internationale au ministère des Affaires étrangères, 28-06-1986, Ouagadougou.
- SANDWIDI (I) : Administrateur au ministère du Commerce extérieur du Burkina-Faso. Ouagadougou, 18-07-1986.
- ZOROME (M.) : Ancien ministre des Affaires étrangères de la Haute-Volta. Ouagadougou, 17-07-1986 et 8-09-1986.

II.- Bibliographie

A.- OUVRAGES

a) Ouvrages généraux

- AUDIBERT (A.) : La formation des travailleurs sociaux en Afrique francophone. Thèse de 3^e cycle, Univ. de Paris I, 1972.
- BALIMA (A.S.) : Genèse de la Haute-Volta, Paris, septembre 1969, 253p.
- BAMOUNI (B.P.) : Burkina Faso, processus de la révolution, Coll. Points de vue, éd. Harmattan, Paris, 1986.

- BENOIST (I.R. de) : L'Afrique occidentale française de la conférence de Brazzaville à l'indépendance. Dakar, Nouvelle édition africaine, 1982
- BIARNES (P.) : L'Afrique aux Africains : 20 ans d'indépendance en Afrique noire francophone, éd. A. Colin, Paris, 1980.
- B.I.R.D. : Situation et perspective économique de la Haute-Volta, 21-09-1969, Ouagadougou.
- BORELLA (F.) : L'évolution politique et juridique de l'Union Française depuis 1946 à 1958. Librairie générale de Droit et de jurisprudence.
- DESCHAMPS (H.) : Les institutions politiques de l'Afrique noire, "Que Sais-Je ?", P.U.F., 4e éd. 1976.
- ENCYCLOPEDIE AFRICAINE ET MALGACHE : Haute-Volta, éd. Larousse, 1964, France.
- ENCYCLOPEDIE LAROUSSE : éd. Librairie Larousse, Paris, 1975
- GAM (P.) : Les causes de l'éclatement de la fédération du Mali, Revue juridique et politique, n°3 juillet-sept. 1966, Paris.
- KI-ZERBO (J.) : Histoire de l'Afrique noire. D'Hier à Demain. Librairie A. Hatier, Paris 1978, 731 p.
- KODJO (E.) : Et demain l'Afrique, éd. Stock, juin 1985, Paris.
- LACOSTE (Y.) : Unité et diversité du Tiers Monde, éd. La Découverte/Herodote, Paris, 1984, 562 p.
- LE PETIT ROBERT : Nouvelle édition, revue et corrigée, Paris, 1984.
- LUSIGNAN (G. de) : L'Afrique noire depuis l'indépendance. L'évolution des Etats francophones. Coll. Le monde sans frontière, éd. Fayard, Paris 1970, 410 p.
- MURRAY (J.) : Atlas des civilisations africaines, éd. française, F. Nathan, Paris 1983
- NAMA (R.) : Les problèmes de financement de l'économie voltaïque, mémoire de D.E.A.. U.E.R. de Sciences Economiques, Univ. de Paris VIII, St-Denis, 1983.

- PALLIER (G.) : Géographie générale de la Haute-Volta, publié avec le concours de l'Univ. de Limoge et du CNRS, avril 1978.
- PERON (Y.) : Atlas de Haute-Volta, éd. Jeune Afrique, Paris, 1975
- REP. HAUTE-VOLTA : Plan-cadre 1967-1970, T.1., ministère du Plan de la Rép. de Haute-Volta, Paris, 1968, 332 p.
- THIOMBIANO (T.) : Le financement interne et externe dans le développement de la Haute-volta, mémoire de D.E.S.S., Paris II, 1973.
- YAOBI (E.) : La contribution à l'histoire de la Haute-volta 1919-1947. mémoire de maîtrise, Univ. de Paris I, 104 p.
- ZERBO (Y.) : Contribution des Sana aux grands travaux et à la mise en valeur des terres irriguées de l'Office du Niger (1930-1964), mémoire de maîtrise, Univ. de Ouagadougou, 1984, 196 p.
- ZOROME (M.) : Les forces politiques traditionnelles en Haute-Volta, mémoire de D.E.S. en science politique, Paris I, 1964.

b) Ouvrages sur les relations internationales

- BARRY (D.) : Commerce extérieur et Développement de la Haute-Volta de 1960 à 1966. D.E.S.S., Paris 1972.
- BOUTROSGHALI : Le mouvement afro-asiatique, P.U.F., Paris, 1969.
- COLARD (D.) : Les relations internationales, éd. Masson, Paris, New York, Barcelone... 1981, 206 p.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.) : Rapport Economique, année 1959-1964, p.15
- DOMERGUE (M.) : Théorie et pratique de l'assistance technique, coll. dév. et civilisation, éd. Ouvrière, Paris, 1973.
- DUROSELLE (J.B.) : Histoire diplomatique de 1919 à nos jours, éd. Dalloz, Paris, 1981.
- DUROSELLE (J.B.) : Les nouveaux Etats dans les relations internationales.
- GONIDEC (P.F.) : Les relations internationales. Coll. Univ. Nouvelle, éd. Montchretien, Paris, 1974.
- GROSSER (A.) : La politique extérieure de la Ve République. Coll. Jean Moulin, éd. du Seuil, Paris, 1965, 192 p.

- GIRAULT (R.)** : Relations internationales : Vingt ans d'histoire des relations internationales, Revue trimestrielle n°41, imp. A. Bontemps, Paris 1985, 136 p.
- HAQUANI (Z.)** : Le nouvel ordre économique international. Coll : "perspectives économiques et juridiques", éd. Economica, Paris, 1984.
- HOUEDE (J.)** : La politique extérieure du Benin 1960-1980, thèse de doctorat, 3 t. 5-07-1984, Paris I.
- HUNTSINGER (J.)** : Introduction aux relations internationales. Coll. Points, éd. du Seuil, février 1987, 358 p.
- ILBOUDG (P.)** : Les relations internationales de la Haute-Volta de 1960 à 1977, Univ. de Paris I, 1978, 61 p.
- JOUVE (E.)** : Relations internationales du Tiers monde, éd. Berger-Levrault, Paris 1965, 127 p.
- KONTCHOU-KOUMEGNI (A.)** : Le système diplomatique africain, Bilan et tendance de la première décennie, éd. A. Pedone, Paris, 1977.
- LEON (N.)** : Les affaires étrangères, P.U.F., Paris, 1959.
- LUCHAIRE (F.)** : L'aide aux pays sous-développés, "Que Sais-je ?", n°1227, P.U.F., Paris 1966.
- MASSON (P.)** : L'aide bilatérale : assistance technique, commerce ou stratégie, T.1. et 2. Institut de l'éducation du développement économique et social de Paris (I.D.E.S.), Coll. 1/3 monde, P.U.F., 1967, 333 p.
- MENDE (T.)** : De l'aide à la récolonisation. Leçon d'un échec, éd. du Seuil, Paris, 1972, 396 p.
- MERLE (M.)** : La politique étrangère, P.U.F., 1984. *u p*
- MOUNKAILA (H.)** : Le Niger dans les relations internationales 1960-1974, T.1, thèse pour le doctorat en histoire des relations internationales, Paris I, 1987.
- PLANTEY (A.)** : De la politique entre les Etats : Principes de diplomatie, éd. A. Pédone, Paris, 1987, 406 p.
- RENOUVIN (P.)** : Introduction à l'histoire des relations internationales, éd. A. Collin, Paris, 1964.
- SORGHO (O.)** : La politique extérieure de la Haute-Volta, 1960-1973, mémoire I.E.P., Paris, 1974.

ZORGBIBE (C.) : Introduction aux relations internationales, 1ère éd., P.U.F., Paris, 1977, p.122

c) Ouvrages relatifs à la coopération franco-africaine

- CADENAT (P.) : La France et le Tiers monde, Vingt ans de coopération bilatérale, Notes et Etudes Documentaires. La Documentation Française, Paris, 1983, 204 p.
- CISSE (Y.) : La notion de coopération française au travers des quotidiens francophones, Fraternité Matin (Côte d'Ivoire) ; l'Observateur (Haute-Volta) ; le Soleil (Sénégal), mémoire de D.E.A. de science de l'Information, Paris, 1983.
- DABIRE (J.K.) : Contribution à l'étude des rapports de coopération entre la France et la Haute-Volta, thèse de 3e cycle, Univ. de Rouen, 29-02-1982, 390 p.
- DESMARESCAUX (J.) : Introduction à l'étude des accords de coopération entre la France et les Républiques africaines, C.M.I.S.O.M. -Paris, 1963.
- DIARRA (M.) : Les Etats africains la garantie monétaire de la France. Nouvelles éditions africaines, Dakar, 1972.
- FUCHS (Y.) : La coopération, aide au néo-colonialisme, éd. Sociales, Paris, 1973, 191 p.
- GAUDIN (M.) : La crise de la coopération franco-africaine, D.E.S.S. de science politique, Paris II, 1974.
- KEITA (R. Th.) : La coopération franco-malienne de 1960 à 1974, thèse de science politique 2e v., Paris I, 1975
- KWAWO (L.J.) : La coopération régionale entre les Etats africains signataires de la convention de Lomé. Thèse de 3e cycle, Univ. de Rennes I, juillet 1984.
- LAVROFF (D.G.) : La politique africaine du général De Gaulle (1958-1969), Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, série Afrique noire 10, éd. A. Pédone, Paris, 1980, 421 p.
- LIGOT (M.) : Les accords de coopérations entre la France et les Etats africains et malgaches d'expression française, Paris, 1964.
- MAGANGA MASSAVOU (P.C.) : L'aide publique de la France au développement du Gabon depuis l'indépendance : 1960-1978, publication de la sorbonne, Paris, 1982.

- MICHEL (M.) : "Le recrutement des travailleurs en A.O.F.", Revue Française d'Histoire d'Outre-mer, tome LX, n°221, Paris, 1973.
- NICOLAS (F.) : L'aide publique française. un exemple : La Côte d'Ivoire, mémoire de D.E.A., octobre 1976, Paris II.
- QUALI (L.A.) : Les accords de coopération franco-voltaïques. Mémoire de maîtrise, juin 1978, Univ. du Benin.
- OUEDRAOGO (M.) : La Haute-Volta et la coopération pour le développement, doctorat de 3e cycle en Droit, Paris X - Nanterre, 1976.
- Rapport ABELIN : "La politique française de coopération". La Documentation française, Paris 1975, 78 p.
- Rapport GORSE : La coopération de la France avec les pays en voie de développement (non publié).
- Rapport JEANNENEY : La politique française de coopération avec les pays en voie de développement. Rapport de la commission d'étude du 18 juillet 1963.
- SABOURIN (L.) : Les Etats africains de successions française après dix années d'indépendance, été 1970, pp.576-593.
- SAINT MARC (M.) : Zone-franc et décolonisation 1956-1963, éd. société d'édition d'enseignement supérieur, Paris V, 1964, 259 p.
- SISSAO (C.E.) : Transfert des compétences en Haute-Volta, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1985.
- TOUGMA (R.S.) : La coopération voltaïco-ivoirienne, Paris, 1983.

B.- Les articles - journaux et autres documents

a) Les Articles

- BADEL (G.) : "L'Afrique accrochée à l'Europe", dans spectacle du monde, n°107, fév. 1971, pp.24-30
- BELLA (S.) : "Monographie régionale, cadre géographique. Les hommes, la famille mandé, la famille voltaïque", dans La vie africaine, n°44 du 02-1964, Paris, pp.38-42.
- CAMARA (S.) : "Les éphémérides de l'Afrique de l'Ouest", dans Afrique documents, n°53 de sept-oct. 1960.

- CONSTANTIN (F.) : "Des casernes aux chancelleries. La variable militaire dans la politique extérieure de 3 Etats africains : la Haute-Volta, le Togo, le Mali", dans Canadian journal of african studies, n°1, vol.9, 1975.
- DABEZIES (P.) : "La politique militaire de la France en Afrique sous le général de Gaulle", dans La politique africaine du général de Gaulle 1958-1969, éd. A. Pédone, Paris, 1980, 421 p.
- DESSART (F.) : "La Haute-Volta d'aujourd'hui", dans Remarques africaines, n°463 du 30-05-1975.
- FAUJAS (A.) : "La politique extérieure de la Haute-Volta", dans Revue Française et Etudes politiques africaines, n°83, nov. 1972.
- GASTON (LE DUC) : "Réflexions sur certains problèmes de l'aide au 1/3 monde", dans Le mois en Afrique, n°48, déc. 1969.
- GAUTRON (J.C.) : La communication et le processus de décolonisation sous la Ve République, dans La politique africaine du général de Gaulle 1958-1969, éd. A. Pédone, Paris, 1980.
- GLELE (M.A.) : "Le modèle constitutionnel français et son influence sur les Etats africains liés à la France", dans La politique africaine du général de Gaulle de 1958 à 1969, éd. A. Pédone, Paris, 1980.
- GOUJON (J.) : Les bases techniques du système de coopération franco-africain", dans Revue de Droit des pays d'Afrique, n°694 de nov-déc. 1962 et n°695 de janv-fév-mars 1963, La Documentation Africaine.
- Journal Officiel de la République Française du 6-02-1962.
- LAMPUE (P.) : "Les bases juridiques du système coopératif franco-africain", dans Revue de Droit des pays d'Afrique, n°694, nov-déc. 1962.
- LIGOT (M.) : "Les rapports de coopération économique entre la France et l'Afrique sous la présidence du général de Gaulle", dans La politique africaine du général de Gaulle 1958-1969, éd. A. Pédone, Paris, 1980.
- MABILEAU (A.) : "L'Afrique noire dans la pensée politique du général de Gaulle", dans: La politique africaine du général de Gaulle 1958-1969, éd. A. Pédone, Paris, 1980.
- MILCENT (E.) : "Regards sur la Haute-Volta", dans Afrique-Document, n°51 mai 1960 et n°56 mars-avril 1961.

- OUEDRAGO (D.) : "Une économie en dépendance de l'étranger", dans Haute-Volta vivant univers, n°336 bimestriel, nov-déc., 1981
- PEPY (D.) : "Réflexion sur la coopération", dans Le mois en Afrique, n°48, déc. 1969
- SEYDOU (M.) : "Pour une éthique de la coopération", Le mois en Afrique, n°48, déc.1969, pp.64-72
- SOUBEYROL (J.) / "La politique africaine du général de Gaulle dans le système des Nations Unies", dans La politique africaine du général de Gaulle, 1958-1969, éd. A. Pédone, Paris, 1980.
- THIAM (D.) : "La politique étrangère des Etats africains", dans Revue française et d'Etudes politiques africaines, n°37, janv. 1969.

b) Les journaux

1.- AGENCE FRANCE PRESSE (A.F.P.) / AFRIQUE-OCCIDENTALE/HAUTE-VOLTA

| | | | | | |
|----|------|---------------|----|------|---------------|
| n° | 3891 | 15-10-1959 | n° | 5056 | 26-4-1963 |
| | 3942 | 30-31-8-1959 | | 5068 | 11-5-1963 |
| | 4007 | 15-11-1959 | | 5069 | 13-5-1963 |
| | 4023 | 11-12-1959 | | 5247 | 12-12-1963 |
| | 4206 | 9-10-1960 | | 5252 | 24-1-1964 |
| | 4216 | 23-7-1960 | | 5294 | 7-2-1964 |
| | 4227 | 5-8-1960 | | 5296 | 9-10-2-1964 |
| | 4256 | 9-9-1960 | | 5306 | 21-2-1964 |
| | 4332 | 9-12-1960 | | 5345 | 8-4-1964 |
| | 4413 | 14-3-1961 | | 5350 | 12-13-4-1964 |
| | 4436 | 11-4-1961 | | 5667 | 29-4-1965 |
| | 4440 | 15-4-1961 | | 5673 | 17-5-1965 |
| | 4480 | 4-5-1961 | | 5728 | 14-15-7-1965 |
| | 4788 | 9-6-1962 | | 5875 | 7-1-1966 |
| | 4800 | 24-25-6-1962 | | 5921 | 2-3-1966 |
| | 4908 | 31-10-1962 | | 5927 | 9-3-1966 |
| | 4920 | 15-11-1962 | | - | 23-10-1969 |
| | 5940 | 24-3-1966 | | 7346 | 22-23-11-1970 |
| | 5955 | 10-11-12-1966 | | - | 24-12-1970 |
| | 5957 | 14-4-1966 | | - | 30-12-1970 |
| | 6530 | 2-3-1968 | | | |

2.- LES BULLETINS ET LES ANNUAIRES D'INFORMATION STATISTIQUE ET ECONOMIQUE

- Les bulletins voltaïques

- . Bulletin annuel d'Information Statistique et Economique (I.N.S.D.) Ouagadougou, 1973, 78 p.

- . Bulletin mensuel de statistique, n°11, nov. 1961, 43 p.
- . Bulletin mensuel d'Information Statistique et Economique, nouvelle série

| | |
|----------------------|-------|
| janv.-fév.-mars 1968 | 57 p. |
| octobre 1971 | 56 p. |

- Les bulletins d'Afrique noire

| | | | | | |
|----|-----|------------|----|------|-----------|
| n° | 314 | 12-2-1964 | n° | 5921 | 2-3-1966 |
| | 395 | 1-12-1965 | | 5927 | 2-3-1966 |
| | 420 | janv. 1966 | | 634 | 24-2-1971 |
| | 466 | 6-6-1967 | | 857 | 25-2-1976 |
| | 484 | 15-11-1967 | | | |

- Les bulletins mensuels d'Information Statistique et Economique de la B.C.E.A.O.

| | | | | | |
|----|-----|------------|----|-----|-------------|
| n° | 66 | janv. 1961 | n° | 135 | déc. 1966 |
| | 88 | sept. 1962 | | 146 | 6 déc. 1967 |
| | 93 | avril 1963 | | 150 | avril 1968 |
| | 94 | mai 1963 | | 190 | déc. 1971 |
| | 99 | ooct. 1963 | | 202 | janv. 1973 |
| | 113 | -déc. 1964 | | 203 | fév. 1973 |

- Les Bulletins statistiques de la France
Institut National d'Etudes Economiques et Sociales (I.N.S.E.E.)
année 1963, 1964, 1966, 1967, 1969.

- Annuaire statistiques de France
nouvelle série, années 1967, 1972, 1974, 1975

3.- CARREFOUR AFRICAIN REP. DE HAUTE-VOLTA

| | | | | | |
|----|---------|-------------|----|-----|--------------|
| n° | 144 | 24-1-1965 | n° | 495 | 5-16-10-1971 |
| | 146 | 7-2-1965 | | 500 | 20-11-1971 |
| | 170 | 25-5-1965 | | 510 | 29-1-1972 |
| | 171 | 1-8-1965 | | 516 | 22-4-1972 |
| | 249 | 28-1-1967 | | 519 | 3-6-1972 |
| | 261 | 22-4-1967 | | 523 | 29-7-1972 |
| | 267 | 3-6-1967 | | 525 | 26-8-1972 |
| | 340 | 26-10-1968 | | 528 | 7-10-1972 |
| | 415-414 | 28-3-1970 | | 529 | 21-10-1972 |
| | 420-421 | 9-16-5-1970 | | 530 | 4-11-1972 |
| | 424 | -06-1970 | | 531 | 20-11-1972 |
| | 459 | 6-2-1971 | | 533 | 2-12-1972 |
| | 474 | 22-5-1971 | | 585 | 19-10-1974 |
| | 489-490 | 4-11-1971 | | | |

4.- EUROPE, FRANCE OUTRE-MER

| | | | | | |
|----|----------|-----------|----|---------|-----------|
| n° | 38 (373) | déc. 1960 | n° | 485 | juin 1970 |
| | 461 | déc. 1968 | | 499-500 | août 1971 |
| | 473 | juin 1969 | | | |

5.- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS

| | | | | | |
|----|------|------------|----|------|-----------|
| n° | 837 | 14-4-1962 | n° | 1212 | - 02-1969 |
| | 858 | 21-4-1962 | | 1237 | 26-7-1969 |
| | 1008 | 6-3-1965 | | 1351 | 2-10-1971 |
| | 1101 | 17-12-1966 | | 1352 | 9-10-1971 |
| | 1201 | 16-11-1968 | | 1413 | 8-12-1972 |
| | | | | 2214 | 5-4-1988 |

6.- REVUE FRANCAISE D'ETUDES POLITIQUES AFRICAINES

| | | |
|----|----|------------|
| n° | 37 | janv. 1969 |
| | 83 | nov. 1972 |
| | 84 | déc. 1972 |

c) Autres journaux et documents

- "Afrique action", n°54, 14-30-10-1961
- "Afrique documents", n°59, sept-oct. 1961
n°60 nov-déc. 1961
- Annuaire diplomatique et consulaire fournisseur du corps diplomatique international depuis 1945. Paris imprimerie nationale.
- "A.O.F. Magazine", n°12, nov. 1955
- "Le courrier" n°89, janv. 1985
- L'Economie n°1038 du 2-02-1967
- "Le Monde" 12-14 mars 1961
22-nov. 1972
- Mémorandum présenté par la Haute-Volta à l'occasion de la visite officielle du président POMPIDOU à Ouagadougou en nov. 1972.
- Nations Unies : Etudes des produits de base 1958-1968, New York 1968, 135 p.
(C.N.U.C.E.D.):

- Notes et Etudes Documentaires
 - n° 2693 du 19-8-1960
 - n° 3818-3819 du 27-9-1971
- Panorama de l'action du ministère de la Coopération
Etudes et Documents n°38, fév. 1980, ministère de la Coopération
- Rapport d'activité de la C.C.C.E. exercice 1974, ministère de la Coopération, dossier E 12 H-V.
- Rapport du ministère de l'Education nationale et de la culture,
janv-octobre 1981, Rép. H-V.
- Union Générale des Etudiants Voltaïques (U.G.E.V.) :
La situation politique en Haute-Volta et l'orientation politique
du mouvement de la jeunesse
éd. Jeune-Volta, VIe congrès, août 1973.

ANNEXES

LES PRESENTATIONS DIPLOMATIQUES DE LA HAUTE-VOLTA EN FRANCE

DEDE : Délégué Général de la Haute-Volta en France. Il a été nommé par le décret n°245/Pres/SGCM du 17 déc. 1959

DIALLO (D.) : Instituteur principal en service en Haute-Volta est nommé délégué général de la Haute-Volta en France par le Conseil de ministériel du 1er mars 1960. Il devait prendre fonction à partir du 31 mars 1960 (1) comme chargé d'affaires.

La délégation générale de Haute-Volta qui fonctionnait à Paris fut érigée en ambassade à partir du 22 sept. 1960 (2).

DIALLO (D.) : nommé 1er ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du gouverneur français le 11 mars 1961 (3)

GUISSOU (H.) : 6 mai 1961

SORGHO (M.) : ancien ministre de l'Education nationale nommé le 2 déc. 1963 par décret présidentiel. Il présenta sa lettre de créance le 6-4-1964 (4)

KABORE (G.V.) : 1966-1968 (5)

GUISSOU (H.) : 1968-1971 (6)

LES REPRESENTANTS DIPLOMATIQUES FRANCAIS EN HAUTE-VOLTA

MASSON (Paul) : août 1960

RAVAIL : janv. 1961 à mai 1963

LEVASSEUR (François) : 21 mai 1963 à déc. 1967
Il présenta ses lettres de créance le 5 janv. 1964 (7)

DELAYE (Raoul) : déc. 1967 à mars 1973 (8)

PAUL BLANC

(1) Président de la Rép. de Haute-Volta. Doc. n°87/Pres/SGCM, 12 mars 1960, Ouagadougou.

(2) A.F.P. Spécial Outre-mer, n°4274 du 30-9-1960.

(3) Ibidem, 12 mars 1961

(4) A.F.P. n°5239 et n°5343 du 3/12/1963 et 6/4/1964

(5) Europe France Outre-mer, n°461, mars 1968

(6) Ibidem, p.142

ibidem, n° spécial 473 juin 1969, p.143

ibidem, n° spécial 497 juin 1971 p.132

(7) Carrefour Africain, n°90 du 5 janv. 1964, pp. 3-5

(8) Europe France Outre-mer n° 461 de mars 1961 p.142
n° 473 juin 1969 p.144
n° 497 juin 1971 p.132

Annexe II

INDICE GENERAL DES PRIX
A LA CONSOMMATION EN FRANCE base 100 = 1960

| | Indices des prix de gros | Coefficient de transformation |
|------|--------------------------|-------------------------------|
| 1955 | 75,65 | 1,32 |
| 1956 | 78,91 | 1,27 |
| 1957 | 83,43 | 1,2 |
| 1958 | 93,03 | 1,07 |
| 1959 | 97,47 | 1,3 |
| 1960 | 100 | 1 |
| 1961 | 102,05 | 0,98 |
| 1962 | 104,83 | 0,95 |
| 1963 | 108,69 | 0,92 |
| 1964 | 110,41 | 0,91 |
| 1965 | 112,07 | 0,89 |
| 1966 | 114,57 | 0,87 |
| 1967 | 113,64 | 0,66 |
| 1968 | 115,3 | 0,86 |
| 1969 | 152,17 | 0,8 |
| 1970 | 136,42 | 0,73 |
| 1971 | 139,35 | 0,72 |
| 1972 | 147,44 | 0,68 |

-Calculs effectués d'après l'indice des prix de gros français, base 100=1960

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

| | | |
|-------------------|---|--|
| AHIDJO (A.) | : | 497 |
| ALLALN (J.C.) | : | 5 |
| ANKRAH | : | 228 |
| ARON (R.) | : | 83 |
| ATIOK (P.) | : | 380 |
| BA (O.) | : | 77 |
| BARRAUD (A.) | : | 78-120 |
| BAUMGARTNER (P.) | : | 267 |
| BERTHET (A.) | : | 65-188 |
| BILLECOCQ (P.) | : | 247 |
| BINGER | : | 10 |
| BLANCHARD (R.) | : | 409 |
| BOUDA (F.) | : | 191-195 |
| BOURGES (Y.) | : | 41-42-44-73-215-234-235-236-404-409-470 |
| BYE (M.) | : | 289 |
| CADENAT (P.) | : | 114-147-148 |
| CARTIER (R.) | : | 210 |
| CISSE (Y.) | : | 106 |
| CONOMBO (I.J.) | : | 139 |
| COULIBALY (D.O.) | : | 24-43-44-63-64-65-70-72-76 |
| COUVE (De M.) | : | 51 |
| CROZAT | : | 10 |
| DABIRE (J.K.) | : | 467 |
| DAMIBA (P.C.) | : | 237 |
| D'ARBOUSSIER (G.) | : | 127 |
| DE GAULLE (Ch.) | : | 2-19-20-21-25-29-36-37-40-41-43-45-46-48-49 50-51-54-58-73-106-113-139-169-191-197-205 206-207-209-210-245-249-251-287-401-404 |
| DELAYE | : | 409-410-411-412 |
| DELMAS (C.) | : | 243 |
| DELONCLE (H.) | : | 194 |
| DENIAU | : | 489 |

| | | |
|-----------------------|---|-----------------------------|
| DESSART (F.) | : | 222 |
| DESTENAVE | : | 10 |
| DIA (M.) | : | 34 |
| DIAGNE (B.) | : | 119 |
| DIORI (M.) | : | 54-135 |
| DJOBO (B.) | : | 34-40 |
| DUMONT (R.) | : | 481 |
| DUROSELLE (J.) | : | 2 |
| EYADEMA (G.) | : | 246-294 |
| FANON (F.) | : | 110 |
| FAUBLEE | : | 233 |
| FLORY | : | 103-104-106 |
| FOCCART (J.) | : | 231-236-237-239-240-246-247 |
| FOYER (J.) | : | 55 |
| FRANK | : | 5 |
| FUCHS | : | 103 |
| GARANGO (T.M.) | : | 218-231-238-299-401-409-411 |
| GERARD (C.) | : | 471 |
| GIRAULT (R.) | : | 5 |
| GISCARD D'ESTAING | : | 113-237-243 |
| GOUJON (J.) | : | 112 |
| GUILLOIN (D.) | : | 208 |
| GUISSOU (H.) | : | 207-232 |
| HAMPATHE BA (A.) | : | 470 |
| HAUSWIRTH | : | 238 |
| HAUTIN (P.) | : | 432-433-434 |
| HENRY (S.) | : | 60 |
| HESLING | : | 61-122 |
| HITLER (A.) | : | 120 |
| HOUPHOUET-BOIGNY (É.) | : | 3-32-36-54-62-81 |
| HUNTSINGER (J.) | : | 1 |
| ILBONDO (P.) | : | 469 |
| JANOT (R.) | : | 30-50 |
| JEANNENEY (J.M.) | : | 233-234 |
| KABORE (A.I.) | : | 442 |

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

| | | |
|-------------------|---|--|
| AHIDJO (A.) | : | 497 |
| ALLALN (J.C.) | : | 5 |
| ANKRAH | : | 228 |
| ARON (R.) | : | 83 |
| ATIOK (P.) | : | 380 |
| BA (O.) | : | 77 |
| BARRAUD (A.) | : | 78-120 |
| BAUMGARTNER (P.) | : | 267 |
| BERTHET (A.) | : | 65-188 |
| BILLECOCQ (P.) | : | 247 |
| BINGER | : | 10 |
| BLANCHARD (R.) | : | 409 |
| BOUDA (F.) | : | 191-195 |
| BOURGES (Y.) | : | 41-42-44-73-215-234-235-236-404-409-470 |
| BYE (M.) | : | 289 |
| CADENAT (P.) | : | 114-147-148 |
| CARTIER (R.) | : | 210 |
| CISSE (Y.) | : | 106 |
| CONOMBO (I.J.) | : | 139 |
| COULIBALY (D.O.) | : | 24-43-44-63-64-65-70-72-76 |
| COUVE (De M.) | : | 51 |
| CROZAT | : | 10 |
| DABIRE (J.K.) | : | 467 |
| DAMIBA (P.C.) | : | 237 |
| D'ARBOUSSIER (G.) | : | 127 |
| DE GAULLE (Ch.) | : | 2-19-20-21-25-29-36-37-40-41-43-45-46-48-49 50-51-54-58-73-106-113-139-169-191-197-205 206-207-209-210-245-249-251-287-401-404 |
| DELAYE | : | 409-410-411-412 |
| DELMAS (C.) | : | 243 |
| DELONCLE (H.) | : | 194 |
| DENIAU | : | 489 |

| | | |
|------------------|---|---|
| KABORE (P.Z.) | : | 62 |
| KALENZAGA (C.) | : | 66-68 |
| KARGOUGOU (M.) | : | 66-139-190-442 |
| KEITA (M.) | : | 51-76-127-192-212-228-229 |
| KI-ZERBO | : | 491 |
| KONE (L.) | : | 213 |
| LAJUS (M.) | : | 187 |
| LAMIZANA (A.S.) | : | 3-13-121-167-182-213-214-215-217-220-224-225 227-228-229-230-233-234-236-237-239-240-241 242-243-245-246-247-260-400-402-410-411-414 452-477-478-487-490 |
| LAMPUE (P.) | : | 144 |
| LENINE | : | 172-196 |
| LEROY | : | 77 |
| LEVASSEUR (F.) | : | 247-496-401 |
| LIGOT (M.) | : | 106-145 |
| LISETTE (G.) | : | 30-32-36 |
| LOUIS XV | : | 284 |
| LUMUMBA (P.) | : | 189 |
| LY (A.) | : | 34 |
| MAGA (H.) | : | 54 |
| MARSHALL (M.L.) | : | 11 |
| MASSON (P.) | : | 81-188-190-191-384 |
| ⊥ MBA (L.) | : | 209 |
| MENSA AISSA (B.) | : | 442 |
| MERLE (M.) | : | 36 |
| MONTEIL | : | 10 |
| MORO-NABA | : | 62-65-69-71-73-74-77-80-120 |
| MORO-NABA (K.) | : | 70-72-119-120 |
| MORO-NABA (S.) | : | 72-221 |
| NABA (D.) | : | 119 |
| NAPON (B.) | : | 452 |
| NAZI (B.) | : | 68-69-78-80 |
| N'DIAYE (V.) | : | 127 |
| NEBIE (B.) | : | 213 |

| | | |
|--------------------|---|---|
| N'GUEYE (L.) | : | 123 |
| NIKIEMA (P.) | : | 68 |
| N'KRUMAH (K) | : | 174-193-204-227 |
| OUEDRAOGO (E.) | : | 68 |
| OUEDRAOGO (G.K.) | : | 68-238-247-347 |
| OUEDRAOGO (J.) | : | 68-373 |
| OUEDRAOGO (M.) | : | 190 |
| OUEDRAOGO (S.) | : | 248 |
| OUEDRAOGO (V.) | : | 437 |
| PEPY (D.) | : | 449 |
| PERRET | : | 373 |
| PINAY (A.) | : | 394-395 |
| PINTO (R.) | : | 1 |
| PLEVEN (R.) | : | 20 |
| POMPIDOU (G.) | : | 4-113-133-149-172-215-240-242-245-246-247 248-250-251-253-254-256-257-258-259-284-298 413-415-445-466-468-487-489 |
| RAINGERARD (M.) | : | 210-231-234 |
| RAMADIER | : | 73 |
| RATSIRAKA | : | 487 |
| R E NAUD (P.) | : | 30 |
| REAMS | : | 181 |
| RENOUARD (I.) | : | 211 |
| RENOUVIN (P.) | : | 2 |
| ROSENEAU (J.) | : | 116 |
| RUEFF (J.) | : | 286 |
| SABOURIN (L.) | : | 449 |
| SALAMBERE | : | 211 |
| SALLER | : | 15 |
| SARRAUT (A.) | : | 61-122 |
| SENGHOR (L.S.) | : | 30-32-33-34-70-76-127-128-487 |
| SISSOKO | : | 373 |
| TAITTINGUER (P.C.) | : | 207 |
| THIL (R.) | : | 407-411-413-437 |
| THUCYDIDE | : | 1 |

| | | |
|----------------|---|--|
| TOURE (M.) | : | 228 |
| TOURE (S.) | : | 3-41-72-76-126-174-175-193 |
| TRAORE (D.) | : | 68 |
| TRIBOULET (R.) | : | 208-396-397 |
| TSIRANANA | : | 3-28 |
| VAN DUC | : | 5 |
| VINAY (P.) | : | 382-383-384-418-419-420-421-464 |
| YAMEOGO (D.) | : | 64 |
| YAMEOGO (E.) | : | 396-397-410-411-412-413 |
| YAMEOGO (M.) | : | 44-48-54-56-63-64-65-66-67-68-69-70-74-75 76-77-79-80-98-101-133-134-135-136-138-139 140-167-182-183-186-187-188-190-191-192-193 194-204-205-206-207-209-212-214-217-223-395 396-398-399-401-418-419-452-476-477 |
| YAMEOGO (T.) | : | 13-452 |
| YOULOU (F.) | : | 3-127 |
| ZEBANGA (P.) | : | 452 |
| ZOROME (M.) | : | 232-233 |
| ZOUNGRANA (A.) | : | 222 |

TABLE DES CARTES

| | |
|--|-----|
| Carte de la Fédération du Mali | 82 |
| Carte de la Présentation de la Haute-Volta | 87 |
| Carte des zones climatiques de la Haute-Volta | 90 |
| Carte de la circulation des masses d'air au-dessus de la H-V. | 91 |
| Carte de la végétation de la Haute-Volta | 93 |
| Carte ethnique de la Haute-Volta | 97 |
| Présentation de la Haute-Volta | 185 |
| Perspective d'exploitation du manganèse de Tambao | 250 |

TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

| | |
|--|-----|
| Les Représentations diplomatiques de la Haute-Volta en 1963 | 179 |
| Les Représentations diplomatiques de la Haute-Volta en 1965 | 180 |
| - Nombre d'officiers voltaïques ayant suivi un ou deux stages de formation en France entre 1961 et 1973 | 201 |
| - Tableau de la situation budgétaire de la Haute-Volta | 218 |
| - Les crédits consentis à l'économie voltaïque | 272 |
| - Apports des avoirs extérieurs sur engagements à vue de la B.C.E.A.O. | 277 |
| - Apports en devise de l'U.M.O.A. au Trésor français | 282 |
| - Les échanges au sein de la zone-franc | 284 |
| - Allocations aux résidents pour voyage de tourisme à l'étranger.. | 296 |
| - Commerce extérieur de la France et des Etats de l'U.M.O.A. | 302 |
| - Les importations voltaïques de 1961 à 1966 | 320 |
| - Structure des importations voltaïques de la France 1961-1966 ... | 323 |
| - Représentation graphique des échanges franco-voltaïques entre 1961 et 1966 | 326 |
| - Importations voltaïques de ciment | 327 |
| - Les exportations voltaïques | 328 |
| - Les exportations voltaïques vers la France en 1961 | 331 |
| - Les exportations voltaïques vers la France de 1964 à 1966 | 333 |
| - Tableau du coefficient des écarts entre les importations ivoiriennes, ghanéennes et celles de la France avec la H-V. | 334 |
| - Tableau de la balance commerciale de la Haute-Volta avec la France | 335 |

| | |
|--|------|
| - Tableau des projets financés par le F.A.C. pour l'organisation du commerce en Haute-Volta | 337 |
| - Tableau des différents produits importés par grands groupes de 1968 à 1972 | 340 |
| - Les importations voltaïques de 1967 à 1972 | 341 |
| - Pourcentage des importations voltaïques par pays | 342 |
| - Evolution des importations voltaïques de la France | 343 |
| - Structure des importations voltaïques de la France 1967-1972 ... | 345 |
| - Autres produits importés de la France | 347 |
| - Représentation graphique des échanges franco-voltaïques de 1967 à 1972 | 351 |
| - Pourcentage des exportations voltaïques vers les principaux pays clients | 353 |
| - Structure des exportations voltaïques | 354 |
| - Tableau des exportations voltaïques 1967-1972 | 355 |
| - Les importations françaises de coton en Haute-Volta | 357 |
| - Evolution des exportations voltaïques vers l'Union Belgo-Luxembourgeoise | 358 |
| - Déficit commercial de la Haute-Volta | 364 |
| - Tableau du commerce extérieur global de la Haute-Volta et les échanges franco-voltaïques 1961-1972 | 367 |
| - Représentation graphique des échanges franco-voltaïques de 1961 à 1972 | 368 |
| - Tableau récapitulatif des financements F.A.C. en Haute-Volta ... | 416 |
| - Autre Tableau récapitulatif | 417 |
| - Tableau du concours de la C.C.C.E. en Haute-Volta au 23-4-1960.. | 421. |
| - Tableau des engagements de la C.C.C.E. en Haute-Volta en 1964 et 1965 | 422 |
| - Tableau des engagements de la C.C.C.E. en Haute-Volta en 1966-1967- et 1968 | 424 |
| - Tableau des engagements de la C.C.C.E. en 1969 | 425 |
| - Tableau des engagements de la C.C.C.E. en 1970 | 426 |
| - Tableau des engagements de la C.C.C.E. en 1971 | 427 |
| - Tableau des engagements de la C.C.C.E. en 1972 | 428 |
| - Tableau des engagements de la C.C.C.E. en H-V. de 1960 à 1972 . | 430 |

| | |
|--|-----|
| - Représentation graphique des engagements de la C.C.C.E. en H-V.. | 431 |
| - Tableau du personnel de l'assistance technique | 438 |
| - Tableau du volume de l'aide française à la Haute-Volta | 451 |
| - Représentation graphique de l'aide française à la Haute-Volta... | 453 |
| - L'aide extérieure à la Haute-Volta 1959-1964 et 1967-1970 | 455 |
| - Tableau comparatif de l'aide française au Gabon, à la Côte d'Ivoire et à la Haute-Volta | 462 |
| - Représentation graphique de l'aide française au Gabon à la Côte d'Ivoire et à la Haute-Volta..... | 463 |
| - Tableau des moyens de la politique d'aide française | 466 |
| - Tableau comparatif de l'aide française à la Haute-Volta le déficit commercial de ce pays avec la France | 472 |
| - Les termes de l'échange entre la France et les Etats de la zone-franc | 481 |
| - Mouvement des prix à l'exportation de certains produits de base 1969-1987 | 482 |
| - Industries voltaïques créées entre 1960 et 1972..... | 485 |
| - Tableau de l'indice général des prix à la consommation en France .. | 506 |

TABLE DES MATIERES

LES RELATIONS FRANCO-VOLTAIQUES DE 1960 A 1972

| | |
|-----------------------------|---|
| Avant-propos | 2 |
| Introduction générale | 8 |

PREMIERE PARTIE

| | |
|---|----|
| <u>RAPPEL HISTORIQUE ET GENESE DE LA COOPERATION FRANCO-VOLTAIQUE</u> | 17 |
|---|----|

CHAPITRE PREMIER : DE LA CONFERENCE DE BRAZZAVILLE A L'INDEPENDANCE DE LA HAUTE-VOLTA

| | |
|--|----|
| I. L'initiative communautaire | 26 |
| A. LA COMMUNAUTE | 27 |
| a) Définition et élaboration institutionnelle de la communauté | 28 |
| b) Le duel entre les fédéralistes et les confédéralistes | 32 |
| 1. La thèse des confédéralistes partisans de l'indépendance immédiate | 33 |
| 2. La thèse des fédéralistes | 36 |
| B. LA TOURNEE AFRICAINE DU GENERAL DE GAULLE ET LE REFERENDUM DE 1958 | 37 |
| a) De Gaulle en Afrique : La raison d'une volonté politique | 38 |
| b) Le referendum du 28 septembre 1958 | 40 |
| c) La Haute-Volta et le referendum de 1958 | 42 |
| II. Les caractéristiques de la communauté et sa transformation | 47 |
| A. LA COMMUNAUTE : UNE FEDERATION FLUIDE ET INEGALITAIRE | 47 |
| a) La notion d'indépendance dans la communauté ... | 47 |

| | |
|---|-----------|
| b) Le manque de souveraineté pour les "Etats" africains | 49 |
| c) Une structure non fonctionnelle | 50 |
| B. LA TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE | 52 |
| a) La révision constitutionnelle du 4 juin 1960 | 52 |
| CHAPITRE DEUX : PRESENTATION DE LA HAUTE-VOLTA | 60 |
| I. L'Ascension politique de Maurice YAMEOGO | 63 |
| a) Sous les gouvernements du Vice-président OUEZZIN COULIBALY | 63 |
| b) Après les gouvernements de OUEZZIN COULIBALY ... | 65 |
| B. LES AMBITIONS DU MORO-NABA KOUGRI ET LE PROBLEME DE LA FEDERATION DU MALI | 69 |
| a) La tentative de coup d'Etat ou le "18 Brumaire" du Moro-naba | 70 |
| b) L'affaire de la fédération du Mali | 76 |
| II. Géopolitique et problématique voltaïques | 83 |
| A. LES TRAITES PHYSIQUES DE LA HAUTE-VOLTA | 85 |
| a) La continentalité de la Haute-Volta | 85 |
| b) Le climat et la végétation | 88 |
| 1. Le climat | 89 |
| 2. La végétation | 92 |
| B. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE | 94 |
| a) La population voltaïque | 94 |
| 1. La famille voltaïque | 94 |
| 2. La famille mandé | 95 |
| b) Le problème de l'émigration | 99 |
| c) La situation économique | 100 |

CHAPITRE TROIS : FONDEMENTS ET ELABORATION DE LA COOPERATION

| | |
|---|-----|
| FRANCO-VOLTAIQUE | 103 |
| I. Les fondements | 106 |
| A. LES FONDEMENTS FRANCAIS | 109 |
| a) Le sentiment de responsabilité particulière ... | 109 |
| b) Le sentiment de solidarité | 112 |
| c) Les avantages économiques | 115 |
| d) Le besoin de rayonnement | 117 |
| B. LES FONDEMENTS VOLTAIQUES | 118 |
| a) Les populations voltaïques et la défense de la métropole | 118 |
| b) Le territoire voltaïque comme réservoir de main-d'oeuvre | 121 |
| c) Les égoïsmes territoriaux et les nationalisme en Afrique de l'ouest | 124 |
| d) L'état de l'économie et le sous-équipement du territoire voltaïque | 128 |
| e) Les exigences de la souveraineté | 132 |
| II. L'élaboration des accords de coopération franco- voltaïque | 134 |
| A. NEGOCIATION ET CONCLUSION DES ACCORDS | 136 |
| a) La négociation des accords | 138 |
| b) La conclusion des accords | 140 |
| B. ANALYSE DES ACCORDS | 143 |
| a) Le processus juridico-historique des accords de coopération | 143 |
| b) L'interprétation des accords | 144 |
| 1. Caractère international | 145 |
| 2. La transparence dans les accords | 146 |
| C. CONTENU ET SIGNIFICATION DES ACCORDS | 149 |
| a) Les accords de politique étrangère et de défense | 149 |

| | | |
|--|---|------------|
| II. | Les relations franco-voltaïques et la diplomatie du Président YAMEOGO | 182 |
| A. | LA POLITIQUE REGIONALE DU PRESIDENT YAMEOGO ET L'ENTORSE AUX RELATIONS FRANCO-VOLTAIQUES | 183 |
| a) | L'option révolutionnaire du Président YAMEOGO | 187 |
| b) | L'explication des contradictions politiques entre Paris et Ouagadougou | 191 |
| c) | Les justifications de la diplomatie du président YAMEOGO | 195 |
| B. | LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-VOLTAIQUE | 196 |
| a) | L'accord d'assistance militaire technique franco-voltaïque | 197 |
| 1. | L'envoi de personnels militaires français | 198 |
| 2. | La formation des cadres militaires voltaïques | 200 |
| 3. | La fourniture de matériels et d'équipements militaires | 201 |
| C. | LA NORMALISATION DES RELATIONS POLITIQUES FRANCO- VOLTAIQUES A PARTIR DE 1962 | 204 |
| a) | Les visites du président YAMEOGO en France | 205 |
| b) | Les missions et les délégations françaises en Haute-Volta | 208 |
| CHAPITRE CINQ : LES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-VOLTAIQUES SOUS LE REGIME DU PRESIDENT LAMIZANA 1966-1972 | | 215 |
| I. | La situation nationale et l'état des relations franco-voltaïques de 1966 à 1979 | 216 |
| A. | LES FONDEMENTS DE LA DIPLOMATIE VOLTAIQUE SOUS LE PRESIDENT LAMIZANA | 216 |
| a) | La situation intérieure de la Haute-Volta | 217 |

| | |
|--|------------|
| II. Les relations franco-voltaïques et la diplomatie du Président YAMEOGO | 182 |
| A. LA POLITIQUE REGIONALE DU PRESIDENT YAMEOGO ET L'ENTORSE AUX RELATIONS FRANCO-VOLTAIQUES | 183 |
| a) L'option révolutionnaire du Président YAMEOGO | 187 |
| b) L'explication des contradictions politiques entre Paris et Ouagadougou | 191 |
| c) Les justifications de la diplomatie du président YAMEOGO | 195 |
| B. LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-VOLTAIQUE | 196 |
| a) L'accord d'assistance militaire technique franco-voltaïque | 197 |
| 1. L'envoi de personnels militaires français | 198 |
| 2. La formation des cadres militaires voltaïques | 200 |
| 3. La fourniture de matériels et d'équipements militaires | 201 |
| C. LA NORMALISATION DES RELATIONS POLITIQUES FRANCO- VOLTAIQUES A PARTIR DE 1962 | 204 |
| a) Les visites du président YAMEOGO en France | 205 |
| b) Les missions et les délégations françaises en Haute-Volta | 208 |

**CHAPITRE CINQ : LES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-VOLTAIQUES SOUS
LE REGIME DU PRESIDENT LAMIZANA 1966-1972**

| | |
|---|------------|
| I. La situation nationale et l'état des relations franco-voltaïques de 1966 à 1979 | 216 |
| A. LES FONDEMENTS DE LA DIPLOMATIE VOLTAIQUE SOUS LE PRESIDENT LAMIZANA | 216 |
| a) La situation intérieure de la Haute-Volta | 217 |

TROISIEME PARTIE
LES RELATIONS MONETAIRES ET COMMERCIALES FRANCO-VOLTAIQUES
DE 1960 A 1972

| | |
|---|------------|
| CHAPITRE SIX : LES RELATIONS MONETAIRES FRANCO-VOLTAIQUES | 262 |
| I. Organisation et fonctionnement du système monétaire franco-africain | 263 |
| A. ORGANISATION DES RELATIONS MONTAIRES APRES 1960 | 264 |
| a) Les accords de coopération monétaire franco-voltaïque | 265 |
| b) La création de l'Union Monétaire Ouest-africaine (U.M.O.A.) | 267 |
| B. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DU SYSTEME MONETAIRE FRANCO- AFRICAIN : LA B.C.E.A.O ET LE COMPTE D'OPERATIONS | 269 |
| a) La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.) | 269 |
| b) Le compte d'opérations | 271 |
| c) La réalité du compte d'opérations | 275 |
| II. Les avantages et les inconvénients du système monétaire franco-africain | 278 |
| A. LES AVANTAGES POUR LA FRANCE ET POUR LES ETATS DE L'U.M.O.A. (LA HAUTE-VOLTA) | 279 |
| a) Les avantages pour la Haute-Volta et pour les autres Etats de l'U.M.O.A. | 280 |
| b) Les avantages pour la France | 281 |
| B. LES INCONVENIENTS DU SYSTEME | 285 |
| a) La dépendance monétaire des Etats de l'U.M.O.A. | 286 |
| b) Le problème de la transférabilité | 287 |
| c) Les effets possibles de la dévaluation du franc sur les économies des Etats de l'U.M.O.A. (Haute-Volta) | 289 |

TROISIEME PARTIE
LES RELATIONS MONETAIRES ET COMMERCIALES FRANCO-VOLTAIQUES
DE 1960 A 1972

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE SIX : LES RELATIONS MONETAIRES FRANCO-VOLTAIQUES | 262 |
| I. Organisation et fonctionnement du système monétaire franco-africain | 263 |
| A. ORGANISATION DES RELATIONS MONTAIRES APRES 1960 | 264 |
| a) Les accords de coopération monétaire franco-voltaïque | 265 |
| b) La création de l'Union Monétaire Ouest-africaine (U.M.O.A.) | 267 |
| B. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DU SYSTEME MONETAIRE FRANCO- AFRICAIN : LA B.C.E.A.O ET LE COMPTE D'OPERATIONS | 269 |
| a) La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.) | 269 |
| b) Le compte d'opérations | 271 |
| c) La réalité du compte d'opérations | 275 |
| II. Les avantages et les inconvénients du système monétaire franco-africain | 278 |
| A. LES AVANTAGES POUR LA FRANCE ET POUR LES ETATS DE L'U.M.O.A. (LA HAUTE-VOLTA) | 279 |
| a) Les avantages pour la Haute-Volta et pour les autres Etats de l'U.M.O.A. | 280 |
| b) Les avantages pour la France | 281 |
| B. LES INCONVENIENTS DU SYSTEME | 285 |
| a) La dépendance monétaire des Etats de l'U.M.O.A. | 286 |
| b) Le problème de la transférabilité | 287 |
| c) Les effets possibles de la dévaluation du franc sur les économies des Etats de l'U.M.O.A. (Haute-Volta) | 289 |

| | |
|--|------------|
| III. Les échanges commerciaux franco-voltaïques | |
| de 1967 à 1972 | 336 |
| A. LES IMPORTATIONS VOLTAIQUES | 338 |
| a) Le volume des importations de la France | 342 |
| b) La structure des importations de la France | 344 |
| c) L'évolution des valeurs importées par produits | 347 |
| B. LES EXPORTATIONS VOLTAIQUES | 352 |
| a) Le volume des exportations vers la France | 352 |
| b) La structure des exportations vers la France | 356 |
| . Conclusion sur les échanges | 360 |
| | |
| QUATRIEME PARTIE | 369 |
| <u>L'AIDE FRANCAISE A LA HAUTE-VOLTA</u> | |
| - Essai de définition de l'aide | 370 |
| - De l'introduction à l'aide française à la Haute- Volta | 373 |
| CHAPITRE VIII : STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'AIDE FRANCAISE | |
| A LA HAUTE-VOLTA | 376 |
| I. Les organes de financement | 377 |
| A. LE FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION (F.A.C.) | 377 |
| a) Les ressources du F.A.C. | 378 |
| b) Le comité directeur du F.A.C. et sa composition | 379 |
| B. LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE (C.C.C.E.) | 381 |
| a) Rôle et création de la C.C.C.E. | 381 |
| b) Composition et organisation de la C.C.C.E. | 384 |
| II. Composition et structure de l'aide française | 386 |

| | |
|--|-----|
| III. Les échanges commerciaux franco-voltaïques | |
| de 1967 à 1972 | 336 |
| A. LES IMPORTATIONS VOLTAIQUES | 338 |
| a) Le volume des importations de la France | 342 |
| b) La structure des importations de la France | 344 |
| c) L'évolution des valeurs importées par produits | 347 |
| B. LES EXPORTATIONS VOLTAIQUES | 352 |
| a) Le volume des exportations vers la France | 352 |
| b) La structure des exportations vers la France | 356 |
| . Conclusion sur les échanges | 360 |

QUATRIEME PARTIE 369

L'AIDE FRANCAISE A LA HAUTE-VOLTA

| | |
|---|-----|
| - Essai de définition de l'aide | 370 |
| - De l'introduction à l'aide française à la Haute- Volta | 373 |

CHAPITRE VIII : STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'AIDE FRANCAISE
A LA HAUTE-VOLTA 376

| | |
|---|-----|
| I. Les organes de financement | 377 |
| A. LE FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION (F.A.C.) | 377 |
| a) Les ressources du F.A.C. | 378 |
| b) Le comité directeur du F.A.C. et sa composition | 379 |
| B. LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE (C.C.C.E.) | 381 |
| a) Rôle et création de la C.C.C.E. | 381 |
| b) Composition et organisation de la C.C.C.E. | 384 |
| II. Composition et structure de l'aide française | 386 |

| | |
|---|------------|
| c) en 1968 | 424 |
| d) en 1969 | 425 |
| e) en 1970 | 426 |
| f) en 1971 | 427 |
| g) en 1972 | 428 |
| III. La coopération technique franco-voltaïque | 432 |
| A. LES AGENTS DE COOPERATION TECHNIQUE | 432 |
| a) l'organisation du concours en personnel depuis 1959 : | |
| - La mission de M. HAUTIN à Ouagadougou | 433 |
| b) L'application des accords du 24 avril 1961 | 436 |
| c) La composition du personnel technique franco- voltaïque | 438 |
| d) Evolution de la coopération technique franco-voltaïque | 440 |
| B. LA FORMATION DES CADRES VOLTAIQUES ET REFLEXION SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE | 441 |
| a) La formation des cadres | 441 |
| b) Réflexion sur la coopération technique | 444 |
| CHAPITRE DIX : ANALYSE CRITIQUE DE L'AIDE FRANCAISE A LA HAUTE- VOLTA | 448 |
| I. Les caractéristiques de l'aide française et les griefs des autorités voltaïques | 448 |
| A. LES CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FRANCAISE | 448 |
| a) Le volume de l'aide française à la Haute- Volta de 1959 à 1972 | 450 |
| b) Le contrôle de l'aide | 456 |
| c) L'aide conditionnée | 457 |
| d) L'aide liée | 458 |
| e) La sélection de l'aide | 460 |

| | |
|--|------------|
| B. LES GRIEFS DES AUTORITES VOLTAIQUES AU SUJET DE L'AIDE FRANCAISE | 466 |
| a) Le manque de pluriannualité de l'aide | 467 |
| b) La dispersion de l'aide | 467 |
| . Conclusion de la quatrième partie | 469 |
| Conclusion générale | 475 |
| SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE | 492 |
| - INDEX des noms de personnes | 507 |
| - Table des tableaux et des cartes | 512 |